This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 998,300

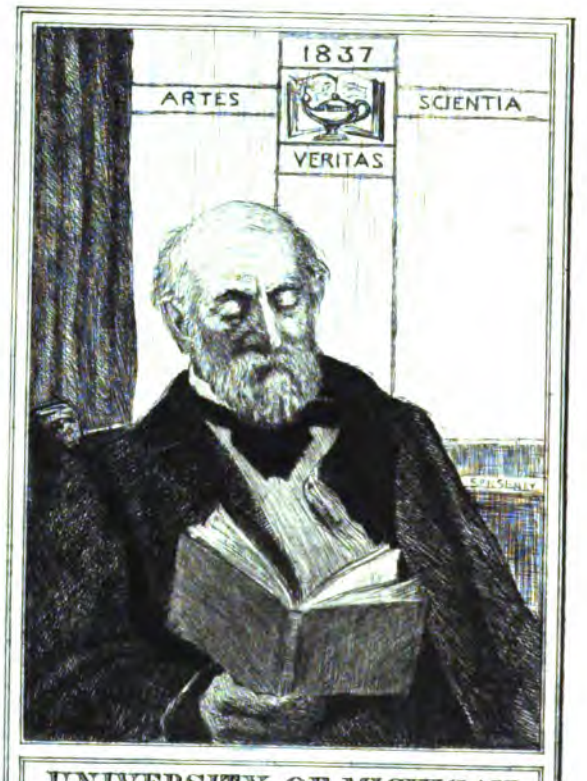

UNIVERSITY OF MICHIGAN
HENRY VIGNAUD
LIBRARY

Z
109
I354

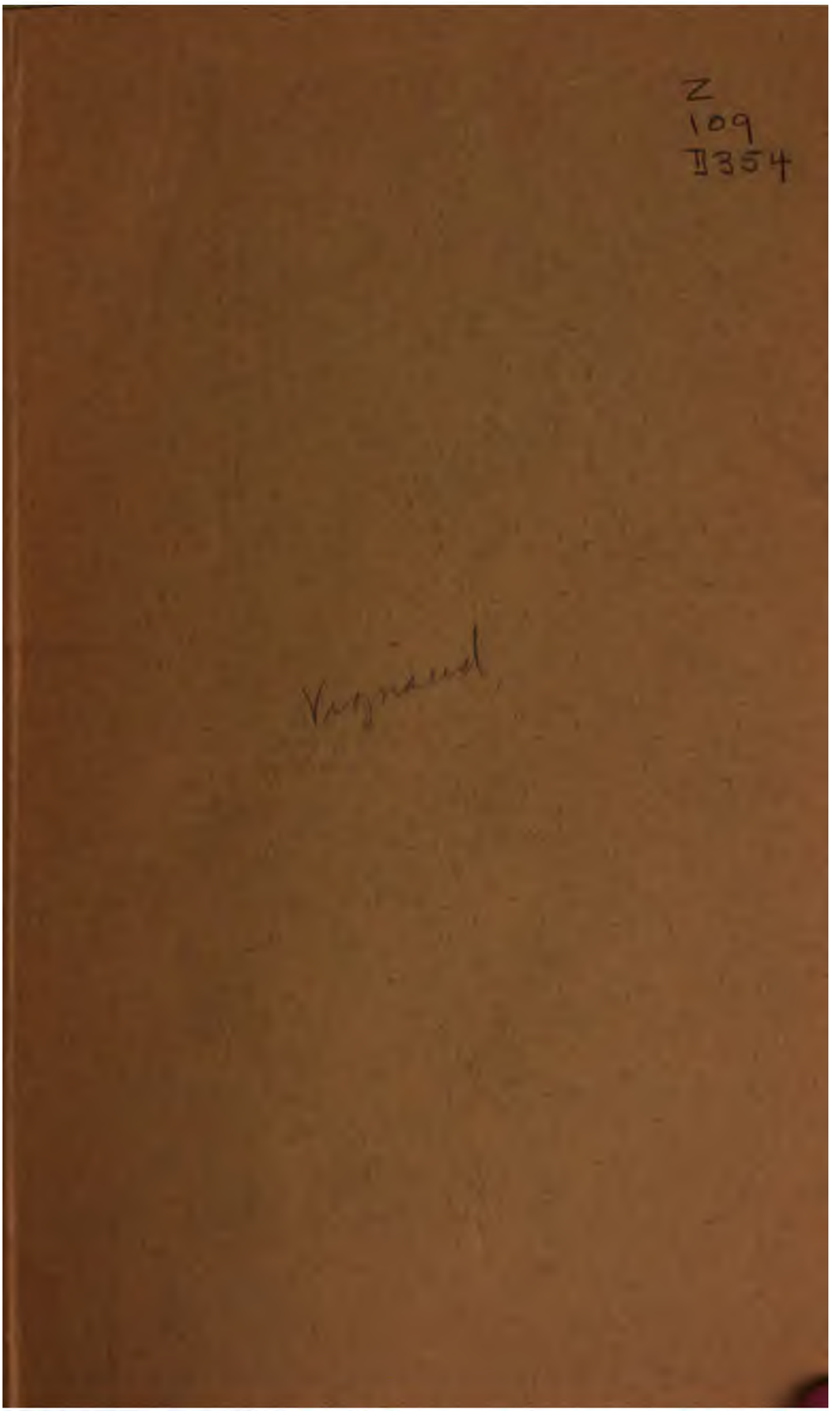

MÉLANGES

DE

PALÉOGRAPHIE

ET DE

BIBLIOGRAPHIE

PAR

LÉOPOLD DELISLE

Membre de l'Institut.

Directeur de la Bibliothèque nationale.

Pontificaux et Pontifical de Lyon.
Papyrus de Dijon.
Manuscrits de Silos. — Apocalypse de Beatus.
Manuscrits du cabinet de M. Didot.
Manuscrits de Bruxelles, de La Haye et de Leyde.
Vie de saint Denis peinte en 1317.
Ouvrages d'Aristote traduits et copiés pour Charles V.
Livres d'heures du duc de Berry.
Ancre de Poligny et les Origines de l'Imprimerie à Angoulême.
La Bible de Charles le Chauve faite en 1226 et restaurée en 1278.
Manuscrits récemment entrés à la Bibliothèque nationale.

PARIS

CHAMPION, LIBRAIRE

15, quai Malaquais, 15

—

1880

MÉLANGES

DE

PALÉOGRAPHIE ET DE BIBLIOGRAPHIE

TYPOGRAPHIE

EDMOND MONNOYER

LE MANS (SARTHE)

MÉLANGES

DE

PALÉOGRAPHIE

ET DE

BIBLIOGRAPHIE

PAR

LÉOPOLD DELISLE

Membre de l'Institut,

Directeur de la Bibliothèque nationale.

Pentateuque et Pontifical de Lyon.
Papyrus de Dijon.
Manuscrits de Silos. — Apocalypse de Beatus.
Manuscrits du cabinet de M. Didot.
Manuscrits de Bruxelles, de La Haye et de Leyde.
Vie de saint Denis peinte en 1250.
Ouvrages d'Aristote traduits et copiés pour Charles V.
Livres d'heures du duc de Berry.
Anne de Polignac et les Origines de l'Imprimerie à Angoulême.
La Bible de Charles le Chauve lacérée en 1706 et restaurée en 1878.
Manuscrits récemment entrés à la Bibliothèque nationale.

PARIS

CHAMPION, LIBRAIRE

15, quai Malaquais, 15

1880

Vignaud Lib.

PRÉFACE

Les quinze morceaux réunis dans le présent volume, et dont deux seulement avaient été précédemment publiés dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, ont tous trait à des documents qui méritaient d'être signalés au public. On y trouvera la notice d'environ 450 volumes ou recueils, dont les uns ont été récemment incorporés dans les collections de la Bibliothèque nationale, et dont les autres sont conservés dans différentes bibliothèques publiques ou privées de la France et de l'étranger. Tous ont passé sous mes yeux dans ces trois dernières années.

Je n'ai pas la prétention de donner, dans un seul volume, la description minutieuse et raisonnée d'un aussi grand nombre de manuscrits. Le plus souvent, j'ai dû me borner à de brèves indications, qui cependant, je l'espère, suffiront pour fixer l'attention des personnes qui ont intérêt à connaître l'existence d'un texte ; mais, à l'occasion de monuments remarquables, j'ai

122369

traité, avec quelques développements, plusieurs questions de paléographie, de diplomatique, d'histoire littéraire et de bibliographie.

Les exemples que j'ai cités montrent combien il reste à faire pour mettre en lumière, et par conséquent pour soustraire à toutes mauvaises chances, les richesses de nos dépôts publics. Ils font voir en même temps l'étendue des pertes que nous avons subies et l'utilité d'une exploration attentive des bibliothèques étrangères pour y reconnaître les manuscrits d'origine française que notre indifférence et notre incurie ont condamnés à l'exil.

Ce qui peut, jusqu'à un certain point, nous consoler de ces pertes, c'est l'accroissement de nos propres collections. Le tableau de ce que, dans les trois dernières années, la Bibliothèque nationale a pu ajouter aux fonds de ses manuscrits latins et français n'a rien que de rassurant. Un tel résultat est dû à la libéralité des pouvoirs publics, qui n'ont jamais mieux compris les besoins d'un établissement dont les destinées sont intimement liées à l'avenir de l'enseignement supérieur en France. Il est également dû au nombre et à l'importance des dons particuliers. La plupart de ces dons seront mentionnés dans les pages qui vont suivre; mais je remplis un devoir en groupant ici les noms des bienfaiteurs qui, par des dons de manuscrits, se sont, depuis 1877, acquis le plus de droits à notre reconnaissance.

En tête de la liste se place M. le duc de La Trémoïlle, qui ne nous a pas donné moins de dix manuscrits (1) ; tous sont importants à divers titres : trois offrent un intérêt de premier ordre pour l'histoire de la peinture en France au XI^e^ et au XIII^e^ siècle ; un quatrième nous a rendu de précieuses chroniques du XII^e^ siècle qu'on avait inutilement cherchées jusqu'à ce jour et que la Société de l'histoire de France va prochainement publier ; un autre est un cartulaire monastique du milieu du XIII^e^ siècle. C'est encore à l'intervention de M. le duc de La Trémoïlle que la Bibliothèque est redevable d'une communication qui a permis de compléter une assez curieuse découverte sur les origines de l'imprimerie à Angoulême.

Pour rappeler ce que d'autres bienfaiteurs ont daigné nous offrir, j'indiquerai à la suite de leurs noms les pages du volume où se trouve la mention des objets donnés, et je comprendrai dans la présente nomenclature plusieurs articles que je n'ai pas eu l'occasion de citer dans un travail spécialement consacré aux récents accroissements du fonds latin et du fonds français.

La liste qui suit est purement alphabétique.

M. LOUIS BARBIER : pièces de la Correspondance de Beuchot, qui doivent rester provisoirement sous scellé.

M. EDMOND BLANC : p. 494.

(1) Voyez plus loin, p. 239-255, 366, 377, 417, 435, 448, 449, 452, 477, 498 et 503.

M. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône : p. 435 et 437.

M. Bordier : p. 451.

Madame Boselli, née Jomard : deux papyrus grecs.

Feu le docteur de Bouis : p. 417, 425, 476, 493 et 496.

Madame veuve Boullé, née Delalain : 371, 395, 396, 472 et 477.

Le R. P. Cahier : p. 377.

M. Etienne Charavay : p. 442.

M. Chassaing, juge au Puy : p. 376 et 427.

M. Aurélien de Courson : p. 474, 475 et 478.

Les héritiers de M. Didot : p. 165.

M. Denis Ducom : un manuscrit en langue batak.

M. Georges Duplessis : p. 416 et 421.

M. Fédérique, de Vire : p. 435.

M. Fierville, du Havre : p. 428.

M. Benjamin Fillon : p. 460 et 461.

M. Grellois, inspecteur du service de santé : trois manuscrits arabes.

M. le vicomte de Grouchy : p. 420 et 430.

Feu le docteur Halleguen : p. 375.

Madame veuve Huillard-Bréholles : p. 410.

M. le comte d'Imécourt : p. 411.

Le gouvernement du Japon, par l'entremise de M. Schefer et de M. Du Bousquet, un exemplaire complet de la collection chinoise des livres canoniques bouddhiques (le *Tripitaka*), en 1612 volumes provenant d'un temple des environs de Kioto.

M. de Lagrée : empreintes d'inscriptions cambodgiennes et notes de M. Doudart de Lagrée.

M. le comte Robert de Lasteyrie : p. 490 et 499.

M. François Lenormant : p. 492.

M. Lespy, de Pau : p. 371.

M. le comte Ed. de Malijay : une planche gravée, contenant le texte chinois d'une lettre du pape Sixte V à l'empereur de la Chine, en 1590.

Les Missionnaires jésuites du Kiang Nau : livres chinois imprimés par leurs soins.

M. MORAND, de Boulogne : p. 475.

Le docteur MOREAU : p. 468.

Madame veuve MORTREUIL, de Marseille : p. 452-454.

M. ALPH. PAULY : p. 461.

M. PEIGNÉ-DELACOURT : p. 374 et 465.

M. DE PONTAUMONT, de Cherbourg : p. 481.

M. POUY, d'Amiens : p. 472.

Le Rajah RAGENDRALALA MITRA : une collection de manuscrits sanscrits, transmise par l'intermédiaire de l'Académie des inscriptions.

M. le comte PAUL RIANT : p. 486.

M. ROMAN : p. 427.

M. DE SAULCY, membre de l'Institut : p. 459.

M. SCHEFER, membre de l'Institut : empreintes d'inscriptions chinoises et tibétaines.

Les héritiers de feu M. SOLVET, président à la Cour d'Alger : Dictionnaire français-arabe de l'idiome d'Alger.

M. TEMPLIER, libraire : p. 425.

M. ANDRÉ THURY, libraire à Genève : p. 423.

M. VIGLAS, de Beauvais : p. 490.

M. VOSSION : trois manuscrits birmans.

M. le baron OSCAR DE WATTEVILLE : 23 fascicules chinois et 25 japonais.

A ces noms il faut ajouter celui du feu duc d'Otrante : la rente de 4,000 francs qu'il a léguée à la Bibliothèque est successivement mise à la disposition de chacun de nos quatre départements. Pour montrer quel honneur une telle fondation fera à la mémoire du duc d'Otrante, il suffit de noter ici ce que le produit de la fondation a permis d'enregistrer sur nos cata-

logues au nom du duc d'Otrante depuis le mois de juillet 1875, date à laquelle la Bibliothèque est entrée en jouissance de la rente annuelle de 4,000 francs.

Département des imprimés.

L'illustre théâtre de M. Corneille. Leyde, 1644. Trois volumes in-12.

Breviarium ad usum Cisterciensis ordinis. Paris, Kerver. 1503. Petit in-8°, sur vélin.

Petri de Castrovol commenta super libros Yconomice et Politicorum. Pampelune. 1481. In-folio.

Le Roman des sept Sages de Rome. Avec la marque de Pierre Le Rouge. In-4°.

Terencius cum commento Donati. Sans lieu ni date. In-4°.

Le Sentier et l'adresse de dévotion et contemplation intellectuelle. Toulouse, Jacques Colomiès. Sans date. In-4°.

Ars moriendi. Impression xylographique. In-folio de 14 feuillets.

Joannis Cuspiniani... de cæsaribus atque imperatoribus Romanis opus insigne. Strasbourg, 1540. In-folio. Exemplaire relié pour Canevari.

Département des manuscrits.

Evangéliaire grec, du XII^e^ *siècle.* (Supplément grec, 380.)

Commentaire sur le Nouveau Testament par Théophylacte de Bulgarie, du XIII^e^ *siècle.* (Supplément grec, 381.)

Lectionnaire grec, avec notation neumatique, du milieu du XI^e^ *siècle.* (Supplément grec, 382.)

Cartulaire de l'abbaye de la Val-Roi. Voyez plus loin, p. 494.

Recueil de lais bretons ; ms. du XIII^e^ siècle. Voyez plus loin, p. 438.

Département des médailles.

Sou d'or de Dagobert, avec la légende LEMMOVIX AGVSTO-REDO. La valeur exceptionnelle de cette pièce a été mise en relief par M. Deloche, dans une notice lue à l'Académie des inscriptions, le 6 septembre 1878.

Département des estampes.

Le Massacre des Innocents, gravé d'après Raphaël par MARC ANTOINE. Épreuve avant l'inscription sur le piédestal à gauche et avant des travaux dans le visage du bourreau à droite.

Je suis heureux d'avoir à consigner de tels souvenirs en tête d'un volume qui, à proprement parler, est une page de l'histoire de la Bibliothèque nationale pendant les trois dernières années.

15 février 1880.

I

LE PENTATEUQUE DE LYON

EN LETTRES ONCIALES (1)

Dans un récent voyage à Lyon, j'ai voulu jeter un coup d'œil sur plusieurs manuscrits carlovingiens que, d'après les indications consignées dans le catalogue de Delandine (2) et dans un substantiel rapport de M. Léopold Niepce (3), je supposais renfermer des dates précises et fournir des données importantes pour la paléographie du IXe siècle. Je ne tarderai pas, je l'espère, à rendre compte à l'Académie de l'examen de ces manuscrits. Aujourd'hui je me propose de lui signaler un monument d'un ordre tout différent, dont j'ai été amené à reconnaître le caractère et la valeur exceptionnelle en étudiant le ms. 54 du classement actuel des manuscrits de la grande bibliothèque de Lyon.

D'après les indications très exactes de M. Léopold Niepce, j'avais noté ce ms. 54 comme un texte de Bède donné à la cathédrale de Lyon par Amolus, qui fut archevêque depuis 841 jusqu'en 852. La seconde partie du ms. 54 répond, en effet, à cette désignation; mais la première partie du volume se compose de cahiers tout à fait étrangers à l'ou-

(1) Notice lue à l'Académie des inscriptions, le 23 octobre 1878.

(2) *Manuscrits de la bibliothèque de Lyon.* Paris et Lyon, 1812. Trois volumes in-8°.

(3) *Département du Rhône. Ville de Lyon. Comité des bibliothèques publiques et des Archives. Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique.* Lyon, 1878. Grand in-8°.

vrage de Bède. Delandine les a mentionnés, sous le n° 329, dans les termes suivants (1) :

BIBLIA LATINA. In-folio, environ 200 pages. Ce manuscrit très antique date de l'an 850 environ. Il est en écriture carlovingienne, sur vélin, à trois colonnes. La version latine du texte hébreu diffère souvent de la Vulgate. Il manque des feuillets en tête et à la fin du volume; celui-ci ne commence qu'au 33e verset du XXVIe chapitre de la Genèse. Il vient de la bibliothèque des comtes de Lyon et paraît avoir été tiré de celle de l'Ile-Barbe, mise sous la direction de Leydrade, bibliothécaire de Charlemagne.

C'est sans doute aux inexactitudes de cette description qu'il convient d'attribuer le trop long oubli dans lequel est resté ce manuscrit. Il était difficile de supposer qu'un livre annoncé comme copié vers l'année 850, en écriture carlovingienne, était un texte en onciales du VIe siècle. Telle est, en effet, la date qu'il faut, comme on le verra plus loin, attribuer au texte dont j'ai fait reproduire deux pages par les procédés héliographiques de M. Dujardin.

La première idée qui se présenta à mon esprit quand je vis ces pages vénérables, c'est qu'elles étaient identiques à celles du manuscrit dans lequel le dernier comte d'Ashburnham a eu le bonheur de retrouver deux livres d'une ancienne version du Pentateuque (2).

Comme je n'avais à Lyon aucun moyen de m'assurer si j'étais bien servi par ma mémoire, je me décidai à faire exécuter des photographies et à prendre des notes, à l'aide desquelles je pourrais plus tard procéder à des vérifications plus rigoureuses. Ma tâche a été singulièrement facilitée par le concours empressé qu'ont bien voulu me prêter M. Léopold Niepce, M. Guigue et les conservateurs de

(1) *Manuscrits de Lyon*, I, 269.

(2) *Librorum Levitici et Numerorum versio antiqua e codice perantiquo in bibliotheca Ashburnhamiensi conservato nunc typis edita.* Londini, 1868. In-folio.

la bibliothèque de Lyon, MM. Mulsant et Aimé Vingtrinier.

Pour procéder avec ordre, je dois, avant tout, faire exactement connaître le texte de Lyon.

La première partie du ms. 54 de Lyon se compose de 64 feuillets de parchemin, hauts de 30 centimètres et larges de 24. L'écriture de chaque page est disposée sur trois colonnes, chacune de 27 lignes. Le cadre rempli par l'écriture mesure 193 millimètres de hauteur et 206 millimètres de largeur. Le caractère employé par le copiste est une onciale assez peu soignée, dont on peut juger par les reproductions héliographiques. Il faut, je crois, en rapporter l'exécution au VI^e^ siècle : cette date répond au genre de l'écriture, à la disposition du texte sur trois colonnes, au fréquent emploi des points en forme de feuille de lierre, au style de la formule du fol. 24 v° : INCIPIT EXODUS. LEGE CUM PACE, à la finesse de l'onciale des titres courants, et à l'élégance des notes marginales ou interlinéaires qu'on a ajoutées après coup en onciale ou en minuscule. Je ne parle pas ici des notes que les reviseurs ont tracées pour corriger ou compléter le travail du copiste, mais bien de quelques notes destinées à guider les clercs qui se servaient du livre pour la récitation des offices ecclésiastiques, par exemple : INC (1) ou INCP (2), pour indiquer le commencement de la leçon ; SALI (3), pour avertir des versets à omettre ou à sauter ; et FINIT (4), pour marquer l'endroit où l'on devait s'arrêter.

Les 64 feuillets du manuscrit contiennent une ancienne version latine d'une grande partie de la Genèse, de l'Exode et du Deutéronome, savoir :

Genèse : XVI, 9 — XVII, 17.

(1) Fol. 1, 1 v°, 19 et 20 v°.
(2) Fol. 1 et 57 v°.
(3) Fol. 1, 14 et 19.
(4) Fol. 19, 20 v° et 22 v°.

Genèse : XIX, 5 — 28.
XXVI, 33 — XXXIII, 15.
XXXVII, 7 — XXXVIII, 22.
XLII, 36 — L, 25.

Exode : I, 1 — VII, 19.
XXI, 9 — 35.
XXV, 25 — XXVI, 13.
XXVII, 7, — XL, 30.

Deutéronome : I, 1 — XI, 4.

Voici les premières et les dernières lignes de chaque fragment, avec renvoi aux passages correspondants de la Vulgate :

[GENESIS.]

Fol. 1. Dixit autem ei Angelus Domini : Revertere ad dominam tuam et humilia te sub manibus ejus... (XVI, 9). — Fol. 1 v°..... Sarra post nonaginta annos pariet. Dixit autem Abram ad (XVII, 17 et 18).

Fol. 2. Educ illos ad nos ut coitum faciamus cum eis..... (XIX, 5.) — Fol. 2 v°..... Et ecce ascendebat flamma a terra sicut vapor camini. Et factum est post (XIX, 28 et 29).

Fol. 3. Propter hoc nomen est civitatis illius Puteus juramenti usque in hodiernum diem..... (XXVI, 33). — Fol. 12 v°..... Dixit autem Esau : Relinquam ergo te cum de (XXXIII, 15).

Fol. 13. rexit meus manipulus et rectus stetit, et conversi manipuli vestri adoraverunt meum manipulum... (XXXVII, 7). — Fol. 14 v°..... Dixerunt : Non erat hic fornicaria. Et reversus est ad Judam et dixit : Non inveni. (XXXVIII, 21 et 22).

Fol. 15. me sine filiis esse fecistis (XLII, 36). — Fol. 24 v°..... Et mortuus est Joseph cum esset annorum CX, et saepelierunt eum et posuerunt eum in sarcophaum in Aegyptum (L, 25). Explicit Genesis.

[EXODUS.]

Fol. 25. Haec sunt nomina filiorum Istrahel qui introierunt in Aegyptum..... (I, 1). — Fol. 31 v°..... Dixit autem

Dominus ad Moysen : Dic Aron fratri tuo : Sume virgam (VII, 19).

Fol. 32. titiam filiarum faciet ei. Quod si aliam sumet sibi quae justa sunt et vestem et consuetudinem ejus non abnegabit ei..... (XXI, 9 et 10). — Fol. 32 v°..... vendet taurum vivum et partientur praetium ejus, et taurus qui mortuus fuerit dispartietur. Quod (XXI, 35).

Fol. 33. Versatile cymatium et coronae in circuitu, et facies quattuor annulos per quattuor partes pedum ejus sub..... (XXV, 25 et 26). — Fol. 33 v°..... Erit cooperiens in lateribus tabernaculi (XXVI, 13).

Fol. 34. aeramento. Et induces bastacteres in anulis, et sint bastacteres ad latera altarii..... (XXVII, 7). — Fol. 49 v°..... Et ignis erat super eum nocte in conspectu totius Istrahel in omni gressu eorum (XL, 36). [Explicit liber Exodus.)

DEUTERONOMIUM.

Fol. 50. Haec sunt verba testamenti quae locutus est Moyses ex ore Domini..... (I, 1). — Fol. 64 v°..... Dum delusit aqua maris rubri in faciem illorum dum consequerentur post vos et perdidit illos Dominus usque (XI, 4).

Quant à la constitution matérielle du manuscrit, j'ai vérifié qu'il se composait de cahiers régulièrement formés de huit feuillets chacun, et que les 64 feuillets conservés à Lyon tenaient primitivement dans le livre les places indiquées par le tableau suivant :

Les fol. 1 et 2 appartenaient au cahier III ;

Les fol 3-10 constituaient la cahier V ;

Les fol. 11-13 formaient les deux premiers et le dernier feuillet du cahier VI ;

Les fol. 14 et 15 formaient l'enveloppe du cahier VII ;

Les fol. 16-23 constituaient le cahier VIII ;

Les fol. 24-31, le cahier IX ;

Les fol. 32 et 33 appartenaient au cahier XII ;

Les fol. 34-41 formaient le cahier XIII ;

Les fol. 42-49, le cahier XIV ;

Les fol. 50-56 étaient les sept derniers feuillets du cahier XXVI ;

Les fol. 57-64 formaient le cahier XXVII.

Il est bon de remarquer que le double feuillet 42 et 49, qui enveloppe le cahier XIIII, a été refait après coup : il se distingue des autres feuillets par l'absence de titres courants et par le nombre des lignes, qui est de 26 à la colonne et non pas de 27. Le copiste qui a refait ce double feuillet en a d'ailleurs prévenu le lecteur, par quelques mots tracés au bas du fol. 42 : HOC FOLIVM IN CODICE MENIMAE FVERAT REPERTVM.

Maintenant que nous sommes fixés sur le contenu et la composition du manuscrit de Lyon, nous avons à rechercher s'il est en réalité, comme je l'avais supposé, un fragment du même volume que le manuscrit possédé et publié par lord Ashburnham.

Les feuillets de l'un et de l'autre ont absolument les mêmes dimensions ; dans tous les deux l'écriture est disposée sur trois colonnes, et chaque colonne contient 27 lignes. Quand on compare les pages du manuscrit de Lyon avec le fac-similé joint à la publication de lord Ashburnham, il est impossible de trouver la moindre différence entre les caractères du manuscrit lyonnais et ceux du manuscrit anglais. En bonne critique, ces rapprochements suffiraient pour établir que les deux manuscrits sont les débris d'un même exemplaire, ou, du moins, de deux exemplaires exécutés en même temps et dans le même atelier. Mais je prétends aller plus loin et démontrer que les fragments de lord Ashburnham ont été arrachés au manuscrit même de la bibliothèque de Lyon.

A n'en pas douter, le manuscrit de Lyon, quand il était complet, renfermait tout le Pentateuque. La principale lacune qu'il offre aujourd'hui porte sur le texte du Lévitique et des Nombres. En effet, le fol. 49 v° s'arrête aux derniers mots de l'Exode, sans le titre final, et le fol. 50 r° commence

aux premiers mots du Deutéronome, sans le titre initial. Or, le feuillet 49 répond au dernier feuillet du cahier XIIII, et le feuillet 50 au second feuillet du cahier XXVI. On a donc enlevé du manuscrit de Lyon les cahiers XV-XXV plus le premier feuillet du cahier XXVI, et ces cahiers XV-XXV réunis au premier feuillet du cahier XXVI renfermaient le texte du Lévitique et des Nombres, précédé du titre final de l'Exode et suivi du titre initial du Deutéronome.

C'est exactement ce que contient le manuscrit de lord Ashburnham, qui nous offre : 1° le titre final de l'Exode ; 2° le texte du Lévitique et des Nombres (1) ; 3° le titre initial du Deutéronome, de sorte que, si par la pensée nous intercalons les feuillets du manuscrit de lord Ashburnham entre les feuillets 49 et 50 du manuscrit de Lyon, nous comblons exactement la principale lacune de ce manuscrit, et nous la comblons avec une exactitude si parfaite qu'aux points de jonction il n'y a pas un mot en trop, ni un mot en moins.

La coïncidence n'est pas moins rigoureuse si nous examinons la composition et les signatures des cahiers. J'ai constaté que le manuscrit de Lyon est incomplet des cahiers XV-XXV, plus du premier feuillet du cahier XXVI. Lord Ashburnham a pris soin de nous avertir que son manuscrit se compose de cahiers cotés XV-XVII et XIX-XXV, plus du premier feuillet d'un cahier XXVI.

On pourrait, à la rigueur, supposer qu'au VI^e^ siècle un même copiste a pu transcrire deux exemplaires du Pentateuque, absolument semblables aussi bien pour la composition des cahiers que pour la disposition de l'écriture et la répartition des matières sur les pages de chaque exemplaire. Mais ce qu'on ne saurait admettre, c'est que le hasard ait été assez intelligent pour ne laisser exactement

(1) Il y manque la partie du Lévitique comprise entre XVIII, 30 et XXV, 16 ; elle occupait le cahier XVIII, qui a disparu.

subsister de l'un des exemplaires que les feuillets qu'il avait laissé détruire dans l'autre.

Je tiens donc pour évidemment démontré que le manuscrit de Lyon contenait à l'origine tout le Pentateuque et qu'on en a enlevé les feuillets auxquels la publication de lord Ashburnham a assuré une légitime célébrité. C'est donc sous la dénomination de « Codex Lugdunensis » qu'il conviendra désormais de désigner l'ancienne version latine du Pentateuque telle que nous l'avons en combinant les fragments de la bibliothèque de Lyon avec ceux d'Ashburnham Place.

Quand et comment la scission s'est-elle opérée? C'est là une question délicate, dont la discussion appartient peut-être moins aux académies qu'aux tribunaux. Ce qu'on peut affirmer, c'est que l'extraction a été pratiquée avec une véritable sagacité (1). En effet, le voleur ne s'est pas borné à enlever un certain nombre de cahiers entiers; à ces cahiers il a pris soin de joindre un feuillet délicatement coupé à un autre cahier, dont il dédaignait de prendre les sept autres feuillets. De cette façon, les fragments dérobés à Lyon n'offraient de lacunes ni au commencement ni à la fin ; et ils avaient l'apparence d'un volume bien complet, qui pouvait et devait être vendu à des conditions fort avantageuses.

Les fragments ainsi arrangés ont été vendus en 1847 par Libri à lord Ashburnham. Ils forment le n° 7 du fonds Libri dans la bibliothèque du célèbre amateur anglais.

Il importait de mettre hors de contestation la connexité qui existe entre le ms. 54 de Lyon et le ms. 7 du fonds Libri chez lord Ashburnham, non seulement pour montrer

(1) Depuis la rédaction de cette notice j'ai constaté que les cahiers aujourd'hui possédés par lord Ashburnham étaient encore à Lyon en 1837. Cela résulte du témoignage formel du docteur Fleck, consigné dans ses *Anecdota* (Leipzig ; 1837. In-8°), et reproduit dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XL, p. 259, année 1879.

encore une fois avec quelle audace et quelle dextérité nos bibliothèques publiques ont été mises au pillage, mais surtout pour bien établir l'homogénéité de ces deux manuscrits, et donner ainsi une base plus large aux études dont ils seront l'objet.

Il résulte, en effet, des rapprochements qui viennent d'être faits, que, dans un manuscrit unique, dont les cahiers sont aujourd'hui dispersés, nous possédons le texte à peu près complet d'une ancienne version latine des cinq livres du Pentateuque. Le premier travail qui devra être entrepris sur ce manuscrit consistera à donner une édition littérale des parties de la Genèse, de l'Exode et du Deutéronome qui sont à Lyon. Cette édition, réunie à celle que lord Ashburnham a publiée du Lévitique et des Nombres, mettra à la disposition des érudits un texte suffisamment étendu pour résoudre plusieurs problèmes fort intéressants. Les principaux ont été indiqués avec beaucoup de netteté, en 1870, par les rédacteurs de la *Revue critique* (1), qui, en rendant compte de la publication de lord Ashburnham, supposaient, avec Ranke, que le reste du Pentateuque existait encore quelque part : « Heureux, ajoutaient-ils, le chercheur qui mettra la main sur ce trésor, caché peut-être dans le fond de quelque bibliothèque de province ! »

Le temps et la compétence me manquent également pour mettre en valeur le texte qu'un pur hasard m'a fait découvrir. Il y a là le sujet de travaux qui tenteront quelques jeunes gens de nos écoles (2) et pour lesquels nous ne devrons pas nous laisser devancer par les étrangers, si empressés à publier les moindres fragments qu'ils rencontrent des versions latines de la Bible antérieures à celle de saint Jérôme (3).

(1) Tome IX, p. 341, 28 mai 1870.

(2) Ce vœu a été entendu. M. Ulysse Robert est à la veille de publier une édition du *Codex Lugdunensis* qui répondra de tout point à l'attente du monde savant.

(3) On trouvera la bibliographie des principaux travaux dont les

Plus que tout autre, le texte de Lyon pourra servir à prouver qu'antérieurement à saint Jérôme il existait plusieurs versions latines de la Bible faites sur le grec des Septante ; il permettra de reconnaître à quelle famille des manuscrits de la version des Septante appartenait l'exemplaire qu'avait sous les yeux le rédacteur d'une des plus anciennes versions latines ; il fera connaître l'un des premiers systèmes de la coupure de la Bible en versets ; il fournira des exemples de mots et de locutions de la latinité vulgaire des premiers siècles de l'Église ; il donnera des notions sur les variations de l'orthographe et peut-être aussi de la prononciation. C'est plus qu'il n'en faut pour attirer sur lui l'attention des paléographes et des philologues.

anciennes versions latines de la Bible ont été l'objet dans la dernière édition de l'ouvrage de Hubner (*Grundriss zu Vorlesungen über die Rœmische Litteraturgeschichte*, Berlin, 1878, pp. 305 et 338).

II

LE PSAUTIER DE LYON

EN LETTRES ONCIALES (1)

Pour faire rentrer à la Bibliothèque nationale différents papiers du président Bouhier, qui, par suite d'un oubli du docteur Prunelle, sont allés s'égarer au Palais des Arts à Lyon, M. le Ministre de l'Instruction publique m'a autorisé à négocier un échange qui ne sera pas moins profitable à la Bibliothèque nationale qu'aux deux grandes bibliothèques de Lyon, et dont l'une des conditions est la restauration et la reliure de quelques-uns des plus anciens manuscrits lyonnais. En vue de ce travail, qui ne saurait guère être exécuté ailleurs qu'à la Bibliothèque nationale, M. le Préfet du Rhône a bien voulu me confier, entre autres volumes, un fragment de psautier en lettres onciales, dont j'ai pu remettre les feuillets en ordre, et qui, malgré de très regrettables mutilations, n'en reste pas moins un monument infiniment précieux pour la paléographie et pour la critique des versions latines du psautier.

Ce volume, dans l'état actuel, se compose de 103 feuillets de parchemin très fin, hauts de 295 millimètres et larges de 264.

L'écriture est une très grosse onciale, un peu lourde, dont l'aspect rappelle l'écriture du célèbre psautier de la

1) Notice lue à l'Académie des inscriptions le 9 août 1879.

Bibliothèque nationale connu sous le nom de Psautier de saint Germain.

La réglure, à la pointe sèche, est disposée de telle façon que les lettres s'appuient en haut et en bas sur un des traits de la réglure. Les seules lettres dont le sommet dépasse un peu le niveau sont D, H, L et Y (1). La base des F se prolonge légèrement en pointe effilée au-dessous de la ligne de réglure : ce caractère se remarque aussi, mais avec moins de constance et d'intensité, sur les lettres P, Q et R. Le trait vertical qui termine les G est une ligne droite très fine, qui descend de quelques millimètres au-dessous de la réglure. Le premier jambage des N se termine par un petit délié tourné à gauche et dépasse toujours un peu le niveau inférieur des lignes. — De petits traits tranchent et arrêtent dans la partie supérieure les montants des lettres A, N, U, P et R.

Les I se terminent en bas par une pointe effilée, dirigée à gauche ; ce qui les distingue essentiellement des T, dont la traverse, parfois peu accusée, tend à se perdre dans le sillon de la réglure, mais dont la base est toujours formée d'un plein largement tracé et même un peu renflé. Très souvent la traverse des E et parfois la tête des C, des E, des F, des G et des X (côté droit) est formée d'un trait fourché.

L'âge des manuscrits en lettres onciales est toujours assez difficile à déterminer. Heureusement l'antiquité du psautier de Lyon peut être démontrée par deux circonstances indépendantes de la forme des caractères que le calligraphe a employés.

En effet, sur beaucoup de pages, on remarque des annotations, les unes en onciale très barbare, les autres en minuscule ou en cursive de l'époque mérovingienne. Plusieurs de ces annotations ont pour but de rétablir des lignes ou

(1) Voyez un Y à la ligne 13 du fol. 60 v°.

des bouts de lignes, que la pourriture avait fait disparaître au haut d'un certain nombre de feuillets. Les autres constituent des variantes, introduites après coup, variantes sur la nature desquelles j'aurai à revenir. Pour le moment, je me borne à citer deux ou trois exemples de la première espèce de ces annotations.

Le fol. 26 r° se termine par ces mots du psaume XX : « Gloriam et magnum | decorem inpones | super eum. » Les deux premières lignes du verso, contenant les mots : « Quoniam dabis eum in | benedictionem, » ont à peu près disparu sous l'action de l'humidité ; pour les remplacer, une main très mal exercée les a rétablis comme il suit au bas du fol. 26 r° : « Quoniam dabis ei benediccionem. » — De même pour les deux premières lignes du fol. 27 r° : « Omnes qui te oderunt | Pones eos ut clibanum. » L'humidité ayant rendu ces deux lignes à peu près illisibles, on a récrit en caractères très barbares les mots : « Omnis qui te oderunt, » au bas du fol. 26 v°, et les mots : « glevanum ignis, » dans la marge du fol. 27 L'orthographe *glevanum*, pour *clibanum*, dénote, aussi bien que l'écriture, l'époque mérovingienne. — Au haut du fol. 29, les trois mots *videntes me deriserunt* (Ps. XXI, 7), que l'humidité avait rongés, ont été rétablis en caractères cursifs, absolument semblables à ceux des diplômes mérovingiens de la basse époque, et avec une orthographe tout à fait significative : *vidèntis me dirixerunt*. — Citons encore au bas du fol. 33 r° : *justiciam ejus popolus* (Ps. XXI, 34), et au bas du fol. 34 r° : *et calex meos inhibrians quam preclarus est* (Ps. XXII, 7).

L'écriture et l'orthographe des variantes, dont il sera bientôt question, pourraient donner lieu à des remarques du même genre.

La conséquence à tirer de ces particularités graphiques et orthographiques, c'est que le psautier existait avant le siècle de Charlemagne, et que, dès lors, beaucoup des feuil-

lets qui le composent, gâtés par l'humidité, avaient subi des restaurations. Le contraste qu'on observe entre l'écriture et l'orthographe du texte primitif et celles des passages restitués prouve qu'un assez long espace de temps s'était écoulé entre l'exécution du livre et la restauration dont il fut l'objet. La restauration étant au plus tard du milieu du VIII^e siècle, il n'y a rien d'exagéré à supposer que la transcription première était plus ancienne d'au moins un siècle et demi. Je crois donc que, par cette considération, on peut assigner pour date à la copie de notre psautier la fin du VI^e siècle ou le commencement du VII^e.

A part ces circonstances accessoires, le psautier examiné en lui-même offre bien tous les caractères qui conviennent à un manuscrit du VI^e siècle.

Le parchemin est très lisse et très fin.

Les abréviations sont très rares, ou même à peu près nulles, sinon au bout des lignes.

Il n'y a pas, à proprement parler, de ponctuation.

L'orthographe est assez bonne.

Je reprends ces trois derniers points : Abréviations, ponctuation, orthographe.

Abréviations et conjonctions dans le courant des lignes.— Dans le courant des lignes les abréviations se rencontrent très rarement, à l'exception toutefois des mots *Dominus* et *Deus*, qui sont représentés d'ordinaire par les lettres DMS et DS, surmontées d'un trait. On trouve un petit nombre de fois le mot *Dominus* figuré par DNS (fol. 1 v°, 2, 62 v°) ou par DOM (fol. 8 v° et 66 v°) ; mais la forme ordinaire est DMS, DME, DMI, etc., ce qui est une marque d'antiquité, comme l'ont très justement fait observer les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique* (III, 544). Ajoutons que, dans la première et la dernière partie du psautier (fol. 1-61 et 101-103), les mots *Dominus* et *Deus* sont toujours tracés en rouge ; dans la partie intermédiaire (fol. 62-100), ils sont en noir.

J'ai noté aux fol. 87 et 93 les mots *Dei nostri* et *Deus noster* représentés par $\overline{\text{DI}}$. $\overline{\text{N}}$ et $\overline{\text{DS}}$. $\overline{\text{N}}$. — A part l'abréviation de *Dominus* et de *Deus* je n'ai, pour ainsi dire, relevé aucune abréviation dans le courant des lignes ; une lecture rapide m'a seulement fait remarquer :

USQ. Fol. 4 v° et 22. Pour *usque.*
TRIBULATIONIB. Fol. 39 v°. Pour *tribulationibus.*
OMNIB. DIEB. Fol. 42 v°. Pour *omnibus diebus.*
NEQ. Fol. 43 v°. Pour *neque.*

Il n'y a point non plus de ces contractions ou conjonctions de lettres, qu'on doit considérer comme des espèces d'abréviations. J'ai seulement noté au fol. 50 la conjonction des deux dernières lettres du mot HABITANT.

Abréviations et conjonctions au bout des lignes. — Les abréviations sont beaucoup plus communes à l'extrémité des lignes. Rien n'est plus ordinaire que d'y voir les désinences AM, EM, UM, représentées par les lettres A, E, U, non pas surmontées, mais accompagnées à droite d'un trait au-dessous duquel on a marqué un ou deux points. — A la même place nous trouvons Q. pour *que* (fol. 63 v°), et B. pour *bus* (fol. 29 et 65 v°). — L'emploi des lettres conjointes ou enclavées se rattache au système des abréviations. J'ai noté les conjonctions de lettres dont la liste est ci-jointe :

AE. Fol. 69.
NE. Fol. 87.
UL. Fol. 69 v°.
UNT. Fol. 1, 8 et 50.
UR. Fol. 5 v° et 36 v°.
US. Fol. 7, 22, 38, 50 v°.
UT. Fol. 29.

Quant aux lettres enclavées, citons de petits R et S enfermés dans de grands O pour figurer les désinences OR (fol. 93 v°) et OS (fol. 67). — Les deux dernières syllabes du mot *inimici* sont représentées, au fol. 71 v°, par les lettres M et C dans l'intérieur desquelles sont tracés des I.

L'usage des conjonctions de lettres et des abréviations au bout des lignes s'explique par la nécessité de faire tenir des mots ou des portions de mot qu'on ne voulait pas rejeter au commencement de la ligne suivante.

La même raison a décidé le copiste à tracer en petites onciales les dernières syllabes d'un assez grand nombre de lignes.

Ponctuation. — A l'origine, il n'y avait dans le psautier aucun signe de ponctuation, sinon après les lettres numérales qui indiquent la série des psaumes et après les mots qu'on avait écrits en abrégé. Le point marqué dans ces deux cas est triangulaire, ou plutôt affecte la forme d'une très petite feuille de lierre. — A trois endroits, j'ai remarqué des points de même apparence entre deux mots dont le premier avait pour lettre finale la voyelle par laquelle commençait le mot suivant :

Spes mea. ab uberib. (fol. 29, ligne 12).

Inpinguasti. in oleo (fol. 34, ligne 13).

Sperabi. in (fol. 39 v°, ligne 5).

A la ligne 8 du fol. 24 le copiste a tracé avec beaucoup de netteté un point en forme de feuille de lierre entre les mots *sacrificii tui*, que rien n'autorise à séparer.

Aucun signe n'avertit qu'un mot commencé au bout d'une ligne sera terminé au commencement de la ligne suivante. En d'autres termes, nulle apparence de traits d'union. Pour s'en assurer, on n'a qu'à recourir aux passages suivants :

Fol. 7 v°. Mo | vebitur.
Fol. 13 v°. Trans | currerunt.
Fol. 14. Taber | naculum.
Fol. 17. Transgre | diar.

Orthographe. — L'orthographe est assez correcte. Parmi les anomalies, on peut signaler la confusion de l'accusatif et de l'abbatif et la substitution du B au V. Voici

quelques exemples recueillis au cours d'une lecture assez rapide :

Istrahel. Fol. 6 v° et 73. (Pour *Israel.*)
Congraegabo. Fol. 8.
Manum mearum. Fol. 15 v° et 16. (Pour *manuum mearum.*)
A temptationem. Fol. 17.
Praecingit me virtutem. Fol. 17 v°.
Inter gentibus. Fol. 20 v°.
Inrepraehensibilis. Fol. 22.
Eripe a frameam anima mea. Fol. 31.
Sperabi. Fol. 39 v°.
Peti. Fol. 42. (Pour *Petii.*)
Circuibi. Fol. 43.
In jubilationem. Fol. 49 v°. (Pour *jubilatione.*)
Aput. Fol. 66 v°.
Patris mei. Fol. 66 v°. (Pour *patres mei.*)
De lacum. Fol. 67. (Pour *de lacu.*)
Scribtum. Fol. 68.
Conpraehenderunt. Fol. 69.
Dereliquid. Fol. 69 v°
Salvabit. Fol. 77. (Pour *salvavit.*)
Juvilate. Fol. 85 v°.

Abréviations, ponctuation et orthographe des notes additionnelles. — Dans les passages ajoutés après coup, le système des abréviations est assez différent : *Dominus* est écrit $\overline{\text{DNS}}$ (fol. 81 et 99 v°), et non plus $\overline{\text{DMS}}$. — La lettre Q suivie d'une sorte d'apostrophe tient lieu de *que* (fol. 89 v°) ou de *qui* (fol 78). — La conjonction *quoniam* est écrite $\overline{Qm}$ (fol. 83 v°, 90, 92 et 94).

La main qui a revisé le manuscrit sur la fin de l'époque mérovingienne y a ajouté beaucoup de signes de ponctuation, qui affectent assez la forme d'un *t* minuscule, penché de droite à gauche, et muni sur la gauche, à la partie supérieure, d'une traverse courbe, à peu près comme on a figuré la conjonction *et* dans les écritures du XIII^e^ siècle.

L'orthographe des passages additionnels est beaucoup plus barbare que celle du texte primitif. Qu'on en juge par ces exemples :

In estudiis. Fol. 4 v°.
In conspecto. Fol. 15 v°.
Corrixit. Fol. 18.
Vistigia. Fol. 18.
Inmacolata. Fol. 22.
Soscipiat. Fol. 24.
Calex meos inhibrians. Fol. 34. (Pour *calix meus inebrians*.)
Custudi. Fol. 39.
Angusties. Fol. 39 v°. (Pour *angustiis*.)
Vanetates. Fol. 40. (Pour *vanitatis*.)
Anc. Fol. 42 v°. (Pour *hanc*.)
Occoltaverunt. Fol. 56 v°.
Ingripationes. Fol. 62 v°. (Pour *increpationes*.)
Ausiliom. Fol. 69 v°.
Iggenos. Fol. 70. (Pour *egenus*.)
Adjova me, adjutur et liberatur meos es tu. Fol. 70.
Repolisti et quare tristus. Fol. 75.
Adfleggit me inimicos. Fol. 76. (Pour *affligit me inimicus*.)
Vultus tuae. Fol. 77.
Faciit. Fol. 77 v°. (Pour *faciet*.)
Cerca. Fol. 81 v°. (Pour *circa*.)
Vultum suom. Fol. 84 v°.
Optenebunt. Fol. 91 v°.
Soper sacrificiam toam. Fol. 94.
Especies. Fol. 94 v°. (Pour *species*.)
Detraebas. Fol. 96.

J'aurai terminé l'examen des caractères extrinsèques du manuscrit, quand j'aurai dit que les 103 feuillets dont il se compose sont les débris d'un volume au moins trois fois plus considérable et formé de cahiers de 8 feuillets. La signature de chaque cahier est marquée en chiffres romains, sur la marge inférieure de la dernière page, du côté droit.

Les cahiers I, II et III manquent.

Le cahier IV, dont le premier feuillet manque, forme les fol. 1-7 du volume actuel.

Au cahier V, dont les feuillets 2 et 7 ont disparu et dont le feuillet 6 est presque entièrement arraché, correspondent les feuillets 8-13 du volume actuel.

Le cahier VI forme les feuillets 14-21.
— VII — 22-29.
— VIII — 30-37.
— IX — 38-45.
— X manque.
— XI forme les feuillets 46-53.
— XII — 54-61.
— XIII manque.
— XIV forme les feuillets 62-69.
— XV — 70-77.

Au cahier XVI, qui a perdu son avant-dernier feuillet, correspondent les feuillets 78-84.

Le cahier XVII forme les feuillets 85-92.
— XVIII — 93-100.

Les cahiers XIX et suivants manquent en entier, à l'exception de trois feuillets cotés 101-103 ; il est impossible de dire à quel cahier ont appartenu ces trois feuillets.

Ces points constatés, nous pouvons étudier le texte qui nous a été transmis par ces vénérables débris. On y trouve les morceaux suivants du psautier :

Fol. 1-7. X, 7 — XV, 1.
Fol. 8. XV, 2-7
Fol. 9-11. XV, 11 — XVI, 14.
Fol. 13-45. XVII, 8 — XXVII, 7.
Fol. 46-61. XXX, 22 — XXXV, 13.
Fol. 62-83. XXXVII, 12 — XLIV, 15.
Fol. 84-100. XLV, 2 — LI, 7.
Fol. 101-103. CXIII, 3-17.

Pour faciliter les recherches et les comparaisons, je vais

indiquer à quel endroit du manuscrit commence chacun des quarante psaumes ou fragments de psaumes qu'on y trouvera copiés :

X (fin). Fol. 1.
XI. Fol. 1.
XII. Fol 2 v°.
XIII. Fol. 4.
XIV. Fol. 6 v°.
XV. Fol. 7 v°.
XVI. Fol. 9.
XVII. Fol. 13.
XVIII. Fol. 21.
XIX. Fol. 23 v°.
XX. Fol. 25 v°.
XXI. Fol. 28.
XXII. Fol. 33 v°.
XXIII. Fol. 34 v°.
XXIV. Fol. 36 v°.
XXV. Fol. 39 v°.
XXVI. Fol. 41 v°.
XXVII. Fol. 44 v°.
XXX. Fol. 46.
XXXI. Fol. 46 v°.
XXXII. Fol. 49.
XXXIII. Fol. 52.
XXXIV. Fol. 55.
XXXV. Fol. 60.
XXXVII. Fol. 62.
XXXVIII. Fol. 64.
XXXIX. Fol. 66 v°.
XL. Fol. 70 v°.
XLI. Fol. 73.
XLII. Fol. 75 v°.
XLIII. Fol. 76 v°.
XLIV. Fol. 81.
XLV. Fol. 84.
XLVI. Fol. 85 v°.
XLVII. Fol. 86 v°.
XLVIII. Fol. 89.
XLIX. Fol. 92 v°.
L. Fol. 96 v°.
LI. Fol. 100.
CXIII. Fol. 101.

C'est donc environ le quart du psautier que renferme le volume dont nous nous occupons. C'est assez pour pouvoir déterminer en toute certitude la version qui s'y trouve transcrite.

On sait que, sans parler des très anciennes versions latines, nous possédons trois textes du psautier dont la rédaction ou la revision appartient à saint Jérôme :

L'un, connu sous le nom de *Psalterium Romanum*, est la version que saint Jérôme revisa sur le grec, vers l'année 383, à la demande de saint Damase, pour l'usage de l'Église de Rome.

Le deuxième, *Psalterium Gallicanum*, est une revision

plus attentive que saint Jérôme entreprit entre les années 387-391, qu'il dédia à Paule et à Eustochie, qui fut particulièrement adoptée par les Églises de la Gaule et qui est restée dans la Vulgate.

Le troisième, *Psalterium Hebraicum*, est la version que saint Jérôme revit directement sur le texte hébreu et qu'il adressa à Sophronius vers l'année 405.

Le manuscrit de Lyon nous offre un singulier mélange des deux premières versions. Les psaumes X-XII contiennent les leçons propres au psautier gallican. Les psaumes XIII-XXXV sont conformes au texte romain, sauf le XXV^e^ qui est incontestablement gallican, sauf aussi e XXIV^e^ et le XXVI^e^, dans lesquels on remarque une combinaison des deux versions.

A partir du psaume XXXVII, nous avons le texte du psautier gallican. C'est également au psaume XXXVII que commence la portion du manuscrit dans laquelle les mots *Dominus* et *Deus* sont écrits en lettres noires et non plus en lettres rouges.

Afin de bien montrer que le manuscrit de Lyon, pour certains psaumes, suit le texte romain, et, pour d'autres, le texte gallican, je transcrirai littéralement trois psaumes, en conservant, ligne pour ligne, la disposition du manuscrit original, ce qui donnera une idée de l'orthographe et de la coupure des versets. En note, je signalerai les passages dans lesquels les différences entre la version romaine et la version gallicane sont bien nettement accusées.

Fol. 2 v°. XII IN FINEM IPSI
DAVID PSALMUS

Fol. 3. Usquequo Domine
oblivisceris
me in finem
Quousque (1) avertis
faciem tuam a me

(1) Usquequo. Gall. — Quousque. Rom.

Quamdiu ponam
consilia in anima mea
Dolorem in corde meo
per diem
Usquequo exaltabitur
inimicus meus
super me
Respice et exaudi me
Fol. 3 v°. Domine Deus meus
Inlumina oculos
meos ne umquam
obdormiant (1)
in mortem
Nequando dicat
inimicus meus
praevalui
adversus eum
Qui tribulant me
exultabunt
si motus fuero
Ego autem in tua
Fol. 4. misericordia
speravi (2)
Exultabit cor meum
in salutari tuo
Cantabo Domino qui bona
tribuit mihi
Et psallam nomini (3)
Domini altissimi

Fol. 33 v°. XXII. PSALMUS DAVID
Dominus regit me et nihil
mihi deerit
In loco pascuae ibi me
conlocavit

(1) Obdormiam. Gall. et Rom. — In morte. Gall. et Rom.
(2) Speravi. Gall. — Sperabo. Rom.
(3) Nomini Domini altissimi. Gall. — Nomini tuo altissime. Rom.

Super aquam refectionis
educavit me
Animam meam convertit
Deduxit me super
semitas (1) justitiae
Fol. 34. propter nomen suum
Nam et si ambulem (2)
in medio umbrae
mortis
Non timebo mala
quoniam tu mecum es
Virga tua et baculum tuum
Ipsa me consolata sunt
Parasti in conspectu
meo mensam
Adversus eos qui
tribulant me
Inpinguasti in oleo caput meum
Fol. 34 v°. Et poculum tuum (3)
inebrians
Quam praeclarum est
Et misericordia tua
subsequetur (4) me
Omnes dies (5) vitae meae
Et ut inhabitem
in domo Domini
In longitudinem (6) dierum

Fol. 41 v°. XXVI. PSALMUS DAVID
PRIUSQUAM LINERETUR
Dominus inluminatio mea
et salus meà quem timebo

(1) Semitam. Rom. — Semitas. Gall.
(2) Ambulem. Rom. — Ambulavero. Gall.
(3) Poculum tuum... praeclarum. Rom. — Calix meus... praeclarus. Gall.
(4) Subsequitur. Rom. — Subsequetur. Gall.
(5) Omnibus diebus. Rom. et Gall.
(6) Longitudine. Rom. — Longitudinem. Gall.

Dominus defensor (1) vitae meae
a quo trepidabo
Dum adpropiant super
Fol. 42. me nocentes
Ut edant carnes meas
Qui tribulant me
et inimici mei
Ipsi infirmati sunt
et ceciderunt
Si consistant adversus
me castra
Non timebit cor meum
Si exsurgat (2) in me
proelium
In hac ego sperabo
Unam peti a Domino
Fol. 42 v°. hanc requiram,
Ut inhabitem
in domo Domini
Omnibus diebus vitae meae
Ut videam voluntatem Domini
Et protegi (3) templum ejus (4)
Quoniam abscondit me
in tabernaculo
in die malorum
Protexit me in abscondito
tabernaculi sui
In petra exaltabit me
Et nunc ecce exaltavit (5)
Fol. 43. caput meum super
inimiços meos

(1) Defensor. Rom. — Protector. Gall.
(2) Surgat. Rom. — Exurgat. Gall.
(3) Le mot *protegi* a été remplacé dans la marge par le mot *visitem* de la même main que le texte primitif.
(4) Et protegar a templo sancto ejus. Rom. — Et visitem templum us. Gall.
(5) Nunc autem exalt. Rom. — Nunc exalt. Gall.

Circuibi et immolavi (1)
in tabernaculo ejus
hostiam jubilationis (2)
Cantabo et psalmum
dicam Domino
Exaudi Domine vocem meam
quam clamavi ad te
Miserere mei et exaudi me
Tibi dixit cor meum
quaesivi vultum tuum (3)
Vultum tuum (4) Domine
Fol. 43 v°. requiram
Ne avertas faciem
tuam a me
Nec declines in ira
servo tuo (5)
Adjutor meus esto
ne derelinquas me
Neque despicias me Deus
salutaris meus
Quoniam pater meus et mater
mea dereliquerunt me
Dominus autem adsumpsit me.
Legem mihi statue (6) Domine
Fol. 44. in via tua
Et dirige me in semita
recta (7) propter
inimicos meos
Ne tradideris me
in manus persequentium (8) me

(1) Circuibo et immolabo. Rom. — Circuivi et immolavi. Gall.
(2) Jubilationis. Rom. — Vociferationis. Gall.
(3) Quaesivi vultum tuum. Rom. — Exquisivit te facies mea. Gall.
(4) Vultum tuum. Rom. — Faciem tuam. Gall.
(5) A servo tuo. Rom. et Gall.
(6) Constitue. Rom. — Pone. Gall.
(7) In semitam rectam. Rom. — In semita recta. Gall.
(8) In animas persequentium. Rom. — In animas tribulantium. Gall.

Quoniam insurrexerunt
in me testes iniqui
Et mentita est iniquitas sibi
Credo videre bona
Domini in terra viventium
Expecta Dominum viriliter age
Et confortetur cor tuum
Fol. 44 v°. et sustine Dominum

Fol. 64. XXXVIII. IN FINEM IDITHUN CANTICUM DAVID
Dixi custodiam vias
meas ut non delin
quam in lingua mea
Posui ori meo custodiam
Cum consisteret (1) pec
cator adversus me
Obmutui et conturba
tus sum (2) et humilia
tus sum et silui a bonis
Et dolor meus
renovatus est
Fol. 64 v°. Concaluit cor meum
intra me
Et in meditatione mea
exardescet (3) ignis
Locutus sum in lingua mea
Notum fac mihi Domine
finem meum
Et numerum dierum
meorum quis est
Ut sciam quid desit mihi
Ecce mensurabiles (4)
posuisti dies meos

(1) Consistit. Rom. — Consisteret. Gall.
(2) Les mots *et cont. sum*, qui manquent dans Rom. et Gall., ont été effacés.
(3) Exardescit. Rom. — Exardescet. Gall.
(4) Veteres. Rom. — Mensurabiles. Gall.

Et substantia mea tamquam
Fol. 65. nihillum (1) ante te
Verumtamen univer
sa vanitas omnis
homo vivens
Diapsalma
Verumtamen in ima
gine ingreditur (2) homo
Sed et frustra contur
bantur (3)
Thensaurizat et igno
rat cui congregabit (4) ea
Et nunc quae est expec
tatio mea nonne Dominus
Fol. 65 v°. Et substantia mea aput
te est (5)
Ab omnibus iniquitatibus
meis erue (6) me
Obprobrium insipienti
dedisti me
Obmutui et non aperui
os meum quoniam
tu fecisti (7)
Amove a me plagas tuas
A fortitudine (8) manus tuae
Ego defeci in increpa
tionibus
Fol. 66. Propter iniquitatem
corripuisti hominem
Et tabescere fecisti

(1) Nihil. Rom. — Nihilum. Gall.
(2) Quanquam in im. Dei ambulet. Rom. — Verumtamen in im. pertransit. Gall.
(3) Conturbabitur. Rom. — Conturbatur. Gall.
(4) Congreget. Rom. — Congregabit. Gall.
(5) Mea tanquam nihil ante te est. Rom. — Mea apud te. Gall.
(6) Eripe. Rom. — Erue. Gall.
(7) Fecisti me. Rom. — Fecisti. Gall.
(8) Fortitudine enim. Rom. — Fortitudine. Gall.

sicut aranea
animam ejus
Verumtamen vane
conturbatur
omnis homo (1)
Diapsalma
Exaudi (2) orationem
meam Domine
Et depraecationem meam
Auribus percipe
Fol. 66 v°. lacrimas meas
Ne sileas (3) quoniam
adve (4) sum aput te
Et peregrinus sicut
omnes patris mei
Remitte mihi ut re
frigerer
Priusquam abeam (5)
et amplius non ero

Ce mélange de la version romaine et de la version gallicane n'est pas la particularité la plus curieuse que présente le texte du psautier de Lyon. Les variantes qu'on y a ajoutées à la fin de l'époque mérovingienne, probablement dans la première moitié du VIII^e^ siècle, méritent d'être examinées avec une grande attention. Je n'en ai pas tenu compte dans les citations que j'ai faites jusqu'à présent, et qui avaient uniquement pour but de faire connaître le texte primitif du psautier. Rien n'est plus facile que de déterminer le caractère de ces variantes. Dans une partie des psaumes, elles ont pour objet de substituer la version

(1) Verumtamen universa vanitas omnis homo vivens. Rom. — Verumtamen vane conturbatur omnis homo. Gall.
(2) Exaudi Deus. Rom. — Exaudi. Gall.
(3) Ne sileas a me. Rom. — Ne sileas. Gall.
(4) Incola ego sum. Rom. — Advena ego sum. Gall.
(5) Eam. Rom. — Abeam. Gall.

gallicane à la version romaine, et ailleurs, au contraire, de remplacer la version romaine par la version gallicane. Les exemples suivants donneront une idée de ce travail de revision.

Dans la première colonne je reproduis le texte primitif, en imprimant en italique les mots ou les lettres qui ont été exponctués ou biffés lors de la revision du VIII^e^ siècle. On trouvera les leçons nouvelles dans la seconde colonne, où j'ai marqué en caractères romains ce que le reviseur a conservé du texte primitif, et en italiques ce qu'il a ajouté soit sur les marges soit dans les interlignes.

FRAGMENT DU PSAUME XVI (1).

Frameam inimi*corum*	Frameam *tuam ab* inimi*cis*
de manu tua	*manus tue*
Domine a paucis *a* terra	Domine a paucis *de* terra
dispartire eos	*divide* eos
Et subplanta eos	
in vita eorum	in vita eorum
De absconditis tuis	De absconditis tuis
adimpletus est	adimpletus est
venter eorum	venter eorum
Saturati sunt *porcina*	Saturati sunt *filiis*
et reliquerunt	*et dimiserunt*
qu[*ae superfuerunt*]	*reliquias suas*
pa[rvulis suis]	pa[rvulis suis]

FRAGMENTS DU PSAUME XVII (2).

Misit e summo et accepit me	Misit *de* summo et accepit me
Et adsumpsit me de mul	Et adsumpsit me de *aquis*
tetudine aquarum (3)	mul*tis*
....	....

(1) Fol. 11 v° et 12.

(2) Fol. 14 v°-18.

(3) La ligne *tetudine aquarum* a été récrite, en minuscule mérovingienne, au bas du fol. 14 v°, pour tenir lieu de la première ligne du fol. 15 qui a été enlevée par l'action de l'humidité.

Et secundum *innocentiam* manum mearum	Et secundum *puritatem* manum mearum
....	.....
Et disciplina tua ipse docebit	Et disciplina tua *corrixit me in finem et disciplina tua ipsa me docebit*
.....	.....

FRAGMENTS DU PSAUME XXI (1).

Exaruit *velut* testum virtus mea	Exaruit *tamquam* testa virtus mea
.....	.....
Ad defensionem meam *as*pice	Ad defensionem meam *cons*pice
Er*ipe* a frameam anima mea	Er*ue* a frameam anima mea
Et de manu canis [unicam mea]m (2)	Et de manu canis *hunica mea*
Libera me de ore leonis	*Salva me ex ore leonis*
.....	.....
Universum semen Jacob *magnificate eum*	Universum semen Jacob *glorificate eum*
.....	.....
Neque despexit *praecem pauperis*	Neque despexit *deprecacionis pauperum*
.....	.....
Et adorabunt in conspectu *tuo*	Et adorabunt in conspectu *ejus*
Universae *patriae* gentium	Universa *familia* gentium.
.....	.....
Omnes *divites* terrae in conspectu ejus *procedunt*.	Omnes *pingues* terrae in conspectu ejus *candent* (3).

(1) Fol. 30-33.

(2) On s'est abstenu d'exponctuer les deux premières lignes du fol. 31 v°, parce que l'humidité les avait à peu près rendues illisibles.

(3) La première *n* de ce mot paraît avoir été exponctuée.

On voit par ces exemples comment le texte des psaumes XVI, XVII et XXI, qui était primitivement conforme à la version romaine, a été ramené à la version gallicane. Les exemples qui vont suivre montreront une transformation d'un genre tout différent. On y verra que les psaumes XXXVII, XXXVIII et XXXIX ont été ramenés de la version gallicane à la version romaine.

FRAGMENTS DU PSAUME XXXVII (1).

Et *qui juxta* me longe steterunt	Et *proxsimi* mei *a* longe steterunt
.....	.....
Ego autem *tamquam* surdus non audiebam	Ego autem *velut* surdus non audiebam
Et sicut mutus non aperiens os suum	Et sicut mutus *qui* non aperiens (2) os suum
Et factus sum *sicut* homo non audiens	Et factus sum ut homo non audiens
Et non habens in ore suo *redargu*tiones	Et non habens in ore suo *ingripà*tiones
.....	.....
Quia dixi ne quando *supergaudeant mi hi* (3) inimici mei	Quia dixi ne *ale*quando *insultent in me* inimici mei
Et dum conmoveantur pedes mei	Et dum conmoveantur pedes mei
Super me magna locuti sunt	*In* me magna locuti sunt
Quoniam ego in flagel la paratus	Quoniam ego in flagel la paratus
Et dolor meus *in cons pectu meo* semper	Et dolor meus *ante me est* semper

(1) Fol. 62-63 v°.

(2) Le reviseur, après avoir ajouté *qui* à la ligne précédente, a oublié de substituer *aperit* à *aperiens*.

(3) Ici le reviseur a omis d'exponctuer les deux mots qu'il remplaçait.

Quoniam iniquitatem meam *adnuntiabo*	Quoniam iniquitatem meam *ego prononcio*
Et cogitabo pro peccato meo	Et cogitabo pro peccato meo
Inimici autem mei vivunt *et firmati*	Inimici autem mei vivunt *et confortati*
.....	.....
Quoniam seque*bar* justitiam	Quoniam *sub*sequo*tus sum* justitiam
*N*on derelinquas me.	N*e* derelinquas me
.....	.....

FRAGMENTS DU PSAUME XXXVIII (1).

Cum consiste*ret* pec cator adversus me	Cum consist*et* pec cator adversus me
.....	.....
Ecce *mensurabiles* posuisti dies meos	Ecce *veteris* posuisti dies meos
.....	.....
Verumtamen in ima gine ingreditur homo	*Quamquam in ima genem Dei ambolit homo*
Sed et frustra contur bantur	Sed et frustra contur bantur
Thensaurizat et igno rat cui congrega*bit* ea	Thensaurizat et igno rat cui congregat ea
.....	.....
Et substantia mea *aput* te est	Et substantia mea *tamquam nihil ante* te est
Ab omnibus iniquitatibus meis er*ue* me	Ab omnibus iniquitatibus meis er*epe* me
Obprobrium insipienti dedisti me	Obprobrium insipienti dedisti me
Obmutui et non aperui os meum quoniam tu fecisti	Obmutui et non aperui os meum quoniam tu fecisti *me*.
.....	.....

(1) Fol. 64-66 v°

Verumtamen vane conturbatur omnis homo	Verumtamen vane conturbatur omnis homo *vivens*
....	....
Ne sileas quo*niam* *adve sum* aput te	Ne sileas quo*d incola* *sum ego* aput te *in terra*
....	....

FRAGMENTS DU PSAUME XXXIX (1)

Expectans expectavi Dominum *et intendit mihi* Et exaudivit prae*ces* mea*s* Et eduxit me de lacum miseriae et de luto fecis	Expectans expectavi. Dominum *et respexsit me* Et exaudivit *de*prae*cacionem* mea*m* Et eduxit me de lacum miseriae*s* et de luto fecis
....	....
Carmen Deo nostro	*Hymnum* Deo nostro
....	....
Holocaustum et pro *peccato non*.	Holocaustum et*iam* pro *delecto non*
....	....
*Ad*nuntiavi justitiam in ecclesia magna Ecce labia mea non prohibebo Domine tu *scisti*	*Bene* nuntiavi justitiam in ecclesia magna Ecce labia mea non prohibebo Domine tu *cognovisti*
....	....
Non *abscondi* miseri cordiam tuam Et veritatem tuam *a consilio multo*	Non *celavi* miseri cordiam tuam Et veritatem tuam *sinacogi multi*
....	....
Conplace *Domine ut eruas me* Domine *ad adjuvandum* *me* respice	Conplace*at* tibi Domine *liberare me Domine in* *ausiliom meom* respice

(1) Fol. 66 v° — 70 v°.

Confundantur et revereantur *simul*	Confundantur et revereantur *inimici mei*
....	....
Exultent et laetentur *super te omnes quaerentes te*	Exultent et laetentur *qui querunt te Domine*
Et dicant semper magnificetur Dominus	Et dicant semper magnificetur Dominus
Qui diligunt salutare tuum	Qui diligunt salutare tuum
Ego *autem mendicus sum* et pauper	Ego *vero iggenos* et pauper *sum*
Dominus sollicitus est mei	*Deus adjova me*
Adjutor meus et protector meus tu es	*Adjutur et liberatur meos es tu*
Deus meus ne tardaveris	*Domine ne tardaveris*

J'ai indiqué les caractères essentiels du texte primitif et des variantes additionnelles que contient le psautier de Lyon. Il me reste à signaler quelques notes ou essais de plume, qui, à l'époque mérovingienne, ont été jetés çà et là sur les marges de différents feuillets. Voici la copie de tout ce qui m'a semblé digne d'être relevé :

Ghodoldus. Fol. 16.

In Christi nomen Noticia qualiter vel quibus. Fol. 56 v°.

Dum devid[it] murus et minia pandemus. Qumtinianus papas de Roma vobis mandat salutus. Fol. 59 v°.

Audite omnis gentes paupir et potentes audite con tremore de Christi salvatore. Et tu crudeles Juda permanes in ardura. Fol. 62 v°.

Dum insedere incolimis depositus inveni (?) patre mea et matre me patre meus hac natus non fuera neque allius. Fol. 63.

Homnes homo Christyanus qui haccepet baptismo in Deo devet cogitare non peccare nemio. Christi resuveniad te de mi peccatore tribolantes. Fol. 70 v°.

Dum myhy ambolare et bene cogetare audivi avem adcladtire et cessed myhy inde dolore suspin. Fol. 71 v°.

Deus qui sedes in septemo trono et judicas. Fol. 71 v°.

Meritum sacerdotis recypiant condignas honores qui chorant pro peccatoris Deo cognitum est cui scytum quod aego peccavi. Fol. 74.

In Christi nome Noticia qualete vel quibus presentibus boni hominibus venis‹ Fol. 85.

Domine Jhesus Christi filius Dei digna meserire super me peccatore. Fol. 88 v°.

Plusieurs de ces notes appellent des observations de divers genres.

Dans le mot *presentibus* du fol. 85 et dans le mot *super* du fol. 88 v° les syllabes *pre* et *per* sont figurées par un *p* muni de l'appendice qui d'habitude doit faire attribuer au *p* la valeur *pro*. Il semble que, pour l'écrivain qui a tracé ces notes, un tel signe abréviatif répondait à *pre* et à *per* aussi bien qu'à *pro*.

Les notes des fol. 62 v° et 71 v° semblent être le commencement de pièces religieuses dans lesquelles il est difficile de ne pas voir des intentions rythmiques.

Sur les fol. 56 v° et 85 sont consignés les premiers mots d'une notice judiciaire, analogue à celles qui, dans le recueil de notre savant confrère M. de Rozière, portent les n^os^ 456, 459, 461, 472, 477, 485, 492, 494, 498.

L'annotation la plus curieuse est peut-être l'invocation tracée au bas du fol. 70 v° : *Christi, resuveniad te de mi peccatore tribulantes !* Il y a peu de textes mérovingiens dans lesquels la dégradation du latin soit plus voisine des formes romanes.

III

LES BULLES SUR PAPYRUS

DE L'ABBAYE DE SAINT-BÉNIGNE

Conservées à Ashburnham-Place & à Dijon

En 1867, la Bibliothèque nationale a acquis de M. Claudin, libraire, une expédition authentique du procès-verbal qui fut dressé le 12 janvier 1663 par Philibert de La Mare, conseiller au parlement de Bourgogne, pour constater l'état de deux pièces sur papyrus conservées dans l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, pour en expliquer le contenu et en prévenir la destruction (1).

Ce procès-verbal est ainsi conçu :

Philibert de La Mare, l'aisné, conseiller du roy en sa cour de parlement de Bourgogne, commissaire [en] cette part, ayant avec nous pour greffier Nicolas Camus, clerc au greffe de la dicte cour, sçavoir faisons que, ce jourd'huy, deuziesme de janvier mil six cent soixante trois, après midy, en nostre hostel, ont comparu les révérends pères dom Joseph Seguin,

(1) Cette pièce, écrite sur parchemin, forme les f. 5-10 du volume 17066 du fonds latin. Elle était autrefois conservée dans le cabinet de Fevret de Fontette, comme l'indique la cote *Portef. XLIII, n.* 56, qui est inscrite en tête. Elle est ainsi mentionnée dans la *Bibliothèque historique de la France* (éd. Fontette, III, 486, n. 37038) : « Copies et « reconnoissances de deux bulles de Jean V et Sergius I, qui sont au « Trésor de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon : procès-verbal origi- « nal en parchemin, 10 pages. »

prieur, et dom Jean Saget, procureur de l'abbaye de Sainct-Benigne de cette ville, de la congrégation de Sainct-Maur, lesquelz nous ont remonstré que, sur la requeste par eux présentée à la cour le quatriesme du présent mois, par laquelle ilz auroient exposé que, parmy un grand nombre de tiltres et monumens anciens qui sont dans le thrésor de la dicte abbaye, ilz ont remarqué deux constitutions ou bulles de papes, l'une du pape Jean cinquiesme, et l'aultre du pape Serge premier, lesquelles estantz d'une singulière antiquité sont escrites d'une lettre fuyante et d'une ancre que le temps a effacé en partie ; et comme il estoit à craindre que, les dictes bulles estantz escrites sur une matière fragile, ce qui en reste ne vienne à estre altéré par le temps, supplioient la cour d'ordonner que, par devant commissaire qu'elle députeroit, il leur fût permis de faire vidimer les dictes deux bulles, auparavant qu'un plus long temps pût oster la cognoissance de ce qui en reste à ceux qui s'en voudront servir; sur laquelle requeste il auroit esté ordonné qu'il seroit procédé par devant nous à l'extraict et vidimus des dictes bulles; en consequence de quoy, ilz nous requeroient y vouloir procéder. Sur quoy appointants et veu la dicte requeste, ensemble l'arrest en marge d'icelle contenant nostre commission, nous avons donné et octroyé acte aux dicts dom Joseph Seguin, prieur, et dom Jean Saget, procureur de la dicte abbaye de Sainct-Benigne, de la representation qu'ilz nous ont faict des originaux des dictes deux bulles, sellées en plomb, et rompues en quelques endroicts pour raison de la fragilité de la matière sur laquelle elles sont escrites, lesquelles deux bulles, qui nous ont paru escrites d'un ancien caractère approchant le caractère saxon, nous avons faict transcrire cy après mot à mot et suivant que nous avons pu les lire, ayantz laissé vuides les endroits de l'escriture que l'injure du temps a altéré, en la forme qui suit :

« Johannes, episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio « Vulfecranno, abbati Divionensis monasterii, ejusque succes- « soribus, salutem et apostolicam benedictionem. Officii « nostri auctoritate monemur viros honestos.....

« titionibus .xaudire eisque congruum suffragium impertiri.
« Quapropter ..... in Domino fili Vulfecranne
« abbas, postulationes tuas dignas judicantes impleri, cymite-
« rium vestrum, in quo venerandus martyr Benignus corpore
« requiescit, vobis c..teri.que clericis ... ionensis castri
« perpe.... unum const..uimus habendum, et ne idem cy-
« miterium (1) [alibi transfer .....] sub excom-
« municatione prohibemus. Et si post hec factum fuerit, nos
« illud auctoritate b.ati Petri.....
« .ymiterium inte ..... temeretur sed pro gloriosi
« m... ris reverentia qui locum ipsum et patriam adjacentem
« sui sanguinis aspersione sacravit inviolabili gaudeat li.ertate
« et semper sub istius sacrosancte apostolice sedis protectione
« servetur. Si..a sane persona illud violare aut q.ocunque
« modo te erare presumpserit ..... anathematis sen-
« tentia..... per.....
« papæ anno primo mense nono, .. sacratissima beati Petri
« apostoli sede, indictione VI.
« Johannes (2) sancte catholice ecclesie episcopus. »

Place de la bulle (3).

« Se..... pontifex Romanus Her.. .....
« ..... benedictionem. Quam primum
« nob..... endendum ne..... liqua .....
« occasione ...io. .nsium namque . ..o ....horum martiri
« Benign..... amulantium
« reclamat... ad nos pervenit clericos jam dicti.....
« ....re conari. Hoe ...uia predecessoris mei
« Johannis Benedicti utique succ.... ris co.tradicit.....
« ..... te beati Petri ... . pr.hib..... sub
» percussione anathematis. Nam sicut ....., prede-
« cessor vester adortatu prefati martiris monasterii ipsius

(1) Ici le rédacteur du procès-verbal de 1663 a sauté une ligne, dont plusieurs mots se lisent encore sur le fragment possédé par lord Ashburnham, dont il sera question un peu plus loin.

(2) Avant *Johannes*, le mot *Ego* est bien lisible sur le fac-similé de Mabillon.

(3) Un dessin de cette bulle se trouve dans Mabillon, *De Re dipl.*, p. 437, et dans le *Nouveau Traité de diplomatique*, t. V, p. 141.

« constructor utrisque..... unum quo sanctus jacet corpora-
« liter cymiterium ita nostre auctoritatis littere .....
« verunt corrobora .....squis etiam a tor..... ..
« umque burgum dividit auf... ab eodem .....
« ...ustro aliquid excepto abbate ..... præsumpserit
« simili sententia se damp..... Bene valete. Data VIII
« kalendas ap... per manus Johannis bibliotheca... sancte
« sedis apostolice anno pontific.... domini Sergii universalis
« pape ..... sacratissima sede beati Petri .... indic-
« tione II. »

Place de la bulle (1).

Après quoy, les dicts dom Joseph Seguin, prieur, et dom Jean Saget, procureur de la dicte abbaye, nous ont remonstré que comme il est important pour le bien, honneur et advantage de la dicte abbaye que le texte des dictes deux bulles soit entièrement restably, et ce qui manque aux originaux d'icelles suppléé par des anciennes copies, ilz ont trouvé dans le thrésor de leurs tiltres un ancien cartulaire de la dicte abbaye, à la teste duquel ilz ont remarqué une ancienne copie des dictes deux bulles, par le moyen de laquelle on peut restablir ce qui manque aux originaux, requeroient qu'il nous plût ordonner que la dicte ancienne copie des dictes deux bulles sera transcrite et insérée dans nostre present procès-verbal ; à quoy enclinantz, nous leur avons donné et octroyé acte de la représentation qu'ilz nous ont faict d'un livre in folio, en parchemin, dont l'escriture nous a paru estre de deux à trois centz ans, ou environ, et lequel contient plusieurs tiltres de la dicte abbaye par copie, à la teste desquelz tiltres et au devant du texte d'iceux nous avons trouvé une ancienne copie des dictes deux bulles, dont l'escriture ne nous a pas paru du tout si ancienne que celle du corps du dict livre, lesquelles copies de bulles nous avons faict transcrire et insérer dans nostre présent procès-verbal, pour restablir aucunement par icelles les lacunes qui sont dans les originaux des dictes bulles,

(1) Mabillon (*De Re diplom.*, p. 437) et les auteurs du *Nouveau Traité de diplomatique* (t. V, p. 141) ont donné un dessin de cette bulle.

comme il s'ensuit, pour le tout valoir et servir ce qu'il appartiendra.

« Johannes, episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio « Vulfecranno, abbati Divionensis monasterii ejusque succes- « soribus, salutem et apostolicam benedictionem. Officii nostri « auctoritate monemur viros honestos in suis petitionibus « exaudire eisque congruum suffragium impertiri. Quapropter, « carissime in Domino fili Vulfecranne abbas, postulationes « tuas dignas judicantes impleri, cimiterium vestrum, in quo « venerandus martyr Benignus corpore requiescit, vobis atque « clericis Divionensis castri perpetuo unum constituimus « habendum, et ne idem cimiterium alibi transferatur, aut « aliud præter ipsum constituatur, sub excommunicatione « prohibemus, et si post hæc factum fuerit, nos illud aucto- « ritate beati Petri et nostra dampnamus. Sane adicimus ne ab « episcopo Lingonensi seu alio quoque idem cimiterium « interdicatur aut temeretur, sed pro gloriosi martyris reve- « rentia, qui locum ipsum et patriam adjacentem sui san- « guinis aspersione sacravit, inviolabili gaudeat libertate, et « semper sub istius sacrosanctæ et apostolicæ sedis protectione « servetur. Si qua sane persona illud violare aut quocunque « modo temerare præsumpserit, nos eam anathematis sen- « tentia percutimus. Data per manus Joannis bibliotecarii, « pontificatus domini Joannis papæ anno primo, mense nono, « in sacratissima beati Petri apostoli sede, indictione VI.

« Ego Johannes sanctæ catholicæ ecclesiæ episcopus « subscripsi. »

« Sergius (1), gratia Dei pontifex Romanus, Heroni, Lingo- « nensi præsuli, salutem et apostolicam benedictionem. Quam « primum nobis attendendum, charissime, ne hostis malignus « gregem Christi perturbet aliqua occasione. Divionensium « namque monachorum, martyri Benigno sub regimine Vul-

(1) Une copie de cette bulle a été insérée, au XI^e^ siècle, dans la Chronique de Saint-Bénigne de Dijon ; voy. d'Achery, *Spicilegium*, in-fol., II, 369, et *Chronique de l'abb. de Saint-Bénigne*, éd. Bougaud (*Analecta Divionensia*. Dijon ; 1875. In-8), p. 63.

« fechranni abbatis devote famulantium, reclamatio ad nos « pervenit clericos jam dicti castri ad se eorum cœmiterium « transferre conari. Hoc quia prædecessoris mei Joannis, « Benedicti utique successoris, contradicitur decretis, aucto- « ritate Petri apostoli et nostra prohibetur sub percussione « anathematis. Nam, sicut Gregorius, olim prædecessor « vester, adhortatu præfati martyris monasterii ipsius construc- « tor, utrisque unum sancivit quo sanctus jacet corporaliter « cimiterium, ita nostræ auctoritatis litteræ censuerunt corro- « borandum. Quisquis etiam a torrente qui utrumque burgum « dividit aufferre ab eodem burgo vel claustro aliquid, excepto « abbate vel monachis, præsumpserit, simili sententia se « dampnandum noverit. Bene valete. Data VIII kalendas « aprilis, per manus Joannis, bibliothecarii sanctæ sedis « apostolicæ, anno pontificatus domini Sergii, universalis « papæ, decimo, in sacratissima sede beati Petri apostoli, « indictione secunda. »

Et d'autant que, par l'arrest cy dessus mentionné, donné sur la requeste des dicts dom Joseph Seguin, prieur, et dom Jean Saget, procureur de la dicte abbaye, il leur a esté accordé de faire recognoistre par gens expers et à ce cognoissans si les originaux des dictes deux bulles sont escrits sur de l'escorce d'arbre, ou bien sur du papier faict de la plante appellée *Papyrus Ægytia*, nous avons, pour la dicte recognoissance, nommé de nostre office maistres Jacque Auguste de Chevannes et Louis Mailloy, advocats en parlement, lesquels ayants esté assignez par Roydot, huissier à la cour, et comparants par devant nous, le serment d'eux pris de bien fidèlement et exactement recognoistre la matière sur laquelle sont escrits les originaux des dictes deux bulles, et après les avoir bien et deuement examiné, nous ont dict qu'après avoir veu les originaux de deux bulles des papes Jean V et Serge Ier tirées du thrésor des tiltres de l'abbaye de Sainct-Benigne de Dijon, rompues en quelques endroicts, ilz ont recognu icelles estre escrites sur une matière faicte d'une plante appellée *Papyrus Ægyptia*, qui est de l'espèce appellée par Pline *Charta Saitica*, ce qu'ilz ont jugé par sa matière, qui ressemble beau-

coup à l'escorce des arbres, qui est une observation que faict le dict Pline au livre XIII, chapitre XII, pour marquer la différence de ce papier avec les aultres, en ces termes : *Saitica, ab oppido, ex vilioribus ramentis, propiorque etiamnum cortici*, comme encores par la largeur que Pline donne à ce papier de Saït, sçavoir de huict doigts, qui se rencontre pareille dans celui qui contient les dictes bulles, et de plus Pline raportant dans les qualités propres à ce papier que *nec malleo sufficit*, il les confirme dans ce sentiment que les dictes bulles sont escrites sur du papier d'Ægypte, dont le jonc croist aux environs de la ville de Saït, puisqu'il leur a apparu par les divers endroicts qui se trouvent rompus aux dictes bulles que ce papier ne pourroit souffrir le marteau sans se casser, estant d'une matière spongieuse et poreuse, laquelle estant desseichée se romproit, comme l'escorce, par l'effort qu'elle recevroit ; la forme aussi faisant juger que c'est du papier d'Ægypte, en ce que celuy des dictes bulles est composé des premières phylires plus grossières, qui servent comme de bazes et qui sont estendues du haut en bas, lesquelles d'aultres phylires plus déliées traversent, et ces dernières reçoivent l'escriture, ce qui est conforme à la tissure que Pline en a rapporté au mesme livre et chapitre que dessus : *Texuntur omnes tabulæ madentes Nili aqua ; turbidus liquor vim glutinis præbet, cum primo supina tabula schëda adlinitur longitudine papyri, quæ potuit esse, resegminibus utrimque amputatis, transversa postea crates peragitur.* Qui est ce qu'ilz ont recognu touchant la matière sur laquelle sont escrites les dictes bulles. En tesmoing de quoy, nous avons dressé le présent procès-verbal, signé iceluy et faict signer aux dicts dom Joseph Seguin, prieur, dom Jean Saget, procureur, aux dicts sieurs de Chevannes et Mailley, et au dict Camus les an et jour avant dicts.

DELAMARE. FR. JOSEPH SEGUIN. F. JEAN EV. SAGET.
DE CHEVANES. MAILLEY. CAMUS.

La première des bulles visées dans le procès-verbal de 1663 est assurément de Jean V : elle est en effet rappelée dans la seconde comme émanant du pape Jean, suc-

cesseur de Benoît, termes qui ne sauraient convenir qu'à Jean V, successeur de Benoît II. Or Jean V n'a occupé le saint-siège que pendant une année, du 23 juillet 685, jour de son sacre, au 2 août 686, jour de sa mort (1). Ainsi une lettre datée *du mois de novembre, de la première année du pontificat de Jean V,* ne peut être que du mois de novembre 685, encore bien que l'année 685 réponde à l'indiction XIII, et que la date de la lettre mentionne, non pas l'indiction XIII, mais l'indiction VI.

La seconde bulle porte en tête le nom de Serge. Serge Ier a été pape de 687 à 701 ; Serge II, de 844 à 847. Entre ces deux pontifes, nous ne pouvons pas hésiter un seul instant : évidemment il s'agit de Serge Ier, puisque la bulle a été expédiée à la requête de l'abbé Vulfécrannus, qui était déjà en fonctions la huitième année de Clotaire III, c'est-à-dire en 663 (2). Les savants qui ont examiné le papyrus original au XVIIe siècle ont constaté qu'il portait très lisiblement la date *du 8 des calendes d'avril* et de *l'indiction II*, ce qui correspond au 25 mars 690 ; mais les anciennes transcriptions ajoutent un autre élément : *la dixième année du pontificat de Serge*, ce qui nous ferait descendre jusqu'au 25 mars 698, et ce qui ne concorde plus avec l'indiction II.

Examinons maintenant les opinions qui ont été émises sur les deux bulles de Jean V et de Serge Ier.

Mabillon n'avait pas vu lui-même les originaux de ces deux bulles. On lui avait envoyé de Dijon le fac-similé des premières et des dernières lignes, qu'il a insérées dans le *De re diplomatica* (3), comme les plus anciens exemples de bulles originales qui fussent à sa disposition. Dans le

(1) Jaffé, *Regesta pontificum Romanorum*, p. 170.

(2) *Gallia christ.*, t. IV, col. 870. Conf. Bréquigny, *Diplomata*, p. 246, et Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 132.

(3) P. 437, pl. XLVI.

texte explicatif (1) il se borne à faire observer : 1° qu'on avait bien tort de placer au XI^e^ siècle le premier emploi de la formule *salutem et apostolicam benedictionem*, puisqu'elle se trouve déjà en 685 et en 698 dans les bulles de Jean V et de Serge I^er^ pour Saint-Bénigne ; 2° que dans la bulle de Jean V le scribe a peut-être mal noté l'indiction, puisque la première année du pontificat de ce pape correspond à l'indiction XIII et non pas à l'indiction VI ; 3° que dans la bulle de Serge I^er^ la seule date lisible sur l'original est celle de l'indiction : *indictione II*, de sorte qu'à la leçon *anno pontificatus decimo*, adoptée par d'Achery, d'après la Chronique de Saint-Bénigne, il faudrait peut-être substituer la leçon *anno pontificatus secundo*, et rapporter la pièce, non pas à l'année 698, mais à l'année 689. On voit que Mabillon ne suspectait en aucune façon les deux bulles de Saint-Bénigne, bien que l'authenticité de la seconde eût été formellement attaquée depuis plus de dix ans par le P. Charles Le Cointe (2).

Scipion Maffei (3)et les auteurs du *Nouveau Traité de diplomatique* (4) sont aussi confiants que Mabillon dans l'authenticité des deux anciennes bulles de Saint-Bénigne. Ces derniers reconnaissent bien que dans la première bulle l'indiction se trouve défigurée par la faute de l'écrivain, et qu'il est singulier que le pape Serge I^er^ prenne le titre de *Sergius, gratia Dei pontifex Romanus*. Mais, après avoir analysé ces deux pièces, ils n'hésitent pas à conclure que : 1° dès le VII^e^ siècle l'expédition des bulles était confiée aux bibliothécaires ; 2° que la date du pontificat des papes était dès lors en usage ; 3° que l'emploi de la formule

(1) P. 436.

(2) « Sergii litteras quas auctor Sanbenignianus suis chronicis inse-« ruit suppositias arbitramur ob vitiosum titulum vitiosamque tem-« poris notam. » *Annales ecclesiastici Francorum*, t. IV, p. 336.

(3) *Istoria diplomatica*, p. 56.

(4) T. V, pp. 148, 149.

salutem et apostolicam benedictionem remonte au moins au VII^e^ siècle

Bréquigny a accepté sans réserve l'opinion des bénédictins sur la bulle de Jean V (1). Il est moins affirmatif pour celle de Serge I^er^. « L'autorité de plusieurs critiques, dont « le nom impose, nous a déterminé, dit-il (2), à ne pas « la mettre au nombre des pièces supposées ; mais nous « avons averti qu'il y avait de fortes raisons de la regarder « comme suspecte. »

Gaëtano Marini est allé plus loin que Bréquigny : il exprime des doutes sur l'une et sur l'autre bulle. Après avoir dit qu'il faut les attribuer à Jean V et à Serge I^er^, il ajoute (3) : « Non siam però certi, quanto bisognerebbe esserlo, che « queste due bolle siano veramente de'due detti papi, per « opporle al Mabillone (4) e al Papebrochio, che fissano « al secolo nono l'annotazion dell'anno del pontificato in « tali monumenti ; e dico poi con franchezza che il carattere « conviene più a' secoli X e XI che al IX, e molto meno « al VII. »

M. de Wailly (5), s'en tenant au sentiment des bénédictins, cite les deux bulles de Jean V et de Serge I^er^ pour montrer quels étaient les usages de la chancellerie des papes à la fin du VII^e^ siècle. Il a cru pouvoir expliquer les erreurs de date en supposant que les deux papyrus ont été restaurés, au XII^e^ siècle, par un écrivain maladroit qui a dénaturé plusieurs chiffres en repassant la plume sur des traits plus ou moins effacés.

(1) *Diplomata*, p. CLXXXVI.

(2) P. CLXXXVII. Conf. p. CXXI et 355.

(3) *I papiri diplomatici*, p. 214.

(4) Marini fait allusion au passage dans lequel Mabillon (l. II, c. XXV, p. 181), après avoir dit que les bulles furent d'abord datées par les consulats, les indictions et les années des empereurs, ajoute : « Tres priores modi ad sæculum nonum obtinuerunt, quo tempore, paullatim omissis imperatorum annis, suos substituerunt pontifices. »

(5) *Éléments de paléographie*, t. I, pp. 319 et 359.

Marino Marini cite plusieurs fois la bulle de Jean V ; c'est d'après elle qu'il soutient l'antiquité de la formule *salutem et apostolicam benedictionem* (1).

Jaffé a condamné les deux anciennes bulles de Saint-Bénigne : il les a classées parmi les *Literæ spuriæ* (2). C'est la meilleure place qu'on puisse leur assigner. En effet, dans l'une et dans l'autre, l'indiction ou l'année du pontificat est fautive ; toutes les deux sont expédiées par un bibliothécaire et datées de l'année du pontificat ; toutes les deux renferment la formule *salutem et apostolicam benedictionem*. Comment supposer que tant d'irrégularités et d'anomalies puissent se rencontrer à la fois dans deux bulles émanées de deux pontifes différents ? Comment n'y pas voir la main d'un faussaire qui ne se doutait pas que les usages du IX^e^ ou du X^e^ siècle n'avaient rien de commun avec ceux du VII^e^ ?

Telle était l'opinion que j'émettais en 1867, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (3). Je n'avais alors vu aucun des papyrus soumis par les religieux de Saint-Bénigne à la critique de Philibert de La Mare. Je savais seulement que lord Ashburnham avait recueilli de Libri un fragment du premier de ces papyrus; mon confrère et ami M. Paul Meyer avait bien voulu m'en donner une copie, à l'aide de laquelle j'avais reconnu les premières lignes de la bulle de Jean V. Je croyais que le reste de ces papyrus avait disparu.

J'éprouvai donc une agréable surprise l'an dernier, quand le savant et consciencieux conservateur de la bibliothèque de Dijon, M. Guignard, me montra, encadrés sous verre, deux morceaux de papyrus dont il avait depuis longtemps déchiffré le contenu et qu'il avait rapprochés du

(1) *Diplomatica pontificia*, p. 51.
(2) *Regesta pontificum Romanorum*, p. 941; n. CCXCIII et CCXCIV.
(3) 6^e^ série, t. III, pp. 455–466.

fragment découvert en 1865 par M. Meyer chez lord Ashburnham. C'est à lui qu'il appartenait de produire en public l'un des plus curieux documents de la bibliothèque confiée à ses soins.

Mais il a décliné cet honneur, et il a voulu me laisser le plaisir de compléter la note insérée en 1867 dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*. J'ai dû déférer à une aussi aimable invitation ; mais la justice m'oblige à déclarer que mon rôle s'est à peu près borné à coordonner les notes de mon savant confrère et à profiter des reproductions photographiques dont il a bien voulu diriger l'exécution.

A l'aide du procès-verbal de 1663, il est facile d'établir le rapport qui existe entre le fragment d'Ashburnham-Place et les deux fragments de Dijon.

Sur le fragment de lord Ashburnham, déchiffré par M. Meyer, sont les premières lignes de la bulle de Jean V.

Johannes episcopus servus servorum Dei di-
lecto filio Vulfecranno abbati Divionensis
monasterii ejusque successoribus sal't et apsl ben.
di... Officii nostri auctoritate monemur viros honestos in suis
petitionibus ..audire eisque congruum ..... impertiri. Qua-
[propter .....
fili Vulfecranne abbas postulationes tuas dignas judicantes im-
[pleri cymeteri-
um vrm in quo venerandus martyr Benignus corpore requiescit
[vobis .et.....
clericis .....onensis castri ..... unu const .....
idem cymiterium alibi transfer.....
excommunicatione prohibemus.....
.....

La suite de cette bulle couvre le premier des fragments de Dijon, où nous lisons :

..... miterium in..... temeretur sed pro gloriosi..
..... ris reverentia qui locum ipsum et patriam adjacen-
[tem sui sanguinis aspersione

sacravit inviolabili gaudeat libertate et semper sub istius sacro-
[sancte et
apostolice sedis protectione servetur. Si qua sane persona illud
[violare aut quo-
cunque modo temerare presumpserit ..... anathematis sen-
[tentia.....
. .....
pape anno primo mense nono... sacratissima beati Petri apos-
[toli
sede indictione VI.
...JOHANNES SANCTE CATHOLICE ECCLESIE EP.....

Le second fragment de Dijon nous offre le texte de la bulle de Serge Ier.

..... PONTIFEX ROMANUS HE.....
.... benedictionem. Quam primum nobis .... endendum
[karissime.....
.. liqua occasione Divio..... nam.. .. chorum martiri
[Be.....
.... amulantium reclama... ad nos pervenit clericos jam
[dic.....
...re conari... quia predecessoris mei Johannis Benedicti
[uti... suc .....
....te beati ..... percussione anathematis. Nam sicut
..... predecessor vester adhortatu prefati martiris monasterii
[ipsius constructor
. ..... unum quo sanctus jacet concorditer cymiterium ita
[nostre auctoritatis littere
.... roborandum ....squis etiam a to.....que burgum
[dividit auferre ab eodem
....stro ..... excepto abb.... presumpserit simili sen-
[tentia se damp
..... Bene valete. Data VIII kl. aprilis per manus Johannis
[bibliotheca....
.... te sedis apostolice, anno pontificatus domni Sergii uni-
[versalis....
... sacratissima sede beati Petri .... indictione II.

L'écriture des fragments de Dijon confirme de tous points les doutes que le style, les formules et les dates avaient déjà fait naître sur l'authenticité des prétendues bulles de Jean V et de Serge Ier. Nous y voyons, en effet, une grossière contrefaçon de l'écriture lombardique, telle qu'elle était employée à la chancellerie pontificale au Xe et au XIe siècle.

Mais la fraude se trahit par un indice encore plus probant. Au revers des trois fragments sont tracées avec beaucoup d'élégance et de fermeté quelques lignes, les unes en caractères lombards, les autres en caractères gallicans, absolument comme on en voit sur la grande bulle de Silvestre II acquise en 1875 par la Bibliothèque nationale (1). Les lignes dont il est ici question peuvent se lire de la façon suivante :

Au verso du fragment d'Ashburnham Place.

.. ....piscopus se.. us servorum Dei
ne.is disponente clementi.. summi pontificatus ad
..... quamquam indi..e sublimatus excellentia
.....u propositum et ad sanctorum locorum stabil...tem
[pertinere
.....st Deo auctore dilatione perficiendum. Et quoti ns in qui-
.....s nostrorum cossensum (?) et soli ..... cæ
.xposcitur presidium ultro benignitatis intuitu nos co...
..... securitate e (?) ratione sol.re....
.....et ..bis quoque ac potissimum
.....cibus proscribatur re.....

Au verso du premier fragment de Dijon.

.... clesiæ sanctæ [Lin]gonensis.....atus episcopus.....
..diocesim pertinentia in spiritalibus religione in temporalibus..
....ari..pene adnullata gubernatione. Qua de re minime in...
..... ore cepit querere quatenus Dei dispensante m...

(1) Un fac-similé réduit de cette bulle a été publié dans a *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1876, tome XXXVII.

..... restituere ..... beatæ memoriæ
..... loci abbatis con.....
.... fratres ex quibus loco abbat[is Gu]illelmum ordinavit
[quendam ...
..... in monasterio quod est constructum apud castrum
[Divionense in hono....
.... martyrum Benigni atque Mauricii. Cujus augmentum dum
[cerne....
.... in utroque (?) ejusdem quamtotius que[si]vit aliud nihilo-
[minus.....
..ono curavit committere curæ. Est autem et illud monaste-
[rium con
....qui dicitur Besua in Atuensi comitatu beatorum (?) in ho..·
..... ut autem et.....

Au verso du second fragment de Dijon.

in mense maio indictione octava.
† (1) Dat. VII kls. Junias per man. Johanni[s] episcopi sancte
[Albanensis ecclesiæ et bib[liothecarii]
sancte apostolice sedis anno pontificatus domni
[Johannis.....
et universalis quintidecimi papæ in sacratissima sede beati
[Petri
... (2) predicti episcopi quod ab..... culmine....
...dum fuerit vir que[m] fratres... timorem Dei.....
..... elegerint ....

Malgré les mutilations de ces textes, il n'est pas douteux que ce ne soient les débris d'une bulle de Jean XV en date du 26 mai 995. Elle avait pour objet de confier l'administration de l'abbaye de Saint-Pierre-de-Bèze à Guillaume, abbé de Saint-Bénigne.

(1) Cette ligne et les deux suivantes sont en caractères gallicans; ce qui précède et ce qui suit est en écriture lombardique.

(2) Les trois lignes qui suivent sont évidemment déplacées. Le bout de papyrus sur lequel elles sont écrites aura été enlevé de sa place primitive et soudé ici pour agrandir la feuille destinée à recevoir la bulle de Serge Ier.

Mais il faut expliquer comment plusieurs parcelles d'une bulle de l'année 995, qui paraît parfaitement sincère, se trouvent au dos de deux bulles datées, l'une de 685 et l'autre de 690 ou 698.

L'explication ne me semble pas difficile à trouver, du moment où, comme nous l'avons vu, les bulles de Jean V et de Serge Ier sont fausses.

Au XIe siècle, les moines de Saint-Bénigne de Dijon, qui fabriquèrent ou firent fabriquer les prétendues bulles de Jean V et de Serge Ier, savaient que les anciens actes de la chancellerie romaine étaient généralement écrits sur du papyrus. Pour se procurer cette substance, que le commerce ne devait guère apporter en Bourgogne, ils fouillèrent leurs archives, où se trouvait la bulle sur papyrus par laquelle Jean XV avait confié en 995 à Guillaume, abbé de Saint-Bénigne, l'administration de l'abbaye de Bèze. Guillaume était mort ; l'acte qui l'avait mis à la tête du monastère de Bèze n'avait plus qu'un intérêt historique : il fut sacrifié. Un faussaire le découpa de façon à avoir deux morceaux de papyrus, dont une face était vierge de toute écriture.

C'est ainsi que fut trouvé le papyrus sur lequel furent copiées en caractères lombards les deux bulles de Jean V et de Serge Ier, bulles qui, après avoir été conservées jusqu'à la révolution dans l'abbaye de Saint-Bénigne, se trouvent aujourd'hui en partie dans la bibliothèque publique de Dijon (1), en partie dans la collection Libri, chez lord Ashburnham.

(1) Dès l'année 1807 il y avait à la Bibliothèque de Dijon deux bulles encadrées sous verre ; voy. Millin, *Voyage dans les départements du Midi*, t. I, p. 262.

IV

MANUSCRITS DE L'ABBAYE DE SILOS

ACQUIS PAR LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

On est convenu de désigner sous le nom de wisigothique, l'écriture qui a été employée en Espagne du VIII^e^ au XII^e^ siècle pour la copie des livres comme pour celle des pièces diplomatiques. Ce genre d'écriture est fort peu connu en France.

Mabillon (1) et les auteurs du *Nouveau Traité de diplomatique* (2) ne l'ont guère étudié que d'après des fac-similés plus ou moins imparfaits, gravés dans différents ouvrages espagnols. M. de Wailly (3) est, chez nous, le premier qui ait déterminé d'après un manuscrit original les caractères de l'écriture wisigothique. Le manuscrit dont il s'est servi est celui qui porte à la Bibliothèque nationale le n° 2855 du fonds latin, et qui avait été envoyé à Colbert, en 1681, par le chapitre du Puy. C'est un volume que Gotiscalcus, évêque du Puy, rapporta d'Espagne en 951 et qui avait été copié pour ce prélat par Gomès, moine de Saint-Martin d'Albelda (4). Le même manuscrit 2855 a fourni aux auteurs de la *Paléographie universelle* (5) le seul exemple

(1) *De Re diplom.*, p. 432.
(2) T. III, *passim*.
(3) *Éléments de paléographie*, t. I, p. 638.
(4) Voyez le *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 514.
(5) Planche CCVI. Voyez la traduction de Madden, t. II, p. 573.

qu'ils aient donné de l'ancienne écriture des livres d'Espagne. La direction de l'École des chartes en a fait aussi lithographier quatre pages (1) pour servir aux exercices de l'enseignement.

Ce que nous savons de l'origine du manuscrit 2855 lui assure une valeur exceptionnelle. Mais, à part ce manuscrit, la Bibliothèque nationale ne pouvait jusqu'à présent montrer comme monuments de la calligraphie wisigothique que plusieurs diplômes de l'abbaye de Cluni, et es trois manuscrits suivants : les lois des Wisigoths, manuscrit 4667 du fonds latin, probablement du IX^e^ siècle ; le saint Isidore, manuscrit 2994 A du fonds latin, de la même époque (2) ; et les règles de saint Isidore et de saint Fructuose, manuscrits 10876 et 10877 du fonds latin, probablement du X^e^ siècle : ces deux derniers manuscrits sont les débris d'un volume assez considérable que les moines de Marmoutier achetèrent à Toulouse vers le commencement du XVIII^e^ siècle, et dont un autre morceau, contenant la règle de saint Basile, forme aujourd'hui le n° 615 de la bibliothèque de Tours (3).

L'arrivée à Paris, au commencement de l'année 1878, d'une collection de manuscrits wisigothiques (4) était donc un notable événement dans le domaine de la paléographie et de la bibliographie. C'était une merveilleuse occasion qu'on n'avait jamais vue en France et qui pouvait ne jamais se représenter. Il fallait à tout prix en profiter pour combler une regrettable lacune dans les collections de la Biblio-

(1) Le fac-similé de ces quatre pages porte la cote 277 dans l'ancienne série des fac-similés.

(2) Deux pages de ce manuscrit ont été reproduites dans la collection de fac-similés de l'École des chartes, série lithographiée, n° 281.

(3) Dorange, *Catalogue des manuscrits de Tours*, p. 312 et 313.

(4) *Catalogue de livres rares... et de manuscrits du IX^e^ au XVIII^e^ siècle*, rédigé par M. Bachelin-Deflorenne (à vendre le 1^er^ juin 1878). Paris, Bachelin, 1878. Grand in-8° de 26 p. avec six planches.

thèque nationale. Je n'eus qu'un mot à dire à M. Bardoux, alors ministre de l'Instruction publique, pour lui faire comprendre l'importance de l'acquisition que mes collègues et moi nous avions en vue; grâce à la libéralité du ministre et au zèle empressé de ses collaborateurs, la Bibliothèque nationale put se faire adjuger les plus précieux des manuscrits wisigothiques qui ont passé en vente publique, le 1er juin 1878, à l'Hôtel des commissaires-priseurs.

Le dépouillement de ces manuscrits montrera quelles ressources nouvelles ils apportent à l'histoire littéraire, comme aussi à l'histoire ecclésiastique de la France et de l'Espagne. Les philologues remarqueront encore la copie des Étymologies d'Isidore, qui vient s'ajouter aux autres exemplaires manuscrits du même ouvrage déjà possédés par la Bibliothèque, et trois glossaires du XIe et du XIIe siècle. Mais c'est surtout pour les études paléographiques et archéologiques que mérite d'être signalée cette nouvelle série de manuscrits. Ce sont, en effet, des modèles achevés de la calligraphie espagnole du Xe et surtout du XIe siècle. On pourra s'y rendre compte non seulement de l'écriture proprement dite, mais encore de l'application du dessin et de la peinture à la décoration des livres. Ce ne sera plus d'après des fac-similés, mais bien d'après les monuments originaux, qu'on pourra, à la Bibliothèque nationale, comparer les manuscrits espagnols du Xe au XIIe siècle avec les manuscrits de la même époque exécutés en France, en Italie, en Allemagne et en Angleterre. L'examen auquel on les soumettra sera d'autant plus fructueux que, sans parler des souscriptions non datées, trois d'entre eux portent des dates certaines. L un a été donné à une église l'année 1030 de l'ère espagnole, ce qui répond à notre année 992 ; un autre est un peu antérieur à l'année 1067, comme il sera expliqué un peu plus loin ; le troisième a été achevé de copier le 24 août 1072.

Un examen superficiel de quelques pages de ces volumes

suffit pour déterminer les caractères auxquels on peut reconnaître les manuscrits wisigothiques, en tenant compte à la fois de la forme des lettres, du système des abréviations et des particularités orthographiques.

Forme des lettres. Huit caractères de l'alphabet donnent lieu à des observations.

A. l'*a* est ouvert par le haut, à peu près comme un *c* qui par le bas serait réuni à un *i*.

F. La haste de l'*f* est très allongée; elle ne dépasse pas le niveau supérieur des lettres ordinaires, mais elle descend au-dessous du niveau inférieur de ces mêmes lettres.

G. Le *g* minuscule a la forme d'un *G* capital, muni à son extrémité inférieure d'un trait vertical qui se prolonge assez bas au dessous de la ligne de réglure.

I. On trouve un *I* capital très allongé, non seulement au commencement du mot, mais encore à la fin, surtout quand la désinence est figurée sous une forme abréviative : *el*$^{\text{s}}$ pour *ejus*.

T. La traverse du *t* est appuyée à gauche sur une demi-circonférence qui donne à la lettre l'apparence d'un *a*.

U. L'*u* est parfois inscrit au-dessus du niveau supérieur des lettres ordinaires, même quand il n'y a point d'abréviation : *Sperat*$^{\text{u}}$*s*, *exsolbant*$^{\text{u}}$*r*, *lang*$^{\text{u}}$*enti*.

X. Au lieu d'être formée de deux *c* adossés, cette lettre se compose à droite d'une demi-circonférence, et à gauche d'un crochet supérieur et d'un trait vertical inférieur, assez long, terminé par un petit crochet.

Y. La tête monte au-dessus du niveau supérieur des lettres ordinaires.

Système des abréviations. La présence d'une abréviation est signalée par un trait horizontal surmonté d'un point. Si plusieurs mots abrégés se suivent immédiatement, ils sont surmontés d'un trait unique, au-dessus duquel sont marqués autant de points qu'il y a de mots abrégés.

B suivi d'un *s* supérieur (b^{s}) = *bus*.

B au-dessous duquel est tracé une sorte de petit *c* = *bis*.

L avec un signe semblable = *lis*.

P dont la haste supporte à gauche une demi-conférence partant de la panse de la lettre = *per*. C'est à peu près le signe qui, dans les manuscrits de France, représente la syllabe *pro*.

Q surmonté à droite d'un trait assez semblable à un *s* (q^{s}) = *que*.

Q dont la haste est traversée d'une diagonale doublement recourbée = *qui*.

An = *amen*.

Aum = *autem*.

Nne = *nomine*.

Ppr = *propter*.

Les lettres employées comme chiffres sont suivies d'une lettre indiquant la désinence du mot, lettre qui n'est pas posée en interligne, mais a côté du chiffre, du même corps que le chiffre, et sans interposition d'aucun signe : *vo* = *quinto*.

Particularités orthographiques. — La conjonction *cum* est écrite *quum*, ce qui n'arrive point dans les manuscrits français. On trouve de même la forme *persequutio* pour *persecutio*.

Au commencement des mots, la voyelle *i* disparaît devant une *s* suivie d'une consonne : *storia* pour *historia*.

La lettre *h* ne se trouve pas dans beaucoup de cas où les copistes français ne manquent jamais de la placer ; les scribes espagnols la suppriment dans des mots où elle paraît indispensable : *Antiocia*, pour *Antiochia* ; *pulcerrima*, pour *pulcherrima*.

Même réserve dans l'emploi du *p* : *redemtio*, pour *redemptio*.

Confusion des consonnes *b* et *v* : *exsolbantur*, pour *exsolvantur* ; *placavilia*, pour *placabilia*.

Quant au dessin et à la peinture, nous en avons d'excellents exemples dans deux volumes du XI^e^ siècle, qui figurent à l'Exposition dans une armoire de la galerie Mazarine.

L'un est le recueil des épîtres et des évangiles qui entraient dans l'office des différentes fêtes de l'année. Ce recueil, dont on attribuait la composition à saint Jérôme, fut de très bonne heure connu sous le nom de *Comes*. Papias le dit en termes formels : « Comes vocatur ab Ecclesiasticis congregatio celestium lectionum. » Du Cange a fait observer que, dans les églises d'Espagne, le terme *Comicus* a été généralement substitué à celui de *Comes*. Tel est le cas de notre manuscrit, qui est intitulé : « In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, incipit liber Comicum de toto circulo anni. » La date de ce beau volume peut se déduire d'une charte inscrite sur le fol. 26 v°, où l'on voit que « duen Sanzo de Tablatiello antiquo » avait disposé de ses livres en faveur de l'abbaye de Saint-Sébastien, gouvernée par l'abbé « Munnio » ; il lui avait légué la nue propriété d'un antiphonaire noté en neumes, d'un recueil d'oraisons, d'un manuel, d'un comte, d'un livre des ordres (sans doute un pontifical) et d'un livre d'heures. Le donateur s'était réservé la jouissance de ces livres pour lui et pour quelques-uns de ses parents. L'abbé Dominique, successeur de Munnio, les trouva entre les mains de « duen Nunno », qui reconnut et confirma la donation de « duen Sanzo », par un acte solennel passé, en 1067, en présence de tout le couvent de Silos.

L'autre manuscrit est un magnifique exemplaire des Étymologies d'Isidore de Séville. La copie en a été terminée le 24 août 1072, comme le prouve la souscription finale du fol. 385. Le nom du prêtre qui a copié ou fait copier ce manuscrit se trouve répété un grand nombre de fois dans une sorte d'échiquier qui couvre le fol. 21 v° : chaque case de l'échiquier renferme une lettre, et la réunion

de ces lettres, dans quelque sens qu'on les prenne, donne, en tout ou en partie, la phrase : ERICONI PRESVITERI INDIGNI MEMENTO. C'est absolument la disposition que le P. Jules Tailhant a relevée dans cinq ou six vieux manuscrits espagnols (1). C'est aussi celle du frontispice de l'Apocalypse de Saint-Sever (2), sur lequel est inscrit le nom de l'abbé qui avait fait exécuter ce précieux volume : GREGORIVS ABBA NOBILIS, nouvel argument pour établir que l'Apocalypse de Saint-Sever porte les traces d'une influence hispano-mauresque, comme M. de Longpérier l'a démontré d'après d'autres indices dès l'année 1846. Les copistes espagnols semblent avoir affectionné ce genre d'inscriptions.

Tous les manuscrits vendus à Paris le 1er juin 1878 viennent de Saint-Sébastien ou Saint-Dominique de Silos, abbaye des environs de Burgos, qui paraît avoir été un foyer d'activité littéraire après la réforme dont elle fut l'objet au milieu du XIe siècle.

Dans un des volumes acquis par nous se trouve le catalogue des livres que le monastère de Silos possédait au commencement du XIIIe siècle (3). Il y en avait plus de cent, parmi lesquels on remarque l'ouvrage de Salluste, la *Thébaïde* de Stace et l'histoire de Paul Orose. Le rédacteur du catalogue a pris soin d'avertir que plusieurs des livres de son abbaye étaient écrits en lettres françaises : « Dos reglas francisca... Et VI psalterios de letra francisca.» C'est une allusion à la révolution qui s'introduisit au

(1) Voyez l'appendice ajouté par le P. Jules Tailhant au volume du P. Cahier intitulé : *Nouveaux mélanges d'archéologie : Bibliothèques.* Paris, 1877. Grand in-4.

(2) Il sera question de ce manuscrit dans la notice imprimée un peu plus loin et relative aux manuscrits de l'Apocalypse de Beatus.

(3) De cette pièce publiée un peu plus loin il conviendra de rapprocher les catalogues des manuscrits des monastères de Saint-Millan de la Cogolla et de Saint-Pierre de Cardeña, insérés dans le *Mémorial histórico español*, t. II, pp. 9 et suiv.

XII^e^ siècle, et peut-être dès le XI^e^, dans les habitudes des copistes espagnols, probablement sous l'influence des colonies françaises que notre grande abbaye de Cluni envoya dans plusieurs diocèses d'Espagne.

Un autre de nos manuscrits renferme des notes très curieuses sur l'usage que les moines de Silos faisaient de leurs livres au XIII^e^ siècle. On y voit, si je comprends bien ces notes, que plusieurs volumes étaient prêtés, et que le roi, peut-être Alfonse le Sage, était au nombre des emprunteurs : « La cronica, el rey.... Paulo Osorio, el rey (1). »

Les bibliographes espagnols nous renseigneront, je n'en doute pas, sur les vicissitudes de la bibliothèque de Silos dans les temps modernes. Ce que je puis en dire, c'est que les manuscrits dont elle se composait furent paginés et catalogués en 1772, par un religieux qui a signé ses notes des initiales G. H. La plupart de ceux qui nous ont échappé aux enchères du 1^er^ juin viennent d'être acquis par le Musée britannique (2), qui possédait déjà un précieux volume de l'abbaye de Silos, le commentaire de Beatus sur l'Apocalypse, copié en 1109 (3).

Après ces observations préliminaires, je vais décrire, un à un, les trente manuscrits de l'abbaye de Silos, qui sont entrés à la Bibliothèque nationale, à la suite de la vente du 1^er^ juin 1878.

I. (4) Commentaire sur les premiers livres de la Bible, depuis la Genèse jusqu'aux Rois Une main du XIII^e^ siècle

(1) M. Morel-Fatio veut bien me signaler, dans le *Memorial histórico español*, t. I, p. 257, deux actes relatifs à des livres qu'Alfonse X avait empruntés au chapitre d'Albelda et au monastère de S.-Maria de Nágera.

(2) Voyez un article de M. Bond, dans *The Athenæum*, n° du 27 juillet 1878, pp. 113 et 114.

(3) N° 11695 de la série additionnelle.

(4) N° 43 du catalogue de vente.

a inscrit ce titre sur un feuillet de garde au commencement : « Librum de maledictione Ade et Eve et serpentis. »

Il y a de nombreuses lacunes, par suite de l'enlèvement des cahiers qui portaient les signatures A, F, K, N et Q. — Premiers mots du commentaire sur l'Exode (fol. 36) : « Incipit liber Exodi. Quedam misteria ex libro Genesis obscuriora rerum gesta que allegoricis erant obtecta figuris, ex libris majorum brebiter exceptra (*sic*) prestrincsimus...» — A ces mots, on reconnaît les Questions d'Isidore sur l'Exode.

Volume sur parchemin, de 97 feuillets, non compris les gardes du commencement. 190 millimètres sur 140. Écriture wisigothique du x^e^ siècle. — Un bibliothécaire de Silos l'a intitulé : « Expositio Veteris Testamenti. » — (Nouv. acq. lat. 238.)

II. (1) Copie du commentaire d'Apringius sur l'Apocalypse et d'un recueil de vies de saints.

Le commentaire commence par ce titre et ces mots : « Apringii, episcopi Pacensis in Lusitania, expositio in Apocalypsim. Biformem divinæ legis historiam duplici...» Il y a une lacune par suite de l'arrachement des feuillets cotés 48, 49 et 50.

Le recueil de vies de saints est, suivant le P. Jules Tailhan, la copie du premier volume de Sanctoral de l'église de Cordoue, d'après l'exemplaire que les religieux de San Pedro de Cardeña rapportèrent de Cordoue vers l'année 1097. Voici les premiers mots de la préface de ce recueil : « Stilo, genere siquidem tormentorum, perpessi diverso, cruore tamen unius fidei perfuso, eterni fulgent regis laureati diademate polorum in regno. Incipit prologus. In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Hic codex

(1) N° 68 du catalogue de vente.

continet martirum gesta qualiter pro nostro Domino animas tradiderunt vel martiriali obitu triumphaverunt....»

Suit la table des morceaux qui composent le Sanctoral :

P. 2. « Passio sanctorum beatissimorum martirum Aciscli atque Victorie, qui passi sunt Cordoba in civitate sub Diou preside, XV kalendas Decembres. Deo gratias. In temporibus illis quum primum descendisset in urbem Cordobensem... »

P. 9. « Passio sanctorum martirum Facundi et Primitivi, qui passi sunt in locum qui vocatur Ceja, secus strata, sub Attico et Prætestato consulibus, die V kalendas Decembres. Deo gratias. In temporibus illis dum orbem universum demens, sacrilegus imperatorum furor concuteret... »

P. 18. « Confessio sanctæ ac beatissimæ Leocadiæ virginis, quæ obiit Toleto in civitate, sub Datiano præside, die V idus Decembres. Deo gratias. In temporibus illis post corporeum salvatoris... »

P. 20. « Passio sanctæ ac beatissimæ Eulaliæ virginis et martiris Christi, quæ passa est Emerita in civitate, sub Calpurniano præside, die IV idus Decembres. Deo gratias. Innumerus populus... »

P. 30. « Passio sanctorum Fructuosi episcopi, Augurii et Eulogii, diaconorum, qui passi sunt Terracona, sub Valeriano et Emiliano et Tusco Bassoque consulibus, die XII kalendas Februarias. Deo gratias. In diebus illis Fructuosus, episcopus, Augurius et Eulogius, diacones, die Dominica comprehensi sunt... »

P. 33. « Passio sanctissimi ac beatissimi Vincentii levitæ, martiris Christi, qui passus est Valentia in civitate sub Datiano præside, XI kalendas Februarias. Deo gratias. Probabile satis est ad gloriam Vincentii martiris quod... »

P. 44. « Passio sanctæ Eulaliæ, quæ passa est in civitate Barcinona, sub Daciano præside, die pridie idus Februarias. Deo gratias. In diebus illis, Eulalia sancta, Barcinonensium cives et incola.. »

P. 48. « Passio sanctorum martirum Emeterii et Caledonii,

qui passi sunt Calagurræ in civitate, die v nonnas Martias. Deo gratias. Etsi priscarum antiquitas passionum... »

P. 53. « Vita vel obitus sanctorum Torquati, Tisefontis, Isicii, Indaletii, Eufrasii, Secundi, Cæcilii, quod est ipsas kalendas Maias. Victoriosissimas beatissimorum martirum turbas... »

P. 57. « Passio sanctarum virginum et martirum Justæ et Rufinæ, quæ passæ sunt Spali in civitate, sub Diogeniano præside, die xvi kalendas Augustas. Deo gratias. Magna est et plurimum laudabilis... »

P. 59. « Passio beatissimi martiris Cucufatis, qui passus est Barcinona in civitate, sub Maximiano imperatore et Galerio præside, die viii kalendas Augustas. Deo gratias. Magnum et admirabile... »

P. 64. « Passio beatissimi martiris Felicis, qui passus est sub Datiano præside, in civitate Gerunda, die kalendas Augustas. Deo gratias. In diebus illis sub Diocletiano et Maximiano... »

P. 71. « Passio sanctorum martirum Justi et Pastoris, qui passi sunt Compluto in civitate sub Datiano præside, die viii idus Augustas. Deo gratias. In diebus illis dum crudelissimus... »

P. 73. « Passio sanctorum martirum Xisti episcopi, Laurentii archidiaconi, et Hipoliti ducis, qui passi sunt in urbe Roma, sub Detio cæsare, die iv idus Augustas. Deo gratias. Magna martirum et præcelsa sunt testimonia... »

P. 77. « Passio sanctorum martirum Fausti, Jannuarii et Martialis, qui passi sunt Cordova in civitate, sub Eugenio præside, die iii idus Octobris. Deo gratias. In diebus illis, cum Eugenius sacrilega mente... »

P. 80. « Passio sanctorum martirum Servandi et Germani, qui passi sunt die x kalendas Novembris. Deo gratias. Beatissimorum martirum passiones inclitæ... »

P. 84. « Passio sanctorum martirum Vincentii, Sabinæ et Christetæ, qui passi sunt in urbe Abela sub Datiano præside, die v kalendas Novembris. Deo gratias. In illis diebus, dum post corporeum salvatoris adventum et pro redemptione nostra... »

P. 89. « Passio sanctorum martirum innumerabilium Cesaragustanorum, quorum corpora sita sunt ante ecclesiam quæ nuncupatur sancta sanctorum, qui passi sunt sub Datiano præside pro Domino nostro Jesu Christo. Deo gratias. Priscorum mundialium gesta virorum... »

P. 94. « Inventio corporum beatissimi martiris Zoili, quod inventum vel translatum est ab Agapio, Cordubensis sedis episcopo, die II nonas Novembres. Deo gratias. Passio beatissimi martiris Zoili, qui passus est Cordova in civitate, die V kalendas Jullias. Deo gratias. Dum sanctorum victoriæ certaminibus... »

P. 97. « Vita vel passio beatissimæ virginis Argenteæ et comitum ejus martirum, qui passi sunt Cordoba in civitate sub Tirano præside, die III idus Maias. Deo gratias. Inter gloriosa martyrum prælia quibus superando mundum... »

P. 102. « Passio sancti ac beatissimi Romani et comitum ejus, qui passi sunt in civitate Antiochia, die XIIII kalendas Decembres. Deo gratias. In temporibus Diocletiani et Maximiani imperatorum cum a Paganis in ecclesiam Dei... »

P. 111. « Passio sanctorum martirum Valeriani, Tiburtii, Maximi ac beatæ Ceciliæ, qui passi sunt in urbe Roma sub Almachio præside, die X kalendas Decembres. Deo gratias. Humanas laudes et mortalium infolas... »

P. 133. « Passio sancti Clementis episcopi et martiris Christi, qui passus est in civitate Chersona, sub Trajano imperatore, die IX kalendas Decembres. Deo gratias. In temporibus illis tertius Romanæ ecclesiæ præfuit episcopus... »

P. 142. « Passio sancti ac beatissimi martyris Saturnini episcopi, qui passus est in civitate Tolosa, die III kalendas Decembres. Deo gratias. Si eorum virorum beatissimas passiones debita admiratione... »

P. 146. « Passio sancti ac beatissimi Andreæ apostoli et martiris Christi, qui passus est in civitate Patras sub Egea proconsule, die pridie kalendas Decembres. Deo gratias. Passionem sancti Andreæ apostoli quam oculis nostris vidimus... »

P. 154. « Lectio ecclesiastica de mirabilibus sancti Stephani, martyris Christi, ex libris de Civitate Dei beati Augustini

episcopi, die VII kalendas Januarias. Deo gratias. In diebus illis ad aquas Tibilitanas...»

P. 161. « Passio vel vita beatissimæ Eugeniæ virginis et comitum ejus martyrum, quæ passa est Alexandria in civitate, sub Gallieno Augusto, die VI kalendas Januarias. Deo gratias. In diebus illis, septimo consulatu suo, Commodus imperator...»

P. 187. « Vita vel passio sancti Jacobi apostoli et fratris Domini, sumpta de storia ecclesiastica sancti Eusebii, Cæsariensis episcopi, die V kalendas Januarias. Deo gratias. In diebus illis Judæi Jacobum fratrem Domini...»

P. 189. « Passio beatissimi Jacobi apostoli, fratris Domini, qui passus est in Hierosolima, die V kalendas Jannuarias. Deo gratias. In diebus illis Jacobo apostolo præsidente... »

P. 191. « Assumptio sancti Joannis apostoli et evangelistæ, die IV kalendas Jannuarias. Deo gratias. Melito, servus Christi, episcopus Laodiciæ, universis ecclesiis catholicorum... »

P. 204. « Passio sancti Jacobi apostoli, fratris sancti Joannis, et comitum ejus, qui passi sunt Hierosolima, die tertio kalendas Januarias. Deo gratias. In diebus illis, apostulus Domini nostri Jesu Christi Jacobus, frater beati Joannis... »

P. 210. Passio sanctæ ac beatissimæ Columbæ virginis et martyris Christi, quæ passa est in civitate Senona, sub Aureliano imperatore, die pridie kalendas Januarias. Deo gratias. In diebus illis adveniens Aurelianus...»

P. 212. Vita vel passio beatissimorum martyrum Juliani et Basilissæ et comitum eorum, qui passi sunt Antiochia, sub Martiano præside, die VII idus Januarias. Deo gratias. Beati martires sæculum relinquentes...»

P. 249. « Passio sanctorum martyrum quadraginta, Alexandri, Filoctemini, Egia, Leonti, Valeri, Candidi..., qui passi sunt sub Marcello duce, die V idus Januarias. Deo gratias. Martyrum quidem memoriam nec unquam licuit...»

P. 254. « Passio sancti ac beatissimi martyris Sebastiani et comitum ejus, qui passi sunt Romæ, die XII kalendas Februarias. Deo gratias. In diebus illis Sebastianus vir chris-

tianissimus...» — La fin de ce morceau n'a pas été copiée dans le ms.

Volume sur papier, de 59 feuillets et de 280 pages. 305 millimètres sur 210. Écriture espagnole du XVII^e^ ou du XVIII^e^ siècle. — (Nouv. acq. lat. 1299.)

III. (1) Leçons des épîtres et des évangiles des dimanches et des fêtes de l'année, intitulé (p. 35) : « In nomine patris et filii et spiritus sancti, incipit liber comicum de toto circulo anni amen. »

En tête du volume sont les morceaux suivants :

P. 1. Fragments de l'évangile de Nicodème, avec des blancs, destinés peut-être à recevoir des peintures.

P. 12. « In nomine Domini nostri Jhesu Christi incipit libellum de sancta Trinitate, sive de interrogationes de fide catholica. Amen vereque amen. Dic mici qui sunt...» Dialogue analogue à ceux qui ont été publiés sous le titre de « Joca monachorum; » voyez *Romania*, année 1872, I, 483. Le dernier article est ainsi conçu : « Dic mici quo ordine ponimus mammillas, mammas et ubera? Responsio : Mammas in viro, mammillas in mulier, ubera in pecodum. Finit interrogationes de fidei sancta catholice fides. »

P. 16. Symbole de Nicée : « Hascribat hac recte credentibus CCCXVIII episcopis aput Niceam. Credimus in unum Deum patrem... »

P. 17. « Interrogationes. Qnomodo credes Deum? Responsio : Credo Deum in Trinitate, patrem et filium et spiritum sanctum...»

P. 18. Antiennes, avec notation neumatique.

P. 20. Règles d'arithmétique. « Numerus est unitatum collectio vel quantitatis acerbus unitatibus profusus...»

P. 21. Note sur les derniers événements du règne de Sanche le Fort, roi de Castille, mort le 7 octobre 1072, sous les

(1) N° 24 du catalogue de vente.

murs de Zamora : « Rex Sancius, prolix Ferdinando, ob fraudem sui fratris Garseani, ira comotus, eum, de Galletia expulsum et captum, opidum Burgos in exilium trusit. Exhinc inimicus humani generis inmisit talem inimicitiam inter eosdem duos fratres, Adefonsus rex Legionensis, et frater ejus Sancius maximus, ob invidiam sui fratri Adefonsi ; et comotus ira Sancius expulsum fratrem ex regno captum adduxit et in Burgos in ergastulo misit ; subjugata omnia patria, ex nimia clementia pectoris sui, jus fedusque acceptum, captum germanum dimisit, onustum regalibus pompis, eum in Toleto direxit. Transhacto paucis diebus, jus frater fedusque Dei parvipendens, audacter seductus civibus, ingressus in urvæ Zamora, revellis factus frater et Dei ; exhinc obpresum inimicum in urbe Zamora rex Sancius (1). Angustie fameque lacerati cibes obpidi simul.... fraudulen... consilium inierunt, [quatinus] fraudelenter Sancium regem occiderent ;.... expleverunt parrucidium suum ; percussa lancea in latus, occiderunt regem piissimum, nonis Octobris, notum die dominico,.. sanctorum Sergi et Bacci, era M C X^a. »

P. 22. Notes sur la durée du règne de plusieurs rois goths.

P. 23. « Orelegium. » Tableau semblable à celui qui est dans le ms. des Étymologies d'Isidore, décrit plus loin.

P. 24. « Adnuntiationes festibitatum. Adveniente die *illo* sollemnitas erit sanctæ Mariæ virginis et genetricis Domini nostri Jhesu Christi secundum carnem. Proinde admonemus karitate[m] vestram, dilectissimi fratres, ut omnes ad æcclesiam Dei ad vigilias vel ad missam devotissime in unum adbeniamus. Responsio : Deo gratias.— Ecce adnuncio vobis gaudium... »

P. 26. Charte constatant les conditions auxquelles le livre fut donné à l'abbaye de Silos : « Ego duen Sanzo de Tablatiello antiquo trado atque concedo meos codices ad sancti Sabastiani et c[œnobiu]m ejus, et tibi abbas Munnio et sociis tuis, pneumato antifunario, et orationum, et manuale, et comicum, et ordinum, et imnorum, et oralium, in

(1) Il semble qu'il faille suppléer ici le mot *obsedit*.

meos dies ut teneam illos, et postea meo subrino duen Sango; et si postea abuerit duen Sango de sua radice, ut teneat illos; et si tugaberit sua radice, ut veniant ad sancti Sabastiani.— Et ego abbas Dominico inveni illos libros in manus de duen Nunno, et ego Nunno confirmo illos; et si de mea radice si aliquis abuerit ut sedeat monaco, teneat illos; et si non, veniant ad sancti Sabastiani. Facta carta in era M C V^{a}, notum die dominico. Ego Nunno hic testes meos fratres. Jonti hic testis. Sarruceni hic testis. Munnio Garcia hic testis. Annala Obecoz hic testis. Blasco Sanzo hic testis. Eggavita hic testis. De concilio de Silos de minimo usque ad maximo omnes hic sunt testes. Regnante rex Santio in Castella, et rex Alfonsus in Legione, et rex Garsea in Gallicia.»

P. 28. Calendrier, intitulé : « Incipit martirumlegium. »

Volume sur parchemin, de 496 p. 360 millim. sur 265.

Écriture sur deux colonnes. Grande et belle minuscule wisigothique, qui doit être de la première moitié du XI^{e} siècle, puisque, d'après la charte copiée à la p. 26, le volume avait déjà, en 1072, passé par les mains de plusieurs propriétaires. Les titres sont en lettres capitales, allongées et enclavées. — Grandes initiales peintes, fort curieuses comme exemples de décoration des livres wisigothiques.

Les cahiers qui répondent aux pages 1-34 ont été ajoutés après coup, comme le prouve la signature « I Q[uaternio] » mise au bas de la page 50, à la fin du cahier formant les pages 35-50. L'écriture des 34 premières pages est un peu plus récente que celle du corps du volume ; elle doit être contemporaine de la charte de 1067 consignée sur la page 26. — Les textes qui couvrent les pages 20, 21, 24 et 25 sont disposés sous des arcades peintes analogues à celles des canons des évangéliaires carlovingiens. — Les bordures ou encadrements du tableau des heures (p. 23), et surtout des six pages du calendrier (p. 28-33) sont remarquables. — (Nouv. acq. lat. 2171.)

IV. (1) Lectionnaire pour les différentes fêtes de l'année, à partir de Noël. Il était intitulé dans la bibliothèque de Silos : « Homiliæ Patrum et aliæ incognitæ. Codice I°. » La partie relative au commun commence au fol. 505 v°. Ce gros volume se compose de leçons de l'Écriture sainte, notamment des épîtres, et d'homélies des Pères. Suit le relevé des auteurs nommés dans les rubriques, avec renvoi aux pages ou feuillets sur lesquels sont inscrits les noms des auteurs.

Ambroise : 40, 120, 122, 448 v° et 510 v°.
Augustin : 121, 236, 338, 342 v°, 384 v°, 438, 487 v°, 488, 505 v°, 509, 511 v°, 522 v°, 543 v°, 544.
Bède : 9, 14, 29, 36, 47, 85, 88, 95, 103, 123, 163, 172, 184, 201 222, 233, 261, 285, 311, 326, 335, 340, 355, 368, 380, 382 v°, 396, 401, 403 v°, 409 v°, 439 v°, 442 v°, 446 v°, 454, 455 v°, 464, 481, 482, 483 v°, 497, 500, 526, 538, 544 v°, 545, 547 v°.
Fulgence : 17, 65, 531.
Grégoire : 8, 72, 150, 325, 364, 373, 386, 390, 434 v°, 471 v°, 477, 478 v°, 486 v°, 493, 494, 496, 502 v°, 513 v°, 514, 518, 521, 528 v°, 533 v°, 537, 541, 542 v°, 549, 550 v°, 551 v°, 553.
Jean Chrysostome : 126, 129, 136, 155, 167, 169, 178, 191, 411 v°, 414 v°, 417 v°, 445 v°, 469, 474 v°, 477 v°, 489 v°, 524 v°.
Jérôme : 23, 194, 414, 427, 443, 479 v°, 520 et v°.
Léon : 58, 81, 142, 144, 159, 225, 228, 231, 248, 252, 344 et v°, 405, 454 v°, 455 v°, 498 v°, 499 v°, 527.
Maxime : 19, 38, 62, 74, 118, 143, 192, 197, 267, 275, 337, 398 v°, 399 v°, 406, 407 et v°, 408 et v°, 436, 451 v°, 467, 487, 491 v°, 505, 523 v°, 530 v°.
Origène : 40, 53, 111, 424.
Severianus : 32.
Smaragdus : 360.

(1) Ce manuscrit et le suivant formaient le n° 21 du catal. de vente.

Le feuillet de ce volume qui est coté 555 paraît avoir fait partie d'un manuscrit contenant le traité de saint Hildefonse sur la virginité de Notre-Dame : « I[ncipi]t prologum in laudem domini Ildefonsi a beato Juliano episcopo editum. Deo gratias. Ildefonsus memoria sui temporis clarus... »

On a à regretter dans ce beau manuscrit un certain nombre de lacunes et de mutilations. En tête, il manque au moins un cahier, qui devait contenir la partie du recueil relative à l'Avent.

Volume sur parchemin, d'environ 391 feuillets, la première série des feuillets étant cotée par pages, de 1 à 337, et la seconde par feuillets, de 338 à 559. Dimensions des feuillets : 460 millimètres sur 330. Écriture à deux colonnes. Belle minuscule wisigothique du XI^e^ siècle, très régulière. Initiales peintes avec beaucoup de goût et d'élégance. — A la page 265, grand dessin à la plume, représentant l'arrivée des saintes femmes au tombeau après la résurrection ; il a été reproduit en fac-similé dans le catalogue publié pour la vente de 1878, planche IV. — Au commencement, table des morceaux contenus dans le volume, dressée en 1772. — (Nouv. acq. lat. 2176.)

V. Lectionnaire pour les différentes fêtes de l'année, depuis l'Épiphanie, jusqu'à Noël exclusivement. Il était intitulé dans la bibliothèque de Silos : « Homiliæ Patrum et aliæ incognitæ, Codice 2°. » La partie relative au commun commence à la page 654. Ce recueil, qui présente beaucoup d'analogie avec le précédent, se compose de leçons de l'Écriture sainte, notamment des épîtres, et d'homélies des Pères. Suit le relevé des auteurs nommés dans les rubriques, avec renvoi aux pages sur lesquelles sont inscrits les noms des auteurs :

Ambroise : 68, 70, 532, 667.
Augustin : 69, 208, 320, 324, 332, 508, 611, 614, 615, 654, 670, 693, 737, 738.

Bède : 32, 36, 43, 55, 70, 122, 133, 148, 192, 205, 235, 256, 306, 312, 317, 328, 428, 432, 443, 512, 518, 527, 598, 600, 603, 636, 642, 700, 739, 741, 746.
Fulgence : 11, 710.
Grégoire : 19, 52, 109, 374, 392, 402, 410, 501, 550, 577, 593, 609, 625, 630, 647, 653, 660, 673, 675, 683, 689, 690, 705, 716, 735.
Jean Chrysostome : 73, 77, 84, 115, 127, 129, 141, 156, 447, 453, 461, 525, 572, 584, 590, 618, 697, 752.
Jérôme : 453, 485, 520, 595, 687.
Léon : 4, 29, 90, 93, 119, 190, 195, 199, 203, 221, 227, 336, 435, 544, 548, 639, 641, 702.
Maxime : 8, 22, 66, 92, 99, 101, 104, 158, 163, 240, 246, 323, 423, 424, 425, 437, 439, 440, 504, 537, 567, 613, 622, 696, 709.
Origène : 458, 478.

A la suite du lectionnaire (page 754) se trouve transcrit le traité de saint Fulgence sur l'incarnation : « Incipit liber domini Fulgentii episcopi de fide incarnationis filii Dei » (publié dans Migne, vol. 65, col. 573) ; le texte de cet opuscule est précédé (page 753) de la lettre de Scarila : « Domino sancto ac beatissimo et apostolicis quoequando patri Fulgentio, famulus tuus Scarila » (publiée, *ibid.* vol. 65, col. 577).

Il y a dans ce volume plusieurs lacunes et mutilations. Au commencement il doit manquer un cahier, qui contenait les leçons des fêtes comprises entre Noël et l'Épiphanie.

Volume sur parchemin, de 770 pages. 450 millimètres sur 320. Écriture sur deux colonnes. Belle minuscule wisigothique du XI^e^ siècle, très régulière. Initiales peintes, moins remarquables que celles du manuscrit précédent.

Au commencement, table dressée en 1772, année de la reliure du volume. — (Nouv. acq. lat. 2177.)

VI. (1) Traités de saint Éphrem et autres opuscules théologiques.

Fol. 1. Fragment de prières pour la fin de la messe.

Fol. 2. Table de divers traités, dont les premiers seulement sont copiés dans le volume. En voici le texte :

I. De instituta beati Efrem.
II. Item exortatio beati Efrem de fratribus.
III. Item sermo beati Efrem prō compunctione et agone conversationis.
IV. Item alium de diem judicii et de regna cælorum et de conpunctione cordis.
V. Item castigatio Teudosie abbatisse ad virgines, qualiter in morte hereditaria eis relinquid.
VI. De consolationæ peccatoris sancti Sedati episcopi.
VII. Homelia domni Ysidori de humilitatæ.
VIII. Expositus domni Gregorii episcopi.
VIIII (2). Testimonium.
X. Liber sinonimarum.
XV (3). Sermo beati Atanasii de virginitate sancte Mariæ.
XI. Interrogatio de fide et credulitate.
XII. Expositio in oratione dominica.
XIII. Expositio fidei catholice sancti Jeronimi.
XV. Interpretatio arce Nohe.
XIII. Item de sancti Gregorii pape urbis Rome.
XVIII. De divisio orbis terrarum.
XIIII. Contra eos qui asserunt.
.... Sermo sancti Agustini de resurrectione Domini.
XX. Jheronimi de cognitione nominum.
... Sinonima domini Isidori episcopi (4).

(1) N° 37 du catalogue de vente.

(2) Entre le chiffre *VIIII* et le mot *Testimonium*, une main plus moderne a ajouté le mot : *Dominus*.

(3) La série des n^os^ est reproduite ici telle que nous l'offre le manuscrit.

(4) Ce titre est écrit en rouge et ne doit peut-être pas être rattaché à la liste précédente.

Fol. 2 v°. Éloge de saint Ephrem. « Adtendite queso omnes qui hæc quod histi libellus continet legeritis, et cum magna diligentia que continet auscultate. Si vir fuerit, in eo repperiet sibi consolationem animæ suæ ; si vero mulier, roborem animum reprehendat corpus.... — ..... Discessit sub Valente principe. »

Les fol. 3-93 sont remplis par divers opuscules de saint Ephrem, dans lesquels on distingue les morceaux dont suivent les titres ou les premiers mots :

Fol. 3. Dolor me compellit edicere et iniquitas mea cominatur mili ut sileam....» — Fol. 20. « Dilectissimi, recordatus sum hore illius et intremui ; considerabi illum judicium et expabi ; lætitiam quoque que sit in paradiso considerans..» — Fol. 53 v°. « Sana me, Domine, et sanabor, quia solus sapiens et misericors medicus es, supplico benignati tue... » — Fol. 58 v° « Alius. Venite, karissimi mici ; venite fratres et patres, grex salvatoris electus, venite negotiemur...» — Fol. 66. « Oratio. Exurge, Domine, et intende judicio meo, judica me secundum justitiam tuam...» — Fol. 69 v°. « Oratio. Obsecro te, salvator mundi Jhesu Christe, respice in me, et miserere mei...» — Fol. 72. « Item sermo beati Efrem pro conpunctione et agone conversationis. In luctaminibus seculi nullus sine agone seu certamine coronatus..... » — Fol. 81. « Item sermo beati Effrem de die judicii et de regna celorum et de compunccione cordis. Gloria omnipotenti Deo qui hoc nostrum ex superno adaperuit sensum.... »

Fol. 93 v°. « Incipit epistola sancti Martini episcopi ad Apolemium æpiscopum. Domno beatissimo huc (*sic*) michi desiderantissimo in Christo fratri Polemio episcopo, Martinus episcopus. Epistolam tue karitatis accepi in qua scribis ad me ut pro castigatione rusticorum.... »

Fol. 180 v°. « Pascasius Radbertus Placido suo salutem, Dilectissimo filio et vice Christi presidenti magistro monasticæ disciplinæ alternis successibus veritatis condiscipulo. Novi igitur.... » — Fol. 113. « Explicit prologus. Incipiunt

capitulationes..... » — Fol. 114. « Incipit textus Christi comunionem verum corpus ejus et sanguinem esse non dubitandum. » — Fol. 196 v°. « Explicit liber Pascasii de corpore et sanguine Domini. »

Fol. 196 v°. Exemples. « Mater familias quedam nobilis erat in hac Romana civitate... » — Fol. 198. « Quidam quoque nobilissimus secundum carnis prosapiam ..» — Fol. 200 v°. « De quodam sene. Narravit iterum abbos Daniel dicens : Dixit pater noster abbas Arsenius. .. »

Fol. 202. « Exaltatio sancte crucis Tempore illo, postquam Constantinus contra Maxentium tirannum properavit.... »

Fol. 207. « Beati Drictelmi monaci vita. Antiquis temporibus mimorabile et anticorum simile in Britania factum est ad excitationem.... »

Fol. 214 v°. Partie de l'office de saint Martin noté en neumes.

Fol. 216. Partie de l'office de l'Annonciation, également notée en neumes.

Fol. 216 v°. « Incipit de adventu et de exceptione corporis sanctissimi confessoris Christi Benedicti. Qum diu gens Langobardorum infidelitatis suæ tenebris.... »

Fol. 225 v°. Suite des exemples dont le commencement se trouve au fol. 196 v°. — Premiers mots de chaque chapitre : Fol. 225 v°. « Pater nihilominus familias erat Rome valde rebus ditissimus sed religione nimis egens... » — Fol. 227. « Idem vero perfectissimus et acceptabilis Deo sacerdos cum quadam diæ per forum Trajani, quod opere mirifico constat esse instructum, procederet.... » — Fol. 228. « Denique a fideli et religioso viro ac huic patri nostro sanctissimo.... » — Fol. 230 v°. « Tante hospitalitatis Gregorius in ipso etiam patriarchio permansit ut exceptis.... » La fin manque.

Les gardes du commencement (fol. A et B) sont formées d'un feuillet qui a fait partie d'un volume de plus grand format et qui est orné d'un encadrement analogue à ceux de plusieurs pages du « Liber comicum, » et des Étymologies de saint Isidore de la même collection. — Sur le feuillet coté B, on lit, en caractères du XIII^e^ siècle, un état

des livres de l'abbaye de Silos qui étaient sortis de la bibliothèque de cette maison. En voici le texte :

Una regla, en Sancta Maria de Durro.
Et abbat tiene Incipit timologia.
C las vras estorias, el abat las.
Hotras, don P. de Lastriella ; G° Ro. Dialogorum.
La cronica, el rey.
Liber Salusti. Liber de fide (1).
El calendario a un (?) calvador.
Paulo Osorio, el rey.
El sermonario Fuent Calient.
Los evangelios de maestre Odas perdido.
Responserio Gordiello, Maydrit.
Officerio Gordiello, don Miguel.
Salterio de medios viessos Juhan...(2).
Otrossi el psalterio Gordiello que fu de la enprearedida (3).
Un prosero, en Pena cova.
Las dirivaciones, el abbat don Marcos (4).

Parchemin. 230 feuillets, plus les deux feuillets préliminaires. 240 millimètres sur 165. Minuscule wisigothique du XI[e] siècle. Plusieurs initiales peintes. Au fol. 72 v°, dans la marge, on a représenté un homme debout, avec une lance et un bouclier. — (Nouv. acq. lat. 235.)

VII. (5) Les quarante homélies de saint Grégoire. Il y a des lacunes au commencement et à la fin. La partie conservée du texte commence aux mots : « qui septem pigneribus ad regnum.... » (vers le milieu de la troisième homélie), et finit aux mots : « in nobis non est. Hinc Jacobus

(1) Cette ligne a été biffée.
(2) Je crois avoir vu *mrz* avec un signe d'abréviation.
(3) J'ai rendu par *pre* un *p* surmonté d'un trait horizontal.
(4) Cet article est biffé.
(5) N° 27 du catalogue de vente.

ayt. In... » (Vers la fin de l'homélie XXX, dans Migne, vol. 76, col. 1299 B).

Volume sur parchemin, de 134 feuillets. 380 millimètres sur 275. Écriture wisigothique, sur deux colonnes, du x^e^ siècle. — (Nouv. acq. lat. 2167.)

VIII. (1) Le Pastoral de saint Grégoire. Le commencement et la fin manquent. Premiers mots conservés : « quod in[tegrum fora]s immolant [intus m]alitie peste » (milieu du chapitre XXXIII, dans Migne, vol. 77, col. 61 A). Derniers mots : « peccatum enim suum sicut Sodomum absconderet aduc sub timore... » (milieu du chapitre LIV, *ibid.* col. 112 C).

Volume sur parchemin. 43 feuillets. 275 millimètres sur 206. Écriture wisigothique du x^e^ siècle, sur deux colonnes. — (Nouv. acq. lat. 2168.)

IX. (2) Règle de saint Léandre, suivie d'opuscules des Pères et de vies de saints. Le volume était intitulé dans la bibliothèque de Silos : « Regula sancti Leandri et Flores sanctorum. »

Fol. 1. Fragments de la règle de saint Léandre, depuis ces mots du chapitre V : « Autem discipuli quod ad puteum Jacob cum muliere loqueretur...» jusqu'aux mots : « Certe faber, » qui se trouvent une dizaine de lignes avant la fin du chapitre XIV.

Fol. 10. Traité sur la chute d'une vierge, attribué à saint Ambroise. Le commencement manque. Premiers mots conservés : « Erumpes in voce et mentis tue exponis ardorem ut alicod solacium capias... » Derniers mots (fol. 23) : «... In conspectu judicis funde mentem. Explicit sancti Ambrosii ad Annam. »

(1) Seconde partie du n° 27 du catalogue de vente.
(2) N° 31 du catalogue de vente.

Fol. 23. « Incipit idem de penitentiam. Incipit de penitentiam. Quis David capiti meo aquam et oculis meis fontem lacrimarum... — ... Hoc mici donum, hoc mici gratiam de tua fonte accipere cupio, ut in eternum tibi confitear. Amen. » — Ce morceau n'est, en réalité, que la seconde partie du traité sur la chute d'une vierge.

Fol. 26. « Incipit epistola beati Jheronimi ad Eustociam directam Non expedit adpreenso aratro respicere pos tergum... — ... et sicut signaculum in bracio tuo. »

Fol. 30 v°. « Incipit epistola sancti Ambrosi ad germanam suam directa. Venerabili et in Christi salvatoris nostri gratias semper memorabili sorori mee, ego serbus Domini Jhesu, salutem. Epistolas quas ad te frequenter direxi... — ... et non obliviscaris unius substantie trinitatem. Vale soror karissima et in Christo dilectissima.»

Fol. 33 v°. « Incipit epistola Evacri ad virginem directam (*sic*). Dilige Dominum et amabit te, famulare illi et inluminabit cor tuum ... — ... et non obliviscaris adorando homo usion id est unius substantie trinitatem. »

Fol. 38. « Incipit epistola beati Jheronimi ad quandam virginem. Magno tu quidem fidei ardore succensa hac studio incitata... — ... ne videantur pro varietate obserbationum sismatica divisione in diversas sectas errare. Expliciunt regule puellarum. Deo gratias.» Le titre « Regule puellarum » paraît s'appliquer à la réunion des morceaux qui formaient la première partie de ce volume, en commençant par la règle de saint Léandre.

Fol. 43 v°. « Domno et in Christo venerabili Felici, Cordovensi sedis æpiscopo, a Petro epistola reciprocata. Venerabiles apices sanctitatis vestre vel aliorum multorum pro jejunio decimi diei mensis septimi suscipiens... — ... dum non uno modo bisexti ratio vel ciclis solaris solilunaris inventio hoc promittat agere.»

Fol. 47 v°. « Vita vel transitus beatissime sancte Seculine confessoris Christi sub die VIII kalendas Agustas. Ad conversionem seu correctionem mortali humani generis multa presunt exempla...»

Fol. 68 v°. Divers morceaux de l'office de saint Pélage.

Fol. 74. « Vita vel passio sancti Pelagii martiris, qui passus est Cordoba civitate sub Abderraheman preside, die VI kalendas Julias. Inlustre quidem cujusque operis tunc abetur exemplum cum ejus narrationis textus... »

Fol. 79 v°. Divers morceaux de l'office de saint Pélage.

Volume sur parchemin, de 83 feuillets, hauts de 255 millimètres, larges de 150.

Écriture du X^e^ siècle ou du commencement du XI^e^ siècle. Minuscule wisigothique. — Le copiste s'est fait connaître par la souscription qui est au fol. 47 v° : « Benedictus es, Domine, quoniam adjubisti me et consolatus es me. O vos qui legeritis, me indignum, miserum et nimis peccatorum meorum catenis abstrictum, nec nominandum, Viliulfum inperitum, in vestra digna memoriam reducite, precantes pro delictis meis Domini misericordiam, si vos ille Jhesu meus introducat in cælorum patria gloriosa. Amen. »

En tête, table sur papier, datée du 18 juillet 1772 et signée « frater G. H. » — (Nouv. acq. lat. 239.)

X. (1) Les Collations de Cassien. Il manque en tête du manuscrit les deux premiers cahiers. Le copiste s'est fait connaître par une note qu'il a mise à la suite du titre d'une des divisions de l'ouvrage : « Explicit conlatio abbatis Isaac secunda de oratione. Deo gratias. Expliciunt conlationes X sanctorum Adelladio et Leontio episcopis. Incipiunt alie VII ad Honoratum episcopum et Eucerio famulo Christi. Amen. Deo gratias. Hee sunt in hoc codice conlationes numero VII, abbatis Ceremonis conlationes III, abbatis Nestoris conlationes II, abbatis Josep conlationes II. Incipit prefatio. O pie lector Alburani scribtoris memento. » — Les trois derniers feuillets de l'ouvrage ont été copiés

(1) N° 38 du catalogue de vente.

après coup ; ils se terminent par ce titre final. « Explicit conlatio abbatis Abrahe de mortificatione. Finit liber conlationum editum a beato Cassiano. Deo gratias. »

Les 19 derniers feuillets du volume sont remplis par la vie de saint Martial : « Incipit vita sancti hac gloriosissimi Martialis episcopi Aquitanorum primi patroni Lemovicensium civitas, qui obiit pridie kalendas Julias. Deo gratias. Predicante Domino nostro Jhesu Christo aput Judeam in tribu Benjamin, confluebat ad eum.... — .... adsit nobis ille de se loquentibus qui in urbe extitit pastor pius, ut orationibus ejus muniti hereditatis eterne mereamur participes adsciscitu. Amen. Explicit vita beatissimi Marcialis. » — Sur la page qui fait face au commencement de la vie de saint Martial, on a ajouté une prière à saint Martial, notée en neumes : « O princeps egregie, o Martialis.... »

Volume sur parchemin, dont beaucoup de feuillets ont été endommagés par l'humidité. 370 millimètres sur 270. Écriture wisigothique, sur deux colonnes. L'ouvrage de Cassien, en caractères minuscules tirant souvent sur la cursive, peut remonter au x^e^ siècle. La vie de saint Martial, en minuscule droite et régulière, n'est probablement que du xi^e^ siècle. — (Nouv. acq. lat. 2170.)

XI. (1) Recueil de 36 sermons sur la sainte Vierge, sur le commun des saints et sur les morts. Titre et premiers mots du premier sermon : « De beata virgine. Suspice celum et numera stellas si potes, etc. Gn. 15°. Virgo regia ex Davitica stirpe nata a Deo ab eterno predestinata.... »

Parchemin. 71 feuillets. 165 millimètres sur 118. Écriture, sur deux colonnes du xiii^e^ siècle. — (Nouv. acq. lat. 236.)

(1) N° 39 du catalogue de vente.

XII (1). Commentaires sur le livre II des Décrétales. « De Quodvultdeo. C[as]us : Coram judice comparens illicenciatusque recedens debet contumax reputari. De Quovultdeo, suple statutum... — ... sic in donatione quesitum, ut ibi patet et dixi in glosa super verbo Jus salvum. Espliciunt reportaciones secundi libri. »

Volume sur papier. 335 millimètres sur 245. Écriture du commencement du XIV^e^ siècle. Plusieurs feuillets sont endommagés. — (Nouv. acq. lat. 2175.)

XIII. Commentaires sur le livre III des Décrétales. « Ut laycus. Honestum non est laycos inter psallentes... »

Volume sur papier. 375 millimètres sur 280. Écriture du XIV^e^ siècle. — (Nouv. acq. lat. 2174.)

XIV. Commentaires sur le livre V des Décrétales. « Si legitimus. Primo queris utrum criminosus posit acusare aliquem criminosum.... »

Volume sur papier. 325 millimètres sur 245. Écriture du XIV^e^ siècle, sur deux colonnes. — (Nouv. acq. lat. 2173.)

XV. Commentaire sur le Sexte. La préface commence par le texte : « Cum eram parvulus loquebar ut parvulus..» Il y a plusieurs lacunes.

Volume sur papier. 285 millimètres sur 215. Écriture du XIV^e^ siècle, sur deux colonnes. — (Nouv. acq. lat. 2172.)

Sur le plat intérieur de ce volume était collé un double exemplaire imprimé des lettres d'indulgences pour les bien-

(1) Ce manuscrit et les deux suivants formaient le n° 52 du catalogue de vente.

faiteurs de la commanderie de Saldaña ; pièce espagnole datée de 1499.

XVI. (1) Commentaire sur les Décrétales de Grégoire IX, en espagnol. Il y a des lacunes. Le texte ne commence qu'au chapitre x du titre IV du livre I (Ex parte vestra) Il s'arrête au chapitre XIII du titre XII du livre V (Dilectus filius).

Volume sur papier, de 250 feuillets. 300 millimètres sur 230. Écriture sur deux colonnes, du XIV^e^ siècle. — Espagnol 441.)

XVII. (2) Première partie du Code rédigé sous les auspices d'Alphonse X et intitulé : « Las siete partidas. »

Volume sur papier, de 289 feuillets. 315 millimètres sur 235. Ecriture du XIV^e^ siècle. — (Espagnol 440.)

XVIII (3). Recueil de vies de saints, comprenant des extraits des Vies des Pères, lequel était intitulé, dans la bibliothèque du monastère de Silos : « Vitæ sanctorum codice 1°. »

Fol. A. « Vita sancti Ylarionis monachi. » Le commencement manque.

Fol. 6 v°. « Incipit vita sancti Germani episcopi. Prologus. Domno beatissimo et mici apostolico honore benerabile Censurio pape Constantius peccator. » — Fol. 7. « Incipit ejusdem alius. Domno beatissimo et apostolico mici et æterno patrono patientia pape Constantius æpiscopus... —

(1) N° 41 du catalogue de vente.

(2) N° 40 du catalogue de vente.

(3) Ce manuscrit et les deux suivants formaient le n° 16 du catalogue de vente.

Item prefatio ejusdem. Plerique ascribendum sollicitante materia...» — Fol. 7 v°. « Igitur Germanus Altisiodrensis oppidi indigena fuit...»

Fol. 16 v°. « Incipit homelia Albini magistri de vita sancti Martini episcopi et confessoris. Postquam Dominus noster Jhesus Christus triumphator ad alta... »

Fol. 18 v°. « Incipit epistola Severi ad Desiderium fratrem suum carissimum. » — Fol. 19. « Incipiunt capitula libri primi de vita et virtutibus sancti Martini æpiscopi. » — Fol. 19 v°. « Incipit prefatio. Plerique mortali studio... » — Fol. 20. « Incipit liber de vita et virtutibus sancti Martini episcopi et confessoris. Igitur sanctus Martinus Sabarie... » — Fol. 28 v°. « Item epistola Sulpici Severi ad Eusebium, tum presbiterum, postea episcopum. » — Fol. 29 v°. « Item alia ejusdem de visione transitus sancti Martini ad Aurelium diacònem. Posteaquam a me mane...» — Fol. 30. « Incipit epistola Sulpici Severi ad socrum suam Bassulam, qualiter sanctus Martinus de hoc seculo recessit. » — Fol. 30 v°. « Incipit de transitu sancti Martini episcopi et confessoris. Martinus igitur obitum suum... »

Fol. 32. « Incipiunt capitula in dialogii (*sic*) Sulpici Severi. » — Fol. 32. « Incipit liber primus dialogii Severi de virtutibus sancti Martini æpiscopi. » — Fol. 42 v°. « Item capitula in dialogii Sulpici Severi. » — Fol. 43. « Incipit liber secundus dialogii Severi de vita et virtutibus sancti Martini episcopi. » — Fol. 48 v°. « Incipiunt capitula in dialogo de libro tertio. » — Fol. 49. « Incipit liber tertio (*sic*) dialogii Severi de vita et virtutibus sancti Martini æpiscopi. »

Fol. 55. « Incipit liber sancti Martini de Trinitate. Clemens trinitas est... »

Fol. 55 v°. « Incipit epistola Gregorii Turonensis episcopi de transitum sancti Martini episcopi et confessoris. Arcadio vero et Honorio... »

Fol. 56. « Incipiunt capitula beati Gregorii episcopi de virtutibus sancti Martini episcopi post ejus obitum... Liber primus incipit. » — Fol. 66 v°. « Incipiunt kapitula libri secundi ejusdem. » La fin de cette table manque. — Fol. 67. « Liber secundus. » Le commencement manque. —

Fol. 77. « Incipiunt capitula libri tertii. » — Fol. 76 v°. « Incipit liber tertius. » — Fol. 97. « Incipit capitula liber quartus (*sic*). » — Fol. 97 v°. « Incipit liber quartus. »

Fol. 100. « Incipit vita sancti Brici episcopi et confessoris: Igitur post excessum... »

Fol. 101. « Incipit de episcopis Turonorum. Licet in superioribus libellis quadam scripsisse visus sim... » C'est la dernière partie du livre X de l'Hist. ecclés. de Grégoire de Tours (dans l'édit. de la Société de l'Histoire de France, t. IV, p. 130-156).

Fol. 104 v°. « Incipit vita sancti Ambrosii æpiscopi. Ortaris venerabilis pater Agustine... »

Fol. 106 v°. « Incipit liber sancti Possidi episcopi de vita sancti Agustini episcopi. Inspirante rerum omnium... » — Fol. 122 v°. « Incipit indiculum librorum sancti Agustini episcopi. »

Fol. 127 v°. « Incipit epistola Orani presbiteri ad Pacatum de vita vel obitum sancti Paulini episcopi. Domino sancto et venerabili Pacato Oranus presbiter in Christo salutem. Litteris nobilitatis tuæ... »

Fol. 130 v°. « Incipit vita sancti Johannis Thebei. Primum igitur tamquam... »

Fol. 137 v°. « Incipit vita sancti Hor. Vidimus et alium aput Thebaydam... » — Fol. 138 v°. « Incipit de sancto Ammone. » — Fol. 138 v°. « Item de sancto Beno. — Fol. 139. « De civitate Oxirinco. » — Fol. 139. « De sancto Theone. » — Fol. 139 v°. « De sancto Appollonio. » — Fol. 144 v°. « Incipit de sancto Ammone. » — Fol. 145 v°. « Incipit de sancto Coprete et sancto Mutio. » — Fol. 148 v°. « Incipit de sancto abbate Syro. » — Fol. 149. « Incipit de sancto Eleno. » — Fol. 150 v°. « Incipit de sancto Elie. » — Fol. 150 v°. « De sancto Pitrion. » — Fol. 151. « De sancto Eulogio. » — Fol. 151. « Incipit de sancto Apelle. » — Fol. 152. « Incipit de sancto Pafnutio. » — Fol 154. « Incipit de Ysidori monasterio. » — Fol. 154. « Item de sancto Sarapione. » — Fol. 154 v°. « Item de sancto Appollonio. » — Fol. 155. « Incipit de sancto Dioscoro. » —

Fol. 155 v°. « Incipit de Nitrie monasteriis. » — Fol. 160. « Incipit de sancto Paulo Simplice. »

Fol. 162. « Incipit vita sancti Pacomii hominis Dei. Quoniam desiderio desiderastis... »

Fol. 167. « Incipit vita sancti Malchi captibi monachi. Qui navali prelio dimicaturi sunt... »

Fol. 168 v°. « Incipit vita sancti Frontoni. Hedificationis vestre memor.. »

Fol. 170. « Incipit obitus cujusdam monaci Caulianensis. Fuerunt plerique idonei... »

Fol. 171 v°. « Incipit obitus cujusdam abbatis Nancti. Dum nobella narrare studemus... »

Fol. 172. « Incipit obitus vel miracula sanctorum episcoporum Emeretensium. Omittentes faleratas verbum pompas... »

Fol. 175 v°. « Incipit vita vel virtutibus sancti Masone episcopi. Huic prefato almo viro ad superna... » — Fol. 183 v°. « Expliciunt vitas sanctorum patrum Emeretensium. »

Fol. 184. « Incipit epistola beati Jhoannis Constantinopolitani episcopi ad Theodorum monachum de reparatione lapsi. Quis davit capiti meo... »

Fol. 201. « Incipit de monachorum penitentia et recuperatione post ruinam. Frater quidam inpugnabatur a fornicatione... »

Fol. 203. « Incipit de exultatione diaboli in ruina monachorum vel perseverantia et labore perfectorum vel perseverantia et labore perfectorum. Dicebat quidam de Thebeis... »

Fol. 203 v°. « Incipit epistola beati Jheronimi presbiteri ad clericos. Karissimi atque dilectissimi sacerdotes, quos... »

Fol. 204. « Incipit vita sanctissimi viri filius (*sic*) Fimiani. Fuit quidam vir vite venerabilis... »

Fol. 207. « Incipiunt capitula libri hujus... Incipit vita sancte Constantine virginis... » — Fol. 219 v°. « Explicit vita sancte Constantine virginis et commitum ejus. »

Fol. 219 v°. « Incipit prologus de vita sancte Heliæ. Veterum mos fuerat... » — Fol. 220. « Incipit liber primus de vita sancte Helie. Seculi mercatores in hoc se putant... » — — Fol. 228. « Incipit liber secundus. Finitis questionibus personarum... » — Fol. 235. « Incipit liber tertius. Ea tempestate amita virginis... » — Fol. 240. « Incipit laus

ejusdem virginis. Virgo Christi sum, virum scire nolo, quia paradisum possidere volo... »

Fol. 240 v°. « Incipit vita sancte Melanie, senatricis Rome. Benedictus Deus qui... »

Fol. 257. « Incipit vita sancte Castissime virginis. Fuit in civitate Alexandria vir magnificus... »

Fol. 261. « Incipit vita cujusdam sancte virginis. Erat quedam virgo qui valde proficiscerat in timore Dei... »

Fol. 262 v°. « Incipit epistola beatissime Ejherie laude conscripta fratrum Bergidenensium a Valerio conlata. Quero ut intento corde... »

Fol. 264. « Incipit vita sancte Pelagie. Magnas Domino gratias refferre... »

Fol. 269. « Incipit vita domine Marie Egiptie translata de greco in latinum. Fuit quidam senex... »

Fol. 277. « Incipit actus beati Silvestri pape Romensis. Sanctus Eusebius, Cesareæ Palestine episcopus, duodecim decudas scripsit et unicuique decude nomen imposuit... » Ce dernier morceau, qui présente beaucoup de lacunes, est écrit sur trois colonnes; il paraît avoir été ajouté après coup.

Volume sur parchemin, de 283 feuillets, cotés A et 1-282, hauts de 420 millimètres, larges de 290. Il y a plusieurs lacunes et mutilations. Écriture sur deux colonnes. Minuscule wisigothique du milieu du XI^e^ siècle. Grandes initiales peintes, dont plusieurs sont reproduites dans le catalogue publié pour la vente en 1878, planche II. — En tête, table sur papier, dressée en 1772. — (Nouv. acq. lat. 2178.)

XIX. Vies de saints, classées suivant l'ordre des jours de leurs fêtes, depuis le 21 décembre jusqu'au 9 octobre. Un ancien bibliothécaire de l'abbaye de Silos l'a intitulé au dos : « Vitæ sanctorum codice 2°. »

Fol. 1. « Passio sancti Alexandri et Theodoli. » Le commencement manque.

Fol. 4. « Passio sancti ac beatissimi Tomæ apostoli, qui passus est die XII kalendas Januarias. Quum sanctus apostolus Tomas, qui et Didimus, esset apud Cesaream... »

Fol. 13. « Incipit actus vel passio sanctæ Teclæ, quæ passa est in Yconio et in Antiocia sub Sistilio præside et Alexandro principe die XII kalendas Januarias. In diebus illis, ascendente Paulo Yconium post fugam Antiocie... »

Fol. 19. « Lectio æcclesiastica de mirabilibus sancti Stephani martyris Christi ex libris de Civitate Dei beati Agustini episcopi, die VII kalendas Januarias. Deo gratias. In diebus illis ad Aquas Stabilitanas episcopo adferente... »

Fol. 22. « Passio vel vita beatissime Eugenie virginis et comitum ejus martyrum, quæ passa est Alexandria in civitate sub Gallieno Augusto die VII kalendas Januarias. In diebus illis septimo consulatu suo Comodus imperator... »

Fol. 32 v°. « Vita vel passio sancti Jacobi, apostoli et fratris Domini, sumpta de storia æcclesiastica sancti Eusebii, Cesariensis æpiscopi, die quinto kalendas Januarias. Deo gratias. In diebus illis Judei Jacobum, fratrem Domini, imanitatem nequitie sue... »

Fol. 33 v°. « Passio beatissimi Jacobi apostoli et fratris Domini, qui passus est in Jherosolima die quinto kalendas Januarias. Deo gratias. In diebus illis Jacobo apostolo præsidente katedram... »

Fol. 34 v°. « Adsumtio sancti Johannis apostoli et evangelistæ die IIII kalendas Januarias. Melito, servus Christi, episcopus Laudocie, universis æcclesiis... »

Fol. 40 v°. « Passio sancti Jacobi apostoli, fratris sancti Johannis, et comitum ejus, qui passi sunt Jherosolima die III kalendas Januarias. In diebus illis apostolus Domini nostri Jhesu Christi Jacobus, frater beati Johannis apostoli... »

Fol. 43 v°. « Passio sanctæ ac beatissimæ Columbæ, virginis et martyris, quæ passa est in civitate Senonas sub Aureliano imperatore, die II kalendas Januarias. In diebus illis adveniens Aurelianus imperator... »

Fol. 45. « Passio sancti ac beatissimi Policarpi, æpiscopi et martyris Christi, qui passus est sub Aureliano et Antonio

imperatoribus, die III (?) kalendas Januarias. Deo gratias. Tempore illo, imperantibus Aureliano Vero et Antonio... »

Fol. 48. « Vita vel passio beatissimorum martyrum Juliani et Basilissæ et comitum eorum, qui passi sunt Antiocia in civitate sub Martiano præside, die septimo idus Januarius (*sic*). Deo gratias. Beati martyres seculum relinquentes hoc nobis exagiliarum munus titulo tradiderunt... »

Fol. 65 v°. « Passio sanctorum martyrum quadraginta Alexandri, Filotecmini..., qui passi sunt sub Marcello duce, die v° idus Januarias. Martyrum quidem memoria nec umquam... »

Fol. 68. « Passio sancti ac beatissimi martyris Sabastiani et comitum ejus, qui passi sunt Romæ, die XIII kalendas Februarias. In diebus illis Sabastianus vir christianissimus, Mediolánensium partium civis... »

Fol. 86. « Passio sanctarum virginum Agnetis et Emerentianæ, quæ passe sunt in civitate Roma sub Simpronio præside, die XIII kalendas Februarias. Ambrosius, servus Christi, virginibus sacris. Diem istum sacratissimæ virgines celebrantes... »

Fol. 90. « Passio sanctorum Fructuosi episcopi, Augurii et Eulogii diaconorum, qui passi sunt Terracona sub Valeriano et Emiliano et Tusco Bassoque consulibus die XII kalendas Februarias. In diebus illis Fructuosus episcopus, Augurius et Eulogius diacones die dominica conpreensi sunt... »

Fol. 91 v°. « Passio sancti ac beatissimi Vincenti levitæ, martyris Christi, qui passus est Valentia in civitate, sub Datiano præside, die undecimo kalendas Februarias. Probabile satis est ad gloriam Vincenti... »

Fol. 95 v°. « Passio sanctorum martyrum Babilæ æpiscopi et trium puerorum qui passi sunt in civitate Antiocia sub Numeriano imperatore, die VIII kalendas Februarias. Si quis studiosius gloriosa martyrum gesta perquirat... »

Fol. 99 v°. « Passio sancti ac beatissimi martyris Tyrsi et comitum ejus, qui passi sunt apud Nicomediam civitatem sub die quinto kalendas Februarias. Tempore quo Christi membra hostis in terra premebat... » Il y a une lacune, par suite de l'enlèvement d'un feuillet entre les feuillets actuellement cotés 101 et 102.

Fol. 109. « Passio sancte ac beatissimæ virginis Agate et martyris Christi, quæ passa est in civitate Sicilia, in urbe Cateniensium, sub Decio imperatore die nonas Februarias. In diebus illis sub Decio imperatore, ipso Decio tertio consulatu... »

Fol. 113. « Passio sancte Dorote virginis et comitum ejus, que passa est in provincia Cappadociæ apud Cæsaream civitatem sub Sabricio præside, die septimo idus Februarias. In diebus illis in provincia Cappadociæ apud Cæsaream civitatem... »

Fol. 115. « Item passio sancti Teufili. Igitur Theufilus advocatus presidis promissionem sanctæ Dorote... »

Fol. 117. « Passio sanctæ Eulaliæ, que passa est in civitate Barcinona, sub Daciano preside, die pridie idus Februarias. In diebus illis Eulalia sancta Barcinonensium cives et incola nobilis genere... »

Fol. 118 v°. « Passio sanctorum martyrum Timothei et Mauræ, qui passi sunt sub Adriano præside die II idus Februarias. In tempore persequutionis querebantur christiani... » Il y a une lacune d'un feuillet entre les fol. 119 et 120.

Fol. 122. « Passio sanctorum martyrum Pantaleonis et comitum ejus, qui passi sunt Nicomedia in civitate sub Maximiliano imperatore, die XI° kalendas Martias. In temporibus illis, regnante impio et iniquo Maximiliano imperatore, multorum... »

Fol. 130. « Passio sancti ac beatissimi martyris Nicefori, qui passus est in partibus Orientis, die kalendas Martias. Erat igitur in partibus Orientis quidam presbiter nomine Sabricius.... »

Fol. 131 v°. « Passio sanctorum martyrum Emeterii et Celedonii, qui passi sunt Calagurræ in civitate, die V nonas Martias. Etsi priscarum antiquitas passionum quibus sunt... »

Fol. 133 v°. « Passio sanctorum martyrum innumerabilium Cæsaragustanorum quorum corpora sita sunt ante ecclesiam que nuncupatur sancta sanctorum, qui passi sunt sub Datiano præside pro Domino nostro Jhesu Christo. Priscorum mundialium gesta virorum... »

Fol. 136 v° « Passio sanctorum martyrum Christi Secundi et Martiani, qui passi sunt sub Sabricio præside, die III° kalendas Apriles. Erat quidam nomine Sabricius... »

Fol. 141. « Passio sancti ac beatissimi Agacii, martyris Christi, qui passus est sub Martiano consulari, die III° kalendas Apriles. Quotienscunque servorum Dei gloriosa facta memoramus... »

Fol. 147 v°. « Passio beatissimorum martyrum Cresegoni, Agapæ, Cyoniæ et Terenæ, trium sororum, qui passi sunt sub Diocletiano imperatore, die IIII° nonas Apriles. Omnia quæ a sanctis gesta sunt... »

Fol. 148. « Passio beatissimæ Teodosiæ, quæ passa est civitate Cæsarea sub Urbano preside, die III° nonas Apriles. In temporibus Diocletiano et Maximiano... »

Fol. 153 v°. « Passio sancti Victoris, martyris Christi, qui est passus in provincia Gallecia in civitate Bracara, die II idus Apriles. Victorius qui pro detestacione... »

Fol. 153 v°. « Passio sancti Eleuterii episcopi et Tassiæ, matris ejus, qui passi sunt Roma die XIIII kalendas Maias. Eleuterii nobilis viri nos delectat... »

Fol. 157. « Transitus sancti Filippi apostoli in̄ civitate Gerapoli, provincia Asiæ, die VI nonas Maias. Sanctus itaque Filippus, apostolus Domini nostri Jhesu Christi post ascensionem... »

Fol. 157 v°. « Passio sancti Georgii martyris Christi, qui passus est sub Datiano præside, die VIII kalendas Maias. In temporibus illis facta est persequutio adversus christianos.... »

Fol. 158 v°. « Vita vel obitus sanctorum Torquatus, Tysefons, Ysicius, Indalecius, Eufrasius, Secundus, Cecilius, quod est ipsas kalendas Maias. Victoriosissimas beatissimorum martyrum turbas... »

Fol. 160. « Passio sanctæ ac beatissimæ Salsæ virginis et martyris Christi, quæ passa est sub die VI nonas Maias. Inlustres tituli triumphalium passionum... »

Fol. 165 v°. « Lectio ex storia æcclesiastica de inventione sancte Crucis quem repperit Elena augusta die quinto nonas Maias. Anno post passionem Domini nostri Jhesu Christi ducentesimo tricesimo tertio... »

Fol. 168 v°. « Passio sancti Judæ æpiscopi, qui cognominatus est Quiriacus, qui crucem Domini invenit, et passus est sub Juliano rege, die IIII nonas Maias. Post venerabilis Constantini finem impius Julianus in regnum succedens... »

Fol. 172. « Passio sancti Ysidori martyris Christi, qui passus est in Alexandria, sub Decio imperatore, die II idus Maias. Martyrium autem ejus sic fuit : Jussio quidem dum fuisset... »

Fol. 173 v°. « Passio sancti Bauduli martyris Christi, qui passus est die tertio decimo kalendas Junias. Sanctorum martyrum gloriosa certamina testibus comendata... »

Fol. 174. « Passio sancti martyris Manti, qui passus est a Judeis die XII kalendas Junias. Iuter hos martyres qni sublimi passione coronati... »

Fol. 176. « Passio sancti ac beatissimi Adriani atque Nataliæ et comitum ejus, qui passi sunt in civitate Nicomedia sub Maximiano imperatore die XVI kalendas Julias. In diebus illis factum est in secunda interrogatione... »

Fol. 184 v°. « Passio beatissimorum martyrum Gervasi et Protasi, qui passi sunt in Mediolanensium urbe sub Astacio præside, die XIII kalendas Julias. Ambrosius servus Christi fratribus per omnem Italiam... »

Fol. 187. « Vita vel passio sancti Pelagii martyris, qui passus est Codoba civitate snb Abdirrahaman rege, die VI kalendas Julias. Inlustre quidem cujusque operis tunc habetur exemplum... »

Fol. 189 v°. « Passio sanctæ Julianæ, virginis et martyris Christi, quæ passa est in Nicomedia civitate, sub Diocletiano et Maximiano imperatoribus, die IIII kalendas Julias. In temporibus Diocletiani et Maximiani imperatoribus (*sic*) Eulesius quidam senator... »

Fol. 194. « Passio sanctorum apostolorum Petri et Pauli, qui passi sunt Romæ sub Nero cæsare, die III° kalendas Julias. In temporibus illis quum venisset Paulus in urbem Romam... »

Fol. 200 A v°. « Passio sanctorum apostolorum Petri et Pauli, qui passi sunt Romæ sub Nero cæsare die III° kalendas Julias. In diebus illis erant Rome Petrus et Paulus doctores christianorum... »

Fol. 200 B v°. « Passio beatissimorum martyrum Lucidiæ virginis Christi et Aucelæ regis barbarorum et aliorum de populo civium Romanorum qui passi sunt II kalendas Julias. In diebus illis quum Lucidia virgo castimonialis... »

Fol. 200 E. « Passio sanctorum apostolorum Symonis et Judæ, qui passi sunt die kalendas Julias. Deo gratias. Symon itaque Cananeus et Judas qui et Tatheus... »

Fol. 202 v°. « Passio sancti ac beatissimi martyris Christofori et comitum ejus, qui passi sunt in civitate Antiocia sub Decio cæsare die VI idus Julias. In temporibus illis erat multa insania... »

Fol. 208 v°. « Passio sanctæ Felicitatis cum septem filiis suis, qui passi sunt die sexto idus Julias. Feliçitas inlustris femina christianissima cum septem filiis suis tempta est.... »

Fol. 210. « Passio sanctæ ac beatissimæ Martianæ virginis et martyris Christi, que passa est sub Budario judeo die v° idus Julias. Beata martyr Martiana, cives Rusucursitani municipii, virgo pulcerrima, Deo dicata... »

Fol. 211. « Passio sanctarum virginum et martyrum Justæ et Rufinæ, quæ passæ sunt Spali in civitate sub Diogeniano præside, die XVI kalendas Agustas. Magna est et plurimum laudabilis constantia... »

Fol. 212 v° « Passio sanctæ ac beatissimæ Marinæ virginis et martyris Christi, quæ passa est in campo Limiæ quæ est sub urbe Armeniæ sub Olibrio præside, die XV kalendas Agustas. In temporibus illis dum post corporeum salvatoris adventum... »

Fol. 217. « Passio sancti ac beatissimi Sperati et comitum ejus, qui passi sunt Cartagine in civitate sub Saturnino proconsule, die XIIII kalendas Agustas. In diebus illis adductos in secretario Cartaginis ab apparitorum officio... »

Fol. 218. « Passio sancti ac beatissimi martyris Victoris Masiliensis, qui passus est sub Asterio præside die undecimo kalendas Agustas. Quum sub Diocletiano et Maximiano imperatoribus crudelis ac turbulenta... »

Fol. 221. « Vita vel transitus sanctæ Segulinæ confessoris Christi, die VIII kalendas Agustas. Ad conversationem seu correptionem mortali humani generis... »

Fol. 230. « Passio sancti ac beatissimi Bartolomei apostoli, qui passus est sub rege Astriage in India que ad Partos tendit, die VIIII kalendas Septembris. Indiæ tres esse ab istoriographis asseruntur... »

Fol. 234 v°. « Passio beatissimi martyris Cucufatis, qui passus est Barcinona in civitate sub Maximiano imperatore, et Galleno præside, die VIII kalendas Agustas. Magnum et admirabile valdeque prespicuum (*sic*) ingensque miraculum... »

Fol. 236 v°. « Passio sanctæ ac beatissimæ Christine virginis et martyris Christi, quæ passa est in provincia Tyro sub judicibus Urbano, Dion et Juliano præside, die VII kalendas Agustas. In temporibus illis erat quidam (*sic*) sancta et sacra Dei puella de Tyro... »

Fol. 241 v°. « Passio sancti ac beatissimi Felicis episcopi et martyris Christi, qui passus est in civitate Nola sub Martiano præside, die VI kalendas Agustas. In diebus illis erat quidam puer nomine Felix... » La fin manque.

Fol. 245. « Passio sanctæ Mayræ virginis. » Le commencement manque.

Fol. 248. « Passio sancti ac beatissimi martyris Fabi, qui passus est sub Diocletiano et Maximiano consulibus, die pridie kalendas Agustas. Quum martyrum gloriosæ passionibus adquesite recoluntur... »

Fol. 252. « Passio beatissimi martyris Felicis, qui passum (*sic*) est sub Datiano præside in civitate Gerunda die kalendas Agustas. In diebus illis sub Diocletiano et Maximiano consulibus tempore quo in christianis sæva persequutionis crudelitas... »

Fol. 255. « Passio sanctorum martyrum Maccabeorum qui passi sunt cum presbitero nomine Eleazaro, sub Antioco rege, die kalendas Agustas. Eleazarus vir primarius scribarum... »

Fol. 257. « Passio sanctorum martyrum Justi et Pastoris qui passi sunt Conpluto in civitate sub Datiano præside, die VIII° idus Agustas. In diebus illis dum crudelissimus Datianus instinctu serpentis... »

Fol. 258. « Passio beatissimi martyris Christi Mametis, qui passus est Cæsarea Cappadociæ sub Alexandro præside, die VII idus Agustas. In diebus illis quum primitus ab Aureliano tyranno... »

Fol. 261 v°. « Passio sanctorum martyrum Xisti æpiscopi et Laurenti arcediaconi et Ypoliti ducis, qui passi sunt in urbe Roma sub Decio Cæsare, die IIII idus Agustas. Magna martyrum et præcelsa sunt testimonia... »

Fol. 263 v°. « Passio sanctorum martyrum Crisanti et Dariæ, qui passi sunt Roma sub Numeriano imperatore, die idus Agustas. Storiam priorum sanctorum ad ædificationem Deus voluit pervenire... »

Fol. 271. « Passio sancti Pribati æpiscopi martyris, qui passus est die XII° kalendas Septembres. In diebus illis Valeriani et Gallieni temporibus qui tunc Romanæ reipublicæ præerant.. »

Fol. 273. « Passio beatissimorum martyrum Christi Claudii, Asteri, Neonis, Domninæ et Teomile cum infante, qui passi sunt in civitate Egea sub Lisia præside, die x kalendas Septembres. Lisias præses provinciæ Ciliciæ in civitate Egea... »

Fol. 274 v°. « Passio sancti ac beatissimi Genesi martyris Christi, qui passus est in civitate Arelate die VIII° kalendas Septembres. Proprium atque indigenam Arelatensis urbis... » Il y a une lacune dans ce morceau, par suite de la mutilation du fol. 275.

Fol. 275 v°. « Passio sanctorum martyrum Victoris et Coronæ, qui passi sunt die VII° kalendas Septembres. Imperante Antonio, emporibus Sabastiani ducis Egypti.. »

Fol. 278. « Passio sancti ac beatissimi martyris Victoris, qui passus est sub die VII° kalendas Septembres. Grata sunt semper ac Deo placavilia credentium vita... »

Fol. 279 v°. « Vita vel obitus sancti Agustini episcopi et confessoris Christi, qui obiit die quinto kalendas Septembres. Divinum mysterium, ut evangelica auctoritate prolatum est, bonum est abscondere... »

Fol. 286. « Passio trium virginum sanctarum Fidei, Spei et Karitatis et matris earum Soffiæ, quæ passæ sunt in urbe Roma die IIII° kalendas Septembres. Quumque evangelicis sermonibus inluminatio esset... »

Fol. 291 v°. « Passio sancti Felicis æpiscopi et martyris Christi, qui passus est sub Diocletiano et Maximiano impe-

ratoribus die IIIº kalendas Septembres. In diebus illis exiit edictum imperatorum et cesarum... »

Fol. 292 vº. « Passio sancti ac beatissimi martyris Cipriani æpiscopi, qui passus est Cartagine in civitate, die XVIIIº kalendas Octubres. In diebus illis, Tusco et Basso consulibus, Cartagine, in secretario... »

Fol. 294. « Passio sanctæ ac beatissimæ Eufimiæ virginis, quæ passa est in civitate Calcedona, die XVIº kalendas Octubres. In diebus illis in Europa erat congregatio magna christianorum... »

Fol. 298 vº. « Vita vel passio sanctorum martyrum Christi Justinæ virginis et Cipriani æpiscopi, qui passi sunt in civitate Damasco, sub Eutulmio comite, die XIIIIº kalendas Octubres. Inlustratio Dei et salvatoris nostri Jhesu Christi de celo facta est... »

Fol. 302. « Passio sanctorum cujus supra. Quum completi fuissent prophetici sermones... »

.304. « Passio sanctæ ac beatissimæ Candidæ virginis et martyris Christi, quæ passa est sub Maximiano imperatore, die XIIº kalendas Octubres. Sub Maximiano imperatore et cesalibus ejus Cartagine pervenit ad aures imperatoris... »

Fol. 306 vº. « Passio sancti Mathei apostoli et evangelista (*sic*), qui passus est die undecimo kalendas Octubres. Quoniam Deo cura est de omnibus... »

Fol. 310. « Passio sanctorum ac beatissimorum martyrum Agaonensium, qui passi sunt sub Maximiano imperatore, die Xº kalendas Octubres. Sub Maximiano qui Romane reipublice... »

Fol. 312 vº. « Incipit inventio vel dedicatio sancti Micahelis arcangeli, que est III kalendas Octubres. Memoriam beatissimi Micahelis... »

Fol. 314 vº. « Passio sanctorum martyrum Christi Verissimi, Maxime et Julie, qui passi sunt Olisipona in civitate, die kalendas Octubres. In temporibus illis, quum per universas provincias... »

Fol. 315 vº. « Passio sanctorum martyrum Christi Sergi et Bacci, qui passi sunt in Eufratesiam regionem, in castello quidam (*sic*) nomine Barballisso, sub Maximiano imperatore

et Antioco duce, die nonas Octubres. Ab incarnatione Domini nostri Jhesu Christi anno ducentesimo septimo decimo Maximiano tyranno regnante... »

Fol. 322. « In nomine sancte et individue Trinitatis. Incipit passio sanctissimi Dionisi, qui a loco Ariopagita, et patri Attico, prenomine Yonicus, christiano autem agnomine est apellatus Macarius, a sancto Paulo apostolo Athenensium ordinatus archiepiscopus, apostolica vero auctoritate beati Clementis papæ universalis totius Galliæ constitutus apostolus, cujus invicta pro fide Christi devotio sub Domitiano Cæsare et præfecto Sisinnio, apud Luteciam Parisiorum urbe, cujus specialis factus pontifex, post multa tormentorum certamina, inter quæ ei Dominus noster Jhesus Christus apparuit, una cum beato Rustico archipresbitero et sancto Eleutherio, archidiacono suo, aliis quam plurimis, VII° idus Octubres, gloriosum martyrium perpetravit, et caput proprium ad locum ubi simul cum predictis suis sociis tertio fere ab eadem urbe miliario requiescit, ducto angelico, detulit. Post beatam ac salutiferam Domini nostri Jhesu Christi passionem... » La fin de ce morceau manque.

Volume sur parchemin, de 323 feuillets, plus huit feuillets cotés 200 A - 200 I ; hauts de 420 millimètres, larges de 305.

Écriture sur deux colonnes, du XI^e^ siècle. Minuscule très droite et très régulière, offrant tous les caractères qui distinguent l'écriture wisigothique. — Le copiste a peut-être indiqué son nom dans la note en caractères grecs qu'il a tracée au-dessous du titre de la Passion de saint Julien (fol. 48) : Ω ΒΩΝΗ ΑΗΧΤΩΡ ΥΩΑΝΝΗC ΜΥCĤΛΛΩ ΤΟΑ ΥΝ ΠΡΗΧΗ ΜΗΥ ΜΗΜΗΝΤΩ. ΑΜ. C'est-à-dire : « O bone lector, Joannis mysello tua in prece mei memento. Amen. » — Grandes initiales peintes.

D'après un ancien foliotage, dont les traces se voient en beaucoup d'endroits, il manque 49 feuillets au commencement de ce volume. Il y a à la fin une lacune, dont l'étendue ne peut être déterminée. Dans la portion perdue

se trouvait une vie de saint Pancrace, à laquelle renvoie une note marginale du fol. 172 : « Passio sancti Pancratis in finem libri perquire. »

En tête, table sur papier dressée en 1772. — (Nouv. acq. lat. 2179.)

XX. Vies de saints, classées suivant l'ordre des jours de leurs fêtes, depuis le 22 novembre jusqu'au 23 octobre. Un ancien bibliothécaire de l'abbaye de Silos l'a intitulé au dos : « Vitæ sanctorum codice 3°. »

Fol. 1. « Passio sancte Cecilie. » Le commencement manque.

Fol. 9. « Passio sancti ac beatissimi Clementi æpiscopi et martyris Christi, qui passus est Rome sub Aeffidiano duce, die VIIII° kalendas Decembres. In temporibus illis tertius Rome ecclesie prefuit episcopus... »

Fol. 13. « Passio beatissimorum martirum Facundi et Primitibi, qui passi sunt in locum que dicitur Zela secus stratam, preside Atico et Prestato consulibus die v° kalendas Decembres. In temporibus illis dum orbem universum demens... »

Fol. 17 v°. « Passio sancti ac beatissimi martiris Saturnini æpiscopi, qui passus est in civitate Tolosana, die III kalendas Decembres. Si eorum virorum beatissimas passiones... »

Fol. 19 v°. « Passio beatissimi Andre apostoli et martiris Christi, qui passus est in civitate Patras sub Egea proconsule, die II kalendas Decembres. Passionem sancti Andre apostoli quam oculis nostris vidimus.. »

Fol. 23 v°. Passio sancte ac beatissime Leocadie virginis, que obiit Toleto in civitate, sub Datiano preside, die v idus Decembres. Deo gratias. In temporibus illis dum post corporeum... »

Fol. 24 v°. « Passio sancte hac beatissime Eulalie virginis et martiris Christi, que passa est Emerita in civitate, sub Calpurniano preside, die IIII idus Decembres. Deo gratias. Innumerus populus et infinita est multitudo... »

Fol. 29 v°. « Passio sancti Tome apostoli, qui passus est in civitate India sub Gandaforum regem, die XII kalendas Januarias. In diebus illis, Tomas cum esset aput Cesaream, apparuit ei... »

Fol. 40 v°. « Lectio de mirabilibus sancti Stefani, de libris Civitate Dei sancti Agustini episcopi. In diebus illis ad aquas Tibilitanas æpiscopo afferente prelecto reliquias... »

Fol. 44. « Passio sancte hac beatissime Eugenie virginis et comitum ejus martirum, qui passi sunt in urbe Roma, sub Valeriano et Gallieno imperatoribus, die VI kalendas Januarias. In diebus illis, septimo consulatu suo, Commodus imperator direxit inlustrissimum virum Filippum ad Egyptum... »

Fol. 57. « Vita vel passio sancti Jacobi apostoli et fratris Domini, sumta de exstoria eclesiastica domni (?) Eusebi Cesariensis æpiscopi. In diebus illis Judei in Jacobum fratrem Domini... »

Fol. 58. « Passio sancti hac beatissimi Jacobi apostoli et fratris Domini, qui passus est in Jherosolima, die V° kalendas Januarias. In diebus illis, Jacobo apostolo presidente catedram... »

Fol. 58 v°. « Passio sancti Johannis apostoli et evangeliste, die IIII° kalendas Januarias. Melito, servus Christi, episcopus Laudocie, universis æclesiis catholicorum... »

Fol. 66. « Passio sancti Yacobi et fratris sancti Yhoannis, qui passus est sub Erode rege, die III° kalendas Januarias. In diebus illis apostolus Domini nostri Jhesu Christi Jacobus, frater beati Johannis apostoli et evangeliste, omnem Judeam et Samariam... »

Fol. 69 v°. « Passio sancte ac beatissime Columbe virginis et martiris Christi, qui (*sic*) passa est in civitate Senonas sub Aureliano imperatore, II kalendas Januarias. In diebus illis, adveniens Aurelianus imperator, de partibus Orientis...»

Fol. 71 v°. « Vita vel passio beatissimorum martirum Juliani et Basilisse et comitum eorum martirum Christi, qui passi sunt in civitate Anciocia, sub Martiano preside, die VII idus Januarias. Beati martires seculum relinquentes hoc nobis... »

Fol. 103 v°. « Passio sanctorum martyrum quadraginta Alexandri, Floctemini, Egie, Leonti, Valeri, Candidi..., qui passi sunt sub Marcello duce, v° idus Januarias. Martyrum quidem memoria nec umquam licuit... »

Fol. 106. « Passio beatissimi martiris Sabastiani et comitum ejus, qui passi sunt Romæ die XIIII° kalendas Februarias. Sabastianus vir christianissimus Mediolanensium partium cibes, Dioclitiano et Maximiano... »

Fol. 129 v°. « Passio sanctarum virginum Agnetis et Emerentiane, que passe sunt in urbe Roma sub Simpronio preside, die XIII° kalendas Februarias. Ambrosius servus Christi, virginibus sacris. Diem festum sacre virginis celebrantes... » La fin manque.

Fol. 130. « Babile et trium puerorum. » Le commencement manque.

Fol. 130 v°. « Passio beatissimi Tirsi et comitum ejus, qui passi sunt die v° kalendas Februarias. Tempore quo Christi membra hostis in terra premebat... »

Fol. 145 v°. « Passio sanctæ hac beatissime Agate virginis et ma[r]tiris Christi, que passa est in civitate Catinensium, sub Decio imperatore, die nonas Februarias. In diebus illis sub Decio imperatore, ipso Decio tertio consulatu... »

Fol. 150 v°. » Passio sancte Dorote virginis et comitum ejus, que passa est in provincie Cappadociæ aput Cesaream civitatem sub Sabricio presidæ (*sic*), die VII idus Februarias. In diebus illis in provincia Cappadociæ aput civitatem Cesaream... »

Fol. 155. « Passio sancte hac beatissime Eulaliæ virginis, que passa est in civitate Barcinona sub Datiano preside, die pridie idus Februarias. In diebus illis Eulalia sancta Barcinonensium cives et incola... »

Fol. 157. « Passio sancti hac beatissimi martiris Pantaleonis, qui passus est Nicomedia civitate sub Maximiano imperatore, die XI kalendas Martias. In diebus illis erat persecutio propter fidem... »

Fol. 163 v°. « Passio beatissimorum martirum Hemeteri et Celedoni, qui passi sunt die VI nonas Martias Et si priscarum antiquitas passionum... »

Fol. 166. « Passio beatissime Teodosiæ virginis, que passa est in civitate Cesarea sub Urbano preside, die II nonas Apriles. In temporibus illis, Diocletiano et Maximiano consulibus.... » La fin manque.

Fol. 171. « Inventio sancte Crucis. » Le commencement manque.

Fol. 172. « Passio sancti Adriani et commitum ejus, qui pa[s]si sunt in civitate Nicomedia, sub Maximiano preside, die XVI kalendas Julias. In diebus illis factum est in secunda interrogatione... »

Fol. 182 v°. « Passio sanctorum martirum Gerbasi et Protasi, qui passi sunt Mediolanensis urbe sub Stacio preside, die XIII kalendas Julias. Ambrosius servus Christi, fratribus per omnem Italiam in Domino... »

Fol. 185. « Altercatio sanctorum apostolorum Petri et Pauli contra Symonem magum simul et passio, qui pa[s]si sunt in urbe Roma sub Nerone imperatore die IIIº kalendas Julias. In diebus illis, quum venisset Paulus in urbe Roma convenerunt ad eum... »

Fol. 193 v°. « Passio beatissimorum apostolorum Petri et Pauli, qui passi sunt Rome in urbe sub Nerone Cesare, die III kalendas Julias. In diebus illis erant Rome Petrus et Paulus ductores christianorum sublimes operibus et clari magisterio... »

Fol. 195. « Passio vel hactus sanctorum apostolorum Simonis et Jude, qui passi sunt in Parsida in civitate Suaner, die kalendas Julias. Symonis itaque Cananeus et Judas Zelotes qui et Tatheus apostoli Domini nostri Jhesu Christi quum per... »

Fol. 203. « Passio sancti hac beatissimi martiris Christofori et commitum ejus, qui passi sunt in civitate Antiociæ sub Decio cesare, die VI idus Julius (*sic*). Deo gratias. In temporihus illis erat multa insania et multitudo copiosa... »

Fol. 210 v°. « Passio sanctarum martirum Juste et Rufine, que passe sunt Yspalim in civitate sub Diogeniano preside, die XVIº kalendas Agustas. Magna est et plurimum laudabilis constantia .. »

Fol. 212. « Passio sancti hac beatissimi martiris Sperati et

comitum ejus, qui passi sunt Cartagine in civitate sub Satunino (*sic*) consule, die XV kalendas Agustas. In diebus illis adductus in creturio (*sic*) Cartaginensi apparitorum officio... »

Fol. 213 v°. « Passio sancti ac beatissimi Bartolomei apostoli, qui passus est India sub rege Astarici, VIII kalendas Agustas. Indie tres esse ab storiogravis asseruntur... »

Fel. 217 v°. Passio sancti ac beatissimi Cucufatis martiris Christi, qui passus est in civitate Barcinona sub Maximiano imperatore VIII° kalendas Agustas. Magnum est et admirabile valdeque prespicuum ingensque miraculum... »

Fol. 220. « Passio sancte ac beatissime Christine virginis et martiris Christi, que passa est in civitate Tyro sub Juliano preside VII kalendas Agustas. Erat quedam sancta et sacra puella... »

Fol. 229. « Passio beatissimi Fabi sancti martiris qui passus est in civitate Cesarea sub Diocletiano et Maximiano consulibus, die pridie kalendas Agustas. Quum martyrum glorie passionibus adquisite recoluntur... »

Fol. 234. « Passio sancti ac beatissimi Felicis æpiscopi et martyris Christi, qui passus est in civitate Nola sub Martiano imperatore, die VI kalendas Agustas. In diebus illis erat quidam puer... » La fin manque.

Fol. 238. « Passio sanctorum Justi et Pastoris. » Le commencement manque.

Fol. 238 v°. « Passio sanctorum martirum Sixti episcopi, Laurenti arcediaconi et Ypiliti ducis, qui passi sunt in urbe Roma sub Decio cesare, die III idus Agustas. Magna martyrum et precelsa sunt testimonia... »

Fol. 241. « Passio sancti ac beatissimi Genesi martiris, qui passus est in civitate Arelatensium, die VIII kalendas Agustas (1). Proprium atque indigenam Arelatensis urbis Genesium martyrem... »

Fol. 242 v° « Passio sancti ac beatissimi martiris Cipriani æpiscopi, qui passus est in civitate Kartagine sub Valeriano et Gallieno Tusco Basoque consulibus, die XVIII kalendas

(1) Ce mot a été gratté dans le manuscrit.

Octobres. In diebus illis Tusco et Basso consulibus Kartagine in secretario Paternus proconsul... »

Fol. 244. « Passio sancte ac beatissime Eufimie virginis, qui (*sic*) passa est Calcedona in civitate sub Prisco proconsule, die XVI kalendas Octobres. In diebus illis in Europa erat congregatio magna christianorum in civitate Calcedonia... »

Fol. 250. « Passio beatissimorum martirum Fausti, Januarii et Martialis, qui passi sunt Cordoba in civitate sub Eugenio preside die III idus Octobres. In diebus illis cum Eugenius sacrilega mente et impio spiritu... »

Fol. 251 v°. « Passio beatissimorum martirum Cosme et Damiani, Antemii, Leontii et Euprepii, qui passi sunt in Egea civitate sub Diocletiano et Maximiano imperatoribus, die XI kalendas Novembres. In diebus illis sub Diocletiano et Maximiano imperatoribus sedente Lisio preside... »

Fol. 254 v°. « Passio beatissimorum martirum Servandi et Germani, qui passi sunt X kalendas Nobembres. Beatissimorum martyrum passiones inclite cum omnium cetum... » La fin manque.

Volume sur parchemin, de 255 feuillets, hauts de 383 millimètres, larges de 250.

Écriture sur deux colonnes, du X^e^ siècle, antérieure à l'année 992, date d'une note qui va être textuellement rapportée. Minuscule wisigothique mêlée de groupes de lettres cursives.

La mauvaise qualité du parchemin a forcé le copiste à ne pas employer certaines parties de feuillets, notamment aux fol. 222 v°, 223, 223 v°, 224 v°, 243 v° et 244 v°. Pour expliquer ces lacunes apparentes, le copiste a tracé sur les morceaux de parchemin qu'il laissait inoccupés les notes : *Pe-re-xi* (fol. 225 et 244 v°), et *Pe-re-xi, ni-cil dubites* (fol. 222 v° et 223). — Le blanc du fol. 225 a été mis à profit pour placer une inscription, en lettres capitales, qui rappelle la donation du volume faite en 992 à un monastère de Saint-Pélage : OFFERT CITI FAMVLO

DEI LIBER ISTE AD SANCTI PELAGII ET AD SCANTVARIO QVI IBIDEM SVNT IN BALDEN DE ABELLANO IN ERA MXXX DVANS ABBA. — (Nouv. acq. lat. 2180.)

XXI. (1) Abrégé des viés des saints. « Incipiunt flores sanctorum multicolores. Collige, lector, eos, instrue deinde [tu]os. Incipit prologus. Purpureas sanctorum coronas post inclitam eorum magne fidei constanciam.... »

En tête (fol. 1-12) a été relié un cahier mutilé, écrit d'une autre maiu que le reste du volume et contenant une sorte de méditation sur la Passion.

A la fin sont quelques sermons sur l'Épiphanie (fol. 141 v°), sur les Rameaux (fol. 143 et 146), sur la Résurrection (fol. 144), sur la Pentecôte (fol. 145 v°). — Fol. 147. « Capitula monacorum. Opus monachi est ut sit mansuetus.... » — Fol. 148. « Visio beati Machari. In diebus illis, abbas Maccarius demonem vidit et pocionum vicia portantem par cellulas fratrum.... »

Volume sur parchemin, de 148 feuillets. 200 millimètres sur 125. Écriture du commencement du XIII^e^ siècle.

Le bibliothécaire de l'abbaye de Silos avait intitulé ce volume : « Lectionarium. Flores sanctorum. Codice 2°. » — (Nouv. acq. lat. 237.)

XXII. (2) Abrégé des vies des saints, suivi de divers opuscules.

L'abrégé des vies des saints est intitulé : « Flores sanctorum novi. » Il commence par un très court prologue, dont l'humidité a rongé la plupart des mots.

Fol. 87. « Breviloquium fratris Boneventure. Flecto

(1) N° 69 du catalogue de vente.
(2) N° 44 du catalogue de vente

genua mea ad patrem Domini nostri Jhesu Christi, ex quo omnis paternitas in celo et in terra numeratur.... »

Fol. 143. Collection d'exemples et d'anecdotes, dont la fin manque. Premiers mots : « Exemplum de timore Dei. Quidam rex semper severus multum ... »

Parchemin. 151 feuillets. 172 millimètres sur 120. Écriture sur deux colonnes, de la seconde moitié du XIII^e^ siècle. — (Nouv. acq. lat. 233.)

XXIII. (1) Choronica de el rey Don Henrrique IV, escrita por su choronista el liz^do^ Diego Henrriquez del Castillo.

Volume sur papier, de 101 feuillets, dont le premier et le dernier ont été refaits. 300 millimètres sur 210. Écriture du XVI^e^ siècle. — (Espagnol 438.)

XXIV. (2) Même chronique, avec une préface qui manque dans l'exemplaire précédent.

Volume sur papier. 128 feuillets, dont plusieurs sont endommagés. 292 millimètres sur 215. Écriture du XVII^e^ siècle. — (Espagnol 439.)

XXV. (3) Les vingt livres des Étymologies de saint Isidore. — Fol. 25. « In Christo domino et dilectissimo filio Braulioni arcediacono, Ysidorus. » — Fol. 28 v°. « Expliciunt æpistolæ directoriæ. Incipit prefatio totius libri. » — Fol 385. « Explicit Deo gratias. Benedico cæli quoque regem, qui ad istius libri finem venire me permisit incolomem. Amen. Explicitus est liber Ethimolo-

(1) N° 57 du catalogue de vente.
(2) N° 60 du catalogue de vente.
(3) N° 15 du catagloue de vente.

giarum sub era M^a C^a X^a, VIIII kalendas Septembres, lune cursu VII°, regnante rex Sancio in Castella et in Legione et in Gallecia, Dominico denique abbati monasterii sancti Sabastiani de Silus regenti. Legenti et possidenti vita. Amen. »

Fol. 385. « Item versi de Leandri et Isidori episcopis sedis Spalensis æcclesiæ a beato Braulioni episcopo editum. Crux hec alma gerit corpora fratrum.... »

Au bas de la même page sont ces deux notes nécrologiques : « Obiit Martinus VII idus Julii era M C X... Obiit Dominicus era M C XVI. »

Sur le fol. 385 v°, on a marqué après coup l'indication des leçons des offices de différents temps de l'année liturgique.

Au commencement du volume (fol. 2 v°-21 v°), traités et tableaux de comput, dont les morceaux les plus considérables commencent ainsi :

Fol. 2 v°. « Incipit hordo pascalis, sive canon subjecte rotule, cyclus a sanctis patribus constitutus. Decemnobennalis subjecte hujus rotule cyclus non tantum humano est inventus ingenio... »

Fol. 4 v°. « In nomine Domini incipit ratio paschalis. Luna qui Martio mense nata fuerit ante VIII^o idus Martias... »

Fol. 5 v°. « Incipiunt argumenta de titulis pascalibus secundum Ebreos et Latinos investigata sollertia. Si nosse vis quotus annus est ab incarnatione Domini nostri Jhesu Christi, multiplica LIII per XV^am partem... »

La rédaction de ces morceaux paraît remonter au commencement du IX^e siècle ; on y cite en effet des exemples qui se rapportent à l'année 801 (fol. 3 v°) et à l'année 817 (fol. 5 v°).

Les fol. 22-24 sont occupés par un calendrier : « Incipit martirumlegium. »

Le nom du prêtre qui a copié ou fait copier ce volume est indiqué dans une sorte d'échiquier qui couvre le fol. 21 v°.

Chaque case de l'échiquier renferme une lettre et la réunion de ces lettres, dans quelque sens qu'on les prenne, donne, en tout ou en partie, la phrase : ERICONI PRESVITERI INDIGNI MEMENTO.

Sur le fol. 17, dessin d'un labyrinthe.

Une main du XIII^e^ siècle a transcrit, sur le fol. 16 v°, le catalogue des livres qui composaient la bibliothèque de l'abbaye de Silos. En voici le texte :

Estos son libros de la capiscolia.

1. La Builia.
2. Dos omelias.
3. Dos passonarios.
4. Vitas patrum.
5. Collationes patrum dos.
6. VIIII apocalipsin.
7. La cimologia.
8. Paschasio.
9. Los decretos.
10. Duodecim profetarum.
11. Gesta salvatoris.
12. Geranticon.
13. El psalterio glosado.
14. Super psalterium.
15. Liber pastoralis.
16. Las homelias toledanas.
17. Tres libros de virginitate beate Marie.
18. Liber ordinum.
19. El psalterio glosado toledano.
20. Officerio toledano.
21. Liber epistolarum.
22. Missal toledano.
23. Tres abecedarios.
24. Liber orationum (1).
25. Dos libros de thomos.
26. Liber premiorum.
27. Liber diurnarum et noctium.
28. Liber sermonum.
29. Liber de assumptione beate Marie.
30. Liber institutionum.
31. Dos procardos.
32. Tres reglas toledanas,
33. et dos reglas francisca...
34. Cintillarios dos.
35. Incipit theologia primum capitulum de Trinitate. Duo.
36. Liber Leandri episcopi.
37. Los evangelios toledanos
38. Bebriario.
39. Missa buelto con psaterio.
40. Vita sancte Seculine et sancti Pelagii.
41. Liber Ysidorus de origine officiorum.

(1) Le manuscrit porte *oror*, avec un trait au-dessus du mot et un signe d'abréviation traversant la dernière lettre.

42. Interpretationes verborum per alphabetum composite.
43. Misal toledano de pergamino de trapo.
44. Dos libros de epistolas Pauli.
45. Dos libros de super Matheum.
46. Liber Lucam.
47. Alexandre oreias de plata.
48. Liber evangeliorum.
49. Las oreias de plata.
50. Las homelias de oreias de plata.
51. Contra judeos.
52. Tres pares de homelias chicas.
53. Tres libros de Zmaragdos.
54. Flores sanctorum.
55. Dos libros de historias.
56. Dos libros de Dialogorum.
57. El psalterio de sancto D[ominic]o.
58. La cronica.

Estos son los libros menudos.

59. [Insti]tuciones innocencie.
60. Boecius de consolatione.
61. Liber interpretationum.
62. Liber passionis Cirici et Julite.
63. Liber Salusti.
64. Liber de fide.
65. Vita sancti Emiliani.
66. Liber karitatis.
67. Glose super epistolas Pauli.
68. Stacius Thebaidorum.
69. Sancte sanctorum.
70. De conversione et converssatione.
71. Glosas de Oratio (1).
72. El kalendario.
73. Glose de maledicione Ade et Eve et serpentis.
74. Liber consuetudinum.
75. El sermonario.
76. Paulo Osorio.
77. El lucidario.
78. IIII libros del quarto libro de las sentecias.
79. Cantica canticorum.
80. Vita sancti Brandani.
81. Liber Boecii.
82. Liber hympnorum.
83. Osculetur me osculo oris sui.
84. Et XI psalterios toledanos.
85. Los evangelios de maestre Hodas.
86. El resposerio del coro.

(1) *Oro* avec un signe d'abréviation.

87. Et el responserio.
88. Et el sanctural Gordiello.
89. Et el officerio vieio.
90. Et el officerio Gordiello.
91. Et el del cuero negro.
92. Et el de don Miguel de Tormiellos.
93. Et VI psalterios de letra francisca.
94. Et otro de medios versos.
95. El psalterio de don Bons.
96. Et quatro proserios.
97. Et el versero.
98. El doctrinal cun compoto.
99. Sophisteria de logica.
100. Las dirivaciones.
101. Exposiciones de Job.
102. Exposiciones epistolas Pauli.

Estos son los libros que fueron de don Garci Romero.

103. Vita sancti Dominici.
104. Dos psalterios glosados.

Volume sur parchemin, de 385 feuillets. 364 millimètres sur 270. Écriture sur deux colonnes, de la seconde moitié du XI^e^ siècle : la souscription rapportée plus haut nous apprend que la copie fut achevée le 24 août 1072. Belle minuscule wisigothique. Initiales peintes. Dans la partie préliminaire, on remarque de curieux ornements et encadrements. L'une des pages peintes a été reproduite en fac-similé dans le catalogue publié pour la vente en 1878, planche I. — (Nouv. acq. lat. 2169.)

XXVI. (1) Fragment de glossaire, comprenant des mots commençant par les lettres F-T. — Comme exemples, je cite les premiers articles de la lettre P :

Pabulator, pastor qui prebet pabula.
Pactum, conventum.
Penum, cellarium.
Pena, cellaria.
Paela, jaculum aut tella.
Pafus, insula Veneris sacrata.

(1) N° 45 du catalogue de vente.

Pagi, apta edificiis loca juxta fortes et firmam terram, compositum ex greco.
Paganus, ab eo quod pagum colat.
Pagus, fluvius.
Palabundi, errantes.
Pallantes, gaudentes.
Pallax, dolosus, fallax.
Palladium, Minerve simulacrum.
Palestra, locus ubi lucta meditantur aut exercent pranccantiarii (1).

Volume sur parchemin, de 22 feuillets. 305 millimètres sur 205. Écriture wisigothique, sur deux colonnes, du XI^e^ siècle ; minuscule mêlée de cursive. — (Nouv. acq. lat. 1298.)

XXVII. (2) Glossaire, dont les trois premiers feuillets manquent, dont le quatrième est à moitié déchiré et dont beaucoup ont souffert de l'humidité. Il se termine ainsi : « Zetas estuales, domus ubi ponitur thesaurus, quod foris est ad cultum regium. ΦΥΝΥΘ DEΩ ΓΡΑΘΙΑC. » — Viennent ensuite les explications de divers mots contenus dans des collections canoniques : « Incipiunt glosse super canones. De canone apostolorum. Confecta, facta. Sub obtentu, sub occasione. Catalogo, numero.... »

Comme exemple, voici les premiers articles de la lettre P :

Pabula, pascua.
Pabulator, pastor qui prebet pabula.
Pacatus (3), pacem tenens.

(1) Les deux autres glossaires de Silos portent : « pracantiarii. »
(2) N° 33 du catalogue de vente.
(3) Il y avait d'abord *Pactus*, leçon que présente l'autre copie du glossaire. — Voyez la notice suivante.

Pacetera, pace (1) nata.
Pacem, hic gratiam.
Pacem, placavilitatem (2).
Pacediam, concordia Deorum.
Pacificus, pacatus factus.
Paciscitur, pactum pacis facit.
Paciscere, gratiam reintegrare.
Pacis, foederis.
Pactiones, condiciones, promissiones, conventias, vel cohibentias.

Volume sur papier, sauf les feuilles enveloppant chaque cahier, lesquelles sont en parchemin. 265 millimètres sur 193.

Écriture wisigothique du XII^e^ siècle ; minuscule mêlée de cursive. — (Nouv. acq. lat. 1296.)

XXVIII. (3) Glossaire, dont le premier feuillet a été enlevé et à la fin duquel manque un cahier. Il présente la plus grande analogie avec le précédent. Le passage du précédent glossaire, cité ci-dessus comme exemple, se trouve textuellement dans le présent manuscrit, sauf des variantes insignifiantes que j'ai relevées en note.

Volume sur parchemin, palimpseste ; 230 millimètres sur 170. Écriture française de la fin du XII^e^ siècle. — (Nouv. acq. lat. 1297.)

XXIX. (4) Le Doctrinal d'Alexandre de Villedieu, avec quelques gloses marginales et interlinéaires. Il y a des lacunes au commencement et à la fin.

(1) *Pacem* dans l'autre copie.
(2) *Placabilitatem*. Autre copie.
(3) N° 36 du catalogue de vente.
(4) N° 46 du catalogue de vente.

Parchemin. 64 feuillets. 240 millimètres sur 165. Écriture du XIV^e^ siècle. — (Nouv. acq. lat. 234.)

XXX. (1) Fragments d'un commentaire développé sur une grammaire en vers latins, probablement le Doctrinal d'Alexandre de Villedieu.

Volume sur papier, de 35 feuillets. 315 millimètres sur 240. Écriture du commencement du XIV^e^ siècle. — (Nouv. acq. lat. 1300.)

En dehors des volumes adjugés à la vente publique du 1^er^ juin 1878, quelques épaves de la bibliothèque de Silos sont venues s'échouer dans deux librairies, l'une de Paris, l'autre de Munich. C'est par cette voie que la Bibliothèque nationale a recueilli les manuscrits suivants :

XXXI. Premier volume d'un commentaire sur les psaumes, intitulé au dos : «Expositio psalmorum cod. I^e^.» Il y a des lacunes au commencement et à divers endroits ; la plupart des grandes initiales ont été coupées. Ces mutilations sont antérieures à la pagination qui paraît avoir été tracée au XVIII^e^ siècle, comme dans la plupart des manuscrits de Silos. Dans l'état actuel, le commentaire porte sur les psaumes XV - C. Voici les premiers mots du commentaire relatif au psaume XVII (fol. 6 v°) : « Diligam te Domine, in finem pro puero David que locutus est Domino verba cantici hujus in die qua eripuit eum Dominus de manu inimicorum suorum omnium et de manu Saul et dixit. Hunc psalmum fecit David post mortem Saul, exultans quod ab inimicis liberatus esset, non tamen

(1) Ces fragments étaient mêlés à un des volumes compris sous le n° 52 du catalogue de vente.

de sua exultatione scriberet, sed quia videbat Christum esse liberandum ab inimicis... »

Volume sur parchemin, de 177 feuillets. 320 millimètres sur 200. Écriture sur deux colonnes, du XII^e^ siècle. — (Nouv. acq. lat. 1378.)

XXXII. Commentaire sur les psaumes, intitulé au dos : « Expositio psalmorum cod. 2°. » Lacunes au commencement et à la fin. Voici les premiers mots du chapitre consacré au psaume VI sur le feuillet actuellement coté 1 : « In finem pro octava Psalmus Davit. Id est iste tractatus atribuitur David penitenti vel cuilibet alicui penitenti, qui penitens significatur per David, quia manu fortis est cum peccata devincit, et visu desiderabilis, quia et alii peccatores ad ejus conformitatem venire desiderant... » — Le manuscrit s'arrête au psaume CXXXVI.

Volume sur parchemin, de 194 feuillets. 320 millimètres sur 210. Écriture sur deux colonnes du XII^e^ siècle, tout à fait semblable à celle du manuscrit précédent. — (Nouv. acq. lat. 1361.)

XXXIII. Abrégé du bréviaire et du missel, à l'usage d'une église d'Espagne.

Fol. 1. Calendrier.
Fol. 7. Heures de Notre-Dame. Il y a des rubriques espagnoles aux fol. 9 et 9 v°.
Fol. 17. Hymnes, psaumes et cantiques, avec les litanies des saints, au fol. 109.
Fol. 112 v°. Hymnes du propre du temps, de Notre-Dame et des saints (fol. 119 v°), et du commun (fol. 124 v°).
Fol. 126 v°. Office des morts.
Fol. 129 v°. Commémorations et oraisons diverses.
Fol. 134. Leçons, antiennes et répons du commun.

Fol. 154. Messe de Notre-Dame.
Fol. 155 v°. Messe des morts.
Fol. 160. Prières pour la préparation à la messe, et ordinaire de la messe, avec diverses préfaces.

Volume sur parchemin, de 174 feuillets ; 205 millimètres sur 160. Écriture sur deux colonnes, du commencement du xv^e^ siècle. — (Nouv. acq. lat. 261.)

XXXIV. Bréviaire analogue au précédent, et ne renfermant également que les psaumes, les cantiques, les hymnes, les antiennes et les répons. — Litanies, au fol. 144 v°. — Office noté du Saint Sacrement, au fol. 172.

Volume sur parchemin, de 162 feuillets, cotés 33-36, 38-84, 89-91, 101-133, 135, 137-177. Le volume, asssz mal conservé, est haut de 425 millimètres et large de 320. Grosse écriture, sur deux colonnes, du xiv^e^ siècle. — (Nouv. acq. lat. 2190.)

XXXV. Bréviaire à l'usage de l'abbaye de Silos, ne comprenant guère que les psaumes, les cantiques et les hymnes, avec des répons et des antiennes notées. La dernière partie du volume renferme l'office de Nolre-Dame, l'office des Morts et les offices du commun. Les litanies des Saints, des fol. 138 et 147, indiquent l'origine espagnole de ce bréviaire, et les hymnes qu'on lit aux fol. 124 et 127 v°, sous les rubriques : « In natale sancti Dominici hymnus, — In translatione sancti Dominici hymnus, » prouvent qu'il a été fait pour l'abbaye de Silos.

Volume de 179 feuillets de parchemin, assez mal conservés. 375 millimètres sur 280. Grosse écriture du xiv^e^ siècle. Peintures dans les initiales des fol. 45 v°, 48 et 109 v°. — (Nouv. acq. lat. 2193.)

XXXVI. Missel à l'usage de l'abbaye de Silos. Il ne contient guère pour chaque messe que les oraisons des anciens sacramentaires. Le propre du temps (fol. 7) est suivi du propre des saints (fol. 54 v°) et du commun (fol. 111). L'office de la messe pour le jour de la Conception (fol. 106) est fort développé et contient des parties notées en neumes, telles que le Kyrié avec farcissures.

En tête du volume, calendrier, dont les deux premières pages, répondant aux mois de janvier et de février, ont été arrachées. Une note moderne ajoutée en regard du 26 novembre, porte : « Dedicatio istius monasterii sancti Dominici. » Cette note, et la place accordée dans le missel à la « Missa sancti Dominici » prouvent que le livre avait été fait pour l'abbaye de Saint-Dominique de Silos.

Volume sur parchemin, de 140 feuillets, dont plusieurs sont mutilés ou transposés. 380 millimètres sur 260. Grosse écriture du commencement du XIII^e^ siècle. Belles lettres ornées aux fol. 14, 24, 43 v°, 51, 69, 78 et 91. Miniatures grossières représentant la naissance de Jésus-Christ (fol. 9), l'Ascension (fol. 36), la descente du Saint-Esprit sur les apôtres (fol. 39 v°), la lapidation de saint Etienne (fol. 54 v°), la présentation de Jésus-Christ au temple (fol. 64 v°), le martyre de saint Pierre et de saint Paul (fol. 79 v°). — (Nouv. acq. lat. 2194.)

XXXVII. Pontifical, contenant les cérémonies et les prières de la confirmation (fol. 1), des ordinations (fol. 4), et de la consécration des autels portatifs, vases sacrés, etc. (fol. 31). La dernière partie du volume (fol. 39 v°-46) renferme diverses bénédictions. — La formule des ordinations (fol. 5) est au nom de « dominus Ludovicus, Dei et apostolice sedis gratia episcopus Sidonensis. »

Volume de 46 feuillets de parchemin, sauf les fol. 31-38,

qui sont sur papier. 308 millimètres sur 220. Écriture du commencement du XV^e^ siècle. — (Nouv. acq. lat. 1375.)

XXXVIII. Institutions de Cassien. « In nomine Domini nostri Jhesu Christi. Incipit liber institutionum beatissimi Johannis, qui et Cassiani, ad papam Castorem directus. »

Volume sur parchemin, de 102 feuillets. 260 millimètres sur 210. Écriture wisigothique du XI^e^ siècle. La partie inférieure de tous les feuillets a été détruite par l'action prolongée de l'humidité. — (Nouv. acq. lat. 260.)

XXXIX. Les quatre premières compilations des décrétales.

Première compilation, en tête de laquelle a été réservé le blanc nécessaire pour écrire le titre et les premiers mots. Lacune à la fin.

Deuxième compilation incomplète au commencement.

Troisième compilation, intitulée : « Incipiunt decretales domini Innocencii pape III a magistro Petro Beneventano, ejusdem domini subdiacono et notario, compilate. » Lacune à la fin.

Quatrième compilation, intitulée : « Incipiunt decretales quarte. » Lacune à la fin.

Volume sur parchemin à larges marges, dont la partie inférieure a été enlevée à un grand nombre de feuillets. 370 millimètres sur 235. Écriture sur deux colonnes, de la première moitié du XIII^e^ siècle. — (Nouv. acq. lat. 2192.)

XL. Traités de logique, dont le commencement manque. Au dos du volume, le recueil est intitulé : « Summulæ. » — Premiers mots d'un de ces traités (fol. 77) : « Ut ait philosophus, in primo Posteriorum, ad hoc quod habeamus sciencian de aliqua re, tria requiruntur sive exiguntur... »

Sur quelques pages blanches (fol. 71 v°-76 v°) a été copié un bestiaire en vers latins, dont voici le titre et les premiers vers. « Fisiolugus. Incipit tractatus de naturis animalium.

Tres leo naturas, tres habet inde figuras,
Quas ego, Christe, ter seno carmine scripsi.
Altera divini memorant animalia libri,
De quibus aposui que rrusus (*sic*) mistica novi,
Tentans diversis si possem scribere metris,
Et numerum nostrum complent simul adita soldum. »

Volume sur papier, de 155 feuillets. 215 millimètres sur 145. Écriture du xv^e^ siècle. — (Nouv. acq. lat. 258.)

XLI. Le Doctrinal d'Alexandre de Villedieu, avec un commentaire très étendu. Il y a une lacune au commencement ; les deux premiers vers que nous trouvons dans le manuscrit, sont :

Am quartus, servat tamen *an*, ant *en* reperimus,
Cum rectus fit in *as*, vel in *es*, vel cum dat *a* grecus.

A la fin du manuscrit se lit le titre : « Explicit Doctrinale magistri Alexandri de Villa Dei. »

Volume sur parchemin de 112 feuillets. 280 millimètres sur 205. Écriture de la fin du xiii^e^ siècle. — (Nouv. acq. lat. 1362.)

XLII. Abrégé de l'art épistolaire, intitulé : « Brevis introductio ad dictamen, » et précédé de trois vers, dont plusieurs mots sont à peu près complètement effacés :

Bononia natus, nat[ali qui] studet urbe,
Hunc est letatus bre[vi]t[er juv]enem dare [tu]rbe
Tractatum : noscat, noscit (?) quod epistola poscat.

L'opuscule se termine ainsi :

Fulget si vitiis sit epistola libera, que sunt :
Vocalis creber concursus ; post, elementi
Ejusdem nimius usus ; transjectio turpis,
Suspensumque nimis membrum ; nimis et repetita
Dictio ; queque temet (*sic*) nimios pars consona fines.
Hec satis ipse potes per te vitanda videre.
Accipe quo demptus dictamine digna juventus
Error ne subeat dictantis pectora terno (1).

Deo patri altissimo
Pio et benignissimo Referatur gloria.
Bonisque clementissimo

Explicit liber Bononie nati. Deo gratias. Amen.

Cahier de 12 feuillets de parchemin. 204 millimètres sur 148. Écriture du xv^e^ siècle. — (Nouv. acq. lat. 257.)

(1) Le manuscrit porte *tero*, avec un signe d'abréviation sur les deux dernières lettres de ce mot.

V

LES MANUSCRITS

DE L'APOCALYPSE DE BEATUS

CONSERVÉS A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Et dans le Cabinet de M. Didot (1)

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie un volume que j'ai remarqué, il y a quelques jours, dans un lot de manuscrits envoyés d'Italie à un libraire de Paris, et qui va prendre place dans les collections de la Bibliothèque nationale. Ce manuscrit doit être d'origine espagnole : le côté intérieur des plats est doublé d'un acte en espagnol, émané de Charles III, roi de Navarre, daté du 4 mai 1389 et attesté par « Moss. Miguel de Tavar, prior de Roncesvaylles. » Il se compose actuellement de 157 feuillets de parchemin, hauts de 350 millimètres et larges de 230. Il y a des traces d'arrachement au commencement et à la fin (2), et j'ai constaté des lacunes après les feuillets qui sont aujourd'hui cotés 8, 56, 72, 73, 75, 114, 118, 138, 142 et 143. L'écriture, qui est disposée sur deux colonnes, peut être rapportée à la fin du XII^e^ siècle ; elle ne diffère

(1) Développement d'une notice communiquée à l'Académie des inscriptions, le 14 février 1879.

(2) On verra bientôt qu'il devait y avoir au commencement une suite de tableaux relatifs à l'histoire de l'Ancien Testament, et à la fin un commentaire sur le prophète Daniel.

pas sensiblement des meilleur types adoptés à cette époque par les calligraphes français ; mais l'emploi alternatif du rouge et du violet pour les initiales et le style des peintures nous indiquent suffisamment que c'est un travail espagnol (1).

Tel qu'il se présente à nous, le manuscrit contient le commentaire de Beatus sur l'Apocalypse (2), ouvrage fort important pour l'histoire littéraire du moyen âge de l'Espagne, dont notre regretté confrère M. d'Avezac a entretenu l'Académie le 28 septembre 1866 et le 1er octobre 1869, et sur lequel un autre de nos confrères, non moins regretté, M. Didot a fait imprimer en 1870 une dissertation que les événements politiques ont empêchée d'obtenir une publicité suffisante.

Voici, d'après le manuscrit nouvellement acquis pour la Bibliothèque, l'indication des trois préfaces, du sommaire et des douze livres dont se compose le commentaire de Beatus sur l'Apocalypse.

Fol. 1. Préface adressée par Beatus à Etherius. « Quedam que diversis temporibus in Veteris Testamenti libris prenunciata sunt... — ... coheredem faciam et omnis mei laboris. » Dans l'édition de Florez, p. 1, et dans Pasini, II, 27.

Fol. 1. « Prologus Jheronimi in libro Apochalipsin Johannis apostoli. Johannes apostolus et euvangelista a Domino Christo electus atque dilectus in tanto amore... — ... et querentibus laboris fructus et Deo doctrina magisterii servetur. » Dans l'édition de Florez, p. 2.

Fol. 1 v°. « Item dompni Jheronimi in explanatione Apo-

(1) J'ai depuis acquis la certitude que ce manuscrit avait été acheté en Espagne par un libraire de Lyon, qui, après l'avoir offert en novembre 1878 à un libraire de Londres, l'a cédé à M. Vergani, libraire à Milan.

(2) Je citerai cet ouvrage d'après l'édition jusqu'à présent unique, dont un exemplaire m'a été obligeamment envoyé de Londres par le docteur Nolté : *Sancti Beati presbyteri hispani Liebanensis, in Apocalypsin ac plurimas utriusque fœderis paginas commentaria... opera et Studio* R. P. doct. Henrici Florezi. Matriti, 1770. In-4° de XLVIII et 584 pages.

chalipsin Johannis apostoli. Diversi marina discrimina transvadantes inveniunt casus... — ... tibi nostrum in hoc volumine potissime sudabit ingenium, Anatholi karissimæ. » Dans l'édition de Florez, p. 3.

Fol. 1 v°. Sommaire de l'ouvrage. « Interpretatio libri hujus. Johannes quoddam ex merito vaticinium nomen accepit. Interpretatur enim in latino eloquio Domini gratia... » Dans l'édition de Florez, p. 4. — La dernière colonne du sommaire manque, par suite de l'enlèvement d'un feuillet, entre les fol. 8 et 9. La lacune commence aux mots *et terra Nullus enim*. (Florez, p. 35, ligne 2.)

... « [Incipit (1) tractatus de Apocalipsi Johannis in explanatione sua a multis doctoribus et probatissimis viris inlustribus, diverso quidem stilo sed non diversa fide, interpretata, ubi de Christo et ecclesia, de Antichristo et ejus signis plenissime cognoscas.] » Les premiers mots conservés sont *Apochalipsis Jhesu Christi quam*. (Florez, p. 37, ligne 19.)

Fol. 21. Titre final du livre I. « Explicit de filio hominis explanacio et de ecclesiis liber primus, in explanatione Apochalipsin Johannis apostoli. » (Chap. I de l'Apocalypse.)

Fol. 21. Livre II. « Incipit prologus libri secundi de ecclesia et sinagoga, quid proprie dicantur, et quis in qua auctor esse dinoscitur plenissime lector agnoscat. » C'est le prologue du livre II dans l'édition de Florez, p. 84.

Fol. 34 v°. « Incipit liber tercius septem ecclesiarum. Hic liber continet quatuor animalia, et quatuor equos, animas interemptorum, quatuor ventos et duodena milla. » (Apocalypse, II, 1 — IV, 6.) C'est le livre II dans l'édition de Florez, p. 189.

Fol. 59 v°. « Incipit explanatio quatuor animalium in libro quarto. » (Apocalypse, IV, 6 — V, 14.) Dans l'édition de Florez, p. 242.

Fol. 72 v°. « Incipit liber quintus de septem sigillis. » (Apocalypse, IV, 1 — VIII, 1.) Livre IV dans l'édition de Florez, p. 292.

(1) Je rétablis d'après l'édition (p. 36) ce titre qui manque par suite de la lacune signalée dans le manuscrit entre les fol. 8 et 9.

Fol. 85 v°. Livre VI. « Incipit liber quintus [de septem tubis.] » (Apocalypse, VIII, 2 — XIV, 5.) Livre V dans l'édition de Florez, p. 356.

Fol. 115 v°. « Incipit liber septimus. » (Apocalypse, XIV, 6 — XV, 8.) Dans l'édition de Florez, p. 451.

Fol. 121. « Incipit liber octavus. » (Chapitre XVI de l'Apocalypse.) Dans l'édition de Florez, p. 467.

Fol. 128. « Incipit liber nonus de muliere et bestia. » (Chapitre XVII de l'Apocalypse.) Dans l'édition de Florez, p. 489.

Fol. 134. « Incipit liber decimus de diaboli civitate. » (Apocalypse, XVIII, 1 — XIX, 10.) Dans l'édition de Florez, p. 508.

..... « [Incipit liber undecimus.] » Le commencement de ce livre était sur un feuillet qui manque, entre les fol. 138 et 139. (Apocalypse, XIX, 11 — XX, 10.) Dans l'édition de Florez, p. 522.

Fol. 145 v°. « Incipit liber duodecimus de diem judicii et civitatem id est ecclesiam. » (Apocalypse, XX, 11 — XXII, 21.) Dans l'édition de Florez, p. 547.

Fol. 157. « Explicit liber Apocalipsin duodenario ecclesiarum numero ita duodenario ordine librorum in cystone distincto. » Dans l'édition de Florez, p. 575.

Fol. 157. Note sur les mots *Codex*, *Liber* et *Folia*.

Les feuillets qui paraissent avoir été arrachés au commencement et à la fin, devaient contenir les uns une suite de tableaux relatifs à l'histoire de l'Ancien Testament, les autres un commentaire sur le prophète Daniel.

Le commentaire de Beatus est complété et éclairci par une suite de peintures qui représentent les principales scènes de l'Apocalypse et qui, dans le manuscrit nouvellement acquis, sont au nombre de soixante. J'en indiquerai en deux mots la place et le sujet.

1 (Fol. 10 v°). L'avènement de Jésus-Christ à la fin du monde.
2 (Fol. 12 v°). Le fils de Dieu au milieu de sept chandeliers d'or.
3 (Fol. 24 v° et 25). Mappemonde.
4 (Fol. 30 v°). La prostituée.

5-11 (Fol. 35, 38, 41 v°, 45, 48, 51 et 55 v°). Chacune des sept églises.
12 (Fol. 59). Les quatre animaux symboliques.
13 (Fol. 75 v°). L'Ange de l'Orient.
14 (Fol. 85 v°). Le silence du ciel.
15 (Fol. 86). Les sept anges debout devant Dieu.
16-20 (Fol. 87, 88 v°, 89, 89 v°, 90 v°). Chacun des cinq premiers anges.
21 (Fol. 92). Les sauterelles semblables à des chevaux.
22 (Fol. 93). Le sixième ange.
23 (Fol. 94). Les chevaux à têtes de lions.
24 (Fol. 95). L'Ange remettant un livre à saint Jean.
25 (Fol. 97). Élie et Énoch.
26 (Fol. 98 v°). L'Antéchrist détruit Jérusalem et met à mort Élie et Énoch.
27 (Fol. 99 v°). Élie et Énoch enlevés au ciel.
28 (Fol. 100 v°). Le septième ange.
29 (Fol 101). Le temple de Dieu dans le ciel.
30 (Fol. 102). La bête montant de l'abyme.
31 (Fol. 102 v°). La femme et le dragon.
32 (Fol. 103). Combat de saint Michel et du dragon.
33 (Fol. 106 v°). La bête s'élevant au-dessus de la mer.
34 (Fol. 109). Autre bête s'élevant de terre.
35 (Fol. 114 v°). Tableau pour trouver le nombre de la bête.
36 (Fol. 116). L'Ange portant l'Évangile.
37 (Fol. 117 v°). Le fils de l'homme sur un nuage blanc, tenant une faucille à la main.
38 (Fol. 120). Le temple ouvert et les sept anges.
39 (Fol. 121). Les anges reçoivent l'ordre de répandre sur la terre les fioles de la colère de Dieu.
40-45 (Fol. 122 v°, 123, 124, 124 v°, et 125). Chacun des six premiers anges répandant sa fiole.
46 (Fol 125 v°). Les trois grenouilles.
47 (Fol. 127). Le septième ange.
48 (Fol. 128). La condamnation de la prostituée.
49 (Fol. 129). La prostituée montée sur la bête.
50 (Fol. 133). Les dix rois vaincus par l'agneau.
51 (Fol. 135). L'incendie de Babylone.

52 (Fol. 137). L'Ange jetant une pierre dans la mer.
53 (Fol. 138). L'adoration des quatre animaux évangéliques et des vingt-quatre vieillards.
54 (Fol. 139 v°). L'Ange debout sur le soleil.
55 (Fol. 141). Combat du cavalier contre la bête et les rois.
56 (Fol. 142). L'Ange tenant la clé de l'abyme.
57 (Fol. 145). Le feu du ciel consume les ennemis de Dieu.
58 (Fol. 146). Le Seigneur sur son trône au jugement dernier.
59 (Fol. 148 v° et 149). L'Ange montre à saint Jean la Jérusalem céleste.
60 (Fol. 155 v°). L'Ange et saint Jean.

Ces peintures, malgré leur grossièreté, font le principal mérite du manuscrit ; nous n'avions rien qui pût nous donner une aussi juste idée du point auquel était arrivé l'art du miniaturiste dans les provinces septentrionales de l'Espagne vers la fin du XII^e^ siècle. Elles fourniront le sujet de curieuses remarques sur la nature des couleurs dont le peintre se servait, par exemple sur l'emploi d'une gomme à reflets argentins, et sur l'absence du bleu, qui est presque constamment remplacé par le pourpre ou le violet.

Le livre de Beatus a été publié par Henri Florez, à Madrid en 1770. Cette édition, fort peu connue, ne saurait dispenser d'étudier les anciens exemplaires, qui ne sont pas très rares, mais dont la dispersion rend les comparaisons assez difficiles. Notre Bibliothèque nationale est peut-être le seul dépôt qui possède deux anciennes copies du commentaire de Beatus. On a signalé une vingtaine de manuscrits de cet ouvrage ; mais il est probable que plusieurs d'entre eux n'existent plus. J'en ai dressé la liste suivante :

I. Manuscrit du monastère de Valcavado.

Ambrosio Morales (1) dit avoir vu dans le monastère de

(1) « Tambien tienen aquella obra del santo varon sobre el Apocalipsi, escrita en pargamino con letra gotica. Yo he visto este libro, y

Valcavado une copie du commentaire de Beatus, datée de l'année 1008 de l'ère espagnole, c'est-à-dire de l'année 970 de l'incarnation. Plus tard, elle fut examinée dans le collège de Saint-Ambroise de Valladolid par Gregorio de Argais, qui y releva les notes suivantes (1) :

Sempronius abba librum (2).
Hoc opus ut fieret prædictus abba Sempronius instanter egit, cui ego Oveco indignus mente obediens devota depinxi (3).
In nomine Domini nostri Jesu Christi initiatus est liber iste Apocalypsis Joannis sexto idus Septembris sub era millesima octava (4).

On a dit, mais sans produire de raison bien décisive, que le manuscrit de Valcavado est celui que Libri a vendu à lord Ashburnham et qui est ainsi décrit sous le n° XV du *Catalogue of the manuscripts at Ashburnham Place, Appendix* :

Apocalypsis sancti Johannis, cum commentario anonymo, ut videtur auctore Hispanico, ex scriptis Hieronymi, Augustini, Ambrosii, Fulgentii, Gregorii, Irenæi, Isidori aliorumque compilato ; sequuntur tractatuli duo, de adfinitatibus et gradibus, de agnatis et cognatis, cum tabulis, necnon explanatio Danielis prophetæ, auctore beato Hieronymo. — IX^e^ siècle. Parchemin. In-folio. 15 pouces de haut sur 11 de large. 302 feuillets. Relié en velours pourpre. — Écrit sur deux colonnes, en caractères wisigothiques, avec rubriques, ini-

es tan antiguo, que ha mas de seiscientos años que se escribio : pues dice al cabo, que se acabo a los ocho de Septiembre la Era de mil y ocho, y es año de nuestro Redentor novecientos y setenta. Preguntados los del lugar, como tienen alli aquel libro, responden que lo compuso su santo. Y asi como obra suya lo guardan alli de tiempo inmemorial. » — *Coronica general*, l. XIII, cap. XXVII ; éd. de 1791, t. VII, p. 132 et 133. — Voyez aussi, du même auteur, *Relacion del viage*, dans l'édition précitée, t. X, p. 68. Comparez Nic. Antonio, *Bibliotheca Hispana vetus*, I, 444.

(1) Florez, p. XIII.

(2) Ces mots étaient « in fronte primi folii. »

(3) Au verso du premier feuillet.

(4) Cette dernière note se trouvait « sub libri initium. »

tiales et titres en capitales de diverses couleurs. Le volume est orné de plus de 80 miniatures, dont beaucoup remplissent une page entière, et plusieurs deux pages ; il y a, en outre, des arbres généalogiques, des tableaux, une mappemonde, des initiales enluminées et des arabesques.

Il faudrait vérifier si le manuscrit d'Ashburnham Place, renferme ou a pu jadis renfermer les notes citées un peu plus haut et d'où il résultait que le volume avait été commencé le 8 septembre 970 et que le calligraphe ou le peintre se nommait Oveco.

II. Manuscrit de la cathédrale de Girone, copié en caractères wisigothiques et remontant peut-être à l'année 975. Le peintre qui l'a décoré a eu l'idée de commencer son travail par un grand *alpha*, et de le terminer par un *oméga*. Don Jaime Villanueva (1) a signalé cette souscription au bas de la dernière colonne : « Senior presbiter scripsit. » Autour de l'oméga de la fin il a relevé ces curieuses indications : « Dominicus abba liber fieri precepit. — Ende pintrix et Dei aiutrix frater Emeterius et presbiter. — Inveni portum volumine VI feria, II nonas Julias. In is diebus erat Fredenando Flagini et Avillas Toleto civitas ad devellando Mauritanie discurrente era millesima XIII. » Cette date est assez difficile à expliquer. En effet l'année 1013 de l'ère d'Espagne correspond à l'année 975 de l'Incarnation ; mais en 975 le 6 juillet (*II nonas Julii*) tomba un mardi (*feria III*) et non pas un vendredi (*feria VI*).

III. Ce manuscrit de Girone doit être rapproché d'un manuscrit détruit probablement depuis longtemps, mais

(1) *Viage literario a las iglesias de España*, XII, 118 et 119. (Madrid, 1850 ; in-8°.) — Comparez ce qui est dit de ce manuscrit dans *España Sagrada*, t. XLV, p. 12 et 13.

qui était représenté, au XVIII^e^ siècle, par une copie du XIII^e^ appartenant à l'abbaye cistercienne de « las Huelgas » de Burgos. L'ancien manuscrit auquel je fais allusion, et dans lequel l'ouvrage de Beatus était suivi de l'explication de Daniel par saint Jérôme, avait été commencé dans le monastère de Tabar par le prêtre Magius, qui mourut en 968; il avait été achevé le 27 juillet 970, par Emeterius, dans lequel il est assez difficile de ne pas voir le personnage du même nom mentionné à la fin du manuscrit de Girone. Florez, qui s'est servi de ce manuscrit pour publier le commentaire de Beatus, a relevé la souscription suivante :

O virum vere beatum, quem ebustari claustra sarcofogatum, et ille erat desideratum volumimiviu (1) ad portum item consutum. Arcipictore honestum Magii presbiteri (2) et conversi emittit labore inquoatum, e quo perhenne perrexit ad Christum diem sancti Fausti III idus kalendas Novembris diem habuit tertium, et discessit ab evo era MVI

Ego vero Emeterius, presbyter et ad magister meus Magi presbyteri nutritus, dum domino suorum librorum construere eum voluerunt, vocaverunt me in Tabarense asceteri, sub umbraculo Sancti Salvatoris, et de quos inveni inquoatum de kalendas Magias usque VI kalendas Augustas inveni portum ad librum cum omni suo magisterio magistrum meum sic eum mereat coronari cum Christo. Amen. O turre Tabarense alta et lapidea, insuper prima teca, ubi Emeterius tribusque mensis cucurvior sedit, et cum omni membra calamum conquassatus fuit. Explicit librum VI kalendas Augustas, era millesima VIII, hora VIII.

IV. Manuscrit de l'église d'Urgel, signalé par don Jaime Villanueva (3) comme étant du x^e^ siècle. Il contient le

(1) Peut-être faut-il lire : « volumin vivum. »

(2) L'édition porte : « prsbtu. »

(3) *Viage literario a las iglesias de España*, XI, 171 et 281. (Madrid, 1850; in-8°).

commentaire de Beatus, suivi de l'Exposition du prophète Daniel par saint Jérôme. En tête du volume sont les préfaces : *Quædam quæ diversis....*; [*Johannes apostolus...*]; — *Diversos marinos...*, et le sommaire [*Johannes quoddam ex merito...*]. Cet exemplaire, rempli de grandes peintures, est défectueux à la fin du livre X et au commencement du livre XI.

V. Manuscrit de San-Millan de la Cogolla, aujourd'hui possédé par l'Académie royale d'histoire à Madrid. On lui assigne pour date le x^e^ siècle. C'est le troisième des manuscrits employés pour l'édition de Florez. La place de quelques peintures est restée en blanc, et plusieurs feuillets ont été arrachés. Le caractère de l'écriture change au fol. 228. Dans ce manuscrit, le compte des années du monde se présente sous une forme que Florez dit n'avoir pas rencontrée ailleurs.

Ab adventu Domini nostri Jesu Christi usque in præsentem eram id est 814 sunt anni 776 et a primo homine usque ad Christum fuerunt anni 5199. Computa ergo a primo homine Adam usque in præsentem eram 814 et invenies annos sub anno 5876.

On lit ces mots sur le fol. 58 :

Tempore Benedicti abbatis VIIII Sancti Æmiliani fideliter scriptum per Albinum monachum ejusdem in era DCCVIII.

Il ne faut attacher aucune importance à cet essai de plume, dont Gregorio de Argais s'est cependant servi pour attribuer à Aubin, abbé de San-Millan, le commentaire sur l'Apocalypse.

Le manuscrit dont il s'agit contient aussi le commentaire de saint Jérôme sur Daniel, précédé d'un traité « de affinitatibus et gradibus (1). »

(1) Voyez Florez, p. XL et XLI.

VI. Manuscrit de Saint-Sever, n° 8878 du fonds latin de la Bibliothèque nationale, où il est arrivé en 1790, après avoir appartenu au cardinal d'Escoubleau de Sourdis, à Gaignat, à la vente duquel il fut adjugé pour 15 livres, et au Cabinet des chartes. Les feuillets aujourd'hui cotés 45 *bis* et 45 *ter*, qui avaient été anciennement arrachés, ont été acquis et remis en place en 1867. Suit la table du texte contenu dans ce beau manuscrit ; la table des peintures sera donnée un peu plus loin (p. 138).

Fol. 5 v°-12. Tableaux généalogiques, offrant un résumé de l'histoire sainte et intitulés : « In nomine sanctae Trinitatis incipit genealogia ab Adam usque ad Christum per ordines linearum. »

Fol. 14 v° — 216 v°. Commentaire de Beatus sur l'Apocalypse, comprenant les morceaux suivants :

Fol. 14 v° « In nomine Domini Jhesu Christi incipit liber revelationis Joannis Domini nostri Jesu Christi. Amen. Quedam quae diversis temporibus... »

Fol. 14 v°. « Prologus in libro Apocalipsin Johannis apostoli et evangeliste. Johannes apostolus et evangelista filius Zebedei...»

Fol. 15. « Incipit prologus totius libri. Johannes primus scribere septem jubetur aecclesiis... »

Fol. 15 v°. « Incipiunt capitulationes interpretis que facilius per duodecim capitula libro primo cognoscuntur esse distinctius. Incipit explanacio libri primi. Johannes quodam vaticinio ex merito nomen accepit... »

Fol. 25 v°. « Incipit tractatus de Apocalipsi Johannis in explanatione sua a multis doctoribus et probatissimis viris inlustribus, de diverso quidem stilo, set non diversa fide interpretatus, ubi de Christo et aecclesia, de antichristo et ejus signis plenissime cognoscas. Prefatio. Biformem divine legis istoriam... » Florez, p. 36.

Fol. 25 v°. « Apocalipsis Jhesu Christi... » Florez, p. 36. — Fol. 27. « Incipit explanatio suprascripte storiae. Apocalipsis Jhesu Christi..... » Florez, p. 37.

Fol. 42. « Incipit prologus libri secundi de ecclesia et sina-

[goga, quid cujus proprie dicantur] et quis in qua habita-[tor esse dignoscatur] plenissime lector agnoscit. Ecclesia grecum est quod in latino... » Florez, p. 84. — Fol. 57 v°. « Incipit liber secundus de septem aeccle[siis. Liber hic continet] quattuor animalia et quattuor [equos et animas interfectorum et] quattuor ventos et duodena milia. Angelo Æphesi aecclesiæ... » Florez, p. 139.

Fol. 87. « Incipit liber tertius, recapitulata Christi nativitate eadem aliter picturus. Post completum... » Florez, p. 87.

Fol. 107. « Incipit liber quartus de septem sigillis. Et vidi cum aperuisset... » Florez, p. 292.

Fol. 134. « Incipit liber quintus storia ejusdem libri septem tubarum. Et vidi septem... » Florez, p. 357.

Fol. 157 v°. « Incipit liber sextus decem capitulorum. Scire autem opus est... » Florez, p. 402.

Les premiers mots conservés du livre VII (« Incipit explanatio supra scripte storiae. Et vidi inquid alium angelum... » Florez, p. 452) se lisent au haut du fol. 174. Le titre final de ce livre VII (fol. 179 v°) porte : « Explicit liber VI. »

Fol. 179 v°. « Incipit liber octavus hic storia. Et audivi vocem magnam dicentem... » Florez, p. 467.

Fol. 187 v°. « Incipit liber nonus de muliere meretrice. Et venit unus ex septem angelis habentibus fialas... » Florez, p. 489.

Fol. 195. « Incipit liber decimus explanatio supra scripte storiae. Postea vidi alium angelum de cælo descendentem... » Florez, p. 508.

Les premiers mots conservés du livre XI (« Explanatio superioris storiae. Et vidi cælum apertum et ecce equus albus... » (Florez, p. 522) se trouvent en tête du fol. 200.

Les premiers mots conservés du livre XII (« [mo]mento et in ictu oculi in ipsa carne.... » Florez, p. 546) se lisent au haut du fol. 207.

Fol. 216 v°. Titre final du commentaire : « Explicit codex Apocalipsis duodenariarum ecclesiarum numero ita in duodenario ordine librorum hujus istoriae distinctio. »

Suit, sur la même page, une note relative au sens des mots *codex* et *liber* : « Codix multorum librorum est, et liber est unius voluminis... »

Fol. 218-262. Commentaire de saint Jérôme sur Daniel. « In nomine Domini nostri Jhesu Christi. Explanatio Danihelis prophete ab auctore beati Jeronimi. Incipit prologus in libro Danihelis. Contra prophetam Danielem decimum librum scripsit Porfirius Nolensium... »

Fol. 262. « Incipit liber de virginitate sancte Marie ante triapistos, id est contra tres infideles, more sinonimarum conscriptus Emanuel nobiscum Deus. Domina mea, dominatrix mea, dominans michi, mater Domini mei, ancilla filii tui, genitrix factoris mundi... »

Sur une page blanche (fol. 142), ont été ajoutées, en caractères du XII^e^ siècle, deux pièces de vers, l'une intitulée : « Versus de epiphania Domini, » et commençant ainsi :

Lux nova sublimis de cælo fulget in imis.

L'autre est intitulée : « Versus de laud[ibus] virginitatis Mariæ, » et commence par ce vers :

Novimus esse viam qua credimus esse Mariam.

Je considère aussi comme une addition du XII^e^ siècle, le prologue d'un ouvrage relatif, selon toute apparence, aux mérites des saints, qui occupe le fol. 285 v° : « Omnia quæ a sanctis gesta sunt vel geruntur si quis voluerit studiose perquirere .... — .... Da mentem studiis ut hostis incipiat te timere. Explicit prologus. »

Différentes mains ont ajouté sur les fol. 284-290 une dizaine de pièces, la plupart du XI^e^ siècle, concernant les biens de l'abbaye de Saint-Sever.

Ce volume se compose de 292 feuillets de parchemin, y compris les deux feuillets qui portent les cotes 45 *bis* et 45 *ter*. 370 millimètres sur 290. Écriture sur deux colonnes, du milieu du XI^e^ siècle, comme le prouve la légende GREGORIUS ABBA NOBILIS inscrite sur le frontispice (fol. 1) : cet abbé Grégoire administra l'abbaye de Saint-Sever depuis 1028 jusqu'en 1072 (1).

Les fol. 167, 171, 186, 187, 188, 200, 218, 220 et 262 sont plus

(1) *Gallia Christiana*, I, 1175.

ou moins mutilés. Il y a des lacunes après les fol. 84, 87, 90, 143, 158, 162, 170, 172, 173, 174, 194, 199, 204, 206, 218 et 226.

VII. Manuscrit du monastère de Saint-Isidore de Léon, puis du marquis de Mondexar, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale de Madrid (1). Il renferme l'ouvrage de Beatus et le commentaire sur Daniel. En tête, on remarque un grand A qui occupe une page entière. Il paraît être daté de l'année 1047 (æra 1085).

VIII. Manuscrit de l'abbaye de Silos, conservé au Musée britannique, fonds additionnel, n° 11695. Volume de 280 feuillets, hauts de 14 pouces 7/8 et larges de 9 3/4 ; copié sur deux colonnes, en caractères wisigothiques, par le moine Dominique et par son cousin Muños ; enluminé, selon toute apparence, par le prieur Pierre ; achevé l'année 1147 de l'ère d'Espagne, ce qui revient à l'année 1109 de l'Incarnation. Il contient l'Apocalypse de Beatus et le commentaire sur Daniel, avec de nombreuses peintures.

Il y a dans le recueil de la Société paléographique, sous les nos 48 et 49, le fac-similé d'une page de texte et d'une page de peinture (2).

IX. Manuscrit latin XCIII de Turin, décrit par Pasini (3), dont je résume la description en quelques lignes. Volume

(1) Voyez Ambrosio de Morales, *Coronica general de España*, l. XIII, c. XXVII, éd. de 1791, t. VII. p. 133 ; le même, *Relacion del viage*, dans l'édition précitée, t. X, p. 68 ; Antonio, *Bibliotheca Hispana vetus*, t. I, p. 445 ; Florez, p. XXXIV.

(2) Voyez aussi *Catalogue of the manuscript maps, charts and plans in the British museum* (London, 1844 ; in-8°), t. I, p. 12.

(3) *Codices mss. bibliothecæ regii Taurinensis Athenæi* (Turin, 1749, in-folio), t. II, p. 26-29.

sur parchemin, de 221 feuillets, du XII^e^ siècle, contenant : 1° des tableaux relatifs à l'histoire de l'Ancien Testament ; 2° (fol. 23) le commentaire de Beatus sur l'Apocalypse, avec trois prologues (*Quædam quæ diversis... — Johannes apostolus Diversos... marina discrimina...*et avec le sommaire *Johannes quodam vaticinio...*) ; 3° (fol. 186) le commentaire de saint Jérôme sur Daniel. Le manuscrit est orné de nombreuses peintures, assez grossières, parmi lesquelles on remarque, au fol. 86, une mappemonde dont Pasini a fait graver un fac-similé.

X. Manuscrit de M. Didot. Ce magnifique volume, apporté d'Espagne en France en 1869, a été compris dans la vente des livres du marquis d'Astorga comte d'Altamira faite à Paris en janvier 1870. Adjugé à M. Didot, il a été revendu le 30 mai 1879 au libraire Bernard Quaritch, qui, le mois suivant, l'annonçait sur un de ses catalogues au prix de 1,600 livres ou 40,000 francs. Après les notices dont il a été l'objet (1), il suffit de le décrire très sommairement :

Volume de 249 feuillets, cotés 1-248 (il y a un feuillet 132 *bis*), hauts de 450 millimètres et larges de 310.

(1) *Catalogue de la bibliothèque de Son Exc. le marquis d'Astorga*, p. 1, art. 1. (Paris, Bachelin-Deflorenne. 1870, In-8.)

Description d'un commentaire de l'Apocalypse..., par A. Bachelin. Paris, 1869. In-8 de 44 p. avec planches. Extrait du *Bibliophile illustré.*

Une digression géographique à propos d'un beau manuscrit à figures de la bibliothèque d'Altamira, par d'Avezac. Paris, 1870. In-8 de 8 p. Extrait du *Bibliophile illustré.*

Les Apocalypses figurées, par A. Firmin-Didot. Paris, 1870. In-8 de 79 pages.

Catalogue des livres de la bibliothèque de M. A. Firmin-Didot, (2^e^ série), p. 27, art. 11. (Paris, 1879. In-8.)

Catalogue of manuscripts and books bought at the sale of part II of the Didot collection by B. Quaritch, p. 8, art. 2. (London. June 1879. In-8 de 24 p.)

L'écriture est de la fin du XII^e^ siècle ; le dernier feuillet a été refait au XVII^e^ siècle. Les matières y sont ainsi disposées :

Fol. 1. Portique servant de frontispice.
Fol. 1 v°. La croix supportée par l'agneau.
Fol. 2. Notre-Seigneur entouré des quatre animaux évangéliques.
Fol. 2 v°-6. Scènes de la vie de saint Jean.
Fol. 6 v°-13. Tableaux de l'histoire sainte, jusqu'à l'adoration des Mages.
Fol. 14. Oiseau brisant la tête d'un serpent. La légende explicative est sur le fol. 13 v° : « Quedam esse avis in regione Orientis asseritur que grandi et perduro armatoque rostro... »
Fol. 14 v°. Images de saint Jean et des commentateurs de l'Apocalypse.
Fol. 15. L'arche de Noé.
Fol. 16. Commentaire de Beatus sur l'Apocalypse. « .... que diversis temporibus... — » Fol. 16. « Incipit prologus totius libri. Johannes apostolus et evangelista a Christo electus... » — Fol. 16 v°. « Incipit prologus ejusdem. Diversos marina transvadantes.... » — Fol. 16 v°. « Incipit explanatio. Johannes quoddam vaticinio ex merito... » — Fol. 25. Livre I. — Fol. 39. Livre II. — Fol. 56 v°. Livre III, intitulé « Liber secundus. » — Fol. 85. Livre IV, intitulé « Liber tertius. » — Fol. 103. Livre V, intitulé « Liber quartus. » — Fol. 125. Livre VI, intitulé « Liber quintus. » — Fol 141. Livre VII. — Fol 160. Livre VIII. — Fol. 174. Livre IX. — Fol 180 v°. Livre X. — Fol. 186 v°. Livre XI. — Fol. 195. Livre XII.
Fol. 205 v°. Commentaire de saint Jérôme sur Daniel.

XI. Manuscrit nouvellement acquis par la Bibliothèque nationale et dont l'examen m'a fourni l'occasion de rédiger ces observations. — (Nouv. acq. lat. 1366.

XII. Second manuscrit de San-Millan, cité par Florez (p. xxxiv), d'après Ambrosio Morales.

XIII. Manuscrit mutilé du monastère cistercien de Saint-André « de Arroyo ; » du XIII^e^ siècle. C'est le deuxième des manuscrits que Florez (1) a mis à contribution.

XIV. Manuscrit de l'église d'Oviédo, cité au XVI^e^ siècle par Ambrosio de Morales (2).

XV. Manuscrit du monastère de Notre-Dame de Guadalupe, cité à la même époque par le même auteur (3).

XVI. Manuscrit de l'église de Tolède, également indiqué par Ambrosio de Morales (4) et porté sur un catalogue des manuscrits de Tolède que possédait Antonio (5).

XVII. Manuscrit du cardinal Antonio d'Aragon, qui fut indiqué à Antonio par Martino Vazquez Sirvela (6).

XVIII. Manuscrit du grand collège de Saint-Barthélemi de Salamanque, cité par Florez (7).

(1) Voyez la préface de Florez, p. XI.

(2) *Coronica general de España*, l. XIII, c. XXVII, éd. de 1791, t. VII, p. 133. — *Relacion del viage*, publiée à la suite du même ouvrage, t. X, p. 122.

(3) *Coronica general*, l. XIII, c. XXVII, éd. de 1791, t. VII, p. 133.

(4) *Relacion del viage*, publiée à la suite de *Coronica general de España*, éd. de 1791, t. X, pp. 69 et 122.

(5) *Bibliotheca Hispana vetus*, p. 445.

(6) *Ibid.*, p. 445.

(7) P. XXXVIII.

XIX. C'est aussi, selon toute apparence, un exemplaire de l'ouvrage de Beatus qu'Ambrosio de Morales (1) signale dans le monastère de Celanova sous le titre de « La exposicion del Apocalipsi de Eterio, » le nom de l'auteur étant indûment remplacé par le nom du prélat à qui le commentaire est dédié.

XX. On peut en dire autant d'une Exposition de l'Apocalypse, sans nom d'auteur, jadis conservée au monastère cistercien de la Espina (2).

XXI. Je soupçonne, enfin, que l'article suivant du catalogue des manuscrits de sir Thomas Phillipps se rapporte au fac-similé d'un ancien exemplaire du livre de Beatus :

3026. Fac simile of an ancient manuscript Apocalypse of saint John with other spanish papers.

L'examen simultané de plusieurs exemplaires de l'Apocalypse de Beatus permet, sinon de résoudre, du moins de traiter quelques questions encore incertaines, qui intéressent à la fois l'histoire littéraire et l'histoire artistique.

L'attribution du commentaire à Beatus est depuis un certain temps hors de doute. Elle est, en grande partie, justifiée par un passage du prologue, dans lequel l'auteur s'adresse à l'évêque Etherius : « Hæc ergo, sancte pater Etheri, te petente, ob ædificationem studui fratrum, tibi dicavi... » Le mot *Etheri*, sur lequel s'appuie principalement la critique pour faire honneur de l'ouvrage à Beatus, se trouve dans le manuscrit de M. Didot (fol. 16),

(1) *Relacion del viage*, publiée à la suite de *Coronica general de España*, éd. de 1791, t. X, p. 198.

(2) « Exposicion del Apocalipsi, sine nomine auctoris, podria ser la de Beato. » *Ibid.*, p. 243.

dans celui d'Urgel (1) et dans celui de Turin (2). Il n'y a aucun argument à tirer de l'absence de ce mot dans les deux exemplaires de la Bibliothèque nationale.

L'un des passages les plus curieux du commentaire de Beatus, c'est le calcul que l'auteur fait sur les âges du monde et d'où peut se déduire la date de la composition de l'ouvrage. L'incorrection des manuscrits rend l'interprétation de ce passage assez difficile. Le texte adopté par Florez conduirait à supposer que Beatus écrivait en 784. Voici la version qu'il a adoptée (p. 322), en s'appuyant probablement sur le manuscrit de Burgos et sur le second manuscrit de San-Millan :

Colligitur omne tempus ab Adam usque ad Christum anni..... 5227
Et ab adventu Domini nostri Jesu Christi usque in præsentem eram id est..... 822
Sunt anni..... 784
Computa ergo a primo homine Adam usque in præsentem eram..... 822
Et invenies annos sub uno..... 5987
Supersunt ergo anni de sexto millenario..... 14
Finiet quoque sexta ætas in era..... 838

Plusieurs de ces chiffres sont fautifs, et je crois que le raisonnement de Beatus doit être ainsi rétabli :

Depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ il s'est écoulé 5199 années
Depuis Jésus-Christ jusqu'à l'année courante, qui est la 823e de l'ère d'Espagne, il s'en est écoulé 785
En tout..... 5984
Pour achever la sixième révolution de mille ans, il reste encore à voir s'écouler..... 15 années
Ce qui nous conduira à..... 5999
Le sixième âge du monde se terminera ainsi l'an 838 de l'ère d'Espagne, c'est-à-dire l'an 800 de l'Incarnation.

(1) Cité par Villanueva, t. XI, p. 173.
(2) Cité par Pasini, t. II, p. 27.

D'après cette hypothèse, on verra quelles corrections il convient d'apporter au texte de Florez rapporté ci-dessus, aussi bien qu'au texte du nouveau manuscrit de la Bibliothèque nationale et à celui du manuscrit Didot, dont je donne ici les leçons en regard :

Ms. de la Bibl. nat., fol. 76.		Ms. Didot, fol. 114.	
Colligitur omne tempus ab Adam usque ad Christum anni.....	5226	Colligitur omne tempus ab Adam usque ad Christum anni.....	727
Et ab adventu Domini nostri Jhesu Christi usque in presentem eram, id est.....	823	Et ab adventu Domini nostri Jhesu Christi usque in presentem eram, id est.....	822
Sunt anni	785	Sunt anni.....	786
Computa ergo a primo homine usque in presentem eram, id est	823	Computa ergo a primo homine Adam usque in presentem eram	824
Et invenies annos sub uno	5985	Et invenies annos sub uno	1476
Supersunt ergo anni de sexto miliario.....	15	Supersunt ergo anni de sexto millenario ...	14
Finivit quoque sexta etas in era.....	827	Finiet quoque sexta etas in era.....	838

Dans le manuscrit de Saint-Sever et dans le premier manuscrit de San-Millan cité par Florez, on trouve des chiffres qui non seulement ne sont pas les mêmes, mais qui encore sont présentés dans un ordre tout différent. Je mets en regard le texte de ces deux manuscrits :

Ms. de Saint-Sever, fol. 123.		Ms. de San-Millan.	
Et ab adventu Domini nostri Jhesu Christi usque in presentem eram, id est	814	Ab adventu Domini nostri Jesu Christi usque in præsentem eram, id est	814
Sunt anni.....	776	Sunt anni.....	776
Et a primo homine A-		Et a primo homine	

dam usque ad Christum fuerunt anni..	5179	usque ad Christum fuerunt anni.....	5199
Computa ergo a primo homine Adam usque in præsentem eram	814	Computa ergo a primo homine Adam usque in præsentem eram	814
Et invenies annos sub uno.....	5876	Et invenies annos sub uno.....	5876
Supersunt anni de sexto miliario.....	25		
Finiet (1) quoque sexta etas in era.....	838		

Il semble donc que les manuscrits du commentaire de Beatus peuvent se partager en deux familles : dans les uns le calcul sur l'âge du monde fait supposer que l'auteur écrivait en l'an 776 ; d'après les autres, la date de la composition devrait être rapportée à l'année 786 ou environ. Ces familles représentent-elles des rédactions successives, dont la première aurait été achevée en 776, et dont la seconde serait postérieure de dix ans? Ou bien, n'y aurait-il là que la trace des efforts tentés, plus ou moins long temps après la mort de l'auteur, pour rétablir un texte altéré par les copistes et mettre les nombres en harmonie les uns avec les autres ? C'est là un problème qui reste à résoudre et qu'on ne pourra guère aborder avec chance de succès sans avoir comparé tous les principaux manuscrits qui subsistent.

Les peintures qui ornent les anciens exemplaires de l'ouvrage de Beatus n'ont pas encore été l'objet de l'étude approfondie qu'elles méritent et dont l'importance a été rapidement esquissée par M. Didot. Les scènes de l'Apocalypse frappaient tellement l'imagination des populations chrétiennes du moyen âge que, les artistes de tous les pays essayaient de les représenter par les images les plus saisis-

(1) On avait d'abord écrit *Finivit.*

santes, tantôt sur les murs des églises, comme à l'abbaye de Fleury, où un religieux du commencement du XI^e^ siècle les avait peintes dans l'église Saint-Pierre, tantôt sur les pages de livres destinés les uns aux gens du monde, les autres aux gens d'Église, tantôt même sur de somptueuses tapisseries, comme celles du duc d'Anjou, dont M. Guiffrey a récemment fait l'histoire. En ce qui touche les représentations consignées dans les manuscrits, il y a lieu d'établir au moins deux groupes distincts : l'un, pour l'Angleterre et le nord de la France, est principalement représenté par le manuscrit français 403 de la Bibliothèque nationale. L'étude en est dès maintenant facilitée par la notice que M. Didot a donnée d'un manuscrit de sa bibliothèque, et surtout par le fac-similé que M. Coxe vient de publier d'un manuscrit de la Bodléienne pour le Roxburghe-Club. L'autre groupe comprend les manuscrits de Beatus, qui ont joui d'une grande célébrité, du IX^e^ au XIII^e^ siècle, dans l'Espagne et dans la Gaule méridionale.

L'un des plus curieux exemplaires du livre de Beatus est le manuscrit de Saint-Sever, dont les peintures sont dues à plusieurs artistes, et qui renferme une signature assez difficile à expliquer. Sur le fût d'une colonne, qui fait partie des tableaux de l'histoire sainte, au fol. 6, on lit en petites lettres rouges les mots : STEPHANUS GARSIA PLACIDUS AD S. Quel que soit le sens des mots PLACIDUS AD S., il est à peu près impossible de ne pas voir dans Stephanus Garsia l'un des peintres qui ont concouru à l'exécution du manuscrit de Saint-Sever. Je donne ici la liste des 102 peintures renfermées dans ce manuscrit.

1 (Fol. 1). Frontispice, dont le milieu est occupé par une losange dans laquelle des lettres sont disposées de façon à permettre de lire dans tous les sens les mots : GREGORIVS ABBA NOBILIS. Dans les ornements de ce frontispice, M. de Longpérier a reconnu une imitation des caractères arabes

employés en Espagne au XI^e^ siècle. Voyez *Revue archéologique*, 1^re^ série, II, 698.

2-9 (Fol. 1 v°-5). Huit grands tableaux représentant des scènes de la vie de saint Jean.

10 (Fol. 5 v°). Adam et Ève.

11 (Fol. 6 v°). Sacrifice de Noé.

12 (Fol. 8). Sacrifice d'Abraham. — Buste de Sara, dans un médaillon.

13 (Fol. 8 v°). Bustes d'Isaac et de Rébecca, dans deux médaillons.

14 (Fol. 9). Bustes de Jacob et de Lia, dans deux médaillons.

15 (Fol. 9 v°). Buste de Rachel, dans un médaillon.

16 (Fol. 10 v°). Buste de David, dans un médaillon.

17 (Fol. 12). L'adoration des mages.

18 (Fol. 12 v°). L'annonciation de la nativité aux bergers.

19 (Fol. 13). Aigle brisant la tête d'un serpent.

20 (Fol. 13 v°). Images de l'auteur et des commentateurs de l'Apocalypse : « Johannes, Jheronimus, Augustinus, Ambrosius, Fulgentius, Gregorius, Abringius, Hisidorus. »

21 (Fol. 14). Grand A, occupant une page entière; les extrémités de la traverse de cette lettre supportent un singe et un renard (« Simius— Vulpis »).

22 (Fol. 26). Entrelacs couvrant la page entière.

23 (Fol. 26 v°). « Ubi angelus a Domino librum accipit. — Ubi primitus Johannes cum angelo loqutus est. » (Apocalypse, I, 1.)

24 (Fol. 29). « Dominus in nubibus et vident eum inimici ejus et qui eum pupugerunt. » (Apocalypse, I, 7.)

25 (Fol. 30 v°). « In medio septem candelabrorum aureorum similis filio hominis... — Johannes septem aeccleslis quæ sunt in Asia... » (Apocalypse, I, 11-20.)

26 (Fol. 45 *bis* v° et 45 *ter*). Mappemonde.

27 (Fol. 51). « Leena, Ursus, Pardus, Quarta bestia. »

28 (Fol. 51 v°). « Lapis abscisus de monte percutit statuam in pedibus. — Evulsio lapidis. — Lapis qui percussit statuam factus est mons magnus et implevit universam terram. »

29 (Fol. 52). Arbres sur lesquels sont perchés des oiseaux.

30 (Fol. 52 v°). « Mulier super bestiam. »

31 (Fol. 58). « Aecclesia Ephesi. » (Apocalypse, II, 1.)
32 (Fol. 61 v°). « Zmirnæ ecclesia. » (Apocalypse, II, 8.)
33 (Fol. 65 v°). « Johannes. — Ecclesia Pergami. » (Apocalypse, II, 12.)
34 (Fol. 69 v°). « Johannes. — Aecclesia Tiatirae. » (Apocalypse, II, 18.)
35 Fol. 73 v°). « Aecclesia Sardis. » (Apocalypse, III, 1.)
36 (Fol. 77 v°). L'église de Philadelphie. (Apocalypse, III, 7.)
37 (Fol 83). « Aecclesia Laodiciae. » (Apocalypse, III, 14.)
38 (Fol. 85). Le déluge.
39 (Fol. 107 v° et 108). Les quatre chevaux. (Apocalypse, VI, 1-8.)
40 (Fol. 113). « Agnus librum. — Ara aurea. — Anime interfectorum. — Ad hos datæ sunt stolæ albæ. » (Apocalypse, VI, 9-11.)
41 (Fol. 116). « Agnus aperit sextum sigillum. — Omnipotens Deus sedens in trono. — A facie sedentis in trono celum recedit ut liber involutus.... — Omnis mons et insula moti sunt de loco suo.... » (Apocalypse, VI, 12-17.)
42 (Fol. 119). « Iste angelus dicit aliis quatuor angelis ne noceant terræ neque mari neque arboribus donec signent servos Dei in frontibus eorum..... » (Apocalypse, VII, 1-8.)
43 (Fol. 120 v° et 121). « Ubi sancti tenent palmas et dicent: Benedictio et gloria et sapientia et graciarum accio et honor et potestas et virtus Deo nostro in secula seculorum... » (Apocalypse, VII, 9-12.)
44 (Fol. 121 v° et 122). Suite de la même scène de la glorification de Dieu.
45 (Fol. 135 v°). « Septem angeli stantes in conspectu Dei, habentes septem tubas.... » (Apocalypse, VIII, 1-5.)
46 (Fol. 137 v°). « Primus angelus tuba cecinit, et facta est grando et ignis mixtus in sanguine, et missa est in terra. » (Apocalypse, VIII, 7.)
47 (Fol. 138). Entrelacs couvrant une page entière.
48 (Fol. 139 v°). « Secundus angelus. » (Apocalypse, VIII, 8 et 9.)
49 (Fol. 140). « Tercius angelus. » (Apocalypse, VIII, 10 et 11.)
50 (Fol. 141). « Quartus angelus. » (Apocalypse, VIII, 12 et 13.)
51 (Fol. 143 v°). Rosace.

52 (Fol. 145 v°). « Hic locustæ similes equis... » (Apocalypse, IX, 7-12.)

53 (Fol. 147). « Sextus angelus. » (Apocalypse, IX, 13-16.)

54 (Fol. 148). « Ubi equi habent capita sicut leones et ignis exit ab ore eorum. — Hi habent loricas igneas et jacinctinas et sulphureas. — Ubi occisa est tercia pars hominum. » (Apocalypse, IX, 17-19.)

55 (Fol. 150). « Ubi Johannes librum accepit. — Ubi angelus amictus nube posuit pedem suum dextrum super mare, sinistrum autem super terram, et sustulit manum suam in cælum. — Ubi Johannes ab angelo accepit arundinem.... » (Apocalypse, X, 1-XI, 2.)

56 (Fol. 153). Elie et Enoch.

57 (Fol. 155). « Antichristus Heliam et Henoc occidit. »

58 (Fol. 156). « Helias et Henoc ascenderunt in nube... »

59 (Fol. 157). « Septimus angelus tuba cæcinit. »

60 (Fol. 157 v°). « Ubi bestia ascendit de abisso. »

61 (Fol. 159). « Puer raptus. — Angeli quos draco traxit in inferno missi sunt. » — Il manque la moitié de cette peinture, qui devait représenter la femme et le dragon, le combat des anges et la défaite du dragon. (Apocalypse, XII, 1-9.)

62 (Fol. 166). « Bestia ascendit de terra abens cornua agni similia. » (Apocalypse, XIII, 11.)

63, 64 (Fol. 171 et 172). Tableaux pour trouver le nombre de la bête.

65 (Fol. 171 v°). Rosace.

66 (Fol. 176 v°). Entrelacs couvrant une demi-page.

67 (Fol. 177). « Hi sunt septem angeli habentes septem plagas novissimas... — Hi sunt sancti qui vicerunt bestiam et imaginem ejus et numerum nominis ejus, stantes super mare vitreum, habentes citharas Dei et cantantes canticum Moysi et Agni. » (Apocalypse, XV, 1-3.)

68 (Fol. 178 v°). « Hostium apertum in cælum. — Istum animal dedit angelis septem fialas plenas ira Dei.... » (Apocalypse, XV, 5-7.)

69 (Fol. 179 v°). « Ubi preceptum est septem angelis fundere fialas suas in terra (Apocalypse, XVI, 1.)

70 (Fol. 181). « Primus angelus effudit fialam suam in terram. » (Apocalypse, XVI, 2.)

71 (Fol. 181 v°). » Secundus angelus... — Tercius angelus...» (Apocalypse, XVI, 3 et 4.)

72 (Fol. 183). « Quartus angelus effudit fialam suam super solem. » (Apocalypse, XVI, 8.)

73 (Fol. 183 v°). Combat d'un lion et d'une brebis.

74 (Fol. 183 v°). « Quintus angelus effudit fialam suam super tronum bestiae. » (Apocalypse, XVI, 10.)

75 (Fol. 184). « Sextus angelus effudit fialam suam super flumen Eufraten. » (Apocalypse, XVI, 12.)

76 (Fol. 184). Deux hommes au front chauve s'arrachent la barbe, en présence d'une femme. Le sujet de ce petit tableau, qui a été inséré au bas d'une colonne pour remplir un vide, est expliqué par une inscription à moitié effacée qu'on avait tracée en lettres jaunes sur un fond violacé : « Calvi duo pro hac muliere..... barbas ; » au-dessous du tableau nous lisons ce vers :

Frontibus attritis barbas conscindere fas est.

77 (Fol. 184 v°). « De ore draconis et de ore bestiae et de ore pseudo prophetae spiritus tres inmundi in modum ranarum procedunt. » (Apocalypse, XVI, 13.)

78 (Fol. 193). Les dix rois. (Apocalypse, XVII, 12-14.)

79 (Fol. 193 v°). « Agnus. — Hic occiditur bestia, diabolus quoque et draco vincuntur. — Bestia truncatur. — Diabolus victus. — Draco prostratus. » (Apocalypse, XVII, 8.)

80 (Fol. 195). « Ubi reges terrae et principes et mercatores lugent civitatem Babilonis. » (Apocalypse, XVIII, 9-19.)

81 (Fol. 197). L'ange lance une pierre dans la mer. (Apocalypse, XVIII, 21.)

82 (Fol. 198). Onze médaillons, dont chacun renferme l'image d'une bête.

83 (Fol. 199). « Ubi quatuor animalia et XXIIII seniores adorant tronum. — Ubi Johannes cecidit ad pedes angeli. » (Apocalypse, XIX, 1-10.)

84 (Fol. 201 v°). » Ubi bestia et reges terrae pugnant cum illo qui sedebat in equo.... — Ubi bestia capta est. — Ubi bestia

et pseudo propheta missi sunt in stagnum ignis... » (Apocalypse, XIX, 19-21.)

85 (Fol. 202 v°). « Ubi angelus ligavit draconem id est diabolum in abissum. » (Apocalypse, XX, 1-3.)

86 (Fol. 203 v°). Les trônes et les âmes des justes sous la forme d'oiseaux. (Apocalypse, XX, 4.)

87 (Fol. 206 v°). « Ubi bestia et pseudo propheta et diabolus missi sunt in stagnum ignis et sulphuris. » (Apocalypse, XX, 9.)

88 (Fol. 207 v°, et 208). La nouvelle Jérusalem. (Apocalypse, XXI, 1.)

89 (Fol. 208 v°). « Fluvius a trono exiens. — Hic ostendit angelus Johanni fontem aquae vivae et ex utraque ripa lignum vitae. »

90 (Fol. 215.) « Ubi Johannes cecidit ad pedes angeli. — Ubi Johannes ad VII ecclesias missus est. »

91 (Fol. 217). « Babilonia. »

92 (Fol. 217). Daniel assis dans une chaire et écrivant.

93 (Fol 219 v°). « Ubi Nabucodonosor rex in somnis vidit statuam stantem contra se. »

94 (Fol. 220). « Evulsio lapidis. — Lapis qui percussit statuam factus est mons magnus... »

95 (Fol. 224). « Ubi populi, tribus et linguae adorant statuam auream quam fecit Nabucodonosor rex. — Ubi Nabucodonosor rex jussit tres pueros in fornacem ignis ardentis mittere. »

96 (Fol. 229 v°). « Baltasar rex convivium facit obtimatibus suis. — Baltasar rex aspicit manum scribentem contra candelabrum. — Danihel scripturam exponit. »

97 (Fol. 233 v°). « Daniel. — In lacu sunt septem leone. »

98 (Fol. 234). « Rex incenatus pro Daniele dolens; somnium fugit ab oculis ejus. »

99 (Fol. 235). « Judicium sedit, et libri aperti sunt, milia milium ministrabant ei... »

100 (Fol 239). « Suse civitas. — Ubi hyrcus superavit arietem et evulsit duo cornua ejus.... »

101 (Fol. 241). « Gabrihel alloquitur Danihelem.... — Ubi Daniel languit per dies. »

102 (Fol. 248). « Vir vestitus lineis qui stabat super aquas fluminis alloquitur Danielem de futura desolatione.... »

Le tableau suivant permet de saisir les rapports qui existent entre les peintures des trois manuscrits de Beatus que j'ai en ce moment sous les yeux : le manuscrit de Saint-Sever, celui de M. Didot et celui dont la Bibliothèque vient de s'enrichir.

Manuscrit de St-Sever.	Manuscrit Didot.	Manuscrit nouv. acquis.	Manuscrit de St-Sever.	Manuscrit Didot.	Manuscrit nouv. acquis.
1	»	»	28	30	»
»	1	»	29	»	»
»	2	»	30	31	4
»	3	»	31	32	5
2-9	4-11	»	32	33	6
10	12	»	33	34	7
»	13	»	34	35	8
11	14	»	35	36	9
12	15	»	36	37	10
13	16	»	37	38	11
14	17	»	38	»	»
15	18	»	»	39	»
16	19	»	»	40	12
17	20	»	39	41	»
18	»	»	40	42	»
19	21	»	41	43	»
20	22	»	42	44	13
21	»	»	»	»	14
22	»	»	43	45	»
»	23	»	44	»	»
»	24	»	»	46	»
23	25	»	45	47	15
24	26	1	46	48	16
25	27	2	47	»	»
26	28	3	48	49	17
»	29	»	49	50	18
27	30	»	50	51	19

Manuscrit de St-Sever.	Manuscrit Didot.	Manuscrit nouv. acquis.	Manuscrit de St-Sever.	Manuscrit Didot.	Manuscrit nouv. acquis.
51	»	»	»	79	48
»	52	20	»	80	49
52	53	21	78	»	50
53	54	22	79	81	»
54	55	23	»	82	»
55	56	24	80	83	51
56	57	25	81	84	52
57	58	26	82	»	»
58	59	27	83	85	53
59	60	28	84 I	86	»
60	61	29 & 30	»	87	54
»	»	31	84 II	88	55
61	62	32	85	89	56
»	63	»	86	90	»
»	64	33	»	91	»
62	65	34	87	92	57
»	66	»	88	»	»
63, 64	109, 110	35	»	93	58
65	»	»	»	94	58
66	»	»	89	95	59
»	67	»	90	96	60
»	68	36	91	97	»
»	69	37	»	98	»
67	70	»	»	99	»
68	71	38	92	»	»
69	72	39	93	100	»
70	73	40	94	»	»
71 I	»	41	95	101	»
71 II	74	42	»	102	»
72	75	43	96	103	»
73	»	»	97 & 98	104	»
74	76	44	99	105	»
75	77 I	45	100	106	»
76	»	»	101	107	»
77	77 II	46	102	107 & 108	»
»	78	47			

Je sais tout ce que ces relevés ont d'insuffisant et je regrette de ne pouvoir convenablement analyser et apprécier le caractère et la valeur de ces peintures, notamment de celles qui ornent le manuscrit de Saint-Sever. Je me borne à appeler l'attention de l'Académie sur quelques pages particulièrement intéressantes de ce dernier volume.

En dehors des scènes apocalyptiques, je citerai :

Le frontispice, sur lequel le nom de l'abbé Grégoire, qui a fait exécuter le volume, est encadré d'ornements où M. de Longpérier (1) a reconnu l'imitation d'une inscription coufique.

Le grand A du fol. 14, qui doit certainement être rapproché de l'alpha et de l'oméga du manuscrit de Girone, et du grand A du manuscrit de Saint-Isidore de Léon.

La mappemonde du fol. 45 *bis* verso, dont le fac-similé publié par M. Cortambert (2) peut donner une idée.

Plusieurs pages restées en blanc ont été couvertes par des ornements et par de petits sujets étrangers au texte. Tels sont :

Les entrelacs des fol. 26, 138 et 176 v° ;

Les rosaces des fol. 143 v° et 171 v° ;

Les médaillons à bêtes du fol. 198.

Telle est encore la petite miniature du fol. 184, où nous voyons deux hommes chauves s'arracher la barbe en présence d'une dame dont ils se disputent sans doute les faveurs.

Il est intéressant de comparer entre elles les peintures des différents exemplaires de Beatus, pour se faire une idée de la dérivation et de la dégradation des types, comme aussi de la variété des interprétations qui résultait de la

(1) *Revue archéologique*, 1re série, t. II, p. 698.

(2) *Trois des plus anciens monuments géographiques du moyen âge*. Paris, 1877. In-8° de 31 p. et 2 planches. Extrait du *Bulletin de la Société de géographie*.

différence des époques et du génie propre aux différents artistes. Rien n'est plus instructif que de mettre le manuscrit de Saint-Sever, qui est du milieu du XI^e^ siècle, à côté du manuscrit de M. Didot, qui est de la fin du XII^e^ siècle. Dans le premier, des bordures et des entrelacs, d'une grande pureté de lignes et d'une étonnante richesse de couleurs, rappellent les beaux monuments des écoles carlovingiennes ; beaucoup de tableaux sont empreints d'un sentiment religieux très élevé, tout à fait idéal et comparable aux meilleures peintures byzantines. On peut apprécier ces qualités dans les tableaux qui représentent les serviteurs de Dieu marqués au front par l'ange (fol. 119) ; l'adoration de l'agneau par les justes (fol. 120 v° et 121) ; la glorification de Dieu par les vieillards et les anges (fol. 121 v° et 122) ; les sept anges porteurs de trompettes et l'ange à l'encensoir (fol. 135 v°).

Dans l'autre manuscrit, celui de M. Didot, les encadrements sont à peu près nuls ; les figures, plus raides, moins riches de couleurs, rappellent les majestueuses statues qui font la gloire de nos cathédrales de la fin du XII^e^ siècle ; les animaux sont bien compris, vigoureux et pleins de vie ; les détails d'architecture et de costume sont parfaitement rendus ; mais les types sont souvent devenus vulgaires, par exemple, l'Enfant Jésus du fol. 143, qui provoque le sourire quand on le rapproche du sujet correspondant sur le fol. 159 du manuscrit de Saint-Sever.

La comparaison des deux manuscrits est d'autant plus instructive qu'ils dérivent tous deux d'un type commun, comme le prouvent non seulement la composition et la succession des sujets représentés, mais encore la parfaite ressemblance de certains détails secondaires, par exemple les enroulements qui forment le cadre d'une note relative à la chronologie de l'histoire romaine (fol. 11 v° du manuscrit de Saint-Sever, fol. 12 v° du manuscrit Didot).

Il serait bien désirable que les comparaisons pussent

s'établir entre les principaux exemplaires au moyen de bons fac-similés. Malheureusement nous n'avons guère jusqu'à présent que les trois pages du manuscrit de Saint-Sever reproduites daus le grand ouvrage de M. de Bastard, quatre pages du manuscrit de M. Didot dans le *Bibliophile français*, et une page du manuscrit du Musée britannique dans le recueil de la Société paléographique.

VI

MANUSCRITS DU CABINET DE M. DIDOT

ACQUIS POUR LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE (1)

La bibliothèque de M. Didot renfermait une célèbre collection de manuscrits que nous aurions vivement désiré ne pas voir dispersée. Si elle était entrée en bloc à la Bibliothèque nationale, elle aurait rendu de grands services aux artistes comme aux érudits ; placée à côté des séries de manuscrits que nous devons aux grands amateurs du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle, elle eût immortalisé dans le sanctuaire des Lettres françaises un nom déjà cher aux amis de l'art typographique. Il n'a tenu ni à l'administration de la Bibliothèque, ni aux ministres de l'Instruction publique que des arrangements ne fussent pris pour assurer à notre pays la possession de l'ensemble des collections manuscrites de M. Didot ; mais il était impossible de donner suite à un aussi louable projet, du moment où il était décidé que toute la bibliothèque de M. Didot serait l'objet de ventes successives, dans lesquelles chaque article devait être poussé jusqu'aux prix extrêmes par les libraires les plus audacieux et par les particuliers ou les établissements les plus riches ou les plus intéressés à posséder tel ou tel livre, tel ou tel manuscrit. Dans ces conditions, il eût été insensé

(1) Extrait ou développement de rapports adressés en 1878 et en 1879 à M. Bardoux et à M. Ferry, ministres de l'Instruction publique.

de vouloir entrer en concurrence avec les amateurs pour qui l'argent n'a point de prix, comme disait au XVII^e^ siècle le conseiller Jean Bouhier, qnand il voulait se consoler de ne pouvoir disputer à l'avidité du surintendant Fouquet les manuscrits grecs de Charles de Montchal. La Bibliothèque a donc renoncé, non sans regrets, à tout ce qui, chez M. Didot, tirait principalement sa valeur du caprice ou de la rareté, de la richesse de l'exécution, de la beauté des peintures, de la condition des exemplaires ou du luxe des reliures. Garder en France les documents les plus indispensables aux travaux de nos compatriotes, telle a été l'unique ambition des conservateurs de la Bibliothèque nationale. M. Bardoux et M. Ferry, ministres de l'Instruction publique, ont bien voulu approuver cette manière d'envisager la question. Les crédits qu'ils ont obtenus des Chambres nous ont permis d'effectuer les acquisitions les plus désirables aux deux ventes qui ont eu lieu en juin 1878 et en mai 1879.

Les héritiers de M. Didot se sont acquis des droits à notre reconnaissance, non seulement en nous offrant des délais de payement, mais encore en ajoutant généreusement aux dix manuscrits par nous acquis un onzième manuscrit, qui leur vaudra une place honorable sur la liste des bienfaiteurs de la Bibliothèque nationale.

Suit la notice des manuscrits de M. Didot, qui ont été insérés en 1878 et 1879 dans le fonds latin et dans le fonds français des nouvelles acquisitions.

I. (1) Quadruple version du psautier, savoir : les trois versions latines de saint Jérôme et la version grecque des Septante, transcrite en caractères latins. Voici les premiers mots de chacune de ces versions, qui dans le manuscrit

(1) N° 4 du catalogue de la vente faite en 1879. — Nouv. acq. lat. 2195.

sont disposées synoptiquement sur quatre colonnes, et qui commencent au fol. 8 v° :

Gallicum. — Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum et in via peccatorum non stetit et in cathedra pestilentiæ non sedit. — Sed in lege Domini voluntas ejus et in lege ejus meditabitur die ac nocte. — Et erit tanquam lignum quod plantatum est secus decursus aquarum, quod fructum suum dabit in tempore suo. — Et folium ejus non defluet, et omnia quecumque faciet prosperabuntur. — Non sic impii, non sic, sed tanquam pulvis quem proicit ventus a facie terræ. — Ideo non resurgunt impii in judicio neque peccatores in consilio justorum. — Quoniam novit Dominus viam justorum et iter impiorum peribit.

Romanum. — Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum et in via peccatorum non stetit et in cathedra pestilentiæ non sedit. — Sed in lege Domini voluntas ejus et in lege ejus meditabitur die ac nocte. — Et erit tanquam lignum quod plantatum est secus decursus aquarum. — Quod fructum suum dabit in tempore suo, et folium ejus non decidet, et omnia quæcumque faciet prosperabuntur. — Non sic impii, non sic, sed tanquam pulvis quem proicit ventus a facie terræ. — Ideo non resurgent impii in judicio, neque peccatores in consilio justorum. — Quoniam novit Dominus viam justorum et iter impiorum peribit.

Hebraicum. — Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum et in via peccatorum non stetit in cathedra derisorum non sedit. — Sed in lege Domini voluntas ejus et in lege ejus meditabitur die ac nocte. — Et erit tanquam lignum transplantatum juxta rivulos aquarum. — Quod fructum suum dabit in tempore suo, et folium ejus non defluet, et omne quod fecerit prosperabitur. — Non sic impii, sed tanquam pulvis quem projecit ventus. — Propterea non resurgunt impii in judicio neque peccatores in congregatione justorum. — Quoniam novit Dominus viam justorum et iter impiorum peribit.

Grecum. — Makarios anir os uc eporeuthi en buli asebon. ce en odo amartolon uc esti. ce epi cathedra limon uc ekatisen.

— Alli en ti nomo Kiriu tho thelima autu. ce en to nomo autu meletisi imera ce nictos. — Ce este os to xilon to pefiteumenon para tas diexodus ton idaton. — O ton carpon autu dosi en cero autu. — Ce to fillon autu uc aporusete. ce panta osa an pii cateuvodothisete.— Uc hutos i asebis, uc hutos. allios o chnus on ecripti o anemus apo prosopu tis gis· — Dia tuto uc anastisonte asebis en crisi ude amartoli en buli diceon. — Oti ginosci kirios odon diceon. ce odos asebon apolite.

Chacune de ces quatre versions se termine au fol. 108 par un titre final :

Explicit psalterium gallicum secundum hebraicum et LXX^a^ interpretes emendatum a sancto Hieronimo presbitero. — Explicit psalterium romanum, quod de hebreo in grecum transtulerunt LXX interpretes. — Explicit psalterium hebraicum quod de hebreo in latinum transtulit Hieronimus presbiter. — Explicit psalterium grecum, quod in aliquibus locis concordat cum gallico, in aliquibus cum romano, in aliquibus cum hebraico.

En tête du psautier sont les pièces suivantes :

Fol. 1 v°. « Incipit origo prophetiae regis David psalmorum numero centum quinquaginta. David filius Jesse, cum esset in regno suo, quatuor elegit.... »

Fol. 1 v°. « Hieronimus ad Paulam et Eustochium de correctione psalterii in latino juxta LXX interpretes. Psalterium Romæ dudum positus emendaram.... »

Fol. 2. « Hieronimus Sophronio, quod liber psalmorum unus sit et non plures secundum quosdam, et quod omnes psalmi auctorum sint qui ponuntur in titulis, et quod ipse psalterium de hebreo transtulerit in latinum. Hieronimus Soffronio suo salutem. Scio quosdam putare psalterium in quinque.... »

Fol. 2. « Incipit æpistola sancti Hieronimi presbiteri ad Sunniam et Fretelam, de verbis psalterii, quæ de septuaginta interpretum editione corrupta sunt. Dilectissimis fratribus Sunniæ et Fretelae et ceteris qui vobiscum Domino

serviunt, Hieronimus. Vere in vobis apostolicus.... » — Les corrections interlinéaires qu'on lit à plusieurs endroits de ce morceau témoignent des efforts tentés au XII^e^ siècle, probablement par un moine de Saint-Martin de Tournai. pour rétablir des mots grecs altérés par le copiste du manuscrit.

Fol. 7. « Hieronimus ad Marcellam de diapsalmate. Quæ acceperis reddenda cum fœnore sunt.... »

A la suite du psautier, on trouve (fol. 108) le texte des cantiques, qui sont pour la plupart en quadruple version ; puis, les alphabets latin, grec et hébraïque (fol. 116 v°) ; l'Oraison dominicale et le Symbole des Apôtres en latin et en grec (*ibid.*) ; le *Te Deum*, intitulé « Hymnus sanctorum doctorum Ambrosii et Augustini episcoporum, » dont les onze premiers versets sont seuls accompagnés de la version grecque (fol. 117) ; le Symbole de saint Athanase (fol. 117) ; les Litanies des saints, en latin et en grec (fol. 117 v°).

Une longue inscription tracée à la fin du volume (fol. 118 v° et 119), nous apprend qu'il appartenait à l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, et qu'il avait été copié en 1105 par ordre de l'abbé Eudes, depuis évêque de Cambrai :

Liber Sancti Martini Tornacensis (1) cenobii. Si quis hunc librum de æcclesia Sancti Martini Tornacensis abstulerit vel auferri permiserit, anathema sit. Fiat. Fiat. Amen. Amen. Anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo quinto, et a restauratione hujus cenobii quarto decimo, scriptus est liber iste in hoc ipso cenobio a quodam fratre monacho et subdiacono, precipiente viro venerandæ memoriæ domno Odone primo monacho et primo abbate hujus sancti cenobii. Qui venerandus abbas eodem anno raptus ad episcopatum Cameracensis civitatis, non sine damno totius nostræ congregationis nobis ablatus est; consecratusque est episco-

(1) Une main moderne a transformé ce mot en *Turonensis*.

pus supradictæ Cameracensis civitatis a Manasse Remensi metropolitano et septem comprovincialibus episcopis, anno dominicæ incarnationis millesimo centesimo quinto, indictione tertia decima, epacta III^a^, sexto nonas Julii, die dominica, Romanæ urbis cathedrae presidente domno Paschali papa, Francorum regnum gubernante rege Philippo. Nostrum vero cenobium rexit annis XIII^cim^, in quibus ita ei divina gratia affuit ut, cum ante ejus adventum per trecentos fere annos nullus in hoc loco monachus fuerit, infra duodecim annos, non solum terras et mansiones et officinas et quæque usibus servorum Dei sunt necessaria, verum etiam plus quam LXX^ta^ monachos omnipotenti Domino regulariter servituros in hoc loco aggregaverit.

Volume sur parchemin, de 119 feuillets. 375 millimètres sur 285.

De ce manuscrit, l'un des plus précieux débris de la bibliothèque de Saint-Martin de Tournai (1), parait dériver le Psautier quadriparti de Saint-Amand, aujourd'hui conservé à Valenciennes. Il faut aussi en rapprocher le manuscrit latin 15198 de la Bibliothèque nationale ; mais celui-ci ne renferme, en regard les unes des autres, que la version hébraïque, la version romaine et la version grecque écrite en caractères latins. — Nous avons aussi, dans le magnifique psautier, n° 8846 du fonds latin, la réunion des trois versions latines de saint Jérôme. — Dans la préface de son édition du *Psalterium juxta Hebræos Hieronymi* (Lipsiæ, 1874. In-8), M. Paul de Lagarde a donné quelques indications sur plusieurs manuscrits qui renferment synoptiquement les différentes versions du psautier (2).

II. (3) Évangéliaire de l'abbaye de Luxeuil.

Les 50 feuillets de parchemin, hauts de 400 millimètres

(1) Voyez *Le Cabinet des manuscrits*, I, 217.
(2) Voyez aussi le *Serapeum*, année 1865, t. XXVI, p. 321.
3) N° 9 de la vente de 1879. — Nouv. acq. lat. 2196.

et larges de 280, dont se compose ce volume, sont les débris d'un manuscrit beaucoup plus considérable, qui renfermait les quatre Évangiles, avec les préfaces de saint Jérôme, les canons d'Eusèbe et la table des évangiles propres aux différentes messes de l'année. A la fin du XVIII^e^ siècle ou au commencement du XIX^e^, on a détruit le corps de ce beau volume, en n'épargnant guère qu'une partie des pages ornées de peintures. Ce qui subsiste est d'une importance innappréciable pour l'histoire de l'art du XI^e^ siècle. La valeur en est encore augmentée par les renseignements positifs que nous possédons sur l'origine de ce merveilleux monument : il a été fait par les soins de Gérard, abbé de Luxeuil, qui vivait au milieu du XI^e^ siècle. Cela résulte des inscriptions tracées sur les fol. 2 et 20.

Le fol. 2 est rempli par un tableau qui représente le livre offert par l'abbé Gérard à saint Pierre, patron de l'église de Luxeuil :

Luxovii pastor, Gerardus, lucis amator,
Dando Petro librum, lumen michi posco supernum.

Au fol. 19, sur un fond pourpré, se détache en lettres d'or une pièce de quatorze vers, dans lesquels l'auteur, après avoir exposé la signification symbolique du lion, termine par des vœux en faveur de l'abbé Gérard :

Convenit omnimodis Christo natura leonis,
Cujus ad occursum timet omnis turba ferarum.
Hic stans intrepidus, proprio de robore fisus,
Bestia nulla sibi feritate valet sociari.
Non oculos claudit, cum membris somnia tradit ;
Sic, caro cum Christi requievit in ore sepulchri,
Spiritus infernum vigilans confregerat imum ;
Plebs pia gaudebat, hunc et perversa timebat.
Hinc victor rediit, et demonis agmina vicit,
Fortis, servorum deducens milia secum.

Nemo resistebat illi, quia nemo valebat.
Fit leo surgendo, de terra soma levando,
Auxilio cujus pius auctor codicis hujus
Abba Gerart vivat animæ et de morte resurgat.

Il devait y avoir des pièces analogues pour l'ange de saint Matthieu, le bœuf de saint Luc et l'aigle de saint Jean. Cette dernière nous a seule été conservée, au fol. 46 :

Quod soleant aquilæ super aeris alta volare,
Et patulis oculis radios intendere solis,
Congruit hoc merito Johanni mystice sancto,
Pennis virtutum qui sumpsit ad astra volatum,
Solem justiciæ cernens fervoris in igne,
Et vidit Verbum Patri deitate coævum.
Hoc et descripsit ut vix mens cernere possit.
Congruit atque Deo, qui, mortis milite victo,
Carnem de terra nostram transvexit ad astra.

Les peintures et les ornements de l'évangéliaire de Luxeuil, qui sont à rapprocher des peintures de l'évangéliaire n° 8892 du fonds latin, mériteraient d'être l'objet d'une étude approfondie. On en peut entrevoir l'intérêt par les notices abrégées de M. Darcel (1) et de M. Pawlowski (2).

III. (3) Histoire d'Alexandre par Arrien ; traduction latine de Pierre-Paul Vergerio.

Fol. 1. « Ad Sigismundum de Luçenborch, Romanorum imperatorem et Ungariæ Bohemiæque regem, Petrus Paulus Vergerius. Prohemium incipit. Jussisti me, Sigismunde, clementissime imperator, ut Arriani historiam.... » —

(1) *Gazette des Beaux-Arts*, t. XX, année 1866.
(2) Catalogue de la vente faite en 1879, p. 22-26.
(3) N° 53 de la vente de 1878. — Nouv. acq. lat. 1303.

Fol. 2. « Arriani de gestis Alexandri Macedonis liber primus foleiciter incipit. Quæcunque quidem Ptolomeus Lagi et Aristobolus Aristoboli... » — Fol. 162 v°. «... Iste mihi sermo conscriptus est tendens etiam ipse in Alexandrum Philippi Macedonem. Finis rerum indicarum. Deo gratias. »

Volume sur parchemin de 162 feuillets. 286 millimètres sur 204. Belle écriture ronde du xv^e^ siècle. Le copiste a mis son nom au bas du dernier feuillet : « Jacobus Çassenhem scripsit. » Grandes initiales peintes ; élégants ornements sur les marges de plusieurs feuillets. Au bas de la première page, écu palé d'or et d'azur de six pièces, supporté par deux anges, qui soufflent dans des trompettes ornées de banderoles roses ; sur la première banderole se détache la lettre N, et sur l'autre la lettre V, ce qui doit être le chiffre du pape Nicolas V. Au milieu de la bande peinte qui orne le fol. 42 v°, on remarque un ange tenant suspendu à un cordon des armes qui doivent être celles de Nicolas V : de gueules à deux clés d'argent placées en sautoir et surmontées de la tiare.

Reliure originale, en cuir brun, avec ornements à froid, dans le goût italien.

IV. (1) L'Institution oratoire de Quintilien, avec beaucoup de corrections marginales et interlinéaires.

Volume sur parchemin, de 234 feuillets. 302 millimètres sur 230. Écriture très élégante, sur deux colonnes, de la première moitié du xv^e^ siècle. Les trois premiers feuillets ont été refaits après coup. Au bas de la première page sont peintes les armes suivantes : écartelé d'or et de gueules, le second quartier étant chargé d'une croix de sable.

Ce manuscrit porte le cachet « di casa Minutoli Tegrimi. » Il avait été cédé à M. Didot par M. Eug. Piot.

(1) N° 6 de la vente de 1878. — Nouv. acq. lat. 1301.

V. (1) Tragédies de Sénèque, avec gloses marginales et interlinéaires. Ce recueil, qui est intitulé : « Tragedie morales Senece, » comprend :

Hercules furens (fol. 1);
Thiestes Atreus (fol. 8 v°);
Thebas Edipus (fol. 15), avec une lacune à la fin ;
Ypolitus (fol. 18), avec une lacune au commencement ;
Edipus cruentus (fol. 24) ;
Troas Hecuba (fol. 30) ;
Medea (fol. 37) ;
Agamenon (fol. 43) ;
Octavia (fol. 48 v°) ;
Hercules Otteus moriens (fol. 54).

Sur le dernier feuillet, le copiste du manuscrit a ajouté les trois pièces suivantes :

1° « Carmina magistri Petri de Mogliis. Herculis insani... » Pièce de dix vers indiquant le sujet des tragédies de Sénèque.

2° Le chœur des Thébains dans Hercule furieux : « Jam rara micant... » Il est précédé de cette note : « Aliqui libri habent ista carmina ante principium *Jam claro micant sidera mundo*, sed major pars librorum non habet. »

3° Un chœur d'Edipe : « Turgida pampineis..., » précédé de cette note : « Unam tragediam inveni habentem infra scripta carmina in quinta tragedia, Corus *Efusam*, post versum *Te senior turpi sequitur Silenus asello*. Alii libri communiter non habent. »

Volume sur parchemin, de 65 feuillets, de 400 millim. sur 265. Copie de l'année 1381, comme le prouve la note inscrite au bas du fol. 65 : « Janue 7 septembris 1381 explevi hoc scriptum tragediarum. »

(1) N° 22 de la vente de 1878. — Nouv. acq. lat. 2481.

VI. (1) Poésies de Prudence, avec des gloses qui sont les unes latines, les autres germaniques.

A la suite de la pièce relative à sainte Agnès sont deux inscriptions en vers, savoir : 1° (Fol. 52) « Versus Constantinæ, Constantini filiæ, scripti in absida basilicæ quam condidit in honore sanctæ Agnetis virginis Christi :

Constantinna Deum venerans XPIS⊖O que dicata
Omnibus impensis devota mente paratis.... »

Cette première pièce se compose de quinze vers (2), dont les initiales donnent en acrostiche les mots CONSTANTINNA DEO. — 2° (Fol. 52 v°) « Incipiunt versus Damasi pape de eadem :

Fama refe[r]t sanctos dudum genuisse parentes
Agnen cum lugubres cantus tuba concrepuisset.... »

Il y a dix vers à cette pièce.

Un espace blanc qui avait été réservé à la suite de l'Hamartigenia a été rempli par la transcription d'un traité en prose, dont voici le titre et les premiers mots : (Fol. 134 v°) : « De edificatione fidei et concordiae. Fides et concordia vel menti uniuscujusque fidelis adsit. Spiritalem doctrinam digne percipere, et dignum Deo habitaculum, hoc est urbem vel templum, in semetipsa mens construere potest. Aurea arundo intellegi valet regale Christi sacerdotium....» L'écriture de ce morceau n'est guère plus récente que celle du reste du volume.

Au fol. 199 v°, poème de 168 vers sur la pénitence et le dernier jugement :

Inter florigeras fœcundi cespitis herbas,
Flamine ventorum resonantibus undique ramis,

(1) N° 24 de la vente de 1878. — Nouv. acq. lat. 241.

(2) L'historique de cette inscription est dans le grand ouvrage de M. de Rossi sur les mosaïques de Rome, chapitre relatif à l'abside de Sainte-Agnès hors les murs.

Arboris umbriferi mestus sub tegmine solus,
Dum sedi subito planctu turbatus amaro,
Carmina prætristi cecini hæc lugubria menti,
Utpote commemorans scelerum commissa meorum,
Et maculas vitæ mortisque inamabile tempus,
Judiciique diem horrendo examine magnum,
.....
Munera leta suis donet in æthra pius
Sic Deus Omnipotens faciat sic Christus ab alto
Jungat nos pariter leta sub sole dies.

Les 19 derniers feuillets du volume (Fol. 203-221) sont remplis par les trois premiers livres du poème de Paulin de Périgueux sur la vie de saint Martin: « Incipit opus Paulini Petrecorcordiæ *(sic)* de vita sancti Martini episcopi versibus. »

Sparserat in toto lumen venerabile mundo
Christus evangelici reserans mysteria regni
.....
Criminis auctorem peccatum a fomite tollens
Et stirpem exosam prima ab radice recidens.

Volume sur parchemin, de 221 feuillets. 222 millimètres sur 185. Écriture allemande du x^e^ siècle ou du commencement du xi^e^.

Vôici quelques exemples des gloses interlinéaires des poésies de Prudence.

Fol. 2 v°. Toga : *dinckivuati.*
3 v°. Stertere : *ruizan.*
4. Sat convolutis : *kirigilotan.*
4 v°. Miles togatus : *sprahman, qui foro disputat.*
— Forensis gloria : *a foro dinclich.*
5. Ac fenoris : *lehnes vel usuræ.*
— Multa fucis illita : *trukihettin peccatis.*
— Ebenoque : *haganpuocha.*
6. Calamum : *angol.*
— Coma : *givasoti.*

6 v°. Liquat : *kivlozat.*
9. Canistris : *canistellis zeinim.*
9 v°. Constanter : *paldlicho.*
— *Daz niuvissi suntar vuo lauvissi.*

VII. (1) Dictionnaire latin français de Firmin Le Ver, suivi d'éléments de grammaire en latin et en français.

Incipit Dictionarius a Catholicon et Hugucione atque a Papia et Britone extractus, atque a pluribus aliis libris gramaticalibus compilatus, et hoc secundum ordinem alphabeti. Ut ad sapienciam per gramaticam venire nos possimus, sciendum est quod quinque sunt claves sapiencie.... — .... Zuccara, succara, *sucre*, species aromatica.

Sit tibi laus, Christe, quoniam liber explicit iste.
Hic liber est scriptus. Qui scripsit sit benedictus.

Explicit Catholicon.

Explicit liber iste, qui proprie nominari debet Dictionarius, quia omnes dictiones seu significationes quas in Catholicon et Ugutione atque in Papia et Britone, et eciam in pluribus aliis libris gramaticalibus repperire potui, ego Firminus Verris de villa Abbatisville in Pontivo Ambianensis diocesis oriundus, religiosus professus ac hujus domus Beati Honorati prope dictam villam Abbatisville, Cartusiensis ordinis, prior indignus, per viginti annorum curricula, et amplius, cum maxima pena et labore insimul congregavi, compilavi et conscripsi ; unde infinitas Deo patri jam refero gratias, qui per coeternum filium suum in Spiritus sancti gratia nostrum librum sic compilatum cum maximo labore et pena ad finem tamen usque complevit, qui dictus dictionarius anno Domini millesimo cccc° quadragesimo, mensis Aprilis die ultimo, completus fuit et finitus. Pro quibus laboribus ego supradictus hujus operis compilator vos obsecro omnes in visceribus caritatis, quicumque in libro isto studere volue-

(1) N° 29 de la vente de 1878. — Nouv. acq. fr. 1120.

ritis, ad Christi laudem et gloriam, michi ex divina gratia rependatis, quatinus pro salute anime mee, salutationem beate Marie semper Virginis dicere vos velitis, quatinus vestris orationibus et precibus adjutus, omniumque meorum percepta venia peccatorum, una vobiscum ad eterna valeam pervenire gaudia, ubi, jam revelata facie, illa vera et coeterna perfruamur sapiencia, cum Patre et Spiritu sancto per infinita secula. Amen. Amen.

Suivent les premiers et les derniers mots des éléments de grammaire, en latin et en français:

Partes orationis quot sunt ? Octo. — Que ? Nomen, pronomen, verbum, adverbium.... — .... infinitivo modo, tempore presenti et preterito imperfecto *velle;* preterito perfecto et plusquam perfecto *voluisse*. Futuro caret. Unum participium habet, quod est *volens*.

Quantes parties d'orison sont ? VIII, qui sont le nom, le pronom, le verbe, le adverbe, le participe, le conjonction, le preposicion et le interjection... — ... tous les noms du monde sont de tierche personne, fors IIII, qui sont sils : Ego, tu, nos et vos. Expliciunt principia gramaticalia.

Suivent de courtes observations sur les verbes déponents, sur le genre, les finales et les anomalies de certains noms, sur la conjugaison des verbes et sur quelques difficultés de construction.

Volume sur parchemin. 471 feuillets. 318 millimètres sur 230. Écriture sur deux colonnes de l'année 1440 ou environ. A fait partie de la bibliothèque de M. le marquis Le Ver, qui l'avait acheté en 1804.

VIII. (1) Les Grandes chroniques de France, depuis le commencement jusqu'à l'avènement de Charles VI. Le texte se termine par les mots: «... et feust tout le royaulme

(1) N° 63 de la vente de 1878. — Nouv. acq. fr. 3372.

gouverné par lui et en son nom, lequel avis fu raporté aux diz ducs, lesquels le conscentirent et orent agreable et cetera. Amen. Cy fenissent les faiz du bon roy Charles le quint ainsi nommez. » C'est également par les mots « et orent agreable, » que finissent cinq autres exemplaires des Grandes chroniques conservés à la Bibliothèque nationale sous les nos 73, 2611 et 2612, 2613 et 2614, 2615 et 10143.

La miniature du frontispice et plusieurs initiales peintes ont été refaites par M. Victor Rougé. C'est à la plume de ce calligraphe qu'il faut attribuer les deux premières lignes des deux colonnes du fol. 1 recto, les lignes 1-21 de la première colonne du fol. 1 verso et les lignes 1-19 de la seconde colonne de la même page.

Volume sur parchemin, de 404 feuillets. 455 millimètres sur 346. Écriture sur deux colonnes, de la fin du XIVe ou du commencement du XVe siècle.

Cet exemplaire a fait partie de la collection d'Armand Bertin, qui l'avait acheté en Angleterre.

Reliure en cuir de Russie, avec fermoirs en argent, exécutée par Gruel.

IX. (1) Relation en vers du combat des trente Bretons contre trente Anglais.

Seignours or escoutez et trestous bons barons,
Baneretz, chevaliers et trestous nobles homs,
Evesques et abbés, gents de religions,
Gentilz homes, bourgois de toutes nacions
.....
Qu'ilz ayent de paradis la pardurable vie,
Au jour du jugement que dampnés ne soient mye,
Sainct Michel Gabriel leur soyés en aye ;
Or en dirons Amen chascun que Dieu l'ottrie.
Explicit la bataille de Trante.

(1) N° 35 de la vente de 1878. — Nouv. acq. fr. 4165.

Petit volume sur parchemin, de 8 feuillets. 230 millimètres sur 156. Écriture du xv^e^ siècle. Miniature en tête.

Relié par Capé en maroquin rouge.

X. (1) Le roman des prophéties de Merlin, ou plutôt le roman de Joseph d'Arimathie, la vie de Merlin et la Quête du saint Graal.

Ci comence le romanz des prophecies Merlin. Ce devent (?) savoir tuit pecheor que, devant ce que nostre sires venist en terre, que il fesoit paller les prophetes en son non et anoncier sa venue en terre.... — .... que il feist à touz ceus merci qui volentiers orroient son livre et le feroient escrire por remembrance as prodes homes, et vos en dites tuit Amen. Ci fenist le romanz des prophecies Merlin et est au (*place d'un mot gratté*), et fust fait l'an de Nostre Seygnor MCCC^e^ P^o^.

Volume sur parchemin, de 125 feuillets. 240 millimètres sur 174. Écriture sur deux colonnes, de l'année 1301.

Reliure en parchemin vert, aux armes du chancelier d'Aguesseau.

XI. (2) Dernière partie de Lancelot du Lac, la Quête du saint Graal, et la mort d'Artus.

Fol. 9. Ci endroit dit li contes que, quant Agravains se fu partiz de ses compaignons, si come vos avez oi qu'il erra II jorz.... — .... qu'il n'est nus, s'il les veist, qui ne s'en peust merveiller. Si fenist ici mestres Gautier Map son livre et conmence le seint Graal.

Fol. 138. A la veille de la Pentecoste, quant li compaignon de la Table reonde furent venu à Kamaalot, et il orent oi le servisse. .. — .... Si furent mis ses escrit et gardées en

(1) N° 43 de la vente de 1878. — Nouv. acq. fr. 4166.

(2) N° 45 de la vente de 1878. — Nouv. acq. fr. 1119.

l'almere de Salebieres, dont mestre Gautier Map l'estrest à fere son livre del seint Graal, por l'amor del roi Henri, son seignor, qui fist l'estoire translater de latin em françois. Si se test atant li contes que plus n'en dit des aventures del seint Graal.

Fol. 192. Après ce que mestres Gautier Map ot treitié des aventures del Graal asez sofisament, si com il li sembloit, si fu avis au roi Henri son seigneur que ce qu'il l'avoit fet ne devoit pas sofire se il ne racontoit.... — .... Si se test ore atant mestre Gautier Map de l'estoire, quar bien a tot mené à fin selonc les choses qui en avindrent, et define ci son livre, que après ce n'en poroit nus raconter chose qui ne mentist. Explicit la mort au roi Artus.

En tête du volume (Fol. 1-8) on a relié un cahier d'un manuscrit du xv^e^ siècle, contenant les dits d'Onese, de Macdarge, de Thesile, de saint Grégoire, de Galien et de plusieurs sages.

Volume sur parchemin, de 245 feuillets. 340 millimètres sur 235. Écriture sur deux colonnes, du xiii^e^ siècle. — Les fol. 215-235 sont sur papier et ont été refaits au xv^e^ siècle pour combler une lacune du manuscrit.

Sur les marges des fol. 7 et 191 v°, signature de LYONNET D'OUREILLE, en caractères du xv^e^ siècle. Au second endroit elle est accompagnée de la devise: « Peu à peu j'atans l'eure. »

Ce manuscrit a été donné à la Bibliothèque par les héritiers de M. Didot.

VII

LE PSAUTIER DE SAINT LOUIS

ET

LES DEUX MANUSCRITS DE GUILLAUME DE JUMIÈGES

CONSERVÉS A L'UNIVERSITÉ DE LEYDE (1)

Entre autres manuscrits précieux que l'obligeance du Docteur du Rieu me permit d'examiner, il y a quelques semaines, à la bibliothèque de l'Université de Leyde, il en est trois qui, à des titres divers, méritent de fixer pendant quelques instants l'attention de l'Académie.

Le premier est un Psautier, dont plusieurs bibliographes ont parlé, sans cependant éclaircir d'une façon décisive plusieurs des questions qui s'y rattachent. Le travail le plus récent et le plus détaillé dont, à ma connaissance, il ait été l'objet, est un mémoire dans lequel M. le baron Kervyn de Lettenhove s'est principalement attaché à montrer que ce psautier a servi à saint Louis et qu'il renferme un grand nombre d'annotations tracées de la main du saint roi (2).

Je crois pouvoir établir que, si la première de ces propositions est justifiée, la seconde ne supporte pas l'examen.

(1) Notice lue à l'Académie des inscriptions le 5 septembre 1879.

(2) *Le Psautier de saint Louis de la bibliothèque de l'Université de Leyde.* Bruxelles, s. d. In-8 de 11 p. Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XX, n° 7.

Commençons par déterminer l'origine du manuscrit. C'est là un point essentiel, qui a été jusqu'à présent négligé.

Le Psautier n° 318 de la série supplémentaire de Leyde est un volume de 185 feuillets de parchemin, haut de 244 millimètres et large de 175. L'écriture doit être rapportée à la fin du XII^e^ siècle, et non pas à la fin du XV^e^, comme l'a supposé Jacques Geel (1). Il renferme un calendrier (fol. 1), une suite de tableaux de l'Ancien et du Nouveau Testament (fol. 7-29), disposés de telle façon qu'à deux pages peintes placées en regard l'une de l'autre succèdent deux pages blanches (2), les psaumes (fol. 30 v°) et les cantiques (fol. 167), le symbole de saint Athanase (fol. 177 v°), les litanies des saints (fol. 179 v°) et les oraisons à réciter après les 25 psaumes affectés à chacun des jours de la semaine (fol. 184). Ce dernier morceau est une addition du XIII^e^ siècle.

Le psautier a dû être exécuté en Angleterre. Cela résulte du grand nombre de saints anglais inscrits au calendrier et dont la plupart n'ont jamais été admis ni dans la liturgie romaine ni dans les liturgies gallicanes.

VII Kal. Martii.	Milburge virginis.
XVI Kal. Apr.	Depositio sancti (*sic*) Geretrudis.
XIII Kal. Apr.	Sancti Cuthberti episcopi.
III Idus Apr.	Sancti Gudlaci confessoris.
XIII Kal. Maii.	Sancti Alphegi episcopi et martyris.
VIII Kal. Maii.	Sancti Wilfridi archiepiscopi.
Nonis Maii.	Sancti Johannis archiepiscopi.
XIIII Kal. Junii.	Sancti Dunstani episcopi.
XIII Kal. Junii.	Sancti Adelberti regis et martyris.
VII Kal. Junii.	Sancti Augustini, Anglorum episcopi.
XV Kal. Julii.	Sancti Botulfi abbatis.

(1) *Catalogus librorum manuscriptorum qui inde ab anno* 1741 *bibliothecæ Lugduno Batavæ accesserunt*, p. 78.

(2) La liste des sujets représentés se trouve dans la notice de M. Kervyn de Lettenhove, note au bas des pages 5 et 6.

X Kal. Julii.	Sancti Albani martyris.
IX Kal. Julii.	Sancte Edeldride virginis.
VI Nonas Julii.	Sancti Swithuni episcopi.
VIII Idus Julii.	Sancti Grimbaldi confessoris.
XVI Kal. Augusti.	Sancti Kenelmi, regis et martyris.
Nonis Augusti	Sancti Oswaldi, regis et martyris.
II Kal. Sept.	Sancti Aidani, episcopi et confessoris.
Nonis Sept.	Translatio sancti Cuthberti episcopi.
V Idus Oct.	Translatio sancti Augustini episcopi.
IIII Idus Oct.	Sancti Wilfridi, episcopi et confessoris.
XVI Kal. Nov.	Translatio sancte Etheldride virginis.
XII Kal. Dec.	Sancti Ædmundi, regis et martyris.
III Nonas Dec.	Sancti Birini episcopi.
IIII Kal. Jan.	Sancti Thome, archiepiscopi Cantuariensis.

La liste des martyrs, des confesseurs et des vierges invoqués dans les litanies ne dénote pas moins évidemment une origine anglaise :

Oswalde, Albane, Ædmunde, Ædwarde, Thoma, Ælfege... (Fol. 180.)
Augustine, Guthlace, Wilfride, Swithune, Dunstane, Johannes, Botulphe, Aidane... (Fol. 180 v°.)
Ætheldrida, Æthelburga, Sexburga, Wereburga... (Fol. 181.)

Une note inscrite dans le calendrier, en regard du 7 juillet, peut faire supposer que le psautier a été fait, soit pour Geoffroi Plantagenêt, archevêque d'York (de 1191 à 1212), soit pour un ami de ce prélat. Elle est ainsi conçue : « Obitus Henrici, regis Angl[orum], patris domini G. Eboracensis archiepiscopi. »

Ainsi le psautier est d'origine anglaise. Je suppose que, peu de temps après la mort de Geoffroi Plantagenêt, il tomba entre les mains de Louis, fils de Philippe-Auguste, quand ce prince se rendit en Angleterre à l'appel des barons révoltés contre Jean sans Terre. Le prince Louis offrit ce psautier à sa femme Blanche de Castille. Ainsi s'explique la mention de la mort d'Alfonse, roi de Castille, père de

Blanche, qui a été ajoutée dans le calendrier en regard du 6 octobre : « Obiit Aldefonsus, rex Castelle et Toleti (1). » Il n'y a dans le volume aucune autre note du même genre.

Il eût été difficile de trouver un plus beau livre écrit en gros caractères ; l'éclat des peintures et la netteté de l'écriture, semblaient le recommander pour en faire le premier livre de lecture d'un jeune prince. Aussi Blanche de Castille l'employa-t-elle pour apprendre à lire à Louis, son fils aîné. Le souvenir de cette intéressante particularité est rappelé par une double inscription, qui a été tracée vers le commencement du XIV^e^ siècle et qui se lit d'abord sur le fol. 30 v°, puis sur le fol. 185 :

CIST PSAULTIERS FUT MONSEIGNEUR (2) SAINT LOOYS, QUI FU ROYS DE FRANCE, OUQUEL IL APRIST EN S'ENFANCE (3).

Autant il est légitime d'accepter la tradition attestée par cette note, autant il serait dangereux de voir des notes autographes de saint Louis dans les extraits du psautier qui ont été ajoutés sur les marges d'un assez grand nombre de feuillets. Il est facile de trouver dans ces extraits des allusions aux sentiments que saint Louis a dû éprouver, soit en partant pour la croisade, soit pendant sa captivité, soit après sa délivrance. Mais, pour que les rapprochements eussent quelque valeur, il faudrait que les annotations fussent bien du temps de saint Louis. Or elles sont au moins postérieures de deux cents ans.

Nous ne demanderons donc pas au Psautier de Leyde un exemple (encore à trouver) de l'écriture de saint Louis : mais nous continuerons à le vénérer comme le livre dans lequel le saint roi puisa les premiers éléments de son ins-

(1) La mort d'Alphonse est rapportée au 5 octobre 1214, par la chronique de Bernard Itier, dans les *Chroniques de Saint-Martial*, éd. Duplès-Agier, p. 92.

(2) Il y a au fol. 185 : *fu monseignor*.

(3) *S'anfance*, au fol. 185.

truction. C'est à ce titre qu'il fut longtemps conservé dans la maison royale.

A la mort de Charles V, il se trouva au Louvre, non pas dans la tour de la Librairie, mais dans la grande chambre du roi. L'inventaire général, dont notre savant confrère M. Labarte vient de donner une édition, le désigne en ces termes :

Item ung gros psaultier nommé le Psaultier saint Loys, très richement enlumyné d'or, et ystorié d'anciens ymages ; et se commance le second fueillet (1) *cum exarcerit* ; et est le dit psaultier fermant à deux fermouers d'or, neellez à fleurs de liz pendans à deux laz de soye et à deux gros boutons de perles et une pippe d'or (2).

Il faisait encore partie du mobilier de la couronne, au mois de septembre 1418, lors de l'inventaire de Dreux le Maréchal et Pierre de Canteleu (3) ; mais il fut noté comme absent, quand Michel de Lailler et Audry de Courtevache firent un récolement de ce même mobilier, à la fin de l'année 1420 (4).

Dans la période comprise entre l'inventaire de 1418 et le récolement de 1420, le Psautier de saint Louis était passé chez Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Un état des joyaux et autres ornements conservés à Dijon, en

(1) Le rédacteur de l'inventaire n'a point compté le feuillet sur lequel il n'y a que le mot *Beatus* (fol. 30 v°) ; il a considéré comme second feuillet celui qui est aujourd'hui coté 32 et au haut duquel les mots *Cum exarserit* se détachent de façon à frapper l'œil, en éclipsant un bout de ligne qui précède : *tur Dominus et pereatis de via justa.*

(2) *Inventaire du mobilier de Charles V*, p. 340, article 3303. (Collection des documents inédits.)

(3) L'inventaire de 1418 indique le psautier de saint Louis à peu près dans les mêmes termes que l'inventaire de 1380 ; voyez l'édition qu'en a donnée M. Douet d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. II, p. 324, article 200.

(4) Le récolement de 1420 est marqué sur les marges de l'inventaire de 1418 ; il a été compris dans la publication de M Douet d'Arcq.

date du 12 juillet 1420, le décrit avec beaucoup de précision :

Ung ancien psaultier de grosse lettre, et y est escript que c'est le psaultier monseigneur saint Loys, ouquel il aprint en son enfance, garni de deux fermaulx d'argent doré, armoyez aux armes de France et une pipe d'argent doré (1).

De Dijon le psautier fut porté à Bruges, où l'existence nous en est révélée, vers l'année 1467, par un article d'inventaire ainsi conçu :

Ung autre livre en parchemin, qui est saultier, couvert de baudequin à fleurs de lis, et est intitulé : Cest saultier fut à monseigneur saint Loys, à cloant d'argent doré, comançant au second feuillet, après le kalendriel et plusieurs ystoires, *qui non habent* (2), et au dernier *mundemur in mente* (3).

J'ignore quand le Psautier de saint Louis sortit de la librairie des ducs de Bourgogne. Il fut donné, en 1741, à la bibliothèque de l'Université de Leyde par I. Van den Bergh.

Le second manuscrit dont je veux entretenir l'Académie est le n° 20 de l'ancien fonds de la bibliothèque de Leyde, volume écrit sur deux colonnes, dans la première moitié du XII^e^ siècle, et composé de 106 feuillets, qui sont hauts de 322 millimètres et larges de 224.

La description que J. Zacher a publiée de ce manuscrit

(1) *Les Ducs de Bourgogne*, par L. de Laborde, II, 266, n° 4255. J'ai collationné ce texte sur l'inventaire original, qui est à la Bibliothèque nationale, V^c^ de Colbert, vol. 127.

(2) *Habent* est une faute de copie dans l'inventaire ; il faut lire *abiit*. — Dans le Psautier de Leyde les fol. 31 et 185, qui sont le second et le dernier du texte, commencent bien par les mots *qui non abiit* et *mundemur in mente*.

(3) Barrois, *Bibliothèque protypographique*, p. 171, n° 1130.

en 1843, dans le *Serapeum* (1), m'en avait fait entrevoir l'importance. Je lui consacrai donc la meilleure partie des deux journées que je passai à Leyde, et je n'eus pas à le regretter, puisque cet examen m'a conduit à y reconnaître un débris de la bibliothèque de l'abbaye du Bec et un manuscrit original de Robert de Torigni, le célèbre historien normand du XII^e^ siècle.

Les manuscrits du Bec sont faciles à distinguer, lors même que, pour en dissimuler l'origine, les possesseurs modernes ont fait disparaître le nom de l'abbaye, qui devait se trouver en tête. Il y a, en effet, au verso d'un des premiers feuillets de garde, des tables écrites avec beaucoup de netteté et de régularité par un bibliothécaire du XII^e^ siècle, et la teneur même de ces tables est scrupuleusement reproduite dans le catalogue que Robert de Torigni nous a conservé et que M. Ravaisson (2) a eu l'heureuse idée de publier en 1841. A proprement parler, ce catalogue n'est guère que la copie et la réunion méthodique des tables ou titres placés en tête de chaque manuscrit, et Robert de Torigni a très justement intitulé son catalogue : TITULI LIBRORUM BECCENSIS ALMARII, *Relevé des titres des livres de la bibliothèque du Bec.* A l'appui de cette observation, je citerai le manuscrit latin 12211 de la Bibliothèque nationale, que les bénédictins de Saint-Germain des Prés avaient tiré de l'abbaye du Bec. Voici ce qu'on lit, d'une part, sur la garde du ms. 12211, et, d'autre part, sur le catalogue à nous transmis par Robert de Torigni.

Garde du ms. 12211.	Catal. de Robert de Torigni (3).
In hoc volumine continentur libri beati Augustini :	In alio :
De pastoribus liber unus.	Sermo de pastoribus.
De ovibus liber unus.	Sermo de ovibus.

(1) IV, 30.
(2) *Rapports sur les bibliothèques de l'Ouest*, p. 375.
(3) Ravaisson, p. 376.

De baptismo adversus Donatistas libri septem.	De baptismo adversus Donatistas libri septem.
De baptismo parvulorum libri duo.	De baptismo parvulorum libri duo.
De eadem re epistola ipsius ad Marcellinum.	Epistola Augustini ad Marcellinum.
De unico baptismo liber unus.	De unico baptismo liber unus.
De spiritu et littera liber unus.	De spiritu et littera liber unus.

On peut encore faire un rapprochement plus significatif entre l'inscription tracée sur le fol. 1 v° du ms. 20 de Leyde et un autre passage du catalogue de Robert de Torigni.

Garde du ms. 20 de Leyde.	Catal. de Robert de Torigni (1).
In hoc vol[umine conti]nentur:	In uno volumine :
Historiæ [Norm]anorum libri octo, vide[licet] ab adventu Hastingi in regnum Francorum usque ad mortem primi Henrici regis Anglorum et ducis Normannorum.	Historie Normannorum libri septem (2), videlicet ab adventu Hastingi in regnum Francorum usque ad mortem primi Henrici regis Anglorum et ducis Normanorum.
Item vita Caroli Magni imperatoris Romanorum et regis Francorum.	Item vita Caroli Magni imperatoris Romanorum et regis Francorum.
Item vita Alexandri Magni regis Macedonum.	Item vita Alexandri Magni regis Macedonum.
Item epistola ejusdem de situ Indiæ ad Aristotelem magistrum suum.	Item epistola ejusdem de situ Indie ad Aristotilem magistrum suum.
Item abbreviatio gestorum regum Franciæ ab egressione eorum a Sicambria	Item abreviatio regum Francie gestorum ab egressione eorum a Sicambria usque

(1) Ravaisson, p. 385.

(2) Plus loin j'expliquerai comment Robert de Torigni ne divise qu'en sept livres l'Histoire des Normands, qui en réalité en comprend huit.

usque ad principium regni Ludovici junioris regis Francorum et ducis Aquitanorum.	ad principium regni Ludovici junioris regis Francorum (1).
Item hystoriarum de regibus majoris Britanniæ usque ad adventum Anglorum in eandem insulam libri XII, in quorum septimo continentur prophetiæ Mellini, non Silvestris, sed alterius, id est Mellini Ambrosii.	Item historiarum de regibus majoris Britannie usque ad adventum Anglorum in insulam libri XII, in quorum septimo continentur prophetie Merlini, non Silvestris, sed alterius, id est Merlini Ambrosii.
Item exceptiones ex libro Gildæ sapientis historiographi Britonum, quem composuit de vastatione suæ gentis et de mirabilibus Britanniæ.	Item exceptiones ex libro Gilde sapientis historiographi Britonum, quem composuit de vastatione gentis sue et de mirabilibus Britannie.

L'origine du ms. 20 de Leyde est donc bien établie : au XII^e^ siècle, c'est-à-dire à l'époque même où il a été exécuté, il faisait partie de la bibliothèque du Bec (2). Il faut maintenant nous rendre compte de la manière dont il est constitué. Laissant de côté le premier feuillet, qui est indépendant, nous pouvons constater que les 105 autres feuillets, cotés 2—106, se répartissent comme il suit entre treize cahiers :

I. Fol. 2-10. Le feuillet 8 a été intercalé après coup ; il a pour contre-partie un onglet qui est visible entre les fol. 3 et 4.
II. Fol. 11-18.

(1) Robert de Torigni a supprimé les mots *et ducis Aquitanorum*, parce qu'il écrivait à une époque où le titre de *duc d'Aquitaine* appartenait à Henri II et non plus à Louis VII.

(2) Cette provenance avait été déjà reconnue par Julius Zacher, dans son édition de *Julii Valerii epitome* (Halle, 1867. In-8), p. VI.

III. Fol. 19-25. Le dernier feuillet de ce cahier a disparu.
IV. Fol. 26-32. Il manque le premier feuillet de ce cahier.
V. Fol. 33-40.
VI. Fol. 41-48.
VII. Fol. 49-59.
VIII. Fol. 60-67.
IX. Fol. 68-75.
X. Fol. 76-83.
XI. Fol. 84-91.
XII. Fol. 92-99.
XIII. Fol. 100-106.

Au bas de la dernière page des cahiers II, IV, V, VI et VII (fol. 18 v°, 32 v°, 40 v°, 48 v° et 59 v°) se lisent les signatures D, F, G, H et I; et au bas de la dernière page des cahiers VIII, IX, X, XI et XII (fol. 67 v°, 75 v°, 83 v°, 91 v° et 99 v°), les signatures I, II, III, IIII et IIIII. Il en faut conclure que le volume comprend deux parties bien distinctes, l'une dont les cahiers avaient reçu pour signatures les neuf premières lettres de l'alphabet et dont il ne subsiste plus que les sept derniers cahiers ; l'autre, dont les six cahiers avaient été signés en chiffres romains. Ces deux parties, dont la transcription appartient à plusieurs mains, toutes du XII^e^ siècle, étaient déjà réunies en un seul volume, dès le milieu de ce même siècle, comme le prouve le titre inscrit sur le feuillet de garde et reproduit dans le catalogue de Robert de Torigni.

Dans la première partie (fol. 2-59) sont compris les six morceaux suivants :

I (Fol. 2-32). L'Histoire des Normands, par Guillaume de Jumièges. Je reviendrai sur ce texte, qui mérite d'être l'objet d'un examen spécial.
II (Fol. 33-38 v°). Vie de Charlemagne par Eginhard. « Incipit prologus Alcuini (1) in vita Caroli Magni regis Francorum,

(1) Le mot *Alcuini* a été ajouté en interligne.

imperatoris Romanorum. Vitam et conversationes et ex parte non modica res gestas domni et nutritoris mei Karoli.... — .... post obitum ejus summa devotione adimplere curavit. Explicit vita Karoli magni imperatoris Romanorum, regis Francorum » Quelques-unes des variantes de ce texte ont été relevées par J. Zacher, dans le *Serapeum*, IV, 44, année 1843.

III (Fol. 38 v°-47). « Incipit vita Alexandri regis magni Macedonis. Egipti sapientes sati genere divino primi feruntur permensique sunt terram ingenii pervicatia.... — .... vino et veneno superatus atque extinctus occubuit. Explicit vita Alexandri magni Macedonis. » Ce texte a été employé par J. Zacher pour son édition de *J. Valerii epitome* (Halle, 1867. In-8).

IV (Fol. 47-51 v°). « Incipit epistola ejusdem [Alexandri] ad Aristotelem, magistrum suum, de situ Indie. Semper memor tui etiam inter dubia.... — .... et animi industria optimi Aristotelis judicium. Explicit epistola Alexandri regis magni Macedonis ad Aristotelem, magistrum suum, de situ Indiæ. »

V (Fol. 52-59). Abrégé des gestes des rois de France, depuis l'origine jusqu'à l'année 1137. « Incipit adbreviatio gestorum regum Francie. Antenor et alii profugi ab excidio Troie Asia pervagata.... — .... et sepultus est in ecclesia Sancti Dionisii, et successit ei Ludovicus filius ejus rex Francorum et dux Aquitanorum anno ab incarnatione Domini M° C° XXX° VII°. » Il sera question plus loin (p. 189) de cet ouvrage.

VI (Fol. 59 v°). « Genealogia comitum Flandriæ. Hidricus genuit Ingelrannum, Ingelrannus Odracum... — ... quo interfecto MCXXVII anno Domini, sine filiis, Guillelmus successit per biennium, cujus pater fuit Robertus, avus ejus, Guillelmus, comes Normannorum et rex Anglorum, qui duxit Matildem, germanam Roberti Frisionis avique Balduini. Et hoc quoque int[er]empto, sine liberis, Theodericus, filius ducis Alsatiæ, ex III^a^ amita Balduini, comitatum suscepit. Hic duxit Sibillam, filiam Fulconis, comitis Andegavorum, ex qua genuit Philippum, Matheum, Petrum

et tres filias, quarum primogenita nupsit Amico comiti Intermontano. »

Dans la seconde partie du volume (fol. 60-106), en tête de laquelle (fol. 60) est un joli dessin à la plume, représentant un cavalier, il n'y a que trois morceaux, savoir :

VII (Fol. 60-101 v°). Ouvrage de Geoffroi de Monmouth. « Incipit prologus Gaufridi Monimutensis ad Rodbertum, comitem Claudiocestrie, in hystoriam de regibus majoris Brittannie, que nunc Anglia dicitur, quam hystoriam idem Gaufridus nuper transtulit de brittannico in latinum. Cum multa mecum.... — .... hoc modo in latinum sermonem transferre curavi. Explicit liber decimus historie de regibus Britonum, quam nuper de britannico in latinum transtulit Gaufridus Monemutensis. » Cette copie de l'ouvrage de Geoffroi de Monmouth est, selon toute apparence, celle que cite Henri, archidiacre de Huntingdon, comme lui ayant été communiquée en 1139 dans l'abbaye du Bec par Robert de Torigni (1).

VIII (Fol. 101 v°-106). Histoire des Bretons par Nennius. « Incipiunt exceptiones de libro Gildæ sapientis, quem composuit de primis habitatoribus Britannie, quæ nunc Anglia dicitur, et de excidio ejus. A principio mundi usque ad diluvium anni II^m CC XLII.... — .... habitasset in extremis finibus cosmi. Expliciunt mirabilia Brittannie. Finit liber sancti Gilde sapientis de primis habitatoribus Brittannie et de excidio ejus. » Voyez Petrie, *Monumenta historica Britannica*, p. 53-81.

VIII (Fol. 106 et v°). Fragment du livre VIII de l'histoire d'Orderic Vital. « Miraculum quod contigit in quadam ecclesia Beati Petri apostoli, que sita est in urbe Constantia. Anno ab incarnatione Domini MCVIII, indictione prima, Willelmus archiepiscopus concilium presulum et abbatum Rothomagi congregavit.... — .... per totam diocesem ejus

(1) Voyez mon édition de la Chronique de Robert de Torigni, t. , pp. 97 et 98.

[debacchata est]. » Voyez, dans l'édition de la société de l'histoire de France, t. III, p. 391-393.

Pour achever de bien faire connaître le ms. 20 de Leyde, je dois, comme je l'ai annoncé, donner quelques détails sur l'exemplaire de Guillaume de Jumièges qui en forme la première et la plus importante partie. Par suite de la perte des cahiers signés A et B, le texte en est incomplet et ne commence (fol. 2) qu'aux mots « dum per legatos a duce sepius objurgaretur et ab ausu obstinati animi resipiscere nollet, » lesquels, dans l'édition de Duchesne, se trouvent au haut de la page 250 (livre V, chap. III).

Voici les rubriques finales et initiales de ce qui subsiste:

Fol. 5. Explicit liber IIII.
— Incipiunt capitula libri quinti... — Incipit liber quintus de IIIe Ricardo et Rotberto fratre ejus, filiis videlicet secundi Ricardi.
Fol. 9 v°. Explicit liber quintus.
— Incipiunt capitula libri sexti.
Fol. 10 v°. Incipit liber sextus de Willelmo duce qui Angliam armis subegit.
Fol. 21 v°. Explicit liber sextus de Willelmo rege Anglorum et ducis (*sic*) Normannorum.
Fol. 21 v°. Incipiunt capitula libri septimi.
Fol. 22 v°. Incipit liber VIII hystoriæ Normannorum, gestorum autem ducum Normanniæ VII, continens res gestas Henric regis Anglorum et ducis Normannorum.

L'ouvrage se termine, au fol. 31, par la phrase : « Eodem anno mortuus est Lotharius, imperator Romanorum et Alemannorum, cui successit Corradus, nepos Henrici quarti qui ante Lotharium imperaverat.» (Dans Duchesne, p. 314.)

Suivent, sur les fol. 31 et 32, les anecdotes que Duchesne (p. 315) a publiées sous le titre de *Additamenta ad Historiam Normannorum* : « Quante humilitatis Rollo fuiti postquam fidem Christi suscepit... — .... Vimonasterium,

scilicet quoddam manerium quod ipse illis pro anima sua dabat. »

Le manuscrit contient donc les chapitres III-XVII du livre V, et les livres VI, VII et VIII de l'ouvrage de Guillaume de Jumièges, tel qu'il a été publié par Duchesne. Ces livres V, VI, VII et VIII sont ici désignés par les nombres IV, V, VI et VII, sans tenir compte de ce qui forme le premier livre de l'ouvrage. La même division, ou plutôt la même numérotation, nous est offerte par le manuscrit latin 5997 A de la Bibliothèque nationale, que je soupçonne avoir été copié d'après l'exemplaire de Leyde, et qui pourrait bien avoir été exécuté vers le milieu du XII^e^ siècle pour l'abbaye du Mont-Saint-Michel. On voit, par le ms. 5997 A, mieux encore que par le manuscrit de Leyde, comment les livres II-VIII de l'Histoire des Normands étaient intitulés livre I-VII de l'Histoire des ducs de Normandie: « Incipiunt capitula libri secundi ejusdem hystoriæ, gestorum autem ducum Normannie primi (1). » Le livre I^er^ étant considéré comme une introduction, le livre II devenait le livre I^er^ de l'Histoire des ducs de Normandie, et ainsi de suite.

Du moment où le manuscrit de Leyde contient le huitième livre de l'Histoire des Normands et qu'il s'arrête à la mort de l'empereur Lothaire, il est évident qu'il renferme le texte de la dernière rédaction de l'ouvrage. Or il est depuis longtemps démontré que cette dernière rédaction a été faite dans l'abbaye du Bec et qu'elle est l'œuvre de Robert de Torigni. Il ne serait donc pas étonnant qu'un exemplaire de cette rédaction, datant du XII^e^ siècle et sorti de l'abbaye du Bec, comme nous en avons la preuve pour le ms. 20 de Leyde, offrît une valeur exceptionnelle. La question mérite d'être étudiée à fond : je laisse de grand cœur le soin et le plaisir de la résoudre à mon ami

(1) Manuscrit 5997 A, fol. 5.

M. Jules Lair, qui ne saurait tarder à nous faire jouir de ses recherches sur les textes de Guillaume de Jumièges et à nous donner l'édition définitive de cet auteur que les Normands attendent avec une si légitime impatience. Je me bornerai donc à déterminer par quelques exemples le caractère et l'intérêt du manuscrit de Leyde. En peu de mots j'espère pouvoir établir que c'est le travail original, peut-être en partie autographe, de Robert de Torigni.

On sait qu'Orderic Vital, aux environs de l'année 1130, dans l'abbaye de Saint-Evroul, revit et compléta l'ouvrage de Guillaume de Jumièges, et qu'une dizaine d'années plus tard, ce même texte fut de nouveau repris, développé et continué par Robert de Torigni dans l'abbaye du Bec. La rédaction d'Orderic Vital se trouve en original dans un manuscrit de la bibliothèque de Rouen (1), et en copie dans plusieurs manuscrits de la Bibliothèque nationale, notamment le n° 4861, qui vient de Saint-Taurin d'Evreux. Quant à la rédaction de Robert de Torigni, c'est celle que Duchesne a publiée et dont les manuscrits sont les plus nombreux.

Dans le manuscrit de Leyde, nous voyons les modifications successives par lesquelles Robert de Torigni a fait passer la rédaction d'Orderic Vital, pour lui faire peu à peu revêtir la forme définitive sous laquelle nous sommes habitués à lire l'ouvrage de Guillaume de Jumièges. Ces modifications et ces additions ont été marquées à diverses reprises, tantôt en interligne, tantôt sur les marges, tantôt même sur des feuillets intercalaires ; elles ont toujours cette apparence d'irrégularité qui permet de ne pas confondre les manuscrits originaux des auteurs avec les copies ordinaires des scribes de profession. Il nous est ici fort aisé de suivre la marche du travail. Un moine a été chargé de copier le

(1) Voyez ma *Lettre à M. Jules Lair sur un exemplaire de Guillaume de Jumièges, copié par Orderic Vital*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXIV, p. 267, année 1873.

texte de Guillaume de Jumièges arrangé par Orderic Vital; il y a intercalé un certain nombre d'additions préparées par Robert de Torigni; il a de plus réservé des espaces blancs à des endroits qui lui avaient été indiqués d'avance. Ainsi disposée, la copie a été livrée à Robert de Torigni, qui, de sa main ou de la main d'un secrétaire, a ajouté çà et là des gloses explicatives et des tables ou sommaires, a corrigé certains passages et a intercalé des chapitres entiers pour exposer des faits qu'il avait un intérêt particulier à faire passer à la postérité.

Comme exemples de gloses interlinéaires, je mentionnerai les suivantes, dont il n'y a pas trace dans l'édition de Duchesne, et qui sont loin d'être dépourvues de valeur.

Fol. 4, col. 2. Porro dux Ricardus, de successione prolis sollicitus, Goisfredum Britannorum comitem quandam habere sororem, nomine Judith, *scilicet filiam Conani comitis Britannie*, audiens... (Duchesne, p. 255; l. V, c. XIII.)

Fol. 6 v°.... Castrum quod vocavit Carrucas, *id est Caruès*, stabilivit. (Duchesne, p. 261, ligne 1; l. VI, c. VIII.)

Fol. 14 v°. Eadem tempestate Willelmus cognomento Warlencus, *scilicet filius Malgerii comitis*..... (Duchesne, p. 276; l. VII, c. XIX.)

Fol. 20 v° .... Mulierem quandam vocabulo Erembergam *vel Alberedam*, speciosam valde.... (Duchesne, p. 288, avant-dernière ligne; l. VII, c. XXXVIII.)

Les tables qui précèdent chaque livre paraissent avoir été rédigées après coup par Robert de Torigni. Elles sont écrites tantôt en caractères serrés, tantôt en caractères lâches et allongés, suivant que l'espace réservé d'avance était trop exigu ou trop considérable. Cela est surtout visible sur le fol. 9 v° et sur le fol. 10.

Le long chapitre qui commence par les mots « Circa hec tempora... » et qui concerne l'histoire de l'abbaye du Bec (dans Duchesne, pp. 261-265; liv. VI, ch. IX), est si-

gnalé depuis longtemps comme une interpolation de Robert de Torigni : il a été ajouté après coup dans le manuscrit de Leyde, et présente des traces de remaniements ; le fait matériel de l'interpolation ressort surtout de cette particularité que, la place réservée ayant été insuffisante, on a eu recours à un feuillet supplémentaire, celui qui est aujourd'hui coté 8.

Dans l'édition de Guillaume de Jumièges arrangée par Orderic Vital, le passage qui est devenu la fin du chap. XIX et le commencement du chap. XX du livre VII se présentait sous la forme suivante :

... donec diros ictus accipit.
Post aliquot annos Willelmus cognomento Busacius ducatum sibi volens vendicare.... (1).

Tel était le texte primitif du manuscrit de Leyde, avant qu'on y eût gratté les mots *Post aliquot annos Willelmus*, leçon dont l'existence au fol. 15 de ce manuscrit est incontestable, comme le prouve la grande initiale P qui est encore parfaitement visible. La main qui a effacé ces quatre mots a ajouté un membre de phrase après *accipit*, et a substitué aux quatre mots effacés deux phrases pour lesquelles il n'a trouvé de place qu'en les traçant en partie sur la marge inférieure de la page. Par suite de cette transformation, le passage se lit ainsi dans le manuscrit de Leyde, au fol. 15 :

.... donec diros ictus accipit, *quod in subsequenti luce clarius apparebit exemplo.*
Siquidem, ut in superioribus manifestavimus, dux Normannorum Ricardus filius primi Ricardi cuidam fratri suo uterino nomine Willelmo dedit comitatum Aucensem. Hic ex Lescelina comitissa habuit tres filios, Robertum, Willelmum, Hugonem, postea episcopum Luxoviensem. Horum

(1) Bibliothèque nationale, manuscrit latin 4881, fol. 148. col. 2.

medius Willelmus, cognomento Busacius, ducatum sibi volens vendicare....

C'est la leçon de l'édition définitive de Guillaume de Jumièges.

Le passage relatif à la promotion de Lanfranc à l'archevêché de Cantorbéry, a été ainsi adopté ou arrangé par Orderic Vital :

Qui post aliquot annos ab Alexandro papa Cantuariorum archiepiscopatum suscepit (1).

C'est ce que portait le manuscrit de Leyde au fol. 17 v°; mais le reviseur de ce manuscrit, qui ne trouvait sans doute pas à propos d'attribuer uniquement et directement au pape l'élévation de Lanfranc sur le trône archiépiscopal (*ab Alexandro papa archiepiscopatum suscepit*), a effacé la préposition *ab* et l'a remplacée en interligne par le mot *annitente*, pour faire entendre que la nomination avait été faite par Guillaume le Conquérant, avec l'assentiment du pape Alexandre II (*annitente Alexandro papa*). Cette dernière leçon a naturellement prévalu et est entrée dans le texte définitif (2).

Dans le texte arrêté par Orderic Vital, le chapitre relatif au mariage de Guillaume le Bâtard s'arrête au membre de phrase qui rappelle l'entrée de la duchesse Mathilde dans la ville de Rouen :

Cum maximo tripudio ac honore Rotomagi mœnibus intulit (3).

A la suite du mot *intulit*, le copiste du manuscrit de Leyde avait réservé la place nécessaire pour insérer ce que

(1) Ms. 4861, fol 149 v°, col. 2.

(2) Duchesne. p. 282 ; l. VII, c. XXVI. — Le ms. 5997 A, fol. 38, porte: « Qui post aliquot annos Alexandro papa... », et le ms. 5997, fol. 43 : « Qui post aliquot annos ab Alexandro papa... », le mot *ab* étant rétabli en interligne.

(3) Ms. latin 4861 de la Bibliothèque nationale, fol. 148, col. 2.

Robert de Torigni voulait dire des enfants de Guillaume et de Mathilde. Cette addition se borna à une phrase :

> Genuit autem ex ea, procedenti tempore, filios quatuor : Robertum, qui post eum ducatum Normannie aliquandiu tenuit, et Willelmum qui regno Anglie tredecim annis prefuit, et Ricardum qui juvenis decessit, et Henricum qui fratribus tâm regi (1) quam duci successit, et filias quatuor; de quibus omnibus, tam viris quam feminis, liber subsequens, qui de gestis nobilissimi regis Henrici inscribetur, pro modulo nostro, Deo juvante, pertractabit (2).

Cette phrase a été tracée en caractères gros et espacés au fol. 15 du manuscrit de Leyde pour remplir tant bien que mal l'espace laissé en blanc.

Un peu plus loin le contraire a eu lieu. Le texte antérieur à la revision de Robert de Torigni portait simplement que la paix dont jouissait la Normandie avait favorisé le développement des fondations religieuses. A la suite de cette déclaration un peu vague, Robert de Torigni avait fait laisser un blanc, dont il devait profiter pour énumérer en détail les monastères que le XI^e^ siècle vit naître en Normandie. La matière était plus vaste qu'il ne l'avait supposé : le blanc réservé n'a pas suffi, malgré l'emploi de caractères serrés, et il a fallu recourir à la marge inférieure de la page, pour y consigner une partie du morceau additionnel. Si l'on veut s'en rendre compte, on n'a qu'à comparer notre ms. 4861, fol. 148, col. 2, avec le fol. 15 v° du manuscrit de Leyde. Le morceau additionnel commence aux mots « Et quia diximus nobiles..., » et s'arrête aux mots « Unde constat illa prius fuisse destructa et iterum reedificata. » (Ed. Duchesne, pp. 278 et 279; liv. VIII, ch. XXII.)

Le même procédé a été employé pour ajouter sur le

(1) A la suite du mot *regi*, il y avait un mot qui a été gratté.
(2) Voyez Duchesne, p. 278; l. VII, c. XXI.

fol. 20 v° du manuscrit de Leyde l'histoire de Raoul, comte d'Ivri, et de la descendance de ce comte, qui manque dans la rédaction antérieure au travail de Robert de Torigni (1) et qui remplit une page dans l'édition de Duchesne (pp. 288 et 289; liv. VII, ch. XXXVIII.)

Le dernier livre de l'*Histoire des Normands*, consacré au règne de Henri I^er^, roi d'Angleterre, est tout entier l'œuvre de Robert de Torigni. Dans le manuscrit de Leyde, la table et le texte de ce dernier livre ont été transcrits à diverses reprises, avec des marques d'hésitation, avec des corrections ou des additions, qui correspondent aux progrès du travail de composition et ne laissent aucun doute sur l'originalité de l'exemplaire. C'est de ce manuscrit, selon toute vraisemblance, que dérivent toutes les copies du dernier livre de l'*Histoire des Normands*. C'est lui, je n'en doute pas, qui servira à en expliquer les lacunes et les variantes, comme aussi à classer entre elles les plus anciennes de ces copies. On en jugera par quelques exemples significatifs.

En parlant de Renouf, comte de Chester, Robert de Torigni avait d'abord écrit ou fait écrire au fol. 30 v° du manuscrit de Leyde : *Accepit uxorem Sibillam, filiam Roberti comitis de Gloecestra*. Plus tard, il fit gratter le mot *Mathildem*, il le remplaça par *Sibillam*, substitua *Gloecestræ* à *de Gloecestra* et ajouta ce membre de phrase: *ex qua genuit duos filios Hugonem et Ricardum*.

Les copies qui furent faites avant cette correction portent la leçon primitive : *Accepit uxorem Sibillam filiam Roberti comitis de Gloecestra*. Dans celles qui furent exécutées après la correction, on lit : *Accepit uxorem Mathildem filiam Roberti comitis Gloecestræ, ex qua genuit duos filios Hugonem et Ricardum* (2).

(1) Voyez le ms. 4861, fol. 152, col. 1.
(2) Ce passage est dans l'édition de Duchesne, à la p. 313.

Une observation du même genre peut être faite sur le passage relatif aux enfants de Robert de Neufbourg. Primitivement, dans le manuscrit de Leyde (fol. 30 v°, col. 2), ce passage se terminait par les mots : *ex qua habuit plures filios*, auxquels l'auteur ajouta dans la suite *scilicet Henricum et fratres ejus* (1). De ce manuscrit non encore modifié en cet endroit dérivent les copies qui portent simplement *ex qua habuit plures filios*. Les copies qui nous offrent la leçon *ex qua habuit plures filios, scilicet Henricum et fratres ejus* dérivent aussi du même manuscrit, mais représentent un état de revision un peu plus moderne.

J'ai eu la curiosité de vérifier quelle leçon les manuscrits de la Bibliothèque nationale contiennent pour les deux passages concernant le comte de Chester et Robert de Neufbourg. Huit sont conformes au texte primitif du manuscrit de Leyde ; ce sont les n^os^ 5997, 5997 A, 5998, 5999, 6000, 6217, 12882 et 14663 du fonds latin. Un seul, le n° 6000, nous offre pour ces deux passages les leçons qui ont été introduites après coup dans le manuscrit de Leyde.

Ce qui est peut-être le plus digne d'attention, c'est la lacune qui se trouve vers le milieu du livre VIII. Dans le manuscrit de Leyde, le fol. 25 v° se termine par une phrase inachevée du chapitre XVII :

Occiso autem illo Amalrico, Rodulfus de Toeneio.

La page suivante (fol. 26) commence ainsi :

Denique catervis more pugnantium necnon et equitibus sagittariis, quorum inibi exercitus regius maximam multitudinem habebat, in dextra parte hostium præmissis, clamor, ut in initio bellorum solet fieri, utrinque attollitur.

Entre les derniers mots du fol. 25 v° *de Toeneio* et les premiers mots du fol. 26 r° *Denique catervis*, il y a

(1) Dans l'édition de Duchesne, p. 314.

une lacune considérable que rien ne fait apercevoir au premier abord et qui ne se révèle au lecteur que par l'interruption du sens. Il manque en effet la fin du chapitre XVII, les chapitres XVIII, XIX et XX, plus le commencement du chapitre XXI. Tout cela devait à l'origine remplir quatre pages ou deux feuillets, qui ont été coupés, l'un à la fin du cahier E, l'autre au commencement du cahier F, et dont les vestiges sont encore visibles au fond du volume, entre les fol. 25 et 26. Ces deux feuillets ont disparu de très bonne heure, à un moment peut-être où aucune copie n'avait encore été faite du livre VIII. En effet, la portion du texte que l'enlèvement des deux feuillets a fait disparaître du manuscrit de Leyde manque également dans tous les exemplaires connus du livre VIII de l'*Histoire des Normands ;* mais le manuscrit de Leyde est le seul dans lequel la lacune coïncide avec l'absence matérielle de deux feuillets. Ainsi, pour nous en tenir aux dix manuscrits de la Bibliothèque nationale, voici comment ce passage y est copié :

Dans le n° 5997 A, le scribe a tenu compte de la lacune. Il a laissé un blanc considérable entre le mot *Toeneio* (fol. 49), et le mot *catervis* (fol. 50); il a, de plus, supprimé le mot *denique.*

Le texte est absolument dans le même état au fol. 417 du manuscrit 6044 et aux fol. 92 v° et 93 du manuscrit 6217, où nous remarquons à la fois la réserve d'un espace blanc et l'omission du mot *denique.* Ce mot *denique* a été rétabli après coup dans le manuscrit 6217.

Au lieu de supprimer le mot *denique*, un copiste s'est imaginé de le remplacer par *inique :* de là, la leçon *Radulfus de Toeneio inique catervis...*, sans réserve de blanc, dans le ms. 5997, fol. 54. — Le ms. 6002, fol. 81 v° et 83 v°, qui avait primitivement la leçon du manuscrit de Leyde *Radulfus de Toeneio denique... catervis* (1), a été

(1) Le copiste du ms. 6002 avait seulement commis la faute de placer le mot *denique* avant le blanc, au lieu de le placer après.

corrigé à l'aide d'une copie semblable à celle du ms. 5997; le mot *inique* y a été substitué en interligne au mot *denique*. — Dans deux mss. (5998, fol. 108, et 6000, fol. 64), le mot *denique* a été remplacé par *inique itaque*, — et dans deux autres (12882, fol. 97 v°, et 14663, fol. 124) par *inque*. — Un dernier, enfin (5999, fol. 161 v°), nous offre la leçon *quinque*.

Il y a là peut-être des indications suffisantes pour grouper généalogiquement les dix exemplaires de la Bibliothèque nationale. Il y a du moins, je crois, la preuve matérielle que ces dix exemplaires dérivent tous plus ou moins directement du manuscrit de Leyde.

Le ms. 20 de Leyde offre donc une importance capitale pour étudier les modifications que Robert de Torigni fit subir à l'*Histoire des Normands* de Guillaume de Jumièges. Aussi est-il fort regrettable que les seize premiers feuillets en aient disparu. Pour y suppléer dans les limites du possible, il ne sera pas inutile de déterminer quels exemplaires dérivent le plus directement du manuscrit de Leyde, c'est-à-dire du manuscrit original de Robert de Torigni. Sans risquer une solution encore aujourd'hui prématurée, je crois pouvoir recommander les manuscrits latins 5997, 5999 et 14663 de la Bibliothèque nationale et le manuscrit 77 de Leyde. Ces quatre manuscrits ont, avec le manuscrit de Robert de Torigni, un trait de ressemblance qui ne saurait être fortuit : dans tous les cinq nous trouvons semblablement groupés trois ouvrages historiques qui n'ont entre eux aucun lien et que le hasard seul pouvait rapprocher : l'*Histoire des Normands*, par Guillaume de Jumièges et Robert de Torigni, la *Vie de Charlemagne*, par Eginhard, et l'*Abrégé des Gestes des rois de France*, commençant par les mots *Antenor et alii profugi*.

Ce n'est pas seulement pour l'établissement du texte de l'*Histoire des Normands* que le ms. 20 de Leyde est important à consulter. Il mérite encore d'être sérieusement

examiné pour déterminer à quelle date a été composé l'*Abrégé des Gestes des rois de France*, commençant par les mots : « Antener et alii profugi... (1) » La valeur de cet *Abrégé* n'est plus à démontrer, depuis que M. Jules Lair (2) a signalé l'usage qu'en ont fait Philippe Mouskes et les rédacteurs des *Grandes chroniques;* mais l'époque de la composition est encore fort discutable. M. Lair (3) ne la croyait pas antérieure à l'année 1185. La présence de cet ouvrage, au milieu du XIIe siècle, dans la bibliothèque de l'abbaye du Bec me paraît établie par l'histoire du manuscrit qui nous occupe en ce moment. La question est donc à reprendre, en combinant cette donnée nouvelle avec toutes les particularités que M. Lair a dégagées avec tant de sagacité dans son étude sur le ms. 12710 de la Bibliothèque nationale.

Les observations que j'ai à présenter sur un troisième manuscrit de la bibliothèque de Leyde seront beaucoup plus courtes que celles dont le ms. 20 vient d'être l'objet. Il s'agit du ms. 77, volume de 191 feuillets de parchemin, hauts de 296 millimètres, larges de 185. L'écriture, qui est à longues lignes, peut remonter au commencement du

(1) Cet abrégé se trouve à la Bibliothèque nationale dans cinq manuscrits du fonds latin : 4937, 4938, 5907, 5999 et 14663 ; dans le ms. 90 de Berne ; dans le ms. 9478 de Bruxelles et dans les mss. 20 et 77 de Leyde. La dernière partie a été publiée d'après le ms. 14663 dans le *Recueil des historiens* (VI, 238 ; VII, 253 ; X, 226 ; XI, 213 ; XII, 67). M. Waitz a publié l'Abrégé dans les *Scriptores* de Pertz (IX, 395), d'après les manuscrits de Berne et de Bruxelles.

Le manuscrit latin 4937 de la Bibliothèque nationale est un de ceux qui ont été dérobés vers l'année 1840 ; la plupart des cahiers s'en retrouvent chez lord Ashburnham, mais on n'a pas encore découvert le sort des feuillets qui contenaient l'Abrégé des gestes des rois de France ; voyez la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6e série, t. II, p. 257, année 1866.

(2) *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXV, pp. 573-578.

(3) *Ibid.*, p. 575.

XIV^e siècle. — Ce volume provient de la bibliothèque de Paul Petau, comme le prouvent la cote H 50 et la signature PA. PETAVIVS, inscrites au haut et au bas de la première page.

Comme le ms. 20, avec lequel il a plus d'un point de ressemblance, le ms. 77 a été exactement décrit dès l'année 1843, par J. Zacher (1); mais on n'a pas encore, je crois, relevé la circonstance qui doit surtout le faire remarquer. C'est qu'il est la source d'où dérive en grande partie un recueil de chroniques, jadis conservé à l'abbaye de Saint-Victor, aujourd'hui n° 14663 du fonds latin à la Bibliothèque nationale, et qui, depuis trois siècles, a été fréquemment mis à contribution par les érudits français. Un certain nombre de textes n'ont été donnés dans nos collections historiques que d'après le ms. 14663, qui est souvent d'une incorrection désespérante. On peut supposer que le ms. 77 de Leyde fournira le moyen de les améliorer en quelques endroits.

Après cette observation générale, j'arrive au détail des morceaux contenus dans le manuscrit. La façon dont ils y sont groupés nous autorise à le rattacher très étroitement au manuscrit de l'abbaye du Bec, qui a fait l'objet de la notice précédente.

I (Fol. 1 et 2). Anecdotes sur les premiers ducs de Normandie, que Duchesne a publiées sous le titre de : *Additamenta ad Historiam Normannorum*, à la suite de l'ouvrage de Guillaume de Jumièges (p. 315) : « De humilitate Rollonis et quomodo reduxit corpus beati Audoeni archiepiscopi Rothomagensis. Quante humilitatis Rollo fuit... — ..... quod ipse illis pro anima sua dabat. »

II (Fol. 2 — 50 v°). Histoire des Normands par Guillaume de Jumièges, avec les additions de Robert de Torigni. « Incipit epistola Willelmi Gemetricensis ad Willelmum ortodoxorum Anglorum regem in Norm. ducum gestis. Pio, victorioso

(1) *Serapeum*, IV, 47.

atque ortodoxo... — ... Qui ante Lotharium imperaverat. » — A la suite de ces mots (fol. 50 v°) ont été ajoutées les trois notes qui terminent l'année 1137 dans la Chronique de Robert de Torigni : « Kalendis Augusti, quando rex Ludovicus decesserat... — ..... Theobaldus electus Beccensis ecclesie benedictus est abbas [apud] Rothomagum a domino Hugone archiepiscopo. » (Dans mon édition de Robert de Torigni, t. I, p. 208.)

III (Fol. 50 v°- 66). Partie de la Chronique de Robert de Torigni, depuis l'année 1138 jusqu'à l'année 1169. « Stephanus rex Anglorum in Natali obsedit Bedefort... — ... et multi in ea perierunt. »

IV (Fol. 66-71 v°). Chronique de Normandie, depuis l'année 1169 jusqu'à l'année 1272, formant une sorte de continuation de la Chronique de Robert de Torigni. Elle a été publiée, d'après le ms. 14663 de la Bibliothèque nationale, d'abord par Duchesne (p. 1003-1014), puis par fragments dans le Recueil des historiens (XII, 788; XVIII, 345 et XXIII, 213). En voici les premiers et les derniers mots : « Fundata est abbatia de Vallomonte... — ... a civitatibus et castellis Normannie receptus est. »

V (Fol. 71 v°-74 v°). Chronique de Normandie, depuis 1087 jusqu'en 1239. « MLXXXVII. Obiit Guillelmus rex Anglorum... — ... Natus fuit Edoardus filius Henrici regis Anglie. » La dernière partie de cette chronique, à partir de l'année 1210, a été publiée, d'après notre ms. latin 14663, dans le Recueil des historiens (XVIII, 343).

VI (Fol. 75). Ouvrage de Geoffroi de Monmouth. « Incipit prologus Gaufridi Monemitensis in librum de gestis regum Majoris Britannie. »

VII (Fol 122). Prophétie. « Aquila prophetizans de Anglia. Arbor fertilis a primo trunco decisa ad spacium trium jugerum a podice propria separetur..... — .... tunc probitas generosa non pacietur illi irrogari injuriam qui pacificato regno occidet. »

VIII (Fol. 123). Vie de Charlemagne par Eginhard. Texte employé par Schmincke pour son édition de cet ouvrage (Trajecti ad Rhenum, 1711. In-4°).

IX (Fol. 130). Abrégé des Gestes des rois de France. « Antenor et alii profugi ab excidio Troje, Asia pervagata... —... et dux Acquitanorum anno ab incarnatione Domini MCXXXVII. » Publié par Waitz dans les *Scriptores* de Pertz, IX, 395-406. Voyez plus haut, p. 190.

X (Fol. 138 v°). « C'est la pés et l'ordenance fete entre excellenz princes Loys, roy de France, et Henri, roy d'Engleterre. » — Texte français de la charte de Henri III, datée de Londres en septembre 1259.

XI (Fol. 139 v°). Lettre de Grégoire X pour citer devant lui Gui de Montfort. 1er mars 1273. (N° 20682 de Potthast.)

XII (Fol. 140). « Excusaciones Guidonis de Monte Forti, directe ad Gregorium papam X. Querela patris... — ... me offero ad justum judicium subeundum. »

XIII (Fol. 141). « Responsiones et excusaciones Guidonis de Monte Forti et condempnacio ipsius. Ad perpetuam rei memoriam. Nephandum scelus sceleste nephas... » 1er avril 1273. (N° 20712 de Potthast.)

XIV (Fol. 143 v°). Catalogue abrégé des rois de France, dont le premier fond paroit avoir été écrit en 1221. En voici le premier et les cinq derniers articles :

« Clodoveus primus rex Francorum XXX annis regnavit.

.....

Ludovicus Grossus, XXXIII annis.

Ludovicus filius ejus, XLVI annis.

Philippus filius. XLII anz ot le jor de la Touz sainz que il fut roys, en l'an de l'incarnacion MCCXXI. — LVI anz ot que il fu nez le jor de la Saint Simphoriain, en l'an de l'incarnacion MCCXXI.

Ludovicus filius Philipi regis II annis.

Ludovicus filius ejusdem Ludovici XLVII annis. »

XV (Fol. 144). Notes sur les grands officiers de l'empire, sur les peuples et les pays de la Germanie, sur l'élection et le couronnement de l'empereur. Premiers mots de ces notes : « Tres Ottones per successionem... Germannica continet Alemannicos..... Conveniunt autem dicti electores..... » La dernière note rapporte une légende relative aux amours de Charlemagne avec une fée d'Aix-la-Chapelle, légende que

M. Gaston Paris (*Histoire poétique de Charlemagne*, p. 384) a racontée d'après ce même manuscrit.

XVI (Fol. 144). Chant de guerre contre les Saxons. « Trucidare Saxones..... » — Publié d'après ce manuscrit par Thomas Wright, *The political songs of England*, p. 56.

XVII (Fol. 144 v°). Histoire des Mongols par Jean du Plan de Carpin. « Incipit hystoria Mongalorum, quos nos Tartaros appellamus. » Ce texte a été employé par M. d'Avezac pour l'édition qu'il a donnée en 1839 de la *Relation des Mongols ou Tartares*.

XVIII (Fol. 169). Relation du voyage de Guillaume de Rubruk. « Excellentissimo domino et christianissimo Ludovico Dei gratia regi Francorum illustri frater W. de Rubruc..... » Texte employé par M. d'Avezac, pour son édition des *Relations des voyages de Guillaume de Rubruk*..... (Paris, 1839; in-4°).

XIX (Fol. 190 v°). Fragment d'Ethicus. « Ut ait Ethicus ph'ic', gens stultissima est inter alias gentes ad Aquilonem... — ... predicto vero bitumine Alexander Caspias portas munivit. »

XX (Fol. 191). Privilège accordé par Martin IV au général et aux provinciaux des Cordeliers, le 10 janvier 1282. (N° 21837 de Potthast.)

XXI (Fol. 191 v°). Première page d'un recueil de pronostications ou de prophéties, dont la suite était sur des feuillets qui ont disparu. Voici le commencement de ce morceau, qui est une addition faite après coup, en caractères du XIV^e^ siècle: « In terra laboris et promissionis fuit jam diu quidam propheta nomine Ezechiel seculo sapiens cum lege divina, Dominum Deum dilexit et ejus doctrinam ab infantia, mane consurgens, investigans artes et sensus actorum, planetarum signa studuit et cursus discens tam studuit plurium scripturas quod sciens dicebat temporum eventus. Librum composuit qui vocatur *Les anz*, cui qui crederet felix permaneret. Liber compositus indicat et docet : quando Januarius incipit per diem dominicam, parum erit vini..... »

VIII

NOTES SUR DIFFÉRENTS MANUSCRITS

DE BELGIQUE ET DE HOLLANDE

Dans un voyage que je fis, au mois de juillet 1879, en Belgique et en Hollande, pour acheter quelques volumes destinés à la Bibliothèque nationale et pour rechercher les volumes originaux des traductions de Nicole Oresme, j'eus l'occasion d'examiner à Bruxelles, à La Haye et à Leyde un certain nombre de manuscrits, que les conservateurs MM. Ruelens, Campbell et du Rieu mirent à ma disposition avec le plus gracieux empressement. Ces manuscrits ont presque tous une réelle importance, et comme la plupart d'entre eux n'ont pas été signalés, ou du moins décrits avec une suffisante exactitude, j'ai cru devoir consigner ici, quelque sommaires qu'elles soient, les notes que j'ai rapportées de mon voyage. Je les offre au lecteur, sans autre préambule, en suivant à peu près l'ordre chronologique des transcriptions, c'est-à-dire en commençant par les plus anciens.

I. Opuscules de saint Jérôme, de saint Augustin, d'Isidore, etc. (Ms. 165 de la Bibliothèque royale de La Haye.)

Petit volume sur parchemin, du VIII^e^ siècle ou peut-être du commencement du IX^e^ siècle. Il a jadis fait partie

de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Bertin l'indique une note du xv^e^ siècle, tracée en tête d scrit : « De libraria Sancti Berti... Jheronimus. Q. super Genesim. Secundo folio *Cum dum.* »

Fol. 1. « Hieronimi in libro Genesy questione. »
Fol. 25 v°. « In libro questionum sancti Agustini e
Fol. 28 v°. « Incipit tractatus Isidori in exposicione (
Fol. 45 v°. « Incipit exposicio quatuor evangelior Hieronimi presbiteri de brevi proverbio edita anagogen. »
Fol. 126 v°. « Civitas Hierusalem habens portas m absque portica id est porta Benjamin... — ... (Fol inter duos pedes passus CXXV, passus (1) stadium stadia mille passus efficiunt. » (C'est l'opuscule dosius.)
Fol. 134 v°. « Prefatio Bedani. Dilectissimo fratri Beda salutem. Que de libro Regum dilucidanda tib dilectissime, misisti... »
Fol. 139. « Incipit liber questionum in Regum domni presbiteri. »

II. Vie d'Alexandre. (Manuscrit du Museum Meerm Westreenianum, à La Haye.)

Parmi les débris de la bibliothèque du collège de Clermont qui sont arrivés dans ce dépôt, j'ai remarqué plusieurs cahiers d'un volume écrit au x^e^ siècle et qui renferme une vie latine d'Alexandre, probablement l'abrégé de Julius Valerius. Cette vie, dont le commencement paraît manquer, se termine ainsi : « .... Insignivit ergo muros earum primorum quinque grecorum elementorum characteribus, ut legeretur in eis *Alexander rex genus Jovis fecit :* ΑΒΓΔ[Ε]. Et quem orbis universus ferro superare non potuit, vino et veneno superatus, extinctus occubuit. Finis. »

(1) Des points ont été marqués au-dessus du mot *passus*, sans doute pour l'exponctuer.

ɜ dernier feuillet est une note contemporaine de
ion du manuscrit. Elle énumère plusieurs livres
à garder Gui, archidiacre de Langres:

custodia Vuidonis, archidiaconi Lingonensis, isti libri
ım hec sunt nomina :
ab urbe cundita.
. Karoli Magni sive Luduici Augusti vel Clotarii
is.
io super Isayam.
ancorum.
.
lus.
oariorum sive Alemannorum.
ıs minor.

ote absolument semblable se trouve à la fin d'un
it de lois barbares qui, après avoir appartenu aux
u collège de Clermont (1), à Meerman (2) et à
), a été acquis en 1862 pour la bibliothèque cen-
arsovie (4).

III. Psautier de l'abbaye de Peterborough. (Ms. 9961 de la Bibliothèque royale de Bruxelles.)

Volume de 141 feuillets de parchemin, hauts de 300 millimètres et larges de 194. Écriture du milieu du XIIIe siècle, à deux colonnes, en lettres d'or, d'azur et de vermillon, sans emploi d'encre noire.

Fol. 1. Calendrier, orné de plusieurs petites miniatures

(1) P. 227 du Catalogue, art. 617. Le texte de la note est destiné à la page 228.
(2) P. 103 du Catalogue, art. 600.
(3) Hænel, *Lex Romana Wisigoth.*, p. LXIX.
(4) Hubé, *La loi salique;* Varsovie, 1867, in-octavo.

dont le fond est fleurdelisé. On y remarque les fêtes suivantes :

Nonis Maii. Johannis, episcopi de Beverleio.
IIII Kal. Oct. Dedicatio ecclesie Burgi.
III Nonas Oct. Octave dedicationis.
XVII Kal. Nov. Michaelis in monte Tumba.
XII Kal. Nov. Festivitas reliquiarum.
XV Kal. Dec. Hugonis episcopi Lincolniensis. Hylde virginis et Aniani.
IIII Kal. Jan. Thome archiepiscopi et martyris.

Fol. 7. Préface du psautier. « David filius Jesse cum esset... »

Fol. 13 v°. Prière attribuée à saint Benoît, qu'on avait à réciter avant de chanter le psautier : « Suscipere dignare, Domine Deus omnipotens, hos psalmos consecratos, quos ego indignus peccator decantare cupio... » En tête de cette prière, deux médaillons, représentant Notre-Seigneur et saint Benoît à genoux.

Fol. 14. Psautier.

Fol. 89. Litanies, dans lesquelles sont invoqués beaucoup de saints anglais. L'article *Sancte Benedicte* est suivi du chiffre II, ce qui indique que le livre était à l'usage d'une maison de l'ordre de Saint-Benoît.

Fol. 94. Cantiques.

Fol. 99 v°. Symbole de saint Athanase.

Au fol. 100 v° commence une série de prières, dont beaucoup sont en vers et dont j'ai relevé les titres et les premiers mots. Dans la grande lettre initiale du fol. 100 v°, on voit un bénédictin adressant sa prière à Dieu le père.

Fol. 100 v°. « Oratio ad patrem omnium creatorem. Summe pater rex eterne... »

Fol. 101. « Oratio ad filium. Christe summi patris splendor et gloria... »

Fol. 101 v°. « Ad spiritum sanctum oratio. Paraclite totum solacium.... »

Fol. 101 v°. « Ad sanctam Trinitatem. Adoramus te summa deitas... »

Fol. 102. « Oratio ante crucem. Benedictus pater ingenitus... »

Fol. 102 v°. « Te adoro crux beata... »

Fol. 103. « Alpha et oo magne Deus... »

Fol. 103. « Nate patri coequalis... »

Fol. 103 v°. « Paraclitus increatus... »

Fol. 103 v°. « Extra portam jam delatum... »

Fol. 104 v°. « Deus bonus et immensus... »

Fol. 104 v°. « Oratio ad patrem. Oro te Deus rector omnium... »

Fol. 105. « Oratio ad filium. Jhesu Christe salvator hominis... »

Fol. 105. « Oratio ad spiritum sanctum. Sancte spiritus qui mortalium... »

Fol. 105. « Oratio ad sanctam crucem. Salve crux sancta venerabilis... »

Fol. 105 v°. « Oratio de tribus magis. Deus qui tres mages orientales... »

Fol. 105 v°. « Incipit oratio beate Marie virginis gloriose. » Cette oraison se compose de 150 quatrains, en tête de chacun desquels se récitait la Salutation angélique. En voici le premier :

Ave, porta paradisi,
Lignum vite quod amisi,
Per te michi jam dulcescit,
Et salutis fructus crescit.

Fol. 112. « Letania de beata Maria virgine. Ky ceste letanie dirra chescun jur, Nostre Dame seinte Marie luy moustra queu jur ke il murra, ou le jur devaunt. »

Fol. 112 v°. « Ave Christi mater digna... »

Fol. 113 v°. « O regina angelorum | Virgo mater mellifiua... »

Fol. 114. « Ecce ad te confugio... »

Fol. 115. « Christi mater generosa... »

Fol. 115 v°. « Christi mater ad te clamo... »

Fol. 116. « O regina celestis glorie... »

Fol. 117. « Dei mater o virgo virginum... »

Fol. 118 v°. « Nostrum decus et nostrum gaudium... »

Fol. 119 v°. Oraison à Notre-Dame, en 28 couplets, dont voici le premier :

Alma serena pia precelsa beata Maria,
Tu fons orthorum, tu certa salus miserorum,
Lumen cecorum, requies optata laborum,
Da michi te care carissima semper amare
Te michi da clare clara cum laude vocare.

Fol. 121 v°. « Animarum spes lapsarum... »
Fol. 121 v°. « Stella maris que preclaris emicas virtutibus...»
Fol. 122. « O Maria, vite via, plena Dei gratia... »
Fol. 122 v°. « Oratio ad patrem. Domine Deus pater... »
Fol. 122 v°. « Oratio ad filium. Domine Jhesu Christe fili Dei vivi... »
Fol. 122 v°. « Oratio ad spiritum sanctum. Domine sancte spiritus, qui coequalis... »
Fol. 123. « Oratio ad sanctam Trinitatem. Domine Deus meus qui es trinus... »
Fol. 124 v°. « Item alia oratio ad sanctam Trinitatem. Adoro te, pater et fili et spiritus sancte... »
Fol. 126. « Oratio ad sanctam crucem. Adoro te Domine Jhesu Christe... »
Fol. 126 v°. « Alia ad sanctam crucem. Deus qui voluisti... »
Fol. 126 v°. « Oratio ad sanctam Mariam et sanctum Johannem ewangelistam. O intemerata et in eternum benedicta... »
Fol. 127 v°. « Oratio ad eandem gratulatoria. Ave Maria gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus et benedictus fructus ventris tui. Amen. Vere gratia plena et benedicta cujus plenitudo benedictionis... »
Fol. 128 v°. « Oratio Walteri clerici, quam in laudem beate Marie semper virginis fecit et devote ad honorem ejusdem cotidie decantavit, cui beata virgo in agone mortis apparens hanc orationem scribi jussit. Ave mater Domini, Ave regina celi, Ave domina mundi... »
Fol. 129. « Sanctus Bernardus, abbas Clarevallis, videns duas animas in celum deferri et a caterva demonum, eis obvia, ab ascensu suo impediri, audivit ipsas animas advocantes auxilium beate Marie, et hanc antiphonam cantantes, que

statim per duos angelos a beata virgine missos a demonibus fuerunt liberate et in celo collocate. Antiphona. Salve regina misericordie... »

Fol. 129. « Item alia. Sancta Dei genitrix Maria, virgo ante partum... »

Fol. 129 v°. « Sancta et perpetua virgo Maria, domina et advocatrix mea... »

Fol. 130 v°. « Oratio eximia de beata et perpetua virgo (*sic*) matre Domini Maria. Singularis meriti sola sine exemplo mater et virgo... »

Fol. 131 v°. « Oratio ad sanctum Michaelem archangelum. »

Fol. 132. « Oratio ad sanctum Gabrielem archangelum. »

Fol. 132. « Ad sanctum Raphaelem. »

Fol. 133. « Oratio ad angelum homini deputatum. »

Fol. 133. « Item alia oratio. Obsecro te, angelice spiritus, cui ego ad providendum commissus sum... »

Fol. 133 v°. « Oratio ad omnes angelos. »

Fol. 133 v°. « Ad sanctum Johannem Baptistam. »

Fol. 134. « Oratio ad sanctum Petrum apostolum. »

Fol. 135. « Oratio ad sanctum Paulum apostolum. »

Fol. 135. « Oratio ad sanctum Andream apostolum. »

Fol. 135. « Ad sanctum Andream apostolum oratio. »

Fol. 135. « Ad sanctum Jobannem evangelistam. »

Fol. 135 v°. « Oratio ad sanctum Thomam apostolum. »

Fol. 135 v°. « Oratio ad sanctum Jacobum fratrem Domini. »

Fol. 135 v°. « Oratio ad sanctum Philippum. »

Fol. 136. « Oratio ad sanctum Bartholomeum. »

Fol. 136. « Ad sanctum Matheum apostolum et evangelistam oratio. »

Fol. 136 v°. « Oratio ad sanctum Stephanum prothomartyrem. »

Fol. 136 v°. « Ad sanctum Thomam martyrem. »

Fol. 136 v°. « Oratio ad sanctum Laurentium. »

Fol. 137. « Ad omnes martyres. »

Fol. 137. « Oratio ad sanctum Nicholaum. »

Fol. 137 v°. « Oratio ad sanctum Benedictum. »

Fol. 138. « Oratio ad sanctum Guthlacum. »

Fol. 138. « Oratio ad omnes confessores. »

Fol. 138 v°. « Ad sanctam Mariam Magdalenam. »
Fol. 138 v°. « Oratio ad sanctam Katerinam. »
Fol. 139 v°. « Ad sanctam Margaretam oratio. »
Fol. 140. « Ad sanctam Ceciliam oratio. »
Fol. 140. « Oratio ad sanctam Agatham. »
Fol. 141 v°. « Ad omnes virgines. »
Fol. 141 v°. « Oratio ad beatam Mariam et omnes sanctos. »

Premiers mots du deuxième feuillet du psautier (fol. 15 du manuscrit): « dit nobis bona...» — Premiers mots des trois derniers feuillets : « Felix et inclita (fol. 139)... ; Adjuvit decertantem (fol. 140)... ; Sustinentiam pauperibus (fol. 141)... »

Les fol. 10-13, 24-25 v°, 32 v°-33 v°, 40 et verso, 47 v°, 48, 56 et verso, 64 et verso, 72 v°-73 v°, 92-93 sont couverts de peintures, dont la réunion forme 109 petits tableaux, représentant diverses scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ces tableaux sont d'ordinaire au nombre de quatre par page; ils sont entourés de vers explicatifs, tracés en vermillon et en azur. La première page peinte (fol. 10) renferme quatre sujets: l'Annonciation, en regard du Buisson ardent; — la visite de la sainte Vierge à sainte Elisabeth, en regard des figures de la Loi ancienne et de la Loi nouvelle, avec la Paix embrassant la Justice. Voici les légendes de ces tableaux :

Femina sancta virum circumdat, ait Jeremias :
Circumdat dominum virgo Maria suum.
En pariet et concipiet, sic fert Ysayas,
Virgo Deum semper imviolata manens.
Non ardens ardere rubus, non tacta videtur
Virginitas tangi, dum parit absque pari.
Virginitas vellus, verbum ros, arida tellus
Est caro virginea. Conca quid? Ecclesia.
Plaude puerperio virgo vetule, quia vero
Obviat hic pietas, veteri dat lex nova metas.
Oscula justicie dat pax, cognata Marie,
Applaudet regi precursor, gratia legi.

Outre les tableaux destinés à l'instruction et à l'édification des personnes qui feuilletaient ce psautier, il y a, çà et là, de petites miniatures, qui n'ont point de caractère religieux et qui sont simplement destinées à remplir des vides.

Au fol. 39 v°, un jeune homme dans un arbre jette des cerises à une jeune fille qui les reçoit dans un pan de sa robe.

Sur la même page, un ours se dresse contre le tronc d'un arbre dans les branches duquel sont un oiseau et un singe.

Au fol. 47, scène de chasse.

Au fol. 72 v°, un chevalier avec un faucon sur le poing embrasse une dame; le cheval est tenu par un valet.

Au milieu des ornements et des arabesques qui couvrent les marges, on distingue des armoiries peintes avec soin et qui ne sont pas de simples caprices d'imagination:

D'or au lion de sable. Fol. 34, 41, 48 v°, 57, 65.
D'or au lion de gueules. Fol. 41, 57, 65.
Un lion d'or sur un fond d'azur semé de billettes d'or. Fol. 41, 65.
Bandé d'or et d'azur à la bordure de gueules. Fol. 57.
D'argent au lion de gueules. Fol. 65.
D'or à trois besans de gueules. Fol. 34, 48 v°.

Ces petits blasons ont été ajoutés après coup, en même temps que les grandes armoiries qui se voient au bas de la page et dont voici la description:

Écartelé:
Au 1 et au 4, de France à la bordure d'argent et de gueules;
Au 2, parti: 1 bandé d'or et d'azur à la bordure de gueules; — 2 de sable au lion d'or.
Au 3, parti: 1 bandé d'or et d'azur à la bordure de gueules; — 2 d'argent au lion de gueules.

Après avoir ainsi minutieusement décrit ce beau volume, nous devons en rechercher l'origine.

l Il doit venir d'une abbaye bénédictine, comme l'indiquent es miniatures des fol. 13 v° et 100 v°, et mieux encore la répétition de l'invocation *Sancte Benedicte*, dans les litanies des saints. — Cette abbaye était située en Angleterre: cela résulte de la mention de quelques saints anglais dans le calendrier, et surtout de la prière à saint Guthlac qui se lit au fol. 138. — Le nom de cette abbaye est formellement exprimé dans le calendrier :

IIII Kal. Octobris. Dedicatio ecclesie Burgi.

Or, parmi les églises du diocèse de Lincoln qui furent dédiées en 1238, Mathieu Paris (ou, pour parler plus exactement, Mathieu de Paris) mentionne pareillement à la date du 28 septembre, l'église de Peterborough :

Ecclesia de Burgo, quarto kalendas Octobris (1).

Le psautier a donc été copié et peint au milieu du XIII^e^ siècle pour l'usage de l'abbaye de Peterborough. Je vais maintenant établir qu'au siècle suivant, sous les règnes de Charles V et de Charles VI, il se trouvait dans la librairie royale au Louvre.

Nous lisons, en effet, dans l'inventaire de Gilles Mallet

Un très beau psaultier, tout escript de lettre d'or et d'azur, et sont lez hays brodez des armes de Bourgongne, et y est le sacre des roys d'Angleterre, à une chemise blanche (2).

Et dans celui de Jean le Bègue, en 1411 :

Item un psaultier très bel, tout escript de lettre d'or et d'asur et de vermeillon, et sont les aiz brodez des armes de Bour-

(1) *Chronica majora*, éd. Luard, III, 517. (London. 1876. In-8.) — C'est à tort qu'on a voulu rapporter la dédicace de Peterborough au 4 des nones (et non pas des calendes) d'octobre; voyez *The history of the Church of Peterburgh*, by Symon Gunton and Symon Patrick (London, 1686. In-folio), p. 303, et *Monast. anglicanum*, nouv. édit., t. I, p. 355.

(2) Manuscrit français 2700 de la Bibl. nat., fol. 35 v°, article 879.

gongne, et y est le sacre des roys d'Angleterre, à une chemise blanche de toille, à deux fermoirs d'argent, de grosse lettre de forme, en latin, commençant ou IIe foillet du psaultier *dit nobis bona*, et ou derrenier *Dominus vobiscum* (1).

Il est évident que ces deux articles d'inventaire se rapportent à un même psautier, qui est incontestablement le ms. 9961 de Bruxelles. En effet, le ms. 9961 de Bruxelles est un psautier *tout écrit de lettres d'or, d'azur et de vermillon*, dont le second feuillet du texte commence par les mots *dit nobis bona*. A la vérité, il ne contient pas le cérémonial du sacre des rois d'Angleterre; mais nous sommes autorisé à supposer qu'une main française a fait disparaître cet office, qui devait être à la fin de ce volume, et c'est par suite d'une mutilation si facile à comprendre, que les premiers mots du dernier feuillet sont aujourd'hui *sustinentiam pauperibus* et non pas *Dominus vobiscum*, comme au temps où le manuscrit était plus complet.

Je n'essaye pas d'expliquer quand et pourquoi les armes de Bourgogne furent brodées sur les plats de ce volume et peintes sur les marges de beaucoup de feuillets.

Le psautier de Peterborough et le livre de Saint-Bertin qui fait l'objet de la notice suivante, sont des documents fort importants pour l'histoire de la peinture au moyen âge. Nul doute que les sujets dont ils renferment des représentations avec des légendes en vers n'aient offert beaucoup d'analogie avec les grandes peintures qui couvraient les murailles des cathédrales et des autres églises. La justesse de ce rapprochement ne saurait être contestée, quand on a lu l'avertissement dont est précédée une collection d'inscriptions en vers dans un manuscrit du XIIIe siècle recueilli par sir Thomas Phillipps. Voici le texte de cet avertissement (2).

(1) Même manuscrit, fol. 97 vo, article 566.

(2) *Catalogus librorum mss. in bibliotheca Phillippica*, p. 182, article consacré au ms. 11059.

Dolens in sanctuario Dei fieri picturarum ineptias, et deformia quedam, portenta magis quam ornamenta, optabam, si fieri posset, mentes oculosque fidelium honestius et utilius occupare. Cum enim nostri temporis oculi non solum vana sed etiam profana sepius voluptate capiantur, nec facile putaverim inanes ecclesie picturas hoc tempore posse penitus abrogari, presertim in cathedralibus et baptismalibus ecclesiis, ubi publice fiunt stationes, excusabilem arbitror indulgentiam, si vel ejusmodi picturis delectentur, que, tanquam libri laicorum, simplicibus divina suggerant, et litteratos ad amorem excitent scripturarum. Siquidem, ut pauca tangamus de plurimis, quidnam decentius est, quid fructuosius, speculari circa Dei altarium aquilas bicipites, unius ejusdemque capitis leones quatuor, centauros pharetratos, frementes acephalos, chimeram, ut fingunt logici, fabulosa vulpis et galli diludia, simias tibicines, et onos liras boetii; vel certe contemplari gesta patriarcharum, legis ceremonias, presidia judicum, typicos regum actus, certamina prophetarum, Machabeorum triumphos, opera Domini salvatoris, et jam choruscantis evangelii revelata misteria? Num adeo angusta est Veteris ac Novi Testamenti series, quatinus, honestum et utile postponentes, in adinventionum turpitudine, numeros, ut aiunt, jocosos effundamus? Sed hec fantasmatum ludibria paulatim introduxit pictorum nefanda presumptio, quam utique tanto tempore non debuit ecclesiastica gravitas acceptasse: nam acceptare visa est, quod reprehensibili non desinit sustinentia tolerare. Ad moderandam itaque pictorum licentiam, immo ad informandam eorum operam in ecclesiis, ubi pingi permittitur, digerit presens calamus adaptationes quasdam rerum gestarum ex Veteri et Novo Testamento, cum superscriptione binorum versuum, qui rem gestam Veteris Testamenti breviter elucidant, et rem Novi convenienter adaptant, quorumdam postulatione capitulatim ad manum conscripti. Ideo vero per singula capitula plures positi sunt binarii versus, ut, quod circa unum non sufficit exprimere brevitas, suppleat circa idem alterata diversitas, placitam datura legentibus optionem; qui videlicet bini

versus circa rem gestam Veteris Testamenti scribendi sunt, vel circa aliud quid mistice seu tropice adaptationis. Nam circa rem gestam evangelii, eo quod usitatior et notoria sit, sufficit scribere tantummodo nomina personarum. Ceterum hiis qui talia curant, non erat meum pingenda queque disponere, sed disponant ipsi, prout trahit sua quemque voluptas, vel prout unusquisque in suo sensu abundat, dum modo gloriam Christi querant, non suam; nec solum ex ore infantium et lactentium perficiat ipse laudem; sed etiam, si hii tacuerint, lapides clament, et Dei magnalia pictus quodam modo paries eloquatur. Michi propositum fuit in plerisque jam ecclesiis, ceptam honestatis ampliare materiam, et delictum nimie vanitatis prestantiori copia temperare.

Sir Thomas Phillipps a cité un exemple des inscriptions renfermées dans son manuscrit :

Promittitur Abrahæ quod Sara pariet ei filium.

Partus ignare nova fit promissio Sare :
Christi natalis typus est promissio talis.
Heres ridenti promissus utrique parenti
Christum promisit quo seclum flebile risit.

IV. TABLEAUX DE L'HISTOIRE SAINTE, DE L'ÉVANGILE ET DES VIES DES SAINTS. (Ms. 69 de la Bibliothèque royale de La Haye.)

Volume in-quarto, format allongé, de 46 feuillets de parchemin, cotés 1-45 et 39 bis. Peintures et écriture de la première moitié du XIII^e^ siècle.

La reliure et les fermoirs ont été frauduleusement disposés pour faire croire que le livre vient de la bibliothèque des empereurs de Constantinople. En réalité, ce doit être une épave de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Bertin. La place qu'on y a consacrée à saint Josse, à saint Winnoc et à saint Servais prouve bien que les peintures ont été

faites dans une église du nord de la France La façon dont un moine est représenté sur le fol. 33 v° aux pieds de saint Bertin doit faire supposer que nous avons là l'œuvre d'un religieux de l'abbaye de Saint-Bertin.

Le corps du volume se compose d'une série d'environ 170 tableaux, accompagnés presque tous de légendes en vers léonins ou en distiques rimés. Je vais reproduire ces légendes, qui feront connaître le sujet de chaque tableau. Plusieurs peintures sont absolument du même style qu'une partie des peintures de la bible de Souvigny et du grand psautier de la Bibliothèque nationale (manuscrit latin 8846).

Fol. 1. Gaudia cum vivis sperans, obiter bene sudet,
Jherusalem, civis qui tuus esse studet.
Hec urbs Jherusalem non multo tempore durat,
Sed duraturam per secula cuncta figurat (1).

Fol. 2 v° I. Ecce, draco, sevæ capis Adam retibus Evæ.
II. Exilii clade punit Deus hic scelus Ade.
III. Horret...ra patrum, tellus miratur aratrum (2).
IV. Terra prius munda tepet Abel sanguinis unda.

Fol. 3 v° I. Hic narrat patri Joseph hic sua sompnia matri·
II. Joseph legatur ut fratribus esca feratur.
III. Escam partitur qua fratrum turba potitur.
IV. Fratres accitis vendunt Joseph Hismaelitis.

Fol. 4 v° I. Ecce necis testis deplangitur a patre vestis.
II. Deceptus lacrimis Putiphar Joseph abdit in imis.
III. Somnia monstrantur quæ tempora cara mi-
[nantur.]
IV. Spem Putiphar vitæ capto reddit Jacobite.

Fol. 5 v° I. Tres Habraham vidit et in unum mens pia fidit.
II. Hic supplant[at]ur Esau Jacobque beatur.

(1) Je me borne à signaler cette iconographie de Jérusalem, sur laquelle M. le comte Riant a, depuis déjà longtemps, fixé son attention.

(2) Sur le tableau auquel se rapporte ce vers, Eve file et Adam bêche la terre.

III. Hic cyphus extraitur, fraus fratribus hic ape-
[ritur.]
IV. Hic patri[s] more blanditur Benjamin ore.
Fol. 6 v° I. Hic fert phiscella Moysen, mirante puella.
II. Hic exaltatur serpens, populusque juvatur.
III. Vas testamenti rapiunt hic per |mare venti.
IV. Occurrens nata Jepte fert oscula grata.
Fol. 7 I. Hic Moysi curis est credita regula juris.
II. Hiccine petrine tabule cessere ruine.
III. Per pelagus gentem Moyses ducit fugientem.
IV. Mens (1)furit immunda ; rex insequitur, coit
[unda.]
Fol. 8 I. Hic Helyas rapitur..... (2)
II. ..... (3).
III. Job opibus plenus natis dives fit egenus.
IV. Horret natura, Tobi reddita lumina pura.
Fol. 9 I et II. Sensum mirificum rex judicat hic metricum (4).
III. Lazarus hic sanus surgit jam quatriduanus.
IV. Insons ecce lacum Daniel hic intrat opacum.
Fol. 10 v° I. Virgo salutatur, credit partuque beatur.
II. Matri Baptiste valedictum dat locus iste.
III. Hec loca testantur natum, quoque cuncta
[creantur.
En sol justicie natus de carne Marie.
En velud agnellus patitur presepe tenellus.
IV. Natum mirantur pastores et venerantur.
Fol. 11 v° I. Mente magi prona tres trino dant tria dona.
II. Letatur genito genitrix, intacta marito.
III. Hic rex sorte pari pueros jubet ense necari.
IV. Rex jubet hic perimi parvos qui sunt quasi
[bini.]
Fol. 12 v° I. Hic Sathan ad Christum sermonem dirigit istum:
Panes saxa jube fore, monstra te sine nube.
II. En locus exempli positus super ardua templi.

(1) A ce mot, ne faudrait-il pas substituer *Gens* ?
(2) La fin de ce vers a été rognée.
(3) Place d'un vers relatif au prophète Elysée.
(4) Il faut sans doute lire *meretricum*. Il s'agit du jugement de Salomon.

III. Omnia monstrantur, monstrata Deo repro-
[bantur.]
IV. Hic tibi, Christe, datus est angelicus famulatus.
Fol. 13. I. Hic Deus orare docet et delicta piare.
II. Ut videare, Deus, petit arboris alta Zacheus.
III. Dans terrena bona meruit celestia bona (1).
Fol. 14. Surgit tempestas, dum dormit summa potestas.
II. Mente Petrus munda cedente Deum petit unda.
III. Quinque replent panes piscisque bis unus
[inanes.]
IV. Debilis ante pedes per summas mittitur edes.
Fol. 15 v° I. Plebs Hebreorum tibi, rector summe polorum,
Quam fidei manna pavisti, clamat Osanna.
Hic asino vehitur Deus, urbs dum sancta
[subitur.]
II. Servus servorum Deus vult hic esse suorum (2).
III. Hic sedet in cena, comitante manu duodena.
Fol. 16 I. Hic visum signum censet diademate dignum.
II. Precipitem jacere Dominum fera gens voluere.
III. Lazarus hic plorans micas panis petit orans.
IV. Deliciis plenum stupet hic quem sprevit egenum.
Fol. 17 v° I. Hic splendet pura Domini mutata figura.
II. Hic stupro capta purgatis fit comes apta.
III. Hic peccata reus aperit, premit hic phariseus.
IV. Urbs (3) crucians Dominum mittit Jherico
[peregrinum.]
Fol. 18 v° I. Cum prece blanditur Deus, alto monte potitur.
II. Hic victus sompnis requiescit apostolus omnis.
III. Ecce Judas vadit Dominumque suum male
[tradit.]
IV. Verba dolo dicta comitantur basia ficta.
Fol. 19 v° I. Hic Dominum Jhesum spinis sinagoga coronat.
II. Sed veniet tempus ut vindicet atque reponat.
III. Hic manibus junctis ab iniqua gente tenetur
Rex regum Dominus quo nullus major habetur.

(1) Peut-être pour *dona*.
(2) Scène du lavement des pieds.
(3) Le manuscrit porte *Trbs*.

IV. Dulcifluus Jhesus pro nobis est ita cesus,
Tales livores passus tantosque dolores.

Fol. 20 v° I. Sic manibus lotus, pollutus mente, Pilatus
Istius immunem se judicat esse reatus.

II. In cruce suspensus reputatur cum sceleratis,
Addictus morti, fons vite, vas pietatis.

III. Ipse suam bajulando crucem sic. angariatur,
Qui celum terramque suo nutu moderatur.

IV. Sicque viri sancti, Domini de morte dolentes,
De cruce [de]ponunt, corpus condire volentes.

Fol. 21 v° I. Sicque lavant corpus qui mundi crimina lavit,
Quodque (1) prothoplasti peccatum morte [piavit.]

II. Sic surgente Deo, sic prefulgente tropheo,
Strati terrentur qui custodes adhibentur.

III. Confractis portis, destructo robore mortis,
Sic hostem sevum Christus (2) religavit in [evum.]

IV. Corpora sanctorum surgunt et in urbe videntur,
Ut portas mortis fractas fore testificentur.

Fol. 22 v° I. Tres ergo veniunt orto jam sole Marie,
Sed jam prodierat quod erat de carne Marie.

II. Sic sic piscantes ad piscem convocat assum
Ut veniant et edant, ipsum loquor in cruce [passum.]

III. Discipulis in Emaus pergentibus associatus,
Dum panem frangit, est agnitus et veneratus.

IV. Sic Thomam ducit per plagarum regionem,
Ut nobis fidei commendet (3) religionem.

Fol. 23 v° I. Retibus emissis a leva, nil capiebant;
In dextris mitti precepit, et inveniebant.

II. Coram discipulis ascendit Christus in altum,
Unde pius dederat pro nobis antea saltum (4).

III et IV. Sorte preostensus Mathias annumeratus
Est reliquis, de quo Judas est prevaricatus.

(1) Il faut peut-être lire *Quique*.
(2) *Christo* dans le manuscrit.
(3) *Commenbet* dans le manuscrit.
(4) *Saltus* dans le manuscrit.

Fol. 24 v° I. Spiritus in linguis et in igne superveniebat
Discipulis et eos verbis et amore replebat.
II. Petrus et ille suus socius nil eris habebant,
Sed claudo gressum pro nummo restituebant.
III. Saulus, adhuc cupidus cedis spiransque mina-
[rum,]
Hic colophizatur stimulumque perhorret ama-
[rum.]
IV. Ecce lupum baptizat ovis mane rapientem,
Sed cunctis escas in vespere distribuentem.
Fol. 25 v° I. ..... (1)
Qui nil cunctatur vas argenti dare munus.
II. Basilius panes tres transmittit Juliano ;
Acceptat munus rex pectore non bene sano.
III. Scire volens Petrus a Gregorio quid agatur,
Perforat ecce sagum, dictansque columba pro-
[batur.]
IV. Hic domini mater celi regina prophani
Mercurium mittit auferre capud Juliani.
Fol. 26 v° I. Iste minor Jacobus de templo precipitatur,
Et sic fullonis virga caput excerebratur.
II. Judas Thadeus a Cyris magnificatur,
Et Persas adiens cum Symone martyrizatur.
III. Hic Jacobus major gladio cadit Herodiano,
Nunc populo factus celeberrimus Yspalitano.
IV. Ethiopum doctor Matheus passus et idem
Magnifice laudis titulo celebratur ibidem.
Fol. 27 v° I. Indi per Thomam Didimum Christo famulantur,
Doctoremque suum permagnifice venerantur.
II. Bartholomeus apud Indos Pascha celebravit,
Cum rex ejusdem gentis sanctum jugulavit.
III. Philippus, Scitico populo jam pene renato,
Iherapoli tandem requievit fine beato.
IV. Sanctus Barnabas.
Fol. 28 v° I. Hic levita pius pravis assatus et igni,

(1) Place d'un premier vers relatif à la légende de saint Grégoire; Il a été enlevé par le relieur.

Pro nichilo reputat regis tormenta maligni (1).
II. Victor penarum Vincentius Omnipotentem
Predicat in fragili carnis compage manentem.
III. Discipulus Pauli Dionisius, altus Athenis,
Ipse suum bajulat caput exemptum sibi penis.
IV. In nostro Thoma nature themate salvo
Filius occidit genitorem matris in alvo.

Fol. 29 I. Hic caput abscisum Paulo meruit paradysum.
II. Virus amore Dei bibit hic pia stirps Zebedei (2).
III. Sanctus Stephanus.
IV. Sanctus Remigius. Sanctus Anselmus. Sanctus [Audomarus.]

Fol. 30 v° I. Mirifico more vatis micat ignis in ore (3).
II. Mortem Baptiste Domini monstrat locus iste.
III. Petrus morte crucis emit hic pia gaudia lucis.
IV. Andree pena similis dat regna serena.

Fol. 31 v° I. Sole prudentes intrant sponso veniente,
II. Virginibus fatuis oleo male deficiente.

Fol. 32 I. Hic soror hoc dicto clarescit cum Benedicto.
II. Flore juventutis movet Agnes bella salutis.
III. Hic Margareta palme fert premia leta.
IV. Hic bellum Sathane superat virtus Juliane.

Fol. 33 v° I. Sanctus Judocus.
II. Sanctus Winnocus.
III. Sanctus Egidius.
IV. Sanctus Bertinus (4).

Fol. 34 v° I. Sancta Fides.
II. Sancta Maria Magdalena.
III. Sancta Columba.
IV. Sancta Maria Egyptiaca.

Fol. 35 v° I. Mauricius princeps et dux sancte legionis (5).
Occidit in campis Octodorice regionis.

(1) Ce distique se rapporte au martyre de saint Laurent.
(2) Image de saint Jean l'Évangéliste.
(3) Les mots : *Ysaias*, — *Sanctus Michael*, sont tracés dans le manuscrit au-dessus du commencement et de la fin de ce vers.
(4) Aux pieds de saint Bertin le peintre a représenté un moine à genoux, les mains jointes.
(5) *Legionibus* dans le manuscrit.

II. Hic miles Christi (1) fortissimus atque probatus
Occumbit jaculis et fustibus attenuatus.
III. Hic sacer Erasmus accepta fit hostia Christo,
Ne sit ab hac hora mundo peregrinus in isto.
IV. Raptus et abductus Erasmus et exiliatus
Angelicis manibus est in patriam relocatus.

Fol. 36 v° I. Sanctus Policarpus.
II. Quintinus, passus sub Cesare Maximiano,
Celos conscendit, linquens inferna profano.
III. Rex (2) baptizatur Christique fidem profitetur,
Ecclesie leges promulgat et ipse tuetur.
IV. Sanctus Athanasius. Clerici circumstantes.

Fol. 37 v° I. Sic clamidem miles Martinus participavit
Algenti, sed ea potius Christum clamidavit.
II. Sic sanctus presul (3) auro ditat seniorem,
Ut sic virgineum possit servare pudorem.
III. Cum recreat presul Tungressis menbra sopore,
Sic alis ales estum fugat ejus ab ore.
IV. Sic sic Servatio baculum prestantis honoris
Angelus in signum divini prebet amoris.

Fol. 38 v° I. Sanctus Ambrosius.
II. Sanctus Augustinus.
III. Sanctus Marcialis.
IV. Sanctus Nichasius.

Fol. 39 I. Hic Blasium pena celorum fert ad amena.
II. Hac, Leodegari, meruisti morte beari.
III. Eustas natorum viduatur gente suorum.
IV. Hic mors septena dat matri (4) gaudia plena.

Fol. 39 bis I. Vita carens fine redimit mortem Katerine.
II. Tormentis Agathe meruit preconia late.
III. Digna (5) sacris aris Cecilia morte probaris.
IV. Muneribus venie cumulatur pena Lucie.

(1) *Sanctus Sebastianus* en interligne.
(2) *Constantinus* en interligne.
(3) *Martinus* en interligne ; mais c'est probablement une faute, et il faut sans doute lire *Nicolaus*.
(4) *Sancta Felicitas* en interligne.
(5) *Ligna* dans le manuscrit.

Fol. 40 I. Clericus ora pie sua solvit in ista Marie :
II. Ventre sacro nata, mamma lactata beata ;
Mirans virgo fidem labra perdita reddit eidem.
III. Gloria Theophili tenebrescit nomine vili.
IV. Cum dolor hunc vincit, pactum cum demone [jungit.]

Fol. 41 I. Mox flet opemque pie petit exoratque Marie.
II. Quod fuit erratum virgo docet esse piatum.
III. Exule merore somno (1) fruitur meliore.
IV. Increpat usque moram peccata fatens sua [coram.]

Fol. 42 I. Clari tot titulis rumpuntur filâ Saulis.
II. David roratur oleo sceptroque beatur.
III. Almificis donis sacratur opus Salomonis.
IV. Mittit ad infernum gladius Judith hic Holofer- [num.]

Fol. 43. Pas de légende à un tableau divisé en trois compartiments, qui représente le triomphe de Jésus-Christ au ciel.

Fol. 44. Pas de légende à un tableau du Jugement dernier.

Les peintures avaient été exécutées sur un côté des feuillets (recto ou verso). Les pages qui étaient restées en blanc ont été remplies après coup par des pièces en français ou en latin, dont suit l'indication :

Fol. 1 v°. Morceau en vers, dont voici le premier et le dernier :

Seign[or] provoire ki cler voit.
.....
K'ele fait tort a maint prodome.

C'est la fin de la *Complainte de Jérusalem*, dont le commencement se trouve au fol. 44 v° du même manuscrit. La pièce (2) a été publiée, d'après ce manuscrit, par Jubi-

(1) *Summo* dans le manuscrit.

(2) Cette pièce a été publiée en dernier lieu par le docteur Stengel dans son volume intitulé *Codicem ms. Digby* 86..... *illustravit* E. Stengel. Halis. 1871. In-8.

nal, *Lettres à M. le comte de Salvandy sur quelques-uns des manuscrits de la Bibl. royale de La Haye*, p. 65.

Fol. 2, 3, 4, 5, 6, 7 v°, 8 v°, 9 v° et 10. Oraisons en latin.

Fol. 12, 13 v°, 14 v°, 15, 16 v°, 17, 18, 19 et 20. Heures.

Fol. 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 29 v°, 30, 31, 32 v°, 33. Enseignements en français. « Croies que nostre sires dist en l'euvangele : Soies soigneus, et si veillies en orisons car v[ous] ne saves de qel hore nostre sires doit venir. Sains Jeromes dist : Tote la vie del sage homs est tos jors en la ramembrance de la mort...»

Fol. 42 v°. Notes de comput.

Fol. 43 v°. Oraisons en latin, intitulées : « Ches VII orisons afierent as VII saumes a cascune saume li siewe en ordene. »

Fol. 44 v°. Commencement de la Complainte de Jérusalem :

Rome, Jherusalem se plaint
De covoitise ki vos vaint.
.....
Vos les saves bien coiement
A Paskes acomuniier.

La fin de cette pièce est au fol. 1 v° du même manuscrit.

Fol. 45. Oraison en latin, ajoutée après coup.

Sont restés en blanc les fol. 11, 34, 35, 36, 37, 38, 39 v°, 39 bis v°, 40 v° et 41 v°.

V. Missel de Saint-Jean d'Amiens. — (Ms. 48 de la Bibliothèque royale de La Haye.)

Missel orné de peintures et dont les marges sont chargées de grotesques remarquables.

Le fol. 2 commence par les mots : « Paraclitus.

A la fin, souscription qui fait connaître le nom du copiste et celui de l'enlumineur :

Frater Johannes de Marchello, abbas ecclesie Sancti Johannis Ambianensis, ordinis Premonstratensis, fecit scribere istum librum per manum Garneri de Marolio, anno Domini millesimo trecentesimo vicesimo tercio.
Et Petrus dictus de Raimbaucourt illuminavit istum librum in anno predicto.

La mention relative à l'enlumineur est tracée en lettres d'or.

Voyez Jubinal, *Lettres sur quelques-uns des manuscrits de la Bibliothèque royale de La Haye*, pp. 9 et 10.

VI. Les Grandes Chroniques de France. — (Ms. 1 de la Bibliothèque royale de Bruxelles.)

Volume in-folio, sur parchemin, du commencement du XV^e^ siècle.

Le texte s'arrête aux mots : « ..... grant fouson de biens, etc. »

VII. Les Grandes Chroniques de France. — (Ms. 2 de la Bibliothèque royale de Bruxelles.)

Volume in-folio, sur parchemin, du commencement du XV^e^ siècle.

Le texte s'arrête à ces mots : « ..... grant foyson de prisonniers. »

Premiers mots du second feuillet : « pièce de temps. »

Les miniatures sont encadrées de bandes tricolores.

VIII. Les Grandes Chroniques de France. — (Ms. 3 de la Bibliothèque royale de Bruxelles.)

Volume in-folio, sur parchemin, du commencement du XV^e^ siècle.

Le texte s'arrête à ces mots : « ..... grant foison de biens. »

Premiers mots du second feuillet : « de leur sang. »

IX. LES GRANDES CHRONIQUES DE FRANCE. — (Ms. 4 de la Bibliothèque royale de Bruxelles.)

Gros volume, sur parchemin, de 424 feuillets, hauts de 472 millimètres et larges de 350.

Il se compose de deux parties, dans lesquelles les formes du langage, la composition des cahiers, la disposition des réclames, le système des grandes initiales et surtout le caractère de l'écriture sont faciles à distinguer.

La première partie (fol. 1-249) a l'aspect des manuscrits exécutés à Paris sous les règnes de Philippe de Valois et de Jean. Elle comprend le texte des *Grandes Chroniques*, depuis le commencement jusqu'à la mort de Philippe-Auguste. — Fol. 1. « Ci commencent les faiz des rois de France. Cil qui ceste ovre commence, à touz ceus qui ceste estoire verront, saluz en Nostre Seigneur. Pour ce que plusors genz dotoient de la genealogie des rois de France... » — Fol. 249 v°. « ... mors fu en l'an de l'incarnacion Nostre Seignor MCCXXIII, de son aage LVIII et de son regne XLIII. Ci se defenist la vie et [les faiz] (1) au bon roi Phelippe qui conquist Normandie. »

Premiers mots du deuxième feuillet : « fil en sa prison..., » et du troisième : « autres fist... »

La seconde partie du manuscrit (fol. 250-424) a été copiée vers la fin du XIV^e^ siècle. Elle contient le texte des *Grandes Chroniques*, depuis le règne de saint Louis jusqu'aux funérailles de Louis de Male, comte de Flandre,

(1) Ces deux mots ont été ajoutés après coup.

en 1384. — Fol. 250. « Cy commence la vie de monseigneur saint Loys. Nous devons avoir en memoire les fais et les contenances de noz devanciers... » — Fol. 424. « ... et au retour de la dicte offrende s'agenoullia une espace de temps devant le corps du dit conte. »

Ce volume figure en ces termes sur le catalogue de la librairie du duc de Bourgogne, dressé à Dijon le 21 juillet 1420 :

Item ung autre livre des croniques de France, couvert de cuir rouge, à deux fermouers d'argent dorez, armoiez aux armes de feu monseigneur le duc Philippe (Philippe le Hardi), l'un rond et l'autre quarré, commençant au IIe fueillet *fil en sa prison*, et ou derrenier *le roy d'Engleterre* (1).

X. Les Grandes Chroniques de France. — (Ms. 5 de la Bibliothèque royale de Bruxelles.)

Volume sur parchemin, de 344 feuillets, écrits sur trois colonnes. Hauteur : 467 millimètres; largeur : 318 millimètres. Écriture du XIVe siècle. Nombreuses peintures, dont plusieurs à fond d'or.

Ce manuscrit présente la même combinaison de textes que le manuscrit français 2600. Nous y trouvons : d'abord (fol. 1-308) la rédaction ordinaire des *Grandes Chroniques* depuis l'origine jusqu'à la mort de Philippe-Auguste; puis (fol. 308 v°-344) la chronique française des rois de France communément attribuée à Guillaume de Nangis, depuis l'avènement de Louis VIII jusqu'aux événements de l'année 1321.

Premiers mots : Fol. 1. « Ci commencent les croniques de France, premierement des dux qui premiers y furent, et puis des rois sarrazins, et après en suivant de tous les roys crestiens et tous leurs fais jusques au roy Charles fils

(1) Article 87 du chapitre de la Librairie. Ms. 127 des Ve de Colbert.

le roy Phelippe le Bel et la descendue dont chascuns est descendus et leurs generacions. Cil qui ceste oeuvre commence, à tous ceulz qui ceste histoire liront... » — Premiers mots de la seconde partie : Fol. 308 v°. « Ci commence la vie et li fait du bon roi Loeis qui fu père de monseigneur saint Loeis qui fu rois de France. Après le roi Phelippe dit Auguste, qui conquist Normendie, regna en France Loeis son fils, que il avoit engendré en la roine Ysabel... » — Fin : Fol. 344. « ... Le conte de Lanquastre ot copée la teste par jugement et tout li autre pendu, si que le roi n'avoit plus guerre fors que aus Escos. »

Ce volume correspond à l'article 1410 des anciens inventaires de la librairie des ducs de Bourgogne :

Unes croniques de France, anchienement couverte d'ais et de cuir blanc, à cloutz, historiée, et est escripte à trois coulombes chacune page ; commençant au second (1) feuillet *de son règne*, et au darnier *l'octave saint Jehan.*

L'exécution matérielle de ce livre doit donner lieu à une observation. Il appartient à une famille de grands manuscrits qui ont dû être copiés au XIV^e^ siècle dans le nord de la France et qui sont surtout remarquables par la disposition du texte sur trois colonnes. Nous en avons plusieurs à la Bibliothèque nationale, et j'en ai remarqué au moins cinq à la Bibliothèque royale de Bruxelles, savoir :

Le ms. 5 qui fournit l'occasion de faire cette observation.

Le ms. 9104. Chronique universelle, Faits des Romains, Suétone, etc. — « Explicit liber Cezarum imperator mundi. » — Premiers mots du fol. 2 : « eussent la poeste..... »

Le ms. 9225. Vies des saints. — Premiers mots du fol. 2 du texte : « David le prophetiza..... »

Le ms. 9230. Miracles de Notre-Dame et Vies des Pères, en vers. — Premiers mots du fol. 2 : « ou seront pris et..... »

(1) C'est par erreur que l'édition de Barrois porte *premier*.

Le ms. 9245. « Le livre des sept sages de Rome et de Marques le seneschal, et après de Laurin et de Cassydorus et de Polyarmio, et après 'li fait des empereurs de Rome et de Coustantinoble. » — Premiers mots du fol. 2 : « Un enfant masle..... »

XI. Les Grandes Chroniques de France, etc. — (Ms. 14561-14564 de la Bibliothèque royale de Bruxelles.)

Volume sur parchemin, de 207 feuillets, hauts de 355 millimètres et larges de 250. Écriture du commencement du XIV^e^ siècle.

Morceaux contenus dans ce volume :

1° (Fol. 1). « Coument li grans roys Alixandre envoia une epistle à Aristote son maistre des merveilles que il trouva en Ynde. »

2° (Fol. 5 v°). « P. aus empereres. Je vous seneflie aucunes coses qui sont merveilleuses en Inde. Premierement il i a une isle qui a non Atymolimus, qui a IIIc et LXIII liues de lonc..... » — Fol. 6 v°. « Explicit l'epistle le roy Perimenis à l'empereur. »

3° (Fol. 7). Les Grandes Chroniques de France, depuis le commencement jusqu'au chap. VIII des Faits de Charles le Chauve. « Chil qui cheste oevre commenche, à tous chiaus qui ceste estoire liront, salut en Nostre Seigneur. Pour chou que pluisours gens doutoient de la genealogie des roys de Franche..... » — Le copiste s'est arrêté (fol. 162) à ces mots : « .... Toutes les fois que mestiers en seroit par l'auctorité l'apostole, et que li decret du siege l'apostole fussent maintenu. » Voyez dans l'édition de M. Paulin Paris, t. III, p. 42, ligne 7.

4° (Fol. 162). Chronique abrégée des rois de France, depui Charles le Chauve jusqu'à saint Louis, pour faire suite au texte précédent. — Je donne les premiers et les derniers mots de cette chronique abrégée. — Fol. 162. « Charles li Caus et Loeys, enfans du roy Loeys le Deboinaire, quant il virent après

le mort leur père que leur frère Lothaire tenoit le roiaume de Franche et l'empire de Romme, ne il n'avoient partie tele comme il deussent, si assamblèrent grant ost de gent et coururent sus à leur frère vers Auchoirre à une vile qui a non Fontenoi..... » — Fol. 165 v°. « ... Il (Saint Loyis) garda et deffendi tous jours sainte eglise à sen pooir et fonda pluiseurs abbeies, et fist moult de maisons Dieu, ch'est à savoir Roiaumont, le Lis de lès Meleun, les cordelieres de lès Saint Cloost, les maisons as Avules et as Filles Dieu de Paris, les maisons Dieu de Pontoise, de Vernon et de Compiengne, et mout de religieuses maisons par son roiaume. Il fist faire..... »

5° (Fol. 166). Récits d'un ménestrel de Reims. « Veschi comment il est avenu puis le tamps Godeffroy de Buillon dela mer et decha mer. Depuis chele eure que Godeffrois de Buillon et le baronie de Franche eurent conquis Anthioche et Jherusalem..... » — Derniers mots (fol. 191) : « ..... ne il n'entendoient mie que li rois li fesist tort. » C'est le texte qu'a publié M. de Smet dans le tome III du Recueil des chroniques de Flandre et que M. de Wailly désigne dans son édition par la lettre D.

6° (Fol. 192). « Ch'est la lettre ensi que Guis de Dampierre jadis quens de Flandres et si enfant et ses boines viles et li chevalier s'estoient aloiet envers le roy de Franche..... »

7° (Fol. 206). « Chi après s'ensiut comment li roys se leva de sen siege de Mons en Pevre et ala sir à Lille. Che fu en l'an de grace mil CCC et IIII que li roys se leva du siege de Mons..... » — Fol. 207. « ... Et le diemenche sivant donna li roys congie ses gens et s'en ala à Boulongne en pelerinage. »

XII. La Bible historiale. — (Ms. du Muséum Meermanno-Westreenianum, à La Haye.)

Volume sur parchemin, de 580 feuillets, hauts de 295 millimètres et larges de 215.

Le fol. 2 r° est occupé par le tableau qui représente le roi Charles V recevant le livre des mains de Jean de Vaudetar. Il y en a à la Bibliothèque nationale (département des estampes) une copie faite par les soins de Gaignières. Le musée de Versailles en possède une autre copie, qui a figuré à l'Exposition des portraits historiques organisée au Trocadéro en 1878. M. Labarte en a publié une réduction en chromo-lithographie, en tête de son édition de l'*Inventaire du mobilier de Charles V* (Paris. 1879. In-4.)

En regard de ce tableau, sur le fol. 1 v° du manuscrit, on lit cette inscription tracée en grosse minuscule d'or et coupée en dix lignes :

Anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo primo, istud opus pictum fuit ad preceptum ac honorem illustri (*sic*) principis Karoli regis Francie, etatis sue trecesimo quinto et regni sui octavo, et Johannes de Brugis, pictor regis predicti, fecit hanc picturam propria sua manu.

Fol. 3. « Ci commence la bible, premierement le livre de Genesis... — Ci commence la bible hystoriaus ou les hystoires escolastres. C'est le prologue du translateur. Pour ce que li dyables qui chascun jour empesche... » — Premiers mots du fol. 4, qui est le deuxième du texte : « de la formacion de l'omme... »

Premiers mots des trois derniers feuillets : Fol. 578. « Du dragon et de la beste... » — Fol. 579. « Justice et si oeil estoient comme... » — Fol. 580. « Avec moy pour rendre... »

Il y a dans cette bible 270 miniatures, avec des encadrements tricolores.

L'inscription placée en tête de la bible (fol. 1 v°) atteste que la peinture du frontispice fut faite en 1371. Les vers copiés à la fin, sur le fol. 580, rappellent que le volume fut copié par Raoulet d'Orléans et qu'il fut offert au roi

Charles V, le 28 mars 1372, par Jean de Vaudetar. Voici ces vers :

Ci (1) fine la bible en françois ;
Plus ne vous en diray, aincois
Vueil supplier la souveraine,
Qui de misericorde est fontaine,
Et son doulz filz qu'elle porta,
Car en eulz il grant confort a,
Qu'il vueillent garder de contraire
Vaudeterre, qui la fist faire,
Et Raoulet d'Orliens, qui l'escrist,
Qui rent graces à Jhesu Crist,
Et à sa mère, de cuer pieu,
Quant donné li ont temps et lieu
D'un si très digne livre faire,
Qui à tous crestiens doit plaire,
Qui du lire auront cognoissance.
Et dit, puis qu'il issi d'enfance,
Que c'est la quarte pour certain
Qu'il a escripte de sa main,
Et la moitie d'une pour voir,
Que l'en doit bien ramentevoir,
Qui fu faite pour excellans
Princes Charles le roy des Frans,
Que Dieux vueille si bien conduyre,
Qu'ennemy ne li puisse nuyre,
Ne visible, ne non visible,
Ne nesune chose nuysible,
Et quant du siecle departie
Fera, que Dieux de sa partie
Le retiengne senz detrier.
Or vueilliez Dieu pour moy prier,
Que, par sa digne mort amère,
Que il souffri present sa mère,

(1) Une copie de ces vers, provenue de Gaignières, se trouve, à la Bibl. nationale, ms. français 20149, fol. 155.

Ausquelz deus moult me reconforte,
Car il sont du ciel seule porte,
Que de tout pechie me deslace,
Et en sa douce amour m'enlace,
Mon cuer face en li si lacier,
Que riens ne l'en puist deslacier,
Si que en paradis me face
Veoir Jhesu Crist face à face.
Amen.

A (1) vous, Charles, roy plain d'onnour,
Qui de sapience la flour
Estes sur tous les roys du monde,
Pour le grant bien qu'en vous habonde,
Presente et donne cestui livre,
Et à genolz cy le vous livre
Jehan Vaudetar, vostre servant,
Qui est cy figuré devant (2),
C'onques je ne vi en ma vie
Bible d'ystoires si garnie,
D'une main pourtraites et faites,
Pour lesquelles il en a faites
Pluseurs alées et venues,
Soir et matin, par my les rues,
Et mainte pluye sus son chief,
Ains qu'il en soit venu à chief.
Si fu au prince sus nommé
Ce livre baillé et donné
Par le dit Jehan, que je ne mente,
L'an mil CCC XII et soixante,
De bon cuer, et vausist mil mars,
XXVIII jours ou mois de mars.

Cette bible est ainsi mentionnée sur le rouleau qui contient l'inventaire de la librairie du Louvre au temps de Charles V (article 21) :

Une très belle bible en un volume qui vint de Jehan de Val-

(1) Ce qui suit est en lettres rouges.
(2) Allusion au tableau qui remplit le fol. 2 recto du volume.

detar, très bien ystorié, la pippe et quatre fermoers d'or garnis de gros saphirs, balaiz et perles, en un estui à fleur de lis, garni d'argent (1).

Le même rouleau nous apprend qu'elle fut prêtée au duc d'Anjou. Elle passa depuis chez le duc de Berry, à la mort duquel elle rentra au Louvre, pour en sortir définitivement au commencement du règne de Charles VII, après avoir été estimée la modique somme de 15 livres parisis. C'est ce que nous apprenons de l'inventaire dressé en avril 1424 (n. st.) :

Item une très belle bible en françois, nommée la Bible que Jehan de Vaudetar donna au roy ; très parfaitement bien escripte et historiée, de lettre de forme, à deux coulombes, commençant ou deuxiesme foillet des rebriches *de la formacion de l'homme*, et ou derrenier *avecques moy*, couverte de soye assurée à fleur de lis de brodeure ; laquelle bible maistre Jehan Maulin, après le deceds de feu monseigneur de Berry mort, recouvra de ses executeurs comme appartenant au roy, pour remettre en la dite librairie. Et lui avoit esté rendue garnie d'une grante chemise de soye azurée, de IIII fermouers et une pipe d'or ; lesquels fermouers et pipe n'ont point esté rendus, et pour ce en doit rendre compte le dit Maulin. Prisé XV l. p. (2).

Dans les temps modernes, la bible de Jean de Vaudetar a appartenu à un avocat de Paris nommé Bluet (en 1667), au collège des Jésuites de La Flèche, à l'intendant Foucault, à Gaignat et à Meerman (3).

XIII. Le Bien universel des mouches a miel. — Ms. 9507 de la Bibliothèque royale de Bruxelles.)

Petit volume in-folio sur parchemin.

(1) Page 57 de la copie qui est dans le ms. français 13567.

(2) *Inventaire de la bibliothèque du roi Charles VI*, éd. Douet d'Arcq (Paris, 1867, in-8), p. 64, art. 213.

(3) Van Praet, *Recherches sur Louis de Bruges*, p. 88 et 89.

Fol. 1. Dédicace du traducteur au roi Charles V. « A très souverain et très excellent prince Charles, par la grace de Dieu roy de France, la vostre povre et humble creature, qui, jour et nuit, à son petit de povoir, s'efforce de Dieu prier pour vous et pour vostre très noble lignée, tout humble obedience et parfaite reverence et vraie subjection..... En bonne simplesce je me sui enhardi du dit livre transporter de latin en françois, comme vostre très haute excellence si le m'a commandé, en suivant le latin le plus près que bonnement j'ai peu ; et aucunes foiz, où l'aucteur du livre et les docteurs et philosophes ont, pour le plus bel et rectorique latin querir, transporté les dictions, pourquoy le françois ainsi ordené seroit pesant et moins cler à entendre, j'ai la sentence mise rez à rez, si comme j'ay pensé que il l'eussent dit eulz meismes, se il parlassent françois... »

Fol. 3. « Le prologue sur le livre du Bien universel elon laconsideracion des mousches à miel. »

Fol. 3. « Ci commence le livre qui est appellé le Bien universel des mousches à miel. »

A la fin :

Or est ci finé nostre livre,
Benoit soit Dieu, je en sui delivre.
Et l'a escript Henri du Trevou.

Premiers mots du deuxième feuillet : « Nulles n'osent istre si le roy...; » et du dernier : « Touz ses sougiez... »

En tête du volume (fol. 1), peinture à quatre compartiments, chacun bordé d'un encadrement tricolore. — Au commencement du livre II, petite peinture à encadrement tricolore.

Au bas de la dernière page était une note de sept lignes, écrite et signée par le roi Charles V, dont il ne subsiste plus que les mots suivants :

Ce livre de moralitey dez
mochez à miel est à nous
.....
.....
.....
fimez tranlater, escrire et
parfere l'an MCCCLXXII.
.....

Il figure en ces termes sur l'inventaire de la librairie du Louvre, de l'année 1411 :

Item le livre des mouches à miel, couvert de soye à longue queue, lequel est intitulé dedens : Le Livre du bien universal selon la consideracion des mouches à miel, très parfaitement bien escript et historié, de lettre de forme, en françois et à deux coulombes, commençant ou deuxiesme fueillet *nulles n'osent istre*, et ou derrenier *touz ses sougiez;* et est signé du feu roy Charles, fermant à deux fermouers d'argent dorez esmaillez de France et tissuz vers (1).

Et sur l'inventaire de la librairie de Bruxelles :

Ung autre volume, couvert d'un baldequin de soye, à deux cloans de leton, historié et intitulé Le livre des moralitez des mouches, comenchant ou second feuillet *nulles n'osen ystre se le roy n'est yssu devant*, et finissant ou derrenier *et l'a escript Henry de Trevou* (2).

XIV. Le Livre des propriétés des choses. — (Ms. 9094 de la Bibliothèque royale de Bruxelles.)

Volume in-folio, sur parchemin, fin du XIV^e^ siècle.

(1) Manuscrit français 2700, fol. 66, article 162. Comparez l'*Inventaire de la bibliothèque du roi Charles VI*, éd. Douet d'Arcq (Paris, 1867. In-8), p. 41, n° 139.

(2) Barrois, *Biblioth. protypographique*, p. 270, n° 1887.

Feuillet préliminaire : « Cy commence la table des rubriches des proprietés... »

Fol. 1. « Cy commence le prologue. »

Fol. 3. « Cy commence le premier chapitre qui parle de Dieu. »

A la fin (fol. 369 v°) : « ... Ce livre des proprietez des choses fu translaté de latin en françois l'an de grace mil CCCLXXII, par le commandement de très puissant et noble prince Charles le quint de son nom regnant à ce temps en France puissaument; et le translata son petit et humble chappellain frère Jehan Corbechon, de l'ordre Saint Augustin, maistre en theologie, de la grace et promocion du dit prince et seigneur très excellent. »

Premiers mots du fol. 2 : « fiert au sage...; » du fol. 4, qui est le second du texte : « grant que le filz...; » du dernier (fol. 369) : « de VIII et de VI... »

Au fol. 3, grande peinture divisée en quatre compartiments, dont chacun est encadré d'une bande tricolore. On y voit trois scènes de la création et la présentation du livre au roi par Jean Corbichon; la figure du roi n'a aucun des caractères d'un portrait.

Ce volume figure sur l'inventaire de la librairie de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dressé à Dijon, le 21 juillet 1420 :

Item ung autre livre nommé le livre des proprietez des choses, escript en parchemin, de lettre ronde, à deux colonnes, historié et enluminé d'or et d'asur, commençant ou deuxiesme fueillet *et au saige*, et ou derrenier *de huit et de six*, couvert de veluyau rouge, garni de X cloux de leton et deux fermouers d'argent dorez et esmailliez (1).

XV. La Légende dorée. — (Ms. 9227 de la Bibliothèque royale de Bruxelles.)

(1) Bibl. nat., Vᵉ de Colbert, vol. 177, article 15 de l'inventaire de la librairie.

Volume in-folio, sur parchemin, du commencement du XV^e^ siècle.

Premiers mots du deuxième feuillet de la table : « à l'uitieme de Penthec..., » et du deuxième feuillet du texte : « feussions tenus... »

La peinture du frontispice est bordée d'un encadrement tricolore.

M. Molinier a bien voulu me signaler un autre exemplaire de la Légende dorée en français, qui a pareillement un frontispice bordé d'encadrements tricolores. C'est le n° H 1333 de la Mazarine, qui est venu du couvent des Minimes : volume sur parchemin, de 330 feuillets cotés A-C et I-XVI^xx^VII ; 300 millimètres sur 230. — Fol. A. Prologue : « Monseigneur saint Jeroisme dist ceste auctorité... » — Fol. B. Table des chapitres — Fol. 1. Commencement de l'ouvrage : « De l'advenement Nostre Seigneur. L'avenement Nostre Seigneur est fait par IIII sepmainnes à segnefier... »

Premiers mots du deuxième feuillet du texte : « tierce anthyene O racine de Jesse..., » et du dernier : « et de ces trois choses... »

Au frontispice il faut remarquer non seulement les encadrements tricolores, mais encore deux lions analogues à ceux qu'on voit sur plusieurs livres du roi Charles V. Ces particularités me font supposer que la Légende dorée de la Mazarine est un débris de l'ancienne librairie du Louvre.

XVI. Le Dialogue de saint Grégoire. — (Ms. 9553 de la Bibliothèque royale de Bruxelles.)

Volume sur parchemin, de 103 feuillets, in-folio.

Fol. 1. « Cy conmencent les chapitres du premier livre du Dyalogue saint Gregoire, pape. »

Fol. 4. « Ci commence le premier livre du Dialogue saint Gringoire, pape. »

Fol. 103. « Explicit le Dyalogue monseigneur saint Gregoire. C'est tout voir. »

Premiers mots du fol. 2 : « esperit. VIII...; » et du fol. 5, qui est le second du texte : « si cele que je ne sçay... »

Premiers mots des deux derniers feuillets : fol. 102 « font saichent combien...; » fol. 103 « temps et entrementieres... »

Sur le fol. 103 v° : « Ce livre est à Jehan, fils de roy de France, duc de Berry et d'Auvergne, conte de Poitou et d'Auvergne : JEHAN. — Le dit monseigneur de Berry l'a donné à monseigneur de Bourgongne. »

Ce volume est porté sur l'inventaire de la chambre des joyaux du duc de Bourgogne, à Gand, en 1485. Voyez Barrois, *Bibliothèque protypographique*, p. 220, n° 1619.

XVII. La Mutation de fortune, par Christine de Pisan. — (Ms. 701 de la Bibliothèque royale de La Haye.)

Volume sur parchemin, de 170 feuillets, non compris le feuillet préliminaire.

Feuillet préliminaire : « Ci commence la table des rubriches de cest present volume, appellé le livre de la Mutacion de fortune, fait et accompli le VIII^e^ jour de novembre, l'an de grace mil IIII^c^ et III... »

Au v° de ce feuillet : « Ci commence la premiere partie du livre de la Mutacion de fortune... »

Fol. 1. « Premierement prologue. » — En tête est représentée Christine de Pisan, écrivant un livre.

Premiers mots du deuxième feuillet : « Travail penible. »

A la fin, sur le fol. 170 v° : « Ce livre fut fait, devisé

et compilé par une damoiselle nommée Cristine, et le donna à Jehan, filz de roy de France, duc de Berry et d'Auvergne, conte, etc., ou mois de mars mil CCCC et trois. »

Sur ce même feuillet on a effacé une note et la signature du duc de Berry.

Ce volume répond exactement à l'article 97 du catalogue des livres du duc de Berry, tel qu'il a été publié par Hiver de Beauvoir (*La Librairie de Jean, duc de Berry*, p. 51).

XVIII. LE MIROIR DES DAMES. — (Ms. 9555 de la Bibliothèque royale de Bruxelles.)

Volume sur parchemin, de 179 feuillets in-folio.

Fol. 1 v°. « Cy s'ensuit le prologue sur le livre qui est appellez le Mirouer des dames. »

Premiers mots du deuxième feuillet : « selon ce que dit un maistre qui est nommé Vegecius, » et du troisième, qui est le second du texte : « tout ainsi que la pierre. »

Fol. 148. « Cy s'ensuit le Mirouer du monde. » C'est un poème dont chaque sizain commence par les mots : « Je vois mourir... »

Fol. 151. « Cy s'ensuit le livre du cloistre de l'ame, que fist Hue de Saint Victor. »

Fol. 154. « Cy s'ensuivent les Meditacions de saint Anseaume. »

Premiers mots des deux derniers feuillets : fol. 178 « il me sovint..., » fol. 179 « dit devant le premier... »

Sur la dernière page : « Cy fine le livre du Mirouer de dames et aultres livres. »

Au commencement et à la fin, note autographe de Jean, duc de Berry, ainsi conçue : « Ce livre est au duc de Berry JEHAN. »

Je n'ai point trouvé l'indication de ce volume sur les inventaires de la librairie du duc de Berry. On y voit bien

figurer un exemplaire du Miroir des dames ; mais c'est le manuscrit que possède aujourd'hui le Musée Britannique, sous le n° 29986 de la série additionnelle.

XIX. Fragments des Chroniques de Froissart. — (Ms. B 88 de la Bibliothèque royale de Bruxelles.)

Ces fragments, acquis il y a peu d'années, consistent en 23 feuillets d'un manuscrit du commencement du xv^e^ siècle, qui contenait au moins les trois premiers livres des Chroniques, puisque le fragment 17 correspond au chap. cxix du livre III (édition Buchon). C'est tout ce qui reste, sans doute, d'un exemplaire dont on ne paraît avoir laissé subsister que les pages ornées de peintures.

Voici les premiers mots de la copie : « Cy commancent les croniques que fist maistre Jehan Froyssart, qui parlent des nouvelles guerres de France et d'Angleterre, d'Escoce, d'Espaigne et de Bretaigne, lesquelles sont divisées en quatre parties. Prologue. Affin que honnourables avenues et nobles aventures faittes d'armes lesquelles sont avenues... »

Le manuscrit auquel ont appartenu ces 23 feuillets était jadis conservé au château de Boxmer, près de Bois-le-Duc. Je n'y ai rien vu qui autorise à supposer qu'il ait été entre les mains d'Enguerrand de Coucy, mort en 1396.

Voyez ce que M. le baron Kervyn de Lettenhove dit de ces fragments dans son édition des *Chroniques de Froissart*, I, deuxième partie, pp. 223-225.

XX. Les Fleurs des Chroniques de Bernard Gui. — (Ms. 79 de la Bibliothèque de Leyde.)

Petit volume in-folio, sur parchemin ; écriture du xv^e^ siècle.

Premiers et derniers mots du Prologue : « Sanctissimo

patri ac domino suo domino Johanni munere divine gracie sancte Romane... — ... nec minus nec amplius anno Domini M CCC XX°. »

Derniers mots de l'ouvrage : « ... et quoniam adhuc debacantur in pejus et nundum venit finis malorum ipsorum, in presenti lacius scribere distulimus longiorem et narrationis seriem suo post tempore scribendorum. Et sic est finis hujus modi cronice, edite per memoratum fratrem Bernardum, ordinis Predicatorum ac inquisitorem labis heretice. »

Il semble, d'après ces derniers mots, que le ms. de Leyde doit s'ajouter aux dix manuscrits que j'ai précédemment indiqués comme formant la huitième classe des textes des Fleurs des chroniques (1).

Ce volume a successivement appartenu à Nicolas Blosset, à Gauvain Martin, à Robert Goullet, à Bernard Coeppel et à Robert Cenau, comme on le voit par des notes inscrites sur la dernière page :

Iste liber pertinet magistro Galvano Martin, ecclesie Abrincensis canonico (2), ex dono nobilis viri Nicolai Blosset, domini temporalis Sancti Mauricii en Tyreouaille gallicé citra Burgundiam.

Nunc Roberto Goullet, qui ab executoribus emit anno 1533.

Nunc Robertus divina clementia Arboricensis episcopus titulo emptionis possidet ab executoribus magistri Bernardi Coeppel, dum viveret canonici. 1550.

Ces dernières lignes sont de la main du fameux Robert Cenau, évêque d'Avranches, qui mourut en 1560.

XXI. Livre d'heures a l'usage de Bourges. — (Ms. 666 de la Bibliothèque royale de La Haye.)

(1) *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXVII, 2e partie, p. 209-212, et p. 216.

(2) Les mots *Abrincensis canonico* ont été récrits sur un passage gratté.

Petit volume écrit et peint au commencement du XVI^e^ siècle, mentionné par Jubinal, dans ses *Lettres sur quelques-uns des manuscrits de La Haye*, p. 17.

L'origine de ce charmant volume est suffisamment démontrée par les articles suivants, qui sont inscrits en rouge dans le calendrier :

10 janv. Guillermi archiepiscopi.
17 janv. Sulpicii confessoris.
20 mai. Austregisilli episcopi.
29 déc. Ursini episcopi.

La section des Litanies des saints relative aux confesseurs n'est pas moins significative ; on y trouve ces invocations :

Silvester, Martine, Nicholae, Augustine, Hieronime, Ambrosi, Gregori, Ursine, Austregisile, Guillerme, Eligi, Dominice, Francisce, Anthoni.

Le personnage pour qui le livre a été fait, avait :

1° Pour armes : écartelé au 1 et 4, de gueules, au chevron d'or accompagné de trois roses d'argent ; — au 2 et 3, d'azur à la croix ancrée d'argent, accompagnée de trois..... d'or (1) ; — sur le tout, d'or à deux lions passants de gueules.

2° Pour emblème, un nœud coupé.

3° Pour devise, les mots DELEAR PRIVS inscrits sur la couverture d'un livre.

Au frontispice, sur un fond noir semé de nœuds coupés d'or, se détache en rouge un lion de taille gigantesque, accroupi sur une haire, qui porte à sa gueule les armes ci-dessus décrites et qui tient sur sa tête, avec ses pattes, un livre à la devise DELEAR PRIVS. — Dans l'encadrement du frontispice se lisent les mots : « Dirupisti Domine

(1) Je n'ai pu déterminer quels sont ces trois objets d'or. On verra plus loin que ce sont apparemment des cailloux.

vincula mea; tibi sacrificabo hostiam laudis et nomen Domini invocabo. »

Outre le frontispice, il y a une douzaine de peintures d'une finesse et d'une perfection vraiment admirables. Sur chacune de ces peintures, au premier plan du tableau, le possesseur est représenté en haire, avec un livre dont la couverture porte la devise : DELEAR PRIVS.

Voici le sujet des tableaux :

L'annonciation, la visitation, la nativité, l'apparition de l'ange aux bergers, l'adoration des mages, la présentation au temple, la fuite en Égypte, l'Assomption, Jésus-Christ en croix, la descente du Saint-Esprit, David, âmes précipitées dans l'enfer pendant que d'autres âmes sont enlevées au ciel.

Je laisse aux historiens du Berry le soin de découvrir pour quel personnage a été fait ce magnifique volume. Les armes ci-dessus décrites semblent se rapporter à un membre de la famille Lalemant. En effet, cette famille portait de gueules au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent, ce qui est exactement conforme au premier et au dernier quartier de l'écartelé du manuscrit de La Haye. Jean Lalemant, chevalier de l'ordre de Notre-Dame de la Table ronde de Bourges, mort en 1494, avait épousé Marie Petit, dont les armes étaient d'azur à une croix nillée d'argent, accompagnée de trois cailloux d'or (1), ce qui se rapproche singulièrement du deuxième et du troisième quartier de l'écartelé de La Haye. Je ne puis malheureusement pas expliquer l'écusson peint sur le tout, et qui est semblable aux armes de la famille de Comborn.

Jean Lalemant le jeune, fils de de Jean Lalemant et de Marie Petit, fut maire de Bourges en 1510. Il fut con-

(1) Thaumas de la Thaumassière, *Histoire de Berry*, p. 1078 et 1079.

damné en 1535 pour malversations commises dans son office de trésorier de Languedoc (1).

Il y a à la Bibliothèque de La Haye, exposé dans une vitrine, un autre livre d'heures dont l'origine pourra, je pense, être déterminée d'après les particularités suivantes. — C'est un beau manuscrit de la fin du xv[e] siècle. Il a été fait pour un homme d'église, dont les traits dénotent un âge déjà assez avancé et qui paraît avoir eu pour patron saint Antoine, pour devise les mots PAR MON PLAISIR, et pour armes un écu parti : I parti, au 1 d'azur aux fleurs de lis d'or sans nombre ; au 2 de gueules au lion d'or lampassé et armé de sable ; — II pallé d'or et de gueules.

XXII. Livre de prières de Catherine de Médicis. — (Ms. 245 de la Bibliothèque royale de La Haye.)

Ce petit livre de prières est un des morceaux calligraphiques les plus remarquables que nous ait laissés le xvi[e] siècle. Il a conservé sa reliure originale en maroquin noir orné de vases, de torches et d'un chiffre formé de deux OC enlacés avec un H. Les fermoirs se composent du même chiffre, ciselé à jour et accompagné de la devise : SIC MEMOR EXTINCTI.

XXIII. Papiers numismatiques de Peiresc. — (Ms. du Muséum Meermanno-Westreenianum, à La Haye.)

Deux volumes de ce musée, reliés aux armes et au chiffre de Harlay, contiennent les papiers numismatiques de Peiresc. L'un est particulièrement relatif à l'antiquité ; l'autre aux monnaies des Gaulois et des peuples modernes.

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris, sous le règne de François Ier* publié par L. Lalanne, p. 455 et 456.

Il y a là de curieux renseignements sur l'histoire des collections du XVII^e^ siècle. On y trouve les catalogues imprimés des cabinets de plusieurs curieux, notamment de M. du Périer. — Description de monnaies gauloises rassemblées à Rouen chez Bigot. — Détails très précis sur les achats et les échanges que faisait Peiresc, sur les marchés dans lesquels il intervenait comme arbitre, sur les nouvelles numismatiques qui arrivaient à sa connaissance.

IX

UN LIVRE A PEINTURES

EXÉCUTÉ EN 1250

DANS L'ABBAYE DE SAINT-DENIS

Lettre à Monsieur le duc de La Trémoïlle (1).

Bibliothèque nationale, 25 août 1877.

MONSIEUR LE DUC,

Vous vous êtes cru l'obligé de la Bibliothèque nationale, et, en souvenir d'un acte de courtoisie, qui n'était au fond qu'un acte de justice, vous avez tenu à vous placer parmi les bienfaiteurs du Département des manuscrits. Comme vous m'avez laissé l'honneur de choisir les articles dont votre libéralité voulait enrichir notre dépôt national, c'est à vous que je dois compte de la mission que vous avez bien voulu me confier, et que j'ai acceptée avec l'agrément de M. Waddington, alors ministre de l'Instruction publique. Je viens donc aujourd'hui vous faire connaître un précieux manuscrit, que j'ai acquis en votre nom le 20 août dernier, et qui dès maintenant figure sur nos registres comme donné par vous à la Bibliothèque nationale.

(1) Cette lettre a été publiée dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, année 1877, t. XXXVIII, p. 441.

La présence de ce volume chez un marchand d'antiquités de Toulouse m'avait été récemment signalée par M. Molinier, archiviste-paléographe, que M. le ministre de l'Instruction publique avait envoyé dans cette ville, pour y rédiger le catalogue des manuscrits de la bibliothèque municipale. Les notes de M. Molinier m'avaient fait concevoir l'espérance que c'était un livre digne d'être offert en votre nom à la Bibliothèque nationale. Je ne me trompais pas, et je n'eus pas plus tôt vu le manuscrit que je résolus de l'acquérir. Grâce à votre générosité, je ne tardai pas à m'entendre avec le marchand; le manuscrit me fut livré; immédiatement je le déposai de votre part à la Bibliothèque nationale.

Ce volume, qui se compose de 67 feuillets de parchemin hauts de 315 millimètres et larges de 228, se présente au premier abord, dans un assez triste état de conservation. Le fol. 8 a été mutilé; un feuillet tout entier a disparu entre les feuillets qui sont aujourd'hui numérotés 58 et 59. Des doigts barbares ont souillé plusieurs des miniatures, et la reliure, qui datait de la fin du xv^e^ siècle, tombe en lambeaux. Mais il sera aisé de cicatriser quelques-unes de ces plaies, et le volume fera très bonne figure quand les feuillets en seront consolidés et qu'il sera couvert de maroquin.

Quoique le manuscrit soit parfaitement homogène et qu'il ait été exécuté d'un seul jet, on peut y distinguer trois parties.

La première (fol. 1-28) est une vie de saint Denis et une histoire des origines du monastère de Saint-Denis, en prose française. En voici les premières et les dernières lignes :

INCIPIT VITA BEATORUM MARTYRUM DYONISII, RUSTICI ET ELEUTHERII.

Apres la precieuse mort que nostre sires Jhesu Criz, verais dex et verais hoem, vout soffrir en la veraie croiz por le salu du munde, et apres sa resurrection et sa glorieuse

ascension es sainz cieux, où il siet à la destre son pere, la doctrine et li preeschemenz des apostres s'espandi et s'estendi par totes terres et parvint à totes manieres de genz. Dont il avint que la foiz Jhesu Criz crut et monteplia, en tele maniere que li pluseur qui avoient esté deciple furent mestre et pastor de verité, qui estoient si embrasé de l'amor dam le Dieu que, [por] le desirrier d'estreper les errors et les mescrandises des cuers des genz, s'abandonoient volentiers à torment et à martyre.....

..... Et por l'ennor et la memoire du pretiex martyr mon seingnor saint Dyonise et de ses bons compaignons fist cele eglise apeler as sainz martyrs en l'escole de Grix. Et li servises et l'ennor qui ileques est fez à l'essaucement des gloriex martyrs radunde et repere à la gloire et à l'essaucement nostre seingnor Jhesu Crist, qui aveques les hommes deingna nestre verais hom de la benaaite virge Marie, et parmaint verais Dex aveques son gloriex pere et le saint esperit, qui par sa grace et sa haute franchise nos doint en cest siecle pardoner nos pechiez et doner sa grace, et en l'autre siecle nos voille parmener à gloire pardurable. Amen.

Anno milleno, sed quarta parte retracta,
Quatuor exceptis sunt hec miracula facta.
Junius hoc habet ac Augusti quinta kalenda,
Annua quod facta memoratio sit recolenda.

La deuxième partie du manuscrit (fol. 29-58) se compose de trente tableaux représentant la vie de saint Denis et les origines du monastère qui lui fut consacré. Chacun des tableaux est haut de 19 centimètres et large de 12. La plupart sont divisés en deux, trois ou quatre compartiments, suivant que les scènes représentées sont plus ou moins compliquées. Le sujet de chaque scène est indiqué par des vers latins, qui sont tracés alternativement en rouge et en bleu. Ces légendes en vers (1), d'après lesquelles on peut

(1) J'ai publié ces légendes dans le *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1877, t. XXXVIII, p. 456.

se former une idée de la versification des moines de Saint-Denis, au XIII^e^ siècle, sont, à vrai dire, la table des sujets représentés sur les trente pages peintes du manuscrit.

L'exécution des miniatures est d'apparence assez grossière ; cependant, l'artiste, avec des moyens très bornés, a parfaitement réussi à faire comprendre sa pensée ; il a donné à toutes ses compositions cette simplicité de lignes et cet éclat de couleurs qu'on admire dans les vitraux du XIII^e^ siècle. Il ne s'est jamais servi d'or. Le fond des tableaux est alternativement bleu et rouge tirant sur un brun clair. Une circonstance matérielle qui prouve quelle importance on attachait à cette suite de peintures, c'est qu'elles ont été exécutées sur de belles feuilles de parchemin, dont un seul côté a été employé. La disposition que l'artiste a adoptée laisse toujours voir d'un même coup d'œil deux pages peintes, auxquelles succèdent deux pages blanches.

La troisième partie (fol. 59-67), principalement affectée à des morceaux liturgiques, est incomplète de son premier feuillet. Elle comprend les pièces suivantes :

Fol. 59. « De penitentia sancti Salomonis regis. Jheronimus in XVII libro super Ezechielem, de extrema visione ejus... »

Fol. 59 v°. Note sur les trois Maries. « Ex tribus textibus IIII^or^ evangelorium et epistola Jheronimi... »

Fol. 59 v°. Note sur la condition des pécheurs pénitents qui meurent sans avoir le temps de recourir au prêtre : « Solet queri si quis dolens et penitens... »

Fol. 60. Note sur les six âges du monde. « Prima etas fuit ab Adam.... — .... VI. M.C.XXXI. »

Fol. 60. Note française sur le jeûne du vendredi : « Ci orrez por quoi nos devons plus jeuner au vendredi que aus autres jors de la semeine... »

Fol. 60 v°. Petit office de la sainte Vierge.

Fol. 61 v°. Petit office de saint Denis.

Fol. 63. Commémorations diverses, savoir de la Trinité (fol. 63), de la Croix (fol. 63 v°), de la Vierge (fol. 64), de saint Denis (fol. 64 v°), des Anges (fol. 64 v°), de saint Jean-Baptiste (fol. 64 v°), des apôtres (fol. 65), des martyrs reposant dans l'église (fol. 65), des martyrs en général (fol. 65 v°), des confesseurs reposant dans l'église (fol. 65 v°), de saint Benoit (fol. 65 v°), des confesseurs (fol. 66), des vierges (fol. 66), des saints reposant dans l'église (fol. 66).
Fol. 66 v°. Vêpres et laudes de tous les saints.

Le contenu du volume qui vient d'être décrit indique surabondamment qu'il a été fait en l'honneur de saint Denis; mais il y a moyen de déterminer rigoureusement pour quelle église il a été exécuté.

Sur le fol. 65, au recto et au verso, nous trouvons ces deux rubriques: *De sanctis martyribus quorum corpora hic sunt*, et *De sanctis confessoribus hic quiescentibus*. Sous la première rubrique figurent: « Eugenius, Peregrinus, Firminus, Patroclus, Cucuphas, Ypolitus, Eustachius, Mauricius, Innocentius, » et sous la seconde: « Hylarius, Hylarus, Romanus. » Le problème à résoudre se pose donc dans les termes suivants: « Quelle église de France possédait les reliques des douze saints ci-dessus énumérés? » Il est facile de montrer que l'abbaye de Saint-Denis les avait recueillies et les honorait, au XIII^e^ siècle, d'un culte tout particulier. Prenons successivement chacun des douze noms.

1. *Eugenius*. Saint Eugène, évêque de Tolède, souffrit le martyre à Deuil; son corps, recueilli dans l'église de ce village, fut transféré dans la basilique de Saint-Denis, sous le règne de Louis le Débonnaire; les circonstances miraculeuses qui déterminèrent cette translation ont été consignées dans la compilation que Gilles de Pontoise offrit en 1317 à Philippe le Long (1), et qui nous révèle quelles

(1) Chapitre CXIII de la troisième partie, publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXVIII, p. 474.

étaient, au commencement du XIV^e^ siècle, les traditions des religieux de Saint-Denis sur l'origine des corps saints qu'ils se glorifiaient de posséder. Un autel de la basilique était consacré à saint Eugène, et l'inscription commémorative de la dédicace fait partie d'un petit recueil dont la Bibliothèque nationale possède une copie du milieu du XIII^e^ siècle (1). C'est l'un des documents les plus importants que nous possédions sur l'histoire du culte rendu aux saints dans l'abbaye de Saint-Denis ; on pourra s'en servir pour contrôler et rectifier le texte de six inscriptions que Félibien a publiées, et qui, au XVIII^e^ siècle, se voyaient attachées aux murailles de quelques chapelles du chevet de l'église (2).

2. *Peregrinus*. La compilation de Gilles de Pontoise (3) nous apprend comment l'abbaye de Saint-Denis s'enrichit du corps de saint Pèlerin, premier évêque d'Auxerre. On lui avait consacré la seconde chapelle du chevet de l'église, où une inscription métrique, qui a été retrouvée de nos jours, contenait ce vers :

Altisiodoricus presul jacet hic Peregrinus (4).

(1) Le ms. latin 976, d'où j'ai tiré cette pièce, pour la publier dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXVIII, p. 463, est un Ordre des offices, à l'usage de l'abbaye de Saint-Denis, qui a dû être écrit peu après la mort de l'abbé Guillaume de Macouris, arrivée le 4 mars 1254 (n. st.). La mention de l'anniversaire de cet abbé est la note la plus récente que le copiste ait insérée dans le calendrier de ce manuscrit.

(2) Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 535. Les mots « attachées aux murailles », dont se sert Félibien, me font croire que ces inscriptions étaient des écriteaux sur parchemin. L'abbé Lebeuf (*Mém. concernant l'hist. d'Auxerre*, éd. Quantin, I, 7), citant l'inscription de l'autel de saint Pèlerin, dit formellement qu'elle était sur parchemin. Ces écriteaux étaient sans doute postérieurs au XIII^e^ siècle, et le texte n'en devait pas être pur de toute altération.

(3) Chapitre LI de la troisième partie, publié dans la *Bibl. de l'École des chartes*, t. XXXVIII, p. 471. — Voyez les Bollandistes, mai, III, 559 (éd. Palmé).

(4) De Guilhermy, *Inscriptions de la France*, II, 25.

Cette chapelle avait été dédiée par Yves, évêque de Saint-Pol-de-Léon (1).

3. *Firminus.* Dès le temps de Guibert de Nogent, l'abbaye de Saint-Denis passait pour posséder le corps de saint Firmin, évêque d'Amiens (2). Une tradition assez confuse voulait que Dagobert l'eût enlevé du château de Picquigny (3). Un autel lui fut consacré dans la basilique de Saint-Denis par Gui, évêque de Carcassonne, le 20 juillet 1218 (4).

4. *Patroclus.* Saint Patrocle était l'un des saints dont les reliques furent données à l'abbaye de Saint-Denis par les Toulousains, jaloux de rentrer en possession du corps de saint Sernin (5). Un calendrier, dressé à l'abbaye de Saint-Denis vers le milieu du XIII^e^ siècle, mentionne en lettres rouges la fête de saint Patrocle, au 31 janvier :

II kal. Febr. Patrocli, episcopi et martyris (6).

Suivant un Ordre liturgique de la même époque, les moines de Saint-Denis célébraient la fête de saint Patrocle sous le rit double, et chantaient en son honneur l'office des saints dont les corps reposaient dans l'église abbatiale (7).

(1) *Consecrationes altarium*, 6; voyez plus haut, p. 244, note 1. — Le texte publié par Félibien rapporte cette consécration à l'année 1230. Si cette date était admise, il faudrait ajouter un Yves, second du nom, sur la liste des évêques de Saint-Pol, publiée dans le *Gallia christiana*, XIV, 977. Mais la version fournie par le ms. 976 est dépourvue de date et mérite peut-être plus de confiance.

(2) *De pignoribus sanctorum*, dans les Œuvres de Guibert, éd. d'Achery, p. 336.

(3) Chapitre XLIX de la troisième partie de la compilation de l'année 1317, dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, t. XXXVIII, p. 467. Voyez les Bollandistes, sept. VII, 39 (éd. Palmé).

(4) *Consecrationes altarium*, 3; *Biblioth. de l'École des chartes*, t. XXXVIII, p. 464.

(5) Chapitre L de la compilation de l'année 1317; *Ibid.*, p. 469. Voy. Bollandistes, janv. III, 725 (éd. Palmé).

(6) Ms. latin 976, fol. 62.

(7) « De sancto Patroclo fiat dupplex festum... Notandum est quod utraque missa debet fieri de festo sanctorum quorum corpora in

5. *Cucufas.* Les religieux de Saint-Denis rapportaient à l'année 816 la translation des reliques de saint Cucuphat, précédemment conservées dans le prieuré de Liepvre en Alsace (1). L'un des autels de l'abbaye était placé sous son invocation (2).

6. *Hippolytus.* Les reliques de saint Hippolyte étaient arrivées au monastère de Saint-Denis en même temps que celles de saint Cucuphat. Le pape Alexandre III, lors de son voyage à Saint-Denis, en 1163, en avait, disait-on, reconnu l'authenticité, et vers la même époque la châsse en fut portée dans une procession solennelle pour obtenir la cessation d'une épidémie (3).

7. *Eustachius.* Entre autres témoignages de la présence des reliques de saint Eustache dans l'église de Saint-Denis, on peut rappeler une charte de Philippe-Auguste, de l'année 1194, dans laquelle est confirmée une donation faite par le comte de Meulan : « Beato Eustachio, martyri, in ecclesia beati areopagite Dionysii corpore quiescenti (4).» Cette circonstance explique pourquoi, dans plusieurs manuscrits français (5), la vie de saint Denis est immédiatement suivie de la vie de saint Eustache.

8. *Mauricius.* L'un des autels de l'église de Saint-Denis lui était consacré (6).

ecclesia Beati Dyonisii requiescunt; missa matutina celebretur ad majus altare de martyre; magna missa ad oratorium ipsius, et sint omnes in cappis. » Ms. latin 976, fol. 75.

(1) Chapitre cx de la compilation de l'année 1317, dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, t. XXXVIII, p. 472. Voy. Bolland. juillet, VI, 153.

(2) *Consecrationes altarium*, 8, dans la *Bibl. de l'École des chartes*, t. XXXVIII, p. 465.

(3) Chapitre cx-cxii de la compilation de l'année 1317; *Bibl. de l'École des chartes*, t. XXXVIII, p. 472.

(4) L'original de cette charte est aux Arch. nat. K 26, n. 19. Voy. *Catal. des actes de Phil.-Aug.*, p. 102, n. 426.

(5) Mss. français 2464, 13502 et 19530.

(6) *Consecrationes altarium*, 5; *Bibl. de l'École des chartes*, t. XXXVIII, p. 464.

9. *Innocentius.* Le nom de saint Innocent figure à côté de celui de saint Maurice dans l'acte de consécration de l'autel de Saint-Maurice.

10. *Hylarius.* La tradition voulait que, d'une expédition dirigée contre un comte de Poitou, Dagobert eût rapporté, pour l'abbaye de Saint-Denis, le corps de saint Hilaire, en même temps que la cuve de porphyre qui fait aujourd'hui partie des collections de la Bibliothèque nationale (1).

11 et 12. *Hylarus et Romanus.* Les reliques de saint Hilaire du Gévaudan et de saint Romain de Blaye avaient été livrées aux moines de Saint-Denis en échange du corps de saint Sernin, réclamé par l'église de Toulouse (2). Deux autels avaient été érigés dans la basilique sous l'invocation de chacun de ces deux confesseurs (3).

Il est donc démontré que l'abbaye de Saint-Denis possédait les reliques des douze saints qui, dans le manuscrit dont j'ai l'honneur de vous entretenir, sont énumérés sous les rubriques *martyres quorum corpora hic sunt* et *confessores hic quiescentes*. Il en faut conclure que le mot *hic*, dans ces deux rubriques, désigne l'abbaye de Saint-Denis en France. C'est donc de cet illustre monastère qu'est sorti le volume dont votre libéralité vient d'enrichir la Bibliothèque nationale, et nous l'inscrirons sans aucune hésitation sur la liste des manuscrits de Saint-Denis que nos prédécesseurs avaient rassemblés de différents côtés, et dont le nombre s'élevait déjà à soixante et trois (4).

Recherchons maintenant à quelle époque l'exécution doit en être rapportée. L'aspect de l'écriture et des peintures dénote bien le XIII^e^ siècle ; mais une date précise

(1) Chapitre XLVIII de la compilation de l'année 1317; *Ibid.*, p. 466.

(2) Chapitre L de la même compilation; *Ibid.*, p. 469.

(3) *Consecrationes altarium*, 10 et 11; *Ibid.*, p. 466.

(4) La liste que j'ai essayé d'en dresser se trouve dans *Le Cabinet des manuscrits*, I, 201.

nous est révélée par la remarque sur les âges du monde qui se lit au fol. 60 :

Primas etas fuit ab Adam usque ad Noe, sive ad diluvium ; fuerunt anni M.DC.LVII.	1657
Secunda etas a Noe usque ad Abraham ; fuerunt anni M.CC.XXII.	1222
Tercia etas ab Abraham usque ad David ; fuerunt anni D.CCCC.XLII.	942
Quarta etas a David usque ad transmigrationem Babylonis sive Nabugodonosor ; fuerunt anni CCCC.LXXIII.	473
Quinta etas a transmigratione Babylonis sive Nabugodonosor usque ad adventum Domini ; fuerunt anni D.LXXXIX.	589
Ab adventu Domini usque ad presens M.CC.XLVIII.	1248
Ab Adam usque modo, hoc est ab incarnatione Domini anno M.CC. L., VI millia C. XXXI.	6131

Ainsi, c'est en l'année 1250 que le volume par vous offert à la Bibliothèque nationale a été exécuté. Nous l'enregistrerons donc dans nos catalogues comme un exemple authentique de ce que l'art des calligraphes et des peintres pouvait produire dans l'abbaye de Saint-Denis au milieu du règne de saint Louis. Comme tel, il servira de jalon pour l'étude des progrès de l'écriture et de la miniature en France.

Les 56 premières pages du manuscrit, qui contiennent la vie française de saint Denis, seront à lire par les philologues ; elles feront connaître, jusqu'aux moindres particularités, l'état de la langue vulgaire, en 1250, au cœur même de l'Ile-de-France.

Les peintures de la deuxième partie ne sont pas moins instructives : elles fixeront l'attention des archéologues qui s'occupent de l'histoire des arts, des mœurs et des costumes.

Pour toutes ces études, l'emploi des manuscrits à date

certaine offre d'inappréciables avantages, en ce que les observations dont ils sont l'objet ne reposent sur aucune hypothèse quant à l'âge du document, et ne donnent par là même aucune prise à la critique. Le nombre des manuscrits à peintures avec date certaine est malheureusement très restreint. Comme appartenant authentiquement au milieu du XIII^e^ siècle, nous n'avions guère à citer dans les collections de la Bibliothèque nationale (1) que le psautier de saint Louis, n° 10525 du fonds latin, dont l'exécution doit être rapportée aux environs de l'année 1260, puisqu'il fut fait pour le roi après son retour de la croisade (2). A côté du célèbre psautier que Louis XVIII fit déposer en 1818 au Département des manuscrits, nous citerons désormais le volume que vous offrez à la Bibliothèque, et qui ne se recommande pas seulement par les mérites que je viens d'indiquer sommairement. Il a droit, en effet, de prendre place dans les collections de la Bibliothèque en tête d'une série de monuments, également précieux pour l'art et la littérature, que les moines de Saint-Denis avaient consacrés à nos vieilles traditions religieuses et nationales.

A l'abbaye de Saint-Denis, comme à la cour des Capétiens, l'histoire de l'apôtre de Paris et du monastère qui lui était dédié se confondait avec l'histoire de France. Les Grandes Chroniques témoignent, dans plus d'un endroit, de ces pieuses préoccupations ; mais ce n'était pas dans un ouvrage aussi volumineux que pouvait se satisfaire la curiosité des nobles pèlerins auxquels le royal monastère ouvrait si souvent ses portes. De même que Guillaume de Nangis composa une courte chronique pour faire connaître « aux hauts hommes et nobles, qui souvent venaient en

(1) Je ne parle, bien entendu, que des manuscrits dont la date peut être déterminée par des considérations étrangères au style des peintures et au caractère de l'écriture.

(2) Voyez *Le Cabinet des manuscrits*, I, 9.

l'église monseigneur Saint Denis, la très haute generation et les merveilleux faits des rois de France (1) », ainsi d'autres moines s'attachèrent à rappeler, sous une forme abrégée, les principales circonstances de la vie de saint Denis et les marques de protection qu'il avait prodiguées aux rois et au royaume de France.

Telle est l'origine du morceau qui forme la première partie du volume donné par vous à la Bibliothèque nationale. L'auteur de ce morceau a soudé à la Vie de saint Denis une continuation qui a pour sujet la légende de saint Saintin et de saint Antonin, évêques de Meaux, la conversion et le baptême de Clovis, la découverte des reliques de saint Denis, les circonstances dans lesquelles Dagobert alla demander un asile à « la povre mesonnette qui estoit sor les cors des gloriex martyrs, » la fondation de l'abbaye de Saint-Denis, la dédicace miraculeuse de l'église et la guérison du lépreux qui en fut le témoin, la vision relative à la délivrance de l'âme de Dagobert, enfin la consécration de l'autel de Saint-Denis et le sacre du roi Pépin par le pape Étienne en l'année 754.

Plusieurs textes latins, qu'il sera facile de trouver, ont fourni à peu près tous les éléments de cette compilation, qui eut un certain succès, puisque nous n'en connaissons pas moins de quatre exemplaires à la Bibliothèque nationale :

1° Celui auquel votre nom restera attaché.

2° Le ms. français 2464, du XIII^e^ siècle, venu de Saint-Martial de Limoges ; le récit s'y arrête à la mort de saint Antonin.

3° Le ms. français 19530, du XIII^e^ siècle, venu de Saint-Germain-des-Prés ; au XV^e^ siècle il devait se conserver à Troyes.

4° Le ms. français 13502, du commencement du XIV^e^ siècle.

(1) *Recueil des historiens*, XX, 649.

Cette compilation obtint une assez grande vogue pour suggérer à un rimeur l'idée de la mettre en vers : nous la possédons sous cette forme, dans un ms. du xv^e^ siècle (n° 1741 du fonds français), dont les dernières pages ont disparu, de façon que la légende s'interrompt au milieu de l'épisode du lépreux guéri lors de la dédicace de l'église de Saint-Denis.

Un peintre fut chargé de retracer les merveilleuses histoires consignées dans la compilation dont je viens d'indiquer le plan. Ses tableaux couvrent les feuillets 29-57 de votre manuscrit. Sur tous les points, jusqu'aux moindres détails, il règne entre le texte et les images la plus exacte concordance. Cette suite de tableaux pouvait apprendre, même aux illettrés, toutes les circonstances de la vie et de la passion de saint Denis, la légende de saint Saintin et de saint Antonin, le baptême de Clovis, les gestes de Dagobert et la dédicace de l'église abbatiale. On montrait évidemment ces peintures aux pèlerins de distinction ; les vers latins qui bordent chaque tableau rafraîchissaient la mémoire du moine chargé de donner des explications.

Une suite de tableaux du même genre se trouve dans le ms. français 13502 ; mais il sont intercalés dans le texte et dépourvus de légendes en vers. Il sera assez curieux de pouvoir étudier comment des sujets identiques ont été compris et interprétés, à un demi-siècle d'intervalle, par deux artistes de la même école.

Saint Denis n'est pas, du reste, le seul saint personnage dont la vie ait fourni, au xiii^e^ et au xiv^e^ siècle, la matière de manuscrits dans lesquels le texte n'est qu'un accessoire destiné à expliquer les peintures. Entre autres exemples, et sans parler des bibles ou histoires saintes en images (1), je puis mentionner les deux suivants.

(1) Voyez ce qui a été dit plus haut, p. 197 et p. 207, du Psautier de Peterborough et d'un manuscrit de l'abbaye de Saint-Bertin.

L'hiver dernier, un voyageur écossais m'a montré quelques fragments d'un très curieux manuscrit du commencement du XIII^e^ siècle, dont la partie supérieure de chaque page est occupée par des peintures représentant les scènes de la vie de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry. Au-dessous des tableaux sont des explications en vers français, qui forment une vie tout à fait différente des deux vies de saint Thomas en vers français qui ont été publiées jusqu'à ce jour.

Dans les archives de l'église de Saint-Quentin de Louvain se conserve un rouleau de huit mètres de long, sur lequel sont dessinés les actes de saint Quentin, avec de très courtes légendes en prose française. Il en a été publié un fac-similé lithographique, d'après lequel l'exécution des dessins peut être rapportée au XIV^e^ siècle (1).

Mais revenons à saint Denis et aux ouvrages qui furent entrepris pour développer le culte qui lui était rendu, en imprimant à ce culte un caractère national et patriotique. Le livre le plus important qui ait été inspiré par cette idée est la compilation historique qu'un moine nommé Yves rédigea au commencement du XIV^e^ siècle et dont l'abbé Gilles de Pontoise fit hommage à Philippe le Long en 1317. Ailleurs (2), j'ai eu l'occasion d'apprécier ce livre, qui est, à proprement parler, une exposition détaillée des rapports de saint Denis avec l'histoire de France, depuis les origines jusqu'à la mort de Philippe le Bel. Le soin qu'on prit d'en faire une traduction française et d'y ajouter de belles et nombreuses peintures, prouve que l'ouvrage s'adressait particulièrement aux princes et aux seigneurs. Nous en connaissons cinq exemplaires :

1° Ms. français 2090-2092. Exemplaire qui paraît avoir

(1) *Vie de saint Quentin, d'après un manuscrit conservé aux archives de l'église de Saint-Quentin à Louvain*, par Adolphe Everaerts. Louvain, 1874. In-4 oblong.

(2) *Notices et extraits des manuscrits*, XXI, 2^e^ partie, pp. 249-265.

été présenté à Philippe le Long, et qui fut possédé plus tard par Charles V. Il contient le texte latin et la version française des deux premières parties de l'ouvrage et est orné de très remarquables miniatures. Le sujet des tableaux est indiqué par des vers latins, qui diffèrent des légendes consignées dans votre manuscrit.

2° Ms. latin 13836. Autre exemplaire original, dont il ne subsiste plus que les chapitres LVII-CLXVIII de la troisième partie. Ce manuscrit, exécuté en 1317 par Guillaume l'Escot, nous offre la version française copiée sur les marges, en regard du texte latin.

3° Ms. latin 5286. Exemplaire du XIV^e^ siècle, orné de grisailles, qui me semblent avoir été copiées d'après les miniatures du ms. 2090-2092. C'est le seul de nos exemplaires qui contienne le texte complet de la compilation. La version française en est absente.

4° Ms. de Berlin (ms. lat., fol. 53), ne contenant que la troisième partie de la compilation (1).

5° Ms. du Vatican (fonds de la Reine, n° 695), ne contenant également que la troisième partie (2).

La compilation du moine Yves fut mise à profit par un auteur, dont je n'ai pu découvrir le nom, qui composa en 1455 un recueil sur la vie et le culte de saint Denis (3); mais ce traité, rédigé en latin, ne dut pas recevoir une grande publicité et ne fut sans doute connu que des gens d'Église.

Je ne m'y arrête donc pas, et je termine cette lettre en signalant un livret français, de la seconde moitié du XV^e^ siècle, qui avait pour but de réchauffer la dévotion des rois de France à saint Denis, patron du royaume. Nous en avons

(1) Voyez Stenzel, dans Pertz, *Archiv*, II, 77, et Renan, dans *Archives des Missions*, 1^re^ série, I, 432.

(2) Voyez Renan, dans *Archives des Missions*, 1^re^ série, I, 429, et Berger, *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fascicule VI, p. 14.

(3) Ce recueil remplit les fol. 31-82 du ms. latin 17631, venu du couvent des Blancs-Manteaux.

deux exemplaires à la Bibliothèque nationale (1), dignes l'un et l'autre de fixer votre attention. Le premier (ms. français 5868) a été copié pour Charles VIII, qui a mis sa signature sur un feuillet de garde, et que le frontispice nous fait voir recommandé à la sainte Vierge par saint Denis. L'autre (ms. français 24948), dans lequel le texte est un peu plus développé, a sans doute été fait pour Louis XII ; beaucoup de pages sont ornées de peintures, dont les sujets se succèdent à peu près dans le même ordre que les tableaux des manuscrits du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir.

Précieux par lui-même, le manuscrit dont vous nous avez fait présent vient donc s'ajouter à une série de monuments dont il augmente l'intérêt en facilitant des rapprochements curieux pour l'histoire de l'art, de la littérature et du culte national de saint Denis. Il n'en fallait pas tant, Monsieur le Duc, pour que votre don fût reçu avec la plus vive reconnaissance. Je vous en remercie au nom de la Bibliothèque nationale, et je m'applaudis d'avoir à inscrire sur le livre de nos bienfaiteurs un nom qui figure avec tant d'éclat dans la plupart des recueils historiques du Département des manuscrits.

Outre le manuscrit qui est l'objet de la précédente notice, et qui porte le n° 1098 dans le fonds français des Nouvelles acquisitions, la Bibliothèque nationale doit à la libéralité de M. le duc de La Trémoïlle les manuscrits suivants :

1° Peintures du XI^e^ siècle représentant différentes scènes de la vie de saint Aubin. Nouv. acq. lat. 1390.

(1) Il faut y joindre le ms. 92 du fonds Douce à la Bodléienne, qui, suivant M. Paul Meyer, pourrait bien avoir été fait pour le cardinal d'Amboise, et qui est intitulé : « S'ensuivent les noms des XII roys de France, dont mencion est faicte en ce present traictie, qui ont esté rendre graces à Monseigneur sainct Denis en son église et abbaye en

2° Vie de saint Vincent Madelgaire. Ms. du XI^e s. Nouv. acq. lat. 263.

3° Recueil d'ouvrages historiques, copié au XII^e siècle, dans l'abbaye de Hautmont et renfermant, entre autres documents, la partie inédite des Gestes des évêques de Cambrai. Nouv. acq. lat. 264.

4° Cartulaire de l'abbaye de Hautmont. XIII^e s. Nouv. acq. lat. 1386.

5° Rôle des biens qui furent assignés en 1329 dans le Cotentin à Jeanne d'Evreux, veuve de Charles le Bel. Nouv. acq. fr. 1456.

6° Copie d'un recueil de lettres originales du XV^e au XVII^e s., provenues des archives de la famille de La Trémoïlle et réintégrées en 1877 dans ce dépôt. — Nouv. acq. fr. 1109.

7° Lettres originales du XVII^e s. — Nouv. acq. fr. 1095.

8° Recueil de documents sur l'abbaye de Maroilles. Nouv. acq. lat. 1385.

France des victoires par eulx obtenues en leurs personnes à l'encontre de leurs ennemys, » et probablement aussi un recueil de pièces sur la passion et les reliques de saint Denis, du XIII^e siècle, qui a figuré en décembre 1874 sur le Catalogue 293 de Quaritch, p. 33, article 447.

X

LES ÉTHIQUES, LES POLITIQUES
ET
LES ÉCONOMIQUES D'ARISTOTE

TRADUITES ET COPIÉES POUR LE ROI CHARLES V (1)

Aujourd'hui que l'imprimerie multiplie les livres dans des proportions que l'imagination à grand'peine à suivre, aujourd'hui que, pour une somme modique, nous pouvons réunir les chefs-d'œuvre des littératures de tous les temps et de tous les pays, nous n'apprécions pas suffisamment l'étendue des services qu'ont rendus à la cause de la civilisation les fondateurs des bibliothèques du moyen âge. Pendant longtemps, les cathédrales et les abbayes étaient à peu près seules à posséder et à entretenir des collections, dans lesquelles les principaux auteurs de l'antiquité latine trouvaient place à côté des ouvrages religieux et des compositions scolastiques. Le XIV^e^ siècle vit, sinon naître, au moins se développer les librairies royales et princières, entre lesquelles celle du Louvre, à Paris, peut revendiquer le premier rang, ne serait-ce que pour avoir été le germe de notre Bibliothèque nationale. Aussi, tout ce qui se rattache aux origines de cet établissement mérite-t-il d'être recher-

(1) Notice lue à l'Académie des inscriptions, le 3 octobre 1879.

ché et mis en lumière avec le soin respectueux dont Jean Boivin nous donnait l'exemple quand, il y a plus de 160 ans, il exposait à l'Académie des inscriptions l'histoire de la librairie du Louvre sous le règne de Charles V et l'administration de Gilles Malet (1).

Un point des origines de la librairie du Louvre qui a été plus d'une fois touché, mais sur lequel il reste encore beaucoup à dire, c'est l'attention qu'eut le fondateur d'y faire placer la traduction de beaucoup de livres latins de l'antiquité aussi bien que du moyen âge. La plupart de ces traductions ont été signalées (2) ; il en reste cependant plusieurs à indiquer, et, pour m'en tenir à un exemple, je citerai l'ouvrage de Thomas de Cantimpré, *Bonum universale de apibus*, qui fut mis en français pour Charles V, comme on le voit par l'exemplaire original, qui appartient aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Belgique (3). Mais ce n'est pas de traductions inconnues des bibliographes que je me propose d'entretenir l'Académie. Je voudrais attirer son attention sur une des plus célèbres traductions du XIV^e^ siècle, sur le travail dont furent alors l'objet les Éthiques, les Politiques et les Économiques d'Aristote.

Nos écoles du moyen âge étudiaient ces ouvrages dans des traductions latines, dont l'origine et la valeur ont été bien déterminées dans le mémoire de feu Amable Jourdain, que l'Académie couronnait en 1817 (4), et dans une dissertation que notre savant confrère M. Hauréau nous a lue en 1866 (5). Au roi Charles V revient le mérite de les avoir fait passer dans notre langue par une traduction qui fut com-

(1) *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, II, 747.

(2) Voyez *Le Cabinet des manuscrits*, I, 38.

(3) Voyez plus haut, p. 226.

(4) *Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote*. Paris, 1819. In-8.

(5) *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions*, année 1866, pp. 14-17. *Histoire littéraire de la France*, t. XXV, pp. 58-63.

mandée à Nicole Oresme. Charles V voulait se pénétrer, lui et ses conseillers, des principes soutenus et développés par Aristote. Il n'épargna rien pour qu'une traduction annotée les mît à la portée de tous ceux à qui la langue latine n'était pas assez familière. L'intérêt que le roi prenait à cette entreprise, et notamment à la version française des Politiques et des Économiques, est attesté par des lettres, en partie autographes, que nous possédons à la Bibliothèque nationale.

« Nous faisons translater, dit le roi dans un mandement qu'il a signé et apostillé de sa main, le 21 mai 1372, Nous faisons translater à nostre bien amé le doyen de Rouen, maistre Nicolle Oresme, deux livrez, lesquiex nous sont très nécessaires, et pour cause, c'est assavoir Politiques et Yconomiques ; et pour ce que nous savons que le dit maistre Nicolle a à ce faire grant peine et grant dilligence, et que il convient que pour ce il delaisse toutes ses autres oeuvrez et besoignes quelconques, voulons que, pour sa dicte peine, et aussi pour ce que il y entende et laisse toutes autres besongnes, quelles que elles soient, vous li bailliez et delivrez tantost et sans nul delay la somme de deux cens franz d'or. Si gardez, sur toute l'amour que vous avez à nous, et le plaisir que vous desirez nous faire, et si cher que vous doubtez encourir nostre indignacion, que en ce ne faitez faute (1). » — Deux ans plus tard, le 31 août 1374, le roi certifiait avoir reçu d'un changeur du trésor une somme de deux cents francs d'or, « lezquieux, disait-il, nous avonz bailliez comptans à nostre bien amé maistre Nicole Oresme, doyen de Rouen, sur sa peinne ou salaire de nous translater deux livrez, lezquiez nous sont trez neccessaires, c'est assavoir Polithiquez et Yconomiquez (2). »

Une œuvre à laquelle Charles V attachait un tel prix

(1) *Mandements et actes divers de Charles V*, p. 458, n° 889.
(2) *Ibid.*, p. 552, n° 1061.

devait se trouver à la librairie du Louvre. Elle devait y être représentée par des exemplaires de choix, dont la mention a bien été remarquée sur les inventaires du XIV^e^ et du XV^e^ siècle, mais dont l'existence n'a pas encore été révélée au monde savant.

L'examen d'un volume qui avait été envoyé l'an dernier à l'Exposition du Trocadéro me suggéra l'idée de rechercher quel avait été le sort des copies que Charles V s'était fait faire de la traduction des Éthiques, des Politiques et des Économiques d'Aristote. L'étude de l'inventaire que Gilles Malet dressa des livres du Louvre me fit promptement reconnaître que Charles V avait possédé, en quatre volumes, deux exemplaires des Éthiques, des Politiques et des Économiques. C'était ces quatre volumes qu'il s'agissait de retrouver.

Sur le premier des inventaires de la librairie du Louvre figurent les deux volumes suivants :

Item Ethiques, en un volume, couvert de soie à queue et fermoers d'or, très bien ystorié.

Un livre nommé Polithiques et Yconomiques, couvert de soie à queue, à deux fermoers d'argent haschiez des armes de France.

Ces deux volumes sont notés dans un récolement postérieur comme ayant été remis le 7 octobre 1380 à Louis, duc d'Anjou (1).

Notre savant confrère M. Paulin Paris (2) a supposé que le duc d'Anjou, à qui cette copie fut livrée, l'emporta en Italie, qu'elle passa depuis dans la bibliothèque des ducs de Milan, que Louis XII la rapporta en France et qu'il faut la reconnaître dans le ms. de la Bibliothèque

(1) Une édition des inventaires de la librairie du Louvre sera comprise dans le tome III du *Cabinet des manuscrits*.

(2) *Les manuscrits françois*, II, 195 et 196.

nationale aujourd'hui n° 204 du fonds français, jadis n° 6860. Mais il n'y a rien dans l'apparence du ms. 204 qui justifie cette hypothèse. D'ailleurs, la copie des Éthiques, des Politiques et des Économiques qui se trouve dans le ms. 204 n'a jamais formé qu'un volume, tandis qu'il y en avait deux à l'exemplaire dont j'essaye de suivre la trace.

Le volume que M. le comte Louis de Wasiers avait envoyé au Trocadéro, et qui renferme les Politiques et les Économiques en français, me parut, au premier coup d'œil, remplir les conditions que devait présenter un livre fait pour Charles V : les armes de France y sont répétées jusqu'à sept fois, et parmi les peintures dont il est orné, huit sont encadrées de ces bordures tricolores qu'on remarque sur un assez grand nombre des manuscrits de Charles V. Ces indices caractérisent suffisamment un volume de la librairie du Louvre. Pour achever d'établir que telle était l'origine du volume en question, je voulus savoir quelles en avaient été les vicissitudes.

Avec son exemplaire des Politiques et des Économiques, M. le comte de Wasiers avait exposé deux beaux mss. flamands du xv^e^ siècle, remplis de grisailles et présentant tous les caractères auxquels on reconnaît les livres des ducs de Bourgogne et de leurs plus riches vassaux : le Traité des quatre dernières choses, traduit par Jehan Mielot, et la Passion de saint Adrien, traduite par le même écrivain en 1458. L'origine de ce dernier volume ne repose pas sur de vagues conjectures ; les *e* minuscules affrontés et enlacés que l'enlumineur a peints sur les marges sont des indices irrécusables, et d'ailleurs le volume est enregistré de la façon la plus expresse sur l'inventaire dressé à Bruges après la mort de Philippe le Bon (1). Dès lors il était na-

(1) « Ung autre livre en parchemin, couvert d'ais blans, intitulé au dehors : LA PASSION SAINT ADRIAN, comançant au second feuillet *à leurs dieux*, et au dernier *glorieux martir.* » Barrois, *Bibliothèque protypographique*, p. 136, article 814.

turel de se demander si le manuscrit des Politiques et des Économiques n'avait pas été également conservé dans la même bibliothèque. Pour m'en assurer, je parcourus les inventaires manuscrits ou imprimés qui peuvent être consultés à Paris, et je remarquai l'article consacré à un exemplaire des Politiques dans l'inventaire dressé à Dijon le 21 juillet 1420 et dans l'inventaire dressé à Bruges vers l'année 1467.

Le premier porte :

Item ung autre livre nommé Politiques, escript en parchemin, de lettre ronde, grosse et menue, à quatre colonnes, historié et enluminé, commençant ou IIe fueillet *mais se ce estoit*, et ou derrenier *bien mes*, couvert de satin vermeil, à deux fermouers d'or (1).

On lit dans le second :

Ung autre livre en parchemin, couvert d'ais, de satin figuré de vert, bien cloué de clouts dorés, intitulé au dehors C'EST LE LIVRE DE POLITIQUES, comançant au second feuillet *mais se ce estoit*, et au dernier *bien mais que elle* (2).

Ces deux articles s'appliquent de tout point au manuscrit de M. le comte de Wasiers et ne peuvent convenir qu'à lui seul. Il n'est pas jusqu'à la mention de « satin figuré de vert » qui ne s'applique à merveille au volume dont j'entretiens l'Académie : de minces débris d'une étoffe en soie verte sont encore fixés au feuillet de parchemin qui est collé à la fin, contre le plat de la couverture.

Un autre document confirme la justesse du rapprochement que j'ai établi entre les articles précités des inventaires des ducs de Bourgogne et de l'inventaire de Gilles

(1) Article XXIV de cet inventaire, à la fin du ms. 127 de la collection des cinq cents de Colbert, à la Bibl. nat.

(2) Barrois, *Bibliothèque protypographique*, p. 147, n° 911.

Malet. Sur l'état des livres qui furent trouvés, en 1404, dans la succession de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, on remarque un exemplaire des Politiques dont les fermoirs dénotaient une origine royale :

Item le livre appellé Pollitiques, fermant à fermaulx d'or, armoiez aux armes du roi (1).

A n'en pas douter, la copie des Politiques et des Économiques qui appartient aujourd'hui à M. le comte de Wasiers et qui était conservée au XV^e^ siècle dans la bibliothèque des ducs de Bourgogne, est bien le volume que le comte d'Anjou avait pris au Louvre le 7 octobre 1380 et qui avait été exécuté pour Charles V.

Ce volume était le second tome d'un exemplaire dont le tome premier renfermait les Éthiques. Comme le duc d'Anjou s'était fait livrer en même temps les deux volumes, il y avait lieu d'espérer qu'ils étaient passés l'un et l'autre chez les ducs de Bourgogne. En effet, sur l'inventaire dressé à Dijon en 1420, immédiatement après l'article relatif aux Politiques que j'ai cité tout à l'heure, nous lisons :

Item ung autre livre nommé Éthiques, escript, historié et enluminé semblablement, commençant ou II^e^ fueillet *tres qui tres*, et ou derrenier *la puissance*, couvert d'un drap de soye ouvré, à deux fermouers d'argent dorez, esmailliez aux armes de mon dit seigneur (2).

Le livre ainsi décrit se retrouve sur l'inventaire dressé à Bruges vers l'année 1467 :

Ung autre livre en parchemin, couvert d'ais et de satin figuré violet, intitulé au dehors C'EST LE LIVRE NOMÉ ETIQUES ET

(1) Peignot, *Catalogue d'une partie des livres composant la bibliothèque des ducs de Bourgogne au XV^e^ siècle*, seconde édition, p. 51.

(2) Article 25 de l'inventaire de la librairie du duc de Bourgogne, dressé à Dijon en 1420, à la fin du ms. 127 de la collection des cinq cents de Colbert.

POLITIQUES, comançant ou second feuillet *qui tres souvent*, et au dernier *la puissance* (1).

Il est mentionné avec des détails encore plus précis sur un inventaire de l'année 1485:

Item ung livre en parchemin, de moult bonne et riche lettre, illuminé d'or et d'azur, couvert de satin figuré violet, garni à chascun costé de cincq cloux de cuivre doré, les cloans aussy de cuivre doré aux fusilz, et de tissu noir de moir, et est le dit livre intitulé : CY QUEMENCE LA TRANSLACION DES LIVRES DE ETICQUES ET POLITICQUES, TRANSLATEZ PAR MAISTRE NICOLAS ORESME, quemenchant ou second feuillet *ceus qui tres souvent sont es livres*, et finissant ou dernier feuillet *de Nostre Dame de Rouen, l'an de grace MCCCLXXII* (2).

J'ai eu le plaisir de le reconnaître dans le ms. 9505 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, qui non seulement répond avec la dernière exactitude aux indications du catalogue de Gilles Malet et à celles des inventaires de la librairie des ducs de Bourgogne, mais encore offre la ressemblance la plus frappante avec le volume du comte de Wasiers : mêmes dimensions, même disposition du texte et des commentaires, même caractère d'écriture, même genre de peintures, mêmes encadrements tricolores (3).

En réunissant le ms. 9505 de Bruxelles au manuscrit du comte de Wasiers, nous avons donc au complet l'un des exemplaires que Charles V s'était fait copier de la traduction des Éthiques, des Politiques et des Économiques d'Aristote. Cet exemplaire, composé de deux volumes in-folio, assez épais, était un livre de bibliothèque, qu'on devait lire et consulter sur place. Le roi voulut en posséder un autre exemplaire plus maniable, pour l'emporter dans

(1) Barrois, *Bibliothèque protypographique*, p. 147, n° 912.
(2) *Ibid.*, p. 226, n° 1613.
(3) On trouvera à la suite de cette notice la description du ms. 9505 de Bruxelles et du manuscrit de M. le comte de Wasiers.

ses voyages et l'avoir sous la main toutes les fois qu'il aurait le loisir ou le besoin d'y recourir. Ce second exemplaire, en deux volumes comme le premier, est ainsi enregistré sur l'inventaire de Gilles Malet :

Un livre nommé Ethiques, couvert de soie blanche et vert à queue, très bel, bien ystorié et escript, à fermoers d'or esmaillez de France.

Un très beau livre de Polithiques et Yconomiques, très bien escript et ystorié, couvert de soie ynde à queue et fermoers d'or.

Il n'y aurait pas là d'éléments suffisants pour identifier l'exemplaire visé par Gilles Malet. Heureusement un inventaire dressé en 1411 par les soins de Jean Le Bègue est beaucoup plus explicite. Nous y lisons :

Item un livre nommé Ethiques, couvert de soye blanche et vert à queue, très bel, bien historié et escript, à deux longs fermouers d'or esmaillez de France, de menue lettre de forme, en françois, et à deux coulombes, commençant ou deuxième fueillet *E brief car en grec*, et ou derrenier *le livre de Polithiques*, et est signé CHARLES.

Item un très beau livre de Polithiques et Iconomiques, très bien escript, en françois, et historié, couvert de soye inde à queue et fermouers d'or (1) armoiez de France, de lettre de forme, à deux coulombes, commençant ou second fueillet *quant ung homme*, et ou derrenier *homme est naturelment*.

Les mêmes indications se retrouvent dans les inventaires de la librairie du Louvre rédigés en 1413 et en 1424. Le dernier de ces inventaires nous apprend qu'après la mort de Charles VI les deux volumes des Éthiques et des Politiques furent prisés chacun 16 livres (environ 128 francs

(1) L'inventaire de l'année 1424 fait remarquer que ces fermoirs n'étaient que dorés : « Fermouers que l'on dit estre d'or, et toutefois ils ne sont que d'argent. » *Inventaire de la bibliothèque du roi Charles VI*, éd. Douet d'Arcq (Paris, 1867, in-8), p. 44, art. 147.

de notre monnaie, valeur intrinsèque), et qu'ils durent être compris dans un magnifique lot de livres dont le duc de Bedford se fit mettre en possession le 22 juin 1426 et pour lesquels il paya une somme de 1,200 francs (environ 9,600 francs de notre monnaie), affectée à l'exécution des monuments funéraires de Charles VI et d'Isabeau de Bavière.

Reste à savoir quelle route ont suivie depuis 1425 les deux volumes du second exemplaire des livres d'Aristote traduits et copiés pour Charles V. D'après les inventaires des années 1411, 1413 et 1424, nous savons que, dans cet exemplaire, le second feuillet du volume des Éthiques commençait par les mots *E brief car en grec*, et le deuxième feuillet du volume des Politiques par les mots *quant un homme*.

En lisant les anciens inventaires de la librairie des ducs de Bourgogne, j'y notai une copie des Éthiques dont le deuxième feuillet commençait par *E brief car en grec*, et une copie des Politiques dont le deuxième feuillet commençait par *quant un homme*.

Inventaire dressé vers l'année 1467	Inventaire dressé en 1487
1. Ung autre livre en parchemin, couvert d'ais blans, intitulé au dehors : C'EST LE LIVRE D'ÉTICQUES LEQUEL FIT FERE TRÈS HAULT ET TRÈS EXCELLENT PRINCE CHARLES LE QUINT, comançant au second feuillet *E brief car en grec*, et au dernier *le livre de politicques* (1).	1. Ung autre livre couvert de drap damas blanc, à deux cloans d'argent, historié et intitulé : LES ETHICES D'ARISTOTE, començant ou second feuillet *E brief car en grec*, et finissant ou derrenier *Raoulet d'Orliens*, *l'an MCCC soixante seize* (2).
2. Ung autre livre en parchemin, couvert de sandal ver-	2. Ung autre livre couvert de drap damas rouge, à deux

(1) Barrois, *Biblioth. protypographique*, p. 147, n° 917.
(2) *Ibid.*, p. 294, n° 2068.

meil, intitulé ou dehors : C'EST LE LIVRE DE POLITICQUES, comançant au second feuillet après la table *quant ung home*, et au dernier *home est naturelment* (1).

cloans de leton, bien richement historié, et intitulé : LES POLITIQUES D'ARISTOTE EN FRANÇOIS, comenchant ou second feuillet *coman ung home*, et finissant ou derrenier *contenant huit livres* (2).

Les volumes ainsi désignés étaient, à n'en pas douter, ceux que je cherchais comme ayant primitivement appartenu à Charles V. Il était donc évident que ces volumes se trouvaient encore en 1487 dans la librairie des ducs de Bourgogne. En visitant récemment les grandes bibliothèques de la Belgique et de la Hollande, j'avais bien l'espoir d'en retrouver les traces dans les dépôts qui ont recueilli les principaux débris des collections de Charles le Téméraire et de ses prédécesseurs. Mon attente n'a pas été trompée.

A Bruxelles, M. Ruelens m'a mis entre les mains le ms. 11201 de la Bibliothèque royale, petit volume renfermant les Politiques et les Économiques, dans lequel je lus les mots *quant ung homme* au haut du second feuillet, et les mots *homme est naturelment* au haut du dernier. C'était incontestablement le second tome de l'exemplaire portatif d'Aristote à l'usage de Charles V. Un examen plus approfondi m'y fit retrouver tous les détails énoncés dans les inventaires précédemment cités. Si cette preuve n'était pas par elle-même absolument décisive, le volume nous aurait donné le moyen d'y suppléer. En effet, il porte, pour ainsi dire à chaque page, l'empreinte de sa royale origine, notamment aux feuillets 36 et 77, qui sont ornés de peintures à encadrements tricolores, et il a été exécuté par Raoulet d'Orléans, le copiste attitré de Charles V et des princes du sang.

(1) Barrois, *Biblioth. protypographique*, p. 147, n° 913.
(2) *Ibid.*, n° 2067.

Quant au premier tome de ce petit Aristote, que nous avons laissé en 1487 dans la succession de Charles le Téméraire, il est arrivé, après bien des vicissitudes, dans le cabinet du baron de Westreenen, à La Haye. C'est là que, grâce à l'obligeance de M. Campbell, j'ai pu l'étudier et constater, d'une part, qu'il répond à toutes les énonciations des anciens inventaires ; d'autre part, qu'il est, en réalité, le complément du ms. 11201 de Bruxelles.

Je dis qu'il répond aux énonciations des anciens inventaires : car il est « très beau, bien historié, écrit de menue lettre de forme, à deux colonnes ; le second feuillet commence par les mots *E brief car en grec*, et le dernier par les mots *le livre des Politiques;* enfin, sur la dernière page, les traces de la signature de Charles V sont encore parfaitement visibles, malgré le grattage auquel elle a été soumise.

J'ajoute qu'il est bien le frère du manuscrit conservé Bruxelles, sous le n° 11201. Comme lui, il est haut de 220 millimètres et large de 155 (1) ; comme lui, il est orné d'insignes royaux, d'un écu fleurdelisé, porté par deux séraphins, à moitié effacé, au bas du fol. 5 ; comme lui, il a été copié par Raoulet d'Orléans, en 1376.

A elle seule, cette dernière circonstance suffirait pour nous faire préjuger que nous avons sous les yeux un volume exécuté pour Charles V. De pièces de comptabilité, dont il nous reste de trop courts extraits, il résulte, en effet, que le roi Charles V s'adressa à Raoulet d'Orléans pour avoir une copie de la traduction d'Aristote, et que cette copie était en cours d'exécution en 1376 (2).

(1) Le manuscrit de Bruxelles a 230 millimètres de hauteur et 150 de largeur. La différence entre ces mesures et celles du manuscrit de La Haye tient à ce que les marges ont été plus ou moins atteintes par le couteau des relieurs à l'époque moderne.

(2) *Le Cabinet des manuscrits*, I, 36. L'extrait de compte qui nous est parvenu porte MCCCLXXI ; mais il faut certainement lire MCCCLXXVI. La traduction de Nicole Oresme était à peine commencée en 1371.

Voilà donc authentiquement retrouvés à Paris dans le cabinet de M. le comte de Wasiers, à Bruxelles dans la Bibliothèque royale, et à La Haye dans le musée Westreenen, les quatre volumes des deux exemplaires que Charles V a possédés des Éthiques, des Politiques et des Économiques d'Aristote en français. De son côté, la ville d'Avranches a recueilli, dans les dépouilles de l'abbaye de Mont-Saint-Michel, la copie des Politiques et des Économiques qui a appartenu à Henri Oresme et sur laquelle ont été successivement consignées, à plusieurs reprises, les différentes couches d'additions et de corrections qui correspondent aux divers états de l'avancement du travail de revision et qui ont permis de distribuer en trois familles les nombreux manuscrits de cet ouvrage (1).

C'est à ces sources que devront désormais puiser les philologues, les historiens et les philosophes, quand ils voudront goûter dans sa pureté naïve le travail de Nicole Oresme. L'importance de ces textes justifiera, je l'espère, la longueur du voyage que je vous ai fait faire, Messieurs, pour en découvrir les exemplaires vraiment originaux. Puisse un tel résultat montrer combien il est utile de rechercher les volumes de l'ancienne librairie du Louvre, que les caprices du hasard ont dispersés loin du dépôt qui en est le représentant légitime et direct. C'est pour nous une occasion de rendre encore une fois hommage

(1) Voyez à ce sujet un mémoire inséré dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1869, 6e série, t. V, p. 601, et reproduit à la fin du tome II de mon *Inventaire des manuscrits français*. — Aux exemplaires de la Bibliothèque nationale que j'ai passés en revue et à ceux qui font l'objet de cette notice, il convient d'ajouter le volume qui forme les nos 9089 et 9090 de la Bibliothèque royale de Belgique et qui renferme à la fois les Éthiques et les Politiques. Dans ce manuscrit le texte des Politiques paraît appartenir à la deuxième famille. J'y ai noté comme premiers mots du second feuillet *ou premier chappitre*, ou bien *plus dure et en*, si on ne tient pas compte de la table.

à l'amour de Charles V pour les lettres, et de reconnaître le service qu'il a rendu à ses contemporains et à la postérité en amassant un trésor bibliographique, dont les moindres fragments sont à garder comme de précieuses reliques. Notre gratitude doit encore s'étendre aux auteurs qui ont entendu l'appel d'un roi curieux d'avoir en français les meilleurs livres latins, et aux gardes, tels que Gilles Malet et Jean le Bègue, dont les inventaires sont pour nous des fils conducteurs, à l'aide desquels nous pouvons, après une révolution de cinq siècles, rétablir l'ordre ancien et reconstituer l'état civil des volumes les plus dépaysés et les plus mutilés, si bien qu'en donnant par un effort d'imagination à notre jurisprudence moderne un effet rétroactif et un caractère international, nous serions fondés à réclamer aux possesseurs actuels les deux manuscrits dont le duc d'Anjou donna un récépissé à Gilles Malet, le 7 octobre 1380.

N'est-il pas juste aussi de payer un tribut d'admiration aux copistes, dont la patience et l'habileté, tant de fois vantées, ne sauraient être assez exaltées, puisqu'au prix de labeurs opiniâtres, ils nous ont transmis l'héritage littéraire et scientifique de l'antiquité et du moyen âge. Qu'il me soit donc permis, à propos des manuscrits dont je vous ai entretenus, de recommander à votre attention, Messieurs, le nom d'un copiste qui peut être associé à celui de Nicole Oresme, puisque nous lui devons le plus élégant exemplaire de la traduction et des commentaires des Éthiques, des Politiques et des Économiques d'Aristote. Il s'agit de Raoulet d'Orléans, qui partagea avec Henri du Trevou l'honneur de copier les plus beaux livres de Charles V.

Un heureux concours de circonstances nous a conservé une partie considérable de l'œuvre de ce copiste, qui fut une des gloires de l'école calligraphique de Paris dans la seconde moitié du XIV^e^ siècle.

Les livres sur lesquels j'ai relevé le nom de Raoulet d'Orléans (1) sont au nombre de neuf.

Le plus ancien était une **Moralité des nobles** hommes et des gens du peuple sur le jeu des échecs, terminée par ces mots : « Et fu escript de Raoulet d'Orléans, l'an de grace mil IIIc LX et VII. » L'existence en est attestée par une copie du xv^e^ siècle, ms. français 1169 de la Bibl. nat., dans laquelle a été servilement reproduite la souscription de l'exemplaire exécuté en 1367 (2).

En 1371, Gervais Chrétien, premier physicien de Charles V, confiait à Raoulet d'Orléans le soin de copier une relation des voyages de Jean de Mandeville, qui prit place dans la librairie du roi et qui fait aujourd'hui partie des collections du comte d'Ashburnham. On lit à la fin : « Escript par Raoulet d'Orliens, l'an de grace mil CCCLXXI, le XVIII jour de septembre (3).

Un autre serviteur de Charles V, Jean de Vaudetar, s'adressa pareillement à Raoulet d'Orléans, pour copier l'admirable bible qu'il offrit à Charles V, le 28 mars 1372, et que le baron de Westreenen a eu la bonne fortune de recueillir (4). Le copiste, en terminant ce volume, qui n'a pas moins de 1160 pages, à deux colonnes, a tenu à nous avertir qu'il avait précédemment copié trois autres bibles, plus une demi-bible :

> ... Raoulet d'Orliens qui l'escrist,
> Qui rent graces à Jhesu Crist
> . . . . . .
> Et dit, puisqu'il issi d'enfance,

(1) Je ne saurais dire si Raoulet d'Orléans se rattachait à la famille des peintres Jean et Girard d'Orléans dont s'est occupé M. l'abbé Valentin Dufour, dans le volume intitulé *Une famille de peintres parisiens aux XIV^e^ et XV^e^ siècles*. Paris, 1877. In-8.

(2) Voyez mon *Inventaire des manuscrits français de la Bibl. nat.*, t. II, p. 342.

(3) *Ibid.*, pp. 342 et 343.

(4) Voyez plus haut, p. 224.

Que c'est la quarte pour certain
Qu'il a escripte de sa main,
Et la moitie d'une pour voir,
Que l'en doit bien ramentevoir,
Qui fu faite pour excellans
Princes Charles, le roy des Frans,
Que Dieux vueille si bien conduyre
Qu'ennemy ne li puisse nuyre.

En 1376, Raoulet d'Orléans travaillait pour Charles V à l'exemplaire portatif des Éthiques, des Politiques et des Économiques en français, dont les deux volumes, comme je l'ai dit tout à l'heure, sont aujourd'hui partagés entre la Bibliothèque royale de Bruxelles et le musée Meermanno-Westreenien de La Haye.

Beaucoup plus tard, en 1396, il achevait, pour Louis, duc d'Orléans, un volume du Miroir historial (ms. français 312 de notre Bibliothèque nationale), à la fin duquel il mettait son nom et deux méchants vers : « Escript par Raoulet d'Orliens, l'an mil trois cens quatre vins et seize. »

Parfait, à Dieu graces rendy,
De juing le premier vendredy.

Enfin, à des dates incertaines, il signait une copie du Pèlerinage de l'âme (ms. français 12465 de la Bibliothèque nationale), il ajoutait une oraison en vers à un livre d'heures que possède le Musée britannique (add. ms. 15420), et il transcrivait pour Jean de Langres, émailleur, une traduction en vers de la Consolation de Boëce que la Bibliothèque nationale a acquise en 1872 (1).

Ainsi, nous possédons, ou du moins nous connaissons, treize volumes, dont plusieurs forts gros, qui ont tous été

(1) Voyez mon *Inventaire des manuscrits français de la Bibl. nat.* t. II, pp. 341-343 et 344.

copiés par le même calligraphe, et par un calligraphe du plus grand talent. Ce n'est là vraisemblablement qu'une faible partie de la tâche accomplie par cet infatigable écrivain. Les souscriptions rimées qu'il a ajoutées à quelques-uns de ces volumes nous laissent entrevoir avec quelle étonnante rapidité il exécutait toutes ces copies, merveilleuses de régularité, d'élégance et de finesse.

Il y a donc une véritable exagération à supposer, comme on le répète souvent, que la copie d'un grand manuscrit de de nos bibliothèques représente toute une vie de travail. Nous n'en devons pas moins admirer les œuvres accomplies par les copistes, et recueillir pieusement les noms des scribes, religieux ou laïques, qui ont également bien mérité de la science, soit qu'ils aient, pendant les premiers siècles du moyen âge, vécu obscurément au fond des cloîtres, soit qu'ils aient, à partir du XIII^e^ siècle, peuplé ces ateliers, cléricaux ou bourgeois, où venaient affluer les commandes des prélats, des professeurs, des princes ou des rois. Les uns et les autres ont également droit à notre respect : ils ont été les précurseurs des grands typographes du XV^e^ et du XVI^e^ siècle; ils ont, comme ceux-ci, beaucoup fait pour le maintien, le progrès et la propagation des connaissances humaines.

Comme pièce justificative, je publie la description des quatre manuscrits qui ont donné lieu à la notice qu'on vient de lire.

Les Éthiques en français.

Ms. 9505 de la Bibliothèque royale à Bruxelles.

Volume sur parchemin, de 224 feuillets, hauts de 327 millimètres et larges de 225. — Le texte est copié en assez gros caractères sur deux colonnes fort étroites, puisque chacune d'elles n'a guère plus de 25 millimètres de largeur. Les com-

mentaires, en caractères plus menus, disposés au haut, en bas et sur les deux côtés des pages, forment des encadrements analogues à ceux des livres de droit civil et canon qui servaient dans les écoles du moyen âge.

Fol. 1. « Ci commence la translacion des livres des Ethiques et Politiques, translatez par maistre Nichole Oresme. » — Premières syllabes du fol. 2 : « tres qui tres... »

Fol. 221 v°. « Ci fine le livre d'Ethiques. »

Fol. 222. « La table des moz divers et estranges. »

Fol. 224. « Du commandement de très noble, puissant et excellent prince Charles, par la grace de Dieu roy de France, fu cest livre cy translaté de latin en françois par honorable homme et discret maistre Nicole Oresme, maistre en theologie et doien de l'eglise de Nostre Dame de Rouen, l'an de grace MCCCLXXII. » — Les premiers mots de ce dernier feuillet sont : « la puissance... »

Indication des peintures :

Fol. 1. Petite miniature à encadrement tricolore.

Fol. 2 v°. En tête du livre I, peinture à encadrements tricolores, et divisée en quatre compartiments. I. Nicole Oresme offrant son livre au roi. — II. Le roi et la reine assis ; une fille auprès de la reine; deux garçons derrière le roi. — III. Un professeur en chaire, expliquant un livre à un auditoire assis; le roi est au nombre des auditeurs. — IV. Un maître enseignant à des écoliers.

Fol. 24. En tête du livre II, petite miniature à encadrement tricolore : la vertu entre deux vices, savoir « superhabondance ou trop, » et « deffaute ou peu ».

Fol. 39. En tête du livre III, petite miniature encadrée de bandes tricolores : « Fortitude » et « Attrempance ».

Fol. 66. En tête du livre IV, petite miniature à encadrement tricolore : « Libéralité, » et « le Magnanime ».

Fol. 89. En tête du livre V, miniature à trois compartiments, dont les deux derniers sont encadrés de bandes tricolores : I. « Justice legal, » ayant à ses pieds « Fortitude, Justice particulière, Mansuétude, Entrepesie ». — II. « Justice distributive ». — III. « Justice commutative ».

Fol. 115 v°. En tête du livre VI, miniature à encadrement

tricolore : « Art » et « Sapience ». L'Art est représenté par un forgeron.

Fol. 132. En tête du livre VII, miniature à encadrement triçolore ; « le Continent » et « l'Incontinent » entre « Raison » et « Concupiscence ».

Fol. 157. En tête du livre VIII, miniature à encadrement tricolore, représentant « l'Amistié ».

Fol. 177 v°. En tête du livre IX, miniature à encadrement tricolore, représentant « Deux Amis ».

Fol. 198 v°. En tête du livre X, miniature à encadrement triçolore, représentant « la Félicité ».

Le ms. 9505 de Bruxelles figure sur le plus ancien inventaire de la librairie du Louvre ; il fut remis le 7 octobre 1380 au duc d'Anjou, et dut entrer un peu plus tard dans la bibliothèque des ducs de Bourgogne, comme on l'a vu par les articles d'inventaires qui ont été rapportés plus haut.

Les Politiques et les Économiques en français.

Manuscrit de M. le comte de Wasiers.

Volume sur parchemin, de 396 feuillets, hauts de 315 millimètres et larges de 210. Texte et commentaires copiés et disposés comme dans le ms. 9505 de Bruxelles, qui vient d'être décrit. La copie exécutée avec soin a été soumise à une revision attentive, comme l'atteste la note *Cor.* (*Correctus*), inscrite au bas de la dernière page de chaque cahier, dans l'angle inférieur du côté gauche.

Les différentes parties de l'ouvrage de Nicole Oresme se succèdent dans l'ordre suivant :

Fol. 1. Dédicace du traducteur. « A très souverain et très excellent prince Charles le quint de ce nom, par la grace de Dieu roy de France, Nicolas Oresme, doien de vostre eglise de Rouen, vostre humble chapellain, honeur, obedience et subjeccion... — ... Ci fine le prologue du translateur. »

Fol. 1 v°. Avertissement sur la disposition des matières contenues dans le livre. « L'en peut veoir clerement les matieres tractiées en cest livre... — ... Ci fine l'instruction du livre. »

Fol. 2. Autre avertissement sur les six espèces de gouvernement. « Aristote traicte en cest livre appellé Politiques, principalment de policies... — ... Ci fine la seconde instruccion ou declaracion des VI policies qui sont contenues en cest livre, et lesquelles sont pourtraites et figurées cy après au commencement de tout le livre. »

Fol. 4. Livre I des Politiques.

Fol. 32. Livre II.

Fol. 75. Livre III.

Fol. 128. Livre IV.

Fol. 172. Livre V.

Fol. 232. Livre VI.

Fol. 256. Livre VII.

Fol. 329. Livre VIII.

Fol. 352. Notables choses du livre VIII. « En cest VIII[e] livre sont aucunes choses assez notables, et ou texte et en la glose, desquelles aucunes sont ici designées... »

Fol. 352 v°. « Ci après s'ensuivent les exposicions d'aucuns moz qui sont en cest VIII[e] livre de Politiques. *Agonie*, *Agonizacion* et *Agonizement* sont une chose, et *Agonizer* est faire celle chose, et est exercitacion pour faire les corps agiles et fors... — ... *Rime* en glose, et de ce fu dit en le huitiesme chapitre. Ci finent les exposicions d'aucuns moz qui sont ou VIII[e] livre. »

Fol. 353. Notables choses de l'ouvrage. « Par les intitulacions des livres et des chapitres l'en peut veoir les matieres de tout le livre, et en quelz lieux elles sont traittées; mais avecques ce sont pluseurs choses notables, tant ou texte comme es gloses, desquelles aucunes sont ci après designées en table selon l'a b c... »

Fol. 367. « Ci après commence la table des exposicions des fors moz contenuz en cest livre de Politiques, et s'en va selon l'ordre de l'a b c. En chascun art et en chascune science sont aucuns termes... » — Fol. 372. «... Ci fine la table des moz exposez qui sont escripz parmy les VIII livres de Politiques. »

Fol. 373. Livre I des Économiques.

Fol. 384. Livre II.

Le texte de ce manuscrit doit être rattaché, sans aucune hésitation, à la première famille des copies des Politiques et des Économiques, celle qui nous offre l'état primitif du travail de Nicole Oresme et dont le seul représentant jusqu'ici signalé était le manuscrit français 9106 de la Bibliothèque nationale, exécuté pour le duc de Berry. Les seules différences qu'il importe de signaler, c'est que le manuscrit de M. le comte de Wasiers ne renferme point les tables et les glossaires spéciaux qu'on trouve dans le ms. 9106 à la fin des livres III, IV et V; mais il contient, à la suite du livre VIII, une table des notables choses et un glossaire particulier, qui manquent dans tous les exemplaires de la Bibliothèque nationale, et que j'ai eu l'occasion de remarquer au fol. 311 du ms. d'Avranches.

Les peintures, qui ne forment pas la partie la moins intéressante du volume de M. le comte de Wasiers, sont au nombre de dix-sept. Je vais les indiquer en peu de mots.

Fol. 1. Petite miniature à encadrement tricolore : Nicole Oresme écrivant sur un rouleau ; fond rougeâtre, lozangé, avec une fleur de lis dans chaque lozange. — Au bas de la page, écu d'azur à fleurs de lis sans nombre.

Fol. 3 v°. Grande peinture, divisée en trois bandes, dans chacune desquelles est représentée l'une des trois policies corrompues : Tyrannie, oligarchie, démocratie.

Fol. 4. Grande peinture, en trois bandes, où sont représentées les trois saines policies : Royaume, aristocratie, tymocratie.

Fol. 4 v°. Petite miniature à encadrement tricolore : l'auteur offrant son livre au roi Charles V.

Fol 32 v°. Deux miniatures, à encadrements tricolores, à fonds fleurdelisés, l'un bleuâtre, l'autre rougeâtre. — La première représente « Socrates » et « Plato ; » le seconde, « Felleas. » — Au bas de la page, deux écus d'azur à trois fleurs de lis d'or.

Fol. 33. Miniature à encadrement tricolore, contenant l'image de « Ypodamus. » — Au bas de la page, écu d'azur à trois fleurs de lis d'or.

Fol. 75. Tableau divisé en quatre compartiments encadrés de

bandes tricolorés. Je ne puis définir les quatre scènes représentées sur ce tableau ; l'équivalent s'en retrouve, avec quelques variantes, dans l'exemplaire de la Politique qui vient de la bibliothèque du duc de Berry, ms. français 9106 de la Bibliothèque nationale, fol. 68. — Au bas de la page, deux écus d'azur à trois fleurs de lis d'or.

Fol. 128. Grand tableau divisé en six compartiments, dans lesquels se voient la bonne et la mauvaise policie des pauvres, des moyens et des riches.

Fol. 172. Grande peinture, représentant, d'une part, une « sedicion ou conspiracion occulte, » pendant une fête de de la cour, et, d'autre part, une « sedicion apperte, » pendant que le prince est enfermé dans son château.

Fol. 232. Grande peinture, représentant les travaux des champs.

Fol. 256. Grand tableau divisé en six compartiments : dans les trois du haut sont les états qui font partie de la cité : « Genz d'armes, genz de conseil, gent sacerdotal ; » dans les trois du bas, les états qui ne font pas partie de la cité : « Cultiveus de terre, genz de mestier, marcheans. »

Fol. 329. Trois petits tableaux à encadrements tricolores : « Trop dure discipline, — Bonne discipline pour les armes, — Bonne discipline pour bonne meurs. » — Au bas de la page, écu d'azur à trois fleurs de lis d'or.

Fol. 373. Tableau représentant, d'une part, un laboureur à sa charrue, d'autre part, une paysanne dans sa chaumière filant sa quenouille et allaitant un enfant.

Fol. 384. Petite miniature à encadrement tricolore, représentant une bénédiction nuptiale.

Les Éthiques en français.

Manuscrit du Muséum Meermanno-Westreanianum à La Haye.

Petit volume sur parchemin, dont les feuillets non chiffrés sont hauts de 220 millimètres et larges de 155.

Fol. 1. Exposition de quelques mots obscurs. « Pour ceste science plus clerement entendre... » — Le fol. 2 commence par les mots « E brief, car en grec ilz sont escriz en diverses manieres... »

Fol. 5. « Ci commence le livre de Ethiques, et premierement le prologue du translateur. En la confiance de l'ayde de Nostre Seigneur... »

Sur la dernière page, qui commence par les mots : « le livre de Politiques, qui ensuit cestui et joint à luy..., » on lit cette souscription finale : « Ci fine le livre d'Ethiques, lequel fit faire très noble, très excellent et vray catholique prince Charles le quint par la grace et loenge de Dieu roy de France, et l'escripst Raoulet d'Orliens, l'an MCCCLXXVI. Deo gracias. » Suivait une note tracée et signée de la main de Charles V, laquelle a été effacée. On y a substitué le nom de PHILIPPE DE CLÈVES.

Voici l'indication des peintures, qui toutes sont remarquables :

Sur le fol. 5, au commencement du texte, peinture à deux compartiments. — Dans le compartiment supérieur, Nicole Oresme offre son ouvrage à Charles V, dont le portrait est reconnaissable. Ces paroles sortent de la bouche du roi : « Dedi cor meum ut scirem disciplinam atque doctrinam. » Paroles mises dans la bouche de Nicole Oresme : « Accipite disciplinam magis quam pecuniam, et doctrinam magis quam thesaurum eligite. »—Dans le compartiment inférieur, la Félicité humaine, avec cette devise : « Stans omnium bonorum agregacione perfectus. » — Au bas de la page était l'écu royal, supporté par deux séraphins.

En tête du livre II, la « Vertu » entre « Bonne volenté » et « Cognoissance. » — « Le Vice excès, » et « le Vice deffaute ».

En tête du livre III, peinture à deux compartiments. — Dans le compartiment supérieur, trois cavaliers « trop hardi, preux, couart, » symbolisent « oultrecuidance, fortitude, couardie. » — Dans le compartiment inférieur, « désattrempance, attrempance, insensibilité. »

En tête du livre IV : « Prodigalité, fole largesce, liberalité, avarice, convoitise, » dont les caractères sont ainsi définis : 1 « Donner sanz raison, despendre oultre mise ; » 2 « Donner par raison, prendre selon raison; » 3 « Prendre oultre raison, retenir contre raison ; » 4 « Prendre oultre raison, donner et despendre sanz raison et à mauvaise fin. »

En tête du livre V, peinture à deux compartiments. — Dans le compartiment supérieur, « Justice legal, » ayant sous son manteau les sept vertus. — Dans le compartiment inférieur, à gauche la « Justice distributive, » et à gauche la « Justice commutative, » qui doivent la première « departir à chascun selon ses merites, » la seconde « rendre à chascun le sien. » Sous la Justice commutative sont deux scènes dont les personnages sont les « advocas et tesmoins, » et qui sont intitulées « Discussion » et « Execucion. »

En tête du livre VI, « Science, Art, Prudence, Entendement, Sapience. » La Sapience a pour attributions : « Memoire des choses passées, Ordenance des presentes, Provision pour celles à venir. »

En tête du livre VII, dans le haut « le Continent » et « l'Incontinent, » entre « Raison » et « Concupiscence. » Dans le bas « le Vertueus » et « le Vicieus, » également entre « Raison » et « Concupiscence. »

En tête du livre VIII : « Amisté pour proffit, Amisté pour delectacion, Amisté selon vertu, Amisté entre prince et subjez, Amisté entre parens, Amisté entre mariez. »

En tête du livre IX, peintures à trois compartiments, dont le sujet est expliqué par ces légendes inscrites, en haut : « Merci filz, Merci père ; » au milieu, « Merci filz, Merci je te delivre ; » et en bas : « Merci je te delivray, Merci père. »

En tête du livre X, très beau tableau représentant la « Felicité contemplative. »

J'ai cité plus haut quelques articles d'anciens inventaires d'où il résulte que ce volume a été fait pour la librairie du Louvre, qu'il y resta jusqu'en 1425, qu'il fut alors estimé 16 livres et adjugé au duc de Bedford, enfin qu'il était dans la librairie des ducs de Bourgogne en 1467 et en 1487.

Les Politiques et les Économiques en français.

Ms. 11201 de la Bibliothèque royale à Bruxelles.

Petit volume sur parchemin, de 399 feuillets, hauts de 230 millimètres et larges de 150.

Fol. 1. « Ci commence le livre de Politiques ouquel Aristote traicte et determine des manieres de ordener et de gouverner les citez et les grans communitez, et contient VIII livres particuliers. » — Au haut du second feuillet du texte : « quant un homme a la souveraine... »

Fol. 359 v°. « Ci comence le livre de Yconomique. »

Fol. 383. « Cy fenist Yconomique, et ne convient ja faire table des notables... »

Fol. 384. « Par les intitulacions des livres et des chapitres... »

Fol. 384 v°. « La table des notables. » Cette table comprend les articles *Action* — *Vivre delictablement.* — Fol. 399 v°. « Ci fenist la table generale de tout le procès du livre de Politiques, contenant VIII livres. »

Les premiers mots du dernier feuillet (fol. 399) sont : « homme est naturelment enclin... »

Ce volume a dû être copié à peu près en même temps que le précédent (Exemplaire des Éthiques conservé à La Haye au Muséum Meermanno-Westreanianum), qui est daté de 1376; comme lui, il a été exécuté par Raoulet d'Orléans, qui a mis cette note au bas du premier feuillet : « Je Raoulet d'Orliens, qui l'escri, ay mis le texte premier, ainsi signé T; et après la glose s'ensuit, ainsi signée O, qui fait *Oresme.* » — Le ms. 11201 appartient à la première famille des manuscrits des Politiques et des Économiques de Nicole Oresme.

Suit la table des peintures :

Fol. 1 v°. Grande peinture, à trois bandes, représentant : « Tyrannie, Olygarchie, Democracie. »

Fol. 2. Grande peinture, à trois bandes, représentant : « Royaume, Aristocracie, Tymocracie. »

Fol. 36. En tête du livre II, trois petites peintures à encadrements tricolores : « Plato, Ypodamus, Felleas. »

Fol. 77. En tête du livre III, quatre petites peintures à encadrements tricolores : sujets que je n'ai point déterminés, comme il a été dit à propos de l'exemplaire des Économiques appartenant à M. le comte de Wasiers.

Fol. 137. En tête du livre IV, peinture à six compartiments : la bonne et la mauvaise policie des pauvres, des moyens et des riches.

Fol. 171. En tête du livre V, peinture à deux compartiments : Conspiration occulte et sédition apperte.

Fol. 239. En tête du livre VI, les travaux des champs.

Fol. 260. En tête du livre VII, « six manieres de genz dont les trois sont partie de cité ou citoiens, et les autres trois ne sont pas citoiens ne partie de cité ; et pour cognoistre ceulx qui ne sont pas citoiens ne partie de cité, je les ay escripz de vermeillon (1). »

Fol. 337. En tête du livre VIII, peinture à quatre compartiments : « Exercitations corporeles, — à getter le dart, — en musique. »

Fol. 359 v°. En tête des Économiques, un laboureur et sa femme qui file en allaitant son enfant.

Fol. 371. En tête du livre II des Économiques, scène de mariage.

Les anciens inventaires que j'ai cités prouvent que ce volume, fait pour la librairie du Louvre, y est resté jusqu'en 1425, qu'il fut alors estimé 16 livres et adjugé au duc de Bedford, et qu'il se trouvait en 1467 et en 1487 dans la librairie des ducs de Bourgogne.

(1) Cette peinture a été gravée en tête du tome II du *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale des ducs de Bourgogne.*

XI

LE LIVRE D'HEURES DU DUC DE BERRY

CONSERVÉ DANS LA FAMILLE D'AILLY (1)

La bibliothèque de Jean, duc de Berry, frère de Charles V, tient une telle place dans l'histoire des livres au moyen âge, qu'il faut soigneusement recueillir tous les détails qui s'y rapportent. J'ai pensé que l'Académie s'intéresserait à l'un des plus beaux volumes de cette collection qu'un heureux hasard m'a, ces jours derniers, fourni l'occasion de feuilleter et d'admirer.

Un inventaire conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève décrit, avec plus ou moins de détails, 158 ouvrages qui s'étaient trouvés dans la succession du duc de Berry et que les exécuteurs testamentaires firent estimer par quatre experts au mois d'août 1416. Les deux manuscrits dont la prisée atteignit le chiffre le plus élevé étaient les *très riches heures*, estimées 4,000 livres tournois (environ 39,000 fr. de notre monnaie, valeur intrinsèque), et de *belles heures très bien et richement historiées*, que les experts apprécièrent 875 livres tournois (un peu plus de 8,000 francs de notre monnaie). Les *très riches heures*, auxquelles le

(1) Notice lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 23 mai 1879.

temps a infligé de cruelles mutilations, ont été reconnues depuis quelques années à la Bibliothèque nationale, où elles sont classées sous le n° 919 du fonds latin ; mais on ignorait le sort des *belles heures très bien et richement historiées*. L'inventaire de l'année 1416 les désignait en termes trop précis pour que l'identité n'en fût pas facile à constater si elles étaient parvenues jusqu'à nous. Je copie textuellement l'article de l'inventaire :

Unes belles heures très bien et richement historiées, et au commencement est le kalendrier bien richement escript et historié ; et après est l'histoire de la vie et passion de sainte Katherine, et ensuite sont escriptes les quatre Euvangilles et deux oroisons de Nostre Dame ; et après commencent les heures de Nostre Dame, et s'ensuivent plusieurs autres heures et oroisons. Et au commencement du second fueillet des dites heures de Nostre Dame a escript *Audieritis*. Couvertes de veluyau vermeil, à deux fermoers d'or, esquels sont les armes de Monseigneur de haulte taille. Et par dessus les dites heures a une chemise de veluyau vermeil doublé de satin rouge. Lesquelles heures Monseigneur a fait faire par ses ouvriers. Et ont esté prisées, avec une pippe garnie d'un fin balai au milieu pesant vingt karats, et quatre perles fines rondes entour, pesant chacune quatre karats, VIII[c] LXXV livres.

Suivant une note additionnelle (1), la reine de Sicile Yolande d'Aragon envoya chercher ce livre d'heures, que les exécuteurs testamentaires lui proposèrent d'acheter au prix

(1) « Lesquelles heures la royne de Secille a envoyé querir et demander... à messeigneurs les executeurs, et lesquelles mes dis seigneurs lui ont envoiées pour icelles veoir et retenir s'il lui plaisoit, en payant la dicte somme de VII[c] l. p. (= 875 l. t.), ou telle autre somme d'argent, à la dicte execucion, comme bon lui sembleroit, affin qu'elle eust envers son mari, principal executeur du testament, et autrement, le fait de la dicte execucion pour recommandé, laquelle dicte royne, après ce qu'elle ot longuement venes et advisées icelles heures, a retenu ycelles par devers elle et paié à la dicte execucion seulement la somme de CCC l. t. »

de l'estimation, ou même à un prix inférieur, pourvu qu'elle employât son crédit auprès de son mari dans l'intérêt de la liquidation de la succession. Yolande, après avoir longuement vu et examiné les heures, finit par les garder et crut les payer en versant 300 l. t. entre les mains des exécuteurs.

Ces détails me revinrent à l'esprit quand je vis tout récemment un livres d'heures, orné d'une belle reliure du temps de Henri IV, conservé par une famille dont le nom est glorieusement inscrit dans les annales de la Bibliothèque nationale depuis que le feu baron d'Ailly a donné au Département des médailles son incomparable collection de monnaies de la république romaine. Un examen de quelques minutes suffit pour me convaincre que c'était les *belles heures très bien et richement historiées*. J'espère pouvoir faire partager ma conviction à tous les bibliographes qui sont familiers avec ce genre de problèmes.

L'inventaire déposé à la bibliothèque Sainte-Geneviève annonce des heures que monseigneur le duc de Berry a fait faire par ses ouvriers. Le premier feuillet du volume de la famille d'Ailly est couvert par une grande inscription ainsi conçue :

> Ces heures fist faire très excellent et puissant prince Jehan filz de roy de France, duc de Berry et d'Auvergne, conte de Poitou, d'Estampes, de Bouloingne et d'Auvergne. J. FLAMEL.

L'inventaire nous indique six particularités sur la composition des Belles heures, très bien et richement historiées, du duc de Berry. On y trouvait dans l'ordre suivant :

1° Un calendrier bien richement écrit et historié ; 2° l'histoire de la vie et passion de sainte Catherine ; 3° les quatre Évangiles, c'est-à-dire un morceau de chacun des quatre Évangiles ; 4° deux oraisons de Notre-Dame ;

5° les heures de Notre Dame ; 6° plusieurs autres heures et oraisons.

Telle est exactement la composition du livre de la famille d'Ailly, dans lequel ont été copiés : 1° un calendrier bien richement écrit et historié ; 2° l'histoire de la vie et passion de sainte Catherine ; 3° un morceau de chacun des Évangiles ; 4° deux oraisons de Notre-Dame ; 5° les heures de Notre-Dame ; 6° plusieurs autres heures et oraisons. Un pareil accord suffirait pour m'autoriser à affirmer que le volume de la famille d'Ailly est bien celui qui figure, comme on l'a vu plus haut, sur l'inventaire de 1416. Mais j'ai encore à invoquer un argument plus décisif. Dans les Belles heures très bien et richement historiées, le second feuillet de l'office de Notre-Dame commençait par le mot *audieritis*. Ouvrons le livre de la famille d'Ailly au feuillet 31, qui est le second de l'office de Notre-Dame ; nous y lisons à la première ligne : *audieritis....*

L'identité ne saurait s'établir sur des preuves plus rigoureuses. Les heures que possède la famille d'Ailly sont donc assurément celles qui, au dire de l'inventaire de 1416, avaient été faites par les ouvriers du duc de Berry, celles qui furent alors prisées 875 l. t. (= 8,000 francs d'aujourd'hui), celles enfin que la reine de Sicile, Yolande d'Aragon, la mère du bon roi René, se fit livrer au prix réduit de 300 l. t. (= 2,700 francs d'aujourd'hui), en laissant espérer qu'elle emploierait son influence au profit de l'exécution du testament de Jean, duc de Berry, l'oncle de son mari.

Ce point établi, il reste à décrire un livre qui serait infiniment précieux, lors même que l'origine et l'histoire n'en seraient pas attestées par des documents authentiques. On ne peut, en effet, hésiter à le ranger au nombre des chefs-d'œuvre de la calligraphie et de la peinture française de la fin du XIV^e^ ou du commencement du XV^e^ siècle. Le nombre et la perfection des peintures dont il est orné

lui donnent le droit de figurer parmi les plus beaux manuscrits d'une époque qui a produit tant de merveilles.

Le volume se compose de 225 feuillets de fin parchemin, hauts de 288 millimètres et larges de 170. Les marges de toutes les pages sont couvertes de vignettes, sans mélange d'emblèmes, d'oiseaux, de papillons et de figures grotesques, comme on en voit sur d'autres heures du duc de Berry, notamment sur les très riches heures (n° 919 du fonds latin), et sur les petites heures, qui nous sont arrivées après avoir appartenu à Gaignières et au duc de La Vallière (n° 18014 du fonds latin). Les emblèmes qui caractérisent les œuvres spécialement faites pour le duc de Berry ne pouvaient pas cependant être complètement absentes d'un livre exécuté par ses artistes attitrés : sur les fol. 2, 13, 30 et 181 nous trouvons les armes du prince supportées par des cignes (fol. 2, 13 et 215) et par des ours (fol. 13). La divise LE TEMPS VAN[DRA] se lit aussi sur une banderole dans la marge du fol. 13.

Suit l'indication des morceaux contenus dans le livre.

Fol. 1. Inscription de Jean Flamel, rapportée plus haut.

Fol. 2. Calendrier en français, avec 24 petites miniatures, représentant au haut des pages les occupations de chaque mois, et au bas les signes du zodiaque.

Fol. 15. Légende abrégée de sainte Catherine, en latin, avec 11 grandes peintures.

Fol. 22. Extrait des quatre Évangiles, tel qu'il se trouve dans la plupart des livres d'heures du XV^e^ siècle. Le commencement était sur un feuillet qui a disparu et qu'on a remplacé par un feuillet blanc coté 21. — 3 petites miniatures.

Fol. 24 v° et 26 v°. Oraisons à Notre-Dame : *Obsecro te*, et *O intemerata*. — 2 petites miniatures.

Fol. 30. Heures de Notre-Dame. — 8 grandes miniatures et une petite.

Fol. 66. Les sept psaumes de la pénitence. — 7 petites miniatures.

Fol. 73. Légende de l'institution des litanies par saint Grégoire, avec 4 grandes peintures.

Fol. 75. Litanies des saints.

Fol. 80. Petites heures de la Passion. — Une grande peinture.

Fol. 84. Petites heures du Saint-Esprit. — Une grande peinture.

Fol. 88. Les quinze joies de Notre-Dame, en français. — 3 petites peintures.

Fol. 91 v°. Sept oraisons en français, commençant par les mots *Biau sire Dieu*. — 2 petites peintures.

Fol. 93. Courte oraison française à la sainte croix, avec une petite miniature.

Fol. 94. Légende de saint Bruno, et de la fondation de la Chartreuse. — 8 grandes miniatures.

Fol. 99. Office des morts. — Une grande peinture.

Fol. 123. Heures de la Passion. — 17 grandes peintures.

Fol. 155. Recueil intitulé (fol. 154 v°) : « Secuntur suffragia diversorum sanctorum, » et comprenant des antiennes, des répons et des oraisons en l'honneur de divers saints ou pour des intentions déterminées. Ce recueil, qui est orné de 14 grandes peintures et de 27 petites, nous offre les rubriques suivantes : le Saint-Esprit (fol. 155), la Trinité (fol. 155), sainte Croix (fol. 156), Notre-Dame (fol. 157 v°), saint Michel (fol. 158), saint Jean-Baptiste (fol. 158 v°), saint Jean l'évangéliste (fol. 159), saint Pierre et saint Paul (fol. 159 v°), saint André (fol. 160), saint Jacques (fol. 160 v°), saint Barthélemi (fol. 161), saint Philippe et saint Jacques (fol. 161 v°), saint Etienne (fol. 162), saint Laurent (fol. 162 v°), saint Vincent (fol. 163), saint Clément (fol. 163 v°), saint Maur (fol. 164), saint Eustache (fol. 164 v°), saint Christophe (fol. 165), saint Sébastien (fol. 165 v°), saint Denis (fol. 166 v°), saint Georges (fol. 167), les Innocents (fol. 167 v°), saint Nicolas (fol. 168), saint Remi (fol. 168 v°), saint Martin (fol. 169), saint Julien (fol. 169 v°), saint Antoine de Padoue (fol. 170), saint Léonard (fol. 170 v°), saint François (fol. 171), saint Jérôme (fol. 171 v°), saint Grégoire (fol. 172), saint Ambroise (fol. 172), saint Augustin (fol. 172 v°), saint Louis

(fol. 173), saint Marcel (fol. 173 v°), saint Charlemagne (fol. 174), saint Maur (fol. 174 v°), saint Benoît (fol. 175), saint Bernard (fol. 175 v°), les saints Confesseurs (fol. 176), sainte Marie Madeleine (fol. 176 v°), sainte Catherine (fol. 177), sainte Marguerite (fol. 177), sainte Apollonie (fol. 177 v°), sainte Agnès (fol. 178), les onze mille vierges (fol. 178 v°), sainte Agathe (fol. 179), sainte Lucie (fol. 179 v°), sainte Cécile (fol. 180), sainte Anne (fol. 180 v°), sainte Geneviève (fol. 181), toutes les vierges (fol. 181), les saintes reliques (fol. 181 v°), tous les saints (fol. 182), pour la paix (fol. 182).

Fol. 183. Légende abrégée de saint Jérôme, avec 12 grandes peintures.

Fol. 191. Légende de saint Paul et de saint Antoine, ermites, avec 8 grandes peintures.

Fol. 195. Messes des principales fêtes de l'année, avec 8 grandes miniatures et 8 petites. — Il y a dans ce recueil les messes de Noël (fol. 195), de Pâques (fol. 198), de l'Ascension (fol. 199 v°), de la Pentecôte (fol. 202), de la Trinité (fol. 204), du saint Sacrement (fol. 205 v°), de sainte Croix (fol. 207 v°), de Notre-Dame (fol. 209), de saint Jean-Baptiste (fol. 212 v°), de saint Pierre et saint Paul (fol. 215), de tous les saints (fol. 218) et des morts (fol. 221).

Fol. 223 v°. Prière à dire au moment de se mettre en route.— Grande peinture représentant une cavalcade à la porte d'un château.

Il y a en tout 172 peintures, 94 grandes et 78 petites, généralement exécutées avec beaucoup de finesse. La plupart se distinguent par une véritable originalité de composition et par une heureuse harmonie de couleur. Sur les fol. 91 et 91 verso, on paraît avoir voulu représenter le duc et la duchesse de Berry, à genoux et en prières, mais sans avoir la moindre prétention de saisir la ressemblance de ces deux personnages.

Les suites de peintures les plus remarquables sont con-

sacrées aux légendes de sainte Catherine (fol. 15), de l'institution des litanies (fol. 73), de saint Bruno (fol. 94), de l'invention de la sainte Croix (fol. 156), de saint Jérôme (fol. 183), de saint Paul et saint Antoine (fol. 191) et de saint Jean-Baptiste (fol. 211), patron du duc de Berry.

Chacune de ces suites consiste en un certain nombre de tableaux, au pied desquels est une courte explication tracée en quatre lignes alternativement bleues et rouges. La réunion de ces explications, qui ne cadrent pas toujours exactement avec les peintures, constitue des légendes abrégées, dont on pourra se faire une idée en lisant celles qui se rapportent à la vie de sainte Catherine et à l'origine des litanies.

SANCTA KATHERINA.

I. Katherina, Costi regis filia, omniumque liberalium artium studiis erudita, et incredibili pulcritudine omnium oculis admirabilis, in Alexandria, civitate Egypti, tempore Maxentii (1) imperatoris claruit.

II. Katherina, virgo annorum XVIII, percepto quod Maxencius imperator Christianos ad ydolorum sacrificia (2) metu mortis cogeret, munita signo crucis, ante portam mirabili sciencie profunditate ac eloquencie confondit.

III. Katerina virgo, L inter philosophos et retores, de remotis ab imperatore vocatos, argumentorum vi confundit, et ab ydolorum erroribus revocans, ad Christum convertit, quos imperator igne succendens martirio coronavit.

IV. Tunc imperator : « O virgo generosa, tibi consule, et secunda post reginam revocaberis, et a cunctis (3) velut dea adoraberis. » — Cui virgo : « Desine talia que scelus est cogitare ; me Christo sponsam tradidi ; hic amor et dilectio mea. »

V. Tunc rex, furore repletus, eam cedi scorpionibus jubet,

(1) *Naxentii* dans le manuscrit.
(2) Le manuscrit porte *sacrificiet*, avec exponction du dernier *i*.
(3) *Punctis* dans le manuscrit.

et obscurum in carcerem mitti, ibique XII diebus fame cruciari. Ad quam visitandam regina, nimio ejus amore suscensa, cum principe militum accedit.

Que cum intrasset, visa inextimabili claritate, angelosque plagas virginis inungentes, protractoque secum sermone usque ad medium noctis, de premiis eterne vite ad Christi fidem conversa est.

VII. Celavitque se christianam, donec vidit angelos rotas cum tanto impetu divellere quod IIII^{or} milia gentilium mortua ceciderunt; unde statim se manifestat, qui eam statim decolari jubet.

VIII. Tunc prefectus furenti regi suadet rotas seris ferreis preparari ut virgo desecaretur. Tunc virgo Dominum deprecatur ut ad conversionem populi circumstantis machinam dissiparet, et statim angeli de celo ruperunt.

IX. Rex autem, furore ebrius, Porfirium conversum et suos cummilites precipit omnes decolari, et corpora canibus dimitti, et virginem alloquitur dicens : « Aut Diis sacrificabis bene consulta, aut te faciam decollari. »

X. Cui Katerina : « Fac que concepisti. » Tunc decolari eam jubet. Que cum ad locum ducta fuisset, erectis in celum oculis, oravit dicens : « O spes et salus credencium, o decus et gloria virginum, Jhesu, rex bone, miserere mei. »

XI. Angeli autem corpus ejus accipientes ab illo loco usque ad montem Synay, itinere plus quam dierum viginti, deduxerunt et ibidem sepeliverunt. Ex cujus ossibus indesinenter oleum manat infirmitates sanans.

LETANIA.

1. Tempore magni Gregorii pape institute fuerunt letanie, quia, cum Romani in XL^{a} continenter vixissent, et postea luxurie frena laxarent, provocatus Dominus in eos pestem inguinariam misit. Unde letanias Gregorius instituit.

II. Tam seva autem illa pestis fuisse fertur quod homines in via, in mensa, in ludis, subito sternutando morerentur. Unde cum aliquis sternutantem audiebat, vix in ejus auxi-

lium dicebat : « Adjuvet te Deus ! » Et spiritum exalabat.

III. Tandem post stragem hominum maximam, luctus, jejunia et penitencias graves, pape processionaliter eunti per Romam, cum universa plebe et clero, apparet angelus sanguinolentum ensem in vagina reponens supra palacium magicum (1).

IV. Servaturque hec consuetudo usque in hodiernum diem quod homines vadunt nudi in aliquibus locis, verberantes se et macerando carnem in jejunio et oratione et planctu, processionaliter omnium sanctorum patrocinia implorantes.

Le tableau auquel se rapporte cette dernière explication est l'un des plus curieux du volume : il représente un groupe de pénitents blancs, ou de flagellants, se donnant la discipline.

Je n'ai pas entendu, par une aride description, donner une idée de la richesse et du bon goût d'un livre qui fut au xv^e^ siècle l'un des morceaux d'élite rassemblés dans les trésors du duc de Berry et de la mère du bon roi René. Le seul but que je me suis proposé, c'est de constater la conservation d'un manuscrit qu'on pouvait supposer perdu et qui se trouve heureusement dans une maison digne de le posséder.

A cette occasion, je dois résumer, en deux mots, l'état de nos connaissances sur le sort des manuscrits du duc de Berry. D'après les inventaires originaux qui nous sont parvenus, on peut évaluer à environ 300 le nombre des livres que le duc de Berry a fait faire ou a possédés. En 1868, j'ai publié la liste de ceux dont j'avais alors reconnu l'existence : cette liste comprenait 77 articles, dont 56 conservés à la Bibliothèque nationale et 21 dans diverses collections publiques ou privées de la France et de l'étranger.

De la liste imprimée en 1868 il convient de retrancher

(1) Le manuscrit porte *magi*^o^.

deux articles : le Joseph et le Sidrac, que, sur la foi de Van Praet et de Marchal, j'avais indiqués à la Bibliothèque royale de Belgique, ce qui est inexact. — Par compensation il faut y ajouter les six articles suivants (1) :

1° Débris d'une demi-bible, portant une inscription de Jean Flamel et la signature du duc de Berry. Acheté l'an dernier par la Bibliothèque nationale. — (Nouv. acq. fr. 3431).

2° L'Arbre des batailles, reconnu par M. Thompson au Musée britannique, dans le fonds du roi, sous le n° 20 C. VIII.

3° Le Miroir des dames, signalé par M. Paul Meyer dans le même dépôt, n° 29986 du fonds additionnel.

4° Le Débat sur le roman de la Rose, vu à Cheltenham par M. le baron Kervyn de Lettenhove, mais qui, à ma connaissance, n'a pas encore été décrit de façon à pouvoir en déterminer rigoureusement l'origine.

5° La Mutation de fortune de Christine de Pisan, n° 701 de la bibliothèque de La Haye, décrit plus haut, p. 231.

6° Enfin le Livre d'heures de la famille d'Ailly, que je m'applaudis d'avoir la bonne fortune de faire connaître à l'Académie, ce qui m'amène, en finissant, à rappeler encore une fois le don précieux de médailles qui assure à la mémoire du baron d'Ailly l'impérissable reconnaissance de la Bibliothèque nationale et du monde savant.

(1) Peut-être faut-il attribuer, en outre, à Jean, duc de Berry, un exemplaire des Grandes Chroniques, dont un morceau, fort endommagé, est au Musée britannique dans le fonds cottonien et dont 274 feuillets sont la propriété du marquis de Bute. Voyez *Third report of the Royal commission on historical manuscripts* (London, 1872, in-folio), p. 202.

XII

LE LIVRE D'HEURES DU DUC DE BERRY

CONSERVÉ A BRUXELLES

L'un des plus remarquables manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles est un livre d'heures, qu'on a longtemps attribué à Venceslas, duc de Brabant (1), mais qui est maintenant restitué par tous les connaisseurs à Jean, duc de Berry.

Après l'avoir sommairement décrit, j'essayerai de déterminer quels artistes en ont exécuté les peintures.

Le ms. 11060 de Bruxelles est un volume sur parchemin, de 124 feuillets, hauts de 275 millimètres et larges de 196. Les pages de ces 124 feuillets et des feuillets préliminaires qu'on y a joints ont reçu les cotes 1-266; mais l'auteur de la pagination a par erreur sauté de la cote 170 à la

(1) Cette fausse attribution se trouve consignée dans les observations paléographiques qu'une main moderne a tracées sur les feuillets préliminaires; elle est de là passée dans le *Catalogue de la Bibliothèque royale des ducs de Bourgogne*, t. I, p. LXXXIX et 222. Ce qui a fait imaginer cette attribution, c'est le chiffre VE qui se trouve sur un grand nombre de feuillets; on y a vu les deux initiales du nom *Venceslas*; mais il est surabondamment démontré que ces deux lettres constituent un chiffre, encore inexpliqué, du duc de Berry.

cote 181, sans qu'il y ait lacune entre les pages qui portent ces deux numéros.

Le texte se réduit aux morceaux suivants :

Page 19. Les heures de Notre-Dame.
Page 131. Les sept psaumes.
Page 148. Les Litanies des saints, dans lesquelles on remarque plusieurs invocations propres au Berry et au Poitou : « Sancte Ursine, sancte Guillerme, sancte Austregisille, sancte Sulpici... sancte Fortunate... sancte Reverenti, sancte Germeri, sancte Roberte, sancte Maxenti, sancte Viviane, sancte Jovine... »
Page 165. Les heures de la Croix.
Page 203. L'office des morts.

Les insignes de Jean, duc de Berry, ont été semés à profusion sur les marges de ce beau livre : les armes de ce prince, le chiffre VE, les cignes et les ours se voient aux pages 10, 11, 14, 18, 55, 72, 82, 90, 98, 106, 118, 130, 165, etc.

Les grandes peintures sont au nombre de vingt, sans y comprendre l'image de la sainte face, qui a été appliquée contre la page 8. Elles représentent :

1° (p. 10). Le duc Jean à genoux entre saint André et saint Jean.
2° (p. 11). La Vierge et l'Enfant Jésus (1).
3° (p. 14). Le duc Jean, accompagné de saint André et de saint Jean, en prières devant la Vierge.
4° (p. 18). L'Annonciation.
5° (p. 54). La Visitation.
6° (p. 72). La Nativité.
7° (p. 82). L'apparition des Anges aux bergers.
8° (p. 90). L'adoration des Mages.
9° (p. 98). La présentation au Temple.
10° (p. 106). La fuite en Égypte.

(1) Ce tableau est gravé dans le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale des ducs de Bourgogne* t. I, en regard de la p. LXXXIX.

11° (p. 118). Le couronnement de la Vierge.
12° (p. 130). Jésus-Christ au milieu des Séraphins, avec les symboles des quatre évangélistes.
13° (p. 164). La Trahison de Judas.
14° (p. 168). Jésus devant Caïphe.
15° (p. 182). La flagellation.
16° (p. 186). Jésus portant la croix.
17° (p. 190). Jésus en croix.
18° (p. 194). La descente de croix.
19° (p. 198). La mise au tombeau.
20° (p. 202). Un enterrement.

Ces vingt tableaux sont l'œuvre de deux peintres d'un grand talent, mais dont chacun se recommande par des qualités particulières et se distingue aisément par la façon dont il entend le dessin et la couleur.

A un premier artiste sont dues les peintures des pages 10 et 11, c'est-à-dire les images du duc Jean et de la sainte Vierge. Ces deux images sont, à n'en pas douter, je le crois du moins, de la main qui a tracé les vingt-quatre tableaux du commencement d'un autre manuscrit du duc de Berry, le psautier latin-français qui forme le n° 13091 du fonds français à la Bibliothèque nationale. Or, c'est à ce psautier n° 13091 qu'il faut sans la moindre hésitation appliquer l'article suivant d'un inventaire dressé en 1401 :

Un psautier escript en latin et françois, très richement enluminé, où il a pluseurs histoires, au commencement, de la main maistre André Beaunepveu (1).

André Beauneveu, au compte duquel nous portons les vingt-quatre premières peintures de notre ms. français 13091 et les deux premières du ms. 11060 de Bruxelles, a eu l'insigne honneur d'être cité par Froissart comme le plus

(1) Voyez *Le Cabinet des manuscrits de la Biblioth. nat.*, t. I, p. 62.

habile des artistes qu'entretenait le duc de Berry dans son château de Mehun-sur-Yèvre, en 1390 :

« Encores, dit le chroniqueur (1), se tenoit le duc à Meun-sur-Yevre, et s'y tint plus de trois sepmaines, et devisoit au maistre de ses oeuvres de taille et de peinture, maistre Andrieu Beauneveu, à faire nouvelles ymages et peintures : car en telles choses avoit il grandement sa fantasie de tousjours faire ouvrer de taille et de peinture ; et il estoit bien adressié : car dessus ce maistre Andrieu, dont je parolle, n'avoit pour lors meilleur ne le pareil en nulles terres, ne de qui tant de bons ouvraiges feust demouré, en France ou en Haynnau, dont il estoit de nacion, et ou royaume d'Angleterre. »

André était aussi habile à manier le ciseau que le pinceau. Ce fut lui que Charles V chargea de diriger, en 1364, les ouvriers qui travaillaient aux tombes royales de l'abbaye de Saint-Denis, et nous avons encore à la Bibliothèque nationale plusieurs documents relatifs aux sommes qui lui furent payées pour l'accomplissement de cette mission (2).

J'ai attribué à André Beauneveu les deux premières peintures du manuscrit de Bruxelles, en raison de la parfaite analogie qu'elles offrent avec les vingt-quatre premières peintures de notre ms. 13091, lesquelles sont authentiquement l'œuvre de cet artiste. Un argument d'un tout autre genre et dont la valeur peut être appréciée sans avoir le manuscrit lui-même sous les yeux, me servira à découvrir l'auteur des dix-huit autres tableaux du livre d'heures de Bruxelles. Cet argument je le demanderai à l'histoire des vicissitudes par lesquelles a passé le manuscrit.

Le document le plus précieux à consulter pour les origines de la librairie des ducs de Bourgogne est un inventaire

(1) Livre IV, chap. XIV ; éd. du *Panthéon*, t. III, p. 74.

(2) *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 62. — *Mandements de Charles V*, p. 55 et 72, nos 109 et 144.

dressé à Dijon, en 1420, qui n'a point encore été publié et dont le texte original est conservé à la Bibliothèque nationale (1). Nous y voyons portés les deux livres d'heures dont suit la désignation :

Item unes heures de Nostre Dame, fermans à deux fermouers d'or, armoyées des armes de feu monseigneur de Berry en deux lieux, et sont les tissuz semez de triffeille d'or, et ou milieu de l'un des fermouers a un balay à jour, acompaigné de deux grosses perles, et en l'autre fermouer un saphir à jour et une grosse perle et une perle perdue ; et y sert une pipe d'or armoyée des dictes armes esmaillées, et a ou milieu ung ruby acompaigné de deux perles rondes ; couvertes de satin azuré.

Item unes autres heures de Nostre Dame, historiées, que madame de Berry donna à feu Monseigneur, et y sont les armes de ma dicte dame en plusieurs lieux, et les armes de maistre Gontier Col, à deux fermouers d'or tous plains, couvertes d'un baudequin à ouvraige de fueillages vers sur champ noir (2).

Une annotation marginale nous apprend que Marguerite de Bavière, veuve de Jean sans Peur, s'était fait remettre ces deux livres par le garde des joyaux de son fils :

Madame mère de Monseigneur a demandé à Boulongne ces deux paires de heures de Nostre Dame, et les a par devers elle.

En effet, l'un de ces livres se retrouva en janvier 1424 (N. St.) dans le mobilier de la duchesse Marguerite, et l'inventaire qui fut alors rédigé le mentionne en ces termes :

Les belles heures de ma dicte dame, à deux fermaulx d'or

(1) Vᵉ de Colbert, vol. 127. M. le marquis de Laborde, dans le tome II des *Ducs de Bourgogne*, a publié des extraits de cet inventaire, mais en laissant de côté le chapitre relatif à la librairie.

(2) Ms. 127 des Vᵉ de Colbert, fol. 32 vᵒ.

armoyez aux armes de monseigneur de Berry, à tixu de soye semé de fueilles de trefle ; l'un des diz fermaulx garny de deux grosses perles rondes et ung balay plat ou milieu, et l'autre fermail garny d'une perle et d'un saphir plat ; en ycelui fermail fault une perle. Es dites heures a ung tuyau d'or à tourner les fueillez, garny de deux perles et ung petit ruby ou milieu ; lesquelles heures sont couvertes d'une chemise de satin noir (1).

Les deux volumes ainsi enregistrés sur les états de 1420 et de 1424 sont les seuls livres d'heures du duc de Berry que les inventaires du xv^e^ siècle, si exacts et si complets, mentionnent comme possédés par les ducs de Bourgogne. Il est donc à peu près certain que le volume aujourd'hui conservé à Bruxelles dans les débris de l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne est l'un ou l'autre des deux volumes ci-dessus inventoriés. Il ne peut être le second, puisqu'il ne renferme ni les armes de madame de Berry ni celles de maître Gontier Col. C'est donc le premier, celui dont les ornements extérieurs, aujourd'hui disparus, étaient si caractéristiques :

1° Une couverture de satin azuré ;
2° Deux fermoirs d'or aux armes du duc de Berry, enrichis, le premier, d'un balai entre deux grosses perles ; le second, d'un saphir également entre deux perles ;
3° Une pipe ou tuyau d'or à tourner les feuillets (sorte de signet), garni de deux perles et d'un rubis.

Telle était, selon toute apparence, en 1420 et en 1424, l'aspect extérieur du volume qui porte aujourd'hui le n° 11060 à la bibliothèque royale de Bruxelles. A l'aide d'un signalement aussi précis, j'espérais bien retrouver quelques traces du volume dans les inventaires du prince auquel il a primitivement appartenu et pour lequel il a in-

(1) Barrois, *Bibliothèque protypographique*, p. 115, art. 668. Voyez encore Peignot, *Catalogue d'une partie des livres composant la bibliothèque des ducs de Bourgogne*, p. 78.

contestablement été exécuté. En effet, l'article 1050 de l'inventaire que Jean, duc de Berry, fit dresser en 1401 de ses livres et joyaux, est relatif à de belles heures, sur lesquelles on remarquait :

1° Une couverture de satin bleu ;
2° Deux fermoirs d'or émaillés des armes du duc de Berry et garnis l'un d'un saphir et de deux grosses perles, l'autre d'un balai et de deux grosses perles.
3° Une pipe ornée de deux grosses perles et d'un rubis.

L'identité est si parfaite entre les deux signalements qu'il faudrait nécessairement les appliquer au même volume, quand même nous ne serions pas prévenus par une note de l'inventaire de 1401 que le duc de Berry avait fait cadeau au duc de Bourgogne des heures dont il s'agit dans l'article 1050.

Date domino duci Burgondie, ut constat per compotum dicti Robineti [de Stampis].

Tout se réunit donc pour établir que les heures décrites comme on l'a vu plus haut sur les inventaires des ducs de Bourgogne en 1420 et en 1424 sont bien les heures auxquelles est consacré l'article 1050 de l'inventaire du duc de Berry dressé en 1401.

Ce rapprochement étant mis hors de toute contestation, je dois produire textuellement l'article 1050 :

Item unes très belles heures très richement enluminées et ystoriées de la main Jaquemart de Odin, et par les quarrefors des fueillez en pluseurs lieux faictes des armes et devises de Monseigneur, couvertes d'un sathin bleu, doublé d'un tercelin vermeil, à deux fremouers d'or, esmaillez aus dictes armes, en l'un un saphir, deux grosses perles, et en l'autre un balay et deux grosses perles, et en la pipe deux grosses perles et un rubi (1).

(1) Art. 1050 de l'inventaire que Jean, duc de Berry, fit dresser en 1401. Bibl. nat., manuscrit français 11496, fol. 79.

La conséquence à tirer de ce texte s'impose d'elle-même : un livre d'heures est peint pour le duc de Berry par Jaquemart de Odin ; ce livre d'heures est enregistré, en 1401, sous le n° 1050 de l'inventaire des livres et joyaux du duc de Berry ; peu de temps après, il est donné au duc de Bourgogne ; il se trouve en 1420 à Dijon dans la succession de Jean sans Peur ; il passe alors entre les mains de Marguerite de Bavière et est de nouveau inventorié en 1424, après le décès de cette princesse. Depuis cette époque jusqu'au XIXe siècle, il a subi les destinées de la meilleure partie de la librairie des ducs de Bourgogne. Aujourd'hui il fait l'ornement de la bibliothèque royale de Belgique.

Dans l'article 1050 de l'inventaire de l'année 1401 il convient de relever une particularité qui vient à l'appui de toutes ces déductions. Le rédacteur de l'inventaire fait observer que, dans le livre par lui décrit, les armes et les devises du duc de Berry se voyaient « aux quarrefors des fueillez, » c'est-à-dire dans les angles des pages ornées de peintures. C'est ce qu'on remarque à beaucoup d'endroits du ms. 11060 de Bruxelles, dans lequel il me semble impossible de ne pas reconnaître les *très belles heures très richement enluminées et ystoriées de la main Jaquemart de Odin.*

Nous avons quelques renseignements sur cet artiste, dont le véritable nom était peut-être Jaquemart de Hesdin. En effet, nous lisons dans un fragment de compte du duc de Berry recueilli par Clairambault :

A Jaquemart de Esdin, pintre de Monseigneur, pour don à luy fait par Monseigneur, tant pour soy vestir en l'iver, comme pour luy deffraier d'aucuns despens que luy et sa femme firent en la ville de Bourges, avant qu'il preist aucuns gaiges ou salaire de Monseigneur yci, par mandement donné le XXVIIIe jour de novembre MCCC IIIIxxIIII, et quittance donnée le... jour du dit mois, tout rendu à court, XXX l. t. (1)

(1) *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 62.

Jaquemart est encore cité dans un inventaire du duc de Berry comme ayant pris part à l'exécution d'un autre beau livre d'heures :

> Unes très grans moult belles et riches heures, très notablement enluminées et historiées de grans histoires de la main Jaquemart de Hodin et autres ouvriers de Monseigneur...

Ces « très grans moult belles et riches heures » sont celles que notre Bibliothèque nationale conserve sous le n° 919 du fonds latin. Malheureusement le ms. 919 a subi de déplorables détériorations, et il n'est pas certain qu'il renferme encore les grandes histoires signalées dans l'inventaire original comme peintes de la main de Jaquemart de Hodin. Il y aurait lieu cependant de comparer avec beaucoup d'attention notre ms. 919 avec le ms. 11060 de Bruxelles. De cette comparaison pourrait jaillir quelque lumière sur un point curieux de l'histoire de la peinture française au commencement du xv^e^ siècle.

XIII

LA BIBLIOTHÈQUE D'ANNE DE POLIGNAC

ET

LES ORIGINES DE L'IMPRIMERIE

A ANGOULÊME (1)

Le mois dernier, M. Labitte mettait en vente (2) une collection de 36 manuscrits, sur lesquels il suffisait de jeter les yeux pour y reconnaître les débris de la librairie d'Anne de Polignac, femme de François II, comte de La Rochefoucauld : le frontispice de plusieurs volumes était orné des armes de La Rochefoucauld et de Polignac ; deux avaient conservé des fermoirs émaillés aux mêmes armes, et l'un était expressément dédié à « très haulte, très puissante et très illustre dame, Anne de Polignac, contesse douerière des contés de La Rochefoucault et de Senserre, dame d'Onzain, de Rendans et du Luguet. »

Anne de Polignac avait épousé en 1518 François II, comte de La Rochefoucauld, qui, par son testament daté de

(1) Notice lue à l'Académie des inscriptions, le 18 avril 1879.

(2) *Catalogue de manuscrits précieux des XIII^e, XV^e et XVI^e siècles...* dont la vente aura lieu le mardi 18 mars 1879. Paris, Ad. Labitte, 1879. Grand in-8 de 31 pp.

l'année 1533, demanda à être enterré dans l'église des Cordeliers de Verteuil. Anne de Polignac, pendant son veuvage, donna ses soins à la construction du château d'Onzain et à l'achèvement de la magnifique chapelle du château de La Rochefoucauld (1). Sa principale résidence paraît avoir été Verteuil en Angoumois (2). Elle y reçut en 1539 l'empereur Charles-Quint, accompagné des deux fils de François Ier. La réception d'Anne de Polignac fut assez somptueuse pour que le souvenir en ait été consigné au quatrième livre de l'Histoire de Guillaume Paradin. « Les dits princes et seigneurs, dit-il (3), vindrent à Vertueil, chasteau appartenant au conte de La Rochefoucauld, auquel lieu furent receuz royallement par madame la contesse, mère du dit seigneur conte, et en si grand contentement de l'empereur qu'il dit n'avoir jamais entré en maison qui mieux sentist sa grande vertu, honnesteté et seignorie que celle là. » Le passage de Charles-Quint à Verteuil est fixé au 6 décembre 1539 dans le Journal de Jean de Vandenesse (4).

C'est à Verteuil que devait se trouver la librairie d'Anne de Polignac. C'est là qu'elle se trouvait encore au XVIIIe siècle, comme on le voit par l'inventaire dressé en 1728 après la mort de François VIII, duc de La Rochefoucauld (5).

(1) *Généalogie de la très grande, très ancienne et très illustre maison de La Rochefoucaut.* Imprimé aux despens de M. de Roissac, (1654, In-4), p. 20. — P. Anselme, VI, 426 et 427. — Voyez surtout l'*Histoire de la maison de Polignac*, par Gaspard Chabron, dont un extrait, dû à l'amitié de M. Chassaing, sera imprimé à la suite de cette notice, p. 324.

(2) Sur le château de Verteuil, voyez *Mémoire sur l'Angoumois*, par Jean Gervais, publié par Babinet de Rencogne (Paris, 1864. In-8), p. 77.

(3) *Histoire de nostre temps* (Lyon, J. de Tournes, 1550, in-fol.), p. 116.

(4) Gachard, *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, t. II, p. 155 (Bruxelles. 1874. In-4).

(5) Un extrait de cet inventaire, qu'a bien voulu me communiquer M. Paul de Fleury, se trouve à la fin de la présente notice, p. 339.

Voilà pourquoi nous y rencontrons une jolie petite bible du XIII[e] siècle, qui avait appartenu aux cordeliers de Verteuil. Une note tracée à la fin de cette bible, dont M. le marquis de Lambertye est aujourd'hui propriétaire, nous apprend qu'elle avait été offerte à un cordelier nommé Martin Huard, puis attribuée au couvent des cordeliers de Verteuil. Dans une seconde note, signée par le célèbre Olivier Maillard, vicaire provincial des Cordeliers, nous voyons que la même bible fut concédée, à titre viager, à frère Jean Lavaud, religieux du même couvent (1).

A l'époque où la maison d'Anne de Polignac à Verteuil méritait les louanges de Charles-Quint, l'imprimerie s'était déjà répandue dans toutes les provinces de la France ; mais les grands personnages, sans dédaigner les livres imprimés, recherchaient encore les livres écrits à la main ; fidèles aux traditions des époques antérieures, ils s'adressaient aux calligraphes et aux enlumineurs pour garnir leurs librairies de manuscrits qui parfois soutenaient la comparaison avec les manuscrits du XV[e] siècle. Tel était le goût d'Anne de Polignac. Non contente de posséder d'anciens manuscrits, qu'elle avait sans doute trouvés dans la famille de son mari, et dont le plus précieux est sans doute le beau livre d'heures acquis par le duc de La Rochefoucauld Bisac-

(1) « Ista biblia oblata fuit fratri Martino Huardi in civitate Engolismensi, quam gratis ipse suscepit, tamen sub forma tali quod, si in posterum conventus Fratrum Minorum edificaretur in eadem regione, ad ipsum pertineret; cujus modi est iste conventus de Vertoillio; ideo a devotis fratribus ejusdem conventus oratio fiat coram Domino Jhesu et matre ipsius, tam pro dicto fratre quam pro legantibus.

« Hanc autem bibliam fratres prefati conventus de Vertollio in suo capitulo conventuali capitulariter congregatis (*sic*) concessere usui fratris Johannis Lavaudi, conventualis ejusdem conventus ac filius immeritus; post cujus decessum prefato conventui reddatur.

F. J. DE MANSO.
F. J. C. ROLINI, vicarius generalis.
Fr. OLIVERIUS MAILLARDI, vicarius provincialis. »

cia (n° 5 du catalogue de vente), elle se fit copier sur parchemin, avec des frontispices enluminés, différents ouvrages de dévotion, de morale, d'histoire et de littérature. Selon toute vraisemblance, elle s'adressa à un libraire de la ville d'Angoulême. Un libraire était alors un entrepreneur d'ouvrages d'imprimerie, de copie, d'enluminure et de reliure. Celui qui reçut les commandes d'Anne de Polignac devait avoir dans son fond les résidus de l'atelier typographique installé à Angoulême à la fin du xv^e^ siècle. C'est ce qui paraît résulter d'un ensemble de circonstances qu'il faut exposer avec quelques détails.

Avant la vente du 18 mars, j'avais remarqué que plusieurs des manuscrits d'Anne de Polignac, ceux qui sur le catalogue de vente portaient les n° 11, 12, 13, 18, 22, 24, 25, 27, 28 et 32, renfermaient dans leurs couvertures des débris d'anciennes impressions gothiques dont l'apparence était assez séduisante. Les mss. 12, 22 et 27 ayant été adjugés à la Bibliothèque nationale, je m'empressai de substituer de nouveaux cartons aux doubles de papier imprimé qui avaient formé les plats primitifs de ces trois volumes. L'opération, confiée à M. Bradel, chef de notre atelier de reliure, eut un plein succès ; elle me procura des morceaux de livres, jusqu'à présent inconnus, dont il était facile d'entrevoir l'importance. Encouragé par ce premier résultat, je résolus de faire appel aux acquéreurs des manuscrits que j'avais notés comme renfermant des débris imprimés du même genre que les mss. 12, 22 et 27. Le n° 18 avait été adjugé à M. Bachelin, le n° 11 à M. le marquis de Lambertye, le n° 25 à M. le comte Armand, et les n^os^ 13, 24, 28 et 32 à M. le duc de La Rochefoucauld Bisaccia. Ces manuscrits me furent communiqués sans aucun retard, et les couvertures de tous ceux qui pouvaient subir l'expérience sans courir la moindre chance de détérioration, furent traitées comme celles de la Bibliothèque nationale. On y découvrit des fragments absolument sem-

blables à ceux qui avaient déjà été mis de côté. Du premier coup je reconnus que nous avions mis la main sur un lot des rebuts ou des déchets d'un ancien imprimeur. En effet, on y rencontrait juxtaposés quatre ou cinq exemplaires du même fragment ; de plus, sur les feuilles intactes, on constatait des traces de pliure, mais jamais aucune trace de piqûre.

Il est toujours curieux d'analyser et d'étudier les éléments qui sont entrés dans la composition des reliures formées avec des déchets d'imprimerie. De même que le numismatiste tient compte de la façon dont sont groupées les pièces d'un trésor, et qu'il en tire souvent d'ingénieuses déductions pour déterminer des monnaies dont la date et l'origine sont incertaines, de même le bibliographe doit minutieusement examiner la juxtaposition des déchets d'imprimerie qu'on a utilisés pour former les cartons d'un même train de reliure. Quand ces déchets remontent au xv^e^ siècle, et qu'ils viennent d'un atelier peu connu, on peut être sûr qu'ils fourniront des notions neuves et importantes pour l'histoire de l'imprimerie et de la librairie. La reliure des livres d'Anne de Polignac nous a donné l'occasion de vérifier la justesse de cette observation. Je crois avoir réussi à en faire sortir l'histoire, jusqu'à présent ignorée, d'un de ces ateliers typographiques français du xv^e^ siècle, qui, pour n'avoir pas produit des livres de premier ordre, ne méritent pas l'oubli dans lequel ils sont tombés : le fait seul d'avoir fabriqué et mis en circulation, à des prix très réduits, beaucoup de livres liturgiques et pédagogiques, n'est-il pas un service rendu à la cause de la civilisation, auquel nous ne saurions rester indifférents ? Aussi, la Bibliothèque nationale recueille-t-elle depuis longtemps avec un soin jaloux des fragments qui, sous un aspect informe et sordide, témoignent éloquemment d'efforts souvent heureux pour introduire et acclimater sur tous les points de la France la merveilleuse invention de l'imprimerie. Elle met

au nombre de ses bienfaiteurs les amateurs, qui, comme M. le duc de La Rochefoucauld Bisaccia, comme M. le marquis de Lambertye et comme M. le comte Armand, veulent bien nous livrer des débris de reliure, qui, combinés entre eux et rapprochés d'autres monuments, prennent une réelle valeur et préparent la solution de petits problèmes bibliographiques. C'est ce qui vient de nous arriver avec les couvertures des livres d'Anne de Polignac.

Parmi les morceaux qui avaient servi à relier les Dits des philosophes (n° 18 du catalogue de la vente), se trouvaient deux exemplaires d'un feuillet portant une souscription datée d'Angoulême, le 16 avril 1492. Dès lors n'étions-nous pas autorisés à supposer que le relieur employé par la noble châtelaine de Verteuil en Angoumois s'était servi, pour former ses cartons, des rebuts ou défets d'une imprimerie d'Angoulême? J'essayerai de justifier cette conjecture par une série de rapprochements, dont l'Académie voudra bien excuser la longueur et la minutie.

L'atelier typographique qui fut établi à Angoulême au xv^e^ siècle n'est guère connu que par un petit volume dont un magnifique exemplaire est exposé à la Bibliothèque nationale dans la galerie Mazarine. Il est intitulé :

Auctores octo continen
tes libros. videlicet.
Cathonem.
Facetum.
Theodolum.
De contemptu mundi.
Floretum.
Alanum de parabolis.
Fabulas Esopi.
Thobiam.

La dernière page se termine par une souscription ainsi conçue :

Felix libellorum finis quos auctores
vulgo appellant correctorum impres
sorumque Engolisme die XVII mensis
Maii. Anno Domini M.CCCC.LXXXXI.

Le volume comprend 18 cahiers (a-s), dont les 17 premiers ont chacun huit feuillets, le dernier n'en ayant que six. Le premier feuillet de chaque cahier est signé I, et le troisième II, particularité déjà remarquée par M. Desbarreaux-Bernard, et qui tenait à l'usage d'encarter l'une dans l'autre, pour en former un cahier, deux feuilles d'impression renfermant chacune huit pages. — Le filigrane du papier est un B majuscule, d'assez petites proportions (1).

Le recueil intitulé *Auctores octo* avait une grande vogue dans les écoles du XV^e^ siècle, comme le prouve le nombre des anciennes éditions qui en subsistent (2). L'édition publiée à Angoulême en 1491 se fait remarquer par plusieurs préfaces en vers, qui toutes ont pour auteur un certain Foucaud Monier. Pour faire apprécier le style de ce latiniste, je reproduis ici les cinq distiques qu'on lit au verso du titre des *Auctores octo* de 1491.

Focaudi Monieri in Catho
nis libellum epigramma.

Qui cupis almiflue latices haurire sophie :
Dogma Cathonis habet larga fluenta tibi :
Non varias canit hic musas Heliconave sacrum :
Sed musam pandit : qua sine vita ruit.
Comoda nature nunquam tibi deesse videbis :
(Crede michi) si te rexerit iste Catho.
Si dives : si pauper eris : si dux : comes : aut rex :
Si sapis : e corde non cadat ille tuo.
Utilis est : brevis est : duo sunt gratissima cuique.
Sit licet exiguus : est tamen almus ager.

(1) A un endroit, le B est accompagné d'un trèfle qui part du milieu du côté droit de la lettre.

(2) Voyez les notes complémentaires ajoutées à la fin de cette notice, p. 330.

Un second livre imprimé à Angoulême m'a été indiqué par M. Claudin, à qui nos antiquités typographiques sont si familières. C'est le Grécisme d'Evrard de Béthune, avec le commentaire de Foucaud Monier. La bibliothèque Mazarine (n° 10077. A) en possède un exemplaire, venu de l'abbaye de Saint-Germain-des-Près, à laquelle il avait été donné en 1651 par Jean Dartis. Il est intitulé :

Grecismus cum commento magistri Focaudi.

Il se compose de 18 cahiers (a-s), les 17 premiers formés de 8 feuillets, le dernier n'en ayant que quatre. Sur tous les cahiers, à l'exception du premier et du dernier, les signatures sont disposées comme dans les *Auctores octo* de 1491. — Deux corps de caractères ont été employés pour l'impression du Grécisme : le plus fort, réservé au texte, est identique à celui qui a servi pour l'impression des *Auctores octo ;* le commentaire est composé en lettres plus petites, avec un certain nombre de capitales de l'autre corps. Ces ressemblances sont déjà significatives ; mais ce qui met hors de doute l'attribution du Grécisme à l'atelier d'Angoulême, c'est une préface de Foucaud Monier, qui occupe le verso du titre et qui nous fait connaître les noms de Pierre Alain et d'André Cauvin, imprimeurs associés à Angoulême.

Focaudus Monierus Petro Alano et Andree Calvino librorum impressoribus Engolisme cooperantibus S. P. D.

Non sufficio mirari cur in grammaticis Francorum ludis tam frequens sit Ebrardinum opus cui nomen est Grecismo, Petre et Andrea amicissimi. Quanquam enim multa scitu annotatuque utilia continet, tam crebris tamen erroribus squallet ut pueris obesse magis quam prodesse peritissimi quique judicent. Neque enim parvi refert quibus in libris a teneris insuescant, nam qualem sectaberis (ait quidam) talis fias necesse est. Hoc autem (ut plerique astruere nituntur) accidit, quia auctori morte prevento non vacavit

congestum opus digerere, quod creditu quidem dignum satis, vel hoc persuaderi potest, quod constat Ebrardum et legisse multa et in pluribus fuisse eruditum, ut ex ipsa operis compilatione apparet, que non paucis probatissimorum auctorum exemplis intertexta est. Verum imperiti quidam (quos glosatores vocant), errores erroribus accumulantes, horrida quedam agrestia ac penitus barbara adeo indigeste, scabrose confuseque superinculcant, ut si quis hec legere tentaverit, alterum sibi cahos offendisse videatur, scilicet partam sibi laudem ac gloriam non parvam putant si libellum nescio quibus inextricabilibus divisionibus disciderint, si disseptationibus que argumenta vocant, si sine ratione ratiunculis perstrepuerint, si demum ea que penitus ignorant, vera sint an falsa, exulcerationibus, ne dicam expositionibus, pro arbitrio turpiter lacerarint. Sufficit grande modo sit ac prolixum quod scribitur. Quam rem, scholasticis adeo perniciosam, egre ferens, paucis ante diebus (dum forte ociosus pene vacarem) animum induxi ut commentariolos super Grecismum ederem, quibus (quantum michi pro facultacula liceret) breviter edocerem, quid in eo emulandum quidve cavendum fugiendumque sit. Hos ipse hodie tantum exegi. Modus autem interpretandi (ne quis forte lector fallatur) hic est. Nam litteram prius (ut unaqueque sententia deposcit) juxta mentem auctoris interpretamur; postmodum quid sentiamus continuo subjungimus, interposita syllaba Fo.; quod si quando inter exponendum forte (quod raro) quicquam e nostro interserimus, id his figuris ( ), quibus parentheses signari solent, concingimus. Ubi vero neutrum horum invenitur, nos auctoris sententiam probamus, nisi forte in aliquo precedentium locorum contrarium prenotaverimus, quod nonnunquam fecimus, ne idem nobis foret sepius repetendum. Verum quia prolixiora queque tedio esse consuevere, et rudium magis intelligentias confundere quam instituere, iccirco exemplorum multitudine, quibus dicta nostra probasse fulcisseque potuissemus, consulto omissa, rem breviter tractavimus. Quod si nos errasse forte contigerit, doctum lectorem (quisquis ille erit) humiles deprecamur ut bene dicta bene accipiat, et errata studio

charitatis corrigat. Deum enim testamur quod hoc opusculum non emulo sed officioso animo confecimus, scilicet ut multis foret aliquantum adjumento. Hanc vobis lucubratiunculam meam vestris (si dignum duxeritis) operis imprimendam trado, Andrea et Petre, peritissimi litterarum impressores. Vos autem obsecro curate imprimis ne mendosa vestris e manibus excedat. Valete. Datum Engolisme, pridie kalendas januarias, anno salutis tercio et nonagesimo supra millesimum et quadringentesimum.

Notons en passant que Foucaud Monier devait enseigner la grammaire à Angoulême ou dans une ville de l'Ouest de la France. Les imprimeurs d'Angoulême n'étaient pas seuls à mettre sous son patronage les éditions qu'ils publiaient. M. Claudin a bien voulu me communiquer une petite édition de Stace (1), à la marque des imprimeurs de Poitiers Guillaume Bouchet et Jean Bouyer, en tête de laquelle se trouve : « Focaudi Monieri tetrastichon in Achilleiden Statii. »

Ainsi, les *Auctores octo* de 1491 et le Grécisme de 1493 sont deux livres authentiquement imprimés à Angoulême par Pierre Alain et André Cauvin, avec le concours de Foucaud Monier. Ils vont nous servir à vérifier l'origine des fragments retirés des livres d'Anne de Polignac. Ces fragments appartenaient à sept ouvrages différents, que nous allons examiner successivement.

Le premier fragment se réduit à un feuillet coupé en deux morceaux. L'identification n'en présente pas la moindre difficulté. C'est le 5e feuillet du cahier P des *Auctores octo* de 1491.

En deuxième ligne, je mets un groupe de fragments fort considérable, puisqu'il ne s'élève pas à moins de 140.

(1) Cette édition de Stace est décrite dans le *Manuel* de Brunet, V, 317.

Tous appartiennent à un livret dont j'ai pu constituer un exemplaire complet pour la Bibliothèque nationale. Ce livret est intitulé à la première page :

Questiones super minorem Donatum.

Il est de format petit in-quarto, et consiste en quatre cahiers (a-d), chacun de huit feuillets, avec les signatures I, II, III, IIII, au bas de la première page de chaque cahier. Même système d'encartage que celui des *Auctores octo* de 1491. Papier à la marque B, comme celui des *Auctores octo* de 1491. Mélange des deux corps de caractères signalés dans le Grécisme de 1493. Il n'en faudrait pas davantage pour justifier l'attribution de nos *Questiones super minorem Donatum* aux imprimeurs d'Angoulême. S'il était d'ailleurs resté des doutes, ils auraient été levés par la souscription finale :

Expliciunt questiuncule grammaticales super Donatum mi- | norem Engolisme impresse bene vise et correcte anno salutis | christiane M CCCC XCII, XVI die mensis aprilis.

Voilà donc un troisième type des impressions d'Angoulême, non moins authentique que les deux premiers. — Quant à la nature des *Questiones super minorem Donatum*, il suffit de faire observer que c'est un petit traité de grammaire fort suivi dans nos écoles à la fin du xv^e^ siècle. Hain en a décrit, sous les n^os^ 13634-13637, quatre éditions, auxquelles il faut ajouter non seulement celle d'Angoulême que je viens de signaler, mais encore deux autres que la Bibliothèque nationale possède d'ancien temps.

L'une de ces éditions est intitulée « Questiuncule super Donatum minorem, » et se termine par la souscription : « Expliciunt questiuncule grammaticales super Donatum minorem, | impresse Parisii per Petrum Levet, anno Domini millesimo qua | dringentesimo octuagesimo nono,

ultima die mensis Januarii. | » In-quarto. Cahiers a-e. Gothique. 35 lignes à la page.

L'autre est intitulée sur le premier feuillet : « Questiones super Donatum, » et en tête du deuxième : « Incipiunt questiones perutiles super Donatum minorem. » — A la fin : « Expliciunt questiuncule gramma | ticales super Donatum minorem. » In quarto. Cahiers a-e. Gothique. 34 lignes à la page.

Le troisième groupe de nos fragments consiste en deux demi cahiers mutilés, chacun de quatre feuillets. Le caractère du texte et celui des notes, la justification, l'encartage et la marque du papier sont absolument les mêmes que dans les *Questiones super minorem Donatum* de 1491. Le livret auquel ont appartenu ces deux demi-cahiers est donc, lui aussi, une impression d'Angoulême. Le texte contenu dans ce livret est l'ouvrage de Jean Josse de Marville, que M. Thurot a fait counaitre d'après deux mss. de la Bibliothèque nationale et dont il existe trois éditions :

1° Celle d'Angoulême, représentée par les fragments récemment découverts ;

2° Une édition de Rouen, dont la Bibliothèque nationale possède un bel exemplaire, donné en 1852 par M. Montanus de Haan Hettema ; livret de 44 feuillets in-quarto, formant sept cahiers, les six premiers (A-F) de six feuillets, et le dernier (G) de huit feuillets.

Titre : « Expositiones modorum | significandi, in preclara Ro | thomagi civitate, impensa | Roberti Mace, alme univer | sitatis Cadomi bibliopole, | vigilanter impresse, incipiunt | feliciter. » — Marque de Robert Macé.

Souscription finale : « Expliciunt questiones modorum significandi, impresse | Rothomagi per magistrum Petrum Olivier et Johannem Mauditier.

(1) *Notices et extraits des manuscrits*, XXII, II, 47.

3° Une autre édition de Rouen, dont l'existence à la bibliothèque Bodléienne a été signalée par une note manuscrite de M. Montanus de Haan Hettema. Cette autre édition se termine par les mots : « Impresse Rothomagi pro Roberto Mace, Cadomi commorante, ejusdem universitatis librario. »

Le quatrième groupe de nos fragments est de beaucoup le plus considérable. Il comprend 216 feuillets, sans compter au moins 120 feuillets, que j'ai reconnus et entrevus dans la reliure du Jouvencel de M. le duc de Bisaccia, mais que, par crainte de détériorer la couverture, je n'ai pas cru devoir demander l'autorisation de dégager et d'enlever. A l'aide de ces 216 feuillets, dont beaucoup sont mutilés, je suis parvenu à constituer pour la Bibliothèque nationale un exemplaire, encore bien incomplet, d'un livre tout à fait inconnu des bibliographes. Il est intitulé :

Aucthores octo continentes libros. videlicet
Cathonem.
Facetum.
Theodolum.
De contemptu mundi.
Floretum.
Alanum de parabolis.
Fabulas Esopi.
Thobiam.

C'est une autre édition du recueil imprimé à Angoulême en 1491 et dont il a été question plus haut. D'après un calcul rigoureux, cette autre édition devait avoir 16 cahiers, de 8 feuillets chacun, signés a-q, plus un petit cahier signé r, dont deux ou trois pages seulement devaient renfermer une portion de texte.

Cette seconde édition des *Auctores octo*, renfermant les préfaces en vers de Foucaud Monier, est sortie, comme

celle de 1491, des presses d'Angoulême. Le corps des majuscules est celui que nous avons fait remarquer dans les *Auctores octo* de 1491, dans les *Questiones super minorem Donatum* de 1492, dans le Grécisme de 1493 et dans le fragment de Jean Josse de Marville, qui tous les quatre sont incontestablement des impressions d'Angoulême. Le système d'encartage et de signature des cahiers est le même que celui des deux livres de 1491 et 1493. Dans cette seconde édition des *Auctores octo* nous avons donc un cinquième produit de l'atelier typographique d'Angoulême. Il y faut remarquer deux particularités importantes : l'emploi d'un corps de minuscules en gothique carrée, dont les autres livres ne nous avaient pas fourni d'exemples, et la marque du papier, qui est, non plus au B, mais tantôt au sautoir, tantôt au serpent.

L'exemplaire de la seconde édition des *Auctores octo* que possède aujourd'hui la Bibliothèque s'arrête à la dernière page du cahier l., sur laquelle est le commencement du poème de Mathieu de Vendôme intitulé *Thobias*.

Le cinquième groupe de nos fragments est formé de 15 feuillets d'un ouvrage français en prose et en vers. Il a été facile d'y reconnaître le *Verger d'honneur*. Nos quinze feuillets, appartenant à des cahiers signés b et c, correspondent à la partie de l'ouvrage qui, dans l'édition attribuée à Vérard (1), commence au fol. a IIII v°, col. 2, ligne 10, et s'arrête au fol. b II v°, col. 2, ligne 23. Il y a de très notables variantes entre les deux textes. Je ne crois pas qu'on ait encore signalé l'édition du *Verger d'honneur* que représentent nos fragments, et qui est probablement la plus ancienne. Elle est imprimée avec les mêmes caractères, majuscules et minuscules, que les *Questiones super mi-*

(1) Les deux exemplaires que la Bibl. nat. en possède portent la cote L b^{28} 15. A. L'un d'eux, imprimé sur vélin, relié aux armes du comte de Hoym, forme le n° 2241 de la série des Vélins.

norem Donatum de 1492. On y trouve aussi le même système d'encartage et de signature de cahiers. Eu égard à ces analogies, et surtout aux circonstances de la découverte, je considère comme parfaitement légitime l'attribution à Angoulême de la première édition du *Verger d'honneur*.

Par des raisons de même ordre, je crois qu'il faut faire honneur à l'imprimerie angoûmoisine de notre sixième groupe de fragments : huit feuillets mutilés, ayant formé le cahier k d'un traité de morale religieuse, qui peut être intitulé *Somme des vertus et des vices*. Les majuscules et les minuscules sont celles des *Auctores octo* de 1491, et le papier est à la marque du B. Le système d'encartage et de signature des cahiers est le même que dans les *Questiones super minorem Donatum* de l'année 1492. Je copie les premières lignes du fol. k I, pour aider à retrouver, s'il existe, un exemplaire complet de cet ouvrage :

On appelle ce péché symonie pour ung enchan | teur, lequel avoit nom Symon Magus, qui une fois | voulut acheter de saint Pierre l'apostre la grace de | faire miracle affin de la mieulx revendre, et pour | ce sont appellés symoniacles ceulx qui vendent ou a | chetent les choses spirituelles, et est entre tous les | pechez mortelz le plus grant, car plus grant chose est | la spiritualité que la temporalité.....

Reste un septième groupe de fragments, sur l'origine desquels le doute n'est guère plus permis que pour les précédents. Les douze feuillets mutilés dont il se compose sont imprimés avec les caractères dont nous avons constaté l'emploi dans les *Questiones super minorem Donatum* de 1492 et dans le Grécisme de 1493 ; la différence d'aspect tient à ce que les interlignes sont beaucoup moins larges dans ces deux dernières impressions. Les douze feuillets dont je m'occupe sont tout ce qui nous est parvenu d'un livre composé de trois cahiers in-quarto, chacun de 8 feuillets. Il nous manque le premier cahier et les feuillets 1, 2,

7 et 8 du deuxième. Le titre placé en tête devait être à peu près conçu en ces termes :

Dominici Mancini de passione Domini nostri Jesu Christi liber incipit.

La Bibliothèque nationale possédait déjà deux éditions de ce poème.

1° Livret intitulé snr la première page :

Dominici Mancini de passione Domi | ni nostri Jesu Christi liber incipit.

Au-dessous de ce titre, image de la présentation de l'Enfant Jésus au Temple.

Caractères ronds. Quatre cahiers, chacun de 6 feuillets, signés a-d.

2° Livret intitulé au haut de la première page de texte :

Dominici Mancini de passione | Domini nostri Jesu Christi liber incipit.

Sur la dernière page : « Tractatus de passio | ne Domini. »

Caractères gothiques. Longues lignes.

In-quarto. Deux cahiers, signés a et b, chacun de 8 feuillets.

Cette pièce doit avoir été imprimée en même temps qu'un autre poème de Dominique Mancini, avec lequel elle est reliée : « Libellus de quattu | or virtutibus et omni | bus officiis ad bene | beateque vivendum. » Ce second poème se termine par la souscription : « Opera industria arteque Georgii Mit | telhus' Germani, in regia urbe Parisiorum, in edi | busque Hacqueville, clavis argentei intersigno | in vico Sancti Jacobi prope parvum pontem, regnante | Carolo sexto Francorum rege christianissimo | anno salutis M CCCC LXXXVIII. »

Même caractère et même justification que le poème sur la passion. Quatre cahiers, signés a-d, les deux premiers de 8 feuillets, les deux autres de 6. — N° 10632 de Hain (1).

(1) Pendant que cette notice était sous presse, la Bibliothèque nationale a acquis, en Allemagne, une autre édition du poème de Dominique Mancini. En voici la description sommaire. — Édition sans lieu

Une circonstance peut expliquer la pensée qu'on a eue de publier dans une ville de l'ouest de la France le poème de Dominique Mancini sur la Passion : ce poète avait pour patron Frédéric de San-Severino, évêque de Maillezais, à qui est dédié le poème sur les quatre vertus.

L'exemplaire mutilé du poème sur la passion dont la Bibliothèque vient de s'enrichir contient : 1° sur les fol. b III-VI, la partie de l'opuscule qui, dans l'édition de 1488, se trouve depuis le fol. a VII verso ligne 11 jusqu'au fol. b II recto ligne 15 ; 2° sur le cahier c, la fin de l'ouvrage, depuis le vers *Extimuit rursum*, que l'édition de 1488 nous offre à la ligne 4 du feuillet b III verso.

En résumé, la typographie angoumoisine du xv^e^ siècle, qui jusqu'à présent n'était représentée que par deux livres, les *Auctores octo* de 1491 et le Grécisme de 1493, peut aujourd'hui se faire honneur d'au moins huit produits, dont six nous ont été révélés par les reliures des livres d'Anne de Polignac. C'est un chapitre à peu près nouveau que nous avons à ajouter à l'histoire des origines de l'imprimerie en France. On ne saurait trop remercier les généreux amateurs M. le duc de Bisaccia, M. le marquis de Lambertye-Gerbéville, M. le comte Armand, et le libraire Bachelin-Deflorenne, dont les communications nous ont permis d'obtenir un si complet résultat, puisque, grâce à eux, nous avons réuni pour la ville d'Angoulême une série d'incunables plus nombreuse que celles de la plupart de nos villes de second ordre.

Il n'est pas d'ailleurs étonnant que les imprimeurs aient trouvé à Angoulême de grandes facilités pour exercer leur

ni date. 16 feuillets in-quarto. Le premier feuillet, signé par erreur a II (au lieu de a I) commence par ce titre : « Tractatus de Passione Domini. | Dominici Mancini de Passione Domi | ni nostri Jesu Christi liber incipit. » — Caractère gothique. 33 lignes à la page. — La dernière page commence par les mots : « Lancea sint clavi... »

industrie. Ils avaient des protecteurs aussi éclairés que puissants dans la personne de leurs souverains immédiats, Charles, comte d'Angoulême, et Louise de Savoie, qui aimaient les livres et appréciaient le mérite des impressions. On sait quels rapports le comte Charles entretenait avec Antoine Vérard, et nous pouvons sans témérité supposer que des volumes sortis des presses angoumoisines de Pierre Alain et d'André Cauvin se trouvaient en 1496 à la librairie du château de Cognac dans ces deux lots de livres que les rédacteurs de l'inventaire mentionnent en bloc :

52. Item soixante-trois petis libvres et traictez de diverses choses, les aucuns en papier, les autres en parchemin, les aucuns en latin, les autres en françoys, les aucuns reliez à table, les autres couverts à simples couvertures, desquels n'a esté fait inventoire plus ample parce qu'on les reppute de peu de valleur.

58. Item plus quarante-trois petits libvres, les aucuns reliez, les autres coulzus, les aucuns en papier, les autres en parchemin, contenant divers traictez, dont ne est fait plus ample inventoire, parce qu'ils sont repputez de petite valleur.

Une autre circonstance put aussi favoriser les développements de l'imprimerie à Angoulême : un prélat aussi lettré qu'Octovien de Saint-Gelais, évêque d'Angoulême depuis 1494 jusqu'en 1502, ne devait pas être indifférent aux travaux de Pierre Alain et d'André Cauvin. Ce fut lui, n'en doutons pas, qui les chargea, eux ou leurs compagnons, de donner du *Verger d'honneur* une édition dont nous ne possédons plus qu'une quinzaine de feuillets, mais qui paraît antérieure aux autres éditions décrites par les bibliographes.

Les volumes de la librairie d'Anne de Polignac n'ont pas seulement le mérite de nous avoir accidentellement conservé de nombreux vestiges de la première imprimerie

d'Angoulême. Il en est plusieurs qui présentent par eux-mêmes un réel intérêt.

Comme plus particulièrement remarquables par les miniatures dont ils sont ornés, je citerai un livre d'heures acquis par M. le duc de La Rochefoucauld Bisaccia, un exemplaire de l'ouvrage de Jacques Le Grant, exécuté pour Antoine, bâtard de Bourgogne, une chronique en prose de Bertrand du Guesclin, et une copie de Commynes, renfermant une très belle peinture de la bataille de Fornoue.

Pour les textes contenus dans les principaux manuscrits d'Anne de Polignac, je renvoie aux notes complémentaires qui sont imprimées un peu plus loin (p. 332). On devra accorder une attention particulière aux copies du Jouvencel de Jean de Bueil et des Mémoires de Philippe de Commynes. Les exemplaires qu'Anne de Polignac a possédés de ces deux ouvrages ont en effet un grand prix : car elle était la nièce de l'historien de Louis XI (1) et elle avait épousé en premières noces Charles de Bueil, arrière-petit-fils de l'amiral Jean de Bueil.

Je ne m'arrêterai pas plus longtemps aux livres de la bibliothèque d'Anne de Polignac : ce que j'en ai dit suffira, je l'espère, pour conserver le souvenir de la collection qui vient d'être dispersée et pour assurer à la comtesse de La Rochefoucauld une place d'honneur sur la liste des grandes dames qui ont aimé et encouragé les lettres et les arts au temps de François Ier.

(1) Voyez la note 2 de la page 324.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

(A.) Extrait du livre X de l'Histoire de la maison de Polignac, composée entre les années 1620 et 1630 par Gaspard Chabron (1).

De Anne de Polignac, mariée en premières nopces avec le comte de Sancerre, et en secondes nopces avec François comte de La Rochefoucaud, et des descendants d'elle depuis l'an 1520 jusques à présent.

CHAP. XX.

Cette dame fut laissée bien jeune par son père (2) sous la tutelle et gouvernement de sa mère, soutenue de la faveur de la reine de France Anne de Bretagne, de laquelle elle portoit le nom comme étant sa filleule, et qui l'eut en grande recommandation, car je trouve qu'en l'an 1503 étant ques-

(1) Communiqué par mon savant ami, M. Augustin Chassaing, juge au tribunal du Puy. — Un exemplaire de cette histoire appartient à la Société d'agriculture du Puy.

(2) Jean de Polignac, seigneur de Beaumont et de Randan, lieutenant général pour le roi en Italie, et gouverneur des villes et châteaux de Livourne, Pietra-Santa, etc., testa à Parme le 2 octobre 1500 et mourut peu après. Il avait épousé le 24 juin 1493 Jeanne de Jambes, fille de Jean, seigneur de Montsoreau, conseiller et premier maître d'hôtel de Charles VII; par ce mariage il devint beau-frère de Philippe de Commynes, le célèbre historien, qui avait épousé Hélène, sœur aînée de Jeanne.

Jeanne de Jambes, lors de son mariage, était l'une des damoiselles d'Anne de Bretagne.

tion de liquider les droits que cette dame ou son père pouvoient prétendre dans la maison de Polignac, la reine l'assista tellement qu'elle envoya des gens de sa maison et du conseil du Roi dans la ville de Montbrison en Forez, où se devoit faire l'assemblée, pour y soutenir ses droits, savoir : nobles Jacques de Beaume seigneur de la Quarte, conseiller du roi et général de ses finances, le sieur de Menon conseiller et premier maistre d'hostel de la reine, le sieur de Lubières, aussi son maistre d'hostel, Me Jean Bernard son contreroleur, et Messieurs Pierre de Saint-André, conseiller du roi en son grand conseil et juge-mage de Carcassonne, et Gervais de Beaumont, sénateur de Milan et lieutenant du bailly de Montferrand, tous envoyés par la Reine, porte l'original du contrat d'accord « pour entendre et vacquer « audit affaire, considéré que ladite fille est sa filleule « pupille, et que ladite dame lui veut garder et conserver « ses biens, droits et actions, tels qu'elle doit avoir à ladite « maison de Polignac, comme fille et héritière de son dit feu « père par raison. » Ceux qui assistèrent à ce traité de la part du vicomte de Polignac furent messire Jacques de Beaufort, marquis de Canillac et comte d'Alais, messire Antoine du Prat, conseiller et advocat du roi en sa cour de parlement de Toulouse, qui fut depuis chancelier de France sous le roi François Ier, et Me Gabriel des Arcis, licencié ès droits. Par ce traité les terres et seigneuries de Randan et de Pradelles furent baillées, et depuis, au lieu de Pradelles évincé, fut baillée la seigneurie du Luguet en Auvergne. Cet accord est de l'an 1503.

Cette dame fut mariée deux fois. En premières nopces elle épousa Charles de Bueil, comte de Sancerre, issu des anciens comtes de Champagne, qui fut tué à la première journée de la bataille de Marignan, combattant vaillamment pour son prince contre les Suisses, duquel elle eut un fils Jean, comte de Sancerre, qui mourut au camp de Hesdin sans être marié.

Son second mari fut François II, comte de La Rochefoucaud, issu des anciens comtes de la maison de Lusignan, fils de François Ier, comte de La Rochefoucaud, qui eut l'honneur

d'être parrain de François Ier de ce nom roi de France, et de Louise de Crussol, frère de Jean, évêque de Mend[illegible], et d'Antoine de La Rochefoucaud, seigneur de Barbezieux, ouverneur de Paris et Isle de France, grand sénéchal de Guyenne, général des galères et admiral du Levant. De ce second mariage elle eut trois fils et quatre filles. Les filles furent Françoise, mariée avec Frédéric de Foix, comte de Candale, 3e de ce nom, fils de Gaston de Foix et de Marthe comtesse d'Astarac ; ce Gaston fils de Jean de Foix, comte de Candale, et de Catherine de Foix, 4e fille de Gaston IVe, comte de Foix, de Bigorre et seigneur de Béarn, et d'Eléonore, reine de Navarre, fille de Charles III du nom, roi de Navarre, issu de Louis de France, comte d'Evreux, d'Etampes et de Gien, 5e fils de Philippe le Hardi, roi de France. Du mariage de ce Frédéric de Foix et de Françoise de La Rochefoucaud, fille de notre Anne de Polignac, issirent un fils et une fille. Le fils fut Henri de Foix, comte de Candale, qui de Marie de Montmorency eut Marguerite de Foix, comtesse de Candale, femme de Jean-Louis de la Valette, duc d'Epernon, pair et colonel de France. La fille fut Diane de Foix, femme de Louis de Foix, son cousin, vicomte de Meille et seigneur de Gurson, duquel elle a eu plusieurs enfants, entr'autres Frédéric de Foix, comte de Gurson, qui de Charlotte de Caumont, fille de François de Caumont, comte de Lauzun, a eu un fils Gaston de Foix et deux filles.

Les autres filles de Anne de Polignac furent Jeanne et autre Françoise, toutes deux abbesses de Saintes ; et Marie, abbesse de Poissy. Les fils furent François, Charles et Jean. Celui-ci fut abbé de Marmoutiers et de Cormery et maistre de la chapelle du roi.

François l'aîné fut le 3e comte de La Rochefoucaud et eut deux femmes. De la première Silvia Pica de la Mirandole, il eut François 4e comte de La Rochefoucaud, qui de Clauda d'Estissac eut deux fils, François V, à présent comte de La Rochefoucaud, marié avec Gabrielle du Plessis, fille du seigneur de Liancourt, premier écuyer, et de Mme la marquise de Guiercheville. Le second fils est Benjamin, baron d'Estissac, maistre de camp d'un régiment françois. François

3e comte de La Rochefoucaud, de Charlotte de Roye, sa seconde femme, fille de Charles, sire de Roye, et de Magdelaine de Mailly, dame de Conty, sœur d'Eléonore de Roye, femme de Louis de Bourbon, prince de Condé, qui fut tué à la bataille de Jarnac, eut quatre fils et deux filles. Les filles furent Magdelaine, femme de Just-Louis seigneur de Tournon, comte de Roussillon et sénéchal d'Auvergne, mère de feue Mme la vicomtesse de Polignac, et Isabeau, femme de Jean-Louis de La Rochefoucaud, comte de Randan. Les fils furent Henri, comte de Roucy, qui mourut jeune étudiant à Paris; Jean-Josué, comte de Roucy, qui fut tué à la bataille d'Arques; Benjamin mourut jeune à Vertueil, et Charles, comte de Roucy, qui de Clauda de Gontaud, sœur du feu maréchal de Biron, eut un fils unique Charles de Roye de La Rochefoucaud, à présent comte de Roucy, et une fille Charlotte de Roye de La Rochefoucaud, femme de Louis de Champaigne, comte de La Suze.

Charles II de La Rochefoucaud, fils de François II, comte de La Rochefoucaud, et de notre Anne de Polignac, fut le premier comte de Randan, colonel de l'infanterie françoise, fut blessé au siège de Bourges et mourut au siège de Rouen, ces villes détenues lors par les religionnaires. Il épousa Fulvia Pica de la Mirandole, sœur de la susdite Silvia, femme de son frère, comte de La Rochefoucaud, toutes deux venues en France avec la feue reine mère Catherine de Médicis, et d'elle eut quatre fils et une fille. La fille fut Marie-Silvie, laquelle épousa Louis de Rochechouart, seigneur de Chandenier, et de lui eut Jean-Louis de Rochechouart, à présent seigneur de Chandenier. Les fils furent Jean-Louis de La Rochefoucaud, second comte de Randan, gouverneur du haut et bas pays d'Auvergne, qui fut tué à la bataille d'Issoire l'an 1590, après avoir laissé d'Isabeau de La Rochefoucaud, sa femme, une fille unique Marie-Catherine de La Rochefoucaud, comtesse de Randan, femme d'Henri de Beauffremont, marquis de Senecey, ambassadeur pour le roy en Espagne, qui se fit admirer aux derniers Estats tenus à Paris, y présidant pour la noblesse. Que si la mort inexorable n'eût tranché le fil de ses meilleures années dans la ville de Lyon

par la blessure qu'il avoit reçue au siège de Royans, l'on tenoit pour assuré qu'il s'en alloit, à cause de sa grande prud'homie et habileté, estre intendant des finances de France. Cette dame marquise de Senecey, devenue veufve d'un tel mari, a été aussi, pour ses grands mérites, choisie pour dame d'atours et après pour dame d'honneur de la reine de France. Le second fils fut Charles, baron du Luguet, qui mourut jeune sans estre marié. Le troisième, François, cardinal de La Rochefoucaud, grand aumônier de France, évesque de Senlis, abbé de Sainte-Geneviève et de Tournus, qui s'est rendu et se rend tous les jours recommandable à la postérité par son grand mérite, singulière piété, charité et doctrine. Le quatrième fut Alexandre, prieur de Saint-Martin près Chartres, qui mourut à Milan.

Voilà en termes bien raccourcis la belle lignée issue de cette notre Anne de Polignac, le récit de laquelle mériteroit une œuvre toute entière pour la dignement représenter et exposer en détail toutes les belles actions guerrières de tous ces comtes de La Rochefoucaud et de Randan descendus de cette dame, actions parsemées dans toutes nos histoires en si grand nombre que de m'y arrêter davantage il faudroit me divertir tout à fait de mon principal sujet. Je dirai seulement, en ce qui concerne l'honneur et le mérite particulier de cette dame, qu'au passage que le roi François Ier permit de faire dans son royaume à l'empereur Charles-Quint pour aller en Flandres en 1540, elle eut l'honneur de recevoir dans son chasteau de Vertueil l'Empereur, de dîner à sa table avec sa fille depuis comtesse de Candale, et qu'elle sut si bien faire les honneurs de sa maison que l'Empereur, au sortir du royaume, dit « n'avoir rencontré ni veu dans iceluy une plus « honorable et notable dame que la dame de La Rochefou- « caud », cette notre Anne de Polignac ; et Paradin, au IVe livre, et Dupleix, en la vie du même roi François, disent que cet empereur fut accueilli et traité si magnifiquement, avec les enfants de France qui l'accompagnoient, par Anne de Polignac, comtesse de La Rochefoucaud, qu'ils en reçurent un singulier contentement, et l'Empereur dit tout haut « qu'il n'estoit jamais entré en maison qui sentît mieux

« la vertu, honnesteté et seigneurie que celle-là. » Elle fit bastir le chasteau de Randan tel que nous le voyons aujourd'hui, le faisant prendre aux fondements, hors et séparé du vieux chasteau, et l'eust rendu à sa perfection sans ce que le vicomte de Polignac son cousin la voulut troubler en la propriété de toute la terre de Randan, dont elle prit un si grand mécontentement que, craignant l'événement du procès, elle quitta l'entreprise de ce beau bastiment à demi ouvré, lequel achevé eust esté l'un des plus beaux de tout le pays d'Auvergne, et changeant de dessein, s'en alla faire bastir le chasteau d'Unzain et le convent des Cordeliers du mesme lieu, où elle est enterrée.

(B.) Liste des Manuscrits existant dans la Bibliothèque du château de Verteuil en 1728 (1).

Manuscrit couvert de velours.
Bonnes mœurs; manuscrit couvert de velours. (19.)
Histoire de Louis XI ; manuscrit couvert de velours. (36.)
Vie de saint Hierosme ; manuscrit couvert de velours. (9.)
Psautier de la Vierge ; manuscrit couvert de velours.
Le triomphe de messire François Pétraque (*sic*) ; manuscrit couvert de velours. (26.)
Les dits de plusieurs sages philosophes ; manuscrit couvert de velours. (18.)

(1) Mon confrère, M. Paul de Fleury, archiviste de la Charente, m'a communiqué cet extrait d'un inventaire conservé aux archives de la Charente sous la cote E 662 et analysé dans l'inventaire sommaire de ladite série, p. 217. — A la suite de la plupart des articles, j'ajoute, entre parenthèses, des numéros qui renvoient aux articles correspondants du catalogue rédigé par M. Labitte, pour la vente du 18 mars 1879.

Méditations sur la Passion de Notre-Seigneur ; manuscrit couvert de velours. (11.)
Vers de François Ier ; manuscrit. (39.)
Instruction de l'ordre des chevaliers de saint Michel ; manuscrit. (34.)
Le Temple de Boccace ou Miroir des grands ; manuscrit. (21.)
Épître de saint Hiérosme à une dame romaine ; manuscrit. (10.)
Vie de l'homme crestien ; manuscrit. (17.)
Prières ; manuscrit. (8.)
Psalterium Davidicon ; manuscrit. (2.)
Heures manuscrites ; deux tomes. (5 et 6.)
La sainte Bible, latin et français ; manuscrit ; deux tomes.
Contemplation de l'amour de Dieu ; manuscrit. (15.)
Trois vieux manuscrits.

(C.) Anciennes éditions des *Auctores octo*.

De nombreuses éditions de ce recueil, qui était fort employé dans les écoles du xv^e^ siècle, sont indiquées dans le *Repertorium* de Hain (tome I, p. 240 et 241, n^os^ 1913-1919) et dans le *Manuel* de Brunet (t. I, col. 549 et 550).

M. le docteur Desbarreaux-Bernard (1) a décrit une édition publiée à Lyon, en 1496, dont la bibliothèque de Toulouse possède un exemplaire.

Nous conservons à la Bibliothèque nationale, outre les deux impressions d'Angoulême, signalées plus haut, les trois éditions dont l'indication va suivre :

I. « Auctores octo opusculorum cum commenta | riis diligentissime emendati, videlicet | Cathonis | Theodoli | Faceti |

(1) *Catalogue des incunables de la bibliothèque de Toulouse* (Toulouse, 1878, in-8), p. 38, n° 39.

Cartule, alias de contemptu mundi | Thobiadis | Parabolarum Alani | Fabularum Esopi | Floreti. | »

Au-dessous de ce titre, marque de libraire, contenant dans un écusson les lettres : P. L.
I. B.

A la fin : « Auctores octo opuscolorum cum commentariis diligentissime emendati, videli | cet Cathonis, Theodoli, Faceti, Cartule alias de contemptu mundi, Thobia | dis, Parabolarum Alani, Fabularum Esopi, necnon Floreti finiunt feliciter (*sic*), | impressi Lugduni, anno Domini M CCCC LXXXXIIII, die XVI Februarii. | »

Caractères gothiques. Longues lignes.

In-quarto. Signatures a-D.

Commentaires développés sur le texte des huit auteurs. La préface mise en tête commence ainsi : « Prohemium. Summi Deus largitor premii, via constans, fons refrigerii... »

Exemplaire provenu du grand couvent des Carmes à Paris.

II. « Auctores octo opusculorum cum commen | tariis diligentissime emendati, videlicet | Cathonis | Theodoli | Faceti | Cartule, alias de contemptu mundi | Thobiadis | Parabolarum Alani | Fabularum Esopi | Floreti. »

Au-dessous de ce titre, la marque de « Jehan de Vingle. »

A la fin : « Auctores octo opusculorum, cum commentariis diligentissime emendati, videlicet Ca | thonis, Theodoli, Faceti, Cartule alias de contemptu mundi, Thobiadis, Parabo | larum Alani, Fabularum Epsopi (*sic*), necnon Floreti, finiunt feliciter, impressi Lugduni | anno Domini M CCCC LXXXXV, die XIIII Marcii. »

Caractères gothiques. Longues lignes.

In-quarto. Signatures a-A.

Mêmes commentaires que dans l'édition de Lyon, 1494.

Exemplaire provenu du couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré à Paris.

III. « Auctores octo. »

Caractères gothiques. Deux colonnes.

In-quarto.

Mêmes commentaires que dans les éditions de Lyon, des années 1494 et 1495.

Exemplaire incomplet au commencement et à la fin, provenu du couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré à Paris.

(D.) Notes sur plusieurs Manuscrits d'Anne de Polignac.

---

11. (1) « Méditation très dévote sur le mistère de la Passion de Nostre Sauveur Jesu Chrit. Pour ce que, ainsi que dit l'Apostre parlant des juifz, ce que nostre seigneur faisoit en eulx et par eulx estoit la figure des chestiens.... »

Manuscrit sur parchemin. 110 millimètres sur 75. Écriture du temps de François Ier.

Acquis par M. le marquis de Lambertye.

12. Exposition de l'Oraison dominicale, commençant par cette rubrique et ces mots : « C'est la très saincte oraison qui commence Pater noster, composée par nostre très benoist Dieu Seigneur et Saulveur Jesus. Tant plus que la chose est commune, d'autant en est elle meilleure, ainsi qu'il appert ou sens de l'attouchement.... » Petit ms. sur parchemin, du commencement du XVIe siècle. 92 feuillets.

Acquis par la Bibliothèque nationale ; n° 4186 du fonds français des nouvelles acquisitions.

13. Exposition des sept paroles prononcées par Jésus-Christ en croix. Ouvrage composé pour Anne de Polignac,

(1) Les nos mis en tête de chacune de ces notes renvoient aux articles du catalogue publié par M. Labitte pour la vente du 18 mars 1879.

comme on le voit par l'épître dédicatoire, dont je copie le commencement et la fin :

« Madame, Combien que toutes les parolles que Nostre Seigneur Jesus Christ a proferées, luy estant cy bas sur la terre pour nostre reparation, soient bien à recorder, toutesfoiz, entre les autres, celles sont encores plus songueusement à noter, lesquelles il a dictes pendant en croix et prochain de sa mort à tous vrays fideles, ainsi que vrays enfans doivent imprimer en leur memoire la doctrine de leur bon père qu'il leur baille en l'article de sa mort...

... Certes, c'est nostre bon père qui de riens nous a faicts et creez, celluy qui nous a rachaptez de la servitude du dyable et faicts ses enfans adoptifz. Et s'il est ainsi que les enfans doivent voluntiers ouyr la doctrine de leur père affin que grace leur soit donnée, de tant plus nous qui sommes ses enfans par creation, enfans aussi par adoption et regeneration baptismale, devons escouter et entendre sa doctrine, mesmement celle qu'il nous donna et laissa en son lict de la croix dur et aspre, auquel constitué avec grandes doleurs, ne ayant autre chevet et coussin soubz son precieux chef que la couronne d'espines, dist les dictes sept parolles, lesquelles (me confiant en l'aide et misericorde de celluy qui les a proférées) me suys enhardy mettre par escript, pour les envoyer à vous, Madame, qui prenez plaisir à veoir et lire les escriptures faisans mencion des faictz merveilleux, des parolles et de la vie d'icelluy Nostre Seigneur Jesus Christ. Et combien, Madame, que l'entendiez myeulx que je ne sçauroye dire, exprimer ne escripre, et que ne vous sera pas chose fort nouvelle, parceque de tout temps estes nourrie es sainctes meditations et choses spirituelles, toutes foiz me confiant en vostre benignité et humilité qui est la mère et nourrice des autres vertuz, me suys donné hardiesse de ce faire, suppliant à vous, Madame, très humblement qu'il vous plaise en vostre maniere acoustumée excuser mon ignorance, et en charité, qui en vous habonde, supporter mes faultes, et me faire remonstrer ce en quoy je pourroye avoir failly. Car en tout et par tout j'entends me soubz-

mettre à la discrection et correction de toutes personnes qui myeulx l'entendent que moy, protestant de ne vouloir maintenir aucune chose qui soit contre la determination de l'eglise, soubz la banniere, correction et protection de laquelle je entends escripre les dictes sept parolles, en l'ordre, forme et maniere qui s'ensuyt. »

En tête de cette préface, grande miniature représentant la scène du crucifiement, avec un encadrement dans lequel sont les armes de La Rochefoucauld et de Polignac. La place des miniatures qui devaient se placer en tête de chacune des sept divisions de l'ouvrage est restée en blanc.

Volume sur parchemin, de 235 millimètres sur 200. Écriture du temps de François Ier.

Acquis par M. le duc de La Rochefoucauld Bisaccia.

20. Volume sur papier, contenant le « Livre de bonnes meurs », de Jacques Le Grant, la traduction d'un morceau du quatrième livre de l'Énéide, une « déclaracion en brief « des quatre parties du monde, » « le Livre des sages, » deux oraisons, et « une aventure qui advint au sieur et « damme du Chastel en Bretaigne. »

Le Livre des sages est une compilation analogue à celle qui forme les deux premières parties du ms. français 572 de la Bibliothèque nationale ; il débute par des vers qu'on trouve aussi dans le ms. 572 :

Ce fut d'avril XVIIe jour,
En ce printemps que la rouse est en flour,
Guaye saison que tout se renouvelle,
Les prés verdoyent et toute fleur est belle,
Yver se passe et la morte saison,
Et les oyseaux commancent leur chançon...

Quant à l'Aventure du sieur et de la dame du Chastel, c'est la légende que M. Chazaud a tout récemment publiée, d'après un manuscrit de Saint-Pétersbourg, à la suite des

Enseignements d'Anne de France à sa fille Suzanne de Bourbon (Moulins, 1878, in-8), pp. 137-209.

La date de la transcription et le nom du copiste sont indiqués à la fin du Livre de bonnes meurs : « Ce livre est à Regnault des Exars, et a été escript en l'an mil quatre cens soixante et douze, et de sa main ert pareillement la plus grande partie de cellui qui est icy amprès. »

Au commencement et à la fin sont plusieurs petits morceaux historiques assez intéressants, savoir : 1° Vers sur la mort de Jacques de Beaumont ; 2° Note sur la fondation de la chapelle de Notre-Dame de la Belle-Croix à la Chataigneraie-sur-Vouvant (Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte), en 1471 ; 3° Vers sur la représentation du mystère de saint Jean-Baptiste, le 30 juin et le 1er juillet 1492, probablement dans une ville du Poitou ; 4° Vers sur la mort de Louis Bouhault, évêque de Maillezais (1) en mars 1474 (probablement 1475, nouveau style). Voici le texte de ces quatre morceaux.

1. Memoyre doyt l'on bien avoyer
De la mort d'ung bon chevalier,
Nommé messire Jacques de Beaumont,
Auquel Dieu fasse pardon.
En son vivant estoit seigneur
De grans vertuz et honneur
De Bressuyre, Lozay et La Mothe,
Chascun de ce bien le nothe,
Auquel lieu il trespassa,
Et de ce monde s'en alla,
Le jour de Pasques flouries,
Environ heure de matines
En l'an mil IIIIc XII et IIIIxx ;
Qui entretenoyt fort les Poctevins

(1) La date de la mort de ce prélat a été inconnue aux auteurs du *Gallia christiana* (II, 1374), aussi bien qu'à l'abbé Lacurie (*Histoire de l'abbaye de Maillezais*), p. 128.

Durant la vie du roy Louys.
Il le tenoyt de ses bons amys,
En grant credit et auctorité.
Par tieul il estoit reputé.
De Poictou il estoit seneschal,
Et envers le roy bon et loyal,
Tant du père que du filz,
En tous ses faitz et en ses dictz.

II. L'an de grace mil IIII^{c}LXXI, ou moys de mars, fut commaincé le bastiment et ediffice de la chapelle de Nostre Dame de la Belle Croix, qui est située et assise prez le grant cymentiere de La Chastaigneraye sur Vouvant, auquel lieu n'avoit jamais heu nulle chapelle ne ediffice, més seullement la belle croix et l'ymage de Nostre Damme, ainsi comme de present elle est enclouze au dedans la dicte chapelle, et parceque de long temps par avant illec y avoit grande devocion de peuple, et à l'intercession de la glorieuze vierge Marie nostre benest Sauveur Jhesu Christ y fasoit pluseurs beaux miracles, comme guarir gens de pluseurs malladies, à femmes ensainctes en leur enfanter qui estoient en dangier de mort et le frut d'elles secourir, et aider aucunes personnes en leurs affaires et neccessités de perdicion de corps et de biens. Et à icelle cause, par le beau voyage et miracles qui là advenoient, les manans et habitans de la ville du dict lieu de la Chastaigneraye, avecques aultres bienfaicteurs, firent bastir et ediffier la dicte chapelle. Si prierons tous d'affection, de corps et de ame, la benoyste glorieuze vierge Marie, royne des cieulx, qu'i luy plaise tousjours que (*sic*) par son intercession augmenter en la dicte chapelle la devocion du peuple et ses miracles, et aussi preserver et garder en corps et en ame tous ceulx et celles qui la servent et honnourent, et en la fin que tous et toutes par son moyen puissons parvenir au benest reaulme de paradis. Amen.

III. En ville doyt estre honnouré
Et de ung chascun bien prizé,

D'une entreprinze par eulx faicte,
Bien commancée et aussi parfecte,
De jouer en parsonnages,
Sans porter à aucuns dommages,
La vie et mistère de saint Jehan Baptiste,
Qui estoit grande et bien comprinze.
Soixante joueurs en y avoit,
Ainsi que besoign en estoit.
En deux jours le convint faire,
Car en ung ne se povoit parfaire,
Le dernier jour de juing et premier de juillet,
Ainsi que par cest escript se mect,
En l'an mil IIII^{c} IIII^{xx} et XII :
Ce n'est pas chouse de frivolle.
Ung grant peuple s'i trouva,
Et de plusieurs lieux s'i amassa.
Grandement y furent joués
Les parsonnages et demennés,
En manyere que tous les presens
Si en estoient fort contens ;
Et parfoix estoit piteux à voer
Tout le mistère à regarder :
Car maintes personnes en plouroyent
De la pitié qu'ilz en avoyent.
Lors ou chasteau seigneur ne damme n'y avoit,
Fors le cappitaine qui y estoit.

IV. En l'an mil IIII^{c} LXXIIII,
De ce bien je m'en recorde,
Ce fut ou moys de mars,
Que Saturne fasoit ses regars,
Frère Louys, evesque de Maillezays,
A Dieu si fit son deceps
Et fut au lieu du Busseau,
Où il avoit basti de nouveau,
Et y fasoit sa demourance,
Car prins l'avoit en sa plaisance.

Puis fut menné et enterré
En la grant église de son evesché.
Prions à Dieu, par le mérite de sa passion,
Que à son ame face pardon.

Le dit evesque estoit de l'ordre de saint Benoist, et fut abbé de Bourgueil par avant et aussi par amprès qui fut evesque, et estoit de l'oustel des Rouhaulx prez la Mesleraye.

Ce manuscrit a été acquis par la Bibliothèque nationale; il forme le n° 1157 du fonds français des Nouvelles acquisitions.

22. Les miroirs des biens et des maux. Traité de théologie morale, dont le prologue, précédé du texte de saint Paul *Quæcumque præscripta sunt...*, commence par les mots : « Le très glorieux vaissel de election monseigneur sainct Paul dit que les bons chrestiens doivent ou temps de adversité et desolation charcher leurs solaz.... » Ce prologue se termine ainsi : « Premierement nous parlerons de sept maulx qui sont à l'entour de nous, et après mettrons en avant sept biens qui incessamment sont environ nous, lesquelz maulx et biens sont comme quatorze mirouers dont sept sont doloreux et les sept autres sont delicieux. » — Petit volume sur parchemin, de 46 feuillets, écrit au commencement du XVI^e^ siècle.

Acquis par la Bibliothèque nationale; n° 4187 du fonds français des Nouvelles acquisitions.

24. Le Jouvencel de Jean de Bueil.

En tête : « Cy commence la table de ce present livre appellé le Jouvencel, nouvellement fait et composé par ung discret et honnorable chevallier pour introduyre et donner couraige et hardement à tous jeunes hommes qui ont desir et voulenté de suivre le noble stille et excercisse des armes.... »

Le texte du Jouvencel s'arrête à ces mots : « Mais il n'eut par loysir ne aussi de faire forgier son artillerie qu'il n'eust nouvelles de ses ennemis comme après la lecture de ses gaiges qui luy ont esté envoyées. » — Dans le bel exemplaire du Jouvencel qui a été copié pour Louis de Bruges (ms. français 192 de la Bibliothèque nationale), le passage correspondant se trouve au bas du fol. 254 v°.

Les 18 pages suivantes sont remplies par le morceau intitulé : « Cy après sont les serymonnies et ordonnances qui se appartiennent à gaige de bataille fait par querelle, scelon les constitucions faictes par le bon roy Phelippes de France. »

Les trois derniers cahiers du volume, comprenant quatorze feuillets, contiennent l'Exposition du Jouvencel. « S'ensuit l'exposicion du Jouvencel faicte en l'honneur de Dieu, de la glorieuse Vierge Marie et de monseigneur saint Michel l'ange, ausquelz je supplie et requiers qu'il leur plaise me donner grace de parfaire mon livre à la vérité... »

L'exposition du Jouvencel, qui manque dans les mss. de la Bibliothèque nationale, et que La Curne de Sainte-Palaye signala en 1754 à l'Académie des inscriptions d'après un manuscrit défectueux du comte d'Hérouville (1), est une source d'informations très précieuses pour le règne de Charles VIII. L'auteur Guillaume Tringant nous apprend comment et par qui le Jouvencel a été rédigé : « .... Et pour ce que je sçay que le livre du Jouvencel est fait en intencion de soustenir droicture et bonne querelle, et les exemples qui y sont mys sont faitz et escripz en ceste intencion, et non pas pour faire guerre et tirannye par orgueil, par guerre et par avarice, et au rapport de plusieurs bons cappitaines et compaignons qui ont suivy les armes, et ont

(1) *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XXVI, 721. — Le manuscrit signalé par La Curne de Sainte-Palaye est peut-être celui que possède aujourd'hui la bibliothèque de l'Arsenal.

veu la pluspart des choses escriptes ou livre appellé le Jouvencel, Jehan Tibergeau, sieur de La Mothe, Martin Morin et maistre Nicole Riolay, serviteurs du sire de Bueil, mon maistre et le leur, au rapport des vaillans hommes qui ont suyvy la guerre et de ce qu'ilz ont veu ou escript à moins mal qu'ilz ont peu, et le plus à la verité que possible leur a esté, les choses escriptes ou dit Jouvencel.... Et moy Guillaume Tringant, dit messire Odes, nourry en la compaignie des troys dessus dis, qui ay ouy debatre à eulx mesmes et autres la certayneté et verité des faitz, ay voulu escripre et declairer à mon povoir les choses ainsi que je les ay peu entendre et comprendre.... »

Un exemplaire du Jouvencel, venu de la bibliothèque d'Anne de Polignac mérite une considération particulière : le premier mari de cette dame, Charles de Bueil, tué à la journée de Marignan, était l'arrière-petit-fils de Jean de Bueil, auteur du Jouvencel.

Volume sur parchemin. 190 feuillets. 300 millimètres sur 250. Écriture du commencement du XVI^e^ siècle. Reliure en velours vert, avec fermoirs émaillés aux armes de La Rochefoucauld et de Polignac ; les plats sont semés de grands M en cuivre doré.

Acquis par M. le duc de La Rochefoucauld Bisaccia.

25. Harangues tirées des auteurs de l'antiquité et mises en français.

Premier morceau du recueil. « La harengue et oraison des Corciriens devant le Conseil des Atheniens. Il est raisonnable, séigneurs Atheniens, que ceulx qui viennent devers leurs voisins pour leur requerir aide, ainsi que nous venons.... »

Dernière harangue. « Comment Titus Manlius Torquatus allegua que les prisonniers ne devoient pas estre arrançonnez de l'argent du commun. Seigneurs, dist-il, se ces

leguatz eussent seullement requis pour ceulx qui sont au pouvoir des ennemys que on les arrançonnast...»

A la suite de cette harangue, sur les deux dernières pages du volume, on a copié la pièce intitulée : « Double des lettres que le Turc a envoyées en Rodes par herault exprès le XIV[e] jour de jung MV[c] XXII, et le siege mis devant le dit Rodes le XXVI[e] du dit moys, et ung chevalier nommé Villiers, depesché du dit Rodes le lendemain de l'arrivée du dit siege, qui fit si bonne diligence qui arriva à Lyon le premier jour d'aoust, et advertit le roy de l'arrivée du dit siege. »

En tête du volume, grande miniature, représentant deux orateurs en présence d'un conseil.

Volume sur parchemin, de 310 millimètres sur 215. Écriture du temps de François I[er]. Couverture en velours vert, avec fermoirs émaillés aux armes de La Rochefoucauld et de Polignac.

Acquis par M. le comte Armand.

27. Recueil de poésies d'Octovien de Saint-Gelais. En tête, prologue commençant par les mots : « Ainsi que j'estoye à mon acoustumé office embesoigné...» Volume petit in-folio, sur papier, de 182 feuillets. Écriture du commencement du XVI[e] siècle. Au bas de la première page, signature d'un « La Rochefoucauld.»

Acquis par la Bibliothèque nationale. Aujourd'hui n° 1158 du fonds français des Nouvelles acquisitions.

28. Méditations en vers, sur la passion et la résurrection de Jésus-Christ.

Sur le frontispice sont les armes d'Anne de Polignac. Au verso, se lisent ces vers, qui forment le titre du livret :

Le recipt douloureux
Du combat langoureulx
De Jhesus nostre père
Par langaige piteulx
Et desir amoureulx
De sa très digne mère.

Le recipt gracieulx
Du filz très precieulx
Ressuscité en gloire
S'ensuit très fructueulx
Monstrant le jour heureulx
Pour l'heure trop amère.

En regard de ce titre, miniature représentant la sainte Vierge auprès de son fils ensanglanté et garrotté.

A la fin de l'ouvrage est un rondeau, adressé, selon toute apparence, à Anne de Polignac.

Rondeau excusatif de l'acteur.

De vostre esprit suyvant l'affection,
Je presume de faire addiction,
A vostre oeuvre, combien que non semblable,
Mais, s'il vous plaist, vous l'aurez aggreable
En excusant son imperfection.
De l'avoir faict c'est mon intention
Que, si souffrez aulcune affliction,
Il vous remecte en la paix consolable
De vostre esprit.
Pour ce, Madame, avoir compassion
Du doulx Jhesus et de sa passion,
Une bonne heure en ce val misérable,
Vous en aurez lassus jour pardurable
En tout plaisir et consolation
De vostre esprit.

Volume sur parchemin. 52 feuillets, 176 millimètres sur 125. Écriture du temps de François Ier.

Acquis par M. le duc de La Rochefoucauld Bisaccia.

31. Chronique universelle, suivie d'un Arbre généalogique des rois de France et du livre de bonne vie de Jean du Pin.

Gros volume in-folio, sur parchemin, écrit au xv^e^ siècle.

La Chronique qui ouvre le volume se compose de deux parties. La première va depuis la création jusqu'au supplice de Pierre Remy, en 1328. Elle se termine par ces vers :

Ceste cy est de Dieu la voye :
Cil qui la tient point ne desvoie.
Or le prions qu'il nous y tiengne,
Et en s'amour tous nous maintiengne,
Par quoy puissons si bien fenir
Qu'en sa gloire puissons venir. Amen.

Une copie plus ancienne de la même chronique, terminée par les mêmes vers, remplit les fol. 1-92 du manuscrit français 4948 de la Bibl. nat. et les fol. 1-120 du manuscrit français 4940. Une liste des rois de France qui dans ces deux manuscrits fait suite à la chronique, prouve que la compilation est de l'année 1373 ; nous y lisons, en effet, à propos de la dynastie capétienne : « Ceste ligniee a duré jusques cy, l'an mil CCC LXXIII (Ms. 4948, fol. 98, et ms. 4940, fol. 125 v°). La date de 1373 est confirmée par ce qui est dit des trois dynasties dans le corps de la compilation, au chapitre concernant le règne de Philippe-Auguste : « Et lors fu translaté le royaume à Hue Capet, conte de Paris, la ligniee duquel a regné des lors jusques aujourd'uy qui est l'an mil CCC LXXIIII (1) » (Ms. 4948, fol. 83, et ms. 4940, fol. 109). Le copiste du manuscrit d'Anne de Polignac a modifié ce passage, de façon à nous apprendre qu'il écrivait en 1421 et qu'il avait pour modèle un exemplaire daté de 1373 : « . . . la lignée duquel

(1) Faute de copie pour « MCCCLXXIII. »

a regné jusques à l'an de Nostre Seigneur mil IIII^{c} et XXI courant, quant cestui present livre fut escript, combien que ou livre dont cestui a esté extraict ne soit mis que jusques à l'an mil III^{c} LXXIII, en quel temps cellui livre fut fait, et pour ce que j'ay regardé, en escripvant cestui present livre, que, depuis cellui temps de mil CCC soixante et treze dessus dit, juques au dit an mil CCCC et vingt et ung, n'a point eu ou dit royaume mutation de seigneurie, et pour ce ay ge cy mis devant et près de cestuy feillet le nombre courant et pour cause. »

La seconde partie de la Chronique n'est qu'un extrait de la compilation sur l'histoire des rois de France que différents manuscrits nous ont conservée sous le nom de Guillaume de Nangis. L'exemplaire dont le volume d'Anne de Polignac nous offre un abrégé, appartenait à la famille que dans mon mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis j'ai désignée par la lettre F, et dont nous avons un bon type dans le manuscrit français 23138. L'exemplaire d'Anne de Polignac, comme les manuscrits les plus complets de la famille F, s'arrête aux funérailles de Louis, comte de Flandre, en février 1384, et se termine par les mots : « Et au retour d'icelle offrande s'agenoilla le dit duc de Bourgoigne une certaine espace de temps, emprès le corps du dit feu conte, etc. »

L'Arbre généalogique est la traduction d'un des ouvrages les plus connus de Bernard Gui. J'en ai rendu compte à la fin de mon travail sur les manuscrits de Bernard Gui. (*Notices et extraits des manuscrits*, t. XXVII, partie II, p. 452.)

Du livre de Bonne vie j'extrais quelques passages qui peuvent servir à caractériser cet exemplaire. Voici les premiers mots ou les rubriques des pièces liminaires :

Moyses prophetisa au peuple... — Ce sont les commandemens de la loy que Jhesu Crist bailla à Moyse en la montaigne de Signay... — Les doze articles de la loy que les apoustres

firent... — C'est la significacion des quatre evangelistes pourquoy ilz sont transfigurez à soustenir la déité et les quatre prophètes qui sont avecques eulx... — C'est le prologue de Bonne vie. *Ave Maria.* Ou nom de Dieu. *Amen.* Cy commence les merencolies Jehan du Pin sur les condicions de cest monde... Lors commança ce livre par maniere d'illusion en l'an de Nostre Seigneur mil CCC et quarante, lequel livre est mespartiz en huit branches... — Cilz rommans est appellez le livre de Bonne vie. Car sans doubte quiconques le vouldra lire... — C'est la memoire dont saint Claude fut et des miracles qu'il fist... — Cy commance le premier livre de Bonne vie... »

La pièce de vers qui termine l'ouvrage diffère assez de la leçon publiée par M. Paulin Paris (1), d'après le manuscrit français 451, pour mériter d'être reproduite ici :

Le Dieu d'amours nous vueille aider,
Et conforter sans ennier,
Qui bien a fait et fera,
Et par tous temps sains et entier
Soit gardez sans empirez,
Qui cest proverbe entendra.
Le noble prent tousjours noblesce,
Et sa longueur et sa haultesse,
Pour bien faire de mieulx en mieulx ;
Ainsi fist cellui par grant liesse,
Par sa grandeur, par sa proesse :
Joye lui en doint dame Dieux !
Le noble homme très bien senez,
Comme proudoms bien advisez,
En l'an que cy pourrez oyr,
Estienne par droit appellez,
De Monbeliart ayez clamez,
A ce temps sans point dementir,
Ce livre, que vous ycy veés,
Que Mandevie est appellez,

(1) *Les Manuscrits françois*, IV, 180 et 181.

A fait faire par son bon sens.
Le miliare trouver pourriez,
En deux lignes sans long procès.
Contez le bien et justement.
Le bailli IX foys comptez,
Et XVIII après nommez,
Si trouverez parfaictement
Le nombre du livre que veés,
Qui fut parfaiz et revelez,
Le samedi après karesme entrant
Du bailli dont j'ay parlé.
B et C tousjours ostez
Si n'aura point d'empeschement.
Mil CCC premiez nommez
Cinquante et six après posez :
L'année aurez entierement.
Si priez Dieu devotement
Que l'ame emporte evidanment
De cellui qui l'a fait faire,
Et de tretous ceulx ensuivant
Qui bien feront entierement
Le contenu en exemploire. *Amen*.

Ce manuscrit a été acquis par la Bibliothèque nationale. Aujourd'hui n° 1159 du fonds français des Nouvelles acquisitions.

32. Traité des poids, nombres et mesures des anciens.

Premiers mots du traité : « Pour avoir entiere et souffisante congnoissance des poix, nombres et mesures du temps passé selon la langue latine et romaine ancienne, et pareillement selon la grecque, il est besoing d'entendre le fondement de la matière, qui est tel comme il s'ensuit. As estoit monnoye d'erin ou de cuyvre, comme l'on dit maintenant billon ou menu change, et valoit peu plus de quatre deniers tornois..... » En tête de la première page sont les armes d'Anne de Polignac.

Volume sur parchemin. 55 feuillets, de 240 millimètres sur 185. Écriture du temps de François Ier. Reliure en velours rouge.

Acquis par M. le duc de La Rochefoucauld Bisaccia.

36. Mémoires de Philippe de Commynes. — Beau manuscrit sur parchemin, du commencement du XVIe siècle.

En tête de la première partie, frontispice où se voit l'auteur offrant son livre à l'archevêque de Vienne. Voici le commencement et la fin de la première partie :

Monseigneur l'arcevesque de Vienne, Pour satisfaire à la requeste qu'il vous a pleu me faire de vous escripre et mectre par memoire ce que j'ay sceu et congneu des faictz du roy Loys unzeiesme, à qui Dieu face pardon, nostre maistre et bienfacteur et prince digne de très excellante memoyre, je l'ay faict le plus près de la vérité que j'ay peu ne sceu avoir souvenance. Du temps de sa jeunesse ne sçauroys je parler, sinon par ce que je luy en ay ouy dire ; mais despuis le temps que je vins en son service, jusques à l'heure de son trespas, où je estoie present, ay faict plus continuelle residance avecques luy que nul aultre, de l'estat en quoy je le servoye, qui pour le moins a tousjours esté de chambellan, ou occupé en ses grans affaires...

...Pourroit l'on veoir de plus beaux exemples pour congnoistre que c'est peu de chose que de l'homme, et que ceste vie est bien miserable et briefve, et que ce n'est rien des grans et des petitz, dès ce qu'ilz sont morts, que tout homme en a le corps en horreur et en vitupere, et qu'il fault que l'ame sur l'heure qu'elle se separe d'eulx et aille recepvoir son jugement, et ja la sentence est donnée selon les oeuvres et merites du corps.

La page qui fait face au commencement de la seconde partie est tout entière occupée par une grande et belle miniature représentant une bataille dans laquelle est engagé

le roi Charles VIII. — Suivent les premiers et les derniers mots de cette seconde partie :

Pour continuer les memoires encommancés, vous vueil dire comme advint que le roy Charles VIII[e] de present regnant entreprint son voyage d'Ytalie, auquel je fuz, et partit de la ville de Vienne, qui est ou Daulphiné, le XXIII[e] jour d'aoust l'an M CCCC IIII[xx] XIII, et fut retourné en son pays environ le moys d'octobre M CCCC IIII[xx] XV, où il y eut mainte disputation, sçavoir s'il yroit ou non ; car l'emprise sembloit à tous gens saiges et experimentez très deraisonnable ; et n'y eut que luy seul qui la trouvast bonne, et ung appellé Estienne de Vers, natif de Languedoc, homme de petite lignée, qui jamais n'avoit veu ne entendu nulle chose ; ung autre s'en estoit meslé jusques là, à qui le cueur faillit, homme de finances, appellé le general Brissonnet, qui despuis, à cause du dit voyage, a eu de grans biens en l'église... — ... Depuys Merovée jusques à Pepin y eut trois cens trente trois ans que avoit duré la dicte ligne de Merovée ; despuys Pepin jusques à Hue Cappet y a eu deux cens trente sept (1) ans que a duré la dicte vraye ligne de Pepin et Charlemaigne son filz. Celle de Hue Cappet a duré en vraye ligne trois cens trente et neuf ans, et faillit au roy Phillippes de Valois. Celle du dit roy Phillippes de Valloys a duré en vraye ligne jusques au trespas du roy Charles huitiesme, qui fut l'an M CCCC IIII[xx] XVIII, et cestui lui a esté le dernier de ceste ligne qui a duré cent soixante neuf ans, et y ont regné sept roys, c'est assavoir le dit roy Phillippes de Vallois, le roy Jehan, le roy Charles cinquiesme, le roy Charles sixiesme, le roy Charles septiesme, le roy Loys unzeiesme et le roy Charles huytiesme. Et fin.

Anne de Polignac était la nièce de Philippe de Commynes. L'exemplaire des Mémoires sur les règnes de Louis XI et de Charles VIII, qu'elle a possédé, mérite une attention spéciale.

(1) Le mot *sept* a été récrit à la place d'un mot effacé, qui était probablement *huit*.

La naissance de deux membres de la famille de La Rochefoucauld a été marquée sur le feuillet de garde du commencement.

Ung lundy quinzyesme de juillet mil syx cens deux, demye heure après mydy, nasquit à Paris ma fille Charlotte de Roye de La Rocheff[oucault].

Le mardy neufvyesme de septambre mil six cens trois nasquit à Verteuil mon fils Fransois de Roye et de La Rocheff[oucault], conte de Roucy, à neuf heures du matin trante six mynutes. DC. DE BIRON.

XIV

LA BIBLE DE CHARLES LE CHAUVE

LACÉRÉE EN 1706

RESTAURÉE EN 1878

L'auteur du *Mémoire historique sur la Bibliothèque du roy* (1), au XVIII^e^ siècle, et M. Hauréau (2), de nos jours, ont raconté comment, en 1706, un aventurier nommé Jean Aymon trompa la confiance de Clément, garde de la Bibliothèque du roi, et s'enfuit en Hollande après avoir mutilé et dérobé plusieurs de nos plus précieux manuscrits. Ils ont aussi fait connaître le résultat des démarches qui furent tentées à diverses reprises sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV pour nous faire rentrer en possession des volumes ou des feuillets si misérablement enlevés dans nos collections.

Les efforts de nos prédécesseurs n'étaient pas restés stériles. Clément et l'abbé Bignon avaient obtenu de très importantes restitutions ; mais il restait encore à réparer

(1) P. XLVI. — Voyez aussi *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 329.

(2) *Singularités historiques et littéraires* (Paris, 1861. In-12), p. 286-324. Les notes et documents originaux relatifs au vol de Jean Aymon sont réunis en un volume conservé au Département des Manuscrits.

plusieurs des dilapidations d'Aymon. L'une des plus lamentables portait sur des fragments de la Bible de Charles le Chauve et de trois autres manuscrits bibliques. L'administration du Musée britannique a bien voulu nous donner le moyen de combler une aussi regrettable lacune. Le mémoire suivant, que j'eus l'honneur d'adresser, le 15 novembre 1877, au Conseil des Trustees, indique de quelle façon nous avons pu payer la rançon des feuillets dont l'absence désolait les gardes de la Bibliothèque depuis 172 ans.

« MESSEIGNEURS ET MESSIEURS,

« L'esprit libéral qui préside à l'administration du Musée britannique m'encourage à soumettre à votre examen une proposition qui me paraît concilier à la fois les intérêts généraux de la science et les intérêts particuliers des deux grandes bibliothèques de la Grande-Bretagne et de la France. Il s'agirait d'un échange équitable, qui aurait pour effet de réparer un malheur dont la Bibliothèque nationale a été victime, et de rétablir dans leur état primitif des livres précieux dont la mutilation afflige tous les amis des lettres. Le résultat que j'ai en vue pourrait être obtenu en assurant un juste dédommagement à l'établissement dont la tutelle vous est confiée.

« Je commence par un exposé succinct des faits.

« En 1706 et 1707, la confiance des gardes de la Bibliothèque du Roi fut indignement trompée par un aventurier, Jean Aymon, qui, entre autres méfaits, lacéra plusieurs de nos manuscrits et s'enfuit à l'étranger avec le fruit de ses rapines.

« Mes prédécesseurs ont pu recouvrer quelques-uns des feuillets enlevés par Aymon, mais il reste dans plus d'un volume des plaies qui sont encore saignantes et qui déshonorent des monuments paléographiques de premier ordre. Ces plaies seraient fermées si les fragments dont se com-

pose le second tome du manuscrit harléien 7551 rentraient à la Bibliothèque nationale.

« En effet, les morceaux qui sont reliés dans ce tome sont des feuillets brutalement arrachés à quatre manuscrits de la Bibliothèque nationale. Je puis le démontrer par des arguments péremptoires, et j'ai assez de confiance dans la loyauté et l'expérience de MM. les Conservateurs de votre département des manuscrits pour être certain qu'ils ne contrediront pas mes assertions.

« Le premier fragment consiste en deux feuillets que le rédacteur du catalogue des manuscrits harléiens décrit dans les termes suivants :

Folia duo membranacea, ex codice perantiquo, in quibus depictæ sunt imagines Pauli et Johannis apostolorum, cum inscriptionibus variis græcis. Areæ picturarum totæ auro linuntur. In fronte folii prioris legitur hæc inscriptio literis aureis uncialibus Ὁ μητροραίστης, etc.

Supra caput Pauli, in priore pictura, scriptum est Παῦλος ὁ μύστης τῶν ἀποῤῥητῶν λόγων. Pictura secunda tres habet figuras; unam stantis, duas sedentium. Supra caput stantis scribitur Ἰωάννης, ἡ δόξα τῆς ἐκκλησίας, λόγους ἐρευνῶν τοὺς ἀποῤῥήτους Παύλου. Supra sedentem, in dextra Οἰκουμένιος, supra alium Θεοδώριτος. Circa oras picturarum etiam inscriptiones pinguntur, de Nerone, Paulo, etc. Scilicet, circa priorem Ψύχη Νέρωνος, etc. Circa alteram Ἰδοῦ λαλοῦσιν, etc.

« A cette description je n'ai qu'un mot à ajouter, c'est que ces deux feuillets portent en tête les nos 6 et 7. Il en faut conclure qu'ils formaient les feuillets 6 et 7 du volume auquel on les a arrachés. Le sujet des peintures qui couvrent deux pages de ce fragment permet de supposer que nous avons sous les yeux le frontispice d'un volume consacré aux Épîtres de saint Paul et à l'Apocalypse de saint Jean avec des Commentaires de Théodoret et d'Œcuménius.

« De courtes recherches ont suffi pour me faire reconnaître que ce volume était incontestablement le n° 224 du

fonds grec de la Bibliothèque nationale. En effet, notre ms. grec 224 contient les Épîtres de saint Paul et l'Apocalypse de saint Jean avec des Commentaires de Théodoret et d'Œcuménius, et dans ce manuscrit nous avons à déplorer l'absence des fol. 6 et 7. Or une description, écrite à la fin du XVII^e^ siècle de la main de l'helléniste Boivin, nous atteste que, sur le fol. 6 r°, on lisait des iambes relatifs à la mort de Néron et au martyre de saint Paul, et que les fol. 6 v° et 7 r° étaient occupés par les images de saint Paul et de saint Jean. Je copie textuellement le passage de la notice de Boivin, qui se rapporte aux fol. 6 et 7 :

Iambi de Nerone ac de martyrio Pauli, uncialibus literis (Fol. 6). — Editi a Donato Veronensi; vide Œcumenium editum Veronæ anno 1532.

Imago Pauli et circa eam iambi (Fol. 6 v°).

Imago sancti Joannis in hemicyclo sedentis, infra quam figuræ duæ sedentes in humilioribus cathedris, dextra Œcumenius, sinistra Theodoretus. Item circa eam tabellam iambi versus (Fol. 7).

« L'accord qui règne entre les expressions dont s'est servi Boivin et celles du catalogue des manuscrits harléiens est déjà à lui seul un indice très digne d'être pris en considération ; mais la présence des chiffres 6 et 7 sur les deux feuillets dont il s'agit emporte la certitude absolue, et je ne crains pas d'être contredit en affirmant que les deux feuillets ont incontestablement été enlevés de notre ms. 224.

« Pour le second fragment la démonstration est faite depuis longtemps (1). Il est de notoriété publique que les treize feuillets dont il se compose appartiennent à la Bible

(1) C'est, je crois, sir Frederic Madden qui a le premier reconnu qu'il y avait dans le ms. harléien 7551 un fragment de la Bible de Charles le Chauve. Voyez la notice qu'il a donnée en 1836 dans *The Gentleman's magazine*, et qu'il a fait paraître à part sous le titre de *Alcuin's Bible in the British Museum*, p. 22.

de Charles le Chauve qui vient du trésor de Saint-Denis et qui forme le n° 2 du fonds latin à la Bibliothèque nationale. Ces treize feuillets sont cotés 408-420, et ils comblent la lacune qui existe dans notre manuscrit, où nous passons du fol. 407 au fol. 421.

« Le troisième fragment consiste en deux feuillets d'une grande bible, cotés 221 et 222. Le relevé de ces deux cotes m'a suffi pour retrouver la place de ces feuillets dans notre ms. latin 93. Le feuillet 220 du ms. 93 se termine par le verset 15 du chap. II de la seconde Épître de saint Pierre. Votre fragment commence par le verset 16, et continue jusqu'au verset 5 de la seconde Épître de saint Jean aux mots *non tanquam mandatum*, dont la suite *novum scribens tibi* se trouve dans notre manuscrit au haut du fol. 223.

« Pour le quatrième fragment la preuve est tout aussi décisive. Il comprend sept feuillets d'une bible du XV^e^ siècle, cotés 357-363. Le seul aspect de l'écriture m'y fit reconnaître un morceau de la bible copiée pour Louis XI, n° 25 de notre fonds latin. En effet, dans la Bible de Louis XI manquent les feuillets 357-363, et la lacune se trouve exactement comblée par le contenu de votre fragment. Ainsi, notre feuillet 356 se termine par les mots *auxilio autem adjutus Dei usque in*, et la première ligne de votre fragment commence par les mots *hodiernum diem sto* (Act. XXVI, 22). La fin de votre fragment *in exultatione in adventu Domini nostri Jesu Christi* (Ep. Judæ, 24) ne se soude pas moins exactement avec le commencement de notre feuillet 364 : *Soli Deo salvatori nostro per Jhesum Christum* (*Ib.*, 25).

« Les faits que je viens de vous exposer, Messeigneurs et Messieurs, n'ont pas besoin de commentaire, et je crois qu'aucun doute ne peut s'élever sur la place qu'occupaient primitivement les quatre fragments reliés dans le tome II du manuscrit harléien 7551.

« Le comte d'Oxford avait donc recueilli dans sa bibliothèque des feuillets enlevés dans les quatre manuscrits de la bibliothèque du Roi, qui portent aujourd'hui le n° 224 du fonds grec et les n°s 2, 93 et 25 du fonds latin.

« Il avait, en outre, acheté trente feuillets du texte grec et latin des Épîtres de saint Paul en lettres onciales, qui est inscrit sur le catalogue du fonds grec, au n° 107. Mais, ayant appris que ces trente feuillets venaient d'un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, il s'empressa de les renvoyer dans le dépôt d'où ils n'auraient jamais dû sortir, sans même demander le remboursement de la somme qu'ils lui avaient coûtée. Il se contenta du remerciement qui lui fut solennellement adressé par le cardinal de Fleury au nom du roi. La lettre que lord Oxford écrivit à l'abbé Bignon le 18 février 1729, en lui renvoyant les feuillets des Épîtres de saint Paul, et que nous conservons précieusement dans nos archives, renferme une phrase que je vous demande, Messeigneurs et Messieurs, la permission de citer, tant elle fait d'honneur au caractère d'un de vos plus illustres bienfaiteurs : « Pour moy, dit-il, je « regarde comme une félicité particulière l'occasion qui « s'est offerte à moi de remettre à la Bibliothèque royale « ce qui lui a été volé par un scélérat. » Évidemment, l'homme qui a dicté cette phrase n'eût pas hésité à renvoyer en France, avec les feuillets des Épîtres de saint Paul, les fragments que j'ai eu l'honneur de signaler à votre attention, s'il eût soupçonné qne ces fragments avaient la même origine et qu'ils venaient de la Bibliothèque du Roi.

« Vous vous inspireriez donc, Messeigneurs et Messieurs, des sentiments qui animaient le comte d'Oxford, et vous rempliriez ses secrètes intentions, si vous daigniez adopter la combinaison que j'ose soumettre aujourd'hui à votre bienveillant examen.

« L'intérêt que la Bibliothèque nationale aurait à recou-

vrer les fragments du fonds harléien est hors de proportion avec le prix que le Musée britannique peut attacher à la conservation de ces articles. En effet, les fragments auraient pour nous l'incomparable avantage de compléter quatre manuscrits importants, tandis que, restant à l'état de morceaux isolés, mutilés au commencement et à la fin, ils perdent une grande partie de leur valeur et pourraient être remplacés par des reproductions photographiques.

« Mais si le Musée n'a pas un intérêt majeur à conserver des morceaux qui ont tant de prix pour la Bibliothèque nationale, il n'en est pas moins strictement équitable de lui proposer un dédommagement proportionné à l'étendue du service qui nous serait rendu.

« A ce titre, la Bibliothèque nationale offrirait au Musée une collection de 242 vol. in-fol., reliés uniformément en veau aux armes de Colbert. C'est la copie que Colbert s'était fait faire, avec quelques retranchements, du célèbre recueil de Mémoires et papiers d'État de Loménie de Brienne, recueil dont nous possédons l'original. La collection de Brienne est assez connue pour qu'il soit inutile de vous en signaler le caractère et la valeur. Vous devez d'ailleurs, Messeigneurs et Messieurs, en posséder les tables, dont il a été fait de nombreuses copies au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle.

« Les 242 volumes in-folio, aux armes de Colbert, dont nous ferions l'abandon, ne compenseraient-ils pas le sacrifice que vous vous imposeriez en rendant à la France quelques feuillets arrachés à nos manuscrits ? J'ose espérer, Messeigneurs et Messieurs, que tel sera votre avis, et que vous pourrez, sans nuire aux intérêts du Musée britannique, accueillir la proposition que j'ai l'honneur de vous soumettre, après en avoir obtenu l'autorisation de M. le Ministre de l'Instruction publique. En adoptant cette mesure, vous vous conformerez aux nobles traditions du comte d'Oxford, et vous resserrerez les liens de solidarité

qui unissent entre eux les établissements littéraires de la Grande-Bretagne et de la France. »

Cette proposition d'échange a été gracieusement acceptée par le Conseil des Trustees, et, au mois d'avril 1878, les fragments qui, depuis plus d'un siècle, formaient la seconde partie du ms. harléien 7551 au Musée britannique ont repris leur place dans le ms. 224 du fonds grec et dans les mss. 2, 25 et 93 (1) du fonds latin à la Bibliothèque nationale.

(1) Le ms. 93 réuni au ms. 45 forme une bible que les Bénédictins ont employée pour leur édition de la Bible de saint Jérôme.

XV

MANUSCRITS DIVERS

ACQUIS PAR LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

EN 1876, 1877 ET 1878

Sur les pages qui vont suivre, le lecteur trouvera l'indication des manuscrits qui, en dehors des textes orientaux et grecs, ont été, dans ces trois dernières années, ajoutés aux différents fonds de la Bibliothèque nationale (1). Les notices se succéderont suivant l'ordre alphabétique des noms d'auteurs ou des mots qui semblent le mieux caractériser la nature de chaque manuscrit.

Aix. — Catalogue alphabétique des manuscrits de la bibliothèque d'Aix. Manuscrit autographe de Rouard. — Nouv. acq. fr. 1148.

— Inscriptions qui existent à Aix, en 1831. Manuscrit de M. Rouard. — Nouv. acq. fr. 1150.

— Notes de M. Rouard relatives aux inscriptions anciennes et modernes de la ville d'Aix et des environs. Ce

(1) Je n'ai pas cru devoir comprendre dans ce relevé les mss. de l'abbaye de Silos et ceux de M. Didot, dont il a été question plus haut, pp. 53 et 149.

volume, de format in-12, au dos duquel M. Rouard a fait mettre le titre: « Compendium, » n'a pas figuré sur le catalogue de la bibliothèque de M. Rouard.

Albericus de Roxiate. « Questiones statutorum. Christi nomine premisso, ceteris prefationibus resecatis, tradere disposui ego Albericus de Roxiate, Pergamensis advocatus, questiones utiles et continuas statutorum, ellicitas ex antiquorum et modernorum scripturis, ordinem talem servando.... » A la fin de cet ouvrage, divisé en quatre parties, on lit : « Completum fuit opus hoc anno Domini 1387, die Martis 16 jullii. » — « Regule statutorum per Bar[tolum]. » — « Opera statutorum Baldi. » — Copie du xv^e^ s. sur papier. Nouv. acq. lat. 2184.

Alchimie. Recettes et notes, écrites par une main italienne au commencement du xvi^e^ siècle. — Nouv. acq. lat. 222.

Ambassadeurs. — Mémoires concernant la charge d'introducteur des ambassadeurs, de 1747 à 1755. Exemplaire offert à Louis XV par l'auteur M. de Verneuil. — Nouv. acq. fr. 1111-1115.

Andecies (Monastère d'), au diocèse de Châlons.

Lot de huit chartes originales du xii^e^ au xv^e^ siècle.

1. Grande charte de Simon, sire de Broies, datée de l'an 1131. La date a été grattée; le texte primitif devait porter 1138 ou 1139.
2. Confirmation des donations du même Simon par Geoffroi, évêque de Châlons. 1136.
3. Charte de Hugues, sire de Broyes. 1171.
4. Charte de B., évêque de Troyes. 1191.
5. Petite charte française de l'année 1243 :

« Messires Guillames Gomers, de Norm[ée], fait asavoir à touz ceus qui ces lettres verrunt, ke il fait mariage de ses

houmes ki sunt de son ban et de sa justice as femmes les dames de Andeceiis, par taile et par enfaunz et par communeté. Et por ce ki ce est dou fe monseinnor Huthace, lou fait il confermer en son seel. Ces lettres furent donées mil anz et CC XLIII après l'aincarnation de Deu. »

6. Charte de Thomas de Coucy, sire de Vervins. Octobre 1225.
7. Charte de Marie, abbesse de Notre-Dame d'Andecies. 21 septembre 1485. A cette charte est appendu un ancien sceau portant pour légende : [SIGILLV]M ECCLESIE VIVI FONTIS.
8. Acte du 26 février 1493 (v. st.), scellé du sceau de la chastellenie et baronnie de Baye.

Angers. — Actes relatifs à la création et aux privilèges de la mairie d'Angers. XVII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 1092.

Anjou. — Notice originale de l'année 1093 constatant l'affranchissement d'un serf par un seigneur angevin qui dans l'acte est appelé *Guido Segreius* et dans une note tracée au dos du parchemin *Guido Segrerius*. — Nouv. acq. lat. 1295.

Je donne ici le texte de ce document, également précieux pour l'histoire du servage dans l'ouest de la France et pour l'étude des usages diplomatiques et des formes vulgaires des noms d'hommes à la fin du XI^e^ siècle.

CARTA GUIDONIS SEGRERII (1).

+ + + (2)

Cum ipsa, quæ Deus est, veritas dicat : « Estote misericordes sicut et pater vester cœlestis misericors est, ut et ipsi misericordiam consequamini ; » et alibi Scriptura : « Dilige proximum tuum sicut temetipsum ; » proximus autem noster,

(1) Ce titre a été écrit au dos de la pièce en caractères à peu près contemporains de la rédaction même de la charte.

(2) Les trois croix tracées en tête de la charte, dans l'angle gauche, sont les signes de l'auteur de la charte, de sa femme et de sa fille.

ut sanctus Augustinus ait et ipsa se res habet, omnis homo est; cum enim unum patrem secundum essentiæ naturam veraciter habeamus, proximi, immo fratres, non esse non possumus. Quam ergo misericordes quamque liberales erga omnes homines esse debemus, maxime nostra solutione opus habentes, et alio in loco divinus sermo dicit : « Facite elemosinam, quia, sicut aqua extinguit ignem, ita elemosina extinguit peccatum. » Multis sane modis elemosinam, Deo donante atque docente, facere possumus. Non enim solum usualem substantiam in necessitate pauperum expendere est elemosinam facere, verum etiam servitutis sarcinam seu debitum homini dimittere, maxima pars est misericordiæ atque elemosinæ. Qui ergo majora sibi a Deo dimitti desiderat, minora conservo suo, sive confratri, pro quo Christus sanguinem fudit, dimittere non negligat. Qui autem auctoritatibus istis aurem obœdiendo non inclinat, debita peccaminum dimitti sibi frustra exorat. « Mensura nimirum, ait Evangelium, qua mensi fueritis, remetietur vobis. » His et hujus modi saluberrimis exortationibus, ego Guido Segreius, confisus michi a Deo mea peccata remitti, pro remissione peccatorum meorum, et pro salvatione Gauterii, filii mei, quem Deus bonæ indolis adolescentem sustulit, et pro parentum meorum requie, Gauterium a servitute solvo ac liberum in perpetuum facio et concedo, et omnes si quos habet vel habiturus est filios aut filias, sine ullo retinaculo, eadem libertate dono, concedentibus hoc atque laudantibus uxore mea Alburgi, et filia mea Amelina, et fratre meo Drogone et Richardo ejus filio et Agnete sorore sua, et Amistha uxore ejusdem Drogonis. Ut autem hæc carta sive libertas firmior semper maneat, propria manu signum crucis hic me fecisse, quicunque legerit vel viderit eam, sciat. Similiter et prædicti fauctores fecerunt. Si quis hanc libertatem aliquando (quod absit!) calumniari voluerit, ejus voluntas ad nihilum redigatur, et nisi cito resipiscat, cum iniquitatem Datan et Abiron operantibus puniatur, et testes qui interfuerunt fortes contra se atque victoriosos experiatur.

Testes de Guidone supradicto et uxore ejus, qui id eos fecisse

viderunt et audierunt sunt hii : Garinus de Fontanes, frater predicti Guidonis, Aimericus de Soz, Hubertus Chaluz, Arduinus de Istials, Alduinus de Borenna, Guido Nisarz, Hugo de Boriniaco, Bernardus capellanus de Tanais, et alii quam plures, quos propter lectoris tedium dimisimus.

Testes filiæ : Terricus Brunels, Vitalis filius ejus, Gerardus Cuted, Stephanus panetarius, Rainaldus Gormundus, Stephanus Corveisers, Arduinus Grassus, Heriers Paneters, Gerbaldus de Creuz, Josfredus Petitz, Garinus Boitels, David de Quoquentine, Mainardus Molners, Bodinus presbiter.

Testes vero de Drogone et filio ejus et filia et uxore : Simon de Cethon, Frotgerius filius Lono, Gaudinus filius ejus, Hugo filius Johannis Quattuor manibus, Ivo de Rona, Drogo bastardus, Richardus frater ejus, Boso vassallus, Bernardus Billonus, Simon filius Odelerii, Alcherius filius Bernerii, Josbertus Pendens lupum, Drogo filius Mainardi, Elinandus decanus, Josfridus presbiter, Ascelinus presbiter, Garinus monachus de Baselgeriis, Rainaldus Mora, Garnerius de Buscia, Milo filius Herberti de Secusa, Josfridus Mactans ferrum, tunc prior Roziaci, Doda mulier de Baillo, Frenburgis uxor Herberti de Secusa, Hersendis filia ejus.

XVII kalendas Augusti, feria VII, hoc fecerunt Guido et sui, anno ab incarnatione Domini MXCIII, indictione I, epacta XX, luna XVIII, concurrentibus V, ciclo VIII (1).

Kalendis Augusti itidem fecerunt Drogo et sui, die festo sancti Petri, anno ab incarnatione Domini quo supra, indictione prima, et epacta XX, concurrentibus V, ciclo VIII, luna IIII^{a}, feria II^{a}, Gaufrido, Andecavensi episcopo, Fulcone comite, Philippo rege (2).

+ + + + (3)

Anjou. — « Les coustumes, usaiges, stilles et communes observances des païs d'Anjou et du Maine », contenant

(1) Ces données chronologiques correspondent au samedi 16 juillet 1093.

(2) Cette seconde date répond au lundi 1er août 1093.

(3) Ces quatre croix sont les signes de « Drogo, Richardus, Agnes. Amistha. »

XX parties. Il n'y en a que 17 énumérées dans le répertoire placé en tête du volume. Le texte s'arrête à la seizième partie: «En quel cas communité de biens a lieu. » Les trois premiers feuillets sont occupés par des règlements pour les notaires du tabellionage d'Angers et du ressort. — Écriture de la seconde moitié du xv[e] siècle. La signature G. Bouchet, qui se lit sur le fol. 5, paraît être celle du copiste. — Nouv. acq. fr. 4172.

Antoine de Butrio. — « Prima pars lecturi (*sic*) domini Anthonii de Bu., sollempnissimi utriusque juris professoris, super primo libro Decretalium. » — xv[e] siècle, papier. — Sur le feuillet de garde du commencement, nom d'un des premiers possesseurs : « Lectura domini Antonii de Buc super prima parte decretalium, mei Pauli Andree Delbene doctoris de Verona. » — Nouv. acq. lat. 2186.

— « Antonius de Buto super secunda parte primi libri. » — xv[e] siècle. Papier. — Au bas du premier feuillet, écusson d'azur à une F d'or, accompagnée de deux roses de gueules. — Nouv. acq. lat. 2187.

Antonin (Saint). — « Tractatus de institutione confessorum reverendissimi patris et domini domini Antonini, archiepiscopi Florentini, ordinis Predicatorum. » Joli manuscrit italien, à la fin duquel est la date du 28 juin 1466. Il a appartenu à Monteil. — Nouv. acq. lat. 218.

Apt. — Statuts de la cathédrale d'Apt, publiés le 3 juin 1372 par « Johannes Sabaterii, decretorum doctor, nuncius apostolicus ac reformator in capite et in membris tocius Aptensis ecclesie. » — Petit volume sur parchemin, de 33 feuillets. Il y a une lacune portant sur les articles 77-80 de ces statuts. — Nouv acq. lat. 255. (N° 3316 du Catalogue de la bibliothèque de Rouard.)

Aristote. — Fragments d'un grand et bel exemplaire des Problèmes d'Aristote, traduits par Evrart de Conti, du commencement du xv^e^ siècle. Il y a six doubles feuillets, sur lesquels se trouvent les grisailles se rapportant au commencement des parties X, XIV, XV, XX, XXIV et XXV de l'ouvrage. — Nouv. acq. fr. 3371.

Arles. — Statuts accordés à la ville d'Arles par Raimond, archevêque d'Arles. Cette copie, du xii^e^ siècle, est assurément celle que les bénédictins appellent « membrana Sancti Cæsarii, » et dont ils se sont servis pour publier ces statuts dans le *Gallia Christiana,* I, instrum., 98. — Parchemin haut de 540 millim. et large de 175, ayant passé par les bibliothèques de Guillaume de Nicolaï, d'Arles, de J. V. Martin, fils, de Marseille, et de Rouard. — Nouv. acq. lat. 254.

Arles. — Registre de la confrérie de monseigneur sainct Gregoire, nouvellement fondée et instituée dans le couvent des frères de Sainct Dominicque de la cité d'Arles, depuis 1536 jusqu'en 1761. Manuscrit original sur papier, de diverses mains, du xvi^e^ au milieu du xviii^e^ siècle. — N° 3326 du Catalogue Rouard. — Nouv. acq. fr. 1156.

Armorial. — Feuillet d'un armorial du xv^e^ siècle, contenant les armes de 96 seigneurs normands. Premiers mots: « Mons. Jehan de Cambray de Preaulx, semblable, à ung label de gueulles. » — Nouv. acq. fr. 1105.

Armorial de France, peint et copié au commencement du xvi^e^ siècle. — En tête, traité de blason dédié par Clément Prinsault à Jacques fils du duc de Nemours, comte de la Marche. — Autre traité d'armoiries (fol. 11). — « Advis de Thoison d'or, roy d'armes de l'ordre du Thoison, sur le

fait d'armoyrie » (fol. 21); il est daté de Bruges, le 4 janvier 1463 (1). — « Traictie contenant comment le roy d'armes des Franchois fut premiers créé et puis nommé Monjoye, et la fachon de son noble couronnement, les sermens que il fait, aussi ses droix, et ce que il est tenu de faire » (fol. 25). — Au fol. 23, table des provinces comprises dans cet armorial. — Nouv. acq. fr. 1075.

Artillerie. — Inventaire général des pièces de canon et principales munitions d'artillerie qui estoient dans le royaume le 1er janvier 1717. Volume grand in-folio, relié en maroquin rouge, provenu de la bibliothèque du Palais royal. — Nouv. acq. fr. 3518.

— Inventaire semblable, à la date du 1er janvier 1718. — Nouv. acq. fr. 3519.

Artois. - Remarques sur plusieurs articles de la coutume d'Artois, commencées en 1695 par Adrien-Christ. Hebert, sous la direction de son père Guillaume-François Hebert. — Nouv. acq. fr. 3355.

Aubin (Vie de saint), en tableaux. — Grandes peintures de la fin du XIe siècle, cédées à la Bibliothèque par M. Menard, de Nantes, qui les avait achetées à la vente du charcutier Transon. L'acquisition a été faite aux frais de M. le duc de La Trémoïlle. L'importance de ces peintures a été mise en relief par M. Alfred Ramé, dans un mémoire que publiera prochainement la *Revue des Sociétés savantes.* — Nouv. acq. lat. 1390.

Augustin (Saint). — Œuvres diverses de saint Augustin. Volume sur parchemin, de 146 feuillets, 250 millim. sur 180. Écriture à deux colonnes, du XIIe siècle. Ce manus-

(1) Il y a une copie du même traité à Florence dans le ms. Mediceo-Palatino 117.

crit parait venir d'une abbaye cistercienne, dont le nom a été gratté au fol. 118 v°. — Nouv. acq. lat. 256.

Fol. 1. « De immortalitate animæ liber primus. »
Fol. 8 v°. « Incipit prefatio de anima et ejus origine. » — Fol. 9. « Incipit liber sancti Augustini episcopi ad Vincentium Vciorem de natura et origine anime. » — Fol. 17. « Incipit secundus ejusdem sancti Augustini ad supra memoratum Vincentium Victorem de eadem re. »
Fol. 31 v°. « Incipit liber sancti Augustini episcopi de quantitate animæ. »
Fol. 58 v°. « In hoc corpore continetur Speculum sancti Augustini. De uno Deo. Audi Israhel. Dominus Deus tuus Deus unus est, et diliges Dominum... »
Fol. 119 v°. « Carmen ad bonum malum quod dicitur Malignum... — Ad tineam capitis benedictio unguinis id est unguenti. » Ces deux formules de charme ou de prière ont été ajoutées après coup, en caractères du XII^e^ siècle.
Fol. 120. « Liber Aurelii Augustini de videndo Deo ad Paulinam. »
Fol. 133 v°. « Aurelius Augustinus ad Italicam. Non solum litteris... »
Fol. 135. « Augustinus ad Fortunatianum. Sicut presens rogavi et nunc... »
Fol. 139. « Hylarius ad Augustinum episcopum. Sanctitatis tuæ gratia quæ... »
Fol. 139 v°. « Augustinus episcopus ad Hylarum. Ex litteris tuis didici... » La fin de cette lettre manque.

Ce manuscrit est d'une grande importance pour la critique d'un ouvrage dont l'attribution à saint Augustin a été fort contestée. J'ai signalé (1) dans les Bibles de Théodulfe deux textes différents du Miroir de saint Augustin: l'un, dont les citations sont conformes à l'ancienne version de la Bible, nous a été conservé par le manuscrit de la cathé-

(1) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1879, t. XL, p. 43-46.

drale du Puy; l'autre, dont les citations ont été ramenées à la version de saint Jérôme, se trouve dans le manuscrit latin 9380 de la Bibliothèque nationale et a été publié en 1654 par Jérôme Vignier. Un troisième texte du Miroir, différent des deux qui viennent d'être indiqués, et dont les citations se rapportent à l'ancienne version de la Bible, existe à Rome dans un volume de la bibliothèque de Sainte-Croix de Jérusalem, copié en lettres onciales du VI^e^ ou du VII^e^ siècle; il a été employé par les cardinaux Wiseman (1) et Mai (2). Le nouveau texte du Miroir dont la Bibliothèque nationale vient de s'enrichir est assez semblable à deux copies du XI^e^ et du XII^e^ siècle que M. Miller (3) a signalées dans nos deux manuscrits latins 2977A et 15082, l'un venu de Saint-Martial, et l'autre de Saint-Victor. Il paraît offrir la plus grande analogie avec le manuscrit de Rome. Pour permettre d'en juger, je reproduis le dernier chapitre tel qu'il se trouve au fol. 118 du nouveau manuscrit :

QUOD DOMINUS FONS VITE NUNCUPETUR.

In Jeremia. Domine omnes qui te derelinquunt confundantur; discedentes a terra (4) evertantur, qui dereliquerunt venam aquarum (5) fontem vitæ Deum (6).

Item in Jheremia. Exhorruit cœlum super hoc vehementer, dicit Dominus, quia (7) hec duo mala fecit populus meus : me dereliquerunt fontem aquæ vive, et foderunt sibi locos (8) detritos qui non potuerunt (9) aquam continere.

(1) Migne, *Démonstrations évangéliques*, t. XVI, pp. 259-280.
(2) *Spicilegium Romanum*, IX, II, 1-88.
(3) *Journal des Savants*, année 1853, p. 575.
(4) *A te revertantur.* Ms. de Saint-Victor.
(5) Les mots *venam aquarum* manquent dans les mss. de Rome, du Puy, de Saint-Martial et de Saint-Victor.
(6) *Dominum.* Ms. de Rome. — *Domini.* Mss. du Puy et de Saint-Martial.
(7) *Quoniam.* Ms. de Rome.
(8) *Lacus.* Mss. de Rome, de Saint-Martial et de Saint-Victor. *Locos* est une mauvaise leçon.
(9) *Poterunt.* Ms. de Rome.

Item in Ysaia. Ecce rex justus regnavit, et ego suscitavi regem cum justicia et principem cum judicio. Imperavit (1) et erit homo abscondens sermones suos, et abscondet (2) sicut ab aquæ ictu et apparebit in Syon, sicut fluvius præclarus in terra sitienti.

Item in Ysaia. Quia erupit in deserto aqua, et rivi in terra sitienti, et quæ sine aqua est erit in paludes, et in sitienti terra (3) erit fons aquæ vivæ (4).

Item in Joel. Et fons de domo exiet, adaquavit (5) agmen.

Item secundum Johannem. In novissimo autem illo magno diei festi (6), stabat Jhesus et clamabat dicens : Qui sitit veniat ad me et bibat. Qui credit in me, sicut dixit scriptura, flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ. Hoc autem dicebat de spiritu quem accepturi erant credentes in eum.

Item in psalmo XXX (7). Inebriabuntur ab ubertate (8) domus tuæ, et torrente voluptatis tuæ potabis eos, quoniam apud te est fons vitæ et in lumine tuo videbimus lumen.

Aunis. — Fragments d'un petit registre d'enquêtes faites en Aunis, vers l'année 1260, par ordre d'Alphonse, comte de Poitou. 12 feuillets, de 250 millimètres sur 180. Le texte en a été publié par M. Briquet, dans le tome VII des *Archives historiques du Poitou*, p. 149–189. C'est la pièce qui a figuré

(1) *Imperabit.* Ms. de Rome. — La forme *imperavit* prouve que nos copies dérivent d'un exemplaire dans lequel on confondait les consonnes *b* et *v*.

(2) *Abscondet se.* Mss. de Saint-Martial et de Saint-Victor.

(3) *Et sitienti terræ.* Ms. de Saint-Martial.

(4) Telle est aussi la leçon des mss. de Rome, de Saint-Martial et de Saint-Victor. Le ms. du Puy porte : « Quia fluxerunt in deserto aquæ et torrentes in solitudine. » Le texte cité dans ces cinq mss. est le verset 6 du chap. XXXV d'Isaïe. — Le passage correspondant du ms. 9380 de Paris est tiré du chap. XLIV d'Isaïe, versets 3 et 4.

(5) Pour *adaquabit.* Nouvel exemple de la confusion du *b* et du *v*.

(6) *In novissimo autem die illo magno diei festi.* Mss. de Saint Martial et de Saint-Victor.

(7) Ce sont les versets 9 et 10 du psaume XXXV.

(8) *Ab uberibus.* Mss. de Saint-Martial et de Saint-Victor.

à la vente des archives de Joursanvault, sous le n° 2544; le rédacteur du catalogue l'a intitulée : « Cartulaire des fiefs du Poitou au XIII^e siècle. » — Nouv. acq. lat. 252.

Auvergne (Commentaire sur la coutume d'), par Ant. Chabru, 1647. — Nouv. acq. fr. 4155.

Aveux rendus au roi. — Table de sept registres, cotés VI-XII, contenant :

1° Aveux rendus ès mains de Pierre Boyer, docteur en decret, regent de la sénéchaussée de Carcassonne pour le roi ; — 2° Aveux de la sénéchaussée de Saintonge, de 1363 à 1369 ; — 3° Aveux de la sénéchaussée de Saintonge, ville et gouvernement de La Rochelle, de 1461 à 1481 ; — 4° Aveux tant de la tour de Mahugeon, chastel de Poictiers, que des chastellenies de Montmorillon, Melle, Chizé, Civray, Luzignen, Fontenay-le-Conte, Nyort et Saint-Maixant ; — 5° Aveux de la conté de Poictou en 1419 ; — 6° Aveux des sénéchaussées de Rouergue, Cahours, Agenoys, Albigoys, Comminge, Thoulouse, Aux et Avinion ; — 5° Aveux des sénéchaussées de Beaucaire, de Carcassonne, de Thoulouse, de Quercin et de plusieurs autres sénéchaussées du pays de Languedoc.

Cette table, dont le commencement et la fin n'existent plus, a été copiée sur parchemin au commencement du XVI^e siècle. — Acquis en 1878. — Nouv. acq. fr. 1116.

Barthélemi de Pise. — « Summa magistri fratris Bartholomei de Pisis, ordinis Predicatorum, nuncupata la Pisanella, alio nomine la Maistenza e la Bartholina, completa in anno Domini millesimo quatrigentesimo tercio, die octavo octobris. » — A la fin de ce manuscrit, copié en Italie, se lit la date : « 1453, die 17 Februarii finit. » — Nouv. acq. lat. 265.

Baupte, en basse Normandie. — Registre de Marin Le Lou et de E. Picquot, tabellions jurés pour le roi en la vicomté de Carentan pour le siège de Baupte, en tant que sont les contrats d'héritage, pour deux années commençant au jour Saint-Michel 1567. — Don de Madame Boullé. — Nouv. acq. fr. 1121.

Béarn. — Documents relatifs aux protestants et aux nouveaux convertis dans le Béarn, pendant l'intendance de P. Cardin Lebret, de 1701 à 1704. — Nouv. acq. fr. 3517.

Béarnais (Dialecte). — Récits d'histoire sainte, en béarnais. — Manuscrit sur papier, du XV^e^ siècle, donné par M. Lespy, de Pau; c'est l'exemplaire d'après lequel MM. Lespy et Raymond ont publié leur édition, en deux volumes in-4°. — Nouv. acq. fr. 4131.

Belgique (Bibliographie), ou Catalogue alphabétique raisonné des livres qui ont paru sur l'histoire des dix-sept provinces des Pays bas, de la principauté de Liége et contrées voisines, par G. I. D. S. — XVIII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 3364.

Bernard de Besse. — « Speculum discipline compositum a fratre Bernardo de Bessa, ordinis sancti Francisci. » — Petit manuscrit sur parchemin, du XIV^e^ siècle, de 50 feuillets. — Nouv. acq. lat. 246. — Sur Bernard de Besse, voyez un article très incomplet de l'*Histoire littéraire*, XIX, 437.

Berulle (Essai sur la vie du cardinal de). — XVIII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 4191.

Besenval. — Registre de la correspondance de Besenval, envoyé par Louis XIV le 30 janvier 1707 près de Charles XII, roi de Suède. — Nouv. acq. fr. 1168.

Bible. — Dernier feuillet du premier volume d'une bible française copiée au XIVe siècle. Ce feuillet porte une inscription de Jean Flamel et la signature du duc de Berry. — Nouv. acq. fr. 3431.

Bibliographie. — Tableaux indiquant les différentes divisions d'un classement bibliographique analogue à celui qui était suivi au XVIIIe siècle à la Bibliothèque du roi. — Nouv. acq. fr. 3521.

Bibliographie. — Notes d'un bibliothécaire sur la façon dont les matières sont distribuées dans quelques ouvrages et sur la chronologie de l'histoire de France. — XVIIIe siècle. — Nouv. acq. fr. 4185.

Boëce. — Parafraze du dialogue de Severin Boëce, intitulé de la Consolation de la philosofie, par M. de Jant, abbé de Saint-Mahé, mort en 1632. L'auteur, qui est appelé « Ludovicus a Johanne » dans le *Gallia christiana*, avait trois frères: le chevalier de Jant, dont M. Jules Tessier a fait connaître les Négociations au Portugal (1); le conseiller de Jant, trésorier général de France en Bourgogne et Bresse; Claude de Jant, commandeur de Fouvens, de l'ordre du Saint-Esprit. Celui-ci offrit en 1663 à son frère aîné, le conseiller de Jant, l'exemplaire de l'ouvrage de l'abbé Louis de Jant, que la Bibliothèque vient d'acquérir.

Boëmond, comte de Tripoli. — Charte originale du 6 mai 1199, dont la provenance est incertaine et sur l'authenticité de laquelle il est permis d'élever des soupçons.

† In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Amen. Notum sit omnibus presentibus et futuris quod ego Boemundus

(1) *Le chevalier de Jant. Relations de la France avec le Portugal au temps de Mazarin.* Paris, 1877. In-8.

filius Boemundi principis Antiochie, Dei gratia Tripolis comes, bono animo, sincera fide, dono et concedo tibi Willelmo de Merle et heredibus tuis de tua desponsata CLXX bi[sancios] sarracenos in assisiam annuatim in fundico Tripolis capiendos singulis mensibus per rationem; et si ibi defuerit, de meis aliis redditibus in civitate Tripoli defectum vobis complebo; et insuper dono vobis centum jarras annuatim de musto allatas Tripolim ad mensuram jarre Archarum. Pro qua assisia tu effectus meus homo ligius debes michi et meis successoribus servicium tui corporis solum in galea preter incursum, et debes in Tripoli facere mansionem, et tenere michi et meis unam galeam semper paratam et armatam in omnibus suis necessariis exceptis hominibus. Sane postquam galea mittetur in mare meo mandato, erit ipsa in meam restauracionem, nisi forte culpa tui galea dampnum aliquod pateretur. Heres vero tuus de tua desponsata prescriptam assisiam possessurus idem servicium michi et meis successoribus exibebit. Ut igitur quod superius dictum est ratum et firmum semper existat, presentem cartam meo feci sigillo plumbeo roborari. Hujus rei sunt testes : Guido Biblii, Plebanus Botoroni, Raimundus de Biblio, Bertrandus frater ejus, W. Porceletus, Petrus Saramanni, W. de Cavomonte, Saissius, Johannes de Moneta, Peregrinus Carbonacius. Anno Domini M° C°XC° VIIII°, pridie nonas Maii.

Bois-le-Duc. — Histoire des miracles de Nostre-Dame de Bolduc (Bois-le-Duc). Ms. de 343 p. in-4°, d'une écriture assez serrée, du XVII° siècle. — Nouv. acq. fr. 4203.

Bolleville. — Cartulaire du prieuré de Bolleville, au diocèse de Coutances, renfermant les chartes de cette maison, depuis le milieu du XII° siècle, jusqu'au XV°. Copie figurée d'un cartulaire conservé au Musée britannique (fonds additionnel, n° 17307), dont la partie la plus considérable fut collationnée et certifiée conforme aux originaux, en 1436, par Jean Amechin, tabellion de Lessay.

— Nouv. acq. fr. 4162. — Cette copie a été faite aux frais de M. Peigné-Delacourt, qui a donné à la Bibliothèque la valeur de la médaille par lui obtenue en 1877 au concours des Antiquités nationales de l'Académie des inscriptions.

Bordeaux et Montauban (Généralités de). — Registre relatif à l'administration de Thomas Morant, seigneur d'Esterville et du Mesnil-Garnier, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, départi dans les généralités de Bordeaux et de Montauban par lettres du roi du 30 janvier 1650. — Le volume ne contient que des pièces de l'année 1650. — Démêlés avec le parlement de Toulouse. — Evénements de Lectoure. — Affaire de La Faisse, prisonnier d'État. — Mise en liberté des prisonniers de Saintes à l'occasion de la première entrée du roi dans cette ville. — Lettres originales signées des personnages dont les noms suivent : de Mavidan, premier avocat général au parlement de Toulouse ; Cardalhac La Cappelle ; de Mercier ; du Laurens; les consuls de Baigneres ; Toulonjon ; Urtubie ; Bordier ; Brugiere ; de Villeneufve ; de Harlay ; le duc d'Espernon ; Marin ; l'abbé de Verteuil. — Au dos du volume, sont dorés des cormorans, oiseaux qui figuraient sur l'écu de la famille Morant. — Nouv. acq. fr. 1081.

Bordeaux. — Copie d'un registre du couvent des Dominicains de Bordeaux, écrit par diverses mains de la seconde moitié du XIII^e^ siècle et des premières années du XIV^e^. Il contient un grand nombre de lettres des papes Grégoire IX, Innocent IV, Alexandre IV, Urbain IV et Clément IV, relatives aux privilèges de l'ordre des Dominicains, quelques chartes du couvent de Bordeaux, des lettres de Simon, cardinal de Sainte-Cécile, et de Hugues, cardinal de Sainte-Sabine, des statuts, et les actes des

chapitres généraux de l'ordre et des chapitres de la province de Toulouse, depuis 1266 jusqu'en 1307, moins ceux des années 1303-1306. Le registre original est un volume sur parchemin, de 269 pages, de 22 centimètres de haut et de 15 de large. — La copie porte le n° 1294 dans le fonds latin des nouv. acq.

Borel. — Découpures d'articles du Trésor des recherches et antiquités gauloises et françaises, avec annotations manuscrites, qui paraissent être de Lancelot. Les articles des trois premières lettres de l'alphabet manquent. — Nouv. acq. fr. 1164-1166.

Bourgogne. — Charte en français de Louis X, datée du bois de Vincennes, au mois d'avril 1315, portant reconnaissance, en quatorze articles, des privilèges réclamés par les nobles du duché de Bourgogne, des évêchés de Langres, d'Autun et du comté de Forez, pour eux et pour les religieux et non nobles desdits pays. — Feuille de parchemin, haute de 53 centimètres et large de 49, au bas de laquelle pendent les lacs de soie verte et rouge qui ont reçu le sceau. — Seconde pièce du n° 1110 du fonds français des nouv. acq.

Bretagne. — Chants populaires et pièces de théâtre en breton, recueillis au XIX^e^ siècle, en partie par feu M. Penguern et donnés à la Bibliothèque nationale par le docteur Halleguen. — Fonds celte 89-100.

Bretagne (Coutumes de), portant pour rubrique (fol. 41): « Qui vouldroit entendre à vivre honestement et que justice soit faicte, en peust aprendre en cest livre qui nous enseigne des coustumes, des stiles et des establissemantz de Bretaigne... » — La table préliminaire (fol. 31) donne les titres de 333 chapitres. La copie s'arrête au

cours du chapitre CCCXXVIII, intitulé : « Du créancier qui fait nouvel contract. » — En tête du volume sont un calendrier, incomplet des quatre premiers mois (fol. 1) et des heures abrégées (fol. 5). — Écriture du XV^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 4173.

Bretagne (Coutume de), commençant par les mots : « De ceulx qui veullent vivre honnestement. Qui vouldroit vivre honnestement et que justice soit faicte...; » elle se compose de 345 chapitres, dont le dernier est : « Pourquoy justice fut establie. Justice fut establie pour charité. Car si justice n'estoit... » — Petit volume sur parchemin, de 193 feuillets. Écriture du XV^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 4174.

Bréviaire du XV^e^ siècle, à l'usage d'une église dans laquelle saint Austremoine était particulièrement honoré. On lit en effet dans le calendrier qui est en tête du volume : au 3 février, « Sacratio ecclesie sancti Austremonii ; » au 15 avril, « Translatio sancti Austremoni; » et au 8 novembre, « Austremoni episcopi et martiris, duplex majus. » — Nouv. acq. lat. 222.

Brioude. — Procès intenté devant l'official de Clermont par l'abbesse de Mégemont, contre les chanoines du chapitre Saint-Julien de Brioude, relativement aux dîmes de Saint-Germain Lembron et autres paroisses voisines. Procès-verbal d'enquête, articulations, réponses, etc. Registre sur papier de l'année 1455, donné par M. Chassaing. — Nouv. acq. lat. 1380.

Caen (Bailliage de).— « Les sentences acordées par nous prieur de Saint-Martin-des-Chans de Paris et Adam de Servigny, chevalier, enquestors de par nostre sire le roy en la ballie de Caen, pour les meffais que il ont fais en lour offices de la dite visconté. » Vers l'année 1300.

Cahier de huit feuillets de parchemin, dont le texte a été publié dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XIX, pp. 517-528. — Nouv. acq. fr. 1189.

Calas. — Lettres et documents concernant la souscription pour l'estampe de la famille Calas, 1765 et 1766. — Nouv. acq. fr. 1185.

Calendrier norrain, gravé sur de petites tablettes de bois, donné par le R. P. Cahier. Fonds scandinave, n° 29. Le donateur a publié une notice sur ce monument dans le mémoire intitulé : *Ebauche d'études à faire sur les calendriers chrétiens du temps passé*, par le R. P. Ch. Cahier. Arras. 1878; in-8°. Extrait de la *Revue de l'art chrétien*. — Sur les calendriers de ce genre on trouvera quelques indications bibliographiques dans l'ouvrage de Hampson, *Medii ævi kalendarium*, t. I, p. 447; il y faut ajouter un récent opuscule que l'auteur a donné à la Bibliothèque nationale : *Description of a norwegian calendar communicated by* Eirikr Magnusson, Esq. Extrait du tome IV de *Cambridge Antiquarian society's communications*, vol. IV. Cambridge. 1879; in-8.

Cambrai (Gestes des évêques de) et divers ouvrages historiques (1). — Volume sur parchemin, de 175 feuillets. — 218 millimètres sur 144. — Écriture de la fin du XII^e^ siècle. — Acquis pour la Bibl. nat. par M. le duc de La Trémoïlle. — Nouv. acq. lat. 264.

Fol. 1 v°. Abrégé de l'histoire d'Angleterre, composée par Guillaume de Malmesbury. « Incipit libellus de gestis Anglorum. Anno ab incarnatione Domini CCCC°XL°IX° venere

(1) Voyez la notice consacrée à ce ms. par les RR. PP. de Backer et de Smedt, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1879, t. XL, p. 457.

Angli et Saxones... — (Fol. 63.).... flammeas minas et fumea volumina peplo suo submovens. Explicit libellus de gestis Anglorum. » — Il y a une lacune de deux pages entre les feuillets cotés 31 et 32; on a coupé le dernier feuillet du cahier signé D.

Fol. 63. Extraits des ouvrages des Pères relatifs à la pénitence. « De confessione in ultimis positorum. Celestinus papa. Vera ad Deum confessio... »

Fol. 63 v°. Note sur les propriétés attribuées à certains jours de l'année. « Sanctus Beda dixit quod tres dies in mense Februario sunt, id est idus Februarii, VI kalendas Martii, II kalendas Martii, in quibus si quis masculus natus fuerit, caro ejus incorrupta permanet usque in diem judicii... »

Fol. 64. Histoire de Charlemagne, dont le texte a été publié en 1874 par Kaentzeler. « Incipit prologus sequentis operis. Et si passim et varie odoris pigmentarii... » — Fol. 65. « Incipit liber primus de sanctitate meritorum et gloria miraculorum beati Karoli Magni ad honorem Dei. I. Genealogiæ series beati Karoli Magni. Sanctus igitur Arnulphus cum esset in juventute dux... » — Fol. 103 v°. «.... fecunda revelatione apparere non desinit, cui decus, honor et imperium per infinita secula seculorum. Amen.De sanctitate meritorum et gloria miraculorum beati Karoli Magni ad honorem et laudem nominis Dei et ejus beatissimæ genitricis liber tercius explicit feliciter. »

Fol. 104. Vie de Charlemagne par Éginhard. « Vitam et conversationem et ex parte non modica... » — Fol. 115. «.... Comites Vualach, Megenheri, Otholfus. » — Les fol. 104-115 forment un cahier intercalaire, qui est dépourvu de signature et qui a été inséré après coup entre les cahiers signés N et O.

Fol. 115. Généalogie de branches flamandes de la dynastie carlovingienne. « Karolus Magnus genuit Ludovicum piissimum augustum... » — Fol. 115 v°. «... Eustachius et fratres ejus, Mathildis, Maria abbatissa. »

Fol. 116. « Incipit de secundo Gerardo, Cameracensi episcopo. Sub tempore quo secundus Henricus Romanum tenebat imperium... » C'est, avec quelques variantes, le texte publié

par Bethmann, dans les Mon. Germ. hist., Script., VII, 497-500.

Fol. 118. « Incipit prologus in vita Galceri Cameracensis episcopi.

Commoneor a pluribus
Ut ego scribam omnibus,
Futuris et presentibus
De gestis mirabilibus... »

Fol. 118 v°. « Incipit vita vel actus Galcheri, Cameracensis episcopi.

Quando secundus Gerardus
Antistes fuit mortuus,
Eisdem sub temporibus,
Clericis discordantibus... »

Fol. 132 v°. « Incipit de domno Odone episcopo. Defuncto Suessionensi episcopo, Pascalis tunc apostolicus Manassem episcopum Cameracensi æcclesiæ dispositum... »

Fol. 134. « Incipit de domno Burchardo episcopo. Cum sit utile et dignum memoria vitas pontificum incognitas futuris innotescere.... »

Fol. 140 v°. « Item de domno Burchardo episcopo Cameracensi.

Quia periculum esse conspicio
Magnumque odium mereri timeo
Burchardi presulis si vitam scripsero
Iccirco scribere nequaquam audeo... »

Fol. 143 v°. « Incipit de domno Liethardo episcopo.
In illo tempore quo fuit mortuus
Burchardus Cameracensis episcopus... »

Fol. 147. « Incipit de domno Nicholao Cameracensi episcopo.

Liethardo episcopo,
Ut dictum est, deposito,
A papa Innocentio
In Pisano concilio..... »

Fol. 157 v°. Notice complémentaire sur la mort de Nicolas, évêque de Cambrai, et sur les quatre premiers successeurs de ce prélat. Cette notice, œuvre d'un moine de Hautmont, a été ajoutée après coup dans le manuscrit en caractères peu différents de ceux du corps du volume.

His scriptis nostra subdimus
Et stilo nos apponimus,
Nec tamen cuncta dicimus
Sed carptim quedam stringimus.... »

Fol. 159 v°. « De quodam phylosopho per hos versus converso. Dictum est de quodam quia per antiquum transiens cimiteterium, lamminam vidit marmoream cujusdam mortui cineribus superpositam ; sed in ea versus scripti... :

Tu prope qui transis, nec dicis aveto, resiste;
Auribus in cordis hec mea verba tene.... »

Fol. 160. La légende du bon larron. « De latrone qui cum Domino crucifixus est. Latro qui a dextris Domini suspensus paradysum introiit, de terra promissionis liberiori genere ortus... »

Fol. 162. « Miraculum cuidam religioso ostensum de animabus defunctorum. Religiosus quidam vir oriundus de pago Rotenensi revertebatur ab Jerusolimis... »

Fol. 162 v°. « De puteo ex quo beata Maria aquam hausisse fertur. Est in Bethleem puteus magnus de quo Maria... »

Fol. 163. Recueil de sermons. « Feria quinta in Cena Domini. Sermo de triplici unctione. Per diem operiebat nubes... » — Fol. 166. « De Ascensione sermo. Psallite Deo qui ascendit... » — Fol. 168. « Sermo in die Pentecostes. Hodie spiritus sanctus in igne discipulis... » — Fol. 170 v°. « De eodem die. In Pentecosten celebranda est sollempnitas.... »

Fol. 171 v°. Satire en vers rythmiques sur les différents états. « De diversis ordinibus hominum.

Frequenter cogitans de factis hominum
In isto seculo male viventium.... »

C'est la pièce que M. Ed. du Méril a publiée d'après un manuscrit de Douai dans ses Poésies inédites du moyen âge

(Paris, 1854; in-8), p. 313, d'après un manuscrit de Douai. Le texte de notre manuscrit s'arrête au vers : « Et loca repetunt nec grata bestiis, » lequel correspond au vers 23 de la p. 321 de l'édition précitée.

Fol. 173 v°. Légende d'un prêtre flamand, qui célébrait la messe sans être en état de grâce : « Nuper in Flandrensi provintia fuit quidam presbiter etate provectus... »

Fol. 174 v°. Autre légende relative à l'Eucharistie. « Quidam presbiter fuit religiosus valde, Plegilis nomine, frequenter missarum sollempnia celebrans.... »

Sur la première page est une petite pièce de vers qui fait connaître le nom de trois copistes qui ont travaillé à l'exécution du volume :

Huic lecto libro tres insudasse videbis,
Et cujusque manum scrutando notare valebis.
Ejus principium sulcavit cura Johannis,
Brocrensis monachus qui primis crevit ab annis;
Sorsque sequens cessit tibi Cellensis Rainere,
Nec permissus es hic dum perficeres remanere;
His succedente Jacobo scriptore recente,
Est liber expletus; sit scriptor in ethere letus.

Un essai de plume qui est sur la dernière page porte : « C. Dei gratia abbas Alti Montis, dilecto ac fideli suo presbitero Malbodiensi, salutem in Domino. Mandamus vobis quatinus Rob... ; » cette mention s'ajoute à plusieurs autres particularités pour nous autoriser à voir dans le présent manuscrit un débris de la bibliothèque de l'abbaye de Hautmont.

Canada. — Voyage au Canada, fait depuis 1751 jusqu'en 1761, par J. C. B. — XIX^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 4156.

Cantique des Cantiques (Commentaire sur le), suivi d'un sermon de saint Anselme, en très beaux caractères du XII^e^ siècle. — Nouv. acq. lat. 1360.

En tête du manuscrit ont été coupés deux feuillets, qui devaient contenir le titre de l'ouvrage et un prologue ou épître préliminaire. Le morceau par lequel commence aujourd'hui le volume, débute ainsi : « Dicendum est in primis quod auctor hujus operis, Spiritu sancto repletus, tres libros ad tres ordines vivendi instituendos composuit, et quod unicuique ordini convenire novit, per eosdem libros instituit... » A la suite de ce morceau, qui occupe onze pages et demie, le commentaire sur le Cantique commence ainsi : « Osculetur me osculo oris sui. Hoc itaque tam dulce desiderium fidelis synagogæ in sanctis apostolis completum esse creditur... » — Derniers mots du commentaire : « Semperque confessionis et predicationis mee vocem te audire placide faciam et amicis nostris auscultantibus dulcedinem verbi tui largiter effundam. Expliciunt Cantica canticorum. »

Le sermon de saint Anselme qui est à la fin du volume est incomplet par suite de l'enlèvement de trois feuillets. En voici le titre et les premiers mots : « Sermo venerabilis Anselmi, archiepiscopi Cantuariensis, de duabus beatitudinibus et miseriis. Notandum est duas esse beatitudines et duas miserias : una enim est beatitudo quam Adam habuit in paradyso et perdidit, altera est in cœlo quam habent sancti angeli quos Dominus assumpsit ; una autem miseria est in terra quam singulis horis patimur, altera in ergastulo infernorum quam perditi post mortem patiuntur... »

Catalogue de livres d'histoire. XVIII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 1151.

Catalogue d'une bibliothèque. Le possesseur a mis en tête un inventaire de ses instruments mathématiques. — XVII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 4188.

Catalogue d'une bibliothèque. XVIII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 1155.

Catalogue d'une bibliothèque. XVIII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 3523.

Catalogue de la bibliothèque d'Anisson du Perron. — Fin du XVIII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 1190.

Catalogue des livres du couvent des Augustins déchaussés de Paris, de 1668 à 1715. En partie, de la main du Père Léonard de Sainte-Catherine. — Nouv. acq. lat. 1291.

Catalogue des livres de M. de Boze. — XVIII^e^ siècle. — Nouv. acq. lat. 253.

Catalogue des livres du cabinet du roi à Compiègne. — XVIII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 4181.

Catalogue de la bibliothèque de M. le président de Nassigny. — XVIII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 1171.

Catalogue des manuscrits de Notre-Dame de Paris, acquis par la Bibliothèque du roi le 3 avril 1756. — Nouv. acq. fr. 3522.

Catalogue des livres de Saint-Nicaise de Meulan en 1705. — Nouv. acq. lat. 247.

Catalogue des livres de madame de Senozan en 1779 et 1781. — Nouv. acq. fr. 4178 et 4179.

Catalogue des livres de la petite bibliothèque de la Sorbonne. — XVIII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 4177.

Catalogue des manuscrits d'Isaac Vossius, rédigé par Paul Colomiès et dédié à Guillaume, archevêque de Cantorbéry. — XVII^e^ siècle. — Nouv. acq. lat. 1292.

Chambre des comptes (Plumitif de la), du 4 janvier 1594 au 31 décembre 1598. — Nouv. acq. fr. 1091.

Champion. — Suite de la vie de D.-J. de Palafox, composée par le P. Champion, et supprimée par les supérieurs. — Nouv. acq. fr. 4130.

Chanceliers. — Histoire chronologique des chanceliers jusqu'à Jean de Morvillier. — XVII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 3358.

— Lettres, mémoires, etc. sur les chanceliers. — XVII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 3359.

Chancellerie. — Formulaire de lettres et d'actes divers, à l'usage d'un secrétaire du roi, de la fin du XVI^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 1107.

Chanvallon et Bréval. — Supplément à leur correspondance, de 1610 à 1622. — Nouv. acq. fr. 3146 *bis*.

Chapelle du roi (Livres de chant, à l'usage de la). — « Officium quod in sacello regio festis solemnibus cantatur, jussu Ludovici Magni editum, cura Andreæ Philidor, librorum regiæ musices custodis, labore Philippi Guilberti Le Roy, regiorum musicorum. » Cinq grands volumes, ornés de belles reliures en maroquin rouge. — Dans le premier, offices de la Circoncision, de l'Annonciation et de la Purification. — Dans le second, offices de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte et du Saint Sacrement. — Dans le troisième, offices de l'Assomption, de la Nativité, de la Conception, de la Toussaint et des Morts. — Dans le quatrième, offices des Rameaux, du jeudi saint et du vendredi saint. — Dans le cinquième, l'office de Noël. — Le premier volume est daté de 1701, les trois suivants de 1702 et le dernier de 1703. — Ces volumes et

les suivants ont été exécutés au moyen de caractères découpés à jour.

— « Liber Tenebrarum ad usum capellæ regiæ ex mandato Ludovici XV editus sub auspiciis Caroli Antonii de La Roche Aimon, Narbonensis archiepiscopi et magni Franciæ eleemosinarii. 1761. — Fait à Versailles par Ch. Saudemont. » — Belle reliure de Padeloup, en maroquin rouge.

— Volume dont le titre a été enlevé et qui contient les Ténèbres et les Vêpres du jeudi, du vendredi et du samedi saint. — Belle reliure de Padeloup, en maroquin rouge.

— Volume dont le titre a été enlevé et qui contient les complies du samedi saint et les matines de Pâques. — Belle reliure de Padeloup, en mar. rouge.

— Volume dont le titre a été enlevé et qui contient l'office de l'Assomption.

— « Liber officiorum quæ cantantur in sacello regio, ex mandato Ludovici XV, editus sub auspiciis... Ludovici Guidonis de Vauréal, olim episcopi Redonensis et regiæ capellæ præpositi. » 1759. Fait à Versailles par le sieur Saudemont. — Ce volume, couvert d'une belle reliure de Padeloup, en mar. rouge, contient les offices de la Nativité, de la Toussaint et de la Conception.

— « Officium omnium sanctorum atque defunctorum ad usum sacelli regii Fontis Bellaquei. Versaliis, ex laboribus J. Bapt. Metoyen, regios inter symphoniacos tibicinis. 1764. » — Couverture en veau, aux armes du roi, avec cette mention : Relié chez la veuve Padeloup.

Chappelet (Le) de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ ; dressé l'an 1675, transcrit et proposé en 1677. — Nouv. acq. fr. 4129.

Charles IX et ses successeurs. — Copie de pièces historiques des règnes de Charles IX, Henri III et Henri IV,

dont les deux premières sont : Mémoires touchant les cérémonies, et les Dernières lettres escriptes par feu le chancellier de L'Hospital, peu auparavant son decedz, au roy Henry III et à la royne sa mère. — La table qui est à la fin du volume est datée de 1614. — Nouv. acq. fr. 1076. — Ce volume est à rapprocher du manuscrit français 4743.

Chartes diverses. — Collection de six chartes, dont la date est comprise entre les années 1096 et 1397. Nouv. acq. lat. 2198. — Suit le détail de ces chartes :

1. Fragment d'une charte datée de l'année 1096, au bas de laquelle est le « signum Odonis comitis, » et qui a été rédigée par le « capellanus de Sancto Wenailo. »
2. Charte de Richard Cœur de Lion portant donation à l'abbaye de Turpenai en Touraine d'une rente de 10 livres à prendre sur les revenus de la porte de La Flèche. L'acte est daté de Tours, le 27 février 1190. — Copie certifiée par l'official d'Angers, en juillet 1265.
3. Vente faite par « Rogerus Gallus, » à Roger d'Outre-Seine, d'un terrain sis à Rouen, « in parrochia Sancti Macuti, in vico Hospitalarie. » Acte fait en présence de R., prieur de la Madeleine; il est dépourvu de date, mais doit être rapporté aux environs de l'année 1210.
4. Nomination d'un procureur par « Jehenne Bacon, dame du Molay et douairière de Briquebec. » 28 juin 1369.
5. Acte passé à Jersey le 8 juin 1384 et qui fournit un exemple authentique de la langue usitée dans l'île à la fin du XIV^e^ siècle. A ce titre, j'ai cru devoir le reproduire textuellement, en distinguant par des italiques les lettres qui sur l'original sont représentées par des signes abréviatifs.

« A touz ceux qui cez *presen*tes l*ettres* verront ou orront, Thomas Bras de Fer, ballif no*stre* si*re* le roy d'Engleterre en l'isle de Jersey, salutz. Sachent touz que, l'an de grace mil III^c^ IIII^xx^ et IIII, le jour de mecredi *pro*chain avant la feste saint Barnabey appostre, furent *presens* en jugement à

Saint Helier par devant nous, c'est assavoir Johan de Saint Martin, d'une partie, et Rauline d'Anneville, deguerpie de Jaquet Hascoul, d'autre, lesquelles avantz ditez parties, de lours pures volentés, sans contrainte, confessèrent avoir contrandey ensemble en la manere qui ensuyet : c'est assavoir la dite (1) Rauline balla, ceda et delessa à fin de heritage de soy et de sez hers au dit Johan y essoens touz lez heritages qui luy sont eschaez et povent appartenir à luye de la sussecion (2) de Robert d'Anneville, seygnour du Briel, son père, et de Robine du Tot, sa mère, en la duché de Normendie, tant terres comme fourmens, deniers, poullayllez, boez, patronnages de eglises et de capellez et toutes autres franchisez, o tout le droyt que la dite Rauline puet ou pourroyt chalengier à cause de son dit père et mère en la dite duché, par quelle voye que ce soyt; et pour ce le dit Johan luy obligea wyet quartiers de fourment luy rendre chescun an en l'isle de Jersey, le terme de la vie de la dite Rauline durant; et après la mort de la dite Rauline, le dit Johan ou ces hers seront quites des diz wyet quartiers de fourment, sans jamés rien en paier à nul qui ayt cause de la dite Rauline; et s'obligea la dite Rauline à aller entriner et ratefier lez contraux desus diz en la dite duché, où lez heritages suyent, au dit Johan, en la manere comme devant est dit, devant tabellions, juges ou officiers par devant les queylx teilx contraux povent et devent estre acordés segon lez loys et les coustumes du pays, toutes foys et quantes foys que il plera au-dit Johan ou à qui aura cause de luy, ceste lettre o soy portant, en temps que eux ils puyssent aller sans peril de guerre; et se eynsi estoyt que la dite Rauline n'y peust aller en propre personne, elle fist et ordegna par devant nous son procuratour et attourney general et especial de Johan de Bonnenuyet, pour acomplir les

(1) Ici et ailleurs, ce mot est figuré par les lettres *dce* surmontées d'un trait; mais, partout où il est écrit sans abréviations, nous lisons *dite*.

(2) Ici et dans plusieurs autres mots analogues, la finale *cion* est représentée par les lettres *con* surmontées du trait abréviatif ayant la forme d'un *a*.

contraux desus ditz, donnant luy playn pover d'en faire autant comme luye se presente estoyt, sans ce que il puysse jamés estre rapeley par luye ne par autre. Esquellez chosses fournir et acomplir s'obligèrent les dites parties l'un envers l'autre, en la manere comme devant est dit, sus l'obligacion de touz lours biens meubles et heritages, presens et advenir. Et jura la dite Rauline par son serement que jamés encontre les chosses desus dites n'yra ne ne fera aller par luye ne par autre, en pene d'estre tenue à parjure, et renuncea à toutes excepcions, privilegez, defences, tant de droyt comme de fayt, qui les contraux desus diz pourroyent impeschier. Et se eynsi estoyt que ledit Johan fust descreu ou damagie par les contraux desus diz non mie acomplis deuement de la dite Rauline, la dite Rauline l'en desdamageroyt tout entierement, ou qui aroyt cause de luye, et en seroyt creu par son symple serement le portour de cestes sans autre preuve faire ; sommetant soy la dite Rauline en nostre juridicion. Et ne paiera rien le dit Johan des diz wyet quartiers de fourment de sy à tant que il soyt paez entre les Roys, tant avant que le dit Johan ou qui aura cause de luy puysse avoir possecion des diz heritages pessiblement. Et nous avant dit ballif les dites parties fournir et acomplir les chosses desus dites, en la manere comme desus est dit, l'un envers l'autre, jouste lours confessions et obligacions, condempnames et condempnuns. En tesmoyng de ce, nous avouns seelley ces lettres du seal de nostre ballie, presens à ce Guillaume de Carteret, Pierres Bras de Fer et Johan Poyngdestre, jurey du roy. Donné comme dessus. P. EREMBERT. »

6. Certificat constatant le non paiement d'un terme des rentes dues à la recette de Valognes par « Jehan de Siffrevast, escuier d'escuerie du roy, » pour le moulin de « Bernavast, » le moulin de « Siffrevast, » le vivier « des Maires jouxte la haie de Valongnes, » le métier de « Siffrevast, » etc. — 12 décembre 1397.

Chartes diverses. — Collection de 35 pièces originales, sur parchemin, dont la date est comprise entre la fin du

XII^e^ siècle et l'année 1347. Elles viennent du cabinet du calligraphe Taupier. — Nouv. acq. lat. 2183. — Suit la notice des plus anciennes et des plus intéressantes :

1. Concession d'un terrain faite à l'hôpital de la Madeleine de Rouen par Mathieu et Roger Bataille, frères. Acte antérieur à l'année 1204, fait en présence de Mathieu le Gros, maire de Rouen. Les noms des témoins sont inscrits sur le repli de la charte.
2. Concession de la chapelle de la Madeleine de la Coudre faite à l'infirmerie des religieuses de Montivilliers par Eustache de Colleville, chevalier, et par Thibaud, fils du dit chevalier. Avril 1220.
3. Vente du quart du moulin « de Tabernis, » faite par Guillaume « de Tabernis, » à « Petrus de Lobea. » L'acte a été scellé des sceaux de « dominus And. abbas Cellensis et dominus Americus de Vivoone. » 1224.
4. Fondation d'une chapellenie faite « apud Auth, » par « Edela de Sancto Walerico, » du consentement de Geoffroi, évêque d'Amiens, et de la comtesse de Dreux, fille de la fondatrice. Juin 1234.
5. Confirmation des biens de la chapelle de Saint-Rigomer de Meaux, par « Petrus de Cornelio, miles et dominus de Quynciaco. » 1240.
6. Reconnaissance par Étienne, abbé de Clairvaux, des conditions auxquelles son couvent doit tenir des religieuses de Montmartre une maison sise à Paris, rue de Saint-Martin-des-Champs, vendue par Jean de Beaumont, chambrier de France, et par Isabelle la Bouteillère, sa femme. Novembre 1244.
7. Amortissement de 15 soudées de revenu consenti par Roger le Caucheis, chevalier, au profit de l'abbaye du Vœu, au diocèse de Rouen. Mars 1254 (v. st.).
8. Charte en français de « Rampnou de Fradorvila, valez, » pour « Arnauz Guillem borzez de Bbz » (Barbezieux?). Février 1258 (v. st.).
9. Acte de l'official de Sens, relatif à un cens de 16 deniers et obole parisis acquis par l'abbaye de Saint-Jean de Sens.

Pièce mutilée et dont la date est incomplète : « ... festum sancti Marchi euvangeliste, anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo... »

10. Aveu rendu par « Rigaldus de Aurella, domicellus, » à « Marquesius dominus Caniliaci, domicellus, » pour des biens situés en partie « in parrochia Beate Marie de Crozetis. » 24 septembre 1271. Copie authentique faite au XIV^e^ siècle.

11. Acte de l'échevinage de Tournai, relatif à des héritages sur lesquels une rente était due à dame Hèle de Lille. Octobre 1277.

12. Obligation de Richard Morin pour une rente due à l'abbaye de Notre-Dame du Vœu, à raison de terres situées « apud Houquetot. » — Avril 1278.

13. Acte de l'official d'Evreux relatif à une rente de 5 sous, acquise par l'abbaye de la Noë dans la paroisse d'Aunay. 8 février 1281 (n. st.).

14. Acte de l'échevinage de Tournai, relatif à une maison que Ernouls del Arc avait vendue à Renier de Valenchienes. — 1285, « el mois de ghieskerech. »

15. Vente de biens situés à Vignolles, dans la seigneurie de Barbézieux. — 6 juin 1286.

16. Confirmation par Philippe le Bel et par la reine Jeanne de la grande charte de coutumes qui avait été accordée en mars 1287 (n. st.), aux habitants de Châteauvilain par Jean, sire de Châteauvilain, par Jeanne, sa femme, par Simon, leur fils aîné, et par Marie, fille du comte de Flandre, femme dudit Simon. La confirmation est datée de Béthisy, le 28 mai 1287.

17. Acensement de biens situés à Saint-Bonnet en Auvergne. — Novembre 1288.

18. Acte de l'échevinage de Tournai, relatif à la saisie d'une maison par Jean de le Verghe. — 1289.

19. Abandon d'une terre consenti à l'abbaye de Notre-Dame « du Valasce », par « Richart Boevin, jadis de la parroisse de Saint-Aubyn de Houquetot. » — 10 juillet 1301.

20. Obligation de Jean de la Hague, au profit de la Maison-Dieu de Montivilliers. — 15 août 1302.

21. Concession d'une maison sise à Tournai, « en le rue Froienoise. » — Décembre 1302.

22. Obligation de Guillaume le Veautre, au profit de l'abbaye de Notre-Dame du Vœu, pour une terre située « in parrochia de Esteinhurs, » et sur laquelle 2 sous de rente étaient dus aux héritiers de feu Guillaume Martel, chevalier. — Août 1303.

25. Constitution d'une rente de 4 l. par le conseil de la cité de Tournai. — Mars 1310 (n. st.).

26. Charte de « Jehans sires de Waullaincourt de Cysoing et bers de Flandres, » datée du « dioes devant le jour des Brandons, ou mois de fevrier l'an de grace 1324. »

34. Renonciation par le chapitre de Saint-Merri de Paris aux droits qu'il avait prétendu avoir sur les offrandes faites à l'hôpital de Saint-Julien-aux-Jongleurs, récemment fondé à Paris dans la rue Saint-Martin. — 14 septembre 1343.

35. Dernière partie du testament original de Gautier VI, duc d'Athènes, en date du 18 juillet 1347. Ce fragment fait suite à celui qu'un libraire de Troyes acquit à Brienne vers 1855 et que M. d'Arbois de Jubainville a publié à la suite de son *Voyage paléographique dans le département de l'Aube*, p. 341. Il correspond aux §§ 136-145 de l'édition donnée en 1877 par M. le comte de Marsy (1), d'après une mauvaise copie du XVI^e^ siècle de la Magliabechiana de Florence.

Chartes diverses. — Recueil d'actes du milieu du XIV^e^ siècle au commencement du XIX^e^, que Taupier avait rassemblés comme modèles d'écriture. On y peut noter les pièces suivantes :

Mandement de François I^er^, daté de Louviers, le 15 septembre 1540, relatif aux dépenses occasionnées par la fonte

(1) *Le Testament de Gauthier VI de Brienne, duc d'Athènes*. Paris, 1877, in-8; extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*, septembre 1877. — Une autre édition en avait été publiée, d'après le même ms., par M. Paoli, dans l'*Archivio storico italiano*, 3^e^ série, t. XVI, année 1872. Ce dernier auteur, dans le même recueil (année 1878, t. II, fascicule 4), a examiné le travail de M. de Marsy.

d'artillerie de fer qu'il faisait exécuter à Breteuil, et particulièrement « pour le charroy et conduicte de quatre coullevrynes bastardes, quatre moyennes et quatre faulcons de fer, de la dicte fonte, que naguères avons faict mener du dit Brethueil en l'abbaye de Bomport près le Pont de l'Arche, afin de les faire essayer et tirer en nostre presence. »

Lettres patentes de Henri II, datées de Reims, le 11 mars 1551 (v. st.), pour la levée d'un subside dans le diocèse de Maillezais.

Lettre des magistrats des villes d'Augsbourg, Nuremberg et Ulm à Jean de Morvillers, le 30 juin 1569.

Lettres de Charles IX, datées du château de Vincennes, le 20 mai 1574.

Arrêt du Conseil d'Etat, du 4 avril 1626, relatif à l'élection du maire et capitaine de la ville de Poitiers.

— Du cabinet de Taupier (1) nous sont encore venues :

Une liasse d'actes de la chancellerie des papes, dont les plus anciens sont du XVI^e^ siècle ;

Une liasse d'actes d'Italie, depuis le XV^e^ siècle ;

Une liasse d'actes d'Angleterre, depuis le XVI^e^ siècle ;

Une liasse d'actes relatifs à Bordeaux et à la Guienne, parmi lesquels sont des lettres patentes de François I^er^, datées de Jumièges le 5 août 1545 ;

Une liasse d'actes relatifs à Paris, du XV^e^ au XVII^e^ siècle, parmi lesquels on remarque la charte originale des privilèges que Charles VI accorda aux « marchans merciers, estaliers et comporteurs » de la ville et banlieue de Paris, en janvier 1412 (v. st.).

Chartes diverses. — Collection de 56 chartes ou pièces sur parchemin, la plupart du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle. On y remarque une suite de 17 mandements ou quittances se

(1) *Catalogue de la collection calligraphique... de feu M. A. G. Taupier, dont la vente aura lieu le 24 avril* 1878. Paris, Gabriel Charavay, 1878. In-8.

rapportant aux dépenses des ducs de Bourgogne dans la seconde moitié du XIVe siècle. Je citerai les documents suivants :

Lettre adressée à Alfonse, comte de Poitiers et de Toulouse, par son sénéchal de Toulouse Pierre de Landreville, au sujet des cautions fournies par « dominus Giraldus de Arminhiaco. » Cette lettre, dont l'année reste à déterminer, est ainsi datée : « Datum apud Portum Sancte Marie, IIII idus Januarii. »

1280. Accord entre Henri, comte de Rouergue et vicomte de Carlat, et les seigneurs du château « de Taorsaco. »

1286. Acte relatif à la dot de « nobilis domina Mabilia, filia nobilis viri domini Adesmari de Montilio domini Grasinani quondam, ac uxor nobilis viri domini Bertrandi Raybaudi de Sumiana, domini Apte. »

1288. Vente d'une maison au chapitre de Saint-Martin de Tours.

1288. Don fait à l'abbaye de Fontevraud par Guillaume de Saint-Martin, écuyer, fils de feu Guillaume de Saint-Martin, chevalier. L'acte est passé au nom de Dreu Pelerin, garde de la prévôté d'Orléans.

Vers 1292. Fragment d'un registre d'adjudication de coupes de bois dans la forêt d'Orléans.

1295. Bail de deux moulins de l'abbaye de Beaumont près Tours.

Fin du XIIIe siècle. Don fait au comte de Forez par « Johannes et Petrus de Veteri Prato, fratres, de parrochia Sancti Habondi Veteris. » (Saint-Haon-le-Vieux, Loire.)

1319. Aveu rendu par Adam de la Posterne, orfèvre et bourgeois de Paris, à madame Jehanne de Champs, veuve de Guillaume de Champs, chevalier, pour des biens sis à Villeparisis.

18 janvier 1327 (v. st.). Contrat de mariage passé à Saint-Jean-d'Angely entre « Hugo de Loubeu (?) junior valetus et Maria relicta Petri de Lupisaltu. »

1329. Mandement adressé au châtelain de Montbart par Jeanne de France, duchesse de Bourgogne.

9 juillet 1338, à Paris. Mandement d'Eudes, duc de Bour-

gogne, touchant l'abandon fait à son beau-frère, le comte de Flandre, de terres sises au comté de Bourgogne et dépendant de la succession de leur belle-mère la reine Jeanne. — Copie de l'année 1342.

1345. Aveu rendu à madame de Champs par Andry Giffart, le jeune, bourgeois de Paris.

1363. Aveu rendu à Guillaume, archevêque d'Arles.

1364. Acte relatif au droit que les habitants de Brusque (en Rouergue?) prétendaient avoir de pouvoir se refugier dan le château dudit lieu.

3 novembre 1373. Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, daté de « Aiguepasse. »

1 décembre 1374. Mandement de la duchesse de Bourgogne, mentionnant le don d'une somme de 3 francs à certains valets qui lui avaient « amené et presenté un chariot branlant del par la femme Mons. Symon de Saint Aubin. »

2 juin 1375. Quittance de Philippe de Jaucourt, chevalier, sire de Villearnouf, « ordonné de mons. le duc de Bourgogne à pourter sa bannière, à deux cens florins de gaiges pour an. »

Mars 1383 (v. st.). Mandement relatif à l'achat d'une copie des Grandes chroniques de France par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Je crois devoir donner le texte de cette pièce :

« Philippe, filz de roy de France, duc de Bourgogne, à nostre amé et feal conseillier et gouverneur de noz finances Nycolas de Fontenay, salut et dileccion. Nous voulons et vous mandons que par Amiot Arnaut, receveur general de noz dictes finances, vous faciez paier, baillier et delivrer à Hennet Garnier, breton, la somme de soixante douze frans d'or, que nous lui devons pour un livre appellé les Croniques des roys de France, lequel nous avons eu et fait acheter de lui. Et par rapportant quittance du dit Hennet avecques ces presentes, nous voulons la dicte somme de soixante douze frans estre alloée es comptes du dit Amiot et rabatue de sa recepte, senz contredit, par noz amés et feaulx gens de noz comptes à Dijon, non obstant quelconques ordonnances, mandemens ou deffences ad ce contraires. Doné à

Paris le ..... jour de mars l'an de grace mil CCC quatre vins et trois.

Par Monseigneur le duc : P. DANGEUL (?) »

15 février 1388 (v. st.), à Paris. Lettres de Louis, duc de Touraine, portant nomination de Pierre Trousseau, chevalier, seigneur de Chasteaux, à la charge de capitaine de la ville de Tours. — Copie du 3 mai 1390.

22 juin 1392. Mandement de Marguerite, duchesse de Bourgogne, daté de Rouvre.

6 novembre 1392, à Paris. Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, touchant une somme de 1000 francs d'or donnée aux habitants de Dijon par la duchesse de Bourgogne pour la fortification de leur ville.

Chartes diverses, recueillies par feu Boullé, archiviste-paléographe, et données à la Bibliothèque par sa veuve, Madame Boullé, née Delalain.

— Collection de 19 pièces sur parchemin, du XIV^e^ au XVII^e^ siècle. On y remarque les suivantes : Charte latine pour l'abbaye cistercienne des Pierres en Berry, 1311. — Mandement de Jean, duc de Berry, 4 octobre 1397. — Acte relatif au fief de Limbeuf, en la vicomté de Pont de l'Arche, 1408. — Acte relatif aux travaux de Cherbourg, 1424. — Mandement de Charles VII, daté de Lyon le 30 mai 1439. — Enquête sur les droits de l'abbé de Josaphat dans la paroisse de Saint-Arnoul-des-Bois, en 1476. — Procès entre Philippe de Montauban, chancelier de Bretagne, et Gilles de Champaigne, en 1511. — Diplôme mutilé de la Faculté de médecine de Montpellier, XVII^e^ siècle.

— Deux pièces sur parchemin relatives à Paris, des années 1543 et 1549. — Acte de 1422 relatif à Lusarches. — Charte latine de 1282 pour la trésorerie de l'abbaye de Saint-Pierre de Ferrières. — Acte de 1598 relatif à la Chapelle-la-Reine.

— Quatre pièces relatives à la Brie et la Champagne, de 1350 au XVII^e^ siècle ; la dernière pièce se compose de huit feuillets d'un registre dans lequel sont transcrites des chartes

de Philippe le Bel (1304) et de Louis, roi de Navarre et comte de Champagne (1312), pour l'abbaye de Saint-Faron de Meaux.

— Trois actes sur parchemin, relatifs au Bordelais, des années 1301, 1318 et 1459.

— Quatre pièces sur parchemin, relatives au Querci, des années 1332, 1396, 1483 et 1507.

— Cinq pièces sur parchemin, relatives au Rouergue, depuis 1370 jusqu'en 1599.

— Sept pièces sur parchemin, relatives à l'Auvergne, depuis 1315 jusqu'en 1619.

— Deux pièces sur parchemin, des années 1354 et 1362, relatives à Pezenas en Languedoc.

— Collection de 12 actes sur parchemin relatifs à la Flandre, depuis 1256 jusqu'en 1614; la plupart sont des actes de l'échevinage de Tournai.

— Quatre pièces sur parchemin relatives aux dépenses des ducs de Bourgogne, depuis 1419 jusqu'en 1436.

— Collection de neuf pièces sur parchemin, relatives à la Franche-Comté, depuis 1515 jusqu'en 1637.

— Collection de 43 pièces sur parchemin, relatives à la ville d'Amboise, principalement aux ponts et aux fortifications, depuis l'année 1362 jusqu'à l'année 1501.

— Collection de 23 actes relatifs à des biens situés à Orléans, depuis l'année 1380 jusqu'à l'année 1472.

— Collection de 87 chartes sur parchemin, relatives à diverses localités de la Savoie et du pays d'Aoste. La plupart sont du XIV^e^ ou du XV^e^ siècle. En latin.

Chartes diverses. — Collection de 244 pièces sur parchemin, savoir 25 montres de l'année 1375 à l'année 1697, et 219 mandements ou quittances du XIV^e^ siècle. On y remarque des pièces émanées de Charles IV, de Charles V et de Charles VI ; de Blanche, reine de France, en 1377 ; du comte de Blois, en 1344 ; de Louis, duc de Touraine ; de Louis, duc d'Orléans ; de Valentine de Milan. — Sous le n° 203, quittance avec signature autographe de Robin le

Seneschal, escuier, eschançon de monseigneur le duc d'Orléans, en 1393. — Quittance avec signature autographe de Guillaume de Fayel, connu dans l'histoire sous le nom de Le Bègue de Faiel, en 1395. — Plusieurs des quittances comprises dans ce recueil ont conservé leurs sceaux. — Nouv. acq. fr. 1460.

Chartes diverses. — Collection de 281 pièces sur parchemin, cotées 245–525, qui pour la plupart sont des mandements et des quittances des dernières années du XIV^e^ siècle et de la première moitié du XV^e^. — Pièces émanées de Charles VI, de Louis, duc d'Orléans, de Charles, duc d'Orléans, et de Louis, cardinal de Bar. — Nouv. acq. fr. 1461.

Chartes diverses. — Collection d'environ 120 pièces originales, cotées 106-225, la plupart du XV^e^ siècle, sur parchemin. — Nouv. acq. fr. 1462. — On y remarque les documents suivants :

131. Endenture entre le duc de Bedfort et Thomas, seigneur de Scales, pour la garde de Pontorson. 18 septembre 1428.
139. Règlement des sommes dues à Jean de Montgommery pour la garde du château d'Arques. 19 avril 1445.
151. Lettre de René, roi de Sicile, adressée de Bar, le 6 septembre, au chapitre de Metz, pour faire donner à Claude de Valhey l'office de châtelain de la Garde.
170. Lettre de Jean, duc de Calabre et de Lorraine, datée de Nancy, le 20 janvier 1465.
198. Lettre de Louis XII, datée de Lyon, le 26 mai, adressée à la reine de Navarre; il y est question du registre appelé Sensual, renfermant les chartes du pays de Mauléon de Solle, qui avait été emporté par feu le comte de Foix, quand il tenait ce pays, et qui était passé en Béarn.
208. Lettre de Loys d'Orléans au roi [François I^er^], datée de Dijon le 7 juillet.

209. Lettre du maître de Rhodes, de Villers l'Yle-Adam, adressée de Malte, le 1 décembre, à l'évêque d'Auxerre, ambassadeur à Rome.

Chartes diverses. — Collection de 205 pièces sur parchemin, qui, pour la plupart, sont des quittances du xv^e^ au xvii^e^ siècle, avec signatures autographes, rangées suivant l'ordre alphabétique des noms des signataires. En tête sont reliés quelques mandements de Charles VI, de Louis XI, de Charles VIII, de Louis XII et de René, roi de Jérusalem et de Sicile. — Sous les n^os^ 189 et 190, quittances de Charlotte Catherine de La Trémoïlle, du 8 mars 1601, et de Charles, duc de La Trémoïlle, du 25 février 1624. — Nouv. acq. fr. 1463.

Chartres (Chapitre de Notre-Dame de). — Collection de titres relatifs aux biens que le chapitre de Chartres possédait en Normandie. — Cette collection, qui s'est trouvée à Montauban en 1878, et dont la Bibliothèque a pu faire l'acquisition par les bons soins de M. Forestié, comprend 17 chartes originales du xii^e^, du xiii^e^ et du xiv^e^ siècle, qui toutes présentent un réel intérêt et dont voici l'analyse ou la copie :

1. Charte de Geoffroi, doyen, et du chapitre de Chartres, relatant les conditions de l'accord conclu à Montfort, dans la cour de Henri II, roi d'Angleterre, entre Amauri, chantre de Chartres, et Ansoud, prévôt de Vraiville (Eure), au sujet du champart et de la dime des guèdes de Vraiville (*Ebrardivilla*). — 1171. — (Publiée d'après une copie dans le Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, I, 186, n° 85.)

2. Charte de Henri II, roi d'Angleterre, touchant les biens possédés en Normandie par la cathédrale de Chartres (1176-1183). — Les éditeurs du Cartulaire de Notre-Dame de Chartres (I, 197, n° 90), qui n'avaient à leur disposition que des copies de cet acte, en ont donné un texte très fautif.

Il n'est donc pas inutile de le publier ici d'après l'original :

« H. Dei gratia rex Angl[orum] et dux Norm[annorum] et Aquit[anorum] et comes Andegav[ensis], archiepiscopo Rothomagensi, episcopis, abbatibus, comitibus, baronibus, justiciis, vicecomitibus, ministris et omnibus fidelibus suis Normannie, salutem. Sciatis me, pro salute mea et antecessorum et successorum meorum, concessisse et presenti carta confirmasse æcclesiæ Sanctæ Mariæ Carnotensis, in liberam et perpetuam elemosinam, in Ebroicensi comitatu Ebrardi villam totam cum æcclesia, et decimam venationis de silva que dicitur Bortis, et in eadem patria æcclesiam solam de Hauvilla, et in Lisvino æcclesiam solam de Bona villa, et in eodem territorio Angliscam villam totam cum æcclesia, et Runciam villam totam cum æcclesia, et æcclesiam de Sancto Juliano cum duobus menbris appendentibus, sicut hec omnia a Ricardo marchione Norm[annorum] ei donata et concessa sunt et carta ejus confirmata. Quare volo et firmiter precipio quod eadem æcclesia omnia supradicta habeat et teneat bene et in pace, libere et quiete, integre et plenarie et honorifice, in æcclesiis et terris et decimis, in bosco et plano, in pratis et pascuis, in aquis et molendinis, in viis et semitis et in omnibus aliis locis et aliis rebus ad ea pertinentibus, cum omnibus libertatibus et liberis consuetudinibus suis. Testibus : Willelmo Remensi, Bartholomeo Turonensi archiepiscopis, Hugone comite Cestrie, comite Simone, comite de Clara, Waltero filio Roberti, Rannulfo de Glanvilla, Stephano de Turonis senescallo And[egavie], Fulcone Paganello, Gervasio Paienello, Aldefonso fratre comitis Sancti Egidii, Jocelino fratre reginæ, Gaufrido Hosato, Willelmo de Ostilleio. Data per manum magistri Walteri de Constantiis. Apud Turon[im]. »

3. Lettre du pape Lucius III, adressée à P., évêque, à G., doyen, et au chapitre de Chartres, pour confirmer les biens que la cathédrale de Chartres possédait dans l'archevêché de Rouen : « Ebrardivillam..., ecclesiam de Hauvilla..., ecclesiam de Bonavilla..., Angliscam villam..., Runtiam villam..., ecclesiam de Sancto Juliano, ecclesiam Sancti Petri

de Altaribus et capellam Sancti Nicholai in eadem villa. » Cette lettre, qui commence par les mots : « Cum simus ad curam..., » est ainsi datée : « Dat. Velletri, XVI kal. Februarii. » (17 janvier 1183.)

4. Transaction entre N., prévôt de Chartres, et le procureur de Dreu de Trubleville, chanoine de Rouen, au sujet de l'église de Saint-Julien-sur-Calonne. Vers 1210.

5. Charte de Guillaume des Authieux, chevalier, pour abandonner à la cathédrale de Chartres ses prétentions sur les églises désignées comme il suit : « Sancti Juliani super Karlonam, Sancti Petri de Altaribus, Sancti Nicholai de Altaribus. »

6. Fondation de deux vicairies perpétuelles dans la cathédrale de Chartres par « Andreas de Lavania, prepositus ecclesie Carnotensis in Normania, domini pape capellanus. » 15 avril 1266. — L'anniversaire dudit André est marqué au 4 mars dans l'obituaire de la cathédrale de Chartres. (Voyez l'édition du Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, III, 56.)

7. Lettre du bailli de Rouen, attestant qu'à l'assise du Pont-l'Evêque, le 27 septembre 1279, le prévôt de Normandie s'est fait reconnaître patron de « l'iglise de Saint-Julian-sus Calonne, » que lui contestaient « Mons. Guillaume de Gerponville, prestre, et mons. Robert du Mesnil, chevalier. »

8. Mandement de Gui, évêque de Lisieux, au doyen de Touque, pour notifier aux paroissiens de Saint-Julien le jugement qui avait été rendu en faveur de Gilles, prévôt de Normandie. 1 octobre 1279.

9. Charte de Gilles, prévôt de Normandie : il donne pouvoir à « Guillelmus de Mengniaco, presbiter, rector ecclesie de Saumeriaco, Carnotensis dyocesis, » de recevoir pour lui la promesse d'obéissance de Hugues, curé de Saint-Julien. — 24 octobre 1279.

10. Lettre de Robert, doyen de Touque, certifiant qu'il a mis à exécution le mandement précité de l'évêque de Lisieux. — 5 novembre 1279.

11. Charte de Hugues Tronel, curé de Saint-Julien : il s'engage à obéir au prévôt de Normandie comme au véritable patron de son église. — 5 novembre 1279.

12. Sentence de l'échiquier de la Saint-Michel 1280 sur les droits du prévôt de Normandie dans la forêt de Bort :

« A touz ceuls qui ces lettres verront, le baillif de Roam, saluz. Comme homme honorable le prevost de Normendie en l'iglise de Chartres, seignor de Evrarville, requeist à avoir usage as branches sans livrée en la forest du Bort à son maneir de Evrarville, et usage ensement à branches de la devant dite forest à son prestre et à son prevost de Evrarville, les queles branches le verdier de la devant dite forest et les sergans connoissoient bien que il ceuls qui demandent doivent avoir le devant dit usage, mes ce doit estre par livrée, et que issi a il esté longuement usé, si comme le verdier et les sergans devant diz disoient, enqueste faite sus cen diligiaument et veue, et oi et entendu par le commun du pais que la costume est tele general que quiconques a usage à branches en forest il les a sanz livrée, et ovecques cen les raisons oies d'une partie et d'autre, il fu acordé et prononcie par hommes nobles et honestes les maistres de l'eschiquier que le devant dit seignor, son prestre et son prevost devant diz auroient les branches, si comme est desus dit, en la devant dite forest du Bort, et sanz livrée. En tesmoing de cen, nous avons mis en ces letres le seel de la baillie de Roam, sauf le droit autri. Ce fu fait en l'eschiquier de la Saint Michiel qui fu à Roam, l'an de grace M CC et quatre vins. »

13. Sentence de l'échiquier de Pâques 1290, au sujet du patronage de l'église de Saint-Nicolas-des-Authieux.

« A touz ceus qui ces letres verront, le baillif de Roen, saluz. Comme le deein et le chapitre de l'iglise Nostre Dame de Chartres eussent pris un brief de patronage de l'iglise de Saint Nicholas des Autelx envers Richart de Tornay et sa fame, et pour l'empeechement que le dit Richart et sa fame

metoient eu patronage desus dit, et sus ceu les diz Richart et sa fame eussent eu jour contre les diz deein et le chapitre, les diz Richart et sa fame se defallirent par tant de foiz que une veue s'assist dou patronage desus dit par jugement ; et emprès la veue fete par jugement, les diz Richart et sa fame furent trouvez en (1) une exoine en trois defautes es rolles de l'eschequier toutes continuéez, auquel eschequier le dit Richart et sa fame avoient esté ajornez par le commandement des mestres deu Parlement, pour aler avant envers le deein et le chapitre en point et en l'estat que la querele estoit entr'els à l'assise deu Pont l'Evesque, laquele chouse, nous (2) le baillif de Rouen, par moy et par Pierres Menuet, serjant adonc deu Pont l'Evesque, fut recordée devant les mestres tenanz l'eschequier ; sachiez que, en l'eschequier de Pasques qui fut à Roen l'an de grace mil deux cenz quatre winz et dis, les defautes furent jugies, et furent mis Richart et sa fame en amende par jugement, et fut [illegible] as conseulx la requeste dou deen et dou chapitre, pour savoir que eus aroient ataint. Et eu dit eschequier rendu fut par arrest que le debat que le dit Richart et sa fame metoient eu patronage desus dit seroit deu tout hors, sauf le droit mons. Guillame de Gerponvile prestre, qui se oppose au patronage de la dite yglise. En tesmoing de laquel chouse, nous, dou commandement des mestres tenanz ledit eschequier, avon mis à ces letres le seel de la baillie de Roen. Données en l'an et en l'eschequier desus diz. »

14. Charte par laquelle « Gaufridus de Gerponvilla, armiger, dominus de Altaribus super Calumpnam, » renonce à ses prétentions sur le patronage des églises de Saint-Pierre et de Saint-Nicolas-des-Authieux. — 22 novembre 1308.

(1) Les mots *en une exoine* ont été ajoutés en interligne. La bande de parchemin sur laquelle le sceau avait été apposé nous offre les mots *exoinne en une exoinnie*, à l'endroit qui avait été recouvert de cire. Sur ce mode d'approuver les interlignes, voyez la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1879, t. XL, p. 325.

(2) Le mot *nous* a été récrit à la place d'un mot gratté.

15. Mandement de Thomas le Convers, vicomte d'Auge, aux sergents de la vicomté, pour faire publier que « Gyeffroy de Gerponville » s'est désisté de ses prétentions ou patronage des églises « de Saint Pierres et de Saint Nicholas des Autieux. » — 22 novembre 1308.

16. Lettre de Pierre de Hangest, bailli de Rouen, contenant l'accord conclu entre le chapitre de Chartres et Geffroi de Gerponville. « Messire Raimont cardinal » était alors prévôt de Normandie. — Aux assises de Pont l'Evêque, le 24 janvier 1309 (n. st.).

17. Accord fait en parlement entre le chapitre de Chartres et « maistre Girart de Montagu, conseillier du roy et prevost de Normandie en l'église de Chartres. » — 7 octobre 1398.

Parmi les titres plus modernes, on remarque l'extrait suivant d'un état des paroisses du diocèse de Lisieux, en 1484, dont la perte est regrettable, puisque ce document aurait constitué un excellent pouillé du diocèse.

« Cedulla decanatus de Touqua per me Gabrielem le Barbier, presbiterum, decanum loci, in sancta synodo yemali tradita anno Domini MCCCCLXXXIIII, die Martis post festum sancti Michaelis in monte Gargano Lexoviis celebrata.

« Venerabilis vir magister Henricus Maunoury, canonicus Lexoviensis, curatus de Bonavilla supra Touquam, non residet. Hujusmodi ecclesie cancellus presbiteraleque manerium satis competenter se habent; ad cancelli tamen reparacionem solum in tercia parte idem curatus tenetur, et prepositus Normannie in ecclesia Carnotensi ad alias partes tenetur, grossorum fructuum ipsius loci occasione perceptionis. Dictus curatus est debite supra locum utensilatus. Capellanus loci est dominus Dionysius Le Tellier, de prima januarii M[CCCC]LXXXIII; per litteram commissionis approbatur. Dictus prepositus est ejusdem ecclesie verus patronus. Curatus comparuit. »

Chateauroux. — Aménagement des forêts de la maîtrise

de Chateauroux, par A. Jacquemain, 1785. — Nouv. acq. fr. 3327.

Cherbourg. — Carte des environs de Cherbourg, signée par Vauban et datée du 15 juillet 1686. — Nouv. acq. fr. 1458.

Christianisme. — Examen de la religion de Jésus-Christ. — XVIII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 4125.

Chronique universelle, suivie d'un Arbre généalogique des rois de France et du Livre de bonne vie de Jean du Pin. — Manuscrit sur parchemin, provenu de la bibliothèque d'Anne de Polignac. — Nouv. acq. fr. 1159. — Voyez plus haut, p. 343.

Cicéron. — La rhétorique de Cicéron ou les deux livres de l'invention, en français. — XVIII^e^ siècle. —Nouv. acq. fr. 4194.

Cicéron. — « Variæ M. T. Ciceronis lectiones ab operis quas conduxit Jos. Olivetus excerptæ. » Deux vol. XVIII^e^ siècle. — Nouv. acq. lat. 1382, 1383.

Cluni (Chartes et rouleaux de l'abbaye de). — La destruction du chartrier de Cluni, commencée au moment de la Révolution et qui bientôt sera consommée (1), a été un des plus grands malheurs qu'aient eu à déplorer au XIX^e^ siècle les amis de notre histoire nationale. Depuis l'année 1829, les conservateurs du Département des manuscrits n'ont négligé aucune occasion de sauver quelques

(1) M. Bruel, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1877, t. XXXVIII, p. 114, note 3, a cité un récent exemple des dilapidations auxquelles sont exposés les débris de collections restés à Cluni.

épaves de ce grand naufrage. En 1877, je signalais une petite collection de documents originaux, la plupart du xᵉ siècle, dont l'acquisition nous avait été ménagée par les bons soins de M. Paillard, ancien préfet et correspondant du Comité des travaux historiques (1). Plus récemment, le même corespondant nous a fait profiter de la découverte des principaux actes relatifs aux rapports de l'abbaye de Cluni avec Saint-Martial de Limoges. De ce chef, notre fonds des chartes de Cluni s'est enrichi de neuf pièces, dont la date est comprise entre les années 1062 et 1376 et qui forment le nº 2182 du fonds latin des Nouv. acq. Voici le sujet des trois plus anciennes :

Charte d'Adémar, vicomte de Limoges, portant donation à l'abbaye de Saint-Martial à Hugues, abbé de Cluni, en 1062.

Privilège du pape Pascal II pour l'abbaye de Saint-Martial de Limoges. 29 mai 1102.

Charte de Pierre, prêtre cardinal du titre de Saint-Marcel. 1246.

A ces neuf chartes s'est trouvée jointe une sentence mutilée, de l'année 1364, relative à la pension que le prieuré d'Abbeville devait à l'abbaye de Cluni.

Une vente qui s'est faite à Lyon au commencement de décembre 1879, par les soins de M. Brun, libraire, nous a fourni l'occasion d'acquérir un rouleau de parchemin, long de plus de 7 mètres, sur lequel sont copiés les statuts de l'ordre de Cluni, tels qu'ils furent arrêtés au chapitre général de l'année 1399.

A défaut des originaux, nous recueillons avec un égal empressement les copies et les extraits qui peuvent en tenir lieu. On sait de quel secours les copies faites au xviiiᵉ siècle à Cluni par Lambert de Barive ont été et sont encore

(1) Nouv. acq. lat. 2163.

pour la collection qu'avait préparée Auguste Bernard et que M. Bruel publie dans les *Documents inédits* de l'histoire de France. On sait aussi que, sans ces copies, Huillard-Bréholles n'aurait jamais pu rétablir en entier le texte des rouleaux de Cluni. Le seul de ces rouleaux qui subsiste en original, et qui porte chez nous le n° 8989 du fonds latin, donne une idée bien complète des instruments solennels que le pape Innocent IV fit dresser au concile de Lyon, en 1245, pour assurer la conservation des privilèges que les empereurs et différents princes avaient accordés au Saint-Siège ; ce rouleau présente cependant une lacune, puisqu'une main barbare en a arraché les sceaux qui garantissaient la fidélité des transcriptions ; j'ai donc éprouvé une agréable surprise le jour où, ayant rencontré, dans une liasse de papiers soumis à mon examen par un bouquiniste, une longue bande sur laquelle étaient dessinés quarante sceaux du XIII^e^ siècle, avec la bulle d'Innocent IV au milieu, je reconnus que les patriarches, les archevêques, les évêques et les chefs d'ordre dont les noms étaient inscrits autour de ces sceaux, n'étaient autres que les membres du concile de Lyon chargés par Innocent IV d'authentiquer la copie des privilèges de l'église de Rome. En effet, ces personnages sont ainsi désignés dans le texte du rouleau original qui nous est parvenu :

Nicholaus, patriarcha Constantinopolitanus ; Albertus, patriarcha Antiochenus ; Bertoldus, patriarcha Aquilegensis.

Philippus Bituricensis, Bonifacius Cantuariensis, Albertus Armachanus, Joellus Remensis, Americus Lugdunensis, Girardus Burdegalensis, Gilo Senonensis, Oddo Rothomagensis, Gaufridus Turonensis, Willelmus Bisuntinus, Johannes Arelatensis, Johannes Compostellanus, Petrus Terraconensis, Johannes Bracharensis, Leo Mediolanensis, Vitalis Pisanus, Marinus Barensis, et Yspanus Auxitanus archiepiscopi.

Robertus Leodiensis, Nicolaus Pragensis, Johannes Pictavensis, Robertus Belvacensis, Henricus Carnotensis, Hugo

Lingonensis, Guertius Lucanus, Albertus Mutinensis, Arias Ulixbonensis, Petrus Barchinonensis, Walterus Wigorniensis, Robertus Lincolniensis, David Sancti Andree, et Ulricus Triestinus episcopi.

Willelmus etiam Cluniacensis, Bonifacius Cisterciensis, et Stephanus Claravallensis abbates.

Frater Johannes insuper magister ordinis Fratrum Predicatorum, et frater Bonaventura, vicarius ministri generalis ordinis Fratrum Minorum.

Cette nomenclature s'applique rigoureusement aux sceaux dont la Bibliothèque nationale possède maintenant les dessins (Nouv. acq. lat. 2128) et dont je crois devoir donner ici la liste.

Sceaux à droite de la bulle du Pape.

1. *Nicolas, patriarche de Constantinople.* — Sceau rond. Evêque assis, bénissant de la main droite, portant la crosse de la main gauche. S. NICOLAI PATRIARCHE CONSTANTINOPOLITANI.
2. *Bertold, patriarche d'Aquilée.* — Sceau rond. Evêque assis, une crosse à la main droite, un livre à la gauche. BERTOLDVS DEI GRA. SANC. AQVILEGIEN. SEDIS PATRIA.
3. *Philippe, archevêque de Bourges.* — Sceau pointu. Evêque debout, bénissant et crossé. S. PHILIPI BITVRICENSIS ARCHIEPIS. — Contre-sceau. Saint Etienne à genoux. VIDEO CELOS APERTOS. — (Conf. Douet d'Arcq, n° 6305.)
4. *Boniface, archevêque de Cantorbéry.* — Sceau pointu. Evêque debout, bénissant et crossé; aux deux côtés sont enchâssées deux pierres antiques. BONEFACIVS DEI GRACIA CANTVARIENSIS ARCHIEPS.
5. *Albert, archevêque d'Armagh.* — Sceau pointu. Evêque debout, bénissant et s'appuyant sur une croix. ALBERT. DI. GRA. ARMACA. ARCHIEPISCOPI. — Contre-sceau. Un clerc à genoux au-dessous d'une annonciation. S. ALBERTI SCOLASTICI BREM.
6. *Juhel, archevêque de Reims.* — Sceau pointu. Evêque debout, crossé et bénissant. S. IVHELLI DEI GRA. ARCHI-

EPI. REMENSIS. — Contre-sceau. Evêque à genoux, sous une image de... FAC MECVM... BONVM.

7. *Aimeri, archevêque de Lyon.* — Évêque debout, bénissant et crossé. S. AMER. ARCHIEPISCOPI LVGDVNEN. — Contre-sceau. Une lapidation, sans légende.

8. *Géraud, archevêque de Bordeaux.* — Sceau pointu. Évêque assis, bénissant et crossé. GERALDVS DEI GRATIA BVRDEGALENSIS ARCHIEPISCOPI (*sic*). — Contre-sceau. Une tête, qui est peut-être l'empreinte d'une pierre antique.

9. *Gilles, archevêque de Sens.* — N° 6391 de Douet d'Arcq, avec la légende complète : GILO DEI GRACIA ARCHIEPISCOPVS SENONENCIS.

10. *Eudes, archevêque de Rouen.* — Sceau pointu. Evêque debout, bénissant et crossé. SIGIL. ODONIS. DEI GRACIA ROTHOMAGEN. ARCHIEPI. — Contre-sceau. Une annonciation. SIGILL. ODONIS. .

11. *Geofroi, archevêque de Tours.* — Sceau rond. Evêque assis, bénissant et crossé. S. GAVFRIDI DEI GRA. ARCHIEPI. TVRON.

12. *Guillaume, archevêque de Besançon.* — Sceau pointu. Evêque debout, bénissant et crossé. S. WILL. DEI GRA. ARCHIEPI. BISONTINI. — Contre-sceau. Evêque debout, bénissant et crossé. S. WILL. DEI GRATIA ARCHIEPI. BISONTINI.

13. *Jean, archevêque d'Arles.* — N° 6287 de Douet d'Arcq.

14. *Jean, archevêque de Compostelle.* — Sceau pointu. Evêque debout, bénissant et crossé. SIGILLV. I. COMPOSTELLAN. ARCHIE.

15. *Pierre, archevêque de Terragone.* — Sceau pointu. Evêque debout, bénissant et crossé. S. P. DEI GRACIA TERRACHONEN. ARCHIE.

16. *Jean, archevêque de Bracara.* — Sceau pointu. Evêque debout, bénissant et crossé. S. IOHIS. ARCHIPRESVLIS BRAGAREN.

17. *Léon, archevêque de Milan.* — Sceau pointu. Evêque debout, bénissant et crossé. SANCTVS AMBROSIVS.

18. *Vital, archevêque de Pise.* — Sceau pointu. Evêque

debout, bénissant et crossé. S. VITALIS DEI GRA. PISANI ARCHIEPI.

19. *Marin, archevêque de Bari.* — Sceau pointu. La sainte Vierge assise, tenant l'Enfant Jésus. MARIN. DEI GRACIA BARENSIS. ARCHIEPIS.

20. *Ispan, archevêque d'Auch.*— Sceau pointu. Evêque debout, bénissant et crossé. S. YSPANI AVXITANI ARCHIEPIS.

Sceaux à gauche de la bulle du Pape.

21. *Albert, patriarche d'Antioche.* — Sceau rond. Evêque assis, bénissant et portant une croix. S. ALBERTI PATRIARCHE ANTIOCHENI.

22. *Robert, évêque de Liège.* — Sceau pointu. Evêque assis, bénissant et crossé. S. ROBERTI DEI GRACIA LEODIENSIS EPISCOPI.— Contre-sceau. Evêque à genoux. MISERERE [illegible] DEUS.

23. *Nicolas, évêque de Prague.* — Sceau pointu. Evêque debout, bénissant et crossé. S. NICHOLAI PRAGESIS. EPISCOPI.

24. *Jean, évêque de Poitiers.* — N° 6817 de Douet d'Arcq.

25. *Robert, évêque de Beauvais.* — N° 6514 de Douet d'Arcq.

26. *Henri, évêque de Chartres.* — N° 6570 de Douet d'Arcq.

27. *Hugues, évêque de Langres.* — Sceau pointu. Evêque debout, bénissant et crossé. S. HVGONIS EPI. LIGONENSIS. — Contre-sceau. Evêque à genoux. SECRETV. EPI. LIGONEN.

28. *Guercio, évêque de Lucques.* — Sceau pointu. Evêque assis, bénissant et crossé, S. GUERTII EPI. LVCANI.

29. *Albert, évêque de Modène.* — Sceau pointu. Evêque debout, bénissant et crossé. S. ALBERTI EPI. MVTINENSIS.

30. *Ayres, évêque de Lisbonne.*— Sceau pointu. Evêque debout, bénissant et crossé. S. A. VLIXBO...

31. *Pierre, évêque de Barcelone.* — Sceau pointu. Evêque debout, bénissant et crossé. S. FRIS. P. DI. GRA. BARCHIN. EPI.

32. *Gautier, évêque de Worcester.* — Sceau pointu. Evêque debout, bénissant et crossé. SIGILL. WALTERI DEI GRA-

TIA BIGORNIENSIS EPISCOPI. — Contre-sceau. Evêque à genoux au-dessous de deux figures.... TRONVS.... ...PATRONVS.

33. *Robert, évêque de Lincoln.* — Sceau pointu. Evêque debout, bénissant et crossé. ROBERTUS DEI GRATIA LINCOLNIENSIS EPISCOPVS. — Contre-sceau. Evêque à genoux au-dessous de la sainte Vierge. AVE MARIA GRACIA PLENA DOMINVS TECVM.

34. *David, évêque de Saint-André.* — Sceau pointu. Evêque debout, bénissant et crossé. SIGILLVM DAVID DEI GRA. SCOTORVM EPISCOPI.

35. *Wodalric, évêque de Trieste.* — Sceau rond. Evêque assis, bénissant et crossé. WODALRICVS DEI GRA. EPC. TERGESTINVS.

36. *Guillaume, abbé de Cluni.* — Sceau pointu. Abbé mitré, bénissant et crossé. S. GVILL. MISERATOE. DIVINA ABBIS. CLVNIACENSIS. — Contre-sceau. Type analogue. S. GVILL. DEI MIS. ABBATIS CLVNIACENSIS.

37. *L'abbé de Cîteaux.* — N° 8636 de Douet d'Arcq.

38. *L'abbé de Clairvaux.* — Probablement n° 8646 de Douet d'Arcq.

39. *Jean, sous-prieur de l'ordre des Frères Prêcheurs.* — Sceau pointu. Religieux à genoux au pied du crucifix. S. FRIS. IOHIS. SVPORIS. ORDINIS. FR. PREDICATOR.

40. *Bonaventure, vicaire de l'ordre des Frères Mineurs.* — Sceau pointu. Une annonciation. AVE GRA. PLENA DNS. TEC. S. F. BONAVENTVRE D. YSE.

Huillard-Bréholles, qui a si savamment décrit et analysé les rouleaux de Cluni, se serait vivement intéressé à la découverte de ces croquis. Mieux que personne, il les eût fait valoir, avec la patience et la sagacité qui caractérisent tous ses travaux, et dont l'empreinte se reconnaît jusque dans les copies et les notes destinées à la continuation de l'Histoire diplomatique de Frédéric II, précieux matériaux que sa veuve a déposés entre nos mains et dont la communication a déjà été utile à M. Julius Ficker pour la publication des *Regesta imperii*.

Cœur (Jacques). - Décret de la terre de Menetou-Salon (Cher), confisquée sur Jacques Cœur et adjugée par les gens du trésor à Anthoinette de Maignelais, veuve d'André de Villequier. 9 janvier 1455 (v. st.). Rouleau scellé, long de 13 m. 40 et large de 0,56 ; cédé par M. le comte d'Imécourt, à des conditions qui pour la Bibliothèque équivalaient à une véritable donation. — Nouv. acq. fr. 1459.

Cologne. — Notes et documents pour servir à l'histoire de l'université de Cologne, de l'année 1388 à l'année 1751. Quelques pièces originales. — Divers actes du concile de Constance; copies du temps. — Articles condamnés dans un traité de Jean Huss. — Plaintes de « Jacobus Simonis de Fulchis. » — Nouv. acq. lat. 2165.

Compiègne (Ville de). Collection de 14 chartes originales du XIII^e^ au XV^e^ siècle. — Nouv. acq. lat. 1248.

2. — Juin 1212. — Acensement fait par les Templiers à la commune de Compiègne.

« Frater Andreas de Coleors, domus Templi in Francia preceptor, omnibus ad quos littere presentes pervenerint, salutem in Domino. Noverint universi quod nos, de consensu fratrum nostrorum, tradidimus ad perpetuum censum majori et communie de Compendio quoddam pratum nostrum situm ante pontem Compendii, quod de elemosina domine Agathes de Petra Fonte ad nos dinoscitur pervenisse, pro viginti libris Parisiensis monete, in crastino festi sancti Remigii nobis in domo nostra apud Compendium annuatim persolvendis. Et tota justitia illius prati erit majoris et communie de Compendio, ita tamen quod, si in eodem prato aliquando fierent herbergagia, venditas et omnes alias consuetudines quas dominus census habere debet in censiva sua, preterquam justitiam, ibidem habebimus. Quod si dictam peccuniam ad prescriptum terminum et locum predictum major et communia annuatim non red-

derent, quinque solidos Parisiensium pro singulis diebus quibus eam post sepedictum terminum detinuerint nobis pro emenda solvere tenerentur. Quod ut ratum et firmum in perpetuum permaneat, presentem cartam sigillo nostro fecimus sigillari. Actum anno Domini M°CC° duodecimo, mense Junio. »

A la charte pend un petit sceau en cire verte, attaché à une double queue de parchemin. Sur la face, grossière image du Temple : + MIL. TEMPLI. SAL. Sur le revers, personnage debout, avec une chaussure à pointe relevée. + SECRETVM. TEMPLI. — Sur les sceaux de l'ordre du Temple, on peut lire, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2e série, IV, 385, une dissertation de M. de Mas Latrie, qui a montré que la légende ci-dessus transcrite doit s'interpréter par MILITIA. TEMPLI. SALOMONIS.

1. — 1212. — Confirmation de l'acensement précédent par Philippe-Auguste. — Sceau et contre-sceau du roi, en cire verte, sur lacs de soie rouge. — Indiqué, sous le n° 1381, dans le *Catalogue des actes de Philippe-Auguste.*

3. — 10 mars 1297, n. s. — Lettres patentes de Philippe le Bel.

« Ph. par la grace de Dieu rois de France, à touz ceus qui ces presentes lettres verront, salut. Nous faisons assavoir que, comme noz amez li maires et li jurez de Compingne aient outroié de grace especial à nostre amé et feel Raoul de Clermont, seigneur de Neelle, conestable de France, que il puisse faire avaler et passer par l'iaue dès Compingne jusques au Pont l'Evesque, près de Noion, deus cenz tonniaux de vin pour garnir sa terre au comun profit de nous et de lui, nous volons et outroions que ce ne lor puisse torner à domage ni à prejudice, et que li diz sires de Neelle ou autres pour lui ne puisse demander ou reclamer usage ou costume en ceste chose ou tans present ou à venir. En tesmoing de laquel chose, nous avons mis nostre seel en ces presentes lettres. Données à Viciennes, le segonc diemanche de Quaresme, l'an de grace M CC quatre vinz et seize. »

4. — 22 décembre 1309. — Acte de non préjudice, dans lequel il convient de remarquer le mot *bete*, employé avec le sens de *glaçon*, ce qui n'offre rien d'étonnant puisque dans certains patois le mot *débéter* signifie *dégeler*.

« A tous ceus qui ces presentes lettres verront et orront, Robers de Saint Omer, garde de par le roi dou seel des prevostés de Compingne et de Choysi, et Jehans Roussel, notaires jurés es dites prevostés, salut. Sachent que par devant nous vinrent Jehans li Lorgnes, bourgois de Compingne, et Vincens de Passi, et recognurent que, comme il eussent pluseurs pieches de vins en le riviere d'Oyse, eu lieu que on dit au Port as Tripiers, lesquieus vins il ne pooient faire monter parmy l'arche dou pont dusques en l'ille de Compingne, pour le gelée et pour le bete qui couroit par le riviere d'Oyse, si que il ne pooient ouvrer en l'iaue, et en nulle maniere il ne peussent faire port ailleurs que en le dite ylle, sans l'assentement de religieus hommes et honestes mons. l'abbé et convent de l'eglyse Saint Cornille de Compingne, recongnurent li dessus dit Jehans et Vincens que, à leur supplication et à leur priere, li dessus dis abbes et convent leur avoient otroyé de grace especial que il peussent descarchier leurs vins dessus dis au lieu dessus dit que on dit le Port as Tripiers, pour une foys ; le quele grace et lequel otroy li dessus dit Jehans et Vincens recongnurent avoir prins et receu en eulz, à descarchier les vins dessus dis pour ceste foys, parmy toutes coustumes payans as dis religieus, aussint comme il feissent en l'ille ; et vourrent que il ne puist porter prejudice as dis religieus à ce que dès ore mais il puissent avoir droit de descarchier vins ailleurs que en l'ille, ne faire port ailleurs que en l'ille, se ce n'est par l'assentement des dis religieus. En tesmoing de ce, nous Robers de Saint Omer dessus dis avons seellé ces lettres dou seel des prevostés dessus dites. Et nous Jehans Roussel dessus dis y avons mis nostre seel, avecques le seel des dites prevostés, sauf touz drois. Donné l'an de grace mil trois cenz et nuef, le lundi devant Noel. »

5. — 30 octobre 1350. — « En l'assise de Compiengne, tenue par Thiebaut de Cameli, lieu tenant de honorable homme et

sage Dimenche de Chastellon, baillif de Senlis, » ratification d'un accord conclu entre les habitants de Compiègne, d'une part, et, d'autre part, le gendre et la veuve de Raoul le Caron, « pour cause dou minage de Compiengne, dou tonnellieu des denrées vendues en la maison en laquelle demeura ja pieça Jehan Pommel, seant devant Saint Climent, et pour raison des rouges des vins issus des maisons dou fief dou dit feu Raoul seans à Compiengne. »

6. — Août 1351. — Reconnaissance du sceau de Jean Prouvencel, lieutenant du bailli de Senlis.

7. — 1er juin 1373. — Mandement de Charles V au bailli de Senlis. — Procès intenté par l'abbaye de Saint-Corneille et par les habitants de la ville de Compiègne à un citoyen de Beauvais, Thomas de Corbie, qui avait fait débarquer du vin de Bourgogne à Précy-sur-Oise. — « ..... Cum dicta villa Compendii mercaturis vinorum inter cetera ab antiquo citra fuerit huc usque quam plurimum frequentata et in parte gubernata, sicque in ipsa villa in et super ripperiam Ysare certus portus vinorum notabilis et antiqus, ad quem mercatores quicunque vina Burgundie venalia per dictam ripperiam ducentes seu vehi et duci facientes, potissime a villa Pontizare eundo versus villam Compendii, eadem vina Burgundie venalia et que dicti mercatores vendere intendunt deschargiare, descendere et illuc vendere debent et tenentur, absque eo quod alibi in ripperia predicta, presertim inter dictas villas Pontizare et Compendii hujus modi vina venalia vendere aut deschargiare portum faciendo possint vel debeant quoquo modo, nec ipsa vina ducere ultra portum Compendii predictum, ex quibus eadem villa temporibus anteactis totusque populus ejusdem extiterunt habundancius et fertilius gubernati et sustenti, dictique religios in et super dicto portu et vinis illuc venditis certum jus ad causam sue ecclesie eciam se asserunt percipere debere et percipiunt ab antiquo.. .. » — L'acte est ainsi daté et signé : « Datum Parisius, die prima Junii, anno Domini M° CCC° LXXIII°, et regni nostri decimo. In requestis hospicii : P. BRIET. » — Sur la queue à laquelle était attaché le

sceau : A. BOISTEL. — Au dos de la pièce : « Complainte en cas de novelleté. Lespeisse. — Cerf. Compiegne. »

8. — 17 juillet 1385. — Mandement de Charles VI, au premier huissier du parlement. — Procès intenté par l'abbaye de Saint-Corneille et par les habitants de Compiègne à « Johan de Neele, chevalier, seigneur d'Aufemont, lequel avoit fait charger et mettre en la riviere d'Oise, entre Pontoise et Compiegne, environ XXX queues de vin, et ycelles amener jusques au port de Compiegne, a fait les dis vins mener et passer par nuit tout oultre le dit port, et mener par la dite riviere amont l'eaue, troiz lieues loing ou environ, jusques au port du Plessie Bryon, auquel il les a fait descharger, ou autrement en a ordené à sa volenté, sens ce qu'il les ait fait descendre ne descharger au dit port de Compiegne, si comme faire le devoit... » — Acte ainsi signé : « Par le conseil : HENRY. » — Sur la queue à laquelle était attaché le sceau : B'REAU. — Au dos de la pièce : « La complainte en cas de novelleté. Bois. — Lespoisse. — Cerf. »

9. — 2 avril 1400, n. s. — Mandement de Charles VI pour la tenue de la foire de la Mi-Carême à Compiègne. (Copie du 3 avril 1400.)

10. — 17 novembre 1413. — Déclaration de la provenance de vins destinés à l'abbaye d'Ourscamp.

11. — 1er mars 1460, n. s. — Déclaration de Jean Raton, abbé d'Ourscamp, au sujet de vins qu'il faisait passer par Compiègne. — « Et à ce faire furent presens noble et puissant seigneur mons. Gilles de Saint Simon, chevalier, bailli et cappitaine de Senlis, reverend père en Dieu mons. Gilles de Longueval, abbé de l'eglise Saint-Cornille de Compiengne... »

12. — 11 février 1471, n. s. — Lettres patentes de Louis XI. « Ludovicus, Dei gratia Francorum rex. Notum facimus universis, presentibus et futuris, quod non est intentionis nostre quod, propter vinorum transitum, que pro acie et garnisionibus nostris ultra portum Compendii per ripariam Ysare

pro guerra nostra contra ducem Burgundie ducuntur, vel que vehi et conduci et per portum continget transsire predictum, privillegiis, usibus et consuetudinibus habitatoribus dicte ville Compendii per predecessores nostros concessis, quibus hactenus et ab antiquo tempore usi sunt pacifice, in aliquo derogetur, nec propter hoc jus novum, contra eorum privillegia et consuetudines, nobis, nostris successoribus aut quibuscunque aliis acquiratur, aut inde habitatoribus ipsis aliquod prejudicium futuris temporibus generari. Quod ut firmum et stabile permaneat in futurum, presentes litteras sigilli nostri fecimus impressione muniri. Datum apud Compendium, anno Domini M° CCCC° septuagesimo, mense Februarii, undecima die, sub sigillo nostro ordinato in absencia magni. Per consilium : POUCHIER. »

13. — 7 février 1485, n. s. — Marguerite, abbesse de Montmartre, réduit de moitié, pour une période de huit ans, la rente de 10 livres parisis due à l'abbaye de Montmartre par les habitants de Compiègne.

14. — 15 novembre 1492. — Mandement de Charles VIII au premier huissier du parlement. — Procès intenté par l'abbaye de Saint-Corneille et la ville de Compiègne au seigneur de l'Isle-Adam et au capitaine de Pont-Sainte-Maxence, à l'occasion de vins que ces derniers avaient fait débarquer à l'Isle-Adam et à Pont-Sainte-Maxence.

Constantinople. — Recueil de la mission des Capucins à Constantinople, depuis leur établissement en 1624, en quatre volumes. Nous n'avons que le tome I, depuis 1624 jusqu'en 1661. — Nouv. acq. fr. 4134.

Contarellus (M. Ant.). — Histoire particulière d'aucunes plantes et aultres simples plus communs, où sont insérées plusieurs aultres matières physicales et recerches curieuses. 1625. — A la suite, tables anatomiques de Jan Guillemeau. – Volume donné par G. Duplessis, conservateur adjoint du Département des estampes. — Nouv. acq. fr. 4120.

Corneille. — Catalogue de pièces composées pour et contre le Cid. — XVIII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 4183.

Cotentin. — Rouleau contenant le détail des biens qui, par ordre du roi Philippe de Valois, furent assignés, en 1329, à Jeanne d'Evreux, veuve de Charles le Bel, dans le bailliage de Cotentin. — Donné par M. le duc de La Trémoïlle. — Nouv. acq. fr. 1456.

Coutances. — Copie du Livre blanc du diocèse de Coutances, contenant un pouillé du XIV^e^ siècle. C'est une transcription faite par M. de Bouis de la copie exécutée pour M. Le Prévost par M. Dubosc sur le manuscrit du XIV^e^ siècle, conservé aux archives de l'évêché de Coutances. — Nouv. acq. lat. 1364. — Ce manuscrit, avec quatre autres volumes de copies, a été donné à la Bibliothèque par M. Evode Chevalier, maire d'Anceaumeville (Seine-Inférieure), au nom de feu M. le docteur de Bouis, son parent.

Dante. — « La tierce partie de la Comédie de Dantes, appellée Paradis. » Traduction en vers, avec commentaire en prose. Dédicace à « Anthoine de Prato, chancellier de France » (1515-1535). Exemplaire original, sur parchemin, avec peintures. — C'est sans doute la traduction de François Bergaigne, dont un exemplaire dédié à l'amiral de Bonnivet se trouvait dans la bibliothèque du duc de La Vallière (1^re^ partie, II, 492, n° 3571); il doit être aujourd'hui en Angleterre. — Nouv. acq. fr. 4119.

Dauphiné. — Table des édits, ordonnances et déclarations enregistrés au greffe du parlement de Dauphiné, depuis l'année 1340 jusqu'en 1699. — Nouv. acq. fr. 3366.

Denys (saint). — Recueil des traités à lui attribués. —

« Dionysii areopagite de celesti hierarchia liber. — Ejusdem de ecclesiastica hierarchia liber (fol. 21). — Ejusdem de divinis nominibus (fol. 48). — Ejusdem de mystica theologia (fol. 86). — Decem epistole sancti Dionysii » (fol. 88 v°). A la fin du traité de la théologie mystique (fol. 88) on lit cette souscription tracée en capitales rouges : « Absolvi Ambrosius peccator Dionssii (*sic*) opuscula in monasterio Fontis Boni, XV^a^ kal. Aprilis, anno Dominice incarnationis MCCCC XXXVI, inditione XV. Emendavi et cum greco contuli in heremo III idus Aprilis (1). » Très belle copie italienne de l'exemplaire original d'Ambroise le Camaldule, dont le nom se trouve encore au commencement du volume, sur un feuillet de garde : « Commentum Ambrosii generalis Camaldulensis super Dionisium de ecclesiastica hierarchia. » — A la fin, on a ajouté après coup, mais cependant en caractères du xv^e^ siècle, une lettre de François Pétrarque : « Quid agis, bone vir? Quid agis, pater optime? Quid agis, oro te?... » — Nouv. acq. lat. 1286.

Deslandes. — Histoire de Philandre et de Sophronie; roman politique, philosophique et religieux, par l'avocat Deslandes de Lancelot. — XVIII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 4157.

Dialectique (Traité de), commençant par les mots : « Dialetica dicitur ars artium, sciencia scienciarum, ad omnium metodorum... » A la fin est la date de 1382. — Nouv. acq. lat. 219.

Dictionnaire latin, copié au xv^e^ siècle par une main ita-

(1) La même souscription se trouve dans un ms. de la bibliothèque du cardinal Nicolas de Cusa. Voyez *Die Handschiften-Sammlung des Cardinalis Nicolaus von Cusa*, von D^r^ Franz Xaver Kraus (Leipzig, 1864, in-8, p. 12), extrait du *Serapeum*, XXV, 362, année 1864. L'édition allemande porte « pictor. » au lieu de « peccator. »

lienne. La transcription n'a pas été achevée ; elle s'arrête à l'article : « Testatur, id est testimorium dat, palam fert, jurat, narrat. Papias. » — Volume sur parchemin, de 259 feuillets, à deux colonnes. 160 millimètres sur 115. — Nouv. acq. lat. 266.

Dictionnaire (Petit) latin, écrit au xv^e^ siècle par un italien. A la fin (fol. 60) est un vocabulaire, dans lequel chaque mot latin est suivi de l'équivalent italien. — Volume sur parchemin, de 63 feuillets, à deux colonnes, 167 millimètres sur 118. — Au commencement, note d'un des premiers possesseurs : « Ad usum fratris Thimothey de Aquila, ordinis Minorum. » — Nouv. acq. lat. 267.

Diderot. — Documents originaux relatifs à la publication du Père de famille de Diderot. Papiers provenus du cabinet de Lamoignon de Malesherbes. — Nouv. acq. fr. 1182.

Discours (Recueil de). — Remontrances du 8 avril 1641 et du 5 avril 1644 (fol. 42). — Harangue de M. Talon, avocat général, au lit de justice du 15 janvier 1648 (fol. 82). — Discours du premier président à la mercuriale du 26 novembre 1706 (fol. 86). — Compliment du premier président du parlement de Bretagne (fol. 87). — Harangue de M. de Lescale à l'entrée de la reine Anne d'Autriche dans la ville de La Rochelle, en 1630 (fol. 89). — Compliment de Fléchier au duc de Bourgogne (fol. 92). — Discours de M. du Vair quand il remit les sceaux (fol. 93). — Discours à une ouverture des audiences (fol. 100). — xvii^e^ et xviii^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 4197.

Documents divers, sur papier, de 1396 à 1749 : mandements, comptes, fragments de censiers, pièces de procédure. — Plusieurs lettres de Madame de Mongascon, du

temps de Charles VI. — Actes de Robert, duc de Bar, seigneur de Cassel. — Compte de la sépulture de la comtesse de Boulogne, en 1416 (fol. 15). — Prix du blé à la Ferté-Milon, de 1595 à 1614 (fol. 105). — Tarif des droits dus pour la sortie des marchandises en la sénéchaussée de Carcassonne (fol. 163). — Nouvelles acq. fr. 1088.

Domaines. — Documents du XVII^e^ siècle sur le domaine et les droits du roi. — Mémoire pour les propriétaires des sergenteries nobles et héréditaires de Normandie. — Marchés et traités faits au Conseil du roi en 1636. — Etat de domaines appartenant au roi. — Domaines engagés. — Finances des menus offices du ressort du parlement de Provence. — Etat des princes et autres jouissans du droit de provisions et nominations aux offices dépendant des revenus casuels. — Offices extraordinaires du duché d'Alençon et des vicomtés d'Alençon et Saint-Lo. 1665. — Consultation sur la succession du chevalier de Longueville. — Nouv. acq. fr. 1106.

Du Four (Antoine). — « Les sept pseaulmes penitencialx de David, translatez par reverend père en Dieu Anthoyne du Four, evesque de Marseilles, docteur en theologie de l'ordre des Frères Prescheurs. » Petit volume sur parchemin, du XVI^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 4169.

Du Marsais. — Lettre d'une jeune demoiselle à l'auteur des vrais principes de la langue française. — XVII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 1170.

Dumouriez. — Correspondance originale de Dumouriez pendant les années 1789-1792. Ce recueil vient de Ch. Deslys ; la seconde partie du volume se compose de lettres tout à fait modernes, écrites par des littérateurs, des

directeurs de théâtre et diverses personnes contemporaines. — Nouv. acq. fr. 3534.

Duplessis. — Correspondance bibliographique de P. A. G. Duplessis, mort le 21 mai 1853. Lettres autographes des savants dont les noms suivent : Boissonade, Breghot du Lut, Brunet, Dugas-Montbel, Du Méril, de Gerville, Le Glay, de Monmerqué, Peignot, Révoil, Vic. Salva et de Soleinne. — Don de M. Duplessis, conservateur adjoint du Département des estampes. — Nouv. acq. fr. 1176.

Echecs (Traité des), par Le Calabrois et Stamat, complété par Mouy-Desons. Ouvrage dédié au prince de Conty. — Nouv. acq. fr. 3370.

Economie politique (Catéchisme d'). — XIX^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 4163.

Ecriture sainte (Recueil de traités sur l') et de sermons. Volume sur parchemin, de 148 feuillets, écrit vers le commencement du XIII^e^ siècle. Donné par M. le vicomte de Grouchy. — Nouv. acq. lat. 223.

Premiers mots de quelques-uns des morceaux relatifs à l'Ecriture sainte :

Fol. 1. « Quid fuit priusquam mundus fieret ? Solus Deus. Quamdiu prius fuit ? Ab eterno. Ubi fuit cum nichil esset preter ipsum ? Ubi modo est, ibi fuit et tunc... » — Fol. 10 v°. « Postquam primus parens generis humani propter inobedientie culpam a paradiso exulans in hunc mundum venit, diabolus jus tiranni cum illo exercens... » — Fol. 17. « Arduum profecto et laboriosum opus, crebra vestra precatione flexus, aggredior universam divinarum scripturarum seriem, non solum restringendo ad compendium redigere... » — Fol. 25. « *Desiderius* proprium nomen est. Hinc Desiderii mei, subauditur amici, deside-

ratas accepi epistolas... » — Fol. 33. *In principio creavit*, etc. Principium, Christus. Celum et terra, ecclesia in Christo fundata ; celum in justis, terra in peccatoribus ; celum in prelatis, terra in subjectis ; celum in contemplativis, quorum conversacio in celis est, terra in activis quibus imbre doctrinæ celestis irrorata fructum facit oportunum... »

L'opuscule anonyme qui remplit les fol. 59-76 est le livre de Richard de Saint-Victor intitulé : « De exterminatione mali et promotione boni, » dont le texte est compris dans les œuvres de cet écrivain. (Patrologie de Migne, vol. 196, col. 1073-1116.)

Premiers mots de plusieurs des sermons copiés dans la dernière partie du volume :

Fol. 77. « Ego sum pastor bonus, etc. In hujus lectione evangelii ostendit nobis Dominus.. » — Fol. 79. « Legimus apostolo dicente quod Dominus superbis resistit et humilibus dat gratiam. Ad hoc spectat quod humiles invitantur... » — Fol. 81 v°. « Egredimini et videte filie Syon regem Salomonem, etc. Fratres, vox sancte ecclesie invitat animas nostras ad intuendum quam mirabilis et quam speciosus sit sponsus suus... » — Fol. 85. « Ferrum de terra tollitur et lapis calore solutus in es vertitur. Ferrum istud intelligitur cor hominis durum et frigidum in malicia, durum in pertinacia... » — Fol. 86. « Omni custodia serva cor tuum. Fideli homini dicitur ut servet cor suum... » — Fol. 88 v°. « Postquam completi sunt dies purgationis Marie, etc. Ecce in tam sublimi virgine miranda humilitas secundum legem Moysi purificari voluit... »

Education (Traités sur l'), copiés au xv^e^ siècle, par une main italienne. — Nouv. acq. lat. 245.

« Magni Basilii, Cesarec Capadocie sanctissimi archiepiscopi, ad adulescentes quam ex gentilium libris facilitatem capere debeant opusculum. » — En tête, préface du traducteur Leonardus Aretinus.

« Plutarchus de liberis educandis, per Guarinum Veronensem de greco in latinum conversus. » — Lacune à la fin.

Elberling. — Notes numismatiques. — XIXe siècle. — Nouv. acq. lat. 240.

Elzévirs. — Table chronologique d'éditions données par les Elzévirs. — Fin du XVIIIe siècle. — Nouv. acq. fr. 4175.

Epinay (Madame d'). — Lettres originales qui lui sont adressées ou qui concernent sa maison. Pusieurs sont de Gaudon, chanoine, au Château-Censoy-sur-Yonne. — Milieu du XVIIIe siècle. — Nouv. acq. fr. 1184.

Eschenbach (W. d'). — Fragments d'un manuscrit allemand du XIVe siècle, renfermant environ 250 vers du poème de Wolfram d'Eschenbach sur Guillaume d'Orange. Donné par M. André Thury, libraire à Genève.

Ésope à la cour. Comédie héroïque. — XVIIIe siècle. — Nouv. acq. fr. 4189.

États généraux (Journal des), du 4 mai 1789 au 17 avril 1790. — Nouv. acq. fr. 4121.

Evangiles. — Les quatre évangiles, avec gloses marginales et interlinéaires. Belle copie de la première moitié du XIIIe siècle, ayant appartenu au grand couvent des Carmes de Toulouse. — Nouv. acq. lat. 1285.

Exemples (Recueil d') à l'usage des prédicateurs. Le prologue commence par les mots : « Quoniam plus monent exempla quam verba secundum Gregorium, et facilius ad intellectum capiuntur et arcius memorie infiguntur... » A la fin du prologue est annoncée la division de l'ouvrage ;

« Tractatus dividitur in septem partes secundum dona spiritus septiformis, qui invocandus est ad opus utiliter consummandum. » Le manuscrit ne contient que les deux premières parties du traité ; la première, divisée en dix chapitres : « Prima pars continet capitula decem, que est de timore ; » la deuxième, en sept : « Incipit secunda pars que pertinet ad donum pietatis : Dicto de hiis que pertinent ad donum timoris que habent a peccato retrahere, sequitur de hiis que habent ad donum pietatis, que per spem ad Deum habent attrahere ; sunt autem septem tituli hujus partis. » — Nouv. acq. lat. 228.

Extraits historiques : Supputations du temps, couronnement des princes, armoiries, électeurs de l'empire, pairs de France, duels, épreuves d'innocence, etc. — Traité des légats. — XVII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 1078.

Faucher (Denis). — « Dionisii Faucherii, monachi Lerinensis et civis Arelatensis, Annales Provinciæ. » A la suite sont des observations en français et une traduction du livre I par M. Terrin, ancien conseiller au siège d'Arles.

Manuscrit du XVIII^e^ siècle, qui a successivement appartenu à M. de Nicolaï, d'Arles, à M. J. V. Martin, fils, de Marseille, et à M. Rouard. Il est cité dans la *Bibliothèque historique de la France*, éd. Fontette, t. III, p. 547, n° 38046.

A ce volume est jointe une ordonnance du 26 février 1366 pour la levée d'une imposition (reva) pour la fortification de la ville d'Aix. Copie du temps, sur papier.

N° 3147 de la Bibliothèque de Rouard. — Nouv. acq. lat. 1370.

Flandre. — Documents, mémoires et consultations sur différentes affaires litigieuses de la Flandre. La première pièce est une enquête commencée à Gand le 17 août 1476.

Il y a plusieurs factums du XVII^e^ siècle imprimés. Une partie des documents est en flamand. — Néerlandais 103.

Florence de Rome (Roman de), en vers; rédaction différente de celle que M. Paulin Paris a analysée dans l'Histoire littéraire de la France, t. XXVI, p. 335, d'après un manuscrit unique du XV^e^ siècle, relié aux armes de Richelieu et formant chez nous le n° 24384 du fonds français.

Le manuscrit nouveau consiste en 91 feuillets de parchemin (220 millimètres sur 143). Écriture de la fin du XIII^e^ siècle. Il doit manquer à la fin du volume deux feuillets, renfermant la partie du roman qui est développée dans les 73 derniers vers du manuscrit provenu de la bibliothèque de Richelieu.

Premiers vers du roman d'après le nouvel exemplaire :

Signor, oi avez en livre et en romanz
Que de totes citez fut Troie la plus granz,
Et quant el fut fondue et ardoir mist VII anz,
Une genz en isirent qui moult furent sachanz,
Hardiz comme leons, et fiers et combatanz.
Par terre s'espandirent icelles fieres genz.
Chacuns dreça citez et torz et mandemenz.
Anthioche fondi Antiocus li frans,
Et Jherusalem fist uns rois Cornumaranz,
Et reis Babiloine que moult refu poisanz,
Et la cité d'Aufrique, uns fors rois Aufriquanz,
Et Romulus fist Rome qui moult fu aparanz.
Seignors, ja fut uns tens, tesmoig des clers lisanz,
Que toz li mondes fu a Rome apendanz.

Donné à la Bibliothèque par M. Templier, libraire, le 26 juin 1879. — Nouv. acq. fr. 4192.

Foucarmont. — Cartulaire de l'abbaye cistercienne de Foucarmont, au diocèse de Rouen. Copie faite par M. de Bouis d'après le manuscrit original de la bibliothèque de Rouen. — Nouv. acq. lat. 248.

Fragments de divers manuscrits, trouvés pour la plupart dans des reliures. — Nouv. acq. lat. 2199.

Fol. 1. Feuillet d'un manuscrit en semi-onciale du VIIe siècle, contenant un commentaire sur l'épître de saint Paul aux Romains (VII, 13). — Un autre feuillet du même manuscrit forme la garde finale du ms. latin 13368 (jadis 1310 de Saint-Germain).

Fol. 2. Feuillet d'un ms. du VIIIe ou du IXe siècle, contenant un fragment de règle monastique et le commencement d'un sermon sur la résurrection. — Trouvé dans la reliure d'un livre imprimé, qui a appartenu à l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves.

Fol. 3. Feuillet paraissant écrit au IXe siècle et contenant : 1° des supputations de nombres écrits en chiffres grecs ; 2° un fragment d'une table de comput. — Trouvé dans la reliure d'un livre de la même bibliothèque.

Fol. 4 et 5. Deux feuillets d'un évangéliaire du IXe siècle, écrit en lettres d'or, analogue à l'évangéliaire d'Ebbon conservé à Epernay. Ils renferment deux fragments de saint Matthieu (XXI, 24-44 et XXV, 16-38). — Provenu du cabinet de Taupier.

Fol. 6. Feuillet d'une grande bible du IXe siècle. (Ps. LXXVIII, 10 — LXXXV, 14.)

Fol. 7 et 8. Deux feuillets d'une bible du IXe siècle. (Daniel, II, 14 — III, 1, et IV, 4-V, 1).

Fol. 9 et 10. Deux feuillets d'un traité de comput du Xe siècle, ayant servi de gardes à un livre imprimé de Saint-Maximin de Trèves.

Fol. 11. Fragment d'un manuscrit du XIe siècle, contenant un morceau d'homélie relative à l'Ascension.

Fol. 12 et 13. Deux feuillets d'un petit missel du XIe siècle (oraisons et préfaces), ayant servi de gardes à un livre imprimé de Saint-Maximin de Trèves.

Fol. 14-16. Fragments de graduel wisigothique, du XIe siècle. — Trouvés dans la reliure d'un ms. de Silos. Voyez plus haut, p. 49.

Fol. 17. Feuillet d'un exemplaire de la Chronique du Mont-

Cassin par « Leo Marsicanus, » copié vers le commencement du XII^e^ siècle, en caractères lombards. Ce feuillet contient une partie des chapitres XXXII, XXXIII et XXXIV du livre II de la Chronique, depuis les mots *filius Gueltonis* (ed. Wattenbach, dans les Scriptores de Pertz, t. VII, p. 649, ligne 6), jusqu'aux mots *et inhabitabile* (ibid., p. 650, ligne 9).

Fol. 17 *bis* et 17 *ter*. Double feuillet d'un lectionnaire de l'église du Puy, du XII^e^ siècle, contenant les actes de saint Privat, à partir des mots « suæ consilium nec populum in loco tutissimo. » (Bolland., août, IV, 440 B, éd. Palmé.) — Don de M. Chassaing.

Fol. 19 et 20. Fragments d'une table de comput (années 1041-1184), dont la dernière colonne contient des annales paraissant avoir été écrites au commencement du XIII^e^ siècle dans l'abbaye cistercienne de Bonnevaux en Dauphiné.

Fol. 22 et 23. Double feuillet d'un manuscrit copié vers la fin du XII^e^ siècle, probablement dans le Dauphiné ou dans un pays voisin, contenant une relation de miracles opérés en l'honneur de la sainte Vierge. On y remarque les rubriques suivantes :

LXXI. De quodam monacho devotissimo beate Marie.

LXXII. De ycona Domine nostre que miraculose locuta fuit.

LXXXV. De duobus monachis ordinis Cisterciensis et qualiter antiphona silicet Salve regina inventa est.

Ce fragment a été donné par M. Roman.

Fol. 24-27. Fragment des livres III et IV des Métamorphoses d'Ovide. XIII^e^ siècle.

Fol. 34. Fragment d'un recueil de modèles de lettres à l'usage des écoles de Bologne. XIII^e^ siècle.

Fol. 35. Fragment d'un traité « de astronomie judiciis. » Fin du XIII^e^ siècle.

Fol. 36. Fragment d'un calendrier du XIV^e^ siècle, contenant, selon toute apparence, l'obituaire d'un couvent de Dominicains de la province de Cologne. Ce fragment répond aux mois de septembre et d'octobre.

Fol. 39. Fragment d'un traité sur l'art militaire. — Il y a une partie d'un chapitre ainsi intitulé : « C. XII. Qualiter ordi-

nande sunt acies si debeatur contra hostes vel contra adversarios dimicare. » — On y remarque cette phrase : « Si hostes sunt valde pauci, construenda est acies secundum formam forficularem, ut acies sit aperta ad modum ferri equi et quasi forfices, ut adversarios quasi in medio capiat et concludat ; si vero hostes sunt multi, construenda est acies secundum formam quam appellant cuneum, id est secundum figuram pyramidalem et acutam, ut possit hostes scindere et dividere. » — (Don de M. Fierville, proviseur du lycée du Havre.)

Fol. 40. Fragment d'un calendrier à l'usage du diocèse de Coutances, avec quelques notes nécrologiques. XIV^e^ siècle.

Fol. 41. Fragment d'un abrégé des vies des saints, en vers. Manuscrit du XIV^e^ siècle. L'article relatif à saint Léonard consiste en huit distiques, dont voici les deux premiers :

De sancto Leonardo abbate.
Inpetrat hic sanctus a rege pio Leonardus
Ut vinctos quos vult solvere solvat eos.
Corporis et mentis prebet poscentibus escam ;
Corporis et mentis vulnera multa levat.

L'article consacré à saint Martin commence ainsi :

Martini mores Martini vita pudica
Stirps gentilis erat, stirps generosa tamen.

Fol. 42 et 43. Fragment d'un bréviaire du XIV^e^ siècle, contenant des leçons pour la fête de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry. — Don de M. Fierville.

Fol. 44. Deux fragments d'un rouleau mortuaire des années 1476 et 1477. On y remarque des titres écrits dans la collégiale de Saint-Aphrodise de Béziers, dans la cathédrale de Maguelone, dans le monastère de Montierneuf en Poitou et dans l'église de Saint-Hilaire de Poitiers.

J'ai regretté de n'avoir pas pu faire entrer dans ce recueil les fragments découverts par M. Bradel dans la reliure du plus ancien registre de la Faculté de droit de Paris, qu'il était chargé de restaurer. Ces fragments, qui ont été rendus à M. Paul Viollet, bibliothécaire de la

Faculté (1), appartiennent à un recueil de proverbes, en vers latins, composé en 1333 par Bernard l'Amoureux (2). Les fragments retirés de la couverture du registre doivent à peu près répondre au sixième du recueil complet. Heureusement dans les parties sauvées se trouvent le commencement et la fin du recueil :

Incipit liber proverbiorum vulgarium et sapientum.
Scribo tibi metrice proverbia, dulcis amice,
A vulgo ficta, cur sunt vulgaria dicta,
Ad condimentum miscens quedam sapientum,
Dogmata priscorum redolet mixtura bonorum.
Doctrinam morum dant nobis verba proborum.
Hec contempnenda non sunt sed corde tenenda,
Namque perutilia sunt percipientibus ipsa.
.....
Anno milleno ter centum ter quoque deno
Adjuncto terno, complevit, tempore verno,
Dictus Amorosus Bernardus, in his studiosus,
Librum presentem, proverbia mille tenentem,
Milleque quingentos versus his ordine junctos.

François de Mayronis. — « Conflatus magistri Francisci Maronis, ordinis Minorum, super primo libro Sententiarum. Scriptum per me Eustachium Middelburgh, de Zelandia necnon de Almania Bassa. Anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo nono, decimo quinto die mensis Martii, circa secundam horam noctis. » — Volume sur papier, sauf l'enveloppe du premier cahier qui est en parchemin. — Au bas de la première page : « Iste liber est monasterii Sanctæ Mariæ de Padua. » — Nouv. acq. lat. 2185.

(1) Voyez un rapport de M. Viollet, dans le *Journal général de l'instruction publique*, du 31 janvier 1880, p. 98,

(2) Il reste à déterminer si cet auteur est le même que Bernart Amoros, de Saint-Flour, qui avait formé une collection de poésies provençales. Voyez la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1870, XXXI, p. 459.

France (Histoire de), en forme d'extrait, depuis la fondation de la monarchie jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. — Belle reliure aux armes du roi. Le nom de Blondel est doré sur le premier plat. — Donné par M. le vicomte de Grouchy. — Nouv. acq. fr. 4142.

Fréron. — Documents originaux relatifs aux affaires de Fréron, provenant du cabinet de Lamoignon de Malesherbes. — Nouv. acq. fr. 3531.

Gages de bataille, tournois, etc.

« La teneur des lettres des ordonnances du roy sur les guaiges de bataille par tout le royalme de France. — Les armes que le seneschal de Hainnaut fist en alant à Saint-Jaque en Galice. — Les armes faittes par Gonterry Guichade, seigneur de Villegatie et de Villenoeufve, à l'encontre de monseigneur de Habourdin. — Responsse faite par monseigneur de Habourdin. — Les armes faites par monseigneur de Ternant à l'encontre de Galiot de Bardaxin, escuier. — La teneur des lettres faisant mencion comment Galiot de Baidaxin (*sic*) promist de livrer mons. de Habourdin des armes declaries es chappitres cy dessus escrips. — Les lettres du pas de la Belle Pellerine fait à Saint-Omer par mons. de Habourdin. — Les chappitres de l'emprinse d'armes du chevalier qui a prins à conduire la noble dame que l'en dist la Noble Pellerine. — Le pas fait à Chaalon sur la Sone par mess. Jaques de Lalaing que l'en nomme le Pas de la Fontaine de plours. — Les chapitres que messire Jean de Rebremetz, seigneur de Thibouville, entend à faire à l'encontre de mess. Henrri. — Correspondance du sénéchal de Hainaut avec Henri IV, roi d'Angleterre, Jehan de Cornuaille, Richart Aston, lieutenant du capitaine de Calais. — Lettres envoyées en Angleterre par Jehan de Bourbon, conte de Clermont, à messire Thomas de Lencastre, grant seneschal d'Engleterre. »

Les Faits d'armes de Jacques de Lalain, par Jean Le Fèvre de Saint-Rémi.

« A mons. de Lalain, Mon très honoré et doubté seigneur, Après toutes recommandacions premises, je vous envoye et rescrips certaines memoires des haulz et loables faiz d'armes que fist en champ cloz feu de bonne memoire vostre filz messire Jaques de Lalain au temps de son jeune aige et qui pour sa doloreuse mort n'ont guères duré, et laisse à escripre les nobles faiz et emprinses d'armes qu'il a faiz avecques son souverain et naturel prince monseigneur le duc de Bourgogne et de Brabant et de ses guerres de Flandres... — ...Je mettray fin à ceste epistre, laquelle, mon très honoré et doubté seigneur, je vous envoye par maniere d'un petit advertissement, afin que cellui qui escripra des haulz et chevalereux faiz dudit messire Jaques puist aucune chose recouvrer de ma dicte epistre, que moy Toison d'or vous escrips, mon très honoré et doubté seigneur, non mie si autentiquement que la matiere le requiert ; car veritablement les haulz, loables et honorables faiz d'armes cy dessus escrips sont bien dignes de memoire. »

Volume sur papier, de 280 millimètres sur 205. Écriture de la seconde moitié du XV^e^ siècle. — Reliure aux armes de Charles Le Goux de La Berchère. — Nouv. acq. fr. 1167.

Ce volume peut, jusqu'à un certain point, tenir lieu d'un manuscrit que la Bibliothèque a perdu et qui portait le n° 8417 sur l'inventaire de 1682. D'après la notice que Buchon nous en a conservée (1), le ms. 8417, copié au XV^e^ siècle, sur parchemin, in-folio, contenait un peu plus de 82 pages et renfermait les Faits d'armes de Jacques de Lalain par Le Fèvre de Saint-Rémi, le Débat entre Alexandre, Annibal et Scipion, puis quelques détails sur la

(1) *Œuvres historiques de sire George Chastellain*, p. XL-XLII (collection du *Panthéon littéraire*).

manière de créer les empereurs, rois, comtes, barons, etc. — Il me paraît démontré que le manuscrit enlevé à la Bibliothèque est celui qui figure au n° LXXXV du catalogue des manuscrits Barrois possédés par le comte d'Ashburnham.

Gaignières. — Catalogue d'oraisons funèbres et de pièces nécrologiques, écrit de la main de Gaignières. Ce doit être le catalogue d'une partie des collections de Gaignières, qui a noté la façon dont il était devenu propriétaire de beaucoup de pièces. Deux volumes, qui avaient été longtemps conservés au Département des imprimés. — Nouv. acq. fr. 4195 et 4196.

Galien. — Traduction des dix livres de Galien sur les maladies des différentes parties du corps : « Liber Galieni de passionibus uniuscujusque particule et cura ipsarum. » Le texte grec de cet ouvrage avait été envoyé par Andronic Paléologue (1) à Robert d'Anjou, roi de Naples (1309-1343), qui le fit traduire en latin par son médecin Nicolas de Reggio. Ces particularités sont rappelées dans la préface du traducteur :

Prohemium translatoris.

Ecce, gloriosissime Jerusalem et Sicilie rex Roberte, librum Galieni de passionibus uniuscujusque particule et cura ipsarum, consistentem in decem tractatibus, quem inclitus dominus Andronicus, qui intitulatur imperator Grecorum, audiens quod non solum estis in theologicis et philosophicis eminenter eruditus, verum etiam in medicinali sciencia et in operibus secundum scienciam ipsam estis, fama referente, precipuus, et quod desideratis habere libros Galieni in ipsa sciencia qui nondum habentur in linguâ latina, pro quodam speciali munere vestre serenitati trans-

(1) Sans doute Andronic III, dit le Jeune, empereur de Constantinople, de 1332 à 1341.

misit, ego Nicolaus de Regio, medicus, fidelis et subditus vester, juxta mandatum vestrum, de greco in latinum ydiomate transtuli, nichil addens, minuens vel permutans. Quanta autem sit in editis ex ipso utilitas non expedit exprimere, cum pateat quibuslibet edoctis in medicinali sciencia a sola inspectione ipsius libri.

L'exemplaire acquis par nous semble être original. Il porte, au bas du premier feuillet, les armes du roi Robert (parti : au premier, d'azur semé de fleurs de lis d'or, avec un lambel de gueules; au second, palé d'or et de gueules). La souscription finale, qui fait connaître le nom du copiste, nous apprend que la traduction fut achevée le mercredi 27 mars 1336 :

Explicit translatus in anno Domini millesimo trecentesimo XXXVI, de mense Marcii, in die Mercurii, XXVII ejusdem mensis, quarte indicionis. Hoc opus scripsit Adrianus de Madio de Salerno, in cripta Santi Martini de Capuana, in domo domine Margarite de Surento.

Qui dedit expleri det nobis gaudia celi. Amen.

Nouv. acq. lat. 1365.

Garbet (L.). — La vie admirable et martire de saint Eustache, de sa femme sainte Theopistis et de leurs enfans, composée en vers par Laurans Garbet, paroissien de Saint-Eustache à Paris. — 1668. — Nouv. acq. fr. 4127.

Gerson (Ouvrages de Jean de) et d'autres théologiens. — Manuscrit sur papier du XV^e^ siècle, provenu du couvent de Ochsenhausen. Ce volume a conservé la chaîne et l'anneau qui servaient à l'enchaîner dans la bibliothèque du couvent, ainsi que les coins en bronze de la reliure primitive. — Nouv. acq. lat. 226.

« Incipit tractatulus adversus heresim novam de neccessitate communicacionis laycorum sub utraque specie, raptim edi-

tus Constancie, anno Domini M° CCCC° XVII, die XX Augusti, a Johanne Yarson, cancellario Parisiensi. »

« Sequuntur auctoritates doctorum facientes ad prædicta. »

« Littera beati Thome de Acquino. Quia quesisti a me qualiter intendere te oporteat in thesauro sciencie... »

Dictionnaire de lieux communs, sans doute à l'usage des prédicateurs. « Abicit mundus pauperes et honorat divites. Notat Augustinus super Genesim quod corvus est illius nature quod pullos suos quamdiu non habent plumas abicit... »

Traité sur les vertus. « Sunt quedam vicia que frequenter speciem virtutum assumunt, ut cum vere sint vicia credantur esse virtutes.... »

« Incipiunt amoniciones ad spiritualem vitam utiles de imitacione Christi et contemptu omnium vanitatum et mundi. » — Sous ce titre, le manuscrit ne contient guère que la copie du premier livre de l'Imitation.

Grammaire polonaise. — XVIII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 4190.

Grasse. — Statuts de la cathédrale de Grasse en 1605. — Nouv. acq. lat. 1605.

Grégoire (Saint). — Homélies en italien. Beau manuscrit du XV^e^ siècle. — Italien 1672.

Grimm (Le baron de). — Lettres originales à lui adressées. — XVIII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 1186.

Grimm. — Fragments d'un exemplaire de la correspondance du baron de Grimm. — Voyage de Diderot en Hollande. — Réfutation de l'ouvrage d'Helvétius intitulé *L'homme*. — Entretien entre d'Alembert et Diderot. — Le rêve de d'Alembert par Diderot. — Fin du XVIII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 4200.

Gueymard. — Voyage géologique et minéralogique en Corse, en 1820, par M. Gueymard, ingénieur des mines. — Copie du manuscrit original, donnée par M. Louis Blancard. — Nouv. acq. fr. 4159.

Guillaume de Saliceto. — « Cyrurgia magistri Guillelmi de Saliceto, quam ipse compillavit in civitate Bononia ad utilitatem studentium MCCLXXVIII. » Copie du XIV^e^ siècle. — Nouv. acq. lat. 1384.

Hautmont (Abbaye de), au diocèse de Cambrai. — Cartulaire copié vers le milieu du XIII^e^ siècle, contenant environ 130 chartes du XII^e^ et de la première moitié du XIII^e^ siècle. Il se compose de 68 feuillets, hauts de 285 millimètres et larges de 195 ; ces feuillets sont cotés 1-75, les feuillets qui portaient les cotes 24, 55 et 59-63 ayant disparu. — Acquis aux frais de M. le duc de La Trémoïlle. — Nouv. acq. lat. 1386.

Heures, précédées d'un calendrier à l'usage de Toulouse. Manuscrit sur parchemin, de l'année 1517 ou environ. — Nouv. acq. lat. 220.

Huet. — Copie d'un recueil de lettres adressées à Huet, dont les originaux sont conservés à la bibliothèque de Vire. Cette copie a été faite et donnée par M. Fédérique, conservateur de ladite bibliothèque. — Nouv. acq. fr. 1174.

Hugues de Saint-Cher et **Jean d'Abbeville.** — Manuscrit du XIII^e^ siècle, copié sur deux colonnes, provenant de la bibliothèque du conseiller Droz de Besançon, et passant pour avoir été acquis en 1766 à la vente des livres des Jésuites de Paris. — Nouv. acq. lat. 1371.

1° « Incipit tractatus fratris Hugonis cardinalis et predicatoris super Ecclesiasten. Beatus vir cujus est auxilium abs te,

ascensiones in corde suo disposuit in valle lacrimarum in loco quem posuit. Hoc intelligitur communiter de quolibet fideli.... » — Une note du XIII^e^ siècle porte : « Liber... editus a domino Hugone de Sancto Theodoro, cardinali ecclesie Romane, super Ecclesiasten. »

2° Recueil de 87 sermons. Le premier : « Unius martiris vel confessoris. Beatus vir qui non abiit... » Le dernier : « De apostolis. Pro patribus tuis nati sunt tibi filii.... » — Ces sermons sont de Jean d'Abbeville, comme le prouve une note contemporaine de la transcription de l'ouvrage : « In hoc volumine continentur glosule fratris Hugonis de Seint Cheer cardinalis, et quidam sermones magistri Johannis de Abbatisvilla super quosdam versiculos psalterii. »

Sur la dernière page, en écriture du XIV^e^ siècle, récit d'une apparition de la sainte Vierge à un moine espagnol qui avait eu des doutes sur l'Assomption. « In Hispania frater (nom effacé), devotus virgini ... — ... Narratio ista, fratris Symonis de Aureigneyo manu scripta, cujus in orationibus vestris memoriam habeatis. »

Inde. — Abrégé des histoires des gentils (de l'Inde) depuis la création du monde, le tout selon leurs fables. — XVIII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 4133.

Jansénisme. — Catalogue des livres ou pièces concernant le Jansénisme, à partir de l'époque de la constitution *Unigenitus*, rédigé en 1739 et 1740 par l'abbé Nivelle. Ce travail a été employé par Sallier pour la composition du Catalogue des livres théologiques de la Bibliothèque du roi. — Nouv. acq. fr. 3363.

Jansénisme. — Recueil de pièces, divisé comme il suit :

Théologie. Histoire. Port-Royal. — Nouv. acq. fr, 3329.
Formulaire. *Id.* 3330.
Cas de conscience. *Id.* 3331.
Quesnel. Bulle *Unigenitus*. Années 1698-1722. *Id.* 3332.

Bulle *Unigenitus*. Diacre Paris. Concile d'Embrun. De 1722 à 1765. *Id.* 3333.

Parlements. Refus de sacrements. Église et État. De 1714 à 1758. *Id.* 3334 et 3335.

Pièces diverses. *Id.* 3336.

Jésus-Christ. — « En se livre l'en trovera la vraye fleur et myolle de la vie très saincte de nostre très doulx sauveur Dieu Jhesu Crist et de sa vierge mère... » Gros volume sur papier, daté de 1499. — Nouv. acq. fr. 4164.

Jourdan (Gabriel). — Ses travaux sur le Consulat de la mer. — Manuscrits originaux donnés en 1878 par M. Louis Blancard. — Nouv. acq. fr. 1108. — Sur les travaux de Jourdan, voyez le Discours de réception prononcé par M. Louis Blancard à l'Académie de Marseille dans la séance publique du 7 juillet 1861.

Journaux. — État nominatif des journaux qui paraissent à Paris. Avril 1790. — Nouv. acq. fr. 4182.

Jullien de Saint-Didier. — Abrégé sommaire, historique et chronologique, des ordres royaux militaires et hospitaliers de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem. — Dédié au duc d'Orléans par Jullien de Saint-Didier. — Relié aux armes du duc d'Orléans. — Nouv. acq. fr. 4132.

Jumièges (Abbaye de). — « Histoire de l'abbaïe royale de Saint-Pierre de Jumièges, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable depuis sa fondation jusqu'au milieu du XVIII^e^ siècle, par un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. 1762. » — Manuscrit original, relié aux armes de l'abbaye de Jumièges et ayant appartenu à l'avocat Delafoy. — Nouv. acq. fr. 4170.

Lactance. — « Firm. Lactancii institutiones. » Copie achevée à Venise le 3 avril 1452 par « Lodovicus Landus, » donnée par « Angelus Venetus, » fils du copiste, au monastère de « Sancta Maria Caritatis de Veneciis. » — Nouv. acq. lat. 1284.

La Fayette. — Écrit du P. Caussin, de la compagnie de Jésus sur la vocation de la Rév. Mère Louise-Angélique de La Fayette, religieuse de la Visitation de Sainte-Marie du monastère de Chaillot-lez-Paris. 1637. — Nouv. acq. fr. 4201.

Lais Bretons (Recueil de) du XIII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 1104. — M. Gaston Paris (1) a déjà signalé l'importance de ce volume, qui a été acquis avec le produit de la fondation du duc d'Otrante. Voici les rubriques et les premiers vers des 23 lais qu'il contient et dont plusieurs sont inédits.

Chi commancent les lays de Bretaigne.

Fol. 1. Cist est de Guimar.
Des contes que je sai verais
Dont li Breton firent les lais.

Fol. 6. C'est le lay de Lanval.
L'aventure d'un autre lai
Comment avint vous conterai.

Fol. 10 v°. C'est le lay du Desirré.
M'entente j'ai mise et ma cure
En raconter une aventure.

Fol. 15 v°. C'est le lay de Tyoulet.
Jadis au tens qu'Artur regna
Qu'il Bretaingne governa.

Fol. 20. C'est le lay de Dyonet.
Puis que des lais ai commencie
Ja n'ert por mon travail lessie.

(1) *Romania*, VIII, 29-72.

Fol. 23. C'est le lay de Guingamor.
D'un lay vos dirai l'aventure
Nel tenez pas à troveure.

Fol. 27 v°. C'est le lay de l'Espine.
Qui que lays tiengne à mençonge,
Sachiez je ne tieng pas à songe.

Fol. 30 v°. C'est le lay de l'Espervier.
Une aventure molt petite
Qui n'a mie esté sovent dite.

Fol. 32. C'est le lay du Chievrefueil.
Assez me plet et molt le veil
Du lay c'on nomme Chievrefueil

Fol. 33. C'est le lay de Doon.
Doon cest lai sevent plusor
N'i a gueres bon harpeor.

Fol. 34 v°. C'est le lay des deus amanz.
Jadis avint en Normendie
Une parole molt oie.

Fol. 36 v°. C'est le lay de Milon.
Qui divers contes velt tretier
Diversement doit commencier.

Fol. 39 v°. C'est le lay du Fresne.
Du lay du Fresne vos dirai
Selonc le conte que je sai.

Fol. 43. C'est le lay dou Lecheor.
Jadis a saint Pantelion
Ce nos racontent li Breton.

Fol. 43 v°. C'est le lay d'Aquitan.
Molt ont esté noble baron
Cil de Bretaingne li Breton.

Fol. 45 v°. C'est le lay de Tydorel.
L'aventure d'un lai novel
Que l'en apele Tydorel.

Fol. 48 v°. C'est le lay du Cort mantel.
Une aventure qui avint
En la cort au bon roi qui tint.

Fol. 54 v°. Ce est le lay de l'Ombre.
Ne me veil pas desauser
De bien dire ainz veil user.

Fol. 61 v°. C'est le lay du Conseill.
Cil qui velt a biaus dis entendre
De romanz mult i puet aprendre.

Fol. 66. C'est le lay d'Amours.
Qui d'amors velt le voir portrere
A son cuer li covient portrere.

Fol. 69 v°. C'est le lay d'Aristote.
De conter biaus moz et retrere
Ne se doit l'en mie retrere.

Fol. 72. C'est le lay de Graalant.
L'aventure de Graalent
Vos dirai si com je l'entent.

Fol. 77. C'est le lay de l'Oiselet.
Il avint jadis à un tans
Bien a passé plus de C ans.

Le recueil de lais se termine au fol. 79 v° par les mots : « Explicit les lays de Breteigne. »

A la fin du volume sont ajoutés quelques fragments de deux manuscrits, savoir : 1° (fol. 80-83 et 86-89) huit feuillets d'un commentaire latin sur Job, du XII^e^ siècle ; 2° (fol. 84 et 85) deux feuillets d'un manuscrit français de médecine du XIII^e^ siècle ; on y remarque, au fol. 85 v°, la rubrique : « La seconde partie de soi garder chascun manbre, et i ai VIII chapitres » Ce sont des morceaux du traité d'Alebrand de Florence.

Lamoignon de Malesherbes (Papiers de). — Nouvelles des premiers mois de l'année 1766. — État des ouvrages périodiques existant au mois de mai 1765. — Nouv. acq. fr. 1180.

Lancelot. — Mémoire sur la vie et les ouvrages de Claude

Lancelot. — Lettre de Lancelot sur l'éducation de M. de Conti et de M. de La Roche-sur-Yon (fol. 8). — Jugemens de M. Duverger de Hauranne sur plusieurs Pères de l'Église (fol. 13 v°). — Fragments du P. Âdry sur Port-Royal (fol. 15). — XVIII[e] et XIX[e] siècles. — Nouv. acq. fr. 4123.

Languedoc. — Mémoire sur la province du Languedoc, par l'intendant Lamoignon de Baville. — Exemplaire auquel donnent un prix particulier les échantillons qu'on y a insérés des draps fabriqués en Languedoc.

Laon. — Deux feuillets du petit cartulaire de Saint-Vincent de Laon, copié vers la fin du XII[e] siècle, découverts par M. l'abbé Desilve, curé de Basuel, qui a bien voulu nous les céder. — Nouv. acq. lat. 231.

Ces deux feuillets, hauts de 185 centimètres et larges de 148, sont peut-être tout ce qui reste d'un intéressant cartulaire rédigé vers la fin du XII[e] siècle et jadis désigné sous ce titre : « Petit cartulaire in-quarto, couvert de cuir roux » (1). — Sur le feuillet qui était coté III, nous avons presque en entier une charte de Didon, évêque de Laon, en 886 (2), et une charte de Roricon, évêque de Laon, en 961 (3). Sur le feuillet coté VI se trouve la fin d'une charte de Roricon, du 3 juin 969 (4), et le texte à peu près complet d'une autre charte de Roricon portant donation à l'abbaye de biens situés « inter ipsius montis clivum et fluviolum nomine Ardon. »

(1) Une sorte de table de ce cartulaire, dressée par Anselme Le Michel, se trouve dans la collection de dom Grenier, vol. LXIII, fol. 392.

(2) Le texte complet de cette charte a été publié par Mabillon, *De re diplom.* 553.

(3) Publié dans *Gallia Christiana*, X, instr. 187.

(4) Copié d'après le Petit Cartulaire, dans la collection Moreau, vol. X, fol. 168.

Laval. — Statuts des tailleurs d'habits de la ville de Laval. — XVIII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 4154.

Le Brun (Le P. Dom.). — Recueil de la vie et de la conduite chrétienne de feu madame Jeanne Chalous d'Anthecourt, femme de M. d'Anthecourt, marchand de soie à Paris, décédée en 1675, par le Père Dominique Le Brun. — Nouv. acq. fr. 4128.

Le Brun des Marettes (Collection de 21 lettres originales de), adressées à Baluze. — Donné en 1877 par M. Et. Charavay. — Nouv. acq. fr. 4126.

Le Cerf. — Recueil des sièges, batailles... les plus remarquables en Flandre, de 1708 à 1712, et en Allemagne, en 1713, par L. Le Cerf.— XVIII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 3325 et 3326. — Le tome II, dédié au maréchal de Nangis, contient 37 plans.

Lectionnaire et Antiphonaire, contenant le propre du temps pour la partie d'été. Il commence par cette rubrique : « In vigilia Pasche postquam sacerdos communicaverit ad missam, incipiat cantor in choro : Ad vesperas antiphona. »

Volume sur parchemin, de 314 pages. 540 millimètres sur 400. Écriture sur deux colonnes, du XIV^e^ siècle. Notation musicale. Grandes lettres peintes. Petites miniatures dans les initiales des pages 38, 67, 100, 119, 137, 151, 201, 213, 220, 226, 233, 253, 275, 284.

Le sujet de plusieurs de ces miniatures est indiqué par une petite légende tracée en marge pour servir d'instruction au peintre : « Johannes apostolus scribens et nubes super eum (p. 38); Imago beati Petri claves tenentis et predicantis populo presenti (p. 67); Pater filium tenens

in cruce, spiritus sanctus in specie columbe (p. 119) ; I rei que se eten I libre en sa ma » (p. 220). Cette dernière légende atteste l'origine méridionale du volume, comme aussi la note inscrite au haut de la p. 19 : « L'an mil IIII cens et LXIIII fot portat de Tholosa a Cadonh (Cadouin), la sanct Susarii. » — Le vendeur du manuscrit a déclaré qu'il venait du diocèse d'Albi.

Lectionnaire et Antiphonaire de l'église Saint-Jean de Besançon, écrit et noté en neumes au XII^e^ siècle. Il comprend :

1° (Fol. 1). Calendrier, avec des règles de comput ; il y manque les feuillets relatifs aux mois de mars-juin.

2° (Fol. 10 v°). Partie d'été du propre du temps, commençant par la rubrique : « Sabbato sancto Paschæ ad vesperas antiphona. »

3° (Fol. 78). Partie d'été du propre des saints : « In nataliciis sanctorum a Pascha... »

4° (Fol. 230). Commun des saints.

5° (Fol. 244 v°). « Incipiunt orationes de sollempnitatibus sanctorum. »

6° (Fol. 246). Recueil d'hymnes.

7° Parties additionnelles dont il sera question plus loin.

Suit la liste des Pères de l'Église dont les ouvrages ont fourni le texte des leçons :

Ambroise : fol. 332, 384 v°.
Augustin : fol. 30 v°, 41, 42, 43, 46, 55, 68 v°, 74 v°, 80, 81, 121, 143, 174 v°, 200.
Bède : fol. 14, 17, 25, 26 v°, 29, 29 v°, 35, 36 v°, 37 v°, 44, 44 v°, 45 v°, 53 v°, 55 v°, 57 v°, 59, 59 v°, 60 v°, 61 v°, 63, 64, 66, 67, 76 v°, 77, 82, 83, 84, 99 v°, 102 v°, 106, 130, 136, 148, 160, 163, 178 v°, 179, 195, 333 v°, 389.
Fulbert : fol. 170 v°.
Grégoire : fol. 10 v°, 15, 16, 18, 19, 23 v°; 31 v°, 39, 50 v°,

51 v°, 52 v°, 67 v°, 68, 71 v°, 72, 73 v°, 190, 198 v°, 201 v°, 224 v°, 232, 233, 235, 237, 239 v°, 241 v°.
Jean Chrysostome : fol. 376.
Jérôme : fol. 57, 159 v°.
Léon : fol. 36.
Maxime : fol. 101, 186.
Origène : fol. 56.
Sedulius : fol. 124.

Parmi les morceaux hagiographiques qui entrent dans les offices du propre des saints, je citerai les suivants :

Fol. 81 v°. « In dedicatione ecclesie sancti Johannis evangeliste. »
Fol. 91. « In translatione sanctorum martirum Ferreoli et Ferrucii. »
Fol. 93 v°. « In natali sanctorum Ferreoli et Ferrucii. »
Fol. 97 v°. « In natali sancti Antidii, archiepiscopi et martyris. »
Fol. 105. « In natali sanctorum martyrum Hyrenei ac sociorum ejus. »
Fol. 108. « Incipit passio sancti Petri apostoli, edita a Lino papa. »
Fol. 114 v°. « Incipit passio sancti Pauli apostoli. »
Fol. 122. « Incipit descriptio qualiter prothomartyris Stephani brachium ad civitatem Bisunticam sit delatum, tempore Theodosii minoris imperatoris. »
Fol. 125. « Qualiter brachium sancti Stephani, furatum e Dubio flumine projectum, mirabiliter sit inventum. »
Fol. 131. « In natale sancti Desiderati, Bisuntini archiepiscopi. »
Fol. 132 v°. « In natale sanctorum martyrum Nazarii, Celsi et Pantaleonis. »
Fol. 133 v°. « In natale sancti Germani, Autisiodorensis episcopi. »
Fol. 137. « Incipit revelatio corporis beatissimi Stephani prothomartyris. Lucianus misericordia Dei indigens... »
Fol. 140 v°. « Sancti Donati, Bisuntini archiepiscopi. »
Fol. 142 v°. « Passio Romani, militis. »

Fol. 167. « In inventione sanctorum martyrum Ferreoli et Ferrutii. »

Fol. 176 v°. « Sancti Lamberti, martyris et episcopi. »

Fol. 182 v°. « In translatione sancti Vincentii martyris. »

Fol. 208. « Passio sancti Benigni martyris. »

Fol. 226. « De sancto Columbano. »

Divers offices ont été ajoutés après coup par différentes mains, du XII^e^ siècle au XVI^e^.

Fol. 6. « Bernardi abbatis. » Addition du XV^e^ siècle.

Fol. 249. « Sanctorum Epyphanii et Ysidori. » Addition de la fin du XIII^e^ siècle.

Fol. 257. « In festo sancti Demetrii. » Addition de la fin du XIII^e^ siècle.

Fol. 259. « De translatione sancte corone. » Addition du XIV^e^ siècle. Office très long et très important, renfermant, en neuf leçons, le récit de la translation de la sainte Couronne, tel qu'il a été publié sous le nom de Gautier Cornu dans le *Recueil des historiens*, t. XXII, p. 27, jusqu'aux mots *nihil in via contrarium ccntristavit* (p. 30 H de l'édition). Le texte de cet office a dû être envoyé à Besançon vers l'année 1320 par Hugues de Besançon, chantre de Paris, qui fonda dans la cathédrale de Besançon la célébration solennelle de : « Item et illius preclari spinei dyadematis Jhesu Christi insignis sollempnitas. » Cela résulte de la lettre de Hugues de Besançon, qui est copiée sur le fol. 272, à la suite de cet office.

Fol. 273. « In natali sancte Katherine. » XII^e^ siècle.

Fol. 288. « In festo beati Nycholai. » XIII^e^ siècle.

Fol. 296. Récit, en neuf leçons, de la révélation et de la translation à Besançon des reliques de saint Jean. « Cum beatus Johannes apostolus et euvangelista dilectus Domini... » XIII^e^ siècle.

Fol. 305. « In ultima commemoratione sancti Stephani. » Récit de miracles accomplis à Besançon. XIV^e^ siècle.

Fol. 306 v°. « Vita beati Claudii, archiepiscopi Bisuntini. » XIV^e^ siècle. Ce morceau se termine par un certificat, daté du 1^er^ septembre 1342.

Fol. 309. « Sanctorum Cosme et Damiani, martyrum. » XIV^e^ siècle.

Fol. 311. « Incipit vita sancti Antidii, martyris et pontificis. » XIV^e^ siècle.

Fol. 317 v°. « Incipit legenda sancti Georgii martyris. » XIV^e^ siècle.

Fol. 321. « In transfiguratione Domini. » XV^e^ siècle.

Fol. 325. « De sancto Genesio. » XV^e^ siècle.

Fol. 327. « Sequitur legenda visitationis beatissime Marie virginis. » XV^e^ siècle.

Fol. 337. « Incipit legenda beati Deodati, episcopi et confessoris, cujus festum celebratur XIII^o^ kal. Julii. » XV^e^ siècle.

Fol 342. « Incipit vita beati Lazari, episcopi Marsiliensis. » XV^e^ siècle.

Fol. 346. « In festivitate sancte Anne, matris virginis Marie, legenda. » XV^e^ siècle.

Fol. 347 v°. « Office du saint Sacrement.

Fol. 363 v°. « Incipit descriptio qualiter caput sancti Agapiti ad urbem Bisunticam est delatum et per manus domni Leonis pape in altari sancti Stephani reconditum. » XV^e^ siècle.

Fol. 366. « In festo sancti Lupi, episcopi et confessoris. » XV^e^ siècle.

Fol. 371 v°. « In festo decem milium martirum sequitur legenda. » XV^e^ siècle.

Fol. 373. « Passio incliti martiris Cristofori. » XV^e^ siècle.

Fol. 374. « Legenda in presentatione Marie virginis ex diversis tractatibus doctorum. » XV^e^ siècle.

Fol. 377. « Sequitur legenda beati Dominici confessoris. » XV^e^ siècle.

Fol. 383. « Legenda septem gaudiorum virginis Marie. » XVI^e^ siècle.

Fol. 387. « De sancta Tecla, beati Pauli apostoli discipula. » XVI^e^ siècle.

Au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle, sur des feuillets blancs (fol. 5 v°, 10, 248 v°, 272, 287 v° et 299-304) on a trans-

crit quelques chartes et documents relatifs au chapitre de Besançon, notamment :

Fol. 5 v°. « Hee sunt obediencie que debent devenire ad manum curati Sancti Johannis Baptiste de parochia Bisuntina. »

Fol 272. Lettre de Hugues de Besançon, chantre de Paris, adressée en juin 1320 au chapitre de Besançon et dont le texte a été publié par M. Castan, dans *Mémoires lus à la Sorbonne en* 1865, *Histoire*, p. 893.

Fol. 299. Statuts du chapitre, arrêtés en 1281.

Fol. 301. Statuts de l'année 1309.

Fol. 302 v°. Statuts de l'année 1331.

Gros volume sur parchemin, de 390 feuillets. 440 millimètres sur 320. Écriture du XII^e^ siècle, sauf les parties additionnelles, dont la date a été indiquée au cours de la notice précédente. Ce manuscrit, qui vient de la bibliothèque du conseiller Droz, de Besançon, est aujourd'hui relié en deux volumes, qui portent les n^os^ 2188 et 2189 dans le fonds latin des nouv. acq. Le second volume commence au fol. 196.

Le Grand d'Aussy. — De la nourriture des Français, par Le Grand d'Aussy. — XVIII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 3328.

Le Grant (Jacques). — Le livre de bonnes meurs, suivi du livre des sages et de l'aventure du sieur et de la dame du Chastel en Bretagne. Manuscrit sur papier de l'année 1472, venu de la bibliothèque d'Anne de Polignac. Nouv. acq. fr. 1157. — Voyez plus haut, p. 334.

Le Peletier de la Houssaye. — Papiers de cette famille, depuis 1598 jusqu'en 1791. — Nouv. acq. fr. 3513-3516.

Lescure, dans le Rouergue. — Copie d'actes du XV^e^ siècle, relatifs aux biens dépendant du seigneur de

Lescure en Rouergue. — XVe siècle. Papier. — Nouv. acq. fr. 1073.

Lèse-majesté. — Procédures et arrêts donnés contre des princes, seigneurs et autres diverses personnes, accusés de crime de lèse-majesté jusqu'en 1610. Recueil formé par Pierre Dupuy et Théodore Godefroy. — Nouv. acq. fr. 3360.

Lettres. — Copie d'une collection d'environ cent lettres originales, du XVe au XVIIe siècle, provenues des archives de la famille de La Trémoïlle. Cette copie a été offerte par M. le duc de La Trémoïlle, à qui la Bibliothèque avait fourni l'occasion de rentrer en possession de ces documents. — Nouv. acq. fr. 1109.

Lettres originales du XVIe siècle et du XVIIe, dont la plupart doivent venir des archives de la famille de Bournazel dans le Rouergue. Plusieurs sont signées par François Ier, Catherine de Médicis, Charles IX, Henri III, le maréchal de Matignon, le maréchal Henri de Montmorency, Henri IV, Marguerite de Valois, Louis XIII et Louis XIV. Les principaux destinataires sont M. de Bournazel, sénéchal et gouverneur du Rouergue, à la fin du XVIe siècle, M. de La Voulte, capitaine et gouverneur d'Usson sous le règne de Louis XIII, et M. de Bournazel, sénéchal et gouverneur du Rouergue du temps de Louis XIV. — Nouv. acq. fr. 3532.

Lettres originales du XVIe au XIXe siècle. — Noms des auteurs de quelques lettres : l'abbé Bignon, le président Bouhier, Chamillard, Gaston, duc d'Orléans, Louis de Bourbon, Marguerite de Savoie, en 1587, Marie de Médicis, le cardinal Mazarin, Mlle de Montpensier, Papirius Masson, Roberval, Schepflin, de Spanheim, de

Thou, Charles Vialart, évêque d'Avranches, en 1643. — Nouv. acq. fr. 1086.

Lettres originales de Léopold et de Juan d'Autriche, de 1655 à 1664, adressées au comte de Hennin, commandant à Valenciennes. -- Nouv. acq. fr. 1085.

Lettres originales dont les principales viennent du bureau des finances de Caen. On y remarque des lettres émanées des personnages suivants:

Henry de Bourbon, 26 décembre 1605 et 12 juillet 1606; d'Effiat, 15 janvier, 23 février et 11 avril 1627; Louis XIII, 31 mai 1610 et 20 août 1612; Marie de Médicis, 31 mai 1610; le duc de Sully, 14 février 1606, 25 avril, 30 mai et septembre 1610; copie d'une lettre de Lesdiguières à Louis XIII, 11 décembre 1616. – Nouv. acq. fr. 1095. — Don de M. le duc de La Trémoïlle.

Lettres diverses, peu importantes, du milieu du XVIII[e] siècle, trouvées au moins en partie dans les papiers de Lamoignon de Malesherbes. -- Nouv. acq. fr. 1178.

Lettres originales, recueillies par Ch. Deslys. On remarque dans ce recueil les pièces émanées de : Chateaubriand, Lacépède, de Laharpe, de Lamartine, Marmontel, Méhul, Michaud, Michelet, Necker, Piron, Racine (lettre fausse, du 15 juillet 1693), J.-B. Rousseau, J.-J. Rousseau, saint Vincent de Paul, Amédée Thierry, Vicq d'Azyr et Voltaire. — Au fol. 351, lettre curieuse sur l'état des mœurs à Paris en 1798. — Nouv. acq. fr. 3538.

Librairie. — Papiers provenus du cabinet de Lamoignon de Malesherbes et relatifs à l'administration de la librairie. Correspondance et rapports classés par ordre alphabétique. — Nouv. acq. fr. 3344-3348.

Limousin. — « Stephani Guyberti in patrios Lemovicum mores commentaria. » — XVII^e^ siècle. — Nouv. acq. lat. 1288.

Littérature (Mélanges de), du milieu du XVIII^e^ siècle. — Il y a surtout de petites pièces de vers. — Nouv. acq. fr. 1177.

Lorraine. — Pièces historiques et littéraires. — Poésies de Philippe de Vigneules, écrites de la main de l'auteur, pendant qu'il était en prison. — Vers en l'honneur du ministre Paul Ferry. — Vers latins de Paul Ferry, autographe adressé à David Friard. — Etrennes en vers pour Elisabeth et Susanne Joly; billets imprimés en 1587. — Pièces relatives à la famille de Lenoncourt. — Charte originale du mois d'avril 1298, en français, relative au mariage de « Wauterins de Voy, fil Boquin escuier ja dit, » et de Jehannette, fille de « Jehan bourjois de Liney (Ligny-en-Barrois), fil Heycelet. » — Nouv. acq. fr. 8374.

Louis XIV. — Documents du règne de Louis XIV, principalement relatifs aux finances : Rentes sur le clergé, emprunts, état des affaires de Bourgogne en 1673, étapes, taxes de la chambre de justice en 1667, office de courrier d'Angleterre. — Une pièce est annotée par Colbert. — Nouv. acq. fr. 1093.

Louis XIV. — Lettres originales adressées par Louis XIV à M. d'Aguesseau, intendant en Languedoc, de 1673 à 1684. — Lettres originales adressées par Louis XIV et par Louis XV à M. d'Aguesseau, procureur général au Parlement, de 1710 à 1716. — Nouv. acq. fr. 3373.

Louis XV. — Table alphabétique des matières contenues dans une collection d'édits, déclarations, arrêts et mémoires

des premières années du règne de Louis XV. — Nouv. acq fr. 1099.

Louis XV. — Table alphabétique des ordonnances, arrêts et édits du règne de Louis XV. Cette table est dressée par ordre alphabétique de noms de matières. — Nouv. acq. fr. 3349-3352.

Louvois. — Inventaire des successions de la marquise et de l'abbé de Louvois. — 1721. — Nouv. acq. fr. 3337.

Ludre. — Documents manuscrits et imprimés relatifs à la famille des comtes de Ludre. XVIII^e^ et XIX^e^ siècle. Don de M. Bordier. — Nouv. acq. fr. 1123.

Luxembourg (Pierre de). — Le livre saint Pierre de Luxembourcq, lequel il envoia à mademoiselle de Luxembourcq. — La vie et légende de saint Bernard, dédiée à Philippe des Essars, chevalier ; ouvrage en cinq livres, dont la translation fut accomplie en 1396. — Copie sur papier, faite en 1450, pour mademoiselle de Sobiaux. — Nouv. acq. fr. 1079.

Mallaval (F.). — Abrégé de l'histoire de Marseille, depuis sa fondation jusques en 1733, par F. Mallaval. — Nouv. acq. fr. 1103.

Marchands étrangers. — Privilèges concédés par les rois de France aux marchands de diverses nations traffiquans en leur royaume. (Copie des vol. 322 et 323 de la Collection de Brienne.) — Nouv. acq. fr. 3353 et 3354.

Marine. — Description méthodique, historique et chronologique des papiers contenus dans le dépôt de la marine et des campagnes sur mer depuis 1610 jusqu'en 1750. Par Horque d'Hamécourt. — Reliure aux armes de Choiseul-Stainville. — Nouv. acq. fr. 3330.

Maroilles (Abbaye de), au diocèse de Cambrai. — « Antiquarium Maricolense, in quo variarum historiarum quæ partim inibi partim alibi contigere recensentur fragmenta, omnia secundum autographum fideliter et accurate collecta. Anno M DC XC. » — Ce recueil de documents et de notes concernant l'histoire de l'abbaye de Maroilles est attribué à dom Grégoire de Berg. — Volume sur papier, in-folio, de 247 pages, donné par M. le duc de La Trémoïlle. — Nouv. acq. lat. 1385.

— Deux chartes originales, trouvées parmi les documents sur l'histoire du tiers état que le Comité des travaux historiques a fait déposer à la Bibliothèque, savoir:

1° Lettre d'Innocent IV, du 4 février 1245, au sujet du subside que l'abbé de Maroilles avait droit d'exiger de ses hommes.

2° Charte de Gui, évêque de Cambrai, portant établissement de coutumes pour les habitants de Maroilles. Décembre 1245.

Marseille. — Registre du notaire de « dominus Bartolomeus Arbaudi, judex curie palacii Massiliensis, » en 1323. Volume sur papier, n° 3217 du catalogue de la Bibliothèque de M. Rouard. — Nouv. acq. lat. 1373.

Marseille. — « Cartalarium actorum mei Raymundi Audeberti, notarii curie palacii Massiliensis, de tempore domini Othonis de Terzago, judicis curie palacii antedicte, anno Domini millesimo CCC LXX et LXX primo. » — Registre sur papier, n° 3377 de la bibliothèque de M. Rouard. — Nouv. acq. lat. 1372.

Marseille (Collection de documents sur l'histoire de), recueillis et copiés par feu M. Mortreuil, correspondant de l'Académie des inscriptions.

Cette collection, dont la valeur est suffisamment attestée

par la réputation de l'auteur, forme 32 volumes, dans lesquels, à côté de quelques pièces originales, on trouve des milliers de copies et d'extraits d'actes relatifs à l'ancienne topographie, aux établissements religieux et civils, au droit municipal, au commerce et à l'industrie. C'est le fruit de plus de vingt ans d'un travail assidu et intelligent dans les différents dépôts d'archives de Marseille, et notamment dans les études de notaires, dont les minutes remontent au XIII^e^ siècle. L'un des plus curieux volumes de la collection est le tome XXI, qui se compose d'actes relatifs aux esclaves et aux captifs. Il y a là, prêts à être mis en œuvre, plus de 150 documents, d'où il sera facile de tirer un chapitre curieux de l'histoire de l'esclavage au moyen âge, chapitre dont M. Mortreuil lui-même a tracé l'esquisse dans un trop court article publié en 1858 par la *Revue de Marseille*. Les documents qu'il a copiés abondent en renseignements sur le commerce dont les esclaves étaient l'objet à Marseille, sur l'origine de ces esclaves et sur le régime auquel ils étaient assujettis. Comme exemple de la variété et de l'intérêt de ces textes, je relèverai ici quelques-unes des expressions employées pour désigner les esclaves dans les actes marseillais du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle :

Sclavam albam de progenie Burgariorum (fol. 42).
— de progenie Bulgarorum (fol. 136).
— sclavam Gregam (fol. 53); — sclavam Grecam (fol. 54).
— sclavam Grecam brunam (fol. 63).
— de genere Jachariorum (fol. 82).
— Maurum de partibus Mauritanie (fol. 139).
— sclavam de Mamneta baptisatam (fol. 13).
— de partibus Pontanarie (fol. 124).
— sclavam de Romania (fol. 62); — de partibus Romanie (fol. 67).
— Saracenum brunum (fol. 65).
— Tartaram baptisatam (fol. 71).
— sclavam Tartaresam (fol. 78).

— de partibus et progenie Thartarorum de Rossia (fol. 115, 118, 120),
— sclavum album de Thataysia (fol. 143),
— de partibus Turge (fol. 135).

Voici le cadre du classement auquel ont été ramenés les papiers de M. Mortreuil dans les volumes 1304-1334 du fonds latin des nouvelles acquisitions.

1304. I. Abbaye de Saint-Victor.
1305-1310. II-VII. Ville inférieure.
1311-1312. VIII-IX. Évêché.
1313-1314. X-XI. Chapitre.
1315. XII. Corps religieux.
1316. XIII. Inventaire des chartes communales.
1317. XIV. Inventaire des registres.
1318. XV. Cens. Topographie.
1319. XVI. Statuts.
1320. XVII. Hôpitaux.
1321-1322. XVIII-XIX. Notaires.
1323. XX. Consulats.
1324. XXI. Esclaves; captifs.
1325. XXII. Documents inédits.
1326. XXIII. Minutes de notaires.
1327. XXIV. Actes des registres notariés de la mairie.
1328. XXV. Hôpitaux.
1329-1330. XXVI-XXVII. Evêché.
1331. XXVIII. Hôpitaux. Rues. Édifices.
1332. XXIX. Monuments. Marine.
1333. XXX. Statuts.
1334. XXXI. Glossaire et notes.

En dehors des recueils donnés par madame Mortreuil, nous avons pu acquérir une remarquable collection de documents originaux compris dans le cabinet de M. Mortreuil, qui a été vendu à Paris au commencement de l'année 1878:

Dix-sept registres de notaires marseillais, dont le plus

ancien est de 1378 et le plus récent de 1476 (nouv. acq. lat. 1341-1357);

Un formulaire d'actes relatifs à la Provence; manuscrit sur papier du XVe siècle, de 215 feuillets (nouv. acq. lat. 1358).

Environ 550 chartes et pièces originales, la plupart sur papier, depuis 1217. Entre autres documents rares, on doit y signaler un testament marseillais de l'année 1316 (1), et à la date du 22 avril 1400, une obligation d'un juif écrite en caractères hébraïques. On y trouve plusieurs actes relatifs aux droits et aux privilèges de la communauté de Tourves. Ces chartes sont ainsi distribuées dans les volumes 1335-1340 du fonds latin des nouv. acq. (XXXII-XXXVII de la Collection Mortreuil):

1335. Diverses pièces originales.
1336. *Id.* de 1218 à 1314.
1337. *Id.* de 1325 à 1355.
1338. Rouleau de l'année 1354.
1339. Pièces originales, de 1355 à 1394.
1340. *Id.* de 1395 à 1711, plus une série de pièces provençales allant de 1221 à 1476.

Maugeron. — Procédures entre Marguerite Boyer, veuve d'Antoine de Maugeron, chevalier, seigneur de Beauvays, et Guy de Maugeron, chevalier de l'ordre du roi. — Registre original sur parchemin, de l'année 1548. — Nouv. acq. lat. 1071.

Médecine (Mélanges de), de comput, etc. — Seconde partie d'un manuscrit qui contenait 364 pages, et dont les 233 premières n'existent plus, ou du moins n'ont pas été vendues à la Bibliothèque. Les 132 pages qui subsistent con-

(1) Il a été publié dans la *Romania* (VIII, 103, janvier 1879), par M. Gaston Raynaud, à qui est dû le rangement de la collection; l'original est dans le ms. latin 1340 des nouv. acq.

tiennent divers morceaux de médecine, de comput, d'astronomie et de mathématiques, dont le détail va être donné. Ce manuscrit paraît avoir été exécuté en Allemagne, au XII[e] siècle; il a fait partie de la bibliothèque de Charles Le Goux de La Berchère, archevêque de Narbonne, mort en 1708 (1). — Nouv. acq. lat. 229.

P. 233. Traité d'hygiène ou de médecine, avec diverses recettes. « Rationem observationis vestræ pietati secundum precepta doctorum medicinalium ut potui vobis exponere profutura generaliter provocavi... » — Parmi les recettes, il y en a une (p. 251), commençant ainsi : « Ad equum erræhet. Man gieng after wege. zohsin ros inhandon. do begagenda imo min trohtin... »

P. 252. « Notger Erkenhardo discipulo de quatuo rquestionibus compoti. Principalis compoti questio ad quam cæteræ spectant, illa est ubi Pascha fiat... » L'opuscule de Notker se termine à la p. 260, et la fin en est indiquée par la rubrique : « Usque huc Notger Erkenhardo discipulo. »

P. 260. Règles sur quelques points de comput et observations sur les noms des mois.

P. 265. Opuscule sur le mois lunaire. « Dilectissimo in vinculo caritatis amico Herrando omnigenis liberalis scientiæ disciplinis insigniter erudito, H. pauperùm Christi abortivum vile, debitum fraternæ dilectioni memoriale. Quamvis localitate corporali... »

P. 269. « Item Herimannus de Astro[la]bio. H. Christi pauperum peripsima et philosophiæ tyronum asello immo limace tardior assecla, B. suo jugem in Domino salutem. Cum a pluribus sepe amicis rogarer... »

(1) Cette bibliothèque, dont a fait partie le recueil relatif aux gages de bataille, etc., mentionné plus haut, paraît avoir été léguée aux Jésuites. En effet, par une lettre datée de Toulouse, le 18 janvier 1730, le P. Jacques Vanière annonce à Titon du Tillet que « il suit un procès à Montpellier, procès de littérature que la reconnaissance le force de poursuivre. Il s'agit de la fameuse bibliothèque de M. de La Berchère, archevêque de Narbonne, précieux don fait aux Jésuites. » — Voyez *Catalogue d'une collection de lettres autographes dont la vente aura lieu à Paris le 12 juillet 1879.* (Paris, Charavay, 1879, in-8), p. 25, article 157.

P. 282. « Item Herimannus de quodam horologio. Componitur quoddam simplex et parvulum viatoribus horologicum instrumentum quoddam in modum teretis et æqualis grossitudinis... »

P. 287. « Ad inveniendam cum quadrato astrolabii altitudinem per umbram ipsius altitudinis in plano stantis. » — P. 290. « Quicumque astrolabicæ peritiam disciplinæ et cœlestium sperarum geometricaliumque mensurarum altiorem scientiam... » — P. 298. « De horis. Si quis certissime horas artificiales seu naturales diei et noctis scire desideras... » — P. 300. « De altitudine solis diei. » — P. 301. « De altitudine stellarum et horis noctis. » — P. 302. « De distinctione horarum per quatuor plagas. » — P. 302. « De horis æquinoctialibus et inæqualibus. » — P. 303. « De partibus inæqualium horarum diei... » — P. 305. « De aurora. » — P. 306. « De ortu et occasu signorum et stellarum.... » — P. 307. « De vocabulis latinis et arabicis stellarum et formationibus earundem. » — P. 308. « De discretione clymatum. »

P. 312. « Incipit prefatio abaci, quem junior Bernolinus edidit Parisius. Domino Amelio, Bernolinus suus, æternæ felicitatis munus. Mirari, pater sancte, non desino... »

P. 359. « De quodam loco prognosticorum Herimanni. »

P. 362. Vers sur les lettres de l'alphabet. « A monet alta peti. B tolli sive teneri. » Cette pièce de 9 vers a été ajoutée au XIII^e^ siècle.

P. 363. « De cymbalis musicis. Quicumque vult facere cymbala ad cantandum recte sonantia... »

Médecine (Traités de). Commentaire de Géraud « de Solo » sur le livre IX d'Almansor. « Rubrica generalis istius libri noni, et est talis : Incipit pars nona de egritudinibus, que evenire possunt a capite usque ad pedes... — ... Et hec sufficiant de lectura noni Almasoris, de fine cujus sit Domini nomen benedictum et nomen virginis Marie matris ejus, et tota curia celestis sit benedicta de hoc opere nunc completo, quod compilavit magister G. ed

Solo de provencia (*sic*) Alvernie in preclaro studio Montis Pessullani ad utilitatem de novo practitancium. Explicit exposicio noni Almansoris, composita a magistro Geraldo de Solo, anno Domini millesimo trescentesimo septuagesimo primo, die sexta mensis Marcii, per Petrum Chartresii. »

Traité du même auteur sur les fièvres. « Notandum quod virtus humani corporis ex tribus confortatur ut dicit Avicenna... In nomine Dei Patris omnipotentis. Incipiunt recepte magistri Geraldi de Solo supra primam fen quarti canonis Avicenne de febribus... » Des cinq feuillets que devait occuper ce traité il ne subsiste que les quatre premiers.

D'après la table, mise en tête du volume, il manque un second traité du même auteur : « Alter tractatus de febribus secundum eundem, in quo exponuntur recepte. »

La même table indique ensuite un opuscule, dont il ne subsiste plus guère que la dernière page : « Alter tractatus de Turre, continet tres paginas, in quo ponuntur remedia multarum pationum (*sic*). » A la fin de ce recueil de recettes, on lit : « Explicit Jordanus de Ture. »

Traité de Bernard Albert sur les fièvres. « Introductorium in practica pro provectis in theorica, super primam fen quarti canonis, compositum per Bernardum Alberti. » — « Explicit de febribus Alberti decani studii Montis Pessulani pro provectis. »

« Preservacio a pestilencia secundum magistrum Jo. de Tornamira. »

« Preservacio pestilencie secundum magistrum Jo. Jacobi. »

Recettes diverses.

Volume sur papier, à deux colonnes, copié en 1371, comme on l'a vu plus haut. — Nouv. acq. lat. 1391.

Méditerranée (Cartes de la), dessinées par Roussin en

1672, d'après les dessins de Mudiffort, de Nicolas Conberford, de Jacques Collomb et de Jacques Anthoine. — Nouv. acq. fr. 1465.

Melun. — Lettres patentes de Philippe le Bel, datées de Paris, en août 1289, touchant la part qu'Adam, vicomte de Melun, et son frère Jean de Melun avaient prise à la reconstruction des ponts de Melun, emportés par les eaux en 1280 et reconstruits en pierre par les soins de « mestre Jefrei dou Temple, » clerc du roi. Cet acte est en français. — Première pièce du n° 1110 du fonds français des nouv. acq.

Merci-Dieu (La), abbaye cistercienne du diocèse de Poitiers. — Copie du Cartulaire, faite en 1877 par M. Salge, d'après le manuscrit original, possédé et gracieusement communiqué par M. Delafouchardière. — Nouv. acq. lat. 242. — Le Cartulaire original, écrit par différentes mains dans le cours du XIII^e^ siècle, est un volume sur parchemin de 115 feuillets, hauts de 170 millimètres et larges de 133; il contient 304 chartes, dont la dernière est incomplète.

Mercier de Saint-Léger. — Notes bibliographiques. — Nouv. acq. fr. 4199.

Messe des morts. — « Missa pro defunctis ad usum carmelitarum excalceatorum Parisiensium. Exoudebat novitiatus, favente R. P. Aniano a Sancto Paulo, magistro novitiorum, anno 1787. » — Exécuté avec des lettres à jour.

Metz (Atours de la ville de). Rouleau du XIII^e^ siècle, composé de six peaux et long de 3^m^45, qui avait jadis été donné par M. de Saulcy à Augustin Thierry pour la collec-

tion des monuments de l'histoire du tiers état, et que la Direction des sciences et lettres a déposé à la Bibliothèque avec les autres matériaux de cette collection. Le rouleau est intitulé au dos : « Se sont li atour retenut per trezes et per contes ; » il commence par les mots : « Quikonkes ferroit home de Mes devant lou grant mostier... ; » vers la fin se trouve la date : « Ce fut fait VIII jors après la saint Martin, l'an MCC et LX et XVIII ans. » — Nouv. acq. fr. 3365.

Mionnet. — Correspondance numismatique, comprenant un peu plus de 200 lettres de la fin du XVIII^e^ siècle et de la première moitié du XIX^e^, presque toutes adressées à Mionnet. — Nouv. acq. fr. 1160.

Miroirs (Les) des biens et des maux, manuscrit sur parchemin du commencement du XVI^e^ siècle, venu de la bibliothèque d'Anne de Polignac. — Nouv. acq. fr. 4187. — Voyez plus haut, p. 338.

Molinet (Jean). — Extrait des cronicques de maistre Jehan Molinet, de 1474 à 1503, venant de la librairie de madame de Savoie, régente et gouvernante du Pays-Bas. — Copie ayant dû servir à une édition, vers 1610. — Nouv. acq. fr. 1077.

Monnaies (Graveurs de). — Quittance de Guillaume Dupré, du 31 mars 1630, et minute originale du testament de Jean Varin, du 21 août 1672. Ces deux pièces ont été données par M. Benjamin Fillon ; elles ont figuré en 1879 sous les n^os^ 1613 et 1642 de l'*Inventaire des autographes et des documents historiques composant la collection de M. Benjamin Fillon*, séries IX et X (Paris, 1879, in-8), pp. 20 et 29.

Moreau. — Indication sommaire des cartons dans lesquels était renfermée la collection d'ordonnances formée ou du moins complétée par Moreau au Cabinet des chartes. De la main de Van Praet. — Nouv. acq. fr. 1152.

Mort des désirs (De la), dissertation sur ces paroles du prophète royal : Qu'y a-t-il à souhaiter sur la terre que Dieu seul? Avec dédicace à madame Menant, datée du 1er février 1673. — Don de M. Pauly, bibliothécaire au Département des imprimés. — Nouv. acq. fr. 4124.

Mottet. — Études botaniques, médicales et littéraires du Dr P. Mottet. — Nouv. acq. fr. 1125-1146.

Najac. — « Libre del comu del bailliage de Najac de l'an mial CCCC quatre vings et huech. » Papier. — Nouv. acq. fr. 1072.

Naudé (Gabriel). — Quatorze lettres écrites par lui à G.-B. Doni, de 1641 à 1645, en italien. Don de M. Benjamin Fillon. — Italien 1671.

Neuchâtel (Seigneurie de), en Franche-Comté. — Copie du Cartulaire faite en 1878 par M. Jules Gauthier, archiviste du département du Doubs, qui a bien voul rédiger sur le manuscrit original une notice d'où j'extrais les détails qui suivent :

Le Cartulaire de Neuchâtel appartient actuellement au comte de Durfort-Civrac; c'est un énorme volume in-folio, sur parchemin, haut de 364 millimètres et large de 248. Il est relié en basane et se compose de 15 feuillets de table et de 593 feuillets de texte, dont les 53 premiers sont occupés par un rentier. Il y a 671 chartes, dont la plupart sont en français, et dont la date est comprise entre le mois de février 1232 et le 2 février 1428.

La rédaction primitive du Cartulaire doit être rapportée aux années 1428-1440. Ce Cartulaire est extrêmement important : à lui seul il tient lieu du fonds des archives de Neuchâtel-comté, qui a été totalement détruit. Il intéresse particulièrement un territoire qui répond à huit cantons du département du Doubs : Audincourt, Baume-les-Dames, Blamont, Isle-sur-le-Doubs, Marchaux, Montbéliard, Pont de Roide et Saint-Hippolyte, et à deux cantons du département de la Haute-Saône : Héricourt et Vesoul. Il y a aussi des documents concernant Belmont-lez-Dole, Champagnole, Montbarrey et Rans, dans le Jura ; les environs de Belfort ; Bourogne et Grandvillars, dans l'ancien département du Haut-Rhin ; le pays de Porrentruy et quelques dépendances de l'évêché de Bâle.

La Bibliothèque ne possédait qu'une copie incomplète et fautive de ce Cartulaire, envoyée par le conseiller Droz au Cabinet des chartes, n° 898 de la Collection Moreau. — Les Archives nationales (K 1798-1804) en conservent une copie faite au XVIII^e^ siècle pour le prince de Montbéliard. — La copie exécutée par M. Gauthier forme le n° 3535 du fonds français des Nouv. acquisitions.

Nivernais. — Le coustumier des pays de Nivernois et Donzioìs, fait en 1490. Copie du XVIII^e^ siècle offerte à la Bibliothèque du roi, en 1764, par L.-A. Bert de La Bussière, conservée jusqu'en 1878 au Département des imprimés. — Nouv. acq fr. 1090.

Normandie. — Carte de la coste de la Haute-Normandie, depuis Eu jusqu'à Oistrehan. XVIII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 1191.

Normandie. — Collection de 100 chartes ou pièces, la plupart sur parchemin, du XII^e^ au XIX^e^ siècle, presque toutes relatives à diverses localités de la Haute-Normandie,

et notamment aux abbayes de Foucarmont, de Saint-Saens, de Beaubec et de Saint-Wandrille. — Suit l'indication des pièces les plus intéressantes.

1. Fragment d'une grande bulle, émanée probablement de Lucius III.
2. Charte de « Reinaldus de Fesches. » 1198.
3. — de « Willelmus de Vado, filius Radulfi de Molendino. » 1207.
4. — de « Gaufridus de Boeles. » 1211.
6. — de « Reinaldus de Bosco, dominus de Cailli. » 1222.
7. — de « Radulfus Magnus. » 1222.
9. — de « Thomas de Bono Vico. » 1225.
10. — de « Robertus prepositus de Sancto Richario. » 1226.
11. — de « Nicholaus de Petricuria. » 1226.
12. — de « Willermus de Canino monte. » 1232.
13. — de « Nicholaus de Heudelimont. » 1233.
14. — du doyen de Foucarmont. 1234.
15 et 16. Deux chartes de « Symon, miles et dominus de Petricuria. » 1239.
17. Charte de « Nicholaus Vavassor de Veteri Villa. » 1241.
18. — de « Robertus Rastel, miles et dominus de Favicuria in parte. » 1244.
19. — de « Emelina de Ardena. » 1246.
20 et 21. Deux chartes de « Gaufridus de Petricuria. » 1247 et 1249.
22. Charte de « Reginaldus de Rovilla. » 1249.
23. — de « Cristianus de Hodenc. » 1259.
24. — du chapitre de Rouen, concernant une rente destinée à l'anniversaire de « Magister Robertus de Annieriis. » 1293.
25. Charte de « Laurencius dictus Cambellanus, miles, » pour l'hôpital du Port-Saint-Ouen. 1294.
26 et 27. Deux chartes françaises du vicomte de Neufchâtel. 1294 et 1297.
28. Vidimus de deux chartes d'Enguerran de Marigny pour l'abbaye de Beaubec. 1314.

29. Charte de Louis X pour la même abbaye, datée de Nangis en février 1315 (n. st.).
41. Charte de Guichard, abbé de Bonport, pour Jean de Poissy. 20 octobre 1401.
47. Mandement relatif aux usages forestiers de l'abbaye de Clairruissel. 9 juin 1410.
48. Mandement de Charles VI pour Guillaume d'Estouteville, seigneur de Blainville. 8 mars 1411.
71. Statuts de la Confrérie ou Charité établie en l'église de Bouelle, près de Neufchâtel. 1561.

Normandie (Forêts de). — Cartes des forêts d'Andely, Arques, Bort, Brotonne, La Londe, Lions, Maulévrier, Rouvrai, le Trait et Vernon, dressées en 1665 par Pierre de La Vigne. — Nouv. acq. fr. 1464.

Normandie. — Instructions pour la régie des domaines du roi en Normandie. — XVIII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 4149.

Oies. — Khenologie ou mémoires joco-sérieux pour servir à l'histoire naturelle des oyes. A Pirou, de l'imprimerie seigneuriale du château. Fin du XVIII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 1124.

Oraison dominicale (Exposition de l'). Manuscrit sur parchemin du commencement du XVI^e^ siècle, venu de la bibliothèque d'Anne de Polignac. Nouv. acq. fr. 4186. — Voyez plus haut, p. 332.

Oraisons funèbres. — Catalogue d'une collection d'oraisons funèbres et de pièces nécrologiques. Commencement du XIX^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 1153.

Ordonnances, jugements et instructions diverses, depuis le règne de saint Louis jusqu'à celui de Louis XII; recueil formé pour une cour ou un magistrat de Toulouse, au

commencement du XVI^e^ siècle. En tête du volume, quelques morceaux historiques : Généalogie de la Bible, Arbor successionis regum Francie, De civitatis Tholosane laudibus et origine. — Nouv. acq. fr. 1082.

Ordonnances. — Table de plusieurs des premiers registres des ordonnances du Parlement de Paris. XVII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 3356.

Palais (Abbaye du), en Limousin. — Copie figurée du cartulaire, d'après le manuscrit original du Musée britannique. Cette copie a été exécutée page pour page et ligne pour ligne, en l'année 1877, aux frais de M. Peigné-Delacourt. — Nouv. acq. lat. 225.

Le manuscrit original, acquis par le Musée britannique en 1854 et classé sous le n° 19887 du fonds additionnel, est un petit volume de 98 feuillets de parchemin, y compris douze feuillets préliminaires ajoutés au XVIII^e^ siècle, hauts de 180 millimètres et larges de 125. Il comprend des chartes et des notices du XII^e^ siècle, qui ont été recueillies et copiées dans le dernier tiers de ce siècle ; on y a joint après coup plusieurs pièces un peu plus récentes, qui ont trouvé place sur les pages blanches réservées à la fin de chaque division. Voici le relevé des rubriques principales, avec renvoi aux feuillets du cartulaire original.

Incipit descriptio possessionum de Palatio Sancte Marie (fol. 11).
De decimis abbatie et de Quinsac et de la Chesa et de Arcissas (fol. 19).
De Arcissas (fol. 25).
De Aureze (fol. 35).
De Villa Francha (fol. 39).
De Mairemon (fol. 43).
De Ruspizac (fol. 56).
De la Cheza (fol. 71).
De Granvaleth (fol. 76).

De Belmon (fol. 80).
De Tenella (fol. 87 v°).
De Langladura (fol. 93).

Paris (Capucins de). — Journal tenu aux Capucins du Marais à Paris, de 1621 à 1721. — Nouv. acq. fr. 4135.

Paris (Coutume de). — Commentaire sur les titres de la coutume de Paris, concernant les édifices, héritages, servitudes et rapports des jurés. — XVIII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 4151 et 4152.

Paris (Evêques de). — Suite chronologique des évêques de Paris. XVIII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 1161-1163.

Paris (Hôpital général de). — Registre des baux des maisons de l'hospital général de Paris et du Saint-Esprit, tenu au XVIII^e^ siècle par Picault, commis à la recette de l'hospital général de Paris et économe de l'hospital du Saint-Esprit. — Nouv. acq. fr. 3369.

Paris (Hôpital du Saint-Esprit à). — Comptes rendus aux gouverneurs des chapelles, hospital et confrairies du Saint-Esprit en Grève à Paris, pour les années 1613 et 1614. — Nouv. acq. fr. 3368.

Paris (Hôpital de la Trinité à). — Compte rendu par Jehan de Bourdeaux, marchant bourgeoys de Paris, recepveur général de la communaulté des pauvres de la ville et faux bourgs de Paris et de l'hospital de la Trinité, fondé en la dicte ville, grand rue Saint-Denis, pour les années 1578 et 1579. — Nouv. acq. fr. 3367.

Paris (Métiers de). — Statuts de diverses corporations, copiés au XVIII^e^ siècle et se rapportant :

Aux marchands ligniers filassiers. Nouv. acq. fr. 4143.

Aux maîtres faiseurs de toutes sortes de cordes à boyau. *Id.* 4144.

Aux chainetiers. *Id.* 4145.

Aux cloutiers. *Id.* 4146.

Aux éguilletiers. *Id.* 4147.

Aux découpeurs, égratigneurs et gauffreurs. *Id.* 4148.

Aux nattiers. *Id.* 4153.

— Recueil de pièces relatives au métier des maçons, tailleurs de pierres, etc., de Paris. XVII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 3357.

Paris (Université de). — Acte de l'appel de l'Université de Paris au futur concile, des lettres lancées par Boniface VIII contre Philippe le Bel. 21 juin 1303. (N° 353 de l'Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam universitatis Parisiensis, de M. Jourdain.) — Copie du temps.

Paris. — La Marguillerie de Saint-Paul. Pièce satyrique copiée par Gaignières. — Nouv. acq. fr. 4161. — A rapprocher de la pièce imprimée en 1673, sous le titre de « Le pain bénit de M. l'abbé de Marigny. »

Paul de Sainte-Marie, évêque de Burgos. — « Scrutinium scripturarum veterum, editum a Rabi Paulo, episcopo Burgensi, neophito, adversus Judeos. » Copie sur papier et sur parchemin, faite au XV^e^ siècle, d'un ouvrage dont Hain (n^os^ 10762-10766) indique six anciennes éditions. — Nouv. acq. lat. 1379.

Peiresc. — Table de la correspondance de Peiresc déposée à la bibliothèque d'Aix. De la main de M. Rouard. — Nouv. acq. fr. 1147.

Pellerin (Notes et papiers numismatiques de). — Nouv. acq. fr. 3323 et 3324.

— Lettres adressées à Pellerin par les correspondants dont les noms suivent : Gius. Bartoli, l'abbé Galiani, Nicolas Ignarra, Isnard (de Marseille), Khellius, le P. Panel, jésuite, de Saint-Victor (de Rouen), de Schmidt de Rossan (à Francfort), Séguier (de Nîmes). — Nouv. acq. fr. 1074.

Perpignan. — Texte des coutumes, extrait du Livre vert de l'hôtel de ville de Perpignan. — XVIII^e^ siècle. — Nouv. acq. lat. 224.

Petit (Antoine), né en 1718, mort en 1794. Extraits de plusieurs livres de médecine, tant théorique que pratique. De 1769 à 1775. — Nouv. acq. fr. 1102. — Ce volume et les deux suivants ont été donnés par M. le docteur Moreau.

— Traité des maladies des femmes. 1777. — Nouv. acq. fr. 1100.

— Leçons sur les accouchements. 1778. — Nouv. acq. fr. 1101.

Philosophie et Astronomie. — Réunion de trois opuscules sur papier, qui appartenaient en 1577 à Jacques de Corneillan, évêque de Rodez. — Nouv. acq. lat 244.

Fol. 1. Traité dont le titre paraît devoir être « De principiis, » ou peut-être « de positione artis. » Fin du XV^e^ siècle.

Fol. 42. Calendriers astronomiques pour les années 1475 et 1473.

Fol. 56. « Brevis et utilis suppositionum tractatus. » — Fol. 60 v°. « Tractatus ampliacionum. » — Fol. 61. « Appellacionum tractatus. » — Fin du XIV^e^ siècle.

Pierre de Roissy, chancelier de l'église de Chartres. — Manuel des mystères de l'Église. — XIII^e^ siècle. — Nouv. acq. lat. 232.

Incipit Manuale magistri Petri, cancellarii Carnotensis, de

misteriis Ecclesie per anni circulum. Frumentum desiderat nubes, et nubes spargunt lumen suum, que lustrant cuncta per circuitum, quocumque eas voluntas gubernantis duxerit ad omne opus quod precepit illis super faciem orbis terrarum. Per frumentum simplices qui sunt in ecclesia intelliguntur, qui desiderant nubes, id est doctrinam majorum. Hee nubes spargunt lumen doctrine quocumque eas voluntas duxerit super orbem terrarum, id est super ecclesiam. Nos igitur harum nubium exemplo, laudabili quorumdam desiderio satisfacere cupientes, misteria eorum que in ecclesia Dei fiunt simplicibus, etsi non magnis, proponimus aperire, opusculum presens in quinque distinguentes. Primo dicemus quid singula significent in corporali fabrica ecclesie, sive quantum ad continens, sive quantum ad contenta; secundo, quid misticum sit in ministris ecclesie; tercio, de officio ecclesiastico in generali; quarto, in speciali; quinto, de septem sacramentis. Et quia hic omnia ad manum reperies, Manuale illud potes appellare.

Plusieurs exemplaires de cet ouvrage ont été signalés par Montfaucon (1) dans les bibliothèques de l'abbaye de Lire, de l'abbaye de Saint-Allire de Clermont et du Vatican. — Les auteurs de l'*Histoire littéraire* (2) n'en ont connu que le titre et se sont bornés à signaler l'existence de l'exemplaire du Vatican.

Pierre de Saint-Amour (Ouvrages philosophiques de) et d'autres auteurs. Volume sur parchemin, de 110 feuillets; 310 millimètres sur 210. Écriture sur deux colonnes, du XIV^e^ siècle. Paraît avoir porté le n° 203 dans la bibliothèque de l'abbaye de Vauluisant. — Nouv. acq. lat. 1374.

« Incipit sententia supra librum Porphirii. Sicut dicit philosophus, secundo Methaphisice, inconveniens est simul querere

(1) *Bibliotheca biblioth.*, I, 16 et 68; II, 1260 et 1264.

(2) XVIII, 524. — Dans un autre article du même ouvrage (VII, 312), le *Manuel des mystères de l'Église* est attribué à un auteur du XI^e^ siècle, Pierre, chancelier de l'église de Chartres, qui prit la direction des écoles de cette ville après la mort de Fulbert.

scienciam.... » — Fol. 9 v°. « Incipit sententia supra communitates Porphirii. Comune est quidem omnibus, etc. Superius determinavit Porphirius... »

Fol. 13. « Incipit sententia supra librum predicamentorum. Equivoca dicuntur, etc. Sicut dicit Boecius in commento iste liber est de x vocibus.... » — Fol. 34. « Explicit sentencia et etiam notabilia supra librum Predicamentorum a magistro Petro de Sancto Amore. »

Fol. 34. « Incipit sententia supra librum peryarmenias. Cum ad perfectam rei cognitionem oporteat cognoscere... » — Fol. 41 v°. « [Supra secundum peryarmenias.] Quoniam autem est affirmatio, etc. Postquam determinavit philosophus de enunciacione simplice... »

Fol. 49. « [Notabilia supra Porphirium.] Circa librum Porphirii sunt quedam notanda... »

Fol. 53. « Incipiunt supra Predicamenta. Equivoca dicuntur, etc. Circa istum librum sunt quedam notanda.... » — Fol. 62. « Expliciunt notabilia supra predicamenta a magistro H. de Brox. »

Fol. 62. « [Supra peryarmenias.] Primum oportet constituere, etc. Secundum Armonium inter sapientes multum nominatus est liber peryarmenias propter frequenciam theoreumatum... »

Fol. 71. « Sententia magistri Thome super peryarmenias. Dilecto sibi preposito Lovaniensi, frater Thomas de Aquino, salutem et vere sapiencie incrementa. Diligencie tue qua in juvenili etate non vanitati sed sapiencie intendis... »

Fol. 87. « [Sophisma.] Omnis homo est omnis homo. Hoc est sophisma propositum... » — Fol. 98. « Explicit sophisma determinatum a magistro Radulpho Britone. »

Fol. 98. « [Sophisma.] Consequenter queritur circa dictum sophisma, et queritur utrum hoc sit per se homo est... » — Fol. 106. « Explicit sophisma determinatum a magistro Radulpho Britone. »

Fol. 106. « [Sophisma.] Sciencia est qualitas per se. Hoc est sophisma propositum circa quod duo proponebantur esse inquirenda... »

Au bas du fol. 109 v°, note ainsi conçue: « Iste liber

est ecclesie Beate Marie Vallis Lucentis, emptus Parisius per fratrem J. de Canisy pro precio vinginti quinque solidorum parisiensium anno Domini M° CCC° XXX° primo. »

Poésies populaires de la France. Matériaux réunis, au milieu du XIX^e^ siècle, par le Comité des travaux historiques, conformément à un arrêté de M. Fortoul, ministre de l'Instruction publique. Ces documents, attribués en 1877 à la Bibliothèque nationale, ont été classés comme il suit en six volumes :

Poésies religieuses. Nouv. acq. fr. 3338.

Poésies païennes, didactiques et morales, historiques. *Id.* 3339.

Poésies romanesques. Chants de circonstance. *Id.* 3340.

Chansons satyriques. *Id.* 3341.

Recueil de chansons classées topographiquement. *Agenois-Caux.* Id. 3342.

Suite de ce recueil. *Champagne-Vendée. Id.* 3343.

Pontifical abrégé, à l'usage de messire Bernard d'Ornesan, évesque de Lombès (1528-1553). — Nouv. acq. lat. 221.

Portugal. — « Theatrum Lusitaniæ literarium sive Bibliotheca scriptorum omnium Lusitanorum, autore Joanne Suarez de Brito lusitano. » XVII^e^ siècle. — Volume envoyé de Dijon, le 26 septembre 1735, à la Bibliothèque du roi, où il fut classé parmi les livres imprimés. — Nouv. acq. lat. 1290. — Voyez le travail de M. Morel-Fatio sur Vicente Noguera, dans *Zeitschrift für Romanische Philologie*, t. III, année 1879, p. 2 du tirage à part.

Portus Iccius. — Notes et extraits sur cette localité. XVII^e^ siècle. — Nouv. acq. lat. 1381.

Potelet (Ant.). — Remarques historiques et plusieurs autres pièces curieuses. Recueilly par Antoine Potelet en l'année 1696. — Don de Madame Boullé. — Nouv. acq. fr. 4167.

Pouzzoles. — Recherches sur les antiquités de Poussol et ses environs. Dédié à M. Le Februe (*sic*) par Palomba. Donné en 1877 par M. Pouy. — Nouv. acq. fr. 4158.

Poyet. — Procès du chancelier Poyet, en 1544. — XVII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 4150.

Procédure (Diverses pièces de), sur papier, du XV^e^ au XVIII^e^ siècle. — Transaction entre le duc d'Albanye et M. de S. Vallier (fol. 10). — Copie d'une lettre de François I^er^ à M. de la Meilleraye, 19 mars 1542 (fol. 24) et d'une lettre de Jacques de Matignon, datée de Torigni, le 1^er^ juillet 1543 (fol. 24 v°). — Extrait de la réformation de la forêt d'Eu, en 1580 (fol. 46). — Nouv. acq. fr. 1087.

Provence. — « Cartularium Provinciæ. ». Recueil en trois volumes de copies de pièces relatives à l'histoire de la Provence, principalement du XI^e^ au XVI^e^ siècle. Il y a 596 pages dans le tome I, 558 pages dans le tome II et 598 pages dans le tome III. — Liste des établissements auxquels ont été empruntées les principales chartes de ce recueil : archevêché d'Arles, couvents des carmes et des trinitaires d'Arles, hôtel de ville d'Arles, notaires d'Arles, archevêché d'Avignon, cordeliers de Beaucaire, cabinet de l'abbé Bonnemant, collection de M. de Bournissac, évêché de Cavaillon, cartulaire des Dauphins ayant appartenu à Vyon d'Hérouval, cathédrale de Marseille, ville de Martigues, Livre noir de Notre-Dame de la Mer, chambre des comptes de Provence, château de Saint-Andiol, monastère de Saint-André de Villeneuve, abbaye de Saint-

Césaire d'Arles, grand prieuré de Saint-Gilles, prieuré de Saint-Jean d'Aix, abbaye de Saint-Victor de Marseille, hôtel de ville de Salon, notaires de Tarascon, chapitre de Toulon, commanderie de Trinquetaille.

Ces copies ont été faites vers l'année 1765 ; elles formaient le n° 3216 de la bibliothèque de M. Rouard. — Nouv. acq. lat. 1367-1369.

Provence. - Histoire du parlement de Provence, depuis son institution en 1501 jusqu'en 1671, avec des extraits des registres, par le conseiller Dominique de Guidi, qui mourut en 1680. — Copie du XVIII^e^ siècle, ayant successivement appartenu à M. de Nicolai, d'Arles, à J.-V. Martin-fils, de Marseille, et à Rouard. — Nouv. acq. fr. 3529.

Provence. — Documents relatifs à l'administration de P. Cardin Lebret, intendant en Provence de 1704 à 1734. — Nouv. acq. fr. 3478-3512.

Ces 34 volumes, dont les éléments ont été cédés à la Bibliothèque par l'œuvre des Vieux papiers, en 1878, ont été constitués la même année par M. Raunié, archiviste-paléographe, que le Conseil de perfectionnement de l'École des chartes avait chargé de ce travail. C'est le complément d'une collection plus considérable, conservée à la Bibliothèque depuis l'année 1835 (n^os^ 8820-8952 du fonds français).

Quiétisme. — Catalogue d'ouvrages relatifs au quiétisme. XVIII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 4184.

Redon (Abbaye de), en Bretagne. — Deux feuilles d'un cartulaire de l'abbaye de Redon, contenant treize chartes ou fragments de chartes, qui portaient les n^os^ 527-529, 533-538 et 541-544. Ce cartulaire paraît avoir été écrit un peu avant le milieu du XII^e^ siècle. La feuille qui renferme

les pièces 527-529 et 541-544 nous a été donnée par M de Courson ; l'autre, renfermant les pièces 533-538, faisait partie des modèles d'écriture que la Bibliothèque a achetés à la vente du cabinet de Taupier. — Suit l'indication des pièces contenues dans ces fragments :

[V[c] XXVII]. Fin d'une notice relative à une donation de « Paganus Droaloi filius. » (Courson, p. 269, d'après l'ancien cartulaire.)

V[c] XXVIII. Notice d'une donation faite en 1100 par « Daniel Hethloni filius. » (Courson, p. 266, d'après l'ancien cartulaire.)

V[c] X[X]IX. Commencement d'une notice relative à une donation de « Hurvodius clericus. » (Courson, p. 265, d'après l'ancien cartulaire).

.....

[V[c] XXXIII]. Fin d'une charte, qui ne me paraît pas comprise dans l'édition de M. de Courson. En voici le texte :

« .... degentium decrevi, suadentibus amicis et conjuge, Karadoco etiam priore id crebrius ingerente, quandam patrimonii mei portionem monasterio Rothonensi in elemosinam tribuere, terram scilicet in egressu burgi, juxta viam quæ tendit Chameracum, sed et ortum situm super clausum vinearum. Hujus vero dati et accepti ratio facta in basilica Beati Nicholai apud Migueronum oppidum, presentibus atque annuentibus illius terrae dominis, Bernardo videlicet atque Gaufrido Sionensi, necnon Haimerico Brennensi. Interfuere etiam Rivallonus presbiter, Hugo, Rialen Cornel, Guillelmus Evrardi, Malescot cum Philippo ejus filio, Daniel Marchaandus, Johannes Britto, Guillelmus Pullus, Renaut B..., Justinus.

V[c] XXXIIII. Notice d'une donation faite en 1061 par « Eschomar de Laval. » (Courson, p. 378, probablement d'après une copie de ce même fragment.)

V[c] XXXV. Notice d'une donation de « Tutual de Cordemes. » (Courson, p. 380, probablement d'après une copie de ce fragment.)

V^c XXXVI. Notice d'une donation de « Evenus del Maf. » (Courson, p. 378, probablement d'après une copie de ce fragment.)

V^c XXXVII. Charte de Brice, évêque de Nantes, en 1116. (Courson, p. 391, probablement d'après une copie de ce fragment.)

[V^c XXXVIII.] Notice d'une donation faite par « Rodaldus de Peregrino, » en 1060. La fin manque. (Courson, p. 316, d'après l'ancien cartulaire.)

.....

[V^c XLI.] Fin d'une notice relative à une donation de « Judicalis Cochardus, Jarnogonus Rufus, Normandellus. » (Courson, p. 387, d'après ce même fragment.)

V^c XLII. Notice d'une donation faite par « Riocus. » (Courson, p. 389, d'après ce même fragment.)

V^c XLIII. Notice d'une donation faite par « Bernardus, Simonis filius, » en 1063. (Courson, p. 258, d'après l'ancien cartulaire.)

V^c XLIIII. Commencement d'une notice relative à une donation de « Rivallon filius Bernardi. » (Courson, p. 259, d'après l'ancien cartulaire.)

A ces fragments est joint un feuillet mutilé d'un ms. du XV^e siècle, qui contient des relations de miracles, peut-être de miracles accomplis dans l'abbaye de Redon. Ce feuillet a été donné par M. de Courson.

Réthel. — Fragments d'un compte des domaines du comté de Réthel, vers l'année 1432. Ces fragments consistent en 18 feuillets de papier, cotés XXXIX-XLI, XLV, XLVI, LI, LII, LVI-LVIII, LX-LXIII, LXIIII-LXXVII; ils ont été envoyés au Comité des travaux historiques, le 5 mars 1855, par M. Morand, de Boulogne. — Nouv. acq. fr. 1169.

Révolution. — Catalogue méthodique d'une grande collection de pièces publiées en 1789 et en 1790. Ce cata-

logue paraît avoir été dressé vers 1790. — Nouv. acq. fr. 3525-3528.

— Catalogues de collections du même genre, dressés suivant l'ordre alphabétique des titres des ouvrages. — Nouv. acq. fr. 3520 et 3524.

Révolution. — Catalogue de publications relatives à la Révolution française, par Van Praet. — Nouv. acq. fr. 4176 et 4180.

Richelieu (Cardinal de). — « Panegyricus eminentissimo cardinali serenissimo duci Armando Joanni Plessiaco Richelii toparchæ, consecratus a Tilemanno Stella Bipontino.» Paraît être copié sur une impression faite à Paris, chez S. Cramoisy en 1634. — Nouv. acq. lat. 262.

Rome. — Documents sur le Mont-de-piété. XVII^e^ siècle. — Italien 1665.

Rome. — « Progetto per fortificare la cuppola di S. Pietro di Roma con un rinforzo di muro. » Daté de 1743 et dédié à Benoît XIV par Carlo Francesco Dotti, architecte de Bologne. — Italien 1666 et 1667.

Rouen (Cathédrale de). — Copie du Cartulaire, faite par M. de Bouis, d'après le manuscrit de la bibliothèque de Rouen. — Nouv. acq. lat. 1363.

Rouen (Cathédrale de). — « Index obituum qui per annum in ecclesia Rothomagensi celebrantur et fundationum quæ in eadem ecclesia hodie observantur. 1678. » Copie faite par M. de Bouis d'un manuscrit qui était dans la bibliothèque de la ville de Paris et qui a été brûlé par la Commune en 1871. — Nouv. acq. lat. 250.

Rousseau (Jean-Jacques). — Documents originaux relatifs à plusieurs de ses ouvrages et provenant des papiers

de Lamoignon de Malesherbes. — Lettres originales de Rousseau, de d'Alembert, du libraire Rey d'Amsterdam, etc. — Nouv. acq. fr. 1183.

Saint-Corneille de Compiègne. — Copie des fragments d'un Cartulaire de Saint-Corneille, conservés à la bibliothèque de Compiègne. — Nouv. acq. lat. 2197. — La transcription des fragments originaux date du XIII^e^ siècle ; la table des chartes qu'ils renferment a été publiée par M. le comte de Marsy, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 6^e^ série, IV, 458-479.

Saint-Denis (Abbaye de). — Livre à peintures, exécuté en 1250 dans l'abbaye de Saint-Denis, contenant la vie de saint Denis en prose française, des tableaux représentant la vie de saint Denis et les origines du monastère, enfin plusieurs morceaux liturgiques. — Nouv. acq. fr. 1098. — Don de M. le duc de La Trémoïlle. — Voyez plus haut, p. 239.

Saint-Evroul (Abbaye de), au diocèse de Lisieux. — Rôle écrit à la fin du XI^e^ siècle, ou au commencement du XII^e^, contenant différentes chartes ou notices relatives à l'abbaye de Saint-Evroul. Ce précieux document fut trouvé en 1853, à Paris, chez un marchand de parchemin, par M. Boullé, alors élève de l'Ecole des chartes ; il fut aussitôt communiqué par lui aux éditeurs d'Orderic Vital, qui s'empressèrent d'en publier le texte dans l'appendice de l'édition donnée pour la Société de l'histoire de France (t. V, p. 182-195). Madame veuve Boullé l'a offert à la Bibliothèque nationale, avec les autres parchemins que son mari avait soigneusement recueillis et dont nous lui devons la conservation. Voyez plus haut, pp. 395 et 396.

Saint-Gelais (Octavien de). — Recueil de poésies. Copie du commencement du XVI^e^ siècle, provenue de la biblio-

thèque d'Anne de Polignac. — Nouv. acq. fr. 1158. — Voyez plus haut, p. 341.

Saint-Lo, en Basse-Normandie. — Registre en parchemin, contenant les actes relatifs à la Famille Le Peigny, de Saint-Lo, à la fin du XIV^e^ et au commencement du XV^e^ siècle. Il est intitulé: « C'est le registre que a fait faire estraere Thomas Le Peigny, bourgois de Saint-Lo, selon ce et en la maniere que contenu est es lettres de roy, de l'obligacion de plusieurs gens, si comme cy après s'ensuit, commenché à faire le XVI^e^ jour de fevrier l'an IIII^xx^ et huit. » La date des actes copiés ou analysés dans ce registre est comprise entre les années 1292 et 1440. — Nouv. acq. fr. 1122.

Saint-Maixent (Abbaye de), au diocèse de Poitiers. — Amortissement par Alfonse, comte de Poitou, d'un domaine acquis par l'abbaye de Saint-Maixent à Périgny près La Rochelle. Acte daté de Saint-Maixent, le 1^er^ septembre 1248 et scellé du sceau d'Alfonse. — Nouv. acq. lat. 1287.

Saint-Malo. — Lettres patentes de Henri II, autorisant la levée d'un subside sur diverses marchandises vendues en la ville de Saint-Malo. A Paris, 10 janvier 1557 (v. st.). Original donné par M. Aurélien de Courson.

Saint-Malo. — Carte des environs de Saint-Malo, datée de 1776. — Nouv. acq. fr. 1457.

Saint-Martin-des-Champs (Prieuré de), à Paris. — Histoire de la fondation de ce monastère, en vers latins, avec le texte des principales chartes, savoir:

Charte de Henri I^er^, datée de 1060;
Charte de Philippe I^er^, datée de Paris, en 1067;
Charte du même, datée d'Orléans, en 1065;

Charte du même, datée de Saint-Benoît-de-Fleury, en 1079 ; Charte de Louis le Jeune, datée de Paris en 1137.

Bulle d'Innocent IV, touchant les privilèges de l'ordre de Cluni, datée de Lyon, le 23 mai 1245.

Le poëme, qui fait corps avec les trois premières chartes, se compose de 93 vers, et commence ainsi :

> Rex pius Henrichus, Martini dulcis amicus,
> Templum Martino fecit sub nomine trino.

Cinq grandes peintures représentent les scènes principales de l'histoire primitive de Saint-Martin-des-Champs.

Ce manuscrit, composé de huit feuillets de parchemin (31 cent. sur 23), doit avoir été exécuté vers le milieu du XIII^e^ siècle. Il fut employé en 1637 par dom Martin Marrier, qui en fit graver les peintures par Jaspar Isaac pour les ajouter au texte des chartes et à celui de l'histoire métrique, en tête du volume intitulé: *Monasterii regalis Sancti Martini a Campis historia* (Paris, 1634, in-4°). On ignore comment de Saint-Martin-des-Champs il passa dans la Bibliothèque royale de Copenhague (n° 252 du fonds royal). Le savant conservateur de ce dépôt, M. Chr. Bruun en a donné en 1878 une description, dont la lecture me suggéra l'idée d'essayer de faire revenir sur le sol natal un manuscrit si curieux pour l'histoire de Paris, et si étranger au Danemark. Ce projet a promptement réussi, grâce au bon vouloir du gouvernement danois, grâce aussi à l'esprit libéral de la municipalité d'Angers, qui nous a fourni le moyen d'offrir à la Bibliothèque de Copenhague l'équivalent de l'histoire de Saint-Martin-des-Champs.

M. Lemarchant, en 1863 (2), et M. Port, en 1877 (3),

(1) *De illuminerede Haandskrifter i det Store Kongelige Bibliothek*, p. 90 ; dans *Aarsberetninger of Meddelelser fra det Store Kongelige Bibliothek ;* Tredie Binds tredie Hefte. Copenhague, 1878. In-octavo.

(2) *Catal. des mss. de la Biblioth. d'Angers*, p. 90.

(3) *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions*, année 1877, pp. 321 et 322.

avaient signalé dans la couverture d'un manuscrit de la bibliothèque d'Angers plusieurs feuillets d'un ancien manuscrit de Saxo Grammaticus. La Bibliothèque nationale a pu acquérir par voie d'échange ces fragments, que la Bibliothèque royale de Copenhague a acceptés comme compensation de l'abandon du manuscrit de Saint-Martin-des-Champs. Depuis qu'ils sont à Copenhague, les fragments d'Angers ont fourni à M. Chr. Bruun la matière de deux publications intéressantes (1) : l'une contient une reproduction photolithographique des fragments ; la seconde, une édition précédée d'observations philologiques.

Le volume peint relatif à la fondation de Saint-Martin-des-Champs, que M. Chr. Bruun a le mérite d'avoir décrit avec beaucoup d'exactitude, et dont il a bien voulu nous ménager la cession, porte maintenant le n° 1359 dans le fonds latin des nouvelles acquisitions.

Il existe au Musée britannique (n° 11662 du fonds additionnel) un petit manuscrit analogue, remontant peut-être à la fin du XI^e^ siècle ; on y trouve le poëme latin, les trois premières chartes et une suite de dessins représentant les scènes de la fondation de Saint-Martin-des-Champs. Voyez *Catalogue analytique des archives de M. le baron de Joursanvault*, I, 180, et *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1855, 4^e^ série, I, 122. — Le baron de Joursanvault avait fait de ce manuscrit une copie qui forme le n° 698 du fonds Barrois chez lord Ashburnham.

Saint-Mihiel (Abbaye de), au diocèse de Verdun. — Charte originale de l'année 1083, dans laquelle Sigefroi, abbé de Saint-Mihiel, énumère les biens qu'un seigneur « dominus Hugo de Lamdennivilla » avait donnés à son

(1) *Det i Angers fundne Brudstykke af et Haandskrift af Saxo Grammaticus*. Copenhague. 1879. In-quarto de 8 p., avec 8 planches. *Angers-Fragmentet af et Haandskrift af Saxo Grammaticus*. Copenhague. 1879. In-quarto de XXVIII pages et 10 feuillets.

abbaye, dans le village de Rouvres-en-Woëvre (1) : « apud villam quæ Rouurs dicitur. » Voici la liste des témoins de cette charte, laquelle est l'objet d'une simple mention dans le *Gallia christiana* (XIII, 1276) : « De monachis : ego Sigifridus abbas, Girardus de Bolmont, Wadulfus prior; de nobilibus Asperi Montis : Gobertus, Wiricus, Abilinus; de familia Sancti Michaelis : Trebaudus, Vatricus, Hinfridus. »

Saint-Sauveur-le-Vicomte (Abbayes de) et de Notre-Dame du Vœu, au diocèse de Coutances.

Lot de quatre chartes, du XII^e^ et du XIII^e^ siècle, donné par M. de Pontaumont, membre de plusieurs sociétés savantes à Cherbourg.

1. — Vers 1140. — Confirmation par Algare, évêque de Coutances, d'une partie des biens de l'abbaye de Saint-Sauveur, et notamment de cinq églises de l'île de Jersey. Acte important, dont le texte authentique était inconnu : les deux copies que nous en possédions aux Archives de la Manche, dans le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur (pièces 367 et 405), sont interpolées en beaucoup d'endroits, comme on le verra par les variantes indiquées ci-dessous à côté du texte véritable.

« [In nomine sancte et individue Tri]nitatis. Ego Algarus, Dei gratia Constanciensis episcopus, ecclesiam de Treauvilla abbatie de Sancto Salvatore et mo[nachis ibidem Deo servientibus con]cedo, cum terra elemosine et omnibus decimis (2) ad eandem ecclesiam pertinentibus. Ecclesiam quoque Sancti Germani de [Direth, cum terra et omnibus ad eam pertinent]ibus ; capellam Sancti Michaelis, quæ est in ipsa parrochia, cum omnibus quæ ad eam pertinent. Dimidiam ecclesiam Sancte Ma[rie de Podiis, cum terra et decimis quæ ad ean]dem medietatem pertinent. Et ecclesiam Sancti Martini de Gerolvilla, cum terra et omnibus (3) ad eam pertinen-

(1) Meuse, arr. Verdun, canton Etain.

(2) « Decimis veteribus et novalibus ad. » Texte interpolé.

(3) « Cum terra et omnibus decimis grossorum fructuum et novalium et omnibus ad eam pertinentibus. » *Id.*

tibus. Et ecclesiam Sancti [Michaelis de Bricquebosc, cum terra et omnibus] que ad eam pertinent. Et ecclesiam Sancti Martini de Hainevilla, cum terra (1) et omnibus ad eam pertinentibus. Et ecclesiam Sancti Germani de Tornebusc (2), cum terra et omnibus ad eam pertinentibus. Et ecclesiam Sancti Ermelandi, cum terra et omnibus que ad eam pertinent. Et ecclesiam Sancti Martini de Levilla, cum terra et omnibus ad eam pertinentibus (3). Ecclesiam quoque Sancti Stephani de Alvers, cum terra et omnibus (4) que ad eam pertinent. Et ecclesiam Sancti Martini de Goio, et capellam Sancti Medardi, cum terris (5) et omnibus que ad eas pertinent (6). Ecclesias etiam Sancti Remigii et Sancti Christofori de Landis, cum terris (7) et omnibus ad eas pertinentibus. Et ecclesiam Sancti Johannis de Silva (8), cum terris et omnibus que ad eam pertinent. In insulis vero de Gersui, ecclesias Sancti Broelarii et Sancti Johannis de Quercubus, et ecclesiam Sancti Petri de Deserto, et ecclesiam Sancti Elerii, et ecclesiam Sancti Clementis, cum terris et elemosinis et omnibus que ad eas pertinent. Et ecclesiam Sancte Marie de Columba, cum terra et omnibus quæ ad eam pertinent. Ecclesiam etiam Sancti Johannis de Sancto Salvatore, cum (9) terris et omnibus quæ ad illam pertinent. Dimidiam

(1) « Cum terra et decimis veteribus et novalibus et omnibus ad eam p. » Texte interpolé.

(2) « Cum uno vavassore et decimis veteribus, novalibus et omnibus ad eam p. » *Id.*

(3) « Ecclesiam quoque Sancti Petri de Fontaneto de supra Vada pro media parte, cum feudo, decimis veteribus et novalibus, seu novalium decimis et omnibus ad eandem mediam partem et feudum pertinentibus. » *Id.*

(4) « Omnibus decimis que. » *Id.*

(5) « Cum terris, decimis et omnibus. » *Id.*

(6) « Ecclesiam quoque Sancti Samsonis de Ansnevilla, cum omnibus decimis veteribus, novalium quoque, et omnibus que ad eandem ecclesiam pertinent. »

(7) « Cum terris, decimis et omnibus. » *Id.*

(8) « De silva de Tallipodio, cum decimis novalium et omnibus ceteris que ad eam pertinent. » *Id.*

(9) « Cum terra et decimis majoribus veteribus et novalium et omnibus que ad illam p. » *Id.*

ecclesiam Sancti Audoeni de Catevilla, cum omnibus (1) ad eam pertinentibus. Hæc omnia præfatæ abbatiæ concedo et sigilli munimento corroboro. Si quis itaque cartam istam quoquo modo violare presumpserit, sancti Salvatoris omniumque sanctorum indignationem sustineat. Hujus rei testes sunt : [Rogerius archidiaconus,] Osbernus cantor, Gislebertus archidiaconus, Radulfus archidiaconus, Phylippus archidiaconus, Ricardus archidiaconus de Insulis, Tescelinus, Symon filius Johannis, [Willelmus filius arc]hidiaconi, Thoma de Haia, Willelmus filius decani, Johannes de Perers, Nicholaus canonicus. »

2. — Vers 1170. — Charte de Léticie, femme de Jourdain Taisson et dame de Saint-Sauveur, portant donation à l'abbaye de Saint-Sauveur d'un tenancier nommé Baoul du Parc. Le texte de cette charte était connu par une copie fidèle qui s'en trouve dans le Cartulaire de Saint - Sauveur (pièce 22), mais l'original tire un prix particulier du sceau de Léticie, qui y est attaché sur un cordonnet de soie blanche ; on ne connaît pas d'autre exemplaire du sceau de cette dame, qui était alliée aux plus illustres familles anglo-normandes du XII^e^ siècle, et dont le mari mourut en 1178. Le champ en est occupé par un grand oiseau.

3. — 11 mai 1276. — Charte latine de Jean des Jardins, bourgeois de Périers, qui affecte à la fondation d'un anniversaire dans l'abbaye de Saint-Sauveur une rente due par Richard l'Abbé, de Prétot (*Peretot*). Le sceau appendu à la charte porte l'empreinte d'une pierre antique représentant un triton et Amphitrite.

4. — 5 juillet 1293. — Obligation de Pierre Lescroel, prêtre, au profit de l'abbaye de Notre-Dame du Vœu près Cherbourg, touchant un manoir sis à Sainte-Geneviève. Acte français, dressé au nom du vicomte de Valognes.

Sainte-Chapelle (Livre de chant de la). — « Officium exaltationis sanctæ Crucis in Sancta Capella celebrandum. » XVIII^e^ siècle.

(1) « Cum omnibus majoribus et veteribus et novalibus vel novalium decimis et aliis omnibus ad eam p. » Texte interpolé.

Sainte-Hoilde (Abbaye de), au diocèse de Toul (1). — Cartulaire, formant un volume écrit sur parchemin, de 53 feuillets (258 millimètres sur 175), copié, sauf quelques pièces additionnelles, dans les premières années du XIV^e^ siècle. Il contient une centaine de pièces, la plupart en français, dont la date est comprise entre les années 1229 et 1302. Presque toutes ces pièces concernent des localités sises dans le Barrois. On remarque, au fol. 44, la charte du mois d'avril 1239 par laquelle Mahaud, comtesse de Boulogne et de Clermont, donne à l'abbaye de Sainte-Hoilde une rente annuelle de 10,000 harengs sur la vicomté de Boulogne. — Nouv. acq. fr. 4168.

Sanchez (Climente). — « El libro de exenplos por A. B. C.,» par Climente Sanchez, archidiacre de Valderas. Manuscrit sur papier du XV^e^ siècle. — Espagnol 432. — De cet ouvrage, on ne connaissait jusqu'à présent qu'un exemplaire incomplet, conservé à la Bibliothèque nationale de Madrid, et d'après lequel une édition en avait été donnée, en 1860, par D. Pascual de Gayangos. Notre manuscrit a permis à M. Morel-Fatio de publier les parties inédites et de déterminer le nom de l'auteur. Voyez *Romania*, VII, 481-526.

Sanzai en Poitou. — Généalogie de cette famille, composée par Jean Le Feron. — Copie sur parchemin du XVII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 3430.

Savigni (Abbaye de), au diocèse d'Avranches. — Histoire de la congrégation de Savigni, avec pièces justificatives, comprenant un grand nombre de chartes, le texte original de la vie du bienheureux Vital par Étienne de Fougères (fol. 497), le rouleau mortuaire de cet abbé (fol. 516 v°),

(1) Sainte-Hoilde, Meuse, arr. de Bar-le-Duc, canton de Revigny, commune de Bussy-la-Côte.

la vie de Geoffroi, abbé de Savigni (fol. 524 v°), celle de Pierre d'Avranches (fol. 538 v°) et celle du moine Haimon (fol. 544 v°). — Copie faite au XIX^e^ siècle pour l'abbé Badiche, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Fougères. — Nouv. acq. fr. 4122.

Savigni (Abbaye de), au diocèse d'Avranches. — Recueil de traités historiques et théologiques, copié par différentes mains, au XIII^e^ siècle, dans l'abbaye de Savigni. Il a conservé sa reliure originale et vient de la bibliothèque de feu l'abbé Badiche. — Nouv. acq. lat. 217.

« Liber de miraculis sanctorum Savigniacensium. » Publié, en grande partie, d'après ce manuscrit, dans le *Recueil des historiens*, t. XXIII, p. 587-605.

Page 79. « Purgatorium sancti Patricii. »

Page 91. Prose sur l'Annonciation. « Arce siderea Phebe refulserat Et lucis aurea globos effuderat Cum nocte media temporis aderat Jam plenitudo... »

Page 93. Introduction aux livres du Nouveau Testament. « Introitus super Matheum. Fecit Deus duo magna luminaria in firmamento celi... »

Page 109. Homélies ou sermons, extraits des Pères, sentences, proverbes et vers. Parmi les vers on doit remarquer (page 136) une pièce attribuée à Serlon et dont voici le texte :

Versus magistri Serlonis.

Custos mentis ego, fas dicto, nephasque relego.
Me duce si graderis, post carnem non gradieris.
Insta, ne cesses, aderunt post semina messes,
Post lacrimas risus, post hunc habitum paradisus.
Fle si solari, jejuna si saturari,
Da si ditari, servi si vis dominari.
Visne coronari, vis deliciis saturari ?
Ista tibi presto, dictum breve, monachus esto.
Si mundo moreris, moriendo non morieris.

Clamat mundus : Ave, sed ave convertet in Ha ve.
Cum mundus transit, nescis sine forsitan an sit.
Ejus cerne vices : o flos modo, fex modo dices.
Hec tria verba fidem tibi non dent : post, modo, pridem :
Post pendet, cecidit pridem, modo non sibi fidit.
Si mundum sequeris, post esse, fuisse quereris ;
Hic status absque statu, locus hic locat in cruciatu.
Lite tument, retice ; scortantur, vive pudice.
Fraudant, fraude care ; stant, curre ; vacant, operare.
Mors omen durum, presens grave, triste futurum,
Fine carens finis, et plena ruina ruinis.

Page 141. « Tractatus Alvredi, abbatis Rievallis, de evangelica lectione : Cum esset Jhesus annorum duodecim.»

Page 154. Vie de sainte Barbe.

Page 157. Recueil de sentences sur divers sujets religieux : « De doctoribus sive rectoribus, de fide, de spe, de gratia Dei, de discordia, de juramento, de cogitatione, de mendacio, de monachis, de detractione, de voluntatibus...»

Page 227. Sermons ou explications de textes bibliques. Le premier morceau commence par ces mots : « Non arabis cum primogenito bovis. Dominus ac redemptor noster, anno XII° etatis sue in Templo sedens... »

Savoie. — Fragments de deux grands terriers du comté de Savoie, rédigés, l'un en 1329, l'autre en 1352. Ces fragments, qui formeront deux volumes in-folio, sur parchemin, ont été donnés par M. le comte Paul Riant.

Scheyb. — Notes et documents sur les voies romaines ; recueil formé par Scheyb. — XVIII° siècle. — Nouv. acq. fr. 1083 et 1084.

Sénèque. — Recueil des lettres de Sénèque, y compris la correspondance de saint Paul. En tête, sur un feuillet de garde : « Epitaphium Senece moralis. Cura labor meri-

tum... » — XV^e^ siècle. A la fin, sur le feuillet de garde : « Iste liber est mey d. Gavalery de Fornaris filius (*sic*) d. Sebastiani de Fornaris. » — Nouv. acq. lat. 251.

Sens. — « Officium festi fatuorum ad usum seu potius ad abusum insignis metropolitanæ ac primatialis ecclesiæ Senonensis. » — Copie faite pour l'abbé Boileau. — Nouv. acq. lat. 268.

Sermons (Recueil de) et de textes à l'usage des prédicateurs.

Fol. 3. Définition de différents termes, rangés par ordre alphabétique. « Abstinentia est animum ab illicitis moderari et etiam a licitis propter Deum... »

Fol. 18. Traité sur la prédication, divisé en trois livres. « Veritas evangelica predicatoribus quasi quibusdam paranimphis est commissa, ut ipsam custodiant, ipsam in manifestum producant, ipsam denique humano intellectui indissolubili matrimonio tanquam sponso conjungant... » — Fol. 27 v°. Fin du traité : «... De faciebus itaque dictum sit huc usque. Explicit liber de faciebus. Deo gratias. »

Fol. 28. Sermons pour les dimanches et les fêtes de l'année. « Hora est. Debemus nos preparare ad penitenciam... » Il y a plusieurs séries de ces sermons. A la fin d'une série (fol. 64), à côté d'un dessin grossier d'une figure d'homme sont tracés ces mots : « Les eaus en terre, lo cuer ou ciel, la paternostre en la boche, l'aumone en la main. »

Fol. 89. « Incipit compilatio sermonum festivalium per totum annum. Sermones de beato Andrea apostolo. Ligaverunt Achior ad arborem manibus et pedibus... »

Fol. 258. Indication de textes du Nouveau Testament se rapportant à divers points de dogme.

Fol. 262. Observations sur la signification des noms des saints honorés chaque mois de l'année.

Fol. 264. « Sequitur de orationibus, et notandum quod in fine orationum aut dicitur... »

Fol. 265 v°. Observations sur la valeur de quelques mots synonymes. « Inter metum et timorem et pavorem hoc interest quod metus frustra prospice (*sic*), timor subita mentis consternatio est, pavor animi metus; unde etiam pavida jumenta dicimus... »

Volume sur parchemin très fin. 271 feuillets. 165 millimètres sur 120. Écriture très serrée, sur deux colonnes, de la seconde moitié du XIII^e^ siècle. — Le volume a dû servir à des Italiens. — Nouv. acq. lat. 270.

Sermons. — Recueil de sermons, dont le premier, relatif à la fête de sainte Marie-Madeleine, commence par les mots : « Feci judicium et justiciam, in ps. Secundum doctrinam philosophi, primo Ethicorum, sermones sunt inquirendi secundum materiam subjectam... » — XIII^e^ siècle? — Nouv. acq. lat. 227.

Solignac (Abbaye de). — Bulle du pape Marin I^er^, en 883.

De cet exemplaire, que M. le chanoine Arbellot a bien voulu céder à la Bibliothèque, paraissent dériver toutes les copies et les éditions que nous possédons de la bulle de Marin (1). Quoiqu'on en ait dit, je doute que cet exemplaire puisse être accepté comme un original d'une authenticité incontestable. L'écriture ne ressemble point à celle qui était usitée à la chancellerie pontificale du IX^e^ siècle; elle a tout à fait la physionomie des chartes limousines de la fin du X^e^ ou du commencement du XI^e^ siècle. Ce doit être l'œuvre d'un copiste maladroit et ignorant, comme l'attestent beaucoup

(1) Aux anciennes éditions indiquées par Jaffé (*Regesta pontificum Romanorum*, p. 293, n. 2615), ajoutez le texte très exact que M. l'abbé Arbellot a donné dans le *Bulletin de la Société archéolog. et historique du Limousin*, t. XXV, pp. 27 et suiv.

de grattages, qui ont eu pour but de rectifier des erreurs de transcription. Malgré ces traces de revision et de correction, il subsiste encore sur la pièce beaucoup d'erreurs. Sans parler de constructions que la grammaire ne saurait expliquer, et que les anciens éditeurs ont cru devoir modifier, je signalerai : à la ligne 10, *gloriossimi*, pour *gloriosissimi;* à la ligne 22, *exigerere*, pour *exigere;* à la ligne 27, *correpserit*, pour *correxerit*. — Il faut encore y signaler, comme assez étrange, le renvoi à la bulle d'un pape contemporain de Dagobert et de saint Eloi sans que le nom de ce pape soit énoncé : « Sicut factum legimus ab antecessore nostro beato viro papa, postulante nobilissimo Francorum rege Dagoberto, et constructore ipsius loci sanctissimo viro Elegio episcopo Noviomagensi. » — La formule « per manum Valentini, æcclesiæ Portuensis humillimi episcopi, in sanctæ apostolice sedis, » est inexplicable, et le mot *in*, qui se voit très nettement écrit, doit être une mauvaise lecture du mot *missi* ou de quelque autre mot analogue. — Les signes qui sont au bas de la pièce sont vraisemblablement la reproduction inintelligente du monogramme *Amen*, tracé en grandes lettres lombardiques, tel qu'il s'observe sur les bulles originales de Benoît III et de Jean VIII conservées à la bibliothèque d'Amiens et à la Bibliothèque nationale. — La bulle de Marin I^er^ pour l'abbaye de Solignac soulève donc d'assez graves questions, qui n'avaient pu être discutées, ni encore moins résolues, tant que le texte original ou prétendu original n'était point dans un dépôt public. C'est pour faciliter l'examen de ces questions que M. l'abbé Arbellot a bien voulu se décider à faire entrer une des pièces les plus curieuses de son cabinet dans un établissement qui possédait déjà d'importants débris du chartrier de Solignac.

Somme théologique. — Ouvrage divisé en trois livres. Le premier, subdivisé en 19 chapitres, concerne Dieu, les

attributs divins, la vie de Jésus-Christ, le jugement dernier et l'éternité. Le second traite des sacrements, en 10 chapitres. Le troisième comprend 29 chapitres et a pour sujet les vertus chrétiennes. Il y a beaucoup d'exemples tirés de l'histoire ancienne et des bestiaires. Premiers mots : « Incipit libellus de fide contra vanos et curiosos philosophos. De necessitate divini esse, primum cap. Occurrit discutere utrum sit necesse ponere Deum esse. Nulli ergo hoc verti in dubium debet cum sit hoc originale fidei fundamentum... » — Écriture méridionale du commencement du XIV^e^ siècle. — Nouv. acq. lat. 259.

Staal (de). — Lettres de M. de Staal, colonel au service de S. M. impériale de toutes les Russies, adressées probablement à Madame de Staal, de 1768 à 1777. — Nouv. acq. fr. 4160.

Strasbourg. — Chronique en vers de la ville de Strasbourg par Jean Charles Kleinlauel, teneur de livres. 1625. — Allemand 273.

Suède. — Mélange de mémoires, lettres et autres pièces économico-politiques, curieuses et intéressantes, sur le royaume de Suède et son gouvernement, trouvées parmi les papiers de feu Son Exc. M. le marquis don Joseph Ximenès d'Arragona, chambellan impérial et royal, etc., réunies en ce volume en 1784. — Autre volume de documents de même nature et de même origine. — Ces deux volumes ont été donnés en 1879, par M. le comte Robert de Lasteyrie. — Nouv. acq. franç. 1172 et 1173.

Tablettes de cire (Quatre petites), données à la Bibliothèque nationale, par M. Viglas, de Beauvais, à la prière de M. Olleris (1). Nouv. acq. lat. 243. — Chacune de ces

(1) Voyez *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions*, année 1877, p. 141.

tablettes mesure 75 millim. sur 40. On y trouve l'indication des personnes qui avaient assisté à différents offices et qui sans doute, pour ce motif, devaient prendre part à certaines distributions. Voici ce qu'on déchiffre sur deux tablettes.

I. Die Mercurii in festo sancti Dionisii, fuerunt ad horas scilicet dominus Philippus, Odo, Matheus, Ihs. (Johannes?)
Die Jovis, Philippus, Odo, tres sorores, Matheus.
Die Veneris, Philippus, tres sorores.
Die Sabati, Philippus, tres sorores.
Die Dominica, Philippus,... Odo, tres sorores.

II. Die Mercurii in festo sancti Dionisii, fuerunt ad memoriam scilicet dominus Philippus, Odo, Matheus, dominus Nicholaus, Ihs.
Die Jovis, Philippus, Odo, Nicholaus, tres sorores, Matheus, Pilepois.
Die Sabati, Philippus, Nicolas, Odo, Matheus, tres sorores, Pilepois.

On peut rapporter au commencement du XIV^e^ siècle l'écriture de ces petits monuments, trouvés avec six autres pareils, sur l'emplacement du cimetière de la chapelle de Notre-Dame-du-Chastel à Beauvais.

A propos de cette découverte, il n'y a pas lieu de revenir sur ce qui a été dit de l'usage des tablettes de cire pendant le moyen âge. Je mentionnerai cependant un récent travail de M. Luigi Adriano Milani (1) sur des tablettes découvertes à Florence en 1846; ce sont les comptes d'un marchand qui faisait le commerce des étoffes de France et des Pays-Bas ; on y reconnaît les noms des villes d'Arras, Ypres, Montreuil, Saint-Omer, Sens et Toulouse. On peut encore rappeler l'édition d'une des tablettes

(1) *Sei tavolette cerate scoperte in una antica torre di casa Maiorfi in via Porta Rossa in Firenze.* Firenze. 1877. In-8 de 18 p. Ce travail fait partie des *Pubblicazioni del R. Istituto di studi superiori: Sezione di Filosofia e Filologia.*

des archives municipales de Senlis dans le *Musée des Archives départementales*, p. 271, pièce 107, planche XLIV, et une notice sur les tablettes de l'abbaye de Preuilly, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, année 1876, p. 118.

Tarascon. — Charte originale d'Alphonse, comte-marquis de Provence, pour les chevaliers et les bourgeois de Tarascon. — 30 décembre 1203. — Au bas de la charte, le signe et le sceau d'Alphonse ; le sceau appartient au type publié par M. Blancard, *Iconographie des sceaux et bulles des archives des Bouches-du-Rhône*, pl. 4, n° 1.

Terre-Neuve. — Fragment d'un livre de prières catholiques, tracé avec les hiéroglyphes des Indiens Micmac de Terre-Neuve.

Donné par M. François Lenormant, qui le tenait de M. le docteur Roulin. Voyez, à ce sujet, *Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien*, par François Lenormant, t. I, p. 27. (Paris, 1872, in-8°.)

Théâtre. — Catalogue alphabétique d'une collection de pièces de théâtre. — XIX^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 1154.

Tiers état (Monuments de l'histoire du). — L'enthousiasme avec lequel fut accueillie, en 1836, l'idée de rassembler et de publier ces monuments, est un des faits saillants de l'histoire littéraire de notre époque. A l'appel et sous la direction d'Augustin Thierry, on vit, à Paris et dans les départements, des centaines de collaborateurs rivaliser de zèle à rechercher, à analyser et même à transcrire les innombrables pièces comprises dans un programme auquel on ne pouvait reprocher qu'une trop vaste étendue. La publication s'est bornée à quatre volumes, relatifs aux communes d'Amiens et de l'Amiénois, d'Abbeville et du

Ponthieu; mais les travaux préparatoires, entrepris et poursuivis avec tant d'ardeur sur tous les points de la France, n'ont pas été perdus pour la science. Sur la proposition du Comité des travaux historiques, tous les matériaux amassés pour l'histoire du tiers état ont été déposés à la Bibliothèque nationale; ils y ont été mis en ordre et inventoriés par les soins de M. Frédéric Lecaron, archiviste-paléographe, que le Conseil de perfectionnement de l'École des chartes s'est applaudi d'avoir chargé de cette longue et délicate mission. La collection comprend aujourd'hui : 1° une série de 46 boîtes, dans lesquelles sont placées et immobilisées 43,647 cartes, contenant des analyses de chartes (nouv. acq. fr. 3432-3477); 2° une série de 55 volumes, formés de la copie textuelle de 4,195 documents (nouv. acq. fr. 3375-3429). Pour la constitution de cette double série, on a adopté l'ordre alphabétique des noms de lieux subdivisé par l'ordre chronologique.

Touchet, avocat au présidial d'Orléans. Rapport alphabétique des coustumes de Paris, Orléans, Montargis, Blois, Auxerre et Bourges. — Manuscrit autographe de l'auteur. — Nouv. acq. fr. 1089.

Traits (Livre des) qui se chantent le vendredy saint, le samedy saint et le samedy de la Pentecôte. Année 1770. Relié aux armes du chapitre de Notre-Dame de Paris.

Trente (Observations sur le concile de). — « Manuscrit célèbre fait par MM. Bignon, de Bezons, de Caumartin et l'abbé Pelletier, conseillers d'État, imprimé dans les pays étrangers. » — XVIII[e] siècle. — Nouv. acq. fr. 4202.

Tréport (Abbaye du), au diocèse de Rouen. — Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel du Tréport. Copie faite par M. de Bouis d'après le manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève. — Nouv. acq. lat. 249.

Val-Roi (Abbaye de la), au diocèse de Reims. — Cartulaire de cette abbaye. Copie faite au XVII^e^ siècle d'un recueil de 120 chartes, la plupart du XII^e^ et du XIII^e^ siècle. — Nouv. acq. lat. 1289. — Ce volume, dont M. l'abbé Desilve a publié une analyse détaillée (1), est un utile complément d'un cartulaire de la même abbaye que la Bibliothèque possède sous le n° 10945 du fonds latin. Le ms. 10945 est un cartulaire original, transcrit à la fin du XII^e^ siècle, mais qui contient à peine trente des anciennes chartes de l'abbaye de la Val-Roi.

Vansleb. — « Voyage du Caire à Chio et de Chio à Constantinople et aux environs, par le Père J.-M. Vansleb, dominicain du couvent de la Minerve à Rome, fait depuis 1673 jusqu'à 1675. » Il y a dans ce volume des pièces relatives à la mission dont Vansleb fut chargé par Colbert. — Nouv. acq. fr. 4193.

Vauvenargues. — Copie faite par Rouard des lettres de Vauvenargues à Fauris de Saint-Vincens. — Nouv. acq. fr. 1149.

Vence. — Documents relatifs à l'histoire de Vence, donnés par M. Edmond Blanc, parm lesquels on remarque les suivants :

Mandement de Pierre, évêque de Vence, pour la prébende de François de Sisteron, daté d'Avignon, le 18 août 1325.

Feuillet d'un grand registre dans lequel étaient consignées les condamnations prononcées en 1338 par l'official de Vence. Ce feuillet a servi de couverture à un registre intitulé : « Cartularium universitatis hominum civitatis Vencensis, factum per me Guillelmum Talatorem, notarium dicte universitatis, sub anno nativitatis Domini millesimo CCC nonagessimo. »

(1) *Analyse d'un cartulaire de l'abbaye de la Valroy.* Laon, 1877. In-8 de 144 pages.

Statut arrêté le 4 juin 1376 par Boniface du Puy, évêque de Vence, et par le chapitre de cette église, sur le mode d'affermer les dîmes appartenant au chapitre de Vence.

Traité conclu à Nice le 23 octobre 1426, entre le chapitre de Vence et Jean du Val au sujet d'une pension que le chapitre devait recevoir des seigneurs de Vence, François de Villeneuve, Paul et Raimond.

Verdun. — Extraits faits par Ch. Buvignier des comptes de la ville de Verdun, du XV^e^ au XVII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 1097.

Verdun. — Conclusions du Conseil de la cité de Verdun, de 1600 à 1788. Copies de M. Buvignier. — Nouv. acq. fr. 3361 et 3362.

Vénitiens (Ambassadeurs) en France. — En 1863, le Ministre d'État avait chargé M. de Mas Latrie et M. Baschet de faire copier les dépêches que les ambassadeurs vénitiens près la Cour de France ont envoyées à leur gouvernement depuis le milieu du XVI^e^ siècle jusqu'à la fin du XVIII^e^. Les copies, exécutées sous la direction de M. de Mas Latrie et de M. Baschet, furent déposées à la Bibliothèque nationale en 1876 et en 1877. Un état de ce qui restait à transcrire pour avoir la collection au complet a été dressé, et des mesures ont été prises pour que nous possédions bientôt, au Département des manuscrits, une transcription fidèle de toutes les dépêches dont les originaux se conservent à Venise. Dans les deux dernières années, beaucoup de pièces ont été transcrites, et le travail se poursuivra sans interruption aux archives de Venise, sous la direction de M. le commandeur Bartolomeo Cecchetti. On peut consulter à ce sujet les deux opuscules suivants :

Mémoire adressé à M. le Ministre de l'instruction publique sur le Recueil original des Dépêches des Ambas-

sadeurs vénitiens et sur la copie qui en a été entreprise..., par M. Armand Baschet (Extrait des *Archives des Missions*, 3e série, t. IV, 1877). — *Inventaire sommaire des dépêches des Ambassadeurs vénitiens relatives à la France déposées au Département des manuscrits de la Bibl. nat.*, par Gaston Raynaud (Extrait du *Cabinet historique*, t. XXIV, 1878).

Vernon (Maison-Dieu de). — « Les constitucions le roi de France, lesquels l'an doit garder en la Meson Dieu de Vernon, et faites dou conseil de l'ordre Saint-Augustin et de leur règle. » Manuscrit de 27 petits feuillets de parchemin, de la fin du XIIIe siècle. — Nouv. acq. fr. 4171.— Donné par M. Evode Chevalier, maire d'Ailceaumeville, au nom de M. le docteur de Bouis, qui avait recueilli ce précieux document et qui en avait publié le texte, sous ce titre : *Les constitutions le roi de France, lesquels l'on doit garder en la Meson Dieu de Vernon, publiées d'après le manuscrit original*, par M. Ad. de Bouis. Evreux, s. d., in-octavo de 46 p. Extrait du *Recueil de la Société libre de l'Eure*, 3e série, t. V.

Vies de saints (Fragments d'un grand recueil de), qui jadis était probablement conservé à Brioude. Xe siècle. — Nouv. acq. lat. 2164. — Ce manuscrit renferme les morceaux suivants :

1° Fragment de la vie de saint Denis.

2° « Incipit revelatio quæ ostensa est sancto papæ Stephano, et memoria de consecratione altaris apostolorum Petri et Pauli quod est situm ante sepulchrum sanctissimi Dionysii sociorumque ejus, quæ revelatio et consecratio acta est V kal. Augustas. »

3° « Incipit passio sancti Calisti papæ, mensis Octobris die XVIII. »

4° « Incipit vita sancti ac beatissimi Evurtii episcopi. »

5° « Incipit passio sanctorum geminorum Speosippi, Eleosippi et Meleosippi. »

6° « Incipit passio sanctorum martyrum Vitalis et Agricole, sub die pridie nonarum Novembrium »

7° « Incipit passio sanctorum martirum Crispini et Crispiniani, quæ est VIII kal. Novembris. »

8° « De virtutibus sancti Hilari episcopi. »

9° « Incipit passio sancti Quintini martyris, quæ celebratur pridie kalendas Novembris. »

10° « Incipit inventio beati Quintini martyris, quæ facta est VIII kalendas Julii. »

11° Fragment de la vie de saint Martin par Sulpice Sévère.

12 Fragment de la translation de saint Germain, évêque de Paris, sous le règne de Charlemagne.

Vigean. — Factum pour Anne de Neufbourg, veuve de François Poussard de Fors, marquis de Vigean, contre Bernard de La Broue et autres, au sujet de l'assassinat du marquis de Vigean en 1663. — Nouv. acq. fr. 1094.

Villery (Lettres de Jacques) sur M. Arnauld et sur la Comédie. — XVIII^e^ siècle. — Nouv. acq. fr. 4137.

Villery (Jacques). — Mémoire en abbrégé des différents états par où la sœur Malin a passé, et singulièrement de ceux où elle s'est trouvée depuis le mois d'avril 1688, qu'elle fut pour la première fois arrestée et sa communauté supprimée, jusques à la fin de novembre 1697 que le roi la renvoya libre et paisible à Ham dans sa maison de la D. Providence. Par Jacques Villery. — 1709. Manuscrit original. — Nouv. acq. fr. 4136.

Villiers-le-Bel. — « C'est le livre terrier et marthologe oùest la desclaracion des obitz et messes de fondacion que l'on doit dire et célébrer par chacun an en l'église de mons. sainct Didier à Villers-le-Bel, et les jours institués

selon qu'ilz sont en ce présent kalandrier... Et aussy la desclaracion des terres, heritages, rentes et revenues appartenans à la dicte eglise, la situacion, tenans et aboutans et les charges d'icelles, icelles terres mesurées et arpentées par Martin Le Page, mesureur juré du roy et de la baronnie de Montmorency... en l'an mil cinq cens et quatorze. » — Nouv. acq. fr. 1080.

Vincent Hadelgaire (Vie et miracles de saint), dont le texte a été publié par les Bollandistes, au 14 juillet, t. III de ce mois, p. 639 et suiv. (éd. Palmé). — Écriture de la fin du XI^e^ ou du commencement du XII^e^ siècle. — Volume paraissant venir de l'abbaye de Hautmont et acheté pour la Bibliothèque nationale par M. le duc de La Trémoïlle. — Nouv. acq. lat. 263.

Fol. 3. « Incipit praefatio in vita sanctissimi confessoris Christi Vincentii. Sub specie firmamenti æcclesiam præferri eandemque meritis sanctorum... »

Fol. 5. « Incipiunt capitula sequentis operis. »

Fol. 6. « Incipit vita beatissimi confessoris Christi Vincentii cognomento Mathelgarii. Ea igitur tempestate cum christiani majestas imperii toto orbe serena dominatione invaluit et Christus noticiæ suæ gloriam ubique gentium dilatavit, beatissimus Domini confessor Vincentius cognomento Mathelgarius ante sæcula quidem a Deo prædestinatus... » — Fol. 35 v°. « ... A quo fidelibus cum flagrantia meritorum odor suavissimus emanat miraculorum, per Christum principem sanctorum, qui cum patre et spiritu sancto trinus et unus Deus permanet regnans in sæcula sæculorum. Amen. Explicit vita beatissimi confessoris Christi Vincentii cognomento Mathelgarii. »

Fol. 35 v°. « Praefatiuncula in miraculis ejus. Assignatis igitur quæ de vita et meritis sancti sui virtus commendavit Altissimi, nunc ad eam miraculorum gloriam... » Fol. 36. [« Miracula.] De oleo ad tumbam sancti cælitus ministrato. Accensa itaque a fidelibus ad tumulum sancti cum olei liquore... » La fin

manque ; le texte s'arrête (fol. 40 v°) à ces mots : « Sed mox divisæ cum sancto hereditatis penitudine seductus, rursumque Satanæ versutiis inlectus, coheredi suo suæque salutis auctori Vincentio divortium indixit et repentina calamitas in a... » (Edit. des Bollandistes, p. 650, col. 1, ligne 3.)

Sur le fol. 2 on a ajouté après coup un passage supplémentaire, relatif aux saints qui fréquentaient le monastère de Hautmont : « Quemadmodum sane apes ad alvearia convolant et revolant assidue, ita nihilominus ad Montem vocabulo et religione Altum alternatim confluebant christianæ signiferi militiæ... —... sancti quoque patres totius Galliæ florentes sanctitate quam plurimum illuc eodem tempore certatim properabant colloquentes sibi de salute animarum. » Ce passage, qui devait s'intercaler à l'endroit marqué d'une + sur le fol. 29, se trouve dans l'édition des Bollandistes (p. 646, col. 2).

Voltaire. — Documents originaux relatifs à des ouvrages de Voltaire et à des brochures dirigéees contre Voltaire. Papiers provenus du cabinet de Lamoignon de Malesherbes. — Nouv. acq. fr. 1181.

Ximenès. — Privilèges, patentes et diplômes de la noble maison Ximenès d'Aragon. En espagnol. Manuscrit du XVII^e^ siècle, ayant fait partie de la bibliothèque de M. le comte Ferdinand de Lasteyrie, donné par son fils M. le comte Robert de Lasteyrie. — Espagnol 446.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

P. 11-35. *Le Psautier de Lyon en lettres onciales.* — Son Éminence monseigneur le cardinal Pitra, qui publie en ce moment même à Rome un texte des formules de saint Eucher d'après un ms. du VI^e^ siècle, a conjecturé qu'un feuillet d'un antique psautier servant de garde à ce ms. de saint Eucher, pourrait bien avoir appartenu au Psautier de Lyon dont j'ai entretenu l'Académie des inscriptions. Il expose ainsi cette conjecture, dans une note dont il a daigné me communiquer une épreuve :

Huc usque lento gressu pervenerat prælum Romanum, quum inter Tusculi mei negotia, ubi otia sunt cæteris, incidi in *Diarium* quod dicunt *officiale* Galliarum, sub die Aug. 12 hujus anni 1879, ubi p. 8415 refertur descriptio Psalterii Lugdunensis sæc. VI, cujus folia numero 103 in bibliotheca Lugdunensi servantur. Hisce jam nunc, vix ego fallor, adde folium 104, ultimum nempe codicis nostri, sive 113, seu partem ps. LXXIX. Quo luculento Parisiensium testimonio, sat inexspectato, confirmatur quidquid conjeceram de codicis nostri origine Lugdunensi. Nec satis : uti totus Eucherius noster, sic vetus Psalterium cumulatur glossulis merovingicis sæc. VII aut VIII, quibus in evanidis aut erasis locis nonnulla supplentur. Codicem vero Psalterii detexit ac descripsit eruditus vir Leopoldus Delisle. Quo monente docemur, in codice Lugdunensi mirum in modum misceri tum primam Hieronymi versionem psalmorum a. 383, tum pos-

teriorem infra a. 387-391 exaratam, quæ dici solent illa *Psalterium Romanum*, hæc *Psalterium Gallicanum*. Utraque autem nostra pagina continet versiculos 19, dum reliquus codex constanter habet versus 18. Præterea Psalterii scriptura est pinguior simul et strictior, ac singuli versus constare solent 27 litteris, dum apud Eucherium circiter 22 occurrunt. Vix igitur non credam Eucherii paginas esse Psalterio paulo antiquiores. Deest fere semper major littera ab initio versiculorum psalmi.

Je n'ose pas espérer que l'illustre bibliothécaire du Vatican maintienne cette conjecture quand il aura sous les yeux une description complète du Psautier de Lyon.

P. 35, ligne 3 en remontant : *tribuiantes*. Lisez : *tribolantes*.

P. 39, ligne 5 en remontant : *Hoe*. Lisez : *Hoc*.

P. 50 et 51. Dans une importante publication, dont le premier fascicule vient de paraître (*Acta pontificum Romanorum inedita*. I. *Urkunden der Päpste vom Jahre 748 bis zum Jahre 1198*. Erster Band, I Abtheilung ; Tübingen, 1880 ; grand in-8), M. J. V. Pflugk-Harttung a publié les deux fragments de la bulle de Jean XV conservés à Dijon ; mais il n'a pas songé à en rapprocher le fragment découvert par M. Paul Meyer à Ashburnham-Place ; il n'a pas non plus reconnu que la bulle était relative à l'abbaye de Saint-Pierre de Bèze.

P. 75. Rétablissez ainsi le texte des lignes 4, 5 et 6 : « El abbat tiene Incipit timologia. C las unas estorias el abat, las hotras don P. de L... » Cette correction n'est pas la seule que je doive à l'amitié de M. Ulysse Robert.

P. 102, ligne 14 de l'article XXI : *par*. Lisez : *per*.

P. 105, article I du catalogue. Il faut peut-être lire *Bivlia* au lieu de *Builia*.

P. 155, ligne 5 de l'article XLI : *ant*. Lisez : *aut*.

P. 157, ligne 2 : *foleiciter*. Lisez : *foeliciter*.

P. 228, antépénultième ligne de l'article XIII : *n'osen*. Lisez : *n'osent*.

P. 242, ligne 11 en remontant : *evangelorium*. Lisez : *evangeliorum*.

P. 248, ligne 3 : *Primas*. Lisez : *Prima*.

P. 254 et 255. — Aux manuscrits que j'ai signalés comme offerts à la Bibliothèque nationale par M. le duc de La Trémoïlle, il en faut ajouter un dixième, que j'ai acheté en son nom et à ses frais le 9 février 1880. Il a pris place sous le n° 1392 dans le fonds latin des nouvelles acquisitions. Voici la description de ce volume, qu'on peut citer parmi les beaux manuscrits à peintures du commencement du XIII^e^ siècle :

Psautier composé de 211 feuillets, hauts de 295 millimètres et larges de 200.

Fol. 1-13. Suite de peintures à fond d'or, représentant la vie de Notre-Seigneur. Il y a sur chaque page deux sujets circulaires, reliés l'un à l'autre dans un cadre haut de 182 millimètres et large de 118. Un seul côté du parchemin a été employé, et les feuillets ont été disposés de façon qu'à deux pages peintes succèdent deux pages blanches. Il doit manquer un feuillet en tête de la série,

et l'encadrement des peintures du feuillet 11 a été découpé et enlevé.

Fol. 14-19. Calendrier dont les lignes sont alternativement écrites en or, en bleu et en argent ; les grandes lettres des lignes d'or et d'argent sont bleues ; celles des lignes bleues sont en rouge. Il y a deux ou trois mentions pour chaque jour. Les noms inscrits dans le calendrier dénotent une origine française, sans qu'il soit possible de déterminer exactement pour quelle province il a été fait ; c'est cependant, selon toute apparence, l'Ile-de-France.

Fol. 20. Psautier. La première page est couverte par un grand B orné de peintures. Il y a de plus des peintures dans les grandes initiales des psaumes XXVI, XXXVII, LII, LXVIII, LXXX, XCVII et CIX, aux fol. 47, 64, 79 v°, 95, 113 v°, 131 v° et 152.

Fol. 190 v°. Cantiques.

Fol. 205. Symbole des apôtres.

Fol. 207 v°. Litanies.

Reliure en bois recouvert de cuir, de la seconde moitié du xv^e^ siècle.

P. 238. — *Traductions faites pour Charles V.* — M. Thomas, membre de l'École française de Rome, vient de découvrir au Vatican plusieurs traductions faites par l'ordre de Charles V, qui n'avaient pas encore été signalées. Le ms. 697 du fonds de la Reine contient différents ouvrages de Bernard Gui, mis en français par Jean Golein, savoir : la chronique abrégée des papes, celle des empereurs, l'Arbre généalogique des rois de France, la chronique des rois de France, la chronique des comtes de Toulouse, le traité des conciles, le traité de la messe, le traité des soixante-douze disciples, le catalogue des évêques de Limoges, le traité sur les saints du Limousin, le catalogue des évêques de Toulouse, la chronique des prieurs de Grandmont et celle des prieurs d'Artige. Le

ms. 697 est un exemplaire original, qui a fait partie de la librairie du Louvre. (Extrait d'une lettre de M. Thomas, en date du 18 janvier 1880.)

P. 272, dernière ligne : *forts*. Lisez : *fort*.

P. 278, ligne 4 en remontant et p. 281, ligne 13 en remontant : *Westreanianum*. Lisez : *Westreenianum*.

P. 358, dernière ligne du titre : *en 1876, 1877 et 1878*. Lisez : *1877, 1878 et 1879*.

P. 367, ligne 6 : *Vciorem*. Lisez : *Victorem*.

P. 423, ligne 10 : *Pusieurs*. Lisez : *Plusieurs*.

P. 455-457. Sur le ms. latin 229 des nouv. acq. voyez une note de M. Morel-Fatio, dans *Zeitschrift für Deutsches Alterthum*, Band XI, 4tes Heft.

P. 495 et 496. L'état de notre collection de copies des dépêches des ambassadeurs vénitiens à la date du 31 décembre 1879 a été donné par M. Gaston Raynaud, dans le *Cabinet historique*, année 1879, partie II, p. 216 et 217.

FIN.

TABLE

		Pages
I.	Le Pentateuque de Lyon en lettres onciales	1
II.	Le Psautier de Lyon en lettres onciales	11
III.	Les Bulles sur papyrus de l'abbaye de Saint-Bénigne, conservées à Ashburnham-Place et à Dijon	37
IV.	Manuscrits de l'abbaye de Silos acquis par la Bibliothèque nationale	53
V.	Les manuscrits de l'Apocalypse de Beatus conservés à la Bibliothèque nationale et dans le cabinet de M. Didot	117
VI.	Manuscrits du cabinet de M. Didot acquis pour la Bibliothèque nationale	149
VII.	Le Psautier de saint Louis et les deux manuscrits de Guillaume de Jumièges conservés à l'Université de Leyde	167
VIII.	Notes sur différents manuscrits de Belgique et de Hollande	195
IX.	Un livre à peintures exécuté en 1250 dans l'abbaye de Saint-Denis	239
X.	Les Éthiques, les Politiques et les Économiques d'Aristote traduites et copiées pour Charles V	257
XI.	Le livre d'heures du duc de Berry, conservé dans la famille d'Ailly	283
XII.	Le livre d'heures du duc de Berry, conservé à Bruxelles	295
XIII.	La bibliothèque d'Anne de Polignac et les origines de l'imprimerie à Angoulême	305
XIV.	La Bible de Charles le Chauve lacérée en 1706, restaurée en 1878	351
XV.	Manuscrits divers acquis par la Bibliothèque nationale en 1877, 1878 et 1879	359
	Additions et corrections	501

LE MANS — TYP. ED. MONNOYER